

NAPOLÉON III

LE PARCOURS D'UN SAINT-SIMONIEN

Jean SAGNES

NAPOLÉON III

LE PARCOURS D'UN SAINT-SIMONIEN

Éditions
Singulières

© Éditions Singulières
18 impasse Gaffinel
34200 SETE

« Marchez à la tête des idées de votre siècle,
ces idées vous suivent et vous soutiennent. Marchez à leur suite,
elles vous entraînent. Marchez contre elles, elles vous renversent ».

Louis-Napoléon Bonaparte, *Fragments historiques, 1688 et 1830* (1841).

AVANT-PROPOS

La genèse d'un livre a toujours quelque chose d'inattendu et il n'est peut-être pas sans intérêt de dire comment et pourquoi des recherches jusque-là majoritairement consacrées à l'histoire du socialisme, du syndicalisme et du républicanisme ont pu amener à la rédaction d'une biographie de Napoléon III, empereur des Français. C'est parce que j'avais publié plusieurs articles sur la résistance au coup d'État de 1851 en province que j'ai été contacté en 2001 pour donner des conférences sur le 2 Décembre à l'occasion de son cent-cinquantième anniversaire. Il s'agissait donc de présenter le coup d'État, ses origines, son déroulement, sa signification, ses conséquences et naturellement les résistances qu'il avait rencontrées. Après avoir constitué la bibliographie nécessaire à cette étude, je commençais par relire les classiques sur la question et mon attention fut attirée sur un phénomène, que j'avais jusque-là sous-estimé, à savoir ce qu'on pouvait appeler la quasi abstention des ouvriers des grandes villes dans la résistance au coup d'État, ouvriers qui avaient d'ailleurs voté massivement pour Louis-Napoléon lors des élections présidentielles de décembre 1848.

Comment expliquer cette attitude des ouvriers, qui parut alors incompréhensible pour les républicains? En étudiant le coup d'État, ne fallait-il pas être plus attentif qu'on ne le fait habituellement à son contenu politique (rétablissement du suffrage universel), économique (décrets sur la construction des chemins de fer, abaissement de la rente), et social (confiscation des biens de la maison d'Orléans, mesures en faveur du logement ouvrier, réorganisation des sociétés de secours mutuel), mesures mal accueillies par les milieux d'affaires ? Ne fallait-il pas redonner au 2 Décembre sa pleine signification politique et sociale au lieu de le réduire à une simple opération de police sans autre visée que l'assouvissement d'une soif personnelle de pouvoir ? Et, dans cette perspective, l'examen de son ouvrage *Extinction du paupérisme*, paru en 1844, ne pourrait-il pas permettre d'éclairer le débat ? La réponse positive à cette question ne faisait aucun doute : incontestablement, Louis-Napoléon s'était intéressé de très près à la question ouvrière.

Toutefois, *Extinction du paupérisme*, texte mal connu, n'avait jamais été édité par un historien et resitué par rapport aux autres écrits socialistes des années 1840. Je décidais alors de réaliser une édition critique de ce texte de 1844 considéré comme fondateur du socialisme louis-napoléonien. Ce fut l'objet d'un ouvrage publié en 2006 sous le titre *Les racines du so-*

cialisme de Louis-Napoléon Bonaparte qui comportait aussi une étude sur cet autre texte de Louis-Napoléon de la même époque et intitulé *Le canal de Nicaragua*. Il n'y avait aucun doute : le jeune Louis-Napoléon (il avait 36 ans en 1844), était bien un socialiste dans l'acception que ce terme avait à l'époque c'est-à-dire un homme qui, mettant au centre de sa réflexion la question ouvrière, considère qu'il y a une « exception ouvrière » et qui estime par conséquent nécessaire de proposer pour les ouvriers des mesures que nous appellerions aujourd'hui des mesures de « discrimination positive ». Ce sont ces mesures qu'il détaille dans *Extinction du paupérisme* dont l'originalité vient aussi de ce qu'il ne sépare pas les ouvriers ayant un métier stable de ceux qui n'en ont plus, les *paupers*, et que les Allemands appellent le *lumpenproletariat*.

Après la publication de cet ouvrage, il me paraissait impossible de ne pas poursuivre le travail entrepris et de ne pas élargir le propos à une biographie de l'auteur d'*Extinction du paupérisme*. Que devient le socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte à partir de son élection à la présidence de la République en 1848 puis de son accession à l'Empire en 1852 ? Comment expliquer les aspects contradictoires de sa politique avec d'un côté la répression policière et judiciaire, l'appui d'une Église conservatrice, l'adulation monarchique dont il est entouré devenu empereur et, de l'autre côté, l'exercice du suffrage universel, la tolérance accordée aux syndicats, le développement de l'instruction ? Que doit cette politique au socialisme saint-simonien de l'auteur d'*Extinction du paupérisme* ? Telles sont quelques unes des questions auxquelles je souhaitais répondre.

Le travail ainsi entrepris et que je livre au public doit beaucoup aux diverses biographies de l'homme, ainsi qu'aux études particulières et aux grandes synthèses sur le Second Empire. Le but de cette biographie est de poursuivre dans la voie ouverte par tous mes devanciers mais, en même temps, d'aller au-delà. Tout d'abord, intégrer les résultats des recherches universitaires ou érudites, quelquefois difficilement accessibles ou injustement ignorées, publiées en France ou à l'étranger en particulier en Grande Bretagne et aux États-Unis. Ensuite, entrer plus avant dans la psychologie et le système de pensée de Napoléon III par l'analyse de toutes ses œuvres politiques, économiques, sociales et militaires. Insister sur ce qui, à mon sens, a trop souvent été négligé, c'est-à-dire l'attention portée jusqu'à la fin de sa vie à la question ouvrière. Vérifier, à partir d'une certaine familiarité avec l'histoire du socialisme français, si l'influence du saint-simonisme sur lui, que tout le monde reconnaît aujourd'hui, ne s'exerce pas dans d'autres domaines que l'économique et le social et voir à partir du constat ainsi fait s'il n'est pas possible de

proposer une nouvelle grille de lecture de la vie et de l'œuvre de celui qui est encore, sinon pour les historiens mais toujours pour une partie importante du grand public, un homme dont le rôle historique est trop souvent minoré.

CHAPITRE I. FILS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, plus connu sous le nom de Louis-Napoléon Bonaparte avant de devenir l'empereur Napoléon III, est né à Paris le 20 avril 1808¹. C'est le troisième fils de Louis Bonaparte², alors roi de Hollande, et de Hortense de Beauharnais, fille de l'impératrice Joséphine. D'abord prénommé Charles-Louis-Napoléon, il prendra les prénoms de Napoléon-Louis quelques années après la mort en 1831 de son frère, né en 1804, qui s'appelait effectivement Napoléon-Louis³. La raison qu'il a invoquée alors est qu'il voulait ainsi se conformer à la volonté de Napoléon qui avait décidé que l'aîné de la famille s'appellerait toujours Napoléon. Mais, lors des élections de juin 1848, pour éviter toute confusion notamment avec son cousin Napoléon fils de Jérôme⁴, il décide de reprendre ses prénoms de « Louis-Napoléon »⁵ même si en septembre 1848 il se présente durant quelques jours tout simplement comme « Louis Bonaparte ».

C'est en portant les prénoms de « Louis-Napoléon » qu'il est élu le 10 décembre 1848 président de la République et c'est sous cette appellation que nous le désignerons désormais, même lorsqu'il s'agira d'évoquer la période antérieure à 1831. Notons que, dans l'intimité, il est fréquemment appelé par ses proches Louis ou « le prince Louis ». Longtemps très éloigné dans l'or-

1. Au cours des dernières années, plusieurs biographies de Napoléon III sont parues. On retiendra plus particulièrement: William H. C. Smith, *Napoléon III*, Hachette, 1982; Philippe Seguin, *Louis Napoléon le Grand*, Bernard Grasset, 1990; Thierry Lentz, *Napoléon III*, PUF, 1995; Pierre Milza, *Napoléon III*, Perrin, 2004.

2. On a émis des doutes sur la paternité du roi Louis dans la famille Bonaparte même (Cf chapitre VIII).

3. Le premier fils de Louis et d'Hortense, Napoléon-Charles, né en 1802, mourut en 1807.

4. Celui-ci s'appelle Joseph-Charles-Paul-Napoléon Bonaparte. Ces prénoms figurent dans le sénatus-consulte du 21 mai 1870 de la façon suivante : « Napoléon (Joseph-Charles-Paul) ». On notera que le prénom de Jérôme ne figure pas dans cette liste mais le prince Napoléon se désignera lui-même comme le « prince Napoléon (Jérôme) » pour bien marquer sa filiation. Notons qu'il existe bien un Jérôme Bonaparte, fils du roi Jérôme mais il s'agit du fils que celui-ci eût de son premier mariage aux États-Unis avec Melle Patterson. En janvier 1862, le prince Napoléon, devant les tribunaux, attaqua son demi-frère en lui déniait ses droits de fils légitime !

5. Il faut rappeler que, au moins jusqu'au début du XXe siècle, le premier prénom n'est pas le prénom usuel. Son médecin et ami, Henri Conneau, l'appelait « Louis ».

dre de la succession impériale, ce n'est qu'en 1846, à la suite de décès de plusieurs de ses proches, qu'il accède à la qualité de chef de la famille Bonaparte⁶. Pourtant, en raison de l'inaction de ses oncles et de son père, c'est bien plus tôt qu'il s'est affirmé comme prétendant.

Fils du roi de Hollande mais né à Paris et baptisé en grande pompe dans le château de Fontainebleau, Louis-Napoléon n'a guère le temps de connaître le royaume de son père car celui-ci abdique dès 1810. Il a alors deux ans et vit désormais auprès de sa mère, séparée de son père. À Paris, même après le divorce de sa mère l'impératrice Joséphine, Hortense occupe une place importante dans l'entourage de Napoléon 1^{er}. Louis-Napoléon et son frère aîné, comme l'avait été avant eux leur mère, la reine Hortense, ont été adoptés par Napoléon lui-même avant la naissance du roi de Rome. Cela signifie que les deux fils d'Hortense sont, comme les fils des empereurs de Byzance, porphyrogénètes, ce qui signifie littéralement « nés dans la pourpre » impériale. Ils sont donc préparés pour régner un jour. C'est pourquoi ils reçoivent une éducation de « Princes français », le titre ayant été créé spécialement pour eux par Napoléon. Les enfants d'Hortense et de Louis occupent en effet une place particulière dans la famille impériale. Lorsqu'il quitte définitivement la France après Waterloo en 1815, Louis-Napoléon a déjà sept ans. Il est donc assez âgé pour avoir des souvenirs de la cour du Premier Empire, souvenirs que sa mère ne cessera de lui rappeler. De là vient cette formidable certitude qui l'habitera d'être un jour appelé à monter sur le trône d'empereur des Français. Tous les biographes de Napoléon III rappellent les mêmes anecdotes tendant à démontrer la proximité de l'enfant qu'il a été avec Napoléon qui l'accueillait souvent aux Tuileries et qui jouait volontiers avec lui et son frère. Après la première abdication de Napoléon en 1814, Hortense réussit à se faire accepter par le tsar Alexandre. La voici, grâce à l'intermédiaire de ce dernier, qui a intercédé en sa faveur auprès de Louis XVIII, duchesse de Saint-Leu. Au retour de l'île d'Elbe, Hortense parvient à se faire pardonner son reniement, à rentrer en grâce auprès de Napoléon et à jouer, en l'absence

6. En effet, le *senatus consulte* du 28 floréal an XII avait fixé l'ordre de la succession impériale en écartant les deux frères de Napoléon, Lucien, Jérôme et leur descendance. Après Napoléon 1^{er} venaient donc : son fils François- Charles- Joseph, né en 1811, roi de Rome proclamé Napoléon II le 23 juin 1815 par la Chambre des représentants élue les 8 et 22 mai 1815 puis prince de Parme et enfin duc de Reichstadt à partir de 1818 et qui mourra en 1832; Joseph, frère de Napoléon 1^{er}, né en 1768, qui sera roi de Naples puis d'Espagne, n'aura pas de descendance masculine et mourra en 1844 ; Louis, frère de Napoléon 1^{er} également, né en 1778, qui sera roi de Hollande et qui mourra en 1846. Louis-Napoléon était, à sa naissance, en sixième position dans l'ordre de succession fixé par Napoléon 1^{er} et ce n'est qu'en 1846 qu'il devient l'héritier incontesté de la famille.

de Marie-Louise, le rôle de première dame de la Cour. Durant cette période, les deux enfants assistent à des événements qui leur laisseront une empreinte ineffaçable comme la fameuse revue du Carrousel, le 21 mars 1815, qui a suscité un enthousiasme populaire extraordinaire⁷.

Un entourage de Montagnards, de saint-simoniens et de Carbonari

Mais, après la défaite de Waterloo, Hortense doit prendre le chemin de l'exil. Seul son fils cadet, Louis-Napoléon, l'accompagne car l'ancien roi de Hollande a obtenu désormais la garde de son fils aîné, né en 1804, Napoléon-Louis. Hortense aurait souhaité s'installer dans le Grand duché de Bade dont le souverain est l'époux de Stéphanie de Beauharnais, cousine d'Hortense et qui plus est, également fille adoptive de Napoléon. Mais le grand-duc Charles-Louis, qui s'est rangé dans le camp des ennemis de Napoléon, ne se soucie pas de mécontenter l'Autriche et il interdit à Hortense l'achat d'une résidence dans son territoire.

Louis-Napoléon et sa mère, désormais duchesse de Saint-Leu, s'installent à compter du 7 décembre 1815 à Constance, en Allemagne, au bord du lac du même nom. Ils sont là à proximité du royaume de Bavière, qui leur est plus favorable. En effet, le frère d'Hortense, Eugène de Beauharnais, ancien vice-roi d'Italie, est le gendre du roi de Bavière. Durant son séjour de dix-huit mois à Constance, Hortense met à profit l'influence de son frère pour s'organiser. Elle achète au début de 1817 un château à Arenenberg sur la rive sud du lac de Constance, dans le canton de Thurgovie à l'extrême nord de la Suisse allemande. En même temps, elle obtient du roi de Bavière l'autorisation de résider en hiver à Augsbourg⁸. Le château d'Arenenberg est en piètre état et il faudra le restaurer avant qu'il soit vraiment habitable en 1819. Devenu adolescent, Louis-Napoléon logera non pas dans le petit château mais dans un bâtiment presque attenant avec son précepteur et d'autres personnes de la domesticité.

7. Une anecdote, souvent citée, montre le petit Louis-Napoléon âgé de sept ans, saluant, avec son frère et sa mère Napoléon la veille de son départ pour la bataille décisive de Waterloo. Louis-Napoléon aurait déclaré en pleurant à l'empereur : « Sire, je ne veux pas que vous alliez à la guerre; les méchants Alliés vous tueront » ! Napoléon aurait alors embrassé l'enfant et aurait déclaré au maréchal Bertrand : « Embrassez cet enfant, maréchal ; il a bon cœur. Peut-être un jour sera-t-il l'espoir de ma race » (Paul Guériot, *Napoléon III*, tome 1, Payot, 1933, p. 17).

8. Le tsar et Metternich ont donné leur accord malgré l'opposition du gouvernement de Louis XVIII.

Louis-Napoléon va donc résider à Arenenberg jusqu'en 1838 avec, il est vrai, des séjours assez longs non seulement à Augsbourg où il effectuera une partie de ses études de 1821 à 1824 mais aussi en Italie, en Angleterre et aux États-Unis. Pourtant la Suisse est son pays, il obtiendra le droit de bourgeoisie du canton de Thurgovie⁹ et surprendra beaucoup en 1848 les députés français en s'exprimant devant eux avec un fort accent allemand qu'il conservera toute sa vie. À la veille des élections présidentielles de décembre 1848, Armand de Melun qui le rencontre le décrit ainsi : « Je vis entrer un homme qu'à sa tournure et surtout à son accent, dès qu'il eût prononcé une parole, j'aurais pris pour un Allemand »¹⁰. Il parlait d'ailleurs parfaitement, outre l'allemand et le français, l'anglais et l'italien.

Il est certain qu'Hortense avait de hautes ambitions pour son fils. Mais dans un premier temps, elle se contente de confier l'éducation de celui-ci à son fidèle abbé Bertrand piètre pédagogue. Lorsque, en 1818, Louis-Napoléon séjourne à Rome auprès de son père le roi Louis, celui-ci est effrayé par les insuffisances des connaissances de son second fils. Le précepteur de celui-ci, Narcisse Vieillard, confirmant les lacunes de Louis-Napoléon, Hortense est sommée par le roi Louis de choisir un précepteur de qualité. Elle se tourne tout d'abord vers d'anciens officiers de la Grande Armée. Le premier contacté, l'illustre général Drouot, se récuse. Par l'intermédiaire d'un banquier de Genève, elle fait alors approcher, en avril 1820, le lieutenant-colonel de l'armée suisse Guillaume-Henri Dufour, futur général, ancien élève de l'École polytechnique de Paris et ancien capitaine de l'armée française mais aussi un homme qui a été séduit par le saint-simonisme jusqu'à correspondre avec Infantin et qu'Hortense sait très attaché au souvenir de Napoléon. Celui-ci refuse pour des raisons familiales mais il va demeurer en contact avec Hortense et son fils¹¹. Finalement, Hortense choisit pour Louis-Napoléon, dès le mois de juin 1820 Philippe Le Bas (1794-1860)¹² qui va rester à ses côtés jusqu'en 1827.

9. Le canton de Thurgovie lui accordera le 30 avril 1832 « le droit de bourgeoisie honoraire ». Louis-Napoléon rappellera que le maréchal Ney et le prince de Metternich avaient reçu la même distinction et que La Fayette avait été fait citoyen des États-Unis. Il était clair que n'ayant jamais perdu la nationalité française, on ne pourra donc lui appliquer l'article 44 de la Constitution du 4 novembre 1848 qui précisait que le président de la République française devait « n'avoir jamais perdu la qualité de Français ».

10. Amédée d'Andigné, *Armand de Melun. Un apôtre de la charité (1807-1877)*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1961, p.221.

11. Édouard Chapuisat, *Le général Dufour, 1787-1875*, Lausanne, Payot, 1942, p. 53 et p. 58.

12. Philippe Le Bas, plus tard archéologue et membre de l'Institut, désapprouvera le coup d'État du 2 décembre.

Celui-ci était non seulement un précepteur compétent et exigeant mais aussi un républicain franc-maçon¹³ qui plus est fils du conventionnel, ami de Robespierre et membre du comité de sûreté générale, qui s'était suicidé le 9 thermidor. Sa mère était de la famille du menuisier Duplay, autre ami de Robespierre, chez qui ce dernier avait élu domicile. Avec l'aval d'Hortense, Philippe Le Bas ne se contente pas d'initier son élève aux principales disciplines enseignées à cette époque et de le suivre à Augsbourg, en Bavière, de 1821 à 1823 lorsque Louis-Napoléon étudie au gymnase de la ville mais il lui communique sa passion pour la Révolution française, le jacobinisme et la démocratie.

On s'est souvent interrogé sur les raisons qui ont poussé Hortense à faire un tel choix mais celui-ci est moins surprenant qu'il n'y paraît et ceci pour plusieurs raisons. Choisir pour son fils un précepteur robespierriste était après tout pour Hortense dans l'ordre des choses. Son père, Alexandre de Beauharnais (1760-1794), avait été un partisan sincère de la Révolution. Député aux États généraux puis à l'Assemblée nationale constituante, il avait été, en 1793, général en chef de l'armée du Rhin avant d'être destitué et condamné à mort au plus fort de la Terreur. Par ailleurs, Hortense savait parfaitement que le général Napoléon Bonaparte devait en partie sa fortune aux frères Augustin et Maximilien Robespierre et que, devenu empereur et jusqu'à Sainte-Hélène, il tint toujours Maximilien en haute estime. En 1839, dans son ouvrage intitulé *Des idées napoléoniennes*, Louis-Napoléon rappellera que l'empereur Napoléon avait donné une pension à la sœur de Robespierre. De plus, les Cent-Jours avaient vu les républicains venir au secours de Napoléon tandis qu'après Waterloo l'exil commun avait rapproché les uns des autres républicains et bonapartistes. Il était clair enfin que, dans l'Europe de la Sainte-Alliance, il ne pouvait y avoir pour un Bonaparte d'avenir politique en dehors de toute référence à 1789.

Tout cela ne voulait pas dire qu'Hortense avait rompu les ponts avec les têtes couronnées. On recevait beaucoup à Arenenberg, où elle avait organisé une petite cour, ce qui permettait au jeune Louis-Napoléon d'élargir son horizon. Décrivant une de ces réceptions en 1827, à partir des souvenirs de son père qui était le cousin germain de Louis-Napoléon puisque fils du roi Jérôme, Ferdinand Bac¹⁴, écrit : « Les princes du sang et les fils des régi-

13. J.C. Yon, *Le Second Empire. Politique, société, culture*, Armand Colin, 2004, p. 10.

14. Ferdinand Bac (1859-1952) était le fils de Charles-Philippe-Henri Bach (1812-1870), lui-même fils de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie (1784-1860) et, selon certaines sources, de Ernestine de Puckler-Limbourg, comtesse de Loewenstein. Charles-Philippe-Henri Bach reçut le nom d'un nommé Bach, homme de confiance de la Cour, mais fut élevé avec les enfants de la famille des Bonaparte et partagea même, en 1824, durant plusieurs mois la chambre de Louis-Napoléon à Arenenberg.

cides sont assis sur le même canapé... Ainsi le fils de Michel Lepelletier va retrouver le fils du suicidé Le Bas et ces messieurs, sous le regard attendri d'Hortense de Beauharnais, parlent des immortels principes de 89 tandis que la grande duchesse de Bade, un tricot à la main, sourit à la réunion de ces charmants jeunes gens qui pénètrent l'esprit du futur empereur de teintes révolutionnaires »¹⁵ ! Et Ferdinand Bac d'ajouter : « Ces teintes il les garde dans son esprit jusqu'au seuil des Tuileries. Elles hantent sa conscience, bercée de ces chants jacobins. Les grands devoirs humains lui apparaissent à travers la Convention ». Fréquentent aussi régulièrement Arenenberg Eugène, devenu prince d'Eischstaedt, et son épouse, Madame Campan ancienne éducatrice d'Hortense et qui avait été proche de Marie-Antoinette, l'ancien chef d'escadron Parquin. Bien sûr, à Arenenberg on vit dans le culte de Napoléon. Le modèle du jeune Louis-Napoléon, beaucoup plus qu'un père qu'il connaît mal et qui est peu amène, est son oncle Eugène, qui jouit d'ailleurs d'une grande popularité en Bavière et dont la mort en 1824 l'affecte beaucoup. À Arenenberg, on correspond avec des gens aussi divers qu'Alexandre de Humboldt ou la famille de Washington, on reçoit des rois (de Bavière, de Wurtemberg, de Suède), des princes prussiens, russes ou polonais, les grands ducs de Bade qui sont de la famille mais aussi des écrivains (Alexandre Dumas, Chateaubriand), des musiciens (Franz Liszt), l'architecte paysagiste Hermann von Pückler-Muskau). Hortense, qui a été l'élève d'Isabey et de Garneray, a de réelles aptitudes en peinture, en dessin et en musique. Elle est l'auteur de romances comme *Le beau Dunois* déjà célèbre dans les premières décennies du XIXe siècle et qui deviendra sous le Second Empire dans sa version non chantée et sous le nom de *Partant pour la Syrie* une sorte d'hymne officiel du régime¹⁶. Hortense collectionne aussi les tableaux et reçoit des peintres, des musiciens, des poètes. Le soir, on lit, on fait de la musique, on dessine et on assiste dans le salon à des représentations théâtrales. Les peintres Auguste Garneray, Ary Scheffer et Félix Cottrau ont laissé des témoignages précieux sur la vie à Arenenberg¹⁷.

On cite souvent aussi l'influence qu'exerça sur le jeune homme, à partir de 1827, le précepteur de son frère aîné, le républicain et saint-simonien

15. Ferdinand Bac, *Napoléon III*, Paris, 1929, p.141. La grande duchesse de Bade, née Stéphanie de Beauharnais, était une cousine d'Hortense.

16. Le Napoleonmuseum Arenenberg a publié sur CD treize romances de la reine Hortense sous le titre de *Album artistique de la reine Hortense* dont la dernière est « Partant pour la Syrie (Le beau Dunois), Mufick's Monument (sans date).

17. Voir : *La reine Hortense*, Napoléon-Museum, Arenenberg, 1993.

Narcisse Vieillard (1791-1857), en général sans apprécier cette influence à sa juste valeur voire en la minorant comme on le fait généralement pour tout ce qui touche les idées sociales de Louis-Napoléon. En réalité, cette influence a été déterminante et elle s'est d'abord exercée sur la reine Hortense ce qui n'est pas du tout secondaire lorsque l'on sait le véritable culte voué par Louis-Napoléon à sa mère. Narcisse Vieillard, polytechnicien de 1809 à 1811, a étudié à l'école de Metz puis il a intégré l'armée comme sous-lieutenant d'artillerie. Lieutenant en 1812, il fait la campagne de Russie puis il est fait capitaine en décembre 1813 à Dantzig. Refusant de servir Louis XVIII, il quitte l'armée en octobre 1815. À partir de 1821 et sur proposition de la reine Hortense, le voici précepteur du frère aîné de Louis-Napoléon avant de devenir l'ami et le conseiller de ce dernier¹⁸.

Or Vieillard est un héritier de Saint-Simon au même titre qu'Enfantin, Bazard ou Buchez. Il a souscrit à *L'Organisateur*¹⁹, journal saint-simonien qui paraît en 1819-1820 et, en 1831-1832, il sera abonné au *Globe, Journal de la religion saint-simonienne*. Son nom apparaît dans la correspondance d'Enfantin en octobre 1828 et il figure au même moment sur la liste des trente-et-un premiers souscripteurs en faveur de la réapparition du journal *Le Producteur* aux côtés de ceux d'Enfantin, de Bazard, de Buchez, d'Hippolyte Carnot, de Laurent, des Rodrigues, des Pereire, d'Edmond Talabot. Dans une lettre, datée d'octobre-novembre 1828 et adressée à son ami Rességuier, Enfantin parle de lui en excellents termes mais regrette toutefois que Vieillard n'adhère pas à l'aspect religieux du saint-simonisme. C'est à cette occasion qu'Enfantin précise que Vieillard « endoctrine » la duchesse douairière de Bade, Stéphanie de Beauharnais, et sa cousine la duchesse de Saint-Leu (notons qu'Enfantin désigne celle-ci par erreur comme comtesse de Saint-Leu) c'est-à-dire la reine Hortense : « Un des anciens admirateurs de Saint-Simon, qui n'est malheureusement encore qu'au point où nous en étions à l'époque du *Producteur*, un de nos amis, Vieillard, dans un voyage qu'il vient de faire en Suisse, a manqué être converti lui-même définitivement à la doctrine, c'est-à-dire être amené à comprendre son aspect religieux, qui lui échappe encore, par quelques anciennes grandes dames de l'Empire qu'il endoctrinait (la duchesse douairière de Bade et la comtesse de Saint-Leu). La première surtout embrassait ardemment la partie économique ou politique de la doctrine, et quelques-unes des vues générales sur l'humanité ; et si Vieillard n'avait pas été lui-même hors du temple, elle aurait pu y pénétrer complètement, puisque,

18. Voir la notice biographique de F. Beaucour dans le *Dictionnaire du Second Empire*, *op. cit.*

19. Marcel Émerit, *Les sources des idées sociales et coloniales de Napoléon III*, s.l.n.d., p. 9.

je vous le répète, elle a manqué l'y entraîner elle-même en lui répétant sans cesse : C'est très beau, mais *quelle couleur religieuse donnez-vous à votre avenir ?*²⁰ »

Pour Enfantin, c'est une erreur de ne voir dans le saint-simonisme qu'une philanthropie et un rationalisme scientifique comme le font pourtant Vieillard et d'autres saint-simoniens comme Dufresne. Peu après, Enfantin revient sur cette question dans une lettre à Dufresne : « Notre cher Vieillard est presque au point où vous en êtes ; il croit, lui qui professe tant d'admiration pour ce qu'il appelle la doctrine, qu'il peut et doit vivre dans une vie à peu près individuelle, et nous laisser faire chacun de notre côté ce qu'il fait du sien ; il crie contre la critique, et il a des habitudes critiques ; il prêche l'ordre, et il a peur de perdre avec nous sa liberté ; il veut une doctrine unitaire, liante, sociale et il est toujours seul de son opinion, toujours luttant (pour la doctrine, il est vrai) dans les salons où il n'y a pas société »²¹.

S'il est difficile à partir de cette seule correspondance d'Enfantin de savoir jusqu'où allait l'adhésion d'Hortense au saint-simonisme, ces lettres ont le grand mérite de la désigner comme le premier interlocuteur du saint-simonien Vieillard à un moment où Louis-Napoléon n'a que 20 ans. On ne peut d'ailleurs à ce propos éluder une question essentielle : l'action de prosélytisme de Vieillard en direction d'Hortense et de la duchesse de Bade n'est-elle due qu'au seul hasard ou au contraire est-elle le résultat d'un plan concerté ? À défaut d'apporter une réponse à cette question, il convient de rappeler qu'un élément constant du saint-simonisme est la recherche du « prince » providentiel susceptible d'en appliquer les principes. À cette question fait encore écho Ferdinand Bac dans l'ouvrage qu'il consacrera à Napoléon III en 1932 : « Voyons-le se mouvoir au milieu des conspirateurs que l'on croit avoir été recrutés par lui et qui l'ont recruté eux et choisi »²² ! En écrivant cela Ferdinand Bac pensait surtout à Le Bas et aux carbonari comme Arese mais il importe d'ajouter à cette liste le nom de Vieillard.

Quoiqu'il en soit, l'ancienne reine de Hollande prodiguait à ses deux fils, et en particulier à Louis-Napoléon qui vivait auprès d'elle, des conseils propres à les préparer à jouer un rôle politique : « Toujours l'œil aux aguets, surveillez les occasions propices. Si la France vous échappait définitivement,

20. *Saint-Simon (Œuvres de) et d'Enfantin publiées par les membres du conseil institué par Enfantin pour l'exécution de ses dernières volontés et précédées de deux notices historiques*, Paris, E. Dentu éditeur, 47 volumes, 1865-1872, 2^{ème} vol., 1865, pp. 95-96.

21. *Ibid.*, pp.111-112.

22. Ferdinand Bac, *op. cit.*, p. 223.

l'Italie, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre vous présenteraient encore des ressources d'avenir », ou bien : « Évitez d'appartenir si exclusivement à personne que vous ne puissiez plus vous délier » ou encore : « Un nom connu est le premier acompte fourni par le destin à l'homme qu'il veut pousser en avant ». Hortense communiqua à son fils le culte de Napoléon 1^{er} et de la gloire de l'empire, ce qui ne l'empêchait pas d'être assez critique à l'égard de l'empereur, tandis que l'ancien officier de la Garde impériale Denis-Charles Parquin (1786-1845), son précepteur militaire depuis 1822, relatait au jeune homme les hauts faits militaires auxquels il avait participé dans l'armée napoléonienne²³. Parquin était également le mari de la lectrice d'Hortense, Louise Cochelet²⁴.

Hortense fit beaucoup plus pour Louis-Napoléon : elle lui mit le pied à l'étrier en multipliant avec lui, dans la deuxième moitié des années 1820, les voyages à Rome où non seulement Louis-Napoléon retrouvait son frère aîné Napoléon-Louis et renouait avec l'ensemble de la famille Bonaparte mais où des contacts s'établissaient avec les libéraux italiens dont beaucoup travaillaient, au sein de la Charbonnerie italienne, à renverser les régimes absolutistes, tenus à bout de bras par les Autrichiens qui dominaient le pays. En Italie, le souvenir de Napoléon était lié à celui d'une période où la péninsule avait, même brièvement et imparfaitement, réalisé son unité et où le pouvoir des nobles et des prêtres avait été sérieusement amoindri. Dans cette perspective, les Bonaparte pouvaient apparaître comme un recours. Tout au long des années 1820, des complots préparent la création d'une monarchie libérale unitaire. Des émissaires italiens recherchent un prince capable de prendre la tête de celle-ci en Italie et même en France où des libéraux comme La Fayette, Lamarque, Laffitte et même le duc d'Orléans sont approchés.

Comme en Italie, en France depuis 1815, anciens jacobins et bonapartistes n'ont cessé de comploter pour renverser les régimes monarchiques mis en place ou soutenus par les vainqueurs de Napoléon. La Charbonnerie fut l'organisation privilégiée à cet égard. Les membres de la Charbonnerie pouvaient s'appuyer sur le véritable culte de Napoléon, considéré tout à la fois comme l'homme de la Révolution et celui de l'émancipation sociale, qui

23. Parquin est alors ancien capitaine. En 1830, au moment où Louis-Napoléon et Hortense vont résider quelque temps en Italie, il reprend du service en France comme commandant d'où le titre de chef d'escadron sous lequel on le connaît généralement. Dès le retour de Louis-Napoléon à Arenenberg, il démissionne et le rejoint. Au début de 1836, il revient à Paris comme lieutenant-colonel de la garde municipale.

24. Ils tiennent tous deux une pension d'été au château de Wolfsberg, tout proche d'Arenenberg.

perdurait au sein de la population française et se manifestait de multiples façons : circulation d'objets comme bustes, statuettes, images, médailles, voire tabatières, couteaux à l'effigie de l'empereur mais aussi, à l'occasion, par des cris séditieux ou des inscriptions que la police de la Restauration s'efforçait de prévenir et de réprimer. Les anciens combattants de la Grande Armée, les demi-soldes, étaient des propagandistes résolus et efficaces de ces idées jusqu'au fin fond des campagnes mais aussi, à l'occasion, des participants aux réunions des sociétés secrètes et aux nombreuses conspirations qui, cependant, ne réussirent pas à mettre la monarchie en danger. Aux côtés des demi-soldes, les francs-maçons constituaient un milieu particulièrement réceptif aux idées napoléoniennes. On note d'ailleurs durant ces années, une véritable imbrication entre la Charbonnerie, les loges maçonniques et les saint-simoniens. Bazard et Buchez par exemple étaient aussi francs-maçons²⁵.

Ces menées souterraines en France étaient connues à Arenenberg mais l'Italie paraît alors plus favorable aux deux frères Bonaparte pour se lancer dans l'action politique parce que plusieurs membres de la famille y résident, qu'ils ont noué de nombreux contacts avec les libéraux et qu'ils peuvent circuler librement dans les divers États de la péninsule. Les longs séjours que Louis-Napoléon fait à Rome sont donc peu propices aux études non seulement parce qu'en grandissant, il s'intéresse de plus en plus à la politique mais aussi à la vie agréable que mènent dans la ville les jeunes gens de son âge et de son milieu : bals, rencontres, équitation (il est excellent cavalier). Le Bas proteste, mais pour toute réponse Hortense n'hésite pas à le congédier au bout de huit ans de services. Avec d'autres jeunes gens, les deux fils du roi Louis participent à des conciliabules secrets. S'il est avéré que Napoléon-Louis a adhéré à la Charbonnerie italienne, l'adhésion de Louis-Napoléon est aujourd'hui encore discutée. Par contre, nul ne conteste que son initiation politique a eu lieu à Rome dans ces milieux de carbonari et de comploteurs patriotes en tout genre. Il en gardera l'empreinte toute sa vie avec le goût du secret, la prudence qui sied à un conspirateur, la préférence accordée aux amis sûrs.

En 1827, toutefois, une autre cause que celle de la liberté italienne attire le jeune Louis-Napoléon : celle de l'indépendance de la Grèce. L'on s'enflamme beaucoup alors en Europe pour cette cause. Dès 1824, Bazard, Enfantin et les saint-simoniens ont lancé une campagne en faveur de la Grèce en qui ils voient la mère de la civilisation. Enfantin imagine une « Souscription polytechnicienne pour les Grecs » dans laquelle il est dit : « Fils de la scien-

25. Sudir Hazareesingh, *La légende de Napoléon*, Tallandier, 2005.

ce ! la Grèce doit vous être chère... aidez-la à briser les chaînes qui attachent encore à l'ignorance asiatique la civilisation européenne »²⁶. Comme Louis-Napoléon ne peut servir dans l'armée que Charles X a envoyée en Morée, il imagine de s'engager dans celle du tsar ! Mais il n'a que 19 ans et il doit obtenir le consentement de ses parents. Si sa mère finit pas se laisser convaincre, son père refuse catégoriquement²⁷.

Louis-Napoléon repart alors pour Arenenberg où il fréquente avec assiduité les exercices militaires des milices thurgoviennes dès 1828. La même année, il sollicite du colonel Dufour son admission à l'école militaire de Thounne que celui-ci a fondée et qu'il dirige. Dufour estime le moment inopportun aussi bien en 1828 qu'en 1829, mais il accepte en juillet 1830. Aussitôt incorporé, Louis-Napoléon suit le régime de l'école. Dufour, qui craignait des manifestations d'hostilité, est rassuré par son comportement. De cette époque date une amitié entre les deux hommes qui ne se démentira jamais. Lorsque Louis-Napoléon part en Italie, en octobre 1830, il emporte avec lui plusieurs ouvrages de Napoléon et surtout du général Jomini, le célèbre historien des guerres de la Révolution et de l'Empire²⁸. Louis-Napoléon rejoint en Italie son frère aîné et les deux Napoléonides vont bientôt se trouver au centre de la conspiration des patriotes italiens.

En effet, le 30 novembre 1830, la mort de Pie VIII, pape de l'Église catholique romaine mais aussi souverain temporel absolu des États de l'Église, ouvre une vacance du pouvoir de plusieurs semaines. Les libéraux romains décident alors de passer à l'action. Ils préparent la proclamation du duc de Reichstadt, fils de Napoléon 1^{er}, comme roi d'Italie. Le duc étant encore à Vienne, « prisonnier » de Metternich, il faut donc organiser sa fuite ou son enlèvement et, en attendant son arrivée, le jeune Louis-Napoléon Bonaparte doit être le régent du nouveau royaume. L'affaire est assez avancée pour que Louis-Napoléon croie pouvoir se découvrir. Fatale imprudence car l'autorité pontificale réagit aussitôt, le 11 décembre, en l'expulsant vers Florence²⁹.

26. Michel Reuillard, *Les saint-simoniens et la tentation coloniale. Les explorations africaines et le gouvernement néo-calédonien de Charles Guillain (1808-1875)*, L'Harmattan, 1995, p. 34.

27. *Ibid.*, p. 47.

28. Hans Rudolph Fuhrer, « Monsieur le capitaine d'artillerie Louis-Napoléon Bonaparte » in Philippe Richardot et Gilles Aubagnac (dir.), *Nouvelles approches de l'histoire de l'artillerie*, Lavauzelle, 2004.

29. Sur ces événements en Italie, bonne synthèse dans P. Milza, *op. cit.*, pp. 49-60.

Le centre de gravité de la conspiration libérale se déplace alors d'une part vers Paris, où des contacts sont pris avec des républicains comme Buonarotti, l'ancien compagnon de Babeuf et chef d'orchestre des mouvements révolutionnaires européens de ces années³⁰, et vers Modène qui se soulève en février 1831 suivie de Parme, Bologne, Ancône, Spolète, Pérouse. Malgré l'opposition de leurs parents, Louis-Napoléon et Napoléon-Louis son frère aîné, accompagnés de leur cousin germain Pierre, fils de Lucien, se joignent aux insurgés de Romagne, à la demande d'un des chefs, le colonel Armandi, qui est un ancien précepteur de Napoléon-Louis. Les patriotes italiens, selon les ordres du comité des *carbonari* de Paris, tiennent beaucoup à la présence à leurs côtés des deux Napoléonides en raison du prestige de leur nom. Les deux frères participent aux combats et à la marche victorieuse de la révolution au cours du mois de février 1831 dans les provinces pontificales de l'Émilie, des Marches et de la Romagne ainsi que dans les duchés de Modène et de Parme protégés de l'Autriche. C'est l'Ancien Régime abhorré qui est renversé dans toute cette région au milieu de l'enthousiasme populaire. À Bologne, la déchéance du pape comme souverain temporel est proclamée le 26 février. Les deux frères Bonaparte ont beaucoup chevauché dans la région et se sont battus les armes à la main. Louis-Napoléon s'est bien comporté au siège de Civita-Castellana. Ils sont gagnés par l'exaltation collective que ne partagent ni leur père, ni leur mère, le premier surtout pour des raisons politiques, la seconde parce qu'elle craint pour leur vie.

La présence des Napoléonides n'est pas passée inaperçue ni du côté des pontificaux, ni de celui des Autrichiens. C'est même un des arguments que fera jouer le pape Grégoire XVI auprès de l'Autriche pour demander à celle-ci d'intervenir militairement en Italie contre la révolution. La participation des deux jeunes neveux de Napoléon 1^{er}, loin d'être considérée comme un simple épisode romantique sans réelle portée comme le feront plus tard les nombreux contempteurs de Napoléon III, est prise très au sérieux par le gendarme de l'Europe qui sait très bien l'immense popularité du nom de Napoléon non seulement en Italie mais aussi en Europe. De cette popularité témoigne notamment la lettre du cardinal Bernetti, secrétaire d'état-major du Saint-Siège en date du 1^{er} mars : « Les deux fils de Louis Bonaparte qui sillonnent l'une après l'autre les provinces insurgées, disposent de tout, enrôlent les jeunes gens qui s'offrent à eux pour service de guerre, reçoivent partout les honneurs de chefs suprêmes, lèvent de copieu-

30. Voir la notice biographique de Filippo Buonarotti dans Jean Maitron, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, t.1, Paris, Éditions Ouvrières, 1964.

ses ressources pécuniaires et obtiennent soumission et respect au moindre signe de leur part »³¹.

La situation toutefois se complique rapidement pour les deux Napoléonides. En effet, les patriotes italiens espèrent une intervention en leur faveur de la France de Louis-Philippe, calcul parfaitement utopique, Louis-Philippe et Casimir-Périer n'ayant aucunement l'intention de se mêler des affaires italiennes ce qui pourrait de surcroît favoriser en France la renaissance du parti bonapartiste. Mais les patriotes italiens ne veulent négliger aucune chance et ils en arrivent à la conclusion qu'il est préférable que les deux Napoléonides soient écartés. Le roi Louis et son frère Jérôme vont leur en donner l'occasion en réclamant auprès d'Armandi, devenu membre du gouvernement insurrectionnel dit des Provinces unies italiennes, la mise à l'écart des deux frères. Armandi s'exécute et ordonne à ceux-ci de se rendre à Ancône puis à Bologne. Là, ils apprennent qu'ils n'ont plus le droit de porter les armes pour la révolution. Leur déception est immense et leur situation personnelle particulièrement précaire. En effet, dès le 4 mars, l'armée autrichienne, venue du nord, est entrée dans les duchés de Parme et de Modène avant de se diriger vers l'Émilie et la Romagne tandis que les troupes du pape attaquent les insurgés par le sud depuis le Latium. Rapidement, ces derniers sont partout repoussés. Or les deux Napoléonides se trouvent entre les belligérants risquant d'être fait prisonniers et dans ce cas passés par les armes. En effet, l'armée autrichienne réoccupe les villes insurgées, fusille les patriotes et condamne à mort les deux jeunes Napoléonides.

C'est alors que la reine Hortense, en accord avec Louis, décide d'aller elle-même à la recherche de ses deux fils afin de les ramener en lieu sûr. Elle part le 12 mars de Florence sous le faux nom de Mrs Hamilton en compagnie de Valérie Masuyer en direction de Prouse où elle arrive le 13. De là, elle gagne Foligno le 14 où elle a donné rendez-vous à ses deux fils. Elle a annoncé autour d'elle que son intention était de gagner avec ses fils le port d'Ancône sur l'Adriatique et de là s'embarquer pour Corfou et Smyrne dans l'Empire ottoman. Mais il s'agit d'une fausse information, qui abusera d'ailleurs la presse, car Hortense a l'intention de partir avec ses fils pour Paris. Pendant ce temps, Napoléon-Louis et Louis-Napoléon ont quitté Bologne avec les troupes insurgées d'Armandi en direction des ports de la côte adriatique Rimini puis Ancône par Forli et Pesaro, se rapprochant donc de Foligno. Mais Hortense attend vainement ses fils. Le 19 mars, elle repart vers le nord et apprend peu après que son fils aîné Napoléon-Louis est mort le 17 à Forli des

31. Cité par A. Castelot, *Napoléon III. L'aube des temps modernes*, Perrin, 1999, p. 18.

suites d'une rougeole et que Louis-Napoléon est à Pesaro³². C'est là qu'elle le rejoint le 21 mars dans la résidence du duc de Leuchtenberg, son propre neveu puisque fils de son frère Eugène. Hortense et son fils passent deux jours à Pesaro, puis huit jours à Ancône où Louis-Napoléon se cache dans les appartements de sa mère qui annonce officiellement qu'il est arrivé à Corfou ! Le 3 avril, Hortense, Valérie Masuyer, Louis-Napoléon et le jeune Daniele Zappi, chargé par le gouvernement révolutionnaire de porter des dépêches à Paris, quittent Ancône. Louis-Napoléon et Zappi sont déguisés en laquais. Hortense a demandé au général autrichien un sauf-conduit pour Livourne car elle déclare vouloir rejoindre son fils à Malte ! En réalité les voyageurs partent pour la France dont ils franchissent la frontière le 14 avril. Peu avant son entrée en France, Hortense a repris la fausse identité de Mrs Hamilton déclarant voyager avec ses deux fils Louis-Napoléon et Daniele Zappi.

De la frontière à Paris, les voyageurs prennent leur temps et s'arrêtent dans plusieurs villes. À Montélimar, dans un café, Louis-Napoléon peut mesurer la popularité des Bonaparte dans l'armée. Conversant toujours incognito avec des officiers, ceux-ci le questionnent sur les événements d'Italie, sur la mort Napoléon-Louis et sur le sort de Louis-Napoléon et se réjouissent lorsqu'il leur dit, selon la version officielle, que ce dernier est à Corfou ! Les voyageurs arrivent à Paris le 24 avril et Hortense est reçue par Louis-Philippe deux jours après. Elle espère obtenir du roi l'autorisation pour son fils et elle de résider en France, la levée du séquestre sur ses biens et la confirmation de son titre car, durant les Cent-Jours, elle avait obtenu de Napoléon l'autorisation pour sa mère et sa tante de demeurer en France, autorisation assortie de confortables pensions. Aimable mais prudent, Louis-Philippe se contente d'autoriser Hortense et Louis-Napoléon de demeurer quelques jours en France *incognito*. Officiellement malade, Louis-Napoléon ne rencontre pas Louis-Philippe. Selon plusieurs témoignages Louis-Napoléon, durant la douzaine de jours où il est demeuré à Paris, a multiplié les rencontres secrètes avec des bonapartistes, des libéraux et des membres des sociétés secrètes républicaines. Peut-être a-t-il rencontré La Fayette, Armand Marrast, Odilon Barrot. Selon Maxime Du Camp, qui déclare tenir son information de l'ancien magistrat

32. D'autres versions ont été données de la mort de Napoléon-Louis. Selon Daniele Zappi, un proche des deux frères, Napoléon-Louis aurait été accusé par le comte Orsini (le père de l'auteur de l'attentat de 1858 contre Napoléon III) d'avoir violé son serment de carbonaro en ne marchant pas sur Rome et blessé par une arme. Affaibli, il aurait été alors une proie facile pour la rougeole. Selon Hippolyte Larrey, fils de l'ancien chirurgien de Napoléon 1^{er}, il aurait été tué en combattant (P. Milza, *op. cit.*, p. 58). Napoléon III s'en tiendra toujours à la thèse de la mort par maladie.

Zangiacomi, il aurait eu de longs entretiens avec un Polonais nommé Zaba³³. Le gouvernement fit surveiller Zaba puis l'arrêta et le parquet déposa plainte le 25 novembre 1831 alors que Louis-Napoléon était à Londres. Zaba aurait été en relations avec deux généraux dont l'un commandant à Strasbourg, divers officiers en garnison à Lunéville, Metz, Nancy ainsi qu'avec le chef d'escadron Parquin au total une quinzaine de personnes. Le républicain Marrast aurait été en relation avec ce groupe prêt à organiser un soulèvement militaire dans l'Est de la France tandis que des émeutes devaient éclater à Paris. Mais l'affaire fut étouffée de peur qu'elle ne provoque une émotion dans l'opinion et qu'elle ne jette la suspicion sur l'armée. On ne manquera pas de relever que cette affaire de 1831 annonce l'affaire de Strasbourg cinq ans plus tard.

Selon d'autres sources, toujours *incognito* mais cette fois vêtu en ouvrier, Louis-Napoléon aurait alors fréquenté les milieux populaires proches d'un sous-prolétariat qui est alors le fer de lance des journées insurrectionnelles et qui, en tout cas a joué un rôle essentiel lors de la révolution de 1830 qui a abattu la monarchie de la branche aînée des Bourbons³⁴. Peut-être le futur auteur d'*Extinction du paupérisme* a-t-il, dès cette époque, conscience du rôle que pourrait jouer le prolétariat parisien en faveur du retour au pouvoir des Bonaparte. Il faut dire que le 5 mai, jour anniversaire de la mort de Napoléon, depuis l'hôtel où ils logeaient, Louis-Napoléon et sa mère ont pu assister à l'imposante manifestation bonapartiste au pied de la colonne Vendôme qui ne portait plus la statue de Napoléon 1^{er}, fondue sur ordre des Bourbons mais que Louis-Philippe avait promis de remplacer. C'en était trop pour le gouvernement qui donna immédiatement l'ordre à Hortense et à son fils de quitter la France dès le lendemain. Le 10 mai les deux fugitifs débarquaient à Londres.

Ce bref séjour en France, où le souvenir de Napoléon est particulièrement vif dans le peuple et où les bonapartistes ont joué un rôle important dans le renversement de Charles X sans pouvoir d'ailleurs en tirer un profit politique- leur candidat, L'Aiglon, étant retenu en Autriche- a donc permis à Louis-Napoléon de nouer de précieux contacts et de se convaincre que la flamme bonapartiste était toujours vivace. À cette date, pourtant, Louis-Napoléon est toutefois loin de pouvoir agir pour son propre compte et en prétendant puisque le duc de Reichstadt est toujours vivant ainsi que son oncle Joseph et son père Louis.

33. Maxime Du Camp, *Souvenirs d'un demi-siècle*, t. 1 *Au temps de Louis-Philippe et Napoléon III (1830-1870)*, Hachette, 1949, pp. 26-29.

34. Voir *infra*, chapitre III.

En Italie, Louis-Napoléon s'est lié d'amitié avec deux compagnons dont la fréquentation ne pourra que conforter ses idées politiques favorables à la liberté des peuples et à l'idée de la validité voire de la supériorité de l'action clandestine et conspiratrice. Le premier de ces nouveaux amis est le comte Francesco Arese (1805-1881), carbonaro, qui a déjà purgé deux ans de réclusion, entre 1822 et 1825, dans la forteresse de Spielberg. En 1831, Arese est membre du mouvement clandestin *Jeune Italie* de Mazzini qui prépare des actions insurrectionnelles dans les régions soumises à l'autorité du pape ou sous la domination autrichienne. Arese ne limite pas son ambition au combat pour une Italie unie et indépendante mais il entend aussi œuvrer à l'amélioration des conditions de vie du peuple. Il va bientôt faire de longs séjours à Arenenberg auprès de la reine Hortense et de son fils.

Le second de ces nouveaux compagnons est le médecin Henri Conneau (1803-1877) qui est certainement l'ami le plus intime que Louis-Napoléon aura au cours de sa vie puisqu'il l'accompagnera partout que ce soit à Arenenberg, en captivité au fort de Ham, aux Tuileries où il s'entretiendra tous les matins avec lui, et jusqu'à ses derniers instants en 1873³⁵. Mais Henri Conneau n'est pas seulement l'ami fidèle et le médecin. Fils d'un fonctionnaire français originaire de la région de Béziers³⁶, c'est aussi un homme qui a grandi en Italie et a fréquenté les Jeunes patriotes de Mazzini. En 1831, il est dans les Marches dans l'état-major des révolutionnaires. C'est alors qu'il rencontre les deux fils du roi Louis dont il devient l'ami, surtout du plus jeune, Louis-Napoléon. Après l'échec de l'insurrection et la mort de Napoléon-Louis, Louis-Napoléon le recommande à sa mère la reine Hortense qui en fait son secrétaire et son médecin. Si cet homme secret qu'était Louis-Napoléon a livré ses pensées politiques les plus intimes à quelqu'un c'est certainement à Henri Conneau. Que ce soit Vieillard, Arese ou Conneau, chacun de ces hommes a, à un moment ou un autre de sa vie, développé une pratique politique basée sur l'action occulte et sur le secret.

À l'évidence, cette expérience italienne a été un moment important de la vie de Louis-Napoléon. À 23 ans seulement, il a été mêlé à des actions armées auxquelles il a pris part courageusement. Il a risqué sa vie et son frère est mort dans l'aventure, ce drame justifiant après coup les inquiétudes de Louis et d'Hortense. L'affaire, pour rocambolesque qu'elle ait pu paraître

35. Il réalisera ainsi le vœu de la reine Hortense qui écrivait dans son testament : « Je désire que mon fils puisse le garder toujours auprès de lui » (voir la notice de Jean-Claude Lachnitt dans le *Dictionnaire du Second Empire* dirigé par Jean Tulard).

36. Très exactement du village de Servian. Au début du XVIIIe siècle, un Conneau est consul de Servian, d'autres Conneau sont membres de la municipalité cantonale sous le Directoire.

par la suite, a été on ne peut plus sérieuse. Louis-Napoléon a vu à l'œuvre ces professionnels de la conspiration qu'étaient les *carbonari*. A-t-il été des leurs ? Certains historiens le pensent comme Hippolyte Thirria³⁷. D'autres en doutent alors que l'affiliation de son frère est considérée comme certaine. Mais Louis-Napoléon a été partie prenante dans des conspirations. Il a appris l'importance du secret et du rôle de la dissimulation dans l'action politique. Cela l'a profondément marqué et, toute sa vie, il se comportera en *carbonaro*. Surtout, le trouble dans lequel le plongera l'attentat d'Orsini et le changement que cet attentat provoquera dans sa politique une fois devenu empereur plaident en faveur de cette appartenance et pas simplement en faveur d'une très forte proximité. Il a acquis également la conviction - et s'il l'avait déjà, comme il est probable, il a été singulièrement conforté dans cette idée - que, dans l'Europe de l'époque, les idéaux de la Révolution française étaient toujours capables de mettre les masses en mouvement. Après ses passages en Italie, en Allemagne³⁸ et surtout en France, il a enfin entrevu la possibilité d'un destin exceptionnel pour lui.

À Londres où il séjourne avec sa mère jusqu'en juillet, l'heure est au bilan. Ce qu'il a vécu depuis février d'abord en Italie puis en France lui a révélé l'extraordinaire pouvoir du nom qu'il portait. En Angleterre, il peut constater aussi combien le nom de Napoléon est respecté. Durant son séjour, plusieurs pièces de théâtre qui prennent Napoléon pour héros sont représentées avec succès tandis que Louis-Napoléon et sa mère sont reçus dans la meilleure société où les sympathies bonapartistes sont loin d'être isolées notamment chez un certain nombre de ladies. C'est aussi à Londres que Louis-Napoléon fait la connaissance des deux fils adultérins de Napoléon : le comte Léon et le comte Walewski. Il reçoit aussi des personnages plus ou moins troubles qui viennent lui proposer leurs services et lui demandent de l'argent pour subventionner tel ou tel complot.

En août 1831, Louis-Napoléon et Hortense quittent l'Angleterre pour Arenenberg où ils arrivent après trois semaines de voyage dans le nord-est de la France, de Boulogne à Strasbourg en faisant cependant un crochet par Rueil, Louis-Philippe ayant accordé le passage. Après six mois d'activité, quelquefois fébrile, en Italie, en France et en Angleterre, voici venue une période plus paisible, le temps des bilans et de la réflexion. Louis-Napoléon a

37. Hippolyte Thirria, *Napoléon III carbonaro*, Paris, 1899.

38. En Bavière, écrit Ferdinand Bac à propos des demi-soldes, « ces débris traînaient encore partout » (*op. cit.*, p. 77). On connaît l'extraordinaire popularité d'Eugène de Beauharnais, gendre il est vrai du roi de Bavière, à Munich et Persigny constate à la même époque, en Wurtemberg, le même engouement pour les souvenirs napoléoniens.

incontestablement mûri. Pour l'heure, cependant, la situation politique n'offrant pas de possibilités immédiates, il vit en Suisse comme un *gentleman farmer* avec promenades et chasses en forêt ou en montagne, participation aux fêtes, kermesses et bals et autres réjouissances dans le canton de Thurgovie au cours desquelles est confortée sa réputation de Don Juan.

Mais il lit beaucoup. Il possède sa propre bibliothèque et peut aussi puiser tout à loisir dans celle de sa mère à tel point qu'il paraît bien difficile de séparer les deux fonds. L'ensemble des ouvrages dont il dispose est certainement ce qui peut se faire de mieux à l'époque en langue française. À l'exception de quelques ouvrages en allemand et en italien, les autres langues européennes ne sont pas représentées. On trouve dans les fonds d'Arenenberg tout d'abord toute une série d'ouvrages et de collections de revues à caractère encyclopédique sur l'histoire universelle, la géographie mais aussi la Bible et l'histoire des croisades. Tout ce qui compte en littérature y trouve aussi sa place depuis Homère, Ovide, Cicéron jusqu'à Chateaubriand, Eugène Sue, Balzac, George Sand en passant par Boileau, La Fontaine, Florian, Fontenelle, Voltaire, Legouvé, Delavigne, Louise Colet, Lamartine, Hugo, Eugène Sue, Walter Scott. L'histoire est particulièrement représentée depuis Tite Live et Hérodote jusqu'à Guizot avec de très nombreux ouvrages sur Napoléon, quelques-uns sur d'autres grands hommes (Du Guesclin, Bayard, Sully, Machiavel). De nombreux mémoires sont également présents : ceux du prince de Ligne, de Thibeaudeau, de Ségur, de Rapp, de Clauzel, de la duchesse de Berry et des ouvrages d'histoire sur divers pays (Angleterre, Espagne, Suisse, Italie, Russie, Piémont, Belgique, Autriche, Empire turc, Brésil, États-Unis). Hortense et Louis-Napoléon se tiennent également au courant des publications de Madame de Genlis, Madame de Staël, Benjamin Constant, Daunou, Lacordaire. On relève aux côtés de titres de géographie et d'un atlas, beaucoup d'ouvrages de mathématiques, de physique, de mécanique et surtout de stratégie et d'art militaire notamment d'artillerie. À l'évidence, il s'agit là d'ouvrages ayant servi pour les premiers aux études de Louis-Napoléon et, pour les seconds, à ses publications sur l'artillerie. Plusieurs titres enfin retiennent particulièrement l'attention parce qu'ils témoignent des préoccupations sociales des hôtes d'Arenenberg : *Utopie* de Thomas More, *Lectures on an New State of Society* du socialiste britannique Robert Owen et les deux volumes de *Religion saint-simonienne* qui confirment bien qu'Hortense et son fils se sont intéressés de près aux idées de Saint-Simon dont Vieillard les entretenait³⁹.

39. Je dois l'accès aux bibliothèques du Napoleon Museum d'Arenenberg à l'obligeance de Cristina Egli, conservateur.

En apparence, Louis-Napoléon est plus que jamais décidé à embrasser la carrière des armes et plus particulièrement l'artillerie, corps noble par excellence mais aussi corps d'origine de son oncle l'empereur dont la vraie carrière a commencé à Toulon en 1793 comme capitaine d'artillerie. En novembre 1832, il participe aux manœuvres de l'école militaire de Thoun et déclare à Dufour vouloir devenir officier d'artillerie de l'armée suisse. C'est alors que lui est octroyé le droit de bourgeoisie de Salenstein, canton de Thurgovie. En remerciant, il fait don à ce canton de deux pièces d'artillerie. En juillet 1834, il est nommé capitaine d'artillerie honoraire, capitaine honoraire car étranger, au régiment de Berne. Malgré la désapprobation de son père, il effectue son service à deux reprises dans les milices bernoises : en octobre-novembre 1834 puis en 1836 avant son équipée de Strasbourg.

Depuis Arenenberg pourtant, Louis-Napoléon et Hortense entretiennent une nombreuse correspondance avec des amis proches mais aussi avec des personnalités dont on espère le ralliement. Les rapports noués en 1831-1832 avec Chateaubriand illustrent bien cette stratégie de même que la rencontre que Louis-Napoléon aura à la fin de l'année 1832 avec La Fayette en Belgique. En 1831, Chateaubriand et Hortense échangent quelques lettres dans lesquelles Chateaubriand n'a pas tort de voir, sous les éloges appuyés, une tentative pour l'attirer dans le camp du bonapartisme dont Louis-Napoléon se veut le plus entreprenant représentant. S'adressant à lui à la troisième personne dans une lettre du 15 octobre 1831, Hortense écrit non sans pertinence à ce légitimiste atypique : « Il⁴⁰ n'aime des anciens temps que l'honneur qui rend fidèle et la religion qui rend sage, la gloire de sa patrie qui en fait la force, la liberté des consciences et des opinions qui donne un noble essor aux facultés de l'homme, l'aristocratie du mérite qui ouvre une carrière à toutes les intelligences, voilà son domaine plus qu'à tout autre. Il est donc libéral, napoléoniste et même républicain plutôt que royaliste. Aussi la nouvelle France, ses nouvelles illustrations sauraient l'apprécier tandis qu'il ne sera jamais compris de ceux qu'il a placés dans son cœur si près de la divinité ». Dans sa réponse, du 6 novembre 1831, Chateaubriand, par ailleurs très flatté, montre qu'il a vu clair dans le jeu d'Hortense. Dans cette lettre, écrit-il « se trouve cachée une séduction de femme et de reine qui pourrait entraîner un amour-propre moins détrompé que celui de M. de Chateaubriand. Il y a certainement aujourd'hui de quoi choisir une occasion d'infidélité entre de si hautes et de si nombreuses infortunes; mais à l'âge où M. de Chateaubriand est parvenu, des revers qui ne comptent que peu d'années dédaigneraient ses hommages :

40. C'est-à-dire : Monsieur de Chateaubriand.

force lui est de rester attaché à son vieux malheur, tout tenté qu'il pourrait être par de plus jeunes adversités ».

Cette réponse n'empêche pas les exilés d'Arenenberg de revenir à la charge. Cette fois, c'est Louis-Napoléon qui écrit au vicomte de Chateaubriand, le 4 mai 1832, à propos de sa dernière brochure, probablement celle intitulée *Bannissement de Charles X et de sa famille* parue en octobre 1831. Sa lettre suit le même plan que celui de sa mère : d'abord les éloges sur l'homme (« Que les Bourbons sont heureux d'avoir pour soutien un génie tel que le vôtre ! ») puis la mise en évidence de la contradiction qu'il y a voir un homme comme lui attaché à la liberté et au patriotisme défendre l'Ancien Régime « avec les mêmes causes qui ont servi à l'abattre » ajoutant : « Moi aussi, monsieur le vicomte, je m'enthousiasme pour tout ce qui fait l'honneur de mon pays... Mais permettez-moi de vous le dire, vous êtes le seul défenseur redoutable de la vieille royauté ; vous la rendriez nationale si l'on pouvait croire qu'elle pensât comme vous ». Ce à quoi Chateaubriand répond, le 19 mai depuis Paris, se définissant comme un homme d'un passé révolu mais auquel l'honneur lui commande de rester fidèle : « En défendant la cause de la légitimité, je ne me fais aucune illusion ; mais je pense que tout homme qui tient à l'estime publique doit rester fidèle à ses serments... Vous vivrez, monsieur le comte, pour voir votre patrie libre et heureuse ; vous traverserez des ruines parmi lesquelles je resterai, puisque je fais moi-même partie de ces ruines ». Par ces mots, Chateaubriand se définit lui-même comme l'homme d'un passé révolu

Le 19 août 1832, Chateaubriand venant de Constance répond à l'invitation d'Hortense et se rend à Arenenberg où il retrouve Madame Récamier⁴¹. Il y rencontre notamment Louis-Napoléon, Vieillard, le jeune peintre Cottrau. Chateaubriand fait la relation de cette journées dans les *Mémoires d'outre-tombe* : « Le prince Louis habite un pavillon à part, où j'ai vu des armes, des cartes topographiques et stratégiques... le prince Louis est un jeune homme instruit, plein d'honneur et naturellement grave » mais, en bon légitimiste, l'invité ne croit pas en ses chances politiques : « Aux Bonapartes il manque une race ; aux Bourbons, un homme... (mais) un homme peut tout à coup survenir et l'on ne crée pas une race. Tout est mort pour la famille de Napoléon avec Napoléon : il n'a pour héritier que sa renommée »⁴². Malgré la beauté du style, le pronostic manque singulièrement de justesse.

41. Celle-ci, ancienne amie de Joséphine de Beauharnais, logeait déjà à proximité, au château de Wolfsberg habité par Madame Parquin née Louise Cochelet, lectrice d'Hortense.

42. Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, tome 2, La Pléiade, Gallimard, 1951, p. 603.

Peu de temps après, en septembre 1832, Arenenberg reçut un autre hôte qui a laissé également une relation de son séjour, Alexandre Dumas déjà auteur de pièces à succès. En conversation avec Hortense, il déclare que lui, le républicain, considère Napoléon comme un homme ayant « reçu de Dieu une mission providentielle » mais que des hommes comme lui « n'ont pas de père et n'ont pas de fils ». Déçue, Hortense lui demande alors « Quel conseil donneriez-vous à un membre de cette famille qui rêverait la résurrection de la gloire et de la puissance napoléonienne ? »- « Je lui donnerais le conseil de se réveiller ». S'il persistait insiste Hortense, alors répond Dumas, « je lui dirais d'obtenir la radiation de son exil...de se servir de l'immense popularité de son nom pour se faire élire député, de disposer de la majorité à la Chambre... et se faire élire roi à sa place »⁴³ ! Plus tard, Alexandre Dumas se flattera d'avoir donné ce conseil judicieux au futur Napoléon III.

Nous savons aussi par Alexandre Dumas que l'on reçoit à Arenenberg les journaux de Paris. C'est justement à leur lecture que Dumas apprend le procès des saint-simoniens de Ménilmontant le 27 août 1832, les comptes-rendus de presse insistant sur les bizarreries et le ridicule de comportement de ce qui apparaît comme une sorte de secte érotico-mystique. Vieillard est alors à Arenenberg. Saint-simonien et républicain laïque, il n'a jamais été séduit par le mysticisme d'Enfantin. Nul doute que, dans ses conversations avec Louis-Napoléon, il ne regrette le discrédit que cette affaire porte au saint-simonisme sans pour autant en renier le programme économique et social. Ce procès est pour lui la confirmation du bien fondé de sa conception d'un saint-simonisme laïque qu'il communique au jeune Louis-Napoléon. Celui-ci fera donc, nous le verrons, du saint-simonisme sans se référer aux saint-simoniens pas plus qu'à Saint-Simon. Une autre conséquence de la place prise par Enfantin dans le saint-simonisme est d'avoir contribué, par la révélation de ce que Bazard considérait déjà un an plus tôt comme du libertinage, à discréditer dans l'opinion cet autre aspect fondamental du saint-simonisme qu'était la promotion de la femme. Seul Enfantin continuera dans cette voie allant en Égypte en quête de « la Mère ». Dans le saint-simonisme de Louis-Napoléon comme dans celui de Vieillard, on ne trouve trace de la promotion féminine⁴⁴.

Durant ces années, Louis-Napoléon ne quitte qu'une fois la Suisse pour se rendre en Angleterre. De novembre 1832 à mai 1833, le voici avec son ami Arese en Angleterre, pays à l'avant-garde du progrès industriel mais aussi

43. Alexandre Dumas, *Mes Mémoires (1830-1833)*, Bouquins, Robert Lafont, 2002, pp. 910-912.

44. Voir, *infra* (chapitre 2), l'analyse du saint-simonisme.

pays où la misère ouvrière s'étale dans les grandes villes d'une façon telle que nul visiteur, même reçu dans la société aristocratique comme Louis-Napoléon, ne peut l'ignorer. Ce qui est pour le moins peu banal pour un jeune homme de son milieu, il fait cependant bien davantage puisqu'il se rend dans plusieurs villes industrielles et ouvrières anglaises en prenant d'abondantes notes. Il visite des mines de charbon au fond desquelles il descend, Manchester et ses usines textiles, Birmigham ville de la métallurgie, et fait connaissance avec la « voiture à vapeur » de Stephenson qui relie Liverpool à Manchester sur un « chemin de fer ». Un historien américain considère ces voyages comme essentiels dans l'élaboration de sa pensée sociale⁴⁵. Et il est vrai que c'est en Angleterre qu'il rencontre la question ouvrière et le paupérisme.

Depuis la mort du duc de Reichstadt le 22 juillet 1832, la situation de Louis-Napoléon a changé. Certes la disparition du fils de Napoléon n'en a pas fait l'héritier de la lignée car sont encore vivants son oncle Joseph et son père Louis, mais ces derniers se montrent particulièrement discrets et Joseph n'a rien d'un prétendant alors que Louis-Napoléon sans s'affirmer comme tel a pris des initiatives qui ont beaucoup fait pour sa notoriété. Déjà en 1831, Metternich avec perspicacité écrivait à son ambassadeur à Paris : « Le jeune Louis Bonaparte est engagé dans la trame des sectes... Le jour du décès du duc de Reichstadt, il se regardera comme appelé à la tête de la République »⁴⁶. Au printemps 1833, sur le chemin de son retour d'Angleterre, il rencontre en Belgique La Fayette. Ce genre de contacts contribue à faire de lui le chef du parti bonapartiste ce qui n'a pas l'heur de plaire à son oncle Joseph. Pour couper court pense-t-il à l'ambition de son neveu, Joseph imagine un projet de consultation qui annule le sénatus-consulte du 28 floréal an XII dont l'article 6 précisait : « À défaut de Joseph Bonaparte et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et déferée à Louis Bonaparte et à ses descendants naturels et légitimes ». Bien qu'il ait réussi à faire entériner la manœuvre par ses frères, ce texte n'entrave en rien la poursuite des projets politiques de Louis-Napoléon qui continue à correspondre avec les opposants à Louis-Philippe tout en échafaudant avec Henri Conneau et avec Arese de nouveaux projets, en s'entretenant avec Vieillard et en correspondant avec Dufour, ces deux derniers ayant été comme on l'a déjà souligné en contact avec le saint-simonisme. Le château d'Arenenberg attire aussi de jeunes révolutionnaires venus de divers pays d'Europe (France, Allemagne, Italie, Prusse, Pologne,

45. Il s'agit de Franklin-C. Palm, *England and Napoleon III, a study of the rise of a utopian Dictator*, Durham, 1948.

46. Cité par P. Milza, *op. cit.*, p. 70.

Russie...). Ces jeunes gens ont tous en commun l'espoir de mettre fin au joug que fait peser sur l'Europe la Sainte-Alliance. Pour tout dire, on conspire beaucoup autour d'Arenenberg et les chancelleries européennes, mises au courant par leurs espions, s'en inquiètent.

Pour l'heure cependant, Louis-Napoléon donne la priorité à l'activité intellectuelle. En cinq ans il publie pas moins de trois livres : *Rêveries politiques* (1832), *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* (1833) et un *Manuel d'artillerie* à l'usage des officiers de la République helvétique (1836), tous ouvrages d'érudition qui ont nécessité des recherches quelquefois complexes.

Les premiers écrits : les références jacobines et napoléoniennes

En 1832 en effet, il publie son premier ouvrage intitulé *Rêveries politiques*. Pour la première fois il expose ses idées politiques au lendemain de son aventure italienne et on peut penser qu'il ne veut pas décevoir ses compagnons de lutte dans la péninsule. Il s'agit d'un ouvrage important mais bref⁴⁷, non seulement dans le domaine purement politique mais aussi quant à la définition de sa pensée sociale. On est surpris de voir quelle maturité a atteint un jeune homme de 24 ans seulement. D'entrée de jeu, Louis-Napoléon se place dans la lignée de la Révolution française et il n'est pas difficile de déceler dans ce premier écrit l'influence de Le Bas et de l'entourage de la reine Hortense mais, dans cet événement foisonnant qu'a été la Révolution, il fait des choix. Bien qu'il écrive s'être inspiré des constitutions de 91 et de 93, en réalité son choix se porte surtout sur celle de 93. S'il emprunte aussi à la constitution de 1791, il n'en retient pas ce qui en fait la caractéristique essentielle à savoir l'absence de suffrage universel qui exclue les pauvres de la participation au pouvoir politique, ce que fait également le constitution de 1795. Il refuse donc la monarchie constitutionnelle comme la Convention thermidorienne et le Directoire. Sans aucune ambiguïté, sa préférence va à la constitution la plus « à gauche » de la période révolutionnaire, celle de 1793 qui porte la marque de Condorcet, lequel en a établi le premier projet, et des Montagnards (notamment Robespierre et Saint-Just) qui dominaient la Convention lors de son adoption le 24 juin 1793. C'est la constitution qui fait le plus de place à la souveraineté populaire à travers l'affirmation du suffrage universel qu'il faut entendre d'abord, et c'est fondamental, comme le droit de

47. *Rêveries politiques* a été publié à Londres en 1832 puis dans *Œuvres* de Louis-Napoléon Bonaparte, Paris, Librairie Napoléonienne, 1848, pp. 67 à 96.

vote accordé aux pauvres. C'est aussi la constitution qui manifeste le plus de préoccupations sociales.

Dans son texte, Louis-Napoléon affirme aussi que seul l'Empire napoléonien a eu l'autorité nécessaire pour pérenniser l'œuvre de la Révolution sans avoir recours à la Terreur. Il définit ainsi la situation en Europe au début des années 1830 :

« Que voit-on partout ? Le bien être de tous sacrifié non aux besoins mais aux caprices d'un petit nombre ; partout deux partis en présence, l'un qui marche vers l'avenir pour atteindre l'utile, l'autre qui se cramponne au passé pour conserver les abus. Là, on voit un despote qui opprime ; ici un élu du peuple qui corrompt ; là un peuple esclave qui meurt pour acquérir son indépendance, ici, un peuple libre qui languit parce qu'on lui dérobe sa victoire.

Là où il n'y a pas eu de révolution, il est aisé de comprendre que le pouvoir soit rétif aux innovations et s'entoure de privilèges ; mais là où il y eut révolution, là où le peuple a renversé un pouvoir odieux pour ramener la gloire et la liberté, voir les vaincus profiter de la victoire, étouffer l'enthousiasme et relever ce que le peuple avait détruit dans sa colère, c'est ce qui surpasse l'imagination et qui doit servir de leçon à la postérité »⁴⁸.

On croirait presque lire seize ans avant sa parution le *Manifeste du parti communiste* de Marx et Engels qui écriront en 1848 : « La société entière se scinde de plus en plus en deux vastes camps ennemis, en deux grandes classes qui s'affrontent directement : la bourgeoisie et le prolétariat ». Certes, Louis-Napoléon ne parle ni de bourgeoisie, ni de prolétariat mais l'analogie est frappante au niveau de l'analyse et il est clair que Louis-Napoléon entend se situer aux côtés du plus grand nombre qui « marche vers l'avenir ». Quant au pays où s'est produit la révolution mais où le pouvoir « s'entoure de privilèges » c'est bien sûr de la France qu'il s'agit et, quelques lignes plus loin, Louis-Napoléon flétrit la Monarchie de Juillet qui « a tout abandonné à la peur d'une anarchie qui n'était point à craindre ou d'une guerre que nous ne pouvions redouter », double allusion au mouvement populaire à l'intérieur et à une guerre que les grandes puissances européennes pouvaient déclarer à la France si celle-ci remettait en cause les traités de 1815.

Ensuite, avec le même esprit de synthèse, Louis-Napoléon résume à sa façon dans des formules lapidaires les quatre dernières décennies de l'histoire européenne et française :

« Le malaise général qu'on remarque en Europe vient du peu de confiance que les peuples ont en leurs souverains. Tous ont promis, aucun

48. *Ibid.*, pp. 68-69.

n'a tenu... la nature de la République fut d'établir le règne de l'égalité et de la liberté... la nature de l'Empire fut de consolider un trône sur les principes de la Révolution, de cicatrizer toutes les plaies de la France, de régénérer les peuples ; ses passions, l'amour de la patrie, de la gloire, de l'honneur. La nature de la Restauration fut une liberté octroyée pour faire oublier la gloire ; et ses passions, le rétablissement des anciens privilèges et la tendance à l'arbitraire. La nature de la royauté de 1830 fut la renaissance des gloires françaises, la souveraineté du peuple, le règne du mérite ; ses passions, la peur, l'égoïsme, la lâcheté... le jour viendra... où la vertu triomphera de l'intrigue... pour arriver à ce but... je crois qu'on ne peut y parvenir qu'en réunissant les deux causes populaires, celle de Napoléon II⁴⁹ et celle de la République... Avec le nom de Napoléon, on ne craindra plus le retour de la Terreur ; avec le nom de la République, on ne craindra plus le retour du pouvoir absolu... Ne... reprochez pas (à Napoléon) sa dictature : elle nous menait à la liberté,... (à) l'égalité devant les lois, la supériorité du mérite, la prospérité du commerce et de l'industrie, l'affranchissement de tous les peuples : voilà où il nous menait au pas de charge. Jeunesse française, d'où vient cette ardeur qui vous enflamme, cet amour de la liberté et de la gloire qui fait de vous les fermes soutiens et l'espoir de la patrie ? c'est que l'aurore de votre vie fut éclairée par le soleil d'Austerlitz, que l'amour de la patrie fut votre premier sentiment...⁵⁰ ».

Pour lui, le meilleur gouvernement est celui qui assure au pays *l'indépendance* par un gouvernement fort et jouissant de la confiance du peuple, la *liberté* par l'élection des représentants du peuple au suffrage universel, l'*aisance également répandue* par des impôts diminués et un gouvernement qui tranquillise et par sa *stabilité* elle-même grâce à des institutions ne favorisant aucune classe et enfin la *suprématie du mérite* par la reconnaissance des services rendus à la patrie. Ce sont là ajoute-t-il des « principes entièrement républicains » mais la république a de graves inconvénients : elle peut conduire à la suppression de la liberté, à la corruption, au triomphe de l'intrigue. C'est pourquoi, écrit-il : « Je voudrais un gouvernement qui procurât tous les avantages de la République sans entraîner les mêmes inconvénients ; en un mot, un gouvernement qui fût fort sans despotisme , libre sans anarchie, indépendant sans conquêtes »⁵¹.

49. C'est ainsi que les bonapartistes désignent alors le fils de Napoléon 1^{er}, duc de Reichstadt, retenu en Autriche. Il convient de noter que Napoléon II est le titre reconnu le 23 juin puis à nouveau le 1^{er} juillet 1815 par la Chambre des représentants élue au suffrage universel peu de temps auparavant.

50. *Ibid*, pp. 69-73.

51. *Ibid.*, p. 77.

Ce qu'il faut à la France, c'est un « empereur de la République française » choisi par la volonté du peuple. Dès cette date, il y a chez lui cet espoir que les républicains pourront se rallier à un Empire ainsi défini et il est vrai que le début des années 1830 est une époque où républicains et bonapartistes fraternisent dans la même référence à la Révolution française et la même hostilité à la monarchie bourgeoise de Juillet. Mais les républicains ne pouvaient admettre que la République soit confiée à un empereur, comme l'affirmait l'article premier du sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) et Louis-Napoléon ne parviendra jamais à les en convaincre.

Les Rêveries contiennent un projet de constitution, précédé d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui s'inspire étroitement de la constitution de 1793. C'est le mérite de Julien Boudon d'avoir montré comment dans cet ouvrage Louis-Napoléon s'est inspiré du jacobinisme⁵². Plusieurs articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 se retrouvent mot pour mot dans le projet bonapartiste. Par exemple l'article 25 du texte de 1793 devient l'article 13 du projet bonapartiste: « La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable ». De même, l'article 28 de la Déclaration de 1793 est reproduit à l'article 14 du projet de Louis-Napoléon : « Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures ». Surtout, ce qui est essentiel pour notre propos, Louis-Napoléon fait siennes les préoccupations sociales de la constitution de 1793. L'article 21 de la Déclaration de 1793 est reproduit à l'article 12 du projet de Déclaration de Louis-Napoléon : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ». En d'autres termes, cet article reconnaît le droit à l'assistance et le droit au travail, deux droits qui allaient devenir des droits fondamentaux chez les socialistes et les communistes des années 1840. Cette référence explicite à la Constitution de 1793 est déjà en elle-même une manifestation de l'intérêt de Louis-Napoléon pour la question sociale. Faite en 1832, au moment où la Révolution industrielle a pris son essor, elle n'en a que plus de poids. L'article 21 de la Constitution l'An I témoignait de la capacité d'anticipation des Conventionnels. Quarante ans plus tard, avec les progrès de l'industrialisation et

52. Julien Boudon, « Louis-Napoléon Bonaparte du « jacobinisme » au « socialisme » ? », in Frédéric Bluche, *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, P.U.F., 2000.

ses conséquences sociales, son adéquation à la situation n'en est que plus forte. Nul doute que nous ne soyons là aux origines du socialisme de Louis-Napoléon. Il importe aussi de remarquer que Saint-Simon en 1824 considérait que « le moyen le plus direct pour opérer l'amélioration morale et physique de la majorité de la population » était de « procurer du travail à tous les hommes valides »⁵³.

Il est particulièrement intéressant de préciser que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de Louis-Napoléon Bonaparte publiée dans ses *Rêveries politiques* s'apparente fortement à d'autres textes de tradition babouviste-buonarottiste, prenant également pour modèle la déclaration de 1793 et publiés à la même époque. C'est le cas par exemple de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du communiste néo-babouviste Albert Laponneraye éditée la même année 1832. Albert Laponneraye et Louis-Napoléon recopient la quasi intégralité du préambule de la déclaration des droits de 1793 qui affirme que le peuple français a résolu d'exposer les droits sacrés et inaliénables de l'homme avec cependant quelques différences significatives. Alors que Laponneraye emploie l'expression de « représentants du peuple français, réunis en Convention nationale » au lieu de celle, plus directe, de « peuple français », Louis-Napoléon fait précéder l'énoncé de 1793 par cette phrase : « X (nom du souverain) par la volonté du peuple, empereur de la république française ». Autre différence, à la fin du préambule, le texte de 1793 précisait : « En conséquence, il (le peuple français) proclame, en présence de l'Être suprême, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen ». Louis-Napoléon reprend la phrase en remplaçant le terme « Être suprême » par « Dieu » tandis que Laponneraye supprime la phrase⁵⁴. Même robespierristes, les néo-babouvistes ne partagent pas le déisme de Robespierre alors que Louis-Napoléon l'accepte. De même fait-il sien l'article 7 du texte de 1793 sur les libertés de penser, de s'assembler et d'exercer librement les cultes (devenu l'article 5 de sa déclaration) alors que Laponneraye supprime la mention en faveur du libre exercice des cultes.

Cette comparaison entre les textes de Louis-Napoléon et de Laponneraye révèle tout à la fois le fait que Louis-Napoléon a côtoyé de fort près au début des années 1830 les buonarottistes néo-babouvistes mais en même temps elle montre les limites de ce compagnonnage. À partir d'une même base de départ qui est l'héritage révolutionnaire de l'an I, les chemins divergent :

53. Cité par J. Dautry, op. cit., p. 157.

54. Gian Mario Bravo, *Les socialistes avant Marx*, I, Paris, François Maspero, 1966, pp.188-199.

Laponneraye refuse d'inscrire la propriété comme un droit de l'homme⁵⁵ (il n'en fait que l'expression de la loi) et proclame avec les conventionnels de 1793 le droit à l'insurrection du peuple en cas de violation de ses droits, ce que ne fait pas Louis-Napoléon qui accepte par ailleurs les principes robespierristes de référence à Dieu et du libre exercice des cultes pour déboucher sur la constitution impériale de l'an XII.

Enfin, sur d'autres points, Louis-Napoléon ne reprend pas la totalité de la Constitution de l'An I et quelquefois s'en éloigne. Par exemple, il ne fait pas référence à l'article 9 de la Déclaration de 1793 qui précisait que la loi protégeait « contre l'oppression de ceux qui gouvernent ». Il refuse ainsi d'affaiblir l'autorité gouvernementale. D'une façon générale, la conception louis-napoléonienne de la souveraineté populaire signifie que le peuple est par l'élection la source du pouvoir mais non que le peuple doit exercer un contrôle permanent qui serait comme une épée de Damoclès suspendue au dessus du pouvoir exécutif. D'ailleurs, après avoir affirmé que « la République française est une et indivisible », il ajoute : « le gouvernement est monarchique : le pouvoir exécutif est délégué à l'Empereur », ce qui est une reprise quasi textuelle de l'article premier du *senatus-consulte* organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804) ou Constitution de l'an XII : « Le Gouvernement de la République est confié à un Empereur ». Louis-Napoléon ne manque pas une occasion de rappeler que telle était la conception du pouvoir de Napoléon 1^{er} et que telle est la sienne. Il a compris que seule l'onction du suffrage universel fonde la légitimité des Bonapartes. C'est ce qui les distingue fondamentalement des Bourbons et des Orléans. En même temps, on le voit, il prend ses distances avec une partie de l'héritage jacobin, du moins celui qui fait référence au contrôle populaire permanent dans la constitution de 1793 et qui d'ailleurs n'a trouvé par la suite de partisans qu'à l'extrême gauche.

C'est lorsqu'il entreprend de préciser plus avant son projet constitutionnel que Louis-Napoléon s'éloigne le plus de la constitution de 1793 et, d'une façon générale, des conceptions républicaines. Et ceci non pas tellement parce qu'il reprend en partie la constitution de 1791 en affirmant que la nation exerce son pouvoir par délégation que parce qu'il déclare que « la puissance législative s'exerce collectivement par l'Empereur, le Sénat et la Chambre des

55. Ce faisant, il est fidèle à Robespierre qui était opposé à ce que la propriété soit rangée parmi les droits naturels et souhaitait par contre voir y figurer le droit au travail et le droit à l'assistance. Les Montagnards durent finalement accepter un compromis avec le reste de la Convention : la propriété restait un droit naturel mais il était affirmé que les secours publics étaient une dette sacrée, ce qui impliquait le droit au travail (Jacques Godechot in *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier, 1970, p. 73)

tribuns du peuple » et surtout parce qu'il affirme : « La Chambre des tribuns du peuple sera composée par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois ». Octroyer à l'empereur une partie du pouvoir législatif c'était rompre avec la stricte séparation des pouvoirs à laquelle étaient attachés aussi bien les hommes de 1793 que ceux de 1791 : la constitution de 1793 prévoyait un conseil exécutif de 24 membres qui ne pouvait agir qu'en exécution des lois et décrets du corps législatif. Beaucoup plus significative était certainement la réapparition des collèges électoraux comme intermédiaires entre le peuple et les tribuns lorsque l'on sait que, dans la constitution napoléonienne de l'an X, les membres de ces collèges étaient choisis parmi les six cents citoyens les plus imposés de chaque département (art. 25), façon indirecte de réintroduire le suffrage censitaire et par là de s'assurer l'appui des notables. L'acte additionnel du 22 avril 1815 avait rétabli ces collèges électoraux de l'an X ce qui avait fortement déçu les républicains et expliqué une grande partie des abstentions populaires. Louis-Napoléon prend bien soin de ne rien dire sur la composition de ces collèges électoraux qui « sera déterminée par des lois » mais le doute demeure : la richesse sera-t-elle le critère utilisé ? Louis-Napoléon ne répond pas à cette question. Notons que cette absence de précision est tout aussi inquiétante, mais dans un sens opposé, pour les démocrates que pour les notables.

Les républicains ont toujours suspecté, avant et après le coup d'État, la sincérité de l'adhésion de Louis-Napoléon à la souveraineté populaire et au suffrage universel. Pourtant cette adhésion correspond tout à la fois à une conviction profonde et aux nécessités politiques. Face aux Bourbons se proclamant de droit divin, et aux Orléans s'appuyant sur le suffrage censitaire, les Bonapartes n'ont d'autre voie pour asseoir leur légitimité que le suffrage universel⁵⁶. En outre, l'exercice de celui-ci a de très fortes chances de bénéficier aux Bonapartes en raison de l'immense notoriété du nom de Napoléon, lequel est lié aux conquêtes de la Révolution et à une gloire militaire qui flatte l'orgueil national. Louis-Napoléon pressent dès ce moment qu'un jour ou l'autre un Bonaparte ne peut manquer de recueillir les dividendes politiques d'une légende napoléonienne entretenue depuis 1815 par les vieux soldats, Béranger et bien d'autres. On peine en effet à suivre le flot des publications qui vont contribuer à faire de Napoléon le héros de toute une génération en France comme à l'étranger : depuis le *Mémorial* de Las Cases paru en 1823, les ouvrages de Ségur, Savary, Gouvion Saint-Cyr mais aussi Nerval, Stendhal, Hugo jusqu'aux oeuvres des écrivains étrangers comme Heine, Manzoni, Lermontov, Pouchkine. Le mouvement s'amplifie encore dans les années

56. C'est ce que ne cesse de dire la reine Hortense : « Les Bonapartes doivent se rappeler que toute puissance leur vient de la volonté populaire ».

1830-1840 et connaît son paroxysme après le retour des cendres en 1840⁵⁷. Comment l'attachement au suffrage universel de Louis-Napoléon ne serait-il pas sincère lorsque aux raisons de principe s'ajoute l'intérêt politique ? Il reste qu'il fait partie des rares hommes qui alors fondent le pouvoir politique sur le suffrage le plus large et le plus direct. Ce n'est pas le cas de tous les républicains, notamment des républicains socialement modérés qui seront toujours réticents à l'instauration d'un suffrage universel plein et entier à la fois comme fondement d'un régime politique et comme source du pouvoir exécutif. Cependant, en théorie, ils n'auront de cesse de proclamer leur attachement à cette conquête de la Révolution⁵⁸. Ils multiplieront les arguments pour proposer un suffrage universel s'exprimant par degrés ou d'une façon indirecte ce qui, à l'évidence, ne peut que favoriser le pouvoir oligarchique des notables. Face à eux, les bonapartistes sont en position de force en affirmant que le suffrage qui exprime le plus la démocratie est le plus direct et le plus simple même si à l'évidence également il favorise celui qui bénéficie au départ d'une grande notoriété personnelle.

En 1832, cette affirmation de la nécessité d'accorder le droit de vote aux pauvres met Louis-Napoléon dans une situation d'opposition totale aux notables de la noblesse et de la bourgeoisie qui se satisfont alors du suffrage censitaire dont la fonction est précisément de refuser ce droit aux pauvres. En ce sens, une telle prise de position a un caractère subversif et révolutionnaire. Louis-Napoléon prend date en 1832 un an seulement après que le monarchiste Alphonse de Lamartine, dans sa brochure intitulée *La politique rationnelle*, se soit également prononcé pour le suffrage universel. Louis-Napoléon se retrouve ainsi en compagnie des républicains les plus avancés qui manifestent alors des préoccupations identiques favorables au suffrage universel et aux réformes économiques et sociales : le manifeste des *Amis du peuple* date de 1830 tandis que le programme de la *Société des droits de l'homme*, le manifeste du journal *La Tribune* ou le catéchisme républicain du journal lyonnais *La Glaneuse*, datent de 1833⁵⁹.

Cette adhésion à la démocratie à travers la reconnaissance du suffrage universel ne peut que conforter Louis-Napoléon dans ses intentions phi-

57. Voir Nathalie Petiteau, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.

58. Cf *infra* (Chapitre III) la conversation entre Louis-Napoléon et Louis Blanc au fort de Ham.

59. Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, Paris, Alcan, 1900, p. 31 et Raymond Huard, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991, pp. 26-27, qui précise qu'il est « malaisé de percevoir comment l'idée (du suffrage universel) survécut sous la Restauration ».

lanthropiques à l'égard des couches populaires car il est impossible d'une part de faire du peuple la source de tout pouvoir et d'autre part de ne pas être particulièrement attentif à ses conditions de vie. Il n'est pas exagéré de dire que, sur ce point, Louis-Napoléon est plus en avance que bien des républicains qui n'opéreront leur mutation que fort tardivement et en grande partie en réponse au bonapartisme. La référence aux aspects les plus sociaux de la Constitution de 1793 dans les *Rêveries politiques* ne suffit pas bien sûr pour faire du Louis-Napoléon de 1832 un socialiste mais il est certain que, au cours de ces années, son intérêt pour la question ouvrière se précise comme l'a montré aussi son voyage dans l'Angleterre industrielle de l'hiver 1832-1833.

CHAPITRE II : CONTEMPORAIN DE LA REVOLUTION INDUSTRIELLE

On peut suivre à travers les écrits de Louis-Napoléon, publiés entre 1832 et 1844, l'évolution de sa pensée sociale. Peu à peu, les choses se précisent dans son esprit et il passe successivement des « citoyens malheureux » (*Rêveries politiques*, 1832) aux « classes pauvres » (*Considérations politiques et militaires sur la Suisse*, 1833 et *Idées napoléoniennes*, 1839). En 1844, avec *Extinction du paupérisme* (1844), apparaîtra sous sa plume, l'expression de « classe ouvrière ». Cette évolution s'est faite non seulement sous l'influence de ses voyages dans les villes industrielles de l'Angleterre mais aussi de ses lectures. L'expression de « classes pauvres » se trouve chez Saint-Simon dont Narcisse Vieillard est un propagandiste convaincu. Mais Saint-Simon est aussi le premier à avoir distingué les ouvriers parmi les classes pauvres et s'il est bien vrai que le terme d'« ouvriers » englobe d'abord chez lui tous les « industriels » y compris les chefs d'entreprise, il utilise ensuite le terme dans son acception de « prolétaires » ou, comme nous dirions aujourd'hui, de « salariés ». C'est dans ce sens que Louis-Napoléon va l'employer à son tour.

Les préoccupations de Louis-Napoléon sont celles des saint-simoniens : souci des « classes pauvres » et mission de l'homme providentiel

En 1833, Louis-Napoléon publie un nouvel ouvrage : *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* qui est une réflexion sur le pouvoir politique en Suisse mais aussi en France⁶⁰. Dans cet ouvrage, il s'agit certes d'une étude argumentée sur les institutions politiques et militaires de la Suisse mais l'auteur y expose (à 25 ans !) des conceptions politiques qui ne varieront pas au cours de sa vie et qui s'ordonnent déjà autour de ce que Auguste Comte, cet autre disciple de Saint-Simon dont il fut le secrétaire de 1817 à 1824, résume dans la formule «*Ordre et progrès* ». Louis-Napoléon commence par cette constatation de bon sens sur la république : « Le mot république, écrit-il, n'est pas une désignation de principes, ce n'est qu'une forme de gouvernement. Ce n'est pas un principe, parce qu'elle ne

60. Également publié dans les *Œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte*, *op.cit.*, comme les autres ouvrages cités *infra*.

garantit pas la liberté et l'égalité. République, dans son acception générale, ne signifie que le gouvernement de plusieurs. Car, n'avons-nous pas vu jusqu'ici dans presque toutes les républiques le peuple soumis à une aristocratie tyrannique, à des privilèges révoltants » ? Et de citer la Rome antique ou la république de Venise. Sa grande idée, c'est que chaque nation a ses particularités : « C'est ainsi que ce qui a fait le salut de la France, la centralisation du pouvoir pendant la République et l'Empire, faisait le malheur de la Suisse ». Il passe ensuite à un éloge appuyé de Napoléon 1^{er}, un « grand homme », dont il justifie le système familial de gouvernement de l'Europe parce que celui-ci, selon lui, garantissait à la fois le progrès et la stabilité :

« Si l'on examine toute la conduite de Napoléon, on trouvera partout les mêmes symptômes de progrès, les mêmes apparences de stabilité. C'est là le fond de son histoire. Mais dira-t-on, quand devait être le terme de cet état provisoire ? À la défaite des Russes, à l'abaissement du système anglais. S'il eût été vainqueur, on aurait vu le duché de Varsovie se changer en nationalité de Pologne, la Westphalie se changer en nationalité allemande, la vice-royauté d'Italie se changer en nationalité italienne. En France, un régime libéral eût remplacé le régime dictatorial ; partout stabilité, liberté, indépendance au lieu de nationalités incomplètes et d'institutions transitoires⁶¹ ».

L'essentiel dans ce passage n'est pas dans les intentions vraies ou supposées de Napoléon 1^{er}, mais dans l'idée que son neveu s'en fait et dont il n'est pas interdit de voir là une origine lointaine de l'Empire libéral.

Louis-Napoléon revient ensuite sur le thème central de sa philosophie politique, celui de la stabilité qui « fait le bonheur du peuple » et qui dépend de la souveraineté populaire mais d'une souveraineté bornée au droit de sanction et sans pouvoir délibératif :

« Il est vrai que la stabilité fait seule le bonheur du peuple ; sans confiance dans l'avenir, point d'esprit vital dans la société, point de commerce, point d'entreprises bienfaites ; les masses souffrent de la stagnation de tous les éléments de prospérité qui sont arrêtés par la crainte d'un bouleversement prochain. Mais quel est le moyen d'acquérir cette stabilité ? Est-ce de s'attacher au passé comme à une base immuable et à enchaîner l'avenir comme s'il était déjà en notre possession ? N'est-il pas tout aussi faux de regarder le présent comme supérieur à tout ce qui a existé, que de le croire au dessus de tout ce qui arrivera par la suite. On ne peut dire à une nation : ton bonheur est

61. *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* in *Œuvres* de Louis-Napoléon Bonaparte, Librairie napoléonienne, tome premier, 1848, p. 108.

là, il est fixé par des bornes insurmontables ; tout progrès serait un défaut, tout retour au passé un crime.

La nature n'est pas stationnaire. Les institutions vieillissent tandis que le genre humain se rajeunit sans cesse. L'un est l'ouvrage fragile des hommes, l'autre celui de la Divinité. La corruption peut s'introduire dans le premier ; le second est incorruptible. C'est l'esprit céleste, l'esprit de perfectionnement qui nous entraîne.

Le principe de chaque institution est ordinairement bon parce qu'il se fonde sur les besoins du moment ; il dégénère dès que ces besoins sont changés, dès que l'effet qu'il devait produire est accompli.

Il existe, dans des moments de transition d'un progrès à un autre, des nécessités de changement pour détruire les abus et pour remettre les lois en rapport avec les exigences du jour.

Si les bornes immuables empêchent la civilisation de s'étendre, le progrès est retardé ; mais la transition, au lieu d'être douce et facile, sera marquée par une explosion qui bouleversera l'édifice social et sera d'autant plus forte qu'il lui aura fallu plus de temps et d'efforts pour se faire jour.

Mais à ces moments de transition, qui décidera des nouvelles exigences de changements ? qui décidera des différentes formes de gouvernement ? –Le peuple ! qui est le plus juste et le plus fort de tous les partis ; le peuple qui abhorre autant les excès que l'esclavage ; le peuple qu'on ne peut jamais corrompre et qui a toujours le sentiment de ce qui lui convient.

Mais le peuple peut-il exercer son pouvoir indéfiniment ? ne doit-il pas se borner à approuver, à rejeter les propositions faites par la partie éclairée de la nation, par celle qui représente déjà ses intérêts ?

Si le peuple ne se bornait pas au droit de sanction mais qu'il choisît indifféremment parmi tant d'individus et de codes ses gouvernants et ses lois, les troubles se renouvelleraient sans cesse ; car choisir, c'est posséder le droit d'initiative. Or l'initiative ne saurait être laissée qu'à un pouvoir délibératif et des masses nombreuses ne peuvent délibérer.

Donc pour concilier tout à la fois la souveraineté populaire avec le principe d'ordre, il faudrait qu'en cas d'élection, les corps éclairés, ayant mandat spécial, ne fissent que proposer et que le peuple ne fît qu'accepter ou rejeter leurs propositions »⁶².

Louis-Napoléon rappelle également que le sénatus-consulte de l'an XII a prévu, en cas d'extinction de la famille Bonaparte, l'« obligation d'un appel au peuple⁶³ ». Cette façon de désigner le plébiscite aura sous le Second Empi-

62. *Ibid.*, pp. 127-129.

63. *Ibid.*, p.126.

re la bonne fortune que l'on sait et servira même après la chute de celui-ci de slogan de ralliement. Affirmer la souveraineté du peuple, faire de celui-ci la source de tout pouvoir, c'est prendre des positions diamétralement opposées à celles des notables pour qui le suffrage doit être réservé aux propriétaires. Cette souveraineté du peuple est supérieure à toute forme de gouvernement. Écrivant à son ami Narcisse Vieillard en novembre 1833, Louis-Napoléon affirme aussi que, pour les républicains, ce qui prime c'est la République et non pas le suffrage universel : « Ils ne s'inclineraient pas si la majorité ne proclamait pas la République. Quand on veut l'application d'un principe, il faut décider d'avance à en subir toutes les conséquences »⁶⁴.

De plus, et cela doit être mis en rapport avec cette profession de foi démocratique, comme dans les *Rêveries politiques*, les *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* abordent de front la question de la finalité du pouvoir. Pour Louis-Napoléon, il n'y a aucun doute, le bonheur du peuple doit être le but de tout pouvoir et il faut entendre le mot peuple non pas au sens de l'ensemble de la population mais à celui de classes pauvres : « Tout système financier doit se réduire désormais à ce problème : soulager les classes pauvres⁶⁵ ». On est donc passé du peuple aux classes pauvres, l'évolution est particulièrement significative. Cette affirmation fait écho à celle d'Henri de Saint-Simon, en 1821 dans *Du système industriel* : « Le but direct de mon entreprise est d'améliorer le plus possible le sort de la classe qui n'a point d'autres moyens d'existence que le travail de ses bras ».

Faut-il pour autant que ces classes pauvres gouvernent ? Non, répond Louis-Napoléon, qui sur ce point ne se distingue pas vraiment à cette époque des socialistes largement proches du despotisme éclairé. Louis-Napoléon refuse que le pouvoir soit « dans la main d'une seule classe » qu'il s'agisse des prêtres, des généraux, de la noblesse, des riches, d'un petit nombre de familles comme à Venise, des juristes comme aux États-Unis, ou successivement de la bourgeoisie dans la France de 1791 puis de la multitude dans celle de 1793. Le meilleur gouvernement doit être à l'image de celui de Napoléon, « empereur plébéen⁶⁶ » qui a offert peut-être le premier exemple d'un gouvernement « où toutes les classes étaient accueillies, aucune repoussée ». Deux ans plus tôt, les saint-simoniens évoquaient en parlant de Napoléon 1^{er} « l'homme-peuple ». Y a-t-il là une simple coïncidence ? Il est difficile de

64. Adrien Dansette, *Le Second Empire*, tome 1, *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, Paris, Hachette, 1972, p. 108.

65. *Considérations... op. cit.*, p. 136.

66. *Ibid.*, p. 139.

le penser. Ces remarques sur la nature de l'État intègrent les réflexions des grands historiens de l'époque aussi bien Mignet, cité par Louis-Napoléon à propos de la Révolution française, que Guizot qu'il ne cite pas. La volonté de Louis-Napoléon d'être au dessus des classes se manifestera avec force dès son accession au pouvoir en 1848 et plus encore à partir du 2 décembre 1851. Karl Marx, dans son analyse du coup d'État, concèdera : « Bonaparte voudrait apparaître comme le bienfaiteur patriarcal de toutes les classes »⁶⁷ !

Ainsi, dès 1833, Louis-Napoléon considère qu'un gouvernement doit par des mesures financières « soulager les classes pauvres » tout en demeurant le gouvernement de toutes les classes. Il ne voit dans ces deux affirmations aucune contradiction car, comme le dit l'article 12 de la constitution qu'il propose en conclusion de ses *Rêveries politiques* : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux... ». Il s'agit donc en reconnaissant ce que nous pourrions appeler « l'exception des classes pauvres », qui va se muer en 1844 en « exception ouvrière », de rétablir, au moins en partie, un équilibre entre les citoyens.

Enfin, la conclusion des *Considérations* mérite que l'on s'y arrête un instant car elle présente le grand intérêt de considérer l'héritage progressiste napoléonien non pas simplement au niveau de la France mais à celui de l'Europe, ce qui correspond à la propre expérience de Louis-Napoléon aussi bien en Suisse qu'en Italie et même en Allemagne. Il écrit en effet :

«Et depuis 1815, que sont devenus ces restes glorieux de nos grandes armées ? Qu'on me permette de leur rendre justice. Excepté quelques sommets de l'empire, tous les autres se sont montrés dans tous les temps, dans tous les pays, ardents à seconder toute noble entreprise. En France, ils ont rougi de leur sang les échafauds de la Restauration. En Grèce, ils ont aidé des esclaves à recouvrer leur indépendance. En Italie, ils sont les chefs de cette malheureuse jeunesse qui aspire à la liberté. Ils ont rempli les prisons de leurs corps mutilés. Enfin, en Pologne, quels étaient les chefs de ce peuple héroïque ? des soldats de Napoléon. Partout on trouve encore des soldats du grand homme, quand il s'agit d'honneur, de liberté et de patrie. En Suisse même, si la liberté helvétique était menacée, ce seraient encore des soldats de Napoléon qui voleraient les premiers à la défense des frontières ».

En 1834, deux ans après la mort du duc de Reichstadt, constatant l'inaction politique quasi totale de ses oncles, Louis-Napoléon manifeste à nouveau, après trois ans de silence, ses ambitions politiques, mais cette fois en direction de la France, plus précisément du Lyon ouvrier. Il le fait d'une façon

67. Karl Marx, *Le Dix-huit Brumaire Louis Bonaparte*, Éditions Sociales, 1984, p.199.

apparemment surprenante mais beaucoup moins qu'on pourrait le croire si on a à l'esprit deux choses. D'une part l'intérêt que Louis-Napoléon a déjà manifesté pour la question ouvrière et d'autre part le fait que la population laborieuse de cette ville ayant réservé, lors des Cent-Jours, un accueil enthousiaste à Napoléon, il ne paraissait pas illégitime de penser qu'en 1834 la permanence de ce souvenir pouvait bénéficier à son neveu⁶⁸.

En effet, à la nouvelle de la révolte ouvrière de Lyon, en avril 1834, il quitte Arenenberg pour Genève, tout près de la frontière française, où il se déclare prêt à entrer en France pour « contribuer à mettre le peuple français à même de choisir son gouvernement »⁶⁹ ! En 1836, le journal suisse *Allgemeinschweizerische Zeitung* écrira après l'échec de l'équipée de Strasbourg : « En 1834, lors de la révolte de Lyon, on vit arriver le Napoléonide de Thurgovie en compagnie de son Mentor, le colonel Dufour, avec toute la hâte d'un prétendant qui craint d'arriver trop tard »⁷⁰ ! Pendant quatre jours, du 9 au 12 avril, les combats font rage dans Lyon couvert de barricades. À l'origine de ces combats, il y a la comparution devant les tribunaux d'ouvriers grévistes. Finalement, les troupes de Louis-Philippe l'emportent mais le bilan est lourd : 642 morts et 600 blessés. Au même moment, les ouvriers parisiens solidaires des Lyonnais insurgés tentent un soulèvement auquel le massacre de la rue Transnonain, le 13 avril, met immédiatement un terme.

Après la fin des combats à Lyon, Louis-Napoléon rentre à Arenenberg. Il est cependant particulièrement significatif que sa première tentative pour se rapprocher du pouvoir en France se soit produite en tentant de prendre appui sur une révolte ouvrière à motivation économique. Deux ans plus tôt, en juin 1832, la duchesse de Berry, figure de proue des légitimistes, avait tenté sans succès de soulever les paysans vendéens. Dans les deux cas, ce fut l'échec, mais comment ne pas être sensible au parallélisme de ces deux tentatives,

68. Un mémorialiste ultra, Mouton-Fontenille de Laclotte, a ainsi décrit l'accueil du Lyon populaire à Bonaparte le 10 mars 1815 dans *La France en convulsions pendant la seconde usurpation de Bonaparte* : « Des flots de peuple quittent leurs maisons, leurs travaux, leurs ateliers, se répandent sur son passage, obstruent les chemins, l'entourent, le pressent, le touchent, le félicitent de son heureux retour, le contemplent avec admiration, se livrent à toutes les démonstrations de la joie la plus vive. Des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants présentant l'extérieur de la plus affreuse misère, la plupart à demi-nus ou couverts de guenilles, noirs de crasse, dégoûtants de sueur, enfumés de poussière, les yeux enflammés, la figure en convulsions, la fureur sur les lèvres, la rage au cœur, forment le cortège du tyran » (Cité par Dominique de Villepin, *Les Cent-Jours ou l'esprit de sacrifice*, Paris, Perrin, 2001, p.158).

69. André Castelot, *op.cit.*, p.21.

70. E. Chapuisat, *op.cit.*, p. 107. Dufour protestera contre cette assertion, mais il est déjà si proche de Louis-Napoléon que sa présence n'a rien d'in vraisemblable

l'une, la légitimiste, s'essayant à mobiliser la vieille classe paysanne réputée attachée à l'Ancien Régime, l'autre, la bonapartiste, s'efforçant de prendre appui sur une classe en formation.

De retour en Suisse, Louis-Napoléon fait paraître en 1836 un *Manuel d'artillerie à l'usage des officiers de l'armée helvétique*, ouvrage érudit méritant une étude particulière⁷¹ mais qui est aussi destiné à populariser son nom auprès des officiers de l'armée française et à marcher dans les pas de son oncle. Pour ce manuel, il a bénéficié de l'aide du colonel Dufour qui recommandera l'achat de l'ouvrage aux officiers de l'armée suisse. La même année, au mois de juillet, Victor Fialin (1808-1872), plus connu sous le nom de Persigny⁷², vient à Arenenberg se mettre à son service. Engagé dans les hussards en 1825, Persigny en a été chassé en 1831 en raison de son appartenance à la Charbonnerie, ce qui faisait de lui à cette époque un sympathisant de la cause républicaine. Ayant trouvé son chemin de Damas bonapartiste en 1834, il a tenté en vain à Londres de convaincre Joseph Bonaparte de reconstituer en France le parti bonapartiste. Louis-Napoléon trouve en cet homme, conspirateur né et inconditionnellement dévoué à sa personne (« Je veux être le Loyola de l'Empire » disait-il), non seulement un propagandiste infatigable mais aussi un véritable aventurier capable de risquer sa vie dans des tentatives de prise du pouvoir parfois hasardeuses. Persigny devient l'homme des missions secrètes en France pour le compte de Louis-Napoléon. C'est ainsi qu'en 1835 il s'entretient à Paris avec George Sand que son roman *Lélia*, paru en 1832, a rendu célèbre et qui, admiratrice de Lamennais, partage avec celui-ci l'exaltation du peuple et l'espoir d'un christianisme épuré. Il s'agit là d'une rencontre discrète et éminemment politique⁷³. Persigny est avant tout un homme d'action que son républicanisme originel et son ancienne appartenance à la Charbonnerie prédisposent à apporter son aide à Louis-Napoléon. Persigny n'est pas le seul ancien carbonaro à se trouver auprès de Louis-Napoléon pour tisser les fils des réseaux louis-napoléoniens.

Avec Persigny, Louis-Napoléon conçoit le projet de soulever les garnisons de l'Est de la France pour marcher sur Paris. Pour cette entreprise, il s'agit, non pas d'activer un parti bonapartiste fort réduit, mal organisé et peu fiable mais de s'adresser à des militaires réputés sensibles au souvenir de

71. Celle-ci sera menée *infra*, chapitre XVI.

72. Paul Chrétien, *Le duc de Persigny (1808-1872)*, Toulouse, 1943.

73. Elle écrira en 1852 qu'elle l'a rencontré en 1835 « lorsqu'il conspirait pour le prince » (George Sand, *Correspondance. Textes réunis, classés et annotés par Georges Lubin*, Paris, Garnier, t. X, 1973, p. 682).

Napoléon. Son choix se porte sur Strasbourg qui présente le double avantage d'être tout proche de la Suisse mais aussi d'avoir en garnison dans ses murs le 4^{ème} régiment d'artillerie qui était celui de Napoléon Bonaparte à Toulon en 1793 ! Le symbole est fort et, en la matière, de telles références sont essentielles. Peu de personnes sont dans la confiance. Outre Persigny, le chef d'orchestre, Denis Parquin, le lieutenant Laity et une amie de Persigny Éléonore Gordon. Notons aussi le soutien que lui apporte le journaliste radical genevois James Fazy depuis que Louis-Napoléon l'a assuré qu'il n'agissait pas en prétendant mais en libérateur du peuple partisan du suffrage universel⁷⁴. Même si elle demeure discrète, cette aide de la part du révolutionnaire suisse, qui accèdera au pouvoir à Genève en 1846 et proclamera le suffrage universel, colore politiquement la tentative de Strasbourg dans un sens révolutionnaire.

Sur place, à Strasbourg, Louis-Napoléon s'est assuré du soutien du colonel Vaudrey commandant le 4^{ème} régiment et d'une quinzaine d'officiers. Il connaît certains d'entre eux pour les avoir rencontrés à Bade, station thermale allemande proche de la frontière. Le 30 octobre 1836, l'affaire commence bien avec le ralliement des artilleurs à qui Louis-Napoléon adresse une proclamation faisant abondamment référence à son oncle et dans laquelle sa tentative est légitimée par le suffrage universel : « L'empereur Napoléon, déclare-t-il, tenait son pouvoir du peuple français ; quatre fois son autorité reçut la sanction populaire : en 1804, l'hérédité dans la famille de l'empereur fut reconnue par quatre millions de votes ; depuis, le peuple n'a plus été consulté... Comme l'aîné des neveux de Napoléon, je puis donc me considérer comme le représentant de l'élection populaire ». Plusieurs dizaines d'hommes suivent le mouvement qui échoue cependant devant la détermination du 46^{ème} régiment de ligne. Arrêté, Louis-Napoléon est transféré à Paris. Louis-Philippe, affectant de minimiser une affaire qui a pourtant démontré la grande perméabilité de l'armée à une action antigouvernementale dès lors que celle-ci se réclame de Napoléon, décide l'expulsion de Louis-Napoléon vers les États-Unis. Le navire de guerre qui l'embarque le 21 novembre 1836 à Lorient, le débarque le 30 mars 1837 à Hampton après avoir fait un détour par Rio-de-Janeiro ! Entre temps, en janvier, a eu lieu le procès des conjurés de Strasbourg devant les assises de la ville. En l'absence de leur chef, il était difficile de les condamner et tous furent acquittés.

Mais la conspiration de Strasbourg, faite sans concertation aucune avec sa famille, a provoqué non seulement la colère des oncles Joseph et Jérôme, mais aussi de son père Louis. Cela le confortera dans l'idée qu'il n'a rien à

74. E. Chapuisat, *op. cit.*, p. 107.

attendre de ses parents et il continuera à agir seul avec son petit groupe de fidèles. Dès le mois d'août 1837, le voici revenu en Suisse pour assister aux derniers instants de sa mère. Il en profite pour ranimer les réseaux bonapartistes dont il dispose en France. C'est aussi à ce moment, en juin 1838, qu'est édité, à Berne l'ouvrage du lieutenant Laity sur l'affaire de Strasbourg sous le titre *Relation historique des événements du 30 octobre 1836* qui donne incontestablement un nouveau retentissement à la tentative de Boulogne. De plus l'ouvrage, tiré à 10 000 exemplaires, fait l'apologie de la démocratie et du suffrage universel. La réaction du gouvernement de Louis-Philippe montre que la monarchie de Juillet prend au sérieux cette nouvelle manifestation de l'ambition du Napoléonide d'Arenenberg. Il exige aussitôt des Suisses l'expulsion de Louis-Napoléon. Devant le refus de la Suisse d'expulser un de ses citoyens, puisque Louis-Napoléon a reçu depuis 1832 le droit de bourgeoisie du canton de Thurgovie, la France n'hésite pas à masser 25 000 soldats à la frontière ! Les moyens engagés témoignent de la réelle inquiétude qui a saisi alors le gouvernement de Louis-Philippe. Finalement, Louis-Napoléon, qui veut éviter un conflit qu'il sait disproportionné entre la France et la Suisse, décide de son propre chef de gagner l'Angleterre. Le 16 septembre 1838, il écrit en français au président du petit conseil du canton de Thurgovie :

« Le ministère français ayant déclaré que le refus de la diète d'obtempérer à la demande serait le signal d'une conflagration dont la Suisse pourrait être la victime, il ne me reste plus qu'à m'éloigner d'un pays où ma présence est le sujet d'aussi injustes prétentions et où elle serait le prétexte à de si grands malheurs... Je n'oublierai jamais la noble conduite des cantons qui se sont prononcés si courageusement en ma faveur et surtout le souvenir de la généreuse protection que m'a accordé le canton de Thurgau restera profondément gravé dans mon cœur »⁷⁵.

Loin d'avoir été une affaire mineure, cette avancée de l'armée française a mis en émoi toute la Suisse comme le montre cette lettre du Conseiller d'État du canton de Vaud expédiée de Lausanne au Landamann de Thurgovie le 20 octobre 1838 quelques jours après le départ de Louis-Napoléon encore ignoré de ce correspondant :

« Le Conseil d'État du canton de Vaud a décidé aujourd'hui de mettre sur pied et de faire monter et échelonner sur nos frontières de France toutes nos milices tant réserves qu'élite (16 000 âmes de toutes armes). Les Français

75. On peut voir, aux archives du canton de Thurgovie, l'original de cette lettre (Staatsarchiv Thurgau, n° 8'600, Frauenfeld, Confédération helvétique). Une seconde lettre est envoyée à la même personne le 14 octobre 1838, « au moment de monter en voiture... » (Ibid.).

avancent en assez grand nombre par le pays de Gex, par Pontarlier et par le reste de la frontière... Résolution prise à 5 contre 3. Que tous les cantons en fassent autant et la Suisse est sauvée »⁷⁶.

Dans toute cette affaire, qui aurait pu déboucher sur un conflit militaire, les Suisses ont eu un comportement digne et courageux. Il est probable que Dufour et les anciens de la Grande Armée ont joué alors un rôle mais il s'agissait aussi pour un petit pays de défendre sa liberté devant une grande puissance. Plus tard, devenu empereur, Napoléon III saura s'en souvenir.

*L'idée napoléonienne, « une idée sociale,
industrielle, commerciale, humanitaire ».*

Ayant hérité de la fortune de sa mère, il peut fréquenter à nouveau la meilleure société londonienne mais celle-ci est loin d'absorber toute son énergie. Il met aussi à profit l'exil londonien pour approfondir ses idées politiques et sociales. En juillet 1839, il fait paraître *Des idées napoléoniennes*, ouvrage dans lequel les préoccupations sociales occupent une place plus importante encore que dans ses ouvrages précédents et qui annonce *Extinction du paupérisme* qui paraîtra cinq ans plus tard. En héritier des Lumières, il croit au progrès et en voit les principaux artisans dans les grands hommes comme Napoléon. Ce sont ces derniers qui, parce qu'ils expriment la volonté populaire, permettent aux sociétés d'aller de l'avant et de surmonter les difficultés :

« L'amélioration des sociétés marche sans cesse, malgré les obstacles ; elle ne connaît de limites que celles du monde... Les peuples ont tous quelque chose de commun, c'est le besoin de perfectionnement ; ils ont chacun quelque chose de particulier : c'est le genre de malaise qui paralyse leurs efforts.

Les gouvernements ont été établis pour aider la société à vaincre les obstacles qui entravaient sa marche... Un gouvernement n'est donc pas, comme l'a dit un économiste distingué, *un ulcère nécessaire* ; mais c'est plutôt le moteur bienfaisant de tout organisme social.

Depuis que le monde existe, le progrès a toujours eu lieu. Pour le reconnaître, il suffit de mesurer la route suivie par la civilisation ; la trace en est marquée par les grands hommes qui en sont comme les bornes militaires ; chacun a un degré supérieur qui nous rapproche du but ; et l'on a d'Alexandre à César, de César à Constantin, de Constantin à Charlemagne, de Charlemagne à Napoléon.

⁷⁶. *Ibidem*.

Les formes de gouvernement, au contraire, ne suivent pas des lois constantes. Les républiques sont aussi vieilles que le monde; l'élection et l'hérédité se sont, depuis des siècles, disputé le pouvoir et le pouvoir est resté tour à tour à ceux qui avaient pour eux les sciences et les lumières, le droit ou la force. Il ne saurait donc y avoir de gouvernement assis sur des formes invariables ; il n'y a pas plus de formule gouvernementale pour le bonheur des peuples qu'il n'y a de panacée universelle qui guérisse tous les maux »⁷⁷.

Sous sa plume, le progrès est inspiré par la « puissance divine » qu'il dénomme également « Providence »⁷⁸. Par Providence, Louis-Napoléon entend les lois qui régissent l'évolution des sociétés humaines plus que l'Être suprême. Il s'agit donc de la providence historique et il n'y a là rien d'original à cette époque. C'est par exemple exactement la conception de Guizot dans ses *Essais sur l'histoire de France*, parus en 1824 et qui reprenaient des idées émises dans son cours de 1820-1822. Dans un autre de ses ouvrages, *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain jusqu'en 1789*, 5 volumes parus en 1829-1832, Guizot expliquait que le grand homme était grand parce qu'il comprenait les besoins réels de son temps⁷⁹. De même, le progrès chez Louis-Napoléon tire sa source de la volonté populaire dont le grand homme est l'expression, conviction que l'on retrouvera sous la plume de bien d'autres. On remarquera que pour lui le gouvernement est « le moteur bien-faisant de tout organisme social » et non pas « comme l'a dit un économiste distingué, un ulcère nécessaire ». Il y a tout lieu de penser que cet économiste n'est autre que Saint-Simon qui estimait que la nation désirait surtout « être gouvernée au meilleur marché possible »⁸⁰. C'est là un point de divergence entre Louis-Napoléon et Saint-Simon qu'il importe toutefois de relativiser car dans d'autres écrits Saint-Simon attend de l'État, et même d'un État fort, les réformes nécessaires.

Dans un ouvrage consacré aux idées napoléoniennes, il était normal qu'une large place soit faite à Napoléon lui-même pour lequel son neveu a

77. Louis- Napoléon Bonaparte, *Des idées napoléoniennes* in *Œuvres*, Paris, 1848, p. 190 et suivantes. A la même époque, Guizot, notamment dans *Histoire de la civilisation en Europe* (1828) et *Histoire de la civilisation en France* (1830), développe une réflexion identique sur les grands hommes mais fort critique pour Napoléon.

78. *Des idées...*, *op. cit.*, p. 192.

79. Il ajoutait d'ailleurs, en pensant plus à Napoléon qu'à Charlemagne, que le grand homme menait ensuite le peuple là où celui-ci ne voulait pas aller. Il restait alors seul et n'avait plus qu'à périr (HCF, t. II, pp. 263-265). Mais Louis-Napoléon ne suit pas Guizot sur ce terrain !

80. Dans le *Catéchisme des industriels* (décembre 1823) in Saint-Simon, *Textes choisis*, Préface et notes par Jean Dautry, Editions Sociales, 1969, p. 115.

une admiration sans borne. Il voit en lui tout à la fois « l'exécuteur de la révolution » et « le Messie des idées nouvelles ». Après avoir rappelé le rôle des idées dans les transformations des sociétés, Louis-Napoléon précise le cadre de son action :

« C'est ainsi que les idées de 89, idées qui, après avoir bouleversé l'Europe, finirent par assurer son repos, paraissent, déjà en 91, avoir détruit l'ancien ordre des choses et en avoir créé un nouveau. Mais l'enfantement de la liberté est pénible et l'œuvre des siècles ne se détruit pas sans des secousses terribles ! 93 suit de près 91 et l'on vit ruines sur ruines, transformations sur transformations ; jusqu'à ce qu'enfin Napoléon apparut, débrouilla ce chaos de néant et de gloire, sépara les vérités des passions, les éléments de succès des germes de mort et ramena à l'idée de synthèse tous ces grands principes qui, luttant sans cesse entre eux, compromettaient le succès auquel tous étaient intéressés.

Napoléon, en arrivant sur la scène du monde, vit que son rôle était d'être *l'exécuteur testamentaire* de la révolution. Le feu destructeur des partis était éteint et lorsque la révolution mourante mais non vaincue légua à Napoléon l'accomplissement de ses dernières volontés, elle dut lui dire : « Affermis sur des bases solides les principaux résultats de mes efforts, réunis les Français divisés, repousse l'Europe féodale liguée contre moi, cicatrise mes plaies, éclaire les nations, exécute en étendue ce que j'ai dû faire en profondeur ; sois pour l'Europe ce que j'ai été pour la France. Et quand même tu devrais de ton sang arroser l'arbre de la civilisation, voir tes projets méconnus et les tiens sans patrie errer dans le monde, n'abandonne jamais la cause sacrée du peuple français et fais-la triompher par tous les moyens que le génie enfante, que l'humanité approuve ».

Cette grande mission, Napoléon l'accomplit jusqu'au bout. Sa tâche fut difficile. Il fallait asseoir une société bouillonnante encore de haine et de rancune sur de nouveaux principes, se servir, pour consolider, des mêmes instruments qui jusque-là n'avaient servi qu'à abattre...

L'empereur Napoléon a contribué plus que tout autre à accélérer le règne de la liberté, en sauvant l'influence morale de la révolution et en diminuant les craintes qu'elle inspirait (Ce sont les craintes qu'inspira aux souverains qui arrêtaient chez eux les progrès qui avaient été introduits avant 1789 par Joseph II en Autriche et par Léopold en Italie). Sans le Consulat et l'Empire, la révolution n'eût été qu'un grand drame qui laisse de grands souvenirs mais peu de traces. La révolution se serait noyée dans la contre-révolution tandis que le contraire a eu lieu parce que Napoléon enracina en France et introduisit partout en Europe les principaux bienfaits de la grande crise de 89 et que, pour nous servir de ses expressions, il dessouilla la révolution, affermit les rois et ennoblit les peuples. Il dessouilla la révolution en séparant les vérités qu'elle fit triompher des passions qui dans leur délire les avaient obscurcies ;

il raffermir les rois en rendant le pouvoir honoré et respectable ; il ennoblit les peuples en leur donnant la conscience de leur force et ces institutions qui relèvent l'homme à ses propres yeux. L'Empereur doit être considéré comme le Messie des idées nouvelles. Car, il faut le dire, dans les moments qui suivent de près un bouleversement social, l'essentiel n'est pas de mettre en application des principes dans toute la subtilité de leur théorie mais de s'emparer du génie régénérateur, de s'identifier avec les sentiments du peuple et de le diriger hardiment vers le but qu'il veut atteindre. Pour être capable d'accomplir une tâche semblable, il faut que votre fibre réponde à celle du peuple (Paroles de l'Empereur), que vous sentiez comme lui et que vos intérêts soient tellement confondus que vous ne puissiez vaincre ou tomber qu'ensemble !

C'est cette union de sentiments, d'instincts et de volontés qui a fait toute la force de l'Empereur. On commettrait une grave erreur si l'on croyait qu'un grand homme a l'omnipotence et qu'il ne puise de force qu'en lui-même. Savoir deviner, profiter et conduire, telles sont les premières qualités d'un génie supérieur. « Je n'ai garde, disait Napoléon, de tomber dans la faute des hommes à système modernes, de me croire par moi seul et par les idées la sagesse des nations. Le génie de l'ouvrier est de savoir se servir des matériaux qu'il a sous la main »⁸¹.

Dans ce texte remarquablement écrit, nous sommes au cœur du propos de Louis-Napoléon. Il s'agit pour lui de montrer que Napoléon a rempli sa mission en sauvant l'héritage révolutionnaire, et qu'il n'aurait pas réussi s'il n'avait été à l'unisson des sentiments du peuple. Sans lui en effet, « la révolution se serait noyée dans la contre-révolution ». Telle a été en effet face au 18 Brumaire la conviction de la plupart des jacobins (ce qui explique soit leur ralliement à Napoléon, soit leur neutralité bienveillante pendant le Consulat et l'Empire) et plus tard de bien des historiens. La démonstration sur ce point est inutile. Plus intéressante pour notre propos est la référence à la « mission » qu'aurait eu à remplir Napoléon. Il est probable que Louis-Napoléon a trouvé cette idée chez sa mère. Dans ses mémoires parus en 1834⁸², la reine Hortense écrivait en effet à propos de Napoléon :

« Lui, le Messie des intérêts populaires, avec sa force, sa volonté et le prestige de sa gloire, il avait appelé les peuples au partage des vanités du monde, il avait réussi à les faire entrer au concours des jouissances humaines. Comme le Christ les avait relevés de l'esclavage, il les relevait de cette exclusion des honneurs qu'une portion d'hommes privilégiés conservait depuis des siècles pour elle seule. Avant l'Empereur, la Révolution française avait tout

81. *Des idées...op. cit.*, pp. 195-199.

82. *La Reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre. Fragments extraits de ses Mémoires inédits écrits par elle-même*, Paris, Levavasseur, 1834.

détruit, il est vrai, mais les excès souvent nécessaires pour détruire rejettent par lassitude, par l'attente trop longue des biens espérés, par le besoin de repos, dans la situation fâcheuse qui avait amené la révolte. C'est le règne de l'Empire qui avait affermi la supériorité du mérite sur celle de la naissance »⁸³.

À travers l'incarnation par Napoléon du « Messie des idées nouvelles », Louis-Napoléon développe un rationalisme métaphysique, voire une téléologie de l'histoire qui sous-tend, quoiqu'ils en aient, les certitudes des réformateurs sociaux de toutes les époques et que l'on retrouve en Allemagne chez Hegel, en France chez Victor Cousin et naturellement chez Henri de Saint-Simon et ses continuateurs. Le saint-simonisme en effet recherchait l'homme providentiel, le Messie capable de mener l'humanité au bonheur. Enfantin écrivait, quelques années plus tôt : « À chaque époque où l'humanité a eu de grandes choses à faire, elle a été entraînée par des hommes, par un homme surtout qui s'est trouvé à une distance énorme de ceux qui l'entouraient. Cet homme, ce fut Moïse, Orphée, Jésus, Mahomet, Saint-Simon, et ce fut aussi Grégoire VII et Charlemagne, Luther et Napoléon ; ils ont exercé sur l'humanité une véritable dictature »⁸⁴.

On ne peut affirmer qu'il y ait, sur ce point, filiation directe entre les saint-simoniens la reine Hortense et Louis-Napoléon car cette idée était diffuse alors en France et même en Europe, mais il y a pour le moins très forte convergence⁸⁵ et il ne faut pas oublier qu'Hortense a été approchée par le

83. La reine Hortense, *Mémoires*, Mercure de France, 2006, pp. 386-387.

84. Cité par David Owen Evans, *Le socialisme romantique*, Paris, Rivière, 1948, p. 78. Cet auteur insiste sur le fait que le saint-simonisme est à la recherche d'un « dictateur socialiste ». Au XXe siècle, la plupart des régimes marxistes auront à leur tête des hommes dotés de pouvoirs quasi dictatoriaux.

85. Devenu empereur, Louis-Napoléon sera bien évidemment plus que jamais convaincu du bien fondé de la théorie de l'homme providentiel comme il l'écrira dans la préface de sa biographie de Jules César en 1865 : « Quoi de plus faux de ne pas reconnaître la prééminence de ces êtres privilégiés qui apparaissent de temps à autre dans l'histoire comme des phares lumineux dissipant les ténèbres de leur époque et éclairant l'avenir ? Nier cette prééminence serait d'ailleurs faire injure à l'humanité, en la croyant capable de subir, à la longue et volontairement, une domination qui ne reposerait pas sur une grandeur véritable et sur une incontestable utilité... » Quelques pages plus loin, il ajoute : « Le but que je me propose en écrivant cette histoire... est de prouver que lorsque la Providence suscite des hommes tels que César, Charlemagne, Napoléon, c'est pour tracer aux peuples la voie qu'ils doivent suivre, marquer du sceau de leur génie une ère nouvelle et accomplir en quelques années le travail de plusieurs siècles. Heureux les peuples qui les comprennent et les suivent, malheur à ceux qui les méconnaissent et les combattent ! Ils font comme les Juifs, ils crucifient leur Messie... » (Napoléon III, *Histoire de Jules César*, Paris, Henri Plon, 1865, t. 1, pp. IV et VI). Comment ne pas penser qu'en écrivant ces lignes alors qu'il est au faite de sa puissance, l'empereur Napoléon III n'a pas à l'esprit son propre destin ?

saint-simonien Vieillard. Pour Hortense comme pour Louis-Napoléon, le grand homme est grand parce qu'il est proche des sentiments et des aspirations du peuple. Les formules qu'il emploie à ce sujet sont particulièrement heureuses.

Il faut également souligner une autre convergence, celle qui rapproche Louis-Napoléon de Victor Cousin dont le *Cours de philosophie* est paru en 1828 et qui exerce alors une énorme influence dans les milieux intellectuels attachés à l'héritage de la Révolution française. Pour Cousin, la vraie grandeur d'un homme se reconnaît au fait qu'il est l'écho de son peuple et même de la classe la plus nombreuse et la plus utile. Les hommes ne sont véritablement grands que par la puissance de l'idée qu'ils représentent, ce sont des « instruments du destin ». Hegel, à qui Cousin emprunte cette idée, ne dit pas autre chose, lui qui pense que l'histoire humaine est une marche vers le progrès et que la forme de civilisation qui triomphe à un moment donné est celle qui exprime le mieux l'Esprit c'est-à-dire le Droit. Et l'on sait que Hegel avait vu en Napoléon « l'esprit du monde à cheval ». Il convient de souligner que Louis-Napoléon se situe aux côtés des philosophes pour qui l'histoire ne doit pas être une simple compilation de faits mais doit avoir un sens.

Louis-Napoléon revient ensuite sur un thème que nous connaissons bien sous sa plume, celui du bonheur du peuple. La référence au bonheur plonge ses racines dans le XVIII^{ème} siècle des philosophes et fait écho non seulement à la Déclaration d'Indépendance des États-Unis le 4 juillet 1776 qui place « la recherche du bonheur » juste après la liberté parmi les « droits inaliénables » des hommes mais aussi à l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme de 1793 (« Le but de la société est le bonheur commun ») et aux fameux propos de Saint-Just dans l'exposé des motifs des lois de ventôse en mars 1794 : « Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français ; que cet exemple fructifie sur la terre ; qu'il y propage l'amour des vertus et le bonheur. Le bonheur est une idée neuve en Europe » !

À cette idée du « bonheur des peuples », Louis-Napoléon ajoute celle de la modernité : « Le meilleur gouvernement est celui qui remplit bien sa mission c'est-à-dire celui qui se formule sur le besoin de l'époque et qui... emploie les moyens nécessaires pour frayer une route plane et facile pour la civilisation qui avance ». « Se formuler sur le besoin de l'époque », c'est prendre en compte les réalités économiques et sociales du moment. Louis-Napoléon va plus loin dans cette voie que jamais il n'a été en faisant encore référence à la Révolution et à Napoléon. Puis il infléchit son discours dans un sens social. Il affirme :

« L'amélioration des classes pauvres fut une des premières préoccupations de l'Empereur. Dans une lettre au ministre de l'Intérieur, du 2 novembre 1807, il dit qu'il attache à la destruction de la mendicité une grande idée de gloire. Il fit établir des dépôts de mendicité ; quarante-deux existaient déjà en 1809. Pour trouver les moyens efficaces de soulager la misère du peuple, il provoquait les avis de tous les publicistes. Il institua la société maternelle qui devait avoir un conseil d'administration dans chacune des grandes villes de l'Empire. L'institution des Sœurs de la charité fut rétablie avec tous ses anciens avantages, sans les abus qui en avaient altéré la destination. Six maisons destinées à accueillir les orphelines de la Légion d'honneur, jusqu'au nombre de 600, furent créées en 1810. L'hôtel des Invalides reçut en 1803 une nouvelle organisation et on lui adjoignit sur divers points plusieurs succursales. Napoléon créa des camps pour les vétérans, où chacun de ceux qui y étaient admis avait une habitation rurale, une portion de terre d'un revenu net, égal à la somme de retraite.

En 1807, on rendit aux hospices les biens qu'un décret de la Convention avait aliénés.

Les condamnés par les tribunaux criminels et par la police correctionnelle restaient confondus dans les prisons et avec les prévenus et les accusés. Le gouvernement adopta le système des prisons centrales pour les condamnés à une année au moins de détention.

L'Empereur voulait que tout dans le culte fût gratuit et pour le peuple, que l'inhumation du pauvre fût faite gratuitement et décentement. « On n'avait pas le droit, disait-il de mettre un impôt sur les morts ; on ne devait pas priver les pauvres de ce qui les console de la pauvreté ». Il ordonna que les églises fussent ouvertes gratuitement au public ; que si l'église était tendue en noir pour un riche, on ne la détendrait qu'après le service du pauvre. Il avait eu l'intention de faire réduire le dimanche les places du parterre du Théâtre-Français à 1 fr, afin que le peuple pût jouir des chefs-d'œuvre de notre littérature. Dans le discours qu'il prononça en 1807 devant le corps législatif, il dit que dans toutes les parties de son empire, même dans le plus petit hameau, l'aisance des citoyens et la valeur des terres se trouveraient bientôt augmentées par l'effet du système général d'amélioration qu'il avait conçu.

La guerre l'empêcha de réaliser un aussi grand projet et arrêta l'exécution d'autres améliorations philanthropiques...⁸⁶ ».

Ces affirmations ne sont peut-être pas strictement conformes à la réalité historique car on ne peut par exemple mettre au compte de la seule phi-

86. *Des idées... op. cit.*, pp. 234-236.

lanthropie l'enfermement des pauvres dans des dépôts de mendicité. Elles n'en correspondent pas moins à une réalité souvent insuffisamment soulignée. Albert Soboul, par exemple, après avoir indiqué que le salaire réel sous l'Empire avait progressé de 25 %, écrit que « l'amélioration des conditions d'existence populaire constitue l'un des grands traits de l'époque napoléonienne »⁸⁷. Surtout, elles correspondent à la perception populaire de Napoléon dans la première moitié du XIX^e siècle. Dans le peuple des villes comme dans celui des campagnes, Napoléon, même empereur, est toujours le porteur des idéaux égalitaires de la Révolution. C'est bien, selon le mot de Madame de Staël, le « Robespierre à cheval ». C'est aussi celui qui, au lendemain du 18 Brumaire, rétablit le suffrage universel même s'il le contrôle aussitôt très étroitement.

On comprend mieux, malgré la conscription et les morts des guerres de l'Empire, la popularité du bonapartisme dans les milieux ouvriers après 1815. On peut ajouter qu'en matière sociale, il y eut également des anticipations napoléoniennes surprenantes comme ce que l'on a pu appeler « la première expérience de sécurité sociale » que Louis-Napoléon ne cite d'ailleurs pas⁸⁸ de même que la loi du 21 avril 1810 qui donnait à l'Administration des mines la mission de veiller « à la sûreté des ouvriers mineurs »⁸⁹.

Louis-Napoléon a donc recherché le parrainage de son oncle pour affirmer à travers lui qu'un des buts essentiels de tout gouvernement était « l'amélioration des classes pauvres ». Saint-Simon n'écrivait-il pas en 1821 dans *Du système industriel* : « le but direct de mon entreprise est d'améliorer le plus possible le sort de la classe qui n'a pas d'autres moyens d'existence que ses bras » ? Et le journal saint-simonien *L'Organisateur, journal du progrès de la science générale*, qui parut de 1829 à 1831, ne porte-t-il pas en sous-titre cette phrase que Vieillard n'a pas dû manquer de mettre sous les yeux de Louis-Napoléon : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration du sort moral, physique et intellectuel de la classe la plus nombreuse

87. Albert Soboul, *La France napoléonienne*, Paris, Arthaud, 1983, p. 287.

88. Léon-Éli Troclet, *La première expérience de sécurité sociale. Liège : décret de Napoléon de 1813*, Éd. de la librairie encyclopédique, Bruxelles, 1953. En raison du grand nombre de catastrophes minières en pays liégeois, un ingénieur propose en 1811 une caisse de secours pour les mineurs avec retenue sur les salaires. Le baron de Micoud, préfet de Liège, y ajoute une contribution des exploitants. Le 26 mai 1813, un décret de Napoléon autorise la formation d'une société de prévoyance à Liège avec contribution ouvrière et contribution patronale, gestion paritaire et contrôle de la gestion par le préfet.

89. Pierre Guillaume, *La Compagnie des mines de la Loire, 1846-1854*, PUF, 1966, p. 147.

et la plus pauvre » ? Saint-Simon, dans *Le Nouveau Christianisme*, faisait découler cette mission dévolue aux gouvernants du véritable christianisme : « Princes, écoutez la voix de Dieu qui vous parle par ma bouche, redevenez bons chrétiens...unis au nom du christianisme, sachez accomplir tous les devoirs qu'il impose aux puissants, rappelez-vous qu'il leur commande d'employer toutes leurs forces à accroître le plus rapidement possible le bonheur social du pauvre »⁹⁰.

Louis-Napoléon insiste, ensuite, sur les grands travaux réalisés par le Premier Empire qui « favorisèrent un grand progrès social » et dont il saura lui-même, devenu empereur, faire si bon usage. Le premier effet de ces travaux fut « d'employer tous les bras oisifs et de soulager ainsi les classes pauvres », le second étant de favoriser le développement général de l'économie et le troisième de détruire les particularismes⁹¹. Il y a là, à nouveau, dans cette approche de la question des grands travaux, une forte convergence avec Saint-Simon qui, dans son *Système industriel* datant de 1821, appelle de ses vœux la réalisation de grands travaux afin de donner du travail aux ouvriers.

La conclusion de Louis-Napoléon résume parfaitement son propos :

« Répétons-le en terminant, l'idée napoléonienne n'est point une idée de guerre, mais une idée sociale, industrielle, commerciale, humanitaire. Si, pour quelques hommes, elle apparaît toujours entourée de la foudre des combats, c'est qu'elle fut en effet trop longtemps enveloppée par la fumée du canon et la poussière des batailles. Mais aujourd'hui les nuages se sont dissipés et on entrevoit à travers la gloire des armes une gloire civile plus grande et plus durable »⁹².

C'est là l'idée centrale de l'ouvrage, celle qui annonce *Extinction du paupérisme*. Adrien Dansette écrit très justement à ce propos que Louis-Napoléon, comme les Saint-Simoniens, « croit que le progrès scientifique, le progrès industriel, le progrès social s'entraînent l'un l'autre »⁹³. Louis-Napoléon rappelle enfin que son oncle voulait établir « une association européenne solide en faisant reposer son système sur des nationalités complè-

90. Henri de Saint-Simon, *Le Nouveau christianisme* (Introduction d'Henri Desroche), Paris, Le Seuil, p. 150.

91. *Ibid.*, p. 246.

92. *Ibid.*, p. 334.

93. Adrien Dansette, *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, Paris, Hachette, 1961. Cité par Georges Spillmann, *Napoléon III prophète méconnu*, Paris, Presses de la Cité, 1972, p. 122.

tes », idée d'une confédération européenne que Saint-Simon exposait dès 1814.

Remarquons cependant, concernant toutes ces questions, que Louis-Napoléon ne se place que sous le patronage de Napoléon et ne cite pas Saint-Simon pas plus dans ce texte que dans ses textes ultérieurs. Considère-t-il qu'il ne doit rien à Saint-Simon ou, comme la quasi totalité des réformateurs sociaux de son époque- que ce soit Louis Blanc, Proudhon ou Marx- néglige-t-il de citer toutes ses sources ? Il est difficile de trancher dans un sens ou dans un autre.

Au cours de son séjour londonien, en 1839, Louis-Napoléon a trois ou quatre entretiens avec Étienne Cabet, avocat libéral, ancien carbonaro, républicain démocrate en exil depuis 1834 à Londres⁹⁴. Cabet achève alors son *Histoire populaire de la Révolution française, de 1789 à 1830, précédée d'une introduction contenant le précis de l'Histoire des Français depuis leur origine jusqu'aux états généraux* qui paraît justement en 1839 et, qui plus est, chez l'éditeur républicain parisien Pagnerre qui sera celui-là même que Louis-Napoléon choisira en 1844 pour publier son *Extinction du paupérisme*. Cet ouvrage est le premier dans lequel Cabet affirme clairement son communisme comme remède aux inégalités sociales. Louis-Napoléon, on le sait, ne prônera jamais la communauté des biens pour résoudre la question sociale mais, dans la tradition saint-simonienne, l'augmentation massive des biens de production. Il reste que les deux hommes ont de sérieux points de convergence et Louis-Napoléon ne pouvait que retrouver l'écho de ses conceptions dans la définition de la démocratie que donne Cabet dans la préface de son ouvrage : « Par démocratie, j'entends la puissance du Peuple entier s'exerçant dans l'intérêt de tous ; j'entends l'amélioration matérielle, intellectuelle et morale des classes les moins heureuses ; j'entends leur amélioration progressive, continue, incessante, sans autre borne que celle du possible... en un mot, j'entends le système social et politique le plus favorable à la dignité et au perfectionnement de l'homme, à l'ordre public, au respect des lois, et au bonheur de tous les citoyens, en lui donnant pour fondement l'éducation et le travail ». Observons également que les deux hommes se rencontrent au moment où ils préparent l'un *Des idées napoléoniennes* et l'autre l' *Histoire populaire de la Révolution française*. Dans les deux cas, le peuple, entendu chez l'un au sens de « classes pauvres » et chez l'autre au sens de « classes les moins heureuses », est au centre de leur réflexion. Rien ne permet de dire

94. Frédéric Bluche, *op.cit.*, p. 227.

que l'un des deux a été influencé par l'autre car leur réflexion sur la question est antérieure à leur rencontre. Celle-ci n'en revêt pas moins une forte signification plus pour Louis-Napoléon que pour Cabet⁹⁵.

Qu'est-ce qui pousse ainsi Louis-Napoléon à se pencher sur le sort des « classes pauvres » - et le temps est proche où il va lui-même écrire de la « classe ouvrière » - et à rencontrer le communiste Cabet ? On a déjà noté l'influence jacobine, voire robespierriste, et surtout l'influence saint-simonienne qui peut en apparaître comme le couronnement et qui s'est exercée par divers canaux en particulier par Narcisse Vieillard. Son précepteur, Le Bas, est surtout un républicain intransigeant qui réprouvera le coup d'État du 2 décembre alors que Vieillard y participera. Il y a également le milieu des carbonari qu'il a bien connu par l'intermédiaire de son frère, un milieu qui avait subi fortement l'influence de Buonarotti, en qui Jean Maitron voit le possible chef de la Charbonnerie européenne, un Buonarotti, mort seulement en 1837, dont le babouvisme puisait largement dans le robespierrisme. Dans une Europe dominée par la Sainte Alliance et où il était particulièrement dangereux dans la plupart des pays de contester les idées conservatrices, il est clair que ce n'est que par les conciliabules secrets voire la conspiration que de telles idées pouvaient s'exprimer.

Ce n'est pas céder à une conception « conspiratrice » de l'histoire que de rappeler aussi que, durant ces années, Louis-Napoléon est entouré de francs-maçons sans que l'on puisse dire avec certitude s'il l'était lui-même. Étaient ou avaient été francs-maçons dans son entourage : ses deux grands pères Charles Bonaparte et Alexandre de Beauharnais, son oncle Joseph dès 1793, ses oncles Jérôme depuis 1801 et Lucien depuis 1804, son père Louis depuis 1803 à une époque il est vrai où il s'agissait pour Napoléon de contrôler les activités de cette société et Joseph sera Grand Maître du Grand Orient de 1805 à 1815 tandis que Louis et Lucien seront Grands Maîtres adjoints. Sous le Premier Empire, c'est « en grande partie dans les loges que s'est

95. À la même époque, le grand savant François Arago, dans un retentissant discours prononcé le 16 mai 1840 à la Chambre des députés, se prononce pour la souveraineté populaire par l'adoption du suffrage universel et proclame la « nécessité d'organiser le travail » en faveur « des classes ouvrières qui souffrent ». Or, François Arago n'est pas républicain. Il le disait en 1834, il le dira encore en 1844 : « Je déclare que le gouvernement constitutionnel monarchique et héréditaire est le seul qui puisse prendre racine en France et y fructifier » (Voir notre article, « François Arago était-il républicain ? », Colloque organisé par l'Institut d'histoire du Roussillon en 2003, dont les actes sont à paraître, et François Sarda, *Les Arago ; François et les autres*, Paris, Tallandier, 2002, p.145). Louis-Napoléon n'est donc pas le seul durant ces années à se réclamer tout à la fois de la souveraineté du peuple et d'un principe héréditaire.

créée cette alliance entre « libéraux » et bonapartistes qui durera jusqu'au 2 Décembre » écrit Daniel Ligou⁹⁶.

Sous la Restauration, la franc-maçonnerie connaît des jours difficiles car la plupart des membres de la Charbonnerie française sont maçons comme le sont aussi de nombreux carbonari en Italie et comme l'est Buonarotti qui oriente, écrit Jean Maitron, la maçonnerie européenne « vers la classe ouvrière et la république », en tout cas vers l'action révolutionnaire⁹⁷. Même si, durant ces années, la majorité des maçons sont des modérés, ceux que fréquentent Louis-Napoléon et ses proches, c'est le cas de Le Bas, sont nettement plus à gauche. En 1837, il devait se faire initier avec son cousin Pierre mais au dernier moment il refusa⁹⁸. Quant à Napoléon⁹⁹, autre cousin et fils du roi Jérôme, il entrera au Grand Orient en 1848. L'appartenance de Louis-Napoléon à la maçonnerie prête toujours à discussion¹⁰⁰. Quoiqu'il en soit, ce qui compte, c'est que le milieu maçon que côtoie Louis-Napoléon, véhicule les valeurs de 1789 et que la philanthropie comme l'éducation populaire sont ses objectifs essentiels.

À ces influences intellectuelles ne faut-il pas ajouter une sensibilité personnelle qui porte Louis-Napoléon à la compassion envers les plus malheureux ? Une compassion qui d'ailleurs ne le conduit pas à prôner la charité mais des mesures politiques. L'homme a tellement été moqué, vilipendé, enseveli sous les sarcasmes et les invectives de Victor Hugo et des républicains que l'on hésite à mettre en avant cet argument. Pourtant les témoignages sur l'importance de cette sensibilité sont nombreux. Son précepteur

96. Daniel Ligou, "L'évolution de la maçonnerie française au XIXème siècle" in *Cent-cinquante ans de maçonnerie en France (1789-1940)* (Dir. Jean Sagnes), Béziers, 1992.

97. Voir la notice Buonarotti Filippo-Michele dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, t. 1, Paris, Editions Ouvrières, 1964, pp. 324-326.

98. Daniel Ligou (dir.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, PUF, 1997, p.155.

99. Il s'agit du fils du roi Jérôme qui signe, tout à fait légitimement, « Napoléon Bonaparte » lorsque, en 1848, il est élu député, ce qui est conforme à l'état civil mais qui deviendra gênant pour Napoléon III lorsque l'Empire sera proclamé ! Il décidera alors de prendre le nom de « Napoléon (Jérôme) » pour bien signifier qu'il est le fils du roi Jérôme alors qu'il s'appelle, nous l'avons vu, « Napoléon-Joseph-Charles-Paul ». Ses familiers l'appellent « Plonplon » !

100. À l'appui de la thèse de l'appartenance maçonnique de Louis-Napoléon quelques éléments ténués comme l'adresse du G. O. au Prince-Président le 15 octobre 1852 : « La vraie lumière maçonnique vous anime, grand prince... » ou encore le fait que Napoléon III en recevant la loge d'Oran au cours de son voyage en Algérie aurait rappelé qu'il était aussi franc-maçon.

Le Bas en avait fait la remarque comme l'ont faite plus tard Louis Blanc et Georges Sand ou même Zola qui voit en lui « un brave homme...très sincère ». Maxime du Camp écrit qu'il y a « en lui quelque chose de chevaleresque », ajoutant qu'il était « indulgent » par opposition à l'impératrice qui ne dédaignait pas « la calomnie »¹⁰¹. Toujours cordial et mesuré dans les rapports humains, attentif aux autres, il n'oubliera pas, une fois président puis empereur, tous ceux qui se sont dévoués pour lui¹⁰². Dans la conclusion de l'ouvrage qu'il lui a consacré, Louis Girard écrit que Louis-Napoléon Bonaparte était « un caractère plein d'une délicate sensibilité,...généreux, bienveillant, volontiers séduit par l'utopie sociale »¹⁰³. Ces traits de caractère peuvent expliquer les visites qu'il fait dans les villes industrielles anglaises et l'attention qu'il va porter bientôt au paupérisme. Bref, il semble bien que Louis-Napoléon ait réagi devant la misère comme les philanthropes et les réformateurs sociaux de son époque. C'est ce qu'exprimera Émile Durkheim pour qui, à l'origine du socialisme, « cri de douleur et parfois de colère », se trouve « la soif d'une justice plus parfaite,...la pitié pour la misère des classes laborieuses »¹⁰⁴.

Allons plus loin : n'y a-t-il pas chez Louis-Napoléon, comme chez tous les intellectuels philanthropes, socialistes, communistes de toutes les époques, comme chez Michelet et bien d'autres, « le sentiment de la dette » envers le peuple ¹⁰⁵? L'intellectuel de ce type estime devoir quelque chose d'essentiel au peuple soit parce qu'il en est issu, ce qui n'est pas le cas de Louis-Napoléon, soit parce qu'il sait qu'il lui doit son pouvoir et c'est bien le cas des Napoléonides.

Il faut cependant compléter ce portrait de Louis-Napoléon par l'opinion de son amie Madame Cornu pour qui il « a de la sensibilité » mais c'est une « sensibilité de l'œil c'est-à-dire que la détresse qu'il voit de ses

101. M. Du Camp, *op.cit.*, p.172.

102. Conneau, Fleury, Persigny et bien d'autres auront des promotions flatteuses et le colonel Vaudrey, mis à la retraite après l'affaire de Strasbourg, deviendra son aide de camp après son élection à la présidence de la République avant d'être nommé, en 1851, général et gouverneur du Louvre et des Tuileries. De même, il fera de l'ancien aumônier du fort de Ham un évêque !

103. Louis Girard, *op.cit.* p. 505.

104. Émile Durkheim, *Le socialisme, sa définition, ses débuts, la doctrine saint-simonienne*, Paris, Alcan, 1928, p. 6.

105. Alain Pessin, *Le mythe du peuple et la société française du XIXème siècle*, Paris, PUF, 1992, pp.103-104.

yeux le touche vivement. Celle qu'il ne voit pas lui est indifférente »¹⁰⁶. C'est ainsi qu'il a, dans les années 1840, beaucoup plus de sollicitude pour les ouvriers français que pour les esclaves des Antilles¹⁰⁷ et que, comme Infantin ou d'autres saint-simoniens, il ne réproouve pas la colonisation à condition qu'elle soit pacifique. Cette préoccupation humanitaire va de pair chez lui avec l'ambition personnelle et Louis-Napoléon, comme tous les hommes politiques, est largement pourvu de celle-ci. Il est pénétré de la « certitude d'être désigné providentiellement pour reprendre le flambeau du premier empereur ». Cette certitude, inébranlable même dans l'adversité, s'appuie en réalité sur l'appréciation juste de ce que représentent dans la population française de son époque le souvenir de la Révolution française et la légende napoléonienne.

Pour l'heure, en 1840, Louis-Napoléon prépare une nouvelle expédition en France¹⁰⁸. Il a choisi la ville de Boulogne pour tenter, avec un petit groupe de fidèles, de soulever la garnison. L'affaire a été préparée non seulement par la parution des *Idées napoléoniennes*, qui a trois éditions et est traduit en six langues, mais aussi par la parution de journaux napoléoniens, la fondation de clubs, la publication durant l'été 1840 d'un opuscule intitulé *L'idée napoléonienne*. À nouveau, en des formules frappantes, il reprend les thèses qu'il a déjà exposées : la filiation Révolution-Napoléon, la nécessaire liaison entre l'ordre et la liberté qui caractérise selon lui la pensée de son oncle et toujours l'amélioration des classes pauvres : « L'idée napoléonienne est sortie de la Révolution française comme Minerve de la tête de Jupiter... L'idée napoléonienne consiste... à concilier l'ordre et la liberté ; les droits du peuple et les principes d'autorité... Elle trouve un élément de force et de stabilité dans la démocratie parce qu'elle la discipline. Elle trouve un élément de force dans la liberté parce qu'elle en prépare sagement le règne. Elle va dans les chaumières non pas en tenant à la main de stériles déclarations des

106. *Lettres de Napoléon III à Madame Cornu*. Texte intégral, publié et commenté par Marcel Emerit, Paris, Les éditions des Presses Modernes, 1937, 2 t., 1^{er} tome, p. 148.

107. Voir *infra*, le chapitre 2.

108. C'est durant la phase préparatoire de l'expédition que se situe la rocambolesque affaire du duel qui n'eut finalement pas lieu avec le comte Léon, fils adultérin de Napoléon. Celui-ci provoqua Louis-Napoléon par une lettre insolente, le duel fut décidé pour le 3 mars 1840 mais la police anglaise intervint à temps pour l'interdire. Selon certains témoignages, le comte Léon perclus de dettes aurait agi comme agent du gouvernement français pour provoquer l'expulsion de Louis-Napoléon d'Angleterre et peut-être même pour le tuer.

droits de l'homme¹⁰⁹, mais avec les moyens nécessaires pour étancher la soif du pauvre, pour apaiser sa faim : et, de plus, elle a un récit de gloire pour éveiller son amour de la patrie...elle va vivifier l'agriculture, elle invente de nouveaux produits...elle aplanit les montagnes, traverse les fleuves, facilite les communications ». À nouveau, c'est une vision passablement idyllique du Premier Empire que présente Louis-Napoléon mais ce que décrit là le neveu de Napoléon 1^{er} ce n'est pas le Premier Empire, c'est le régime idéal tel qu'il l'imagine. Douze ans avant la proclamation du Second Empire, il en dessine les contours et esquisse les grands traits de ce qui sera sa politique économique dans la tradition saint-simonienne.

Parallèlement, la même année, paraît une brochure anonyme qui sera attribuée à Persigny : *Lettre de Londres, visite au prince Louis*, dans laquelle l'auteur affirme que, contre les révolutionnaires, l'Empire est plus efficace que les Bourbons. Peut-être les amis de Louis-Napoléon l'ont-ils convaincu qu'il fallait redresser l'image trop subversive que risquaient d'accréditer ses écrits précédents ou tout simplement s'agit-il de rappeler que l'on peut être soucieux du bien des déshérités sans être pour autant partisan des barricades, ce qui est le cas d'ailleurs de la plupart des socialistes de l'époque et de Cabet lui-même. Il reste que le retentissement des *Idées napoléoniennes* et de l'*Idée napoléonienne* a été beaucoup plus important que celui de cette brochure anonyme.

Le 4 août 1840 un navire part discrètement de Londres pour Boulogne où il arrive aux toutes premières heures du 6 août. À son bord, une soixantaine de conjurés dont Persigny, Conneau, Parquin, le chirurgien Lombard, le général de Montholon, ancien compagnon de Napoléon à Sainte-Hélène, mais aussi des chevaux, des uniformes, des armes. Il s'agit de soulever le 42^e régiment d'infanterie de ligne dont un des officiers, le lieutenant Aladenize, est du complot. Malgré les uniformes dont ils sont revêtus, les conjurés se heurtent immédiatement à une résistance sérieuse, tentent de se rembarquer sous les balles et sont finalement arrêtés. L'affaire est terminée en quelques heures.

Désapprouvé par son père Louis, par son oncle Joseph, ridiculisé par la presse, Louis-Napoléon passe trois jours au fort de Ham puis est emprisonné à Paris, à la Conciergerie. Il revient à la Chambre des Pairs réunie dès le 28

109. Louis-Napoléon fait ici allusion à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui ne prend pas en compte les aspects économiques et sociaux de la condition humaine, et non pas à la déclaration de 1793 dont il s'est inspiré dans des écrits antérieurs.

septembre de le juger avec ses compagnons¹¹⁰. Devant ses juges, il réaffirme que le seul gouvernement légitime qu'a connu la France depuis cinquante ans a été celui de son oncle car consacré par le principe de la souveraineté du peuple et qu'après la révolution de 1830 il fallait consulter le peuple sur la forme du gouvernement : « République ou monarchie, empire ou royauté » et que sa tentative n'a pas eu d'autre objet. On ne saurait trop insister sur cette référence à la souveraineté du peuple comme seule source légitime du pouvoir politique. À cette époque, seuls des francs-tireurs comme Lamartine dès 1831, lui-même dès 1832, quelques républicains ou encore François Arago, monarchiste¹¹¹, partagent cette opinion. Au contraire, la plupart des républicains attendent le pouvoir de l'action révolutionnaire. Louis-Napoléon ajoute, à l'adresse des pairs, nombreux à avoir servi sous Napoléon : « Je représente un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, celle de l'Empire ; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause, vous l'avez servie ; la défaite, vous voulez la venger »¹¹².

Sur les 312 membres que compte la Chambre des pairs seuls 152 prennent part au vote, les autres refusent de siéger, de voter ou s'abstiennent. Louis-Napoléon est condamné à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse, Aladenize à la déportation à vie, Lombard, Montholon¹¹³, Parquin¹¹⁴, Persigny à vingt ans de forteresse, Henri Conneau à cinq ans d'emprisonnement, les autres accusés à des peines de prison variables. Conneau et Montholon demandent et obtiennent la faveur d'être emprisonnés avec Louis-Napoléon. Mais, alors que quelques mois plus tôt le retour des cendres de Napoléon 1er a eu un très grand retentissement, cette condamnation émeut peu l'opinion. Le contraste est saisissant entre une légende napoléonienne triomphante et captée par la monarchie de Juillet et le Napoléonide emprisonné au fort de Ham, en Picardie, dans l'indifférence générale. Il est clair qu'en 1840 l'opinion française ne voit pas en lui l'héritier de cette légende, ce qui n'a rien de surprenant puisque, dans l'ordre de succession bonapartiste figurent encore, avant lui, Joseph, son oncle, et Louis, son père, bien discrets dans leur exil à

110. Il a choisi comme défenseur l'avocat légitimiste Berryer tandis que le républicain Jules Favre défend Aladenize et Ferdinand Barrot Parquin.

111. Contrairement à une idée reçue, François Arago n'a jamais manifesté avant 1848 d'idées républicaines et au lendemain de la révolution de février 48, porté au pouvoir, il est de ceux qui hésitent à proclamer la République.

112. *Œuvres, op. cit.*, pp. 24-28.

113. Montholon a peut-être été l'informateur du gouvernement dans cette affaire.

114. Il mourra en détention.

l'étranger. Mais l'enfermement au fort de Ham, qui allait durer plus de cinq ans et demi, est une période importante de sa vie car il allait lui permettre d'approfondir ses conceptions en matière sociale.

CHAPITRE III : RÉFORMATEUR SOCIALISTE AVEC *EXTINCTION DU PAUPÉRISME (1844)* ¹¹⁵

Le 7 octobre 1840, lendemain de sa condamnation, Louis-Napoléon est enfermé au château de Ham en Picardie situé dans une région humide. Très ancien, ce château a été restauré à plusieurs reprises au cours des siècles notamment entre le XIII^e siècle et le XVII^e. La pièce maîtresse en est le donjon datant du XV^e siècle¹¹⁶. À bien des égards, cette captivité qui commence peut être comparée à celle de son oncle à Sainte-Hélène et pas seulement en raison de la présence de Montholon dans les deux cas. Ce sont deux Bonapartes qui sont ainsi retenus captifs parce que leur présence en liberté représente un danger pour l'ordre établi en Europe pour Napoléon, en France pour Louis-Napoléon. Faut-il étendre au neveu ce que disait Lord Rosebery à propos de l'oncle à savoir qu'il avait « le génie du bouleversement » ? C'est en tout cas ce que pensaient les ministres de Louis-Philippe qui voyaient en lui depuis 1836 un danger politique sérieux. La durée des deux détentions est presque identique : cinq ans et six mois pour Napoléon, cinq ans et neuf mois pour Louis-Napoléon. Les conditions de détention sont comparables : les prisonniers sont considérés comme dangereux mais traités avec les égards dus à des personnalités : ils ne sont pas enfermés seuls dans une cellule malsaine mais disposent de plusieurs pièces et bénéficient de la présence de compagnons et de serviteurs. Au fort de Ham, à Montholon et à Conneau, tous deux condamnés, viendra se joindre volontairement le valet Thélin. Le déploiement de forces pour surveiller les captifs est le même : plusieurs centaines d'hommes à Sainte-Hélène, une garnison de 350 hommes et un commissaire spécial de police au fort de Ham. Mais la comparaison s'arrête là car, à 46 ans, Napoléon a accompli une étonnante carrière tandis que son neveu, à 32 ans, n'a pas encore fait ses preuves. De plus, alors que Sainte-Hélène est le terme d'une vie exceptionnelle qui ne s'achève qu'avec la mort du héros, Ham est le début d'une vie qui débouche sur une évasion. Si chacun des deux

115. Pour une présentation générale de la question du paupérisme, du socialisme des années 1830-1840 et pour une analyse détaillée d'*Extinction du paupérisme*, voir notre ouvrage : *Les racines du socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte*, Privat, 2006.

116. Albert Mesier, *Histoire et description du château fort de Ham détruit par les Allemands en 1917*, Caen, 1921.

hommes a su mettre à profit cette longue détention pour la réflexion, celle-ci s'est portée sur le passé pour Napoléon qui s'est appliqué, avec le succès que l'on sait, à peaufiner sa légende tandis que son neveu a complété ses formations historiques, économiques et sociales.

« *L'université de Ham* »

On sait que cette expression d'« université de Ham » a été utilisée par Louis-Napoléon lui-même pour définir cette captivité particulièrement féconde sur le plan intellectuel.

Durant toute sa détention, Louis-Napoléon entretient une correspondance suivie avec sa filleule Hortense Lacroix (1809-1875), épouse du peintre Sébastien Cornu et fille d'une femme de chambre de la reine Hortense avec laquelle il a été élevé. Très érudite, ayant une parfaite connaissance de l'activité intellectuelle en France et en Allemagne, c'est elle qui lui conseille des lectures sur les sujets qu'il a décidé d'étudier, qui lui envoie les ouvrages nécessaires et qui vient le visiter au fort de Ham à sept reprises. Hortense Cornu est enfin une voltairienne républicaine qui se préoccupe du sort des classes laborieuses. Ce n'est pas la seule qui franchit les portes de la citadelle de Ham. Louis-Napoléon reçoit en effet d'assez nombreuses visites mais assez peu de sa famille à l'exception de son cousin le prince Napoléon, fils de Jérôme. Ce sont des curieux comme Alexandre Dumas, Lord Malmesbury qui se liera d'amitié avec lui, ou Louis Blanc mais aussi des voisins comme le grand propriétaire Fouquier d'Hérouel¹¹⁷, des journalistes républicains comme Frédéric Degeorge, qui dirige *Le Progrès du Pas-de-Calais*, et surtout des amis qui partagent ses ambitions politiques comme l'ex-lieutenant Laity et surtout Narcisse Vieillard. C'est grâce à ces derniers que les contacts sont maintenus avec ce qu'il reste de réseaux bonapartistes.

Le gouvernement de Louis-Philippe accepte pendant un temps qu'il publie des articles dans la presse républicaine, en général signés XXX. Plusieurs de ces journaux accueillent sa prose comme le journal de Degeorge, *Le Journal du Loiret*, *Le Journal du Maine-et-Loire*, *Le Guetteur de Saint-Quentin*. La même référence à la Révolution française, l'affirmation de la souveraineté du peuple le rapprochent en effet des républicains dont certains le considèrent comme un membre de leur parti tandis que d'autres voient toujours en lui le prétendant.

117. C'est un parent éloigné de Fouquier-Tinville.

Bien que présent au fort de Ham, Montholon n'est pas l'homme avec lequel Louis-Napoléon est totalement en confiance et avec qui il peut partager projets politiques et préoccupations intellectuelles. Celui qui joue pleinement ce rôle c'est le médecin Henri Conneau qui sera à ses côtés jusqu'à sa mort et dont la discrétion est à toute épreuve. C'est avec lui qu'il se livre à des expériences de physique et de chimie sur les amorces fulminantes et sur l'électricité dans le petit laboratoire qu'ils ont obtenu de créer de la part des autorités. Louis-Napoléon envoie d'ailleurs à Arago un mémoire sur la pile électrique dont fera état le volume XVI des comptes-rendus de l'Académie des sciences en mai 1843¹¹⁸.

Le prisonnier s'intéresse à l'histoire en liaison avec l'actualité politique. Dès le 10 mai 1841, il a achevé *Fragments historiques, 1688 et 1830* qui est une réflexion sur la révolution de 1688 en Angleterre et la révolution de 1830 en France. Censure oblige, la seconde est traitée rapidement, quoique sans complaisance, tandis que l'auteur s'étend bien davantage sur la première. On y trouve l'idée que le « grand homme », ici Guillaume d'Orange, est celui qui sait exprimer dans un pays donné à un moment précis les aspirations de la majorité du peuple. Nul doute qu'il ne se voit lui-même dans ce rôle d'homme providentiel¹¹⁹.

Assez rapidement et vraisemblablement sous l'influence de son ami le saint-simonien Narcisse Vieillard, il s'intéresse aux questions économiques et sociales. C'est ainsi que le mot « paupérisme » apparaît pour la première fois sous sa plume dans un article publié par *Le Progrès du Pas-de-Calais* le 14 juin 1841. Pour lui, la faute du gouvernement mis en place par la révolution de juillet 1830 a été de ne pas avoir eu de politique sociale et de ne pas avoir cherché à combattre la misère : « C'était un but immense de chercher par tous les moyens d'extirper le paupérisme, de diminuer les charges accablantes du pauvre, de réveiller partout l'activité bienfaisante des citoyens, en récompensant le mérite et la vertu, en repoussant et en châtiant le vice ». Ce propos se situe encore dans la perspective des philanthropes de l'époque pour qui le paupérisme n'est pas seulement le résultat de la pauvreté mais aussi de la paresse ou de mauvais penchants mais rapidement Louis-Napoléon va abandonner cette approche moralisatrice du problème.

« Pauperism », le mot a d'abord été utilisé par les Anglais avant de passer en 1823 dans la langue française. Il ne désigne pas simplement la misère

118. Cité par Pierre Milza, *op. cit.*, p. 120.

119. On analysera plus en détails, *infra*, cet ouvrage dans le chapitre XIV, « Un homme de culture ».

classique, traditionnelle mais la misère que génère la révolution industrielle de la première moitié du XIXe siècle¹²⁰. Dans les villes industrielles apparaît alors un monde ouvrier nouveau par son importance et ses conditions de vie caractérisées par de longues journées de travail, des bas salaires, une nourriture pauvre, des logements insalubres. Sur cette population déjà vulnérable, le chômage, la maladie, l'accident peuvent conduire à l'alcoolisme, à la prostitution, à la délinquance voire à la criminalité. En même temps, ces ouvriers sont prompts à descendre dans la rue et à devenir le fer de lance des révolutions comme en juillet 1830 à Paris. Alors se mettent en place ces « classes laborieuses » que le reste de la société va bientôt percevoir comme des « classes dangereuses »¹²¹. Ainsi, écrit Villeneuve-Bargemont dès 1834, « l'indigence, sous le nom nouveau et tristement célèbre de paupérisme, envahit des classes entières de la population ». Pour cet auteur, cette question « est devenue la question de l'époque actuelle ; elle est immense, mais elle est brûlante, pour ainsi dire et les gouvernements paraissent hésiter à l'aborder complètement »¹²². On remarquera que c'est presque dans les mêmes termes que Louis-Napoléon évoque le paupérisme sept années plus tard.

À la même époque réapparaît pour désigner les ouvriers, esclaves modernes de la grande industrie, le mot d'origine latine « prolétaire ». En Allemagne, le mot « proletarius » désigne plus précisément les gueux, les vagabonds, les mendiants. Hegel, dès 1821, évoque cette « populace » et plus tard Marx et Engels tenteront de séparer les ouvriers ou prolétaires de ce « prolétariat en haillons » (« lumpenproletariat » en allemand). Face à ce paupérisme, notables, gouvernements et Églises ont recours d'une part à la charité traditionnelle et d'autre part à la répression et à l'enfermement, mais devant l'ampleur du phénomène, ces armes paraissent bien insuffisantes. Déjà les assemblées révolutionnaires avaient proposé assistance et travaux d'utilité publique. À la fin des années 1820, des philanthropes s'appliquent à proposer des solutions originales. Voyant dans le paupérisme, d'abord le résultat de l'immoralité,

120. C'est alors que des progrès techniques comme la force de la vapeur, la navette volante, l'amélioration de la qualité de la fonte et de l'acier permettent une augmentation sans précédent de la production facilitée aussi par l'arrivée dans les villes de milliers de paysans chassés de leurs terres par la révolution agricole due elle-même à la généralisation des enclosures, à l'adoption d'assolements nouveaux, à la généralisation des plantes fourragères.

121. Voir l'ouvrage classique de Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Plon, 1958.

122. Alban de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et à l'étranger et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, Paris, 1834.

ils proposent le retour à la religion mais ils ont rapidement conscience qu'il convient d'aller plus loin. Certains d'entre eux, comme Villeneuve-Bargemont, préconisent la création de colonies agricoles, des secours publics aux ouvriers malades, la construction de maisons ouvrières saines, la surveillance des manufactures. Tocqueville à son tour propose des colonies agricoles, des sociétés de secours mutuels, des coopératives ouvrières, le développement de l'épargne. Le retour à la terre est également présent chez Honoré V, prince de Monaco et duc de Valentinois¹²³. L'Académie des sciences morales lance des concours sur la question. Sont directement issus de ses initiatives plusieurs ouvrages parus en 1840 dont celui du journaliste Eugène Buret (1811-1842), *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France. De la nature de la misère, de son existence, de ses effets, de ses causes et de l'insuffisance des remèdes qu'on lui a opposés jusqu'ici avec l'indication des moyens propres à en affranchir les sociétés* ou encore celui du médecin Louis Villermé (1782-1863), *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. C'est Villermé qui le premier et bien avant Hugo parle avec émotion des caves de Lille. Eugène Buret, que lira avec attention Louis-Napoléon, est plus original en voyant dans le vice la conséquence de la misère et non pas sa cause et en demandant l'intervention de l'État ainsi que le développement des associations ouvrières¹²⁴.

Avec Buret, on est à la lisière de la philanthropie et du socialisme. Le terme « socialism » utilisé d'abord en Angleterre en 1827, passe ensuite en France où sa première mention date du 23 novembre 1831 dans les colonnes du journal *Le Semeur*. Pierre Leroux, qui revendique également la paternité du terme, déclare l'avoir d'abord appliqué aux saint-simoniens. Rapidement, le mot sert à désigner toute théorie sociale soucieuse du bien-être de la classe laborieuse dépassant la charité et visant à modifier pour cela l'organisation sociale. Sont ainsi désignés ceux qui avec Robert Owen, Fourier, Saint-Simon et leurs disciples qui ne sont ni partisans de la communauté des biens, ni de la révolution sociale mais attendent au contraire les réformes nécessaires des autorités. Il est intéressant de remarquer que cette qualité de socialistes n'est en général pas acceptée par ceux à qui elle s'applique.

Aux côtés de ces socialistes, qui surgissent alors en réponse aux problèmes posés par la révolution industrielle, se trouvent aussi les communistes

123. Honoré V, prince de Monaco, *Du paupérisme en France et des moyens de le détruire*, 1839.

124. Pour une étude plus détaillée de la philanthropie, du socialisme et du communisme de cette époque, voir notre ouvrage : *Les racines du socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte*, op. cit.

qui sont beaucoup plus anciens et qui, en France, puisent à la tradition babouviste préindustrielle. Certains d'entre eux sont partisans de la révolution comme Buonarotti, d'autres sont des pacifistes comme Cabet. Mais, à cette époque, socialistes et communistes reconnaissent l'existence de ce que l'on peut appeler « une exception ouvrière », née d'une situation particulièrement dramatique, et au profit de laquelle des solutions spécifiques devront être mises en place.

Étant donnée l'importance du saint-simonisme dans la vie et l'œuvre de Louis-Napoléon et aussi parce que Henri de Saint-Simon (1760-1825) est un des premiers à avoir individualisé les ouvriers parmi les pauvres, il est nécessaire de rappeler quelques traits du saint-simonisme. Dès 1803, dans *Lettre d'un habitant de Genève à ses contemporains*, il propose un gouvernement de savants afin d'installer le bonheur social. En 1816, dans *L'Industrie*, le développement du travail lui apparaît comme la solution à cette question. Aussi valorise-t-il tous ceux, chefs d'entreprise et ouvriers, qui concourent à augmenter la production. Puis, en 1817, dans *Du système industriel*, il en vient à préciser que le but de son entreprise est d'améliorer le plus possible le sort des plus pauvres. Il affirme enfin dans son *Catéchisme des industriels*, en 1823, la dignité des travailleurs. Aucun autre auteur avant lui n'avait accordé autant d'importance aux ouvriers mais Saint-Simon n'oppose pas les ouvriers aux chefs d'entreprise. Les adversaires des uns et des autres, ce sont les oisifs.

Appliquant ses théories, après sa mort, ses disciples vont au devant des ouvriers, qu'ils s'efforcent d'organiser sans grand succès, tout en affirmant que leur autre grande préoccupation est l'émancipation de la femme. Ils se divisent ensuite en deux grandes tendances, l'une de « droite », l'autre de « gauche ». Les premiers avec Enfantin et Michel Chevalier donnent d'abord du saint-simonisme une orientation mystique et conservatrice avant de prôner le développement de l'industrie et la circulation des marchandises et des capitaux comme solution à la question ouvrière. Ils attendent volontiers le salut d'un homme providentiel. Les seconds avec Bazard, qui meurt dès 1832, mais surtout avec Buchez, tous deux anciens membres de la Charbonnerie, mettent en avant l'association ouvrière et la fédération européenne. Ils sont plutôt républicains. C'est Buchez qui, en 1833, transforme l'opposition saint-simonienne entre travailleurs et oisifs en une opposition entre ouvriers et chefs d'entreprise. C'est à partir de cette idée que Marx et Engels élaboreront leur théorie de lutte des classes. Buchez, qui est revenu au catholicisme et affirme que la Révolution française continue l'Évangile, popularise ses idées dans le journal *L'Atelier*, qui réclame la réglementation du travail, la réforme des prud'hommes, le développement des mutuelles et qui attend beaucoup du catholicisme comme ciment moral.

Une autre caractéristique du saint-simonisme, qu'il soit de droite ou de gauche, est le fait que ses adeptes voient volontiers en Napoléon 1^{er} un modèle. Saint-Simon, lui-même, savait gré à Napoléon d'avoir donné de l'ouvrage aux pauvres en développant les grands travaux. En 1831, les missionnaires saint-simoniens le présentent comme « l'homme-peuple » ainsi nommé parce que l'empereur connaissait les besoins du peuple et s'identifiait ainsi à lui.

On voit donc combien le saint-simonisme peut être attractif pour Louis-Napoléon qui a déjà, on l'a vu, dans ses premiers écrits, adopté l'idée saint-simonienne du gouvernement en faveur « des classes pauvres ». Dans cette perspective les autres socialistes et les communistes, comme le pacifiste Cabet et *a fortiori* le révolutionnaire Blanqui, n'ont pas pour notre propos la même importance que les saint-simoniens. Un socialiste pourtant, Louis Blanc (1811-1882), occupe une place particulière comme inspirateur, avec les saint-simoniens, d'*Extinction du paupérisme*. Dans sa brochure, parue en 1839 et intitulée *Organisation du travail*, il propose pour résoudre la question ouvrière la création par l'État d'ateliers sociaux, sorte de coopératives ouvrières de production qui seraient gérées par les ouvriers eux-mêmes et qui, peu à peu, par le seul jeu de la concurrence, élimineraient l'industrie privée.

Parallèlement aux écrits de tous ces réformateurs sociaux, la littérature s'est emparée du thème du paupérisme avec Victor Hugo (*Le dernier jour d'un condamné*, 1829), Balzac (*Ferragus*, 1833) et surtout Eugène Sue qui commence la publication de ses *Mystères de Paris* en feuilleton le 19 juin 1842, parution que ne s'achève que le 15 octobre 1843 c'est-à-dire durant la période de préparation d'*Extinction du paupérisme*. Il est très peu probable que Louis-Napoléon ait ignoré cet ouvrage non seulement parce que son succès a été immense et que dans la citadelle de Ham on recevait les journaux mais aussi parce que Marie-Joseph Sue était un familier de la famille Beauharnais. Il était en effet le filleul d'Eugène de Beauharnais, oncle de Louis-Napoléon (il avait pris en son honneur, comme écrivain, le prénom d'Eugène), et de l'impératrice Joséphine, grand'mère de Louis-Napoléon. Eugène Sue a commencé à décrire le milieu du crime parisien mais le public populaire s'est reconnu dans ces classes dangereuses parce que paupérisées et, sous cette influence, Sue a modifié son propos jusqu'à en faire un ouvrage sur les classes laborieuses et sur les moyens de supprimer le paupérisme. Dans cette ville de perdition qu'est Paris, un prince allemand, Rodolphe, qui se dévoilera comme étant Son Altesse Royale Gustave-Rodolphe V, grand duc de Gerolstein, vient incognito « récompenser le bien, poursuivre le mal, soulager ceux qui souffrent » ! Sa générosité toutefois est impuissante à gué-

rir les plaies sociales et Sue de proposer la création de colonies agricoles et une banque des travailleurs qui prête gratuitement ¹²⁵!

La reconnaissance d'une exception ouvrière

Tel est le contexte idéologique dans lequel Louis-Napoléon va aborder la question du paupérisme. Avant même toutefois qu'il ne commence à préparer, en février 1843, ce qui deviendra *Extinction du paupérisme*, il rédige *Analyse de la question des sucres*, forte brochure qu'il termine en août 1842. C'est la première fois qu'il aborde avec cette ampleur les questions économiques. Contre les planteurs de canne à sucre des colonies et les négociants des grands ports français de l'Atlantique, et certainement sous l'influence de son ami Fouquier d'Hérouel, grand propriétaire betteravier, il défend la culture de la betterave en France du triple point de vue des intérêts économiques du pays, du droit et de la justice c'est-à-dire du droit au travail qu'ont les ouvriers français. Cette étude, qui s'appuie sur deux ouvrages récents publiés sur la question et sur les statistiques économiques officielles, lui donne l'occasion d'exposer pour la première fois certaines idées que l'on retrouvera dans *Extinction du paupérisme*. Pour lui, l'agriculture forme une population saine et vigoureuse et l'industrie, qui développe davantage les intelligences, crée une population malingre et opprimée. L'idéal est de conserver ce qu'il y a de positif dans chacune de ces activités. Or, la fabrication du sucre de betterave, parce qu'elle est réalisée par des paysans-ouvriers, réunit

« tous les avantages de l'agriculture et même, à notre avis, elle résout, sinon complètement, au moins en grande partie, un des problèmes les plus importants du temps présent, le bien-être des classes ouvrières ».

Ainsi, dès le mois d'août 1842, Louis-Napoléon reconnaît cette exception ouvrière qui est la marque incontestable de l'attitude socialiste. Celle-ci, on le sait, s'accompagne de la conviction que seul l'État peut régler le problème. Que nous dit Louis-Napoléon à ce propos ? Autrefois, les nobles s'étaient « emparés » de la terre. Aujourd'hui, « l'aristocratie territoriale a été vaincue

125. En 1881, l'ancien chef de la sûreté, Claude, affirmera dans des mémoires posthumes avoir rencontré en 1831 dans un cabaret parisien un homme vêtu en ouvrier qui n'était autre que Louis-Napoléon s'appliquant à nouer des contacts avec les milieux populaires ! Arrêté, cet homme aurait été vite expulsé. Claude est persuadé que cette histoire ne pouvait avoir été ignorée de la famille Bonaparte et donc d'Eugène Sue qui en était proche et qui aurait construit le personnage de Rodolphe à partir de Louis-Napoléon ! Si on doit accueillir avec prudence cette affirmation, on ne peut non plus la tenir pour nulle et non avenue (Voir *Mémoires de Mr Claude, chef de la police de sûreté sous le Second Empire*, t. 1, Paris, Jules Rouff, 1881, chapitre VIII intitulé « Le prince Rodolphe et le prince Louis »).

en France » mais demeure l'«oppression » de la propriété industrielle. Que faire ?

« Dira-t-on au peuple d'attaquer les machines ? chaque agresseur n'en retirerait que quelques livres de fer ; ce serait une improductive et criminelle violence. Élément indispensable de la richesse des nations, l'industrie doit être étendue dans son action, tout en étant limitée dans ses effets oppressifs. Il faut encourager son essor et protéger en même temps les bras qu'elle emploie. Un gouvernement seul peut résoudre en entier ce problème de l'organisation du travail car, seul, il peut s'entourer de toutes les lumières et faire appel à toutes les intelligences »¹²⁶.

L'industrie est bien cette activité qui génère la misère ouvrière, l'insécurité et l'oppression. Mais, dans le droit fil du saint-simonisme, Louis-Napoléon récuse toute limitation de ses activités car elle est « indispensable à la richesse des nations ». Il faut simplement en limiter les effets oppressifs et seul le gouvernement peut le faire. Ainsi, Louis-Napoléon affirme son socialisme en ce qu'il récuse le « laissez faire-laissez aller » des libéraux et réclame l'organisation du travail. Mais, en même temps, et parce qu'il attend la solution de l'État, il repousse implicitement toute solution venant des ouvriers eux-mêmes, victimes de cette situation, ce qui le sépare du socialisme révolutionnaire et du communisme.

Ces idées, il va les reprendre avec une toute autre ampleur dans l'étude qui deviendra *Extinction du paupérisme* et à laquelle il va travailler entre février 1843 lorsqu'il annonce à Hortense Cornu son intention de rédiger un ouvrage sur « le bien être de la classe ouvrière », et qu'il qualifie lui-même d'un travail « qui ne peut manquer de me faire beaucoup de bien si je traite bien le sujet », et mai 1844, date de la parution de la brochure en librairie¹²⁷. Grâce à cette correspondance, nous savons avec quels ouvrages il a travaillé. Parmi ceux-ci, nous trouvons d'abord *L'organisation du travail* de Louis Blanc paru en 1839, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre* d'Eugène Buret (1840) mais aussi les ouvrages d'Adam Smith sans que l'on sache s'il s'agit de *La théorie des sentiments moraux* (1798 avec une réédition en 1830) ou, plus probablement, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1800 avec réédition en 1843) et de Jean-Baptiste Say dont le *Cours complet d'économie politique* est paru en 1828. Il y a également le journal *L'Atelier* de Buchez et Corbon qui développe l'idée

126. *Œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Librairie napoléonienne, tome deuxième, 1848, pp. 161-163.

127. Pour de plus amples détails sur la genèse d'*Extinction du paupérisme*, nous renvoyons à notre étude : *op. cit.*

d'association ouvrière ainsi que la *Statistique agricole de la France*. Il est fort probable que Louis-Napoléon a fait d'autres lectures mais nous ne savons pas lesquelles sinon qu'il y avait dans sa bibliothèque d'Arenenberg des ouvrages de Robert Owen.

On a déjà évoqué le contenu des ouvrages de Louis Blanc et d'Eugène Buret. Si Adam Smith est habituellement considéré comme un apologiste du capitalisme libéral, c'est en fait un apologiste très critique qui a bien vu que la division du travail aliène l'homme mais qui pense que du développement de l'économie marchande naît l'abondance. Smith oppose aussi le travail productif au travail non productif et il est possible que ces notions aient inspiré Saint-Simon. Say abonde dans le sens de Smith en considérant que les machines produisent du chômage en abaissant les prix, cet abaissement n'étant que provisoire car finalement la production augmente et avec elle l'emploi.

C'est durant cette période de préparation d'*Extinction du paupérisme* que Louis Blanc est venu, en février ou en mars 1843, visiter le captif de Ham. Si les deux hommes se sont courtoisement opposés sur le suffrage universel, défendu par Louis-Napoléon mais considéré comme « un pistolet chargé entre les mains d'un enfant » par Louis Blanc, ils sont tombés d'accord, dit ce dernier, sur les « principes du socialisme ».

En mars 1844, *Le Progrès du Pas-de-Calais* commence la publication de l'ouvrage qui paraît enfin en librairie fin mai ou début juin 1844 à Paris, chez Pagnerre, l'éditeur du communiste pacifiste Cabet. « *Extinction du paupérisme* par le prince Napoléon-Louis Bonaparte » est un ouvrage in 32 de 63 pages avec 10 tableaux justificatifs. Le titre paraît bien choisi. Louis-Napoléon n'en a cependant pas la paternité. Plusieurs ouvrages parus dans les années précédentes contiennent les mots de « paupérisme » et d'« extinction » dont, en 1843, celui d'un certain J. Bonhomme intitulé *Extinction graduelle du paupérisme au moyen du rétablissement de l'équilibre entre le prix des salaires des ouvriers et le prix des aliments*. Or, ce sont là des écrits qui s'inscrivent dans la tradition philanthropique plus que socialiste. On pourrait donc penser qu'un ouvrage portant uniquement sur le paupérisme s'inscrit également dans cette tradition. Aussi Louis-Napoléon prend-il bien soin dans son avant-propos de préciser que son livre n'a qu'un seul but : « le bien être de la classe ouvrière » s'inscrivant dès l'abord dans la filiation saint-simonienne et buchézienne. D'ailleurs, il se sépare dès le début de son propos des philanthropes sur deux autres points : d'abord en soutenant que le vice est la conséquence de la misère et surtout en se refusant à faire des paupérisés un groupe à part de la classe ouvrière puisque c'est en élevant la classe ouvrière que l'on fera diminuer en grande partie le paupérisme. Voici

cet avant-propos dont la propagande bonapartiste fera un très grand usage à partir de 1814 :

« Je dois dire un mot pour expliquer le titre de cette brochure.

On trouvera peut-être comme un littérateur plein de mérite me l'a fait remarquer, que les mots *Extinction du Paupérisme* ne se rapportent pas directement à un écrit qui a pour unique but le bien-être de la classe ouvrière.

Il est vrai qu'il y a une grande différence entre la misère qui provient de la stagnation forcée du travail et le paupérisme qui souvent est le résultat du vice. Cependant on peut soutenir que l'un est la conséquence immédiate de l'autre, car répandre dans les classes ouvrières qui sont les plus nombreuses l'aisance, l'instruction, la morale, c'est extirper le paupérisme sinon en entier du moins en grande partie.

Ainsi, proposer un moyen capable d'initier les masses à tous les bienfaits de la civilisation, c'est tarir les sources de l'ignorance, du vice, de la misère. Je crois donc pouvoir sans trop de hardiesse conserver à mon travail le *Titre d'Extinction du paupérisme*.

Je livre mes réflexions au public dans l'espoir que développées et mises en pratique elles pourront être utiles au soulagement de l'humanité. Il est naturel dans le malheur de songer à ceux qui souffrent ».

L'ouvrage divisé en cinq chapitres est cependant mal construit avec de nombreuses répétitions qui sont probablement dues au fait que le livre a d'abord été publié sous forme d'articles de presse. Il est donc nécessaire de regrouper les idées qui sont quelquefois dispersées sur l'ensemble de l'ouvrage.

Le chapitre I est en grande partie consacré aux raisons qui conduisent à intervenir en faveur de la classe ouvrière. Après avoir évoqué rapidement la situation de l'agriculture affaiblie par l'extrême division des propriétés elle-même due à la suppression du droit d'aînesse, dont il faut pourtant se réjouir du point de vue politique, Louis-Napoléon dresse un tableau sans complaisance des conséquences de l'industrialisation :

« L'industrie, cette source de richesse, n'a aujourd'hui ni règle, ni organisation, ni but. C'est une machine qui fonctionne sans régulateur ; peu lui importe la force motrice qu'elle emploie. Broyant également dans ses rouages les hommes comme la matière, elle dépeuple les campagnes, agglomère la population dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps et jette ensuite sur le pavé quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié pour l'enrichir leur force, leur jeunesse, leur existence. Véritable Saturne du travail, l'industrie dévore ses enfants et ne vit que de leur mort.

Faut-il cependant, pour parer à ses défauts, la placer sous un joug de fer, lui ôter cette liberté qui seule fait sa vie, la tuer en un mot parce qu'elle tue, sans lui tenir compte de ses immenses bienfaits. Nous croyons qu'il suffit de guérir ses blessés, de prévenir ses blessures.

Mais il est urgent de le faire : car la société n'est pas un être fictif ; c'est un corps en chair et en os, qui ne saurait prospérer qu'autant que toutes les parties qui le composent sont dans un état de santé parfaite.

Il faut un remède efficace aux maux de l'industrie : le bien général du pays, la voix de l'humanité, l'intérêt même des gouvernements, tout l'exige impérieusement ».

Ce constat n'est pas nouveau chez lui. Déjà, dans *La question des sucres*, il dénonçait les tares de l'industrie. Il le fait à nouveau en quelques phrases percutantes résumant l'exode rural, l'entassement et l'exploitation des ouvriers, leur vie précaire, leur fin misérable. Ce passage est inspiré des descriptions de Buret, de Villermé et probablement de Villeneuve-Bargemont. Toutefois, il ne rend pas responsable de cette situation les industriels mais la machine c'est-à-dire le progrès technique qui commande l'évolution économique. À nouveau, comme dans *La question des sucres*, il insiste sur le fait qu'il n'est pas question de tuer l'industrie « parce qu'elle tue ». C'est là une idée force du saint-simonisme : l'industrie représente la modernité, le progrès, et il faut la préserver.

La conséquence de cette situation déplorable des conséquences de l'industrialisation se manifeste aussi dans le domaine commercial car l'industrie rétribuant mal le travail – cette affirmation est forte car appartenant à l'arsenal conceptuel du socialisme et même du communisme-, le pouvoir d'achat des masses ne peut absorber la production d'où l'ouverture des marchés extérieurs à coups de canon alors qu'il faut au contraire développer la consommation intérieure. On reconnaît là une recommandation de Jean-Baptiste Say :

«COMMERCE INTERIEUR. Le commerce intérieur souffre, parce que l'industrie, produisant trop en comparaison de la faible rétribution qu'elle donne au travail, et l'agriculture ne produisant pas assez, la nation se trouve composée de producteurs qui ne peuvent vendre et de consommateurs affamés qui ne peuvent pas acheter ; et le manque d'équilibre de la situation contraint le gouvernement, ici comme en Angleterre, d'aller chercher jusques en Chine quelques *milliers* de consommateurs en présence de *millions* de Français ou d'Anglais qui sont dénués de tout et qui, s'ils pouvaient acheter de quoi se nourrir et se vêtir convenablement, créeraient un mouvement commercial bien plus considérable que les traités les plus avantageux¹²⁸.

128. Pourtant, en 1857 et en 1860, l'auteur de ces lignes, devenu l'empereur Napoléon III, fera bombarder la Chine pour les mêmes raisons qu'il réproouve en 1844.

COMMERCE EXTERIEUR. Les causes, qui paralysent nos exportations hors de France, touchent de trop près à la politique pour que nous voulions en parler ici. Qu'il nous suffise de dire que la quantité de marchandises qu'un pays exporte est toujours en raison directe du nombre de *boulets* qu'il peut envoyer à ses ennemis quand son honneur et sa dignité le commandent. Les événements qui se sont passés récemment en Chine sont une preuve de cette vérité ».

Quant à l'impôt en France, il est certes excessif et la fortune publique mal répartie, mais l'essentiel n'est pas là. L'essentiel est de savoir l'usage que l'on fait de l'impôt :

« Si les sommes prélevées chaque année sur la générosité des habitants sont employées à des usages improductifs, comme à créer des places inutiles, à élever des monuments stériles, à entretenir au milieu d'une paix profonde, une armée plus dispendieuse que celle qui vainquit à Austerlitz, l'impôt dans ce cas devient un fardeau écrasant ; il épuise le pays, il prend sans rendre ; mais si au contraire ces ressources sont employées à créer de nouveaux éléments de production, à rétablir l'équilibre des richesses, à détruire la misère en activant et organisant le travail, à guérir enfin les maux que notre civilisation entraîne avec elle, alors certainement l'impôt devient pour les citoyens, comme l'a dit un jour un ministre à la tribune, le *meilleur des placements*.

C'est donc dans le budget qu'il faut trouver le premier point d'appui de tout système qui a pour but le soulagement de la classe ouvrière. Le chercher ailleurs est une chimère ».

Louis-Napoléon tourne donc résolument le dos à la conception libérale de l'État et affirme avec force son socialisme. C'est à l'État de détruire la misère ouvrière par le moyen de l'impôt et d'organiser le travail. L'organisation du travail, idée chère à Louis Blanc, c'est une idée que réprouvent avec force conservateurs et libéraux mais qui est au cœur du socialisme et du communisme de l'époque.

Plus précisément, quelles sont les raisons qui poussent à intervenir en faveur de la classe ouvrière ? Louis-Napoléon en distingue plusieurs qu'il présente d'ailleurs d'une façon dispersée dans son ouvrage. La première est une raison morale et tient à la simple humanité, sentiment que sa propre situation rend plus aigu car « il est naturel dans le malheur de songer à ceux qui souffrent », écrit-il dans son avant-propos. Et il est encore plus clair dans sa conclusion :

« c'est une honte pour notre civilisation de penser qu'au 19^e siècle, le dixième au moins de la population est en haillons et meurt de faim en présence de millions de produits manufacturés qu'on ne peut vendre, et de millions de produits du sol qu'on ne peut consommer » !

Louis-Napoléon a des accents d'indignation qui le mettent de plain-pied avec les théories socialistes les plus radicales mais cette indignation ne débouche sur aucun appel à la révolte, ce qui le distingue des communistes comme Blanqui et des autres révolutionnaires. Remarquons l'expression de « population en haillons » visiblement inspirée du terme allemand de *lumpenproletariat* qui signifie « prolétariat en haillons ». Lorsque Marx verra en Louis-Napoléon le représentant du *lumpenproletariat*¹²⁹, il ne croyait certainement pas si bien dire. La différence toutefois entre les deux hommes est d'importance car Marx n'a que mépris pour le *lumpenproletariat* alors que Louis-Napoléon a pour lui de la compassion et ne distingue pas cette population du reste de la population ouvrière.

La deuxième raison qui explique la nécessité d'intervenir en faveur de la classe ouvrière, c'est la volonté d'empêcher le désordre que suscite la pauvreté : « la pauvreté ne sera plus séditeuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive » (chapitre V). Ce souci de l'ordre est quasiment un leitmotiv chez tous les socialistes et les communistes de l'époque. Ainsi, Fourier dès 1803 écrit : « La pauvreté est la principale cause des désordres sociaux », Cabet entend développer un communisme assurant « l'ordre public », Victor Considérant a la même préoccupation et Louis Blanc estime qu'en assurant du travail au pauvre « la révolte n'aura pas été rendue nécessaire ». Louis-Napoléon ajoute à cette idée de la pauvreté fauteur de désordre celle de l'origine de la misère à rechercher dans l'oppression du maître, citant La Fontaine : « Je vous le dis en bon Français, notre ennemi c'est notre maître », sentence, ajoute-t-il, « trop souvent vraie ». On n'est pas loin de la lutte des classes mais c'est un pas que Louis-Napoléon ne franchira pas.

La troisième raison qui doit pousser un gouvernement à intervenir dans l'organisation sociale, c'est « le bien du pays » écrit-il au chapitre I, mais il faut attendre le chapitre V pour que cette idée soit explicitée. Là, surprise, « le bien du pays » désigne la décentralisation et l'aménagement du territoire ! Aujourd'hui, lit-on dans ce texte datant de 1844, « tout afflue vers Paris » et il est nécessaire de ranimer « la vie vers les extrémités du territoire national » !

Louis-Napoléon écarte à nouveau d'autres fausses solutions comme la suppression du droit d'aînesse car il n'est pas question de déposséder les paysans parcellaires comme il n'est pas question d'ôter la liberté à l'industrie car ce serait la tuer (notons qu'aucun socialiste de cette époque n'est en désaccord avec lui sur ce point) ; comme l'ouverture forcée des marchés extérieurs

129. Dans *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, *op.cit.*, p.198.

car cela n'améliore pas la consommation en France ; comme les workhouses britanniques qui ne constituent qu'un palliatif provisoire ; comme le recours aux caisses d'épargne car c'est « une absurdité » de demander à des hommes qui n'ont rien d'épargner (chapitre I) ; comme enfin les « prétentions surannées » de quelques hommes (chapitre V), phrase sybilline dans laquelle on peut voir cependant une allusion aux théories révolutionnaires que Louis-Napoléon repousse.

Pour extirper le paupérisme, l'intervention de l'État est nécessaire

Les vraies solutions sont ailleurs et dépendent de l'État. Il revient à celui-ci, pour donner du travail à ceux qui en manquent et extirper le paupérisme, d'exproprier les terres incultes, de créer des colonies agricoles financièrement dotées et de remettre celles-ci à une grande association ouvrière. Ce sont là autant de précisions qui accentuent encore le caractère socialiste du texte :

« Qu'y a-t-il donc à faire ? Le voici. Notre loi égalitaire de la division des propriétés ruine l'agriculture, il faut remédier à cet inconvénient par une association qui, employant tous les bras inoccupés, recrée la grande propriété et la grande culture sans aucun désavantage pour nos principes politiques.

L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'Iloles au milieu d'un peuple de Sybarites. Il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline ».

Ce système, qu'il propose aux chapitres II, III et IV, assigne donc à l'État le rôle essentiel. Il s'inspire non seulement de Louis Blanc mais aussi de l'ouvrage du saint-simonien Enfantin paru en 1843 et intitulé *Colonisation de l'Algérie*. Quant à l'association ouvrière, elle est non seulement proposée par Buret et Villermé mais surtout par Buchez et son journal *L'Atelier* auquel Louis-Napoléon est abonné. Toutefois, Louis Blanc propose de faire appel à des capitaux privés alors que Louis-Napoléon conçoit l'association ouvrière comme une société uniquement ouvrière à caractère coopératif et, pourrait-on dire, autogestionnaire.

On a quelquefois voulu rattacher ce retour à la terre aux idées conservatrices voire réactionnaires alors que ce projet se retrouve dans quasiment tous les systèmes socialistes et communistes, même révolutionnaires des XIXe et XXe siècles. Aussi bien chez Fourier et Robert Owen, chez Buchez, Enfantin, Cabet que chez Marx et Engels dans leur *Manifeste du parti communiste* pour ne rien dire des expériences de retour à la terre du XXe siècle des marxistes de Chine ou du Cambodge !

Ces colonies agricoles seront soumises au moins au début à une discipline toute militaire et il importe également sur ce point d'éviter toute interprétation erronée. Certes, Robert Owen en 1825, puis Étienne Cabet se sont refusés à imposer une discipline stricte dans leurs colonies du Nouveau Monde mais nombreux ont été ceux qui ont attribué à ce fait l'échec de leurs tentatives. C'est pourquoi d'autres socialistes et d'autres communistes font désormais de la discipline de type militaire la condition du succès de leurs projets. Tel le fouriériste Victor Considérant qui propose en 1834 dans son *Idéal d'une société parfaite* des « armées industrielles » pour reboiser les montagnes et reconquérir à l'agriculture les déserts. Tel aussi Wilhelm Weitling, communiste chrétien allemand, qui souhaite une « armée industrielle » pour exécuter les grands travaux agricoles. Tel aussi le communiste français Théodore Dézamy dans son *Code de la communauté* (1842) qui réclame également des « armées industrielles ». Enfin, quatre ans après *Extinction du paupérisme*, Marx et Engels, dans leur *Manifeste*, prévoient des « armées industrielles particulièrement pour l'agriculture ». Tous voient dans le caractère militaire de ces colonies à la fois efficacité et hygiénisme.

De plus, dans des termes étonnamment modernes, Louis-Napoléon voit un autre avantage dans cette discipline c'est qu'elle donne plus de force aux « masses » :

« Les masses sans organisation, ne sont rien ; disciplinées, elles sont tout. Sans organisation, elles ne peuvent ni parler ni se faire comprendre ; elles ne peuvent même ni écouter ni recevoir une impulsion commune.

D'un côté, la voix de 20 millions d'hommes éparpillés sur un vaste territoire se perd en échos ; et de l'autre, il n'y a pas de parole assez forte et assez persuasive pour aller d'un point central porter dans 20 millions de consciences, *sans intermédiaires reconnus*, les doctrines toujours sévères du pouvoir.

Aujourd'hui, le règne des castes est fini, on ne peut gouverner qu'avec les masses ; il faut donc les organiser pour qu'elles puissent formuler leurs volontés, et les discipliner pour qu'elles puissent être dirigées et éclairées sur leurs propres intérêts.

Gouverner, ce n'est plus dominer les peuples par la force et la violence ; c'est les conduire vers un meilleur avenir, en faisant appel à leur raison et à leur cœur.

Il ajoute : « Les masses ont besoin d'être instruites et moralisées et (...) à son tour, l'autorité a besoin d'être contenue et même éclairée sur les besoins du plus grand nombre ».

Louis-Napoléon a clairement conscience du rôle que peuvent jouer les masses et en particulier les masses ouvrières si celles-ci sont disciplinées, vraisemblablement parce que comme bien d'autres il a été impressionné par le rôle des ouvriers parisiens dans la révolution de juillet 1830. Cette conscience est, on le sait, ce qui fondera toute la stratégie du mouvement ouvrier ultérieur et notamment celui d'inspiration marxiste. Comme les futurs partis ouvriers, Louis-Napoléon entend organiser les masses ouvrières, les discipliner, les éclairer et les diriger pour leur propre bien, C'est donc d'un socialisme paternaliste qu'il s'agit.

Le fonctionnement de ces colonies agricoles est ensuite décrit en détails. Ainsi apparaît une sorte de cité idéale qui peut s'apparenter au phalanstère de Fourier, à la cité de Ledoux à Arc-en-Senans ou, beaucoup plus tard, aux futures unités d'habitation de Le Corbusier :

« Dans chaque département, et d'abord là où les terres incultes sont en plus grand nombre, s'élèvent des colonies agricoles offrant du pain, de l'instruction, de la religion, du travail à tous ceux qui en manquent, et Dieu sait si le nombre en est grand en France » !

Tout est prévu dans ces colonies agricoles : les « maisons saines », l'école, les hôpitaux, les églises car la religion a une large place dans ce projet. Elle doit éduquer et il faut voir là certainement le résultat de multiples influences : buchézienne certainement mais aussi napoléonienne tout simplement. Faut-il y voir une manifestation de christianisme social ou de catholicisme social¹³⁰ ? Il nous paraît difficile de franchir ce pas car la conception de la religion de Louis-Napoléon est plutôt dans la lignée Voltaire-Robespierre-Napoléon¹³¹. C'est la religion conçue comme le ciment idéologique indispensable à toute société. Ce n'est pas un christianisme social parce que ce socialisme louis-napoléonien n'est pas explicitement inspiré par le christianisme, par la doctrine évangélique mais par la philanthropie, par l'humanisme. L'expression de

130. C'est la thèse de Renée Casain, *Napoléon III ou le catholicisme social en action*, Bordeaux, 2001.

131. On rappellera qu'à Ferney, Voltaire assistait chaque dimanche à la messe, que Robespierre n'était pas partisan de la séparation de l'Église et de l'État et que Napoléon a signé le Concordat qui lui assurait le soutien de l'Église catholique.

socialisme chrétien de type buchézien serait certainement moins inadéquate mais n'est-elle pas trop forte ?

Dans ces colonies agricoles, présentées comme des « déversoirs » de la population urbaine qui peuvent se développer aussi bien en France qu'en Algérie ou en Amérique, fonctionnera aussi un véritable système de retraite alimenté par les seuls bénéfices des colonies et non pas par les cotisations des ouvriers ou de l'État. De plus, les ouvriers de ces colonies seront encadrés par un corps intermédiaire de prud'hommes élus par eux :

« Guidé par ces considérations, nous voudrions qu'on créât entre les ouvriers et ceux qui les emploient, une classe intermédiaire jouissant de droits légalement reconnus et élue par la totalité des ouvriers. Cette classe intermédiaire serait le corps des prud'hommes.

Nous voudrions qu'annuellement tous les travailleurs ou prolétaires s'assemblent dans les communes, pour procéder à l'élection de leurs représentants ou prud'hommes, à raison d'un prud'homme pour dix ouvriers... Ces prud'hommes rempliraient dans la classe ouvrière le même rôle que les sous-officiers remplissent dans l'armée. Ils formeraient le premier degré de la hiérarchie sociale, stimulant la louable ambition de tous, en leur montrant une récompense facile à obtenir. Relevés à leurs propres yeux par les devoirs mêmes qu'ils auraient à remplir, ils seraient forcés de donner l'exemple d'une bonne conduite ».

Cette idée n'est pas nouvelle. On la trouve chez Buchez, chez Weitling et surtout chez Louis Blanc et chez Infantin. Dans la conception louis-napoléonienne, ces prud'hommes sont à la fois des contremaîtres et des délégués du personnel. Il y aura, en Allemagne durant la Première guerre mondiale, des syndicalistes à qui sera assignée par l'État une double fonction de ce type dans le cadre de l'effort de guerre. Louis-Napoléon semble d'ailleurs vouloir étendre à l'ensemble du pays ces prud'hommes et en faire des représentants du personnel d'avant la lettre :

« Ces prud'hommes seraient divisés en deux parties. Les uns resteraient dans l'industrie privée, les autres seraient employés aux établissements agricoles. Et, nous le répétons, cette différente mission serait le résultat du droit de l'élection directe attribuée à tous les travailleurs ».

Louis-Napoléon a voulu, dans son ouvrage, appuyer sa démonstration sur des statistiques. Bien évidemment, c'est la partie la moins solide de son travail car il manquait de connaissances précises.

Concernant l'association ouvrière, il paraît quelque peu indécis déclarant tantôt que celle-ci se compose de tous les ouvriers pauvres, tantôt que « les 25 millions de prolétaires actuels » posséderont le quart de l'étendue

du domaine agricole de la France. Mais, quoiqu'il en soit, une fois de plus, Louis-Napoléon affirme son socialisme puisqu'il rompt avec le libéralisme issu de la loi Le Chapelier de 1791 qui réfute totalement, en se référant à l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, toute association. De même, il rompt avec un tabou libéral en affirmant que l'État doit intervenir dans le montant des salaires ! En des formules percutantes, qui seront reprises à satiété à partir de 1848 et largement diffusées dans les milieux populaires, il parle de la classe ouvrière qui a le droit, dans son système, de gérer des établissements et dont les membres peuvent percevoir une retraite. Bien plus, calmer ses souffrances, c'est accélérer « un avenir que la civilisation doit amener tôt ou tard » (chapitre V) en des termes que ne récuseront pas les socialistes et même les communistes à venir puisque tous s'inscrivent dans une perspective d'évolution inéluctable et certains ne tarderont pas à dire dans le sens de l'histoire. Enfin, vouloir relever la classe ouvrière à ses propres yeux n'est-ce pas finalement vouloir lui donner une forte conscience d'elle-même et la mettre sur la voie d'une action autonome ? Pour toutes ces raisons, qui pourrait désormais disputer à Louis-Napoléon le titre de socialiste ?

Certes, il y a du paternalisme dans ce socialisme comme il y en a chez les saint-simoniens, chez Louis Blanc et chez bien d'autres. Ce socialisme vient d'en haut et non d'en bas. C'est ce que Marx et Engels reprocheront en 1848 dans leur *Manifeste* à tous les socialistes à quelque école ou tendance qu'ils appartiennent. Pourtant, Louis-Napoléon accepte de donner aux ouvriers, avec l'association le moyen de développer une action autonome.

Il ne revendique pas non plus une originalité absolue et il le reconnaît : « Le système que nous proposons est la résultante de toutes les idées, de tous les vœux émis par les économistes les plus compétents depuis un demi-siècle ». On a relevé en effet sur son écrit l'influence des idées d'Adam Smith, de Jean-Baptiste Say, de Saint-Simon, de Fourier, de Robert Owen de Buret, de Villeneuve-Bargemont, de Villermé, de Buchez, d'Enfantin, de Louis Blanc et certainement aussi de Sismondi qui condamne la sous-consommation des travailleurs :

« Au lieu d'aller chercher des consommateurs en Chine, qu'on augmente donc la richesse territoriale ; qu'on emploie tous les bras oisifs au profit de toutes les misères et de toutes les industries ; ou plutôt qu'on fasse l'un et l'autre si l'on peut, mais surtout qu'on n'oublie pas qu'un pays comme la France qui a été si richement doté du ciel renferme en lui-même tous les éléments de sa prospérité ».

Mais il n'imité pas servilement tel ou tel. Il fait sa propre synthèse. Et la dernière phrase de son ouvrage relie celui-ci à ses propres écrits précédents en évoquant la souveraineté du peuple :

« Aujourd'hui le but de tout gouvernement habile doit être de tendre par ses efforts à ce qu'on puisse dire bientôt : *le triomphe du christianisme a détruit l'esclavage ; le triomphe de la révolution française a détruit le servage ; le triomphe des idées démocratiques a détruit le paupérisme* » !

On ne relèvera pas tout ce que la première affirmation a d'historiquement contestable car, en 1844 encore, des pays chrétiens comme le Brésil, les États-Unis et la France, dans ses colonies, pratiquent encore l'esclavage mais c'est alors une idée reçue que Saint-Simon, notamment, a popularisé. De même le servage, en France, a pour l'essentiel été détruit avant la Révolution française. On retiendra par contre que l'essentiel de son propos réside dans l'affirmation selon laquelle le suffrage universel résoudra la question sociale du XIXe siècle.

Ainsi, avec *Extinction du paupérisme*, Louis-Napoléon trouve des accents propres à réconcilier le peuple travailleur avec le bonapartisme, ces travailleurs qui, le 21 juin 1815 à Paris, au lendemain de Waterloo, suppliaient Napoléon de prendre leur tête. En 1831, les saint-simoniens voyaient toujours en Napoléon « l'homme-peuple » qui connaissait les besoins du peuple. Et voilà que maintenant, avec cet ouvrage, c'est un Bonaparte, dont le nom est déjà immensément populaire, qui donne à la classe indigente et laborieuse une reconnaissance et des raisons d'espérer dans un avenir meilleur. *Extinction du paupérisme* réalise l'aggiornamento du bonapartisme. Il modernise ce dernier grâce à la synthèse des principaux socialismes existant et surtout en s'appuyant sur le saint-simonisme. La chose est d'autant plus aisée que Saint-Simon lui-même s'est placé dans la continuation de Napoléon rêvant comme lui de grands travaux urbains, d'assèchement de marais, de creusement de canaux transocéaniques, toutes mesures capables d'améliorer le sort du peuple.

CHAPITRE IV : *EXTINCTION DU PAUPÉRISME*, INSTRUMENT DE L'ACCESSION AU POUVOIR (1844-1848)

Le but de Louis-Napoléon est naturellement de donner le maximum de publicité à sa brochure. C'est pourquoi, il envoie personnellement des exemplaires à de nombreuses personnalités. Quelques-unes sont connues comme François Arago, partisan du suffrage universel et qui a marqué sa sympathie pour les ouvriers, Godefroy Cavaignac, leader républicain et frère du général Eugène Cavaignac, le fouriériste Victor Considérant, Louis Blanc à qui *Extinction du paupérisme* doit beaucoup, Châteaubriand, Béranger, George Sand. Cette dernière commence avec le captif de Ham une correspondance dans laquelle se mêlent enthousiasme et réticence lorsque Louis-Napoléon lui dit ne pas être républicain. À Paris, Hortense Cornu, Laity et Vieillard s'occupent de la diffusion notamment auprès des républicains qui sont divisés. Ceux d'entre eux qui reconnaissent une « exception ouvrière » approuvent tandis que ceux qui placent la République au centre de leurs préoccupations sont plutôt hostiles. Le journal *L'Atelier*, à la sortie de l'ouvrage, regrette que l'auteur soit un prétendant mais, en janvier 1845, il doit convenir que les idées d'*Extinction du paupérisme* sont ses propres idées. D'une façon générale cependant l'ouvrage est plutôt bien accueilli en particulier dans les milieux ouvriers. Il a trois éditions en 1844 et il en aura trois de plus avant 1848.

Le projet nicaraguayen de 1846

Avec cette publication, Louis-Napoléon a pris date et a manifesté son existence. Bientôt cependant, le silence retombe sur le prisonnier de Ham qui s'absorbe dans la rédaction d'un nouvel ouvrage sur l'histoire de l'artillerie mais dont la santé commence à se ressentir de la longue détention et qui a des difficultés d'argent de plus en plus sérieuses. En effet homme généreux et reconnaissant, il met un point d'honneur à ne pas laisser dans la gêne aucun de ceux qui, ayant cru en lui, l'ont suivi dans ses équipées de Strasbourg puis de Boulogne. Il doit aussi subvenir aux besoins de son ami Henri Conneau, qui a été libéré mais qui est revenu au fort de Ham auprès de lui, de son fondé de pouvoir Bure, de son domestique Thélin, également à ses côtés à Ham mais libre de ses mouvements, sans omettre Éléonore Vergeot, femme de chambre

du fort, dont il a eu deux enfants ! Dans sa famille, on est peu pressé de lui venir en aide à l'exception de son cousin Napoléon, fils du roi Jérôme, ce dont il lui sera toujours reconnaissant malgré ses multiples fougades. Aussi, met-il en vente ses meubles, des objets d'art, ce qui lui rapporte peu, et même son château d'Arenenberg qui ne trouvera preneur que bien des années plus tard. C'est alors qu'un personnage aussi excentrique que fortuné, Charles d'Esteguelph, duc de Brunswick, accepte de lui prêter une forte somme¹³².

En septembre 1845, le gouvernement de Louis-Philippe refuse la demande formulée par Louis-Napoléon de quitter le fort de Ham pour assister aux derniers moments de son père malgré son engagement d'honneur de revenir se constituer à nouveau prisonnier. Il prend alors conscience que, vue l'inflexibilité à son égard du gouvernement français, il court le risque de passer le restant de ses jours en prison. C'est alors qu'il prend la décision de s'évader. Le 25 mai 1846 au matin, ayant rasé sa moustache, coiffé une perruque noire et revêtu des habits d'ouvrier, il pose une planche sur l'épaule et, le visage ainsi à demi masqué, traverse la cour du fort et passe sans coup férir devant le poste de garde de l'entrée. Peu après, en pleine campagne, Thélin lui amène un cabriolet qui permet aux deux hommes de gagner Valenciennes où une amie anglaise, Mrs Crawford, lui remet le passeport de son mari, colonel dans l'armée de Sa Majesté. De là, par chemin de fer, il arrive à Bruxelles, tandis qu'Henri Conneau réussit à retarder l'inspection quotidienne de l'appartement du prisonnier par le commandant du fort¹³³. Le 27 mai, Louis-Napoléon est à Londres¹³⁴.

En Angleterre, il reprend en apparence sa vie de dandy reçu dans la haute société tout en entretenant des relations avec la belle Miss Howard. Tout le monde cependant n'est pas persuadé qu'il a renoncé à ses projets. Quoiqu'il en soit la vie qu'il mène coûte fort cher et, pour faire face à ses dépenses, il doit emprunter à Miss Howard. Comme, par ailleurs, il ne sem-

132. Louis-Napoléon doit non seulement rembourser cette somme en cinq ans mais il s'est aussi engagé à aider le duc à recouvrer son trône ! Une fois président puis empereur, il se contentera de rembourser les sommes empruntées.

133. Henri Conneau fera pour cela trois mois de prison tandis que le commandant du fort de Ham, Demarle, sera rayé des cadres de l'armée. Sur cette affaire, voir A. Castelot, *op. cit.*, pp. 94-102.

134. Louis-Napoléon réédite ainsi l'évasion en 1815 du comte de Lavalette, condamné à mort pour avoir servi Napoléon pendant les Cent-Jours, et qui s'enfuit de sa prison avec les vêtements de sa femme, née Émilie de Beauharnais et donc cousine de la reine Hortense. Lavalette s'était ensuite rendu auprès d'Hortense à Augsbourg et Ferdinand Bac rapporte que, selon le docteur Conneau, à Ham, l'évasion de Lavalette était considérée par Louis-Napoléon comme un modèle d'évasion (F. Bac, *op. cit.*, p.97).

ble pas alors que la situation politique française puisse évoluer en sa faveur, il se souvient qu'en 1842 des hommes politiques d'Amérique Centrale sont venus le trouver dans sa prison et lui ont offert de prendre la tête d'un projet grandiose de construction d'un canal entre Atlantique et Pacifique. Ce projet a d'abord échoué, le gouvernement français ne pensant pas que Louis-Napoléon une fois libre se serait définitivement éloigné de France. Mais il s'inscrivait tout à fait dans les grandes perspectives saint-simoniennes et le fils de la reine Hortense ne paraissait alors avoir aucune chance, au moins dans le court terme, d'accéder au pouvoir en France. C'est pourquoi, le 20 avril 1846, du fond de sa prison de Ham, Louis-Napoléon a signé très officiellement avec le représentant de l'État de Nicaragua un *Traité pour l'exécution d'un canal de jonction de la mer des Antilles à l'océan Pacifique à travers l'État de Nicaragua*. Un mois plus tard, Louis-Napoléon réussit à s'évader de sa prison et à gagner l'Angleterre où il se mit aussitôt à rédiger une brochure qui paraît avant la fin de l'année sous le titre *Le canal de Nicaragua ou projet de jonction des océans Atlantique et Pacifique au moyen d'un canal*. Cette étude, très argumentée, s'appuie sur un travail déjà réalisé par Michel Chevalier et prévoit la construction d'un canal à travers l'isthme de Nicaragua et non, en raison d'un climat malsain et de terrains marécageux, de Panama. Louis-Napoléon, reprenant en partie certains passages d'*Extinction du paupérisme*, envisage l'installation de 35 000 colons répartis en villages de 200 habitations¹³⁵.

Tout indique que Louis-Napoléon, qui estime que la situation politique en France ne lui est pas favorable en raison de la stabilité apparente du pouvoir de Louis-Philippe, se prépare sérieusement à partir pour l'Amérique car il s'applique à réunir les fonds nécessaires. Il aurait été alors un de ces nombreux Européens qui, comme Robert Owen et plus tard Etienne Cabet ou Victor Considérant, aurait tenté de réaliser outre-Atlantique ses projets socialistes utopistes.

Le projet de construction d'un canal au Nicaragua se situe en effet dans la perspective du socialisme utopique de l'époque d'un double point de vue. D'une part, on y trouve le souci saint-simonien de faciliter les échanges au niveau mondial par des canaux transocéaniques comme ce qui est envisagé à la même époque par Infantin et ses amis en Égypte. D'autre part il s'apparente à celui de création dans le Nouveau Monde d'une « Icarie » à l'image de ce que réalisent alors essentiellement aux États-Unis les owénistes, les fouriéristes ou les cabétistes. On a pu aussi souligner sa parenté avec le projet

135. Sur cette affaire, nous renvoyons à notre ouvrage *Les racines du...*, *op. cit.*

de colonisation de l'Algérie d'Enfantin. Mais il y a plus : le projet nicaraguayen de Louis-Napoléon est le complément d'*Extinction du paupérisme* en ce que chacun des deux représente un aspect du saint-simonisme. Une fois devenu empereur, Louis-Napoléon mettra en place des réseaux, idée centrale à finalité sociale, il faut le souligner, de Saint-Simon et le projet nicaraguayen s'inscrit dans cette perspective. Il réalisera aussi des réformes dans l'esprit d'*Extinction du paupérisme*, plus directement favorables aux ouvriers comme on le verra ultérieurement, dans la seconde moitié de l'Empire.

Alors que Louis-Napoléon s'emploie à rassembler des fonds pour son aventure nicaraguayenne, contre toute attente, brusquement, la crise politique, latente en France depuis des années, s'aggrave, offrant rapidement des perspectives politiques pour l'ancien prisonnier de Ham. Le roi Louis-Philippe et sa majorité refusant d'élargir le droit de suffrage, une campagne de banquets se développe à partir de juillet 1847. D'abord dirigée par l'opposition dynastique, elle se durcit rapidement avec l'entrée en scène des radicaux¹³⁶ qui réclament le suffrage universel. Les bonapartistes n'ont alors aucune organisation et manquent de moyens mais le plus déterminé d'entre eux, Persigny, bien que condamné à vingt ans de détention en 1840, est libre de ses mouvements. D'abord emprisonné à Doullens, puis à Paris, il a été transféré dans une maison de santé de Versailles puis dans l'hôpital de cette même ville avec autorisation de se rendre à Paris une fois par semaine, ce qui fait de lui un prisonnier sur parole. Persigny, en correspondance avec Louis-Napoléon toujours en Angleterre, a renoué le fil avec la très petite cohorte des bonapartistes : Laity, Piat, Vaudrey, Vieillard. L'agitation augmentant d'intensité au début de février (le 7, des bagarres éclatent à Paris), pour Persigny, il ne fait aucun doute que de grands événements se préparent.

Les 15 et 16 février, il écrit à Louis-Napoléon pour lui réclamer des fonds afin de mener une active propagande et lui demande de se tenir prêt à gagner la France¹³⁷. Le 24 février, Louis-Philippe abdique en faveur de son petit-fils mais le même jour un gouvernement provisoire s'installe. Un de ses premiers actes est de lancer une proclamation passablement alambiquée qui prend en compte la position de la rue parisienne en faveur de la République: « Le gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté ». La formule traduit les réticences d'une partie du gouvernement à proclamer la République en même temps

136. C'est le nom que portent alors les républicains à qui il est interdit de se réclamer de la République.

137. P. Chrétien, *op. cit.*

qu'elle paraît annoncer une consultation directe du peuple par un référendum qui ne sera jamais organisé. Même si des cris de « Vive l'Empereur » fusent de la foule rassemblée place Vendôme au pied de la statue de Napoléon, les bonapartistes, à la différence de juillet 1830, n'ont pas joué un rôle important dans cette révolution.

Quatre jours plus tard, Louis-Napoléon est à Paris. Sa venue, annoncée par Persigny et le général Piat, provoque des attroupements de partisans et de curieux devant son hôtel tandis qu'à l'issue de longs entretiens avec son oncle le roi Jérôme, Persigny, Vieillard et Laity, Louis-Napoléon décide de se rallier à la République. Il écrit dans ce sens une lettre au gouvernement provisoire que Persigny remet dans la nuit à Lamartine en personne : « J'accours pour me ranger sous le drapeau de la République que l'on vient de proclamer ». Peu convaincu de la sincérité de ce ralliement et craignant que sa présence ne donne un coup de fouet au bonapartisme, le gouvernement prie Louis-Napoléon « de quitter Paris et de s'en retourner jusqu'à ce que le pays soit dans un état plus calme et jusqu'à la réunion de l'Assemblée ». Malgré Persigny qui lui conseille de n'en rien faire, Louis-Napoléon repart pour Londres le 1^{er} mars.

L'irruption du bonapartisme socialiste sur la scène politique

Il ne revient à Paris que le 25 septembre ! Entre temps, des événements importants ont eu lieu : les élections à l'Assemblée constituante le 23 avril, sa propre élection comme député le 8 juin suivie de sa démission le 14, la révolte ouvrière du 23 au 26 juin, sa seconde élection à l'Assemblée le 17 septembre. Durant plus de six mois, le parti bonapartiste va être représenté par un comité napoléonien au sein duquel Persigny va jouer le rôle de chef d'orchestre. Ce comité, en contact régulier avec Louis-Napoléon, agit sur ses indications mais dispose d'une certaine autonomie. Quelle va être la stratégie de Louis-Napoléon et du petit groupe de ses amis, qui ne disposent d'aucun soutien dans la presse de Paris et de province pas plus que chez les notables, dans les rangs républicains ou au contraire chez les monarchistes ? Tout d'abord tout faire pour capitaliser sur le nom de Louis-Napoléon la très forte popularité de Napoléon, chose qui n'est pas du tout réalisée en ce début de 1848. Ensuite, montrer l'originalité du projet politique louis-napoléonien, à savoir une attention particulière portée aux ouvriers, et c'est là que vont être utilisées à plein les idées d'*Extinction du paupérisme*. C'est donc une version modernisée du bonapartisme qu'il s'agit de populariser, une version en phase avec les idées humanitaires et ouvriéristes de l'avant-garde de l'époque sans

pour autant prôner une quelconque subversion sociale. Mais, pour l'heure, en raison de l'absence d'une vraie structure politique bonapartiste au niveau national, l'effort principal pour ne pas dire quasi unique va porter sur la seule ville de Paris, plus précisément sur ses quartiers populaires. Deux milieux paraissent être potentiellement les plus réceptifs à la propagande bonapartiste : celui des ouvriers et celui des anciens soldats de l'Empire. Non pas que les paysans par exemple soient volontairement négligés, mais les bonapartistes n'ont tout simplement pas les moyens de s'adresser à eux y compris lors des premières candidatures de Louis-Napoléon en juin 1848. Le 16 mars, Persigny et Ferrère arrêtent le plan de la propagande à mener mais ils ne disposent pour cela à Paris que de vingt-quatre amis sûrs parmi lesquels les cousins de Louis-Napoléon, son éditeur Tremblaire ou le vieux général Montholon. Tous ne sont pas aptes à un travail de propagandiste¹³⁸. De plus, si l'on excepte deux feuilles éphémères en mai 1848, les premiers journaux bonapartistes ne paraîtront qu'en juin avant et surtout après les candidatures de Louis-Napoléon à l'Assemblée et uniquement à Paris. Jusqu'à cette date, la propagande bonapartiste fait piètre figure face au déferlement de journaux, de clubs et de manifestations des républicains ou de socialistes de toutes nuances. Les principaux thèmes de cette campagne vont peu à peu se préciser autour de quelques idées-force : affirmation de la souveraineté du peuple, popularisation du nom de Louis-Napoléon, rappel de la gloire de l'Empire, amélioration du sort de la classe ouvrière, défense de l'ordre. Le premier et le quatrième point de ce programme intéressent tout particulièrement les ouvriers et l'on peut même dire les plus pauvres des ouvriers.

Les premiers à se mobiliser sont les « Vieux de la Vieille » c'est-à-dire les vieux soldats de la vieille Garde de l'Empire, avec lesquels il est relativement facile pour un homme comme le général Piat de nouer des contacts au moins à Paris où, de surcroît, les émigrés polonais très actifs entretiennent un climat favorable à Napoléon. Le 16 mars, lorsque les gardes nationaux des compagnies bourgeoises dissoutes manifestent contre le gouvernement provisoire, des vétérans de l'armée impériale se mêlent aux manifestants et des vivats en faveur de Louis-Napoléon sont poussés. Même relativement modeste, l'opération qui vise à faire apparaître Louis-Napoléon comme le continuateur de Napoléon, ce qui n'est pas encore acquis, est un succès. Comme par ailleurs, au cours de ce mois de mars, on signale un peu partout en France, aussi bien à Amiens, qu'à Saintes, à Chartres ou à Nîmes des cris de « Vive

138. Aristide Ferrère, *Révélation sur la propagande napoléonienne faite en 1848 et 1849 pour servir à l'histoire secrète des élections du prince Napoléon-Louis Bonaparte*, Turin, 1863.

Napoléon » et « Vive l'Empereur »¹³⁹, Persigny estime que la présence physique de Louis-Napoléon ouvrirait des perspectives très prometteuses. Il écrit alors à Louis-Napoléon de rentrer en France. Mais celui-ci, qui n'entend pas forcer le destin, refuse comme il refuse d'être candidat aux élections à l'Assemblée constituante du 23 avril.

Louis-Napoléon pourtant suit les événements de très près demandant à Persigny de vérifier l'information publiée par le *Times* de Londres selon laquelle, en cas d'élection, les bateliers et les charbonniers de Paris voteraient pour lui. De plus, il autorise ses parents et ses amis, dont Persigny, à faire acte de candidature à condition de se déclarer républicain. Cette condition n'est pas difficile à remplir pour Narcisse Vieillard et pour ses cousins germains Pierre, fils de Lucien, et Napoléon, fils de Jérôme, « républicains de la veille ». Elle l'est bien davantage pour certains de ses proches comme Persigny. Discipliné, celui-ci, candidat dans son département natal de la Loire, se déclare « loyalement et franchement républicain » ! Finalement, il n'est pas candidat bien qu'il ait « trouvé beaucoup de sympathie parmi les membres de la société populaire¹⁴⁰ » en raison des oppositions rencontrées dans la bourgeoisie, ce qui en dit long sur l'attitude des notables face à la possible candidature d'un bonapartiste. Mais à quelque chose malheur est bon et Persigny peut alors se consacrer avec un petit nombre de compagnons à une active propagande dans les quartiers ouvriers de Paris visant à faire déposer dans les urnes des bulletins au nom de Napoléon-Louis puisque c'est ainsi qu'est encore dénommé celui qui va bientôt devenir Louis-Napoléon. La manœuvre, qui n'a évidemment pas pour but de faire élire un homme qui n'est pas candidat, vise à populariser le nom de Louis-Napoléon et à préparer une candidature ultérieure¹⁴¹. De cette façon, Louis-Napoléon aura des voix non seulement à Paris mais aussi dans plusieurs départements notamment en Charente-Inférieure. À ces mêmes élections, des parents et des amis de Louis-Napoléon sont élus députés : trois de ses cousins (Napoléon Bonaparte, Pierre Bonaparte et Lucien Murat), Vieillard, Bonjean, Conti et quelques autres. Certes, c'est peu mais ces élections ont révélé la très grande popularité un peu partout en France, et notamment dans les campagnes, du nom de Napoléon, popularité qui rejaillit maintenant sur les membres de sa famille et sur ceux qui se réclament de son nom. C'est sur leur nom de Bonaparte qu'ont été élus en Corse Napoléon et

139. A.- J. Tudesq, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Armand Colin, 1965, p. 46.

140. L'expression doit naturellement être entendue au sens de « milieux populaires ».

141. P. Chrétien, *op. cit.*

Pierre, c'est sur sa qualité de Napoléonide également qu'a été élu dans le Lot Lucien Murat, fils de Caroline Bonaparte bien plus que du roi Murat. Pourtant, Lucien Murat n'a annoncé sa candidature que dix jours avant le scrutin. Il faut ajouter à ces élections le fait que beaucoup de candidats républicains se sont prévalus de leur participation aux guerres napoléoniennes ou ont fait état des services militaires de leurs pères. Il n'y a dans tout cela bien évidemment aucune référence au socialisme de Louis-Napoléon. Seul le nom a joué en référence au souvenir de Napoléon tout à la fois symbole de gloire nationale et garant des conquêtes de la Révolution.

Au même moment, que fait Louis-Napoléon en Angleterre ? Il se porte volontaire comme *constable* dans les forces policières supplétives constituées de civils et destinées à s'opposer à la manifestation chartiste du 10 avril 1848 ! Cette participation qui lui sera reprochée en France n'a pourtant pas de quoi surprendre et n'est pas en contradiction avec son socialisme lorsque l'on sait qu'en Angleterre les socialistes owenistes combattaient sans ambiguïté le chartisme¹⁴². Pour lui également le socialisme va de pair avec l'ordre.

À partir de mai 1848 et grâce aux efforts de ses amis propagandistes, l'originalité de son positionnement politique et social va s'affirmer de plus en plus. Il était déjà, en tant que neveu du grand Napoléon, l'héritier de ce « Robespierre à cheval », garant de l'acquisition des biens nationaux, de l'égalité civile et de l'appel au peuple même si les formes de celui-ci pouvaient être à bon droit considérées comme discutables. Il va bientôt incarner dans les milieux ouvriers et populaires de Paris et des grandes villes, et au rythme de la diffusion des idées d'*Extinction du paupérisme*, un vif espoir d'amélioration sociale et de retour de la grandeur nationale. Face au foisonnement des clubs socialistes et communistes, il va trouver en quelques semaines une place inattendue grâce à l'immense notoriété de son nom. Auprès des paysans comme des ouvriers, sa popularité grandissante va se nourrir de la politique du

142. Marx et Engels, dans le *Manifeste*, ont bien décrit l'attitude de ceux qu'ils dénomment les « socialistes critico-utopiques » parmi lesquels ils rangent aussi bien Saint-Simon, Fourier que Owen. Pour eux, ces socialistes « ont certes conscience de défendre, dans leurs plans, principalement les intérêts de la classe ouvrière en tant que classe qui souffre le plus » mais, pour parvenir à leurs fins, ils « ne cessent de faire appel à la société tout entière » et « s'opposent donc avec acharnement à tout mouvement politique des ouvriers... Les owénistes en Angleterre, les fouriéristes en France réagissent les uns contre les chartistes, les autres contre les réformistes ». Notons que s'il y a une contradiction dans l'attitude de Louis-Napoléon, elle se trouve dans le fait qu'il est un partisan résolu du suffrage universel ce qui est aussi le but des chartistes. Mais en l'occurrence le souci de l'ordre lui paraît passer avant toute chose. Il est clair encore une fois que son socialisme n'est pas révolutionnaire.

gouvernement républicain dont il n'est pas difficile de percevoir le caractère « bourgeois » et qui est symbolisé dans les campagnes par l'instauration de l'impôt des 45 centimes et dans les villes par l'affaire des ateliers nationaux.

C'est le 16 mars 1848 que le ministre des finances Garnier-Pagès décide l'instauration d'une contribution extraordinaire de 45 centimes par franc sur les quatre contributions directes, les patentes et les impositions locales soit une augmentation exorbitante de ces impôts de 45% ¹⁴³! Le gouvernement a agi de la sorte à la demande d'une délégation d'industriels, de banquiers et de commerçants. Mais cela revient à faire supporter le poids de l'aide apportée aux citadins par la paysannerie qui a déjà beaucoup souffert de la mauvaise récolte de 1846 et qui attendait énormément du nouveau régime. Un peu partout en effet, dans les campagnes, l'annonce de la chute de la monarchie de Juillet s'est traduite par des émeutes spontanées, désordonnées. La paysannerie est alors soulevée par une immense espérance. Aussi le désenchantement à l'égard de la République est-il d'autant plus fort. De mai 1848 au printemps 1849, les campagnes françaises sont le théâtre d'une agitation antifiscale quasi permanente marquée par les refus de payer l'impôt, par des attaques contre les bureaux d'octroi et des contributions indirectes et par des voies de fait à l'encontre des gardes des eaux et forêts souvent haïs parce qu'appliquant les dispositions du code forestier de 1827 qui mettent en cause les droits communautaires dans les campagnes. Souvent au son du tocsin, les paysans s'assemblent et marchent sur les villes. Les incidents les plus violents touchent la moitié sud de la France et correspondent très exactement aux départements occitans¹⁴⁴. Il s'agit là également d'une manifestation récurrente d'une « occitanité » qui, à l'époque moderne et contemporaine, majore toujours l'opposition aux mesures impopulaires prises par le pouvoir central. Il faut employer de 40 000 à 50 000 soldats pour rétablir l'ordre. Mais, un peu partout, on crie « À bas la République » ! Spontanément aussi, le nom de Napoléon resurgit. En Alsace, un paysan, déguisé en Napoléon, prend la tête des paysans soulevés. En juin, dans les foires de l'Angoumois et du Périgord, le bruit court que « le prince Napoléon va être empereur, il se chargera d'aller en Angleterre avec 40 000 hommes pour faire payer les impôts à Louis-Philippe » ! En Charente-Inférieure, en juillet, on crie sur les champs de foire « Vive Napoléon ! À bas la République »¹⁴⁵ !

143. Yves-Marie Bercé, *Croquants et nu-pieds. Les soulèvements paysans en France du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, Julliard, 1974, le chapitre IV, L'utopie paysanne, 1848-1851.

144. Voir la carte des troubles dans l'étude de Rémi Gossez, *Les quarante-cinq centimes*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Paris, 1953.

145. On remarquera que la Charente-Inférieure est un département qui va élire deux fois Louis-Napoléon à la députation en juin et en septembre 1848.

Parallèlement, dans les villes et en particulier à Paris, le gouvernement provisoire sous la pression ouvrière doit mettre en place, le 27 février 1848, des ateliers nationaux pour résorber le chômage. Ces ateliers sont la conséquence directe du décret reconnaissant le droit au travail qui a été arraché le 25 février par l'ouvrier Marche à Louis Blanc. Implicitement, la reconnaissance du droit au travail signifie que l'État doit fournir du travail, et à défaut du pain, aux chômeurs de Paris. Cette mesure est jugée insuffisante par les corps de métier qui manifestent le lendemain et obtiennent aussitôt la rédaction d'un décret rédigé par Louis Blanc créant la Commission du gouvernement pour les travailleurs siégeant au Luxembourg. Or, Louis Blanc est aussi le père des ateliers sociaux qui, on l'a vu, devaient être dans son esprit des sortes de coopératives de production. C'est pourquoi une confusion va s'établir entre ateliers sociaux et ateliers nationaux, ces derniers ayant uniquement pour objectif de procéder à l'achèvement de travaux publics de terrassement en cours. D'ailleurs, en province, ces ateliers nationaux qui sont créés dans les grandes villes reçoivent l'appellation d'ateliers de charité. C'est une ruée telle vers ces ateliers nationaux que les autorités sont débordées : la colère gronde parmi les ouvriers refusés.

C'est alors que le 3 mars un jeune ingénieur de l'École centrale, Emile Thomas, propose au ministre Marie une organisation semi-militaire des ouvriers s'inspirant des conceptions saint-simoniennes en la matière. L'idée est acceptée et, le 6 mars, Thomas devient commissaire de la République et directeur de tous les ateliers nationaux de la Seine. Du 9 mars au 26 mai, on réussit ainsi à embrigader 120 000 ouvriers¹⁴⁶. Nul doute que les membres du gouvernement provisoire, qui ont dû, contraints et forcés, accepter les ateliers nationaux, ne voient dans ce type d'organisation un moyen efficace d'encadrement de la classe ouvrière. Ils sont loin de se douter que la chose se retournera contre eux car cette organisation militaire explique la discipline qui va rapidement se manifester derrière les barricades dès le mois de juin¹⁴⁷. Les ouvriers, qui perçoivent 2 francs par jour, sont groupés en escouades de onze hommes qui élisent leur chef lequel touche un supplément de 50 centimes. Cinq escouades forment une brigade qui élit un brigadier percevant 3 francs par jour. Quatre brigades forment une lieutenance, quatre lieutenances forment une compagnie et trois compagnies un service qui rassemble au total 2 700 hommes. Autour d'Émile Thomas siège un état-major d'anciens élèves

146. Alexandre Dumas, *Révélations sur l'arrestation d'Émile Thomas*, Paris, Michel Lévy frères, août 1848.

147. Charles Schmidt, *Des ateliers nationaux aux barricades de juin*, Paris, PUF, 1948, p. 20.

de l'École centrale. C'est cet état-major qui choisit les lieutenants, les chefs de compagnie et les chefs de service.

Cette militarisation des ateliers nationaux, si elle est absente des ateliers sociaux de Louis Blanc est au contraire présente dans les colonies agricoles telles qu'elles sont décrites dans *Extinction du paupérisme*. De plus, autre analogie, Thomas devient rapidement à la fois le représentant du gouvernement auprès des ouvriers mais aussi le représentant des ouvriers auprès du gouvernement, celui-ci ne pouvant que prendre ombrage d'une telle situation. Y a-t-il une influence directe de la brochure de Louis-Napoléon sur le système imaginé par Émile Thomas ou la ressemblance s'explique-t-elle seulement parce que les deux hommes puisent aux mêmes sources saint-simoniennes ? Il est impossible de répondre à cette question. Par contre les opinions bonapartistes de Thomas paraissent avérées pour plusieurs historiens¹⁴⁸. Or Thomas, qui croit en sa mission, protège les ouvriers dont il a la charge et ceux-ci acceptent d'ailleurs l'organisation militaire des ateliers. Thomas peut ainsi exercer une forte influence sur les événements du printemps 1848. On attribue à son action l'absence des ouvriers des ateliers nationaux lors des manifestations populaires du 17 mars (en réponse à la manifestation de la veille dite des « bonnets à poil ») et du 16 avril (manifestation à l'appel de Louis Blanc, des délégués du Luxembourg et de Barbès). Par contre, Thomas ne s'oppose pas à la participation de 14 000 ouvriers des ateliers nationaux à l'immense manifestation du 15 mai contre l'Assemblée à propos de la Pologne, journée à l'issue de laquelle Blanc, Albert, Blanqui et Raspail sont arrêtés et les clubs fermés. Il y a plus : Thomas use de son influence qui est grande sur les ouvriers des ateliers lors des élections. Après avoir soutenu la liste radicale lors des élections générales du 23 avril, il recommande la candidature de Louis-Napoléon aux élections partielles du 4 juin¹⁴⁹.

Malgré les efforts de Thomas et de son état-major, l'organisation du travail au sein des ateliers nationaux se révèle plus difficile que prévu, notamment en raison de l'afflux des chômeurs de province et parce qu'il n'y a pas d'adéquation au niveau de l'emploi entre l'offre et la demande. Résultat, très

148. C'est le cas de G. Boon, *op. cit.*, p. 51 ; J. Dautry, *op. cit.*, p. 174 ; D. Kulstein, *op. cit.*, p. 31. Notons que Thomas deviendra le rédacteur en chef du journal *Le Dix-Décembre*, après l'élection à la présidence de la République de Louis-Napoléon puis le régisseur des biens de celui-ci en Sologne (Taxil Delord, « Histoire illustrée du Second Empire », *L'Histoire Illustrée*, 26 août 1892).

149. Même si à cette date et depuis le 26 mai il a été expédié entre deux agents de police à Bordeaux.

rapidement des centaines puis des milliers d'hommes employés dans les ateliers nationaux n'ayant pas de travail sont mécontents même s'ils continuent à percevoir 1 franc 50 par jour. Ils occupent leurs loisirs forcés en fréquentant les clubs politiques et en jouant au bouchon. Cette situation suscite les critiques de plus en plus acerbes de la majorité des députés à l'instar de Victor Hugo qui, le 20 juin à l'Assemblée, dénonce les « fainéants » de la République ! Après la fermeture des clubs à la suite du 15 mai, beaucoup d'ouvriers parisiens non employés des ateliers nationaux prennent l'habitude de se réunir en fin de journée sur les boulevards. Ces rassemblements grossissent avec la préparation des élections partielles du 4 juin à Paris et dépassent quelquefois 50 000 personnes sur les boulevards. Dans cette foule, s'affrontent propagandistes et vendeurs de journaux démocrates, socialistes, communistes et maintenant bonapartistes. Tandis que les démocrates, les socialistes et les communistes sont affaiblis par l'arrestation de leurs principaux leaders, les bonapartistes sont au contraire dopés par la candidature de Louis-Napoléon que Persigny a réussi cette fois à obtenir de celui-ci non seulement à Paris mais dans une dizaine de départements. Sur les boulevards, les cris les plus entendus sont « Nous l'aurons, nous l'aurons...la République démocratique et sociale » et « Nous l'aurons, nous l'aurons...Poléon ! Poléon ! » sans que l'on puisse dire qu'il y ait une vraie distinction et encore moins une opposition entre ceux qui acclament la République démocratique et ceux qui acclament Louis-Napoléon¹⁵⁰.

Et en effet, lors de ces élections, l'effort principal de la propagande louis-napoléonienne porte sur Paris pour des raisons évidentes. C'est la capitale de la France, donc la ville du pouvoir mais c'est aussi la ville des révolutions qui, en juillet 1830 comme en février 1848, a imposé à la France entière un nouveau gouvernement et à chaque fois ce sont les éléments populaires qui ont joué le rôle décisif. Grâce aux fonds que Louis-Napoléon fait parvenir à ses amis, ceux-ci mènent une intense propagande à Paris et, dans une moindre mesure, dans les départements. C'est Persigny le chef d'orchestre agissant selon les instructions de Louis-Napoléon et se déplaçant sans cesse en changeant souvent d'habillement et d'aspect physique. Mais les propagandistes bonapartistes sont peu nombreux. Ce sont surtout des ouvriers et des artisans qui distribuent des écrits : feuilles volantes, journaux. *Extinction du paupérisme* est édité à profusion *in extenso* ou sous forme d'extraits. Ils distribuent également des médailles à l'effigie de Louis-Napoléon et apposent des affiches. Parmi eux un tapissier, un graveur, un ouvrier vannier, un ouvrier bottier, un ouvrier argenteur, un charbonnier : « chacun avait son quartier à faire » écrit

150. J. Dautry, *1848 et la Deuxième République*, Éditions Sociales, 1957, p. 180.

Aristide Ferrère, un adjoint de Persigny¹⁵¹. Il est probable que ces agents électoraux sont rétribués mais cela n'exclut nullement les convictions.

Ignorée totalement par les journaux et par les notables, la candidature de Louis-Napoléon est aussi un pari car il y a deux cents candidats environ pour onze sièges à pourvoir. Elle apparaît comme une candidature républicaine, une candidature socialiste voire même ouvrière. Des affiches signées par des ouvriers rappellent qu'au fort de Ham, Louis-Napoléon proposait des solutions en faveur des ouvriers. Voici par exemple le texte d'une affiche signée « Pour une réunion d'ouvriers, Rey, rue Saint-Hyacinthe, n°8 » : « République Française. Nommer Napoléon-Louis Bonaparte membre de l'Assemblée Nationale, c'est protester contre les traités de 1814 et 1815 et c'est faire acte de protestation contre l'étranger qui a proscrit Napoléon et sa famille. En nommant Napoléon-Louis Bonaparte, les ouvriers témoigneront de leur reconnaissance d'avoir pensé à eux alors qu'il était dans les cachots de Ham, s'occupant de l'amélioration du sort de la classe ouvrière, en faisant publier son ouvrage sur le paupérisme, ouvrage saisi par la police de Louis-Philippe. Citoyens! nommons donc à l'Assemblée Nationale Napoléon-Louis Bonaparte, enfant de Paris. Vive la République !¹⁵² » Ce texte bref et clair est particulièrement habile. En quelques mots, il sait faire vibrer la fibre nationale, la fibre sociale et la fibre parisienne. Une autre affiche, rose, expose le programme en six points du candidat: « Citoyens...si je dois arriver parmi vous, j'irai avec la ferme volonté de soutenir le gouvernement républicain tel qu'il est compris par tous les bons Français c'est-à-dire de veiller : 1°- Au maintien de la souveraineté du peuple ; 2°- À l'amélioration du sort des classes laborieuses ; 3°- À l'extinction de la misère par le travail ; 4°- À l'encouragement du commerce et de l'industrie ; 5°- Au respect des personnes et des propriétés et enfin à ce que le gouvernement s'occupe sans hésiter du sort de l'Italie et de la Pologne »¹⁵³.

Les premiers succès électoraux

Le 8 juin, Louis-Napoléon est proclamé député de Paris avec 84 000 voix. Il est élu également en Charente-Inférieure, en Corse et dans l'Yonne.

151. Aristide Ferrère, *op. cit.*

152. A.-J. Tudesq, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Armand Colin, 1965, p. 52.

153. Robert Pimienta, *La propagande bonapartiste en 1848*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, n°VII, Paris, 1911, p. 37.

À Paris, il est au huitième rang sur onze élus. Il arrive en 15^{ème} position dans les 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, les plus bourgeois, mais en 4^{ème} position dans les 9^{ème} et 12^{ème} arrondissements, les plus ouvriers. Cette quadruple élection, souligne André-Jean Tudesq, ne doit rien à la presse¹⁵⁴ tant provinciale que parisienne et dans laquelle domine l'incompréhension face à ce succès. Ses ennemis attribuent ce succès à l'argent étranger! Il est vrai que dans cette affaire, Louis-Napoléon a beaucoup dépensé, beaucoup emprunté à ses proches y compris anglais et notamment à son amie du moment Miss Howard. Mais on l'accuse aussi d'avoir reçu de l'argent russe¹⁵⁵ ! Nombreux sont les journaux qui s'inquiètent du vote massif des ouvriers pour Louis-Napoléon et de l'effervescence que cette victoire a produite dans les quartiers populaires. *La Guienne* par exemple souligne qu'il a été élu par les anarchistes confondus avec Blanqui, Barbès, Raspail. *Le Courrier de la Gironde* du 11 juin déplore que cette élection soit acclamée par les « citoyens en blouse ». La signification de cette élection notamment à Paris est donc parfaitement claire : Louis-Napoléon est d'abord l'élu des ouvriers et des classes populaires. La presse républicaine est atterrée, *L'Univers* légitimiste du 11 juin exprime ses « dégoûts »¹⁵⁶. En est-il de même dans les trois autres départements où Louis-Napoléon a été élu ? Il semble que, dans ce cas, le mécontentement dû à l'impôt des 45 centimes et le prestige du nom aient joué le rôle essentiel. Par exemple, dans l'Yonne, on ne trouve pas de trace sérieuse d'une propagande bonapartiste. Après coup, on évoquera l'action de colporteurs mais on n'a pu retrouver de preuves de leur passage¹⁵⁷. Il est possible également que des circulaires aient été envoyées ou que Persigny soit venu incognito visiter plusieurs départements. C'est alors le bouche-à-oreille qui aurait fonctionné. Il est clair que Louis-Napoléon et ses amis ont concentré leurs efforts de propagande sur les ouvriers de Paris c'est-à-dire sur ceux qui constituent le bras armé des révolutions de 1830 comme de 1848. Louis-Napoléon sait parfaitement que l'histoire de France se fait à Paris et non pas dans l'Yonne, en Charente-Inférieure ou en Corse.

154. A.-J. Tudesq, *L'élection...op. cit.*, p. 64.

155. Cette accusation rocambolesque s'explique peut-être par le comportement pour le moins imprudent de l'agent bonapartiste Aristide Ferrère, banquier de son état, qui écrira en 1863, dans un livre paru à Turin que, devant les difficultés financières du parti bonapartiste, il avait proposé d'aller emprunter 6 millions de francs au tsar ! Cette proposition ne fut pas suivie d'effet mais elle était peut-être venue aux oreilles de quelque journaliste (A. Ferrère, *Révélation...op. cit.*).

156. A.-J. Tudesq, *Les grands notables en France, 1840-1849*, PUF, 1964, t.2, p. 1181.

157. Henri Forestier, « Le mouvement bonapartiste dans l'Yonne », *Annales de Bourgogne*, 1949.

Au lendemain de la proclamation des résultats des élections, la propagande bonapartiste redouble d'intensité grâce à de nouveaux subsides envoyés par Louis-Napoléon et ses amis. Il s'agit de faire pression sur l'Assemblée pour que celle-ci valide l'élection de Louis-Napoléon car celui-ci est toujours banni de France depuis la loi du 16 avril 1832 et Lamartine, membre du gouvernement provisoire, a fait savoir qu'il était favorable à l'application de la loi. L'effort du parti bonapartiste se porte donc sur l'édition et sur la presse. C'est alors que paraît l'opuscule d'Alfred d'Alombert intitulé *Histoire de Napoléon-Louis Bonaparte représentant du peuple*. L'auteur y rappelle l'édition d'*Extinction du paupérisme* en précisant : « Les moyens de remédier aux misères du peuple y sont sagement esquissés ». On continue à éditer et à distribuer largement des extraits ou des résumés de la célèbre brochure rédigée au fort de Ham qui est également publiée en plusieurs livraisons. On distribue aussi des images, des médailles à l'effigie de Louis-Napoléon accompagnées de citations extraites d'*Extinction du paupérisme*, par exemple : « La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire » ou encore « Aujourd'hui, le règne des castes est fini, on ne peut gouverner qu'avec les masses ». C'est après l'élection du 4 juin que sont lancés également plusieurs journaux : *Le Nouveau Figaro* le 8 juin, *L'Aigle républicaine* et *La Constitution* le 10 juin, *Napoléon républicain* le 11, *Le Napoléonien* le 12, *Le Bonapartiste* et *Le Petit-fils du Père Duchesne* le 14, *Le Petit Caporal* le 15 juin. C'est certainement à ce moment-là que le socialisme bonapartiste s'est affirmé avec le plus de force au niveau éditorial. Ce sont des journaux souvent réduits à quatre pages mais tirés à des dizaines de milliers d'exemplaires et en général distribués gratuitement. À travers les titres, on voit les références à la Première République et à Hébert ainsi qu'au Premier Empire.

Si tous ces journaux ont en commun la promotion de Louis-Napoléon, ils le font en s'adressant à des publics différents. *La Constitution* estime que Louis-Napoléon ne veut pas une République rouge, *Le Petit Caporal* défend l'ordre, la religion et s'oppose à toute intervention militaire en Pologne mais *Le Napoléonien* dénonce « l'aristocratie d'argent » qui a causé la chute de Napoléon 1^{er} et *Le Napoléon Républicain*, comme beaucoup d'écrits socialistes de l'époque dénonce les banquiers juifs¹⁵⁸. Aux côtés des thèmes classiques de

158. C'est une constante du mouvement révolutionnaire du XIXe siècle jusqu'à l'affaire Dreyfus que de dénoncer la banque juive. Marx lui-même écrivait sans s'offusquer d'une telle désignation : « Paris était inondé de pamphlets : *La dynastie Rothschild*, *Les Juifs, rois de l'époque* etc., où l'on dénonçait, flétrissait avec plus ou moins d'esprit la domination financière » (*Les luttes de classes...*, *op. cit.*, p. 85). Lorsque Victor Hugo attaquera l'auteur du coup d'État du 2 Décembre, il apostrophera ainsi les approbateurs : « Et vous, juifs, Fould Shylock, Sibour Iscariote », *Les Châtiments*, Splendeurs, II). En fait, l'antisémitisme était étranger à Louis-Napoléon Bonaparte, cf David Cohen, *La promotion des juifs en France à l'époque du Second Empire*, Aix-en-Provence, (1980).

la souveraineté du peuple, du patriotisme, de la nécessité d'un pouvoir fort, sont présents les thèmes socialistes de la dénonciation du pouvoir de l'argent, de l'anticapitalisme. *Le Napoléon Républicain*, encore lui, polémique avec un journal fouriériste et prétend être le seul représentant du socialisme. Dans ces feuilles, on dénonce également l'impôt des 45 centimes, ce qui donne à penser qu'elles ont peut-être connu une diffusion dans les campagnes. Surtout, à l'exemple des buonarottistes et des cabétistes, on propose l'instauration de l'impôt sur le revenu. Robert Pimienta n'a vu dans cette propagande que basse démagogie tandis que Frédéric Bluche, plus justement, a montré sa parenté avec le courant ultra-révolutionnaire de l'époque et a remarqué que le terme de démagogie pouvait alors être étendu à bien des écrits contemporains¹⁵⁹. Un autre thème développé dans cette presse est le soutien apporté aux ouvriers des Ateliers nationaux.

Parallèlement à cette intense propagande, les manifestations bonapartistes se multiplient en province et surtout à Paris en faveur de la validation de l'élection de Louis-Napoléon. Elles rassemblent des milliers d'ouvriers provenant notamment des Ateliers nationaux. Le 12 juin, 20 000 personnes environ entourent l'Assemblée nationale au moment où les députés discutent de la validation de l'élection de Louis-Napoléon. Les manifestants aux cris de « Bonaparte président » et « Napoléon empereur » viennent battre les murs du Palais-Bourbon. On évite de peu l'émeute. La police charge, un coup de fusil est tiré sur le commandant de la garde nationale. Persigny, qui marche en tête des manifestants, est arrêté (il ne sera libéré que le 16 juillet) et Lamartine donne l'ordre aux commissaires de la République d'arrêter Louis-Napoléon s'il paraît dans leur département. Pourtant, le lendemain, l'Assemblée désavouant le ministre valide l'élection sur proposition des républicains Jules Favre et Louis Blanc, ceux-ci croyant plus habile d'avoir Louis-Napoléon au sein de l'Assemblée qu'à l'extérieur. Mais la tension entre le peuple parisien et les autorités a été telle que Louis-Napoléon préfère démissionner pour apaiser l'agitation.

Une fois de plus, la manifestation du 12 juin a mis en évidence le rôle des ouvriers des Ateliers nationaux. Or, dès avant les élections du 4 juin, le gouvernement envisage de fermer les Ateliers nationaux. C'est pour cela que Thomas, qui s'y opposait, a été démis de ses fonctions le 26 mai et éloigné de Paris. Le 20 juin, l'Assemblée discute de la question. C'est Victor Hugo, alors député de droite, qui ouvre le débat. Le reproche principal qu'il adresse aux ateliers nationaux est d'avoir créé « dans la ville la plus civilisée du monde avec les éléments admirables dont se compose la population

159. Frédéric Bluche, *op. cit.*, p. 300 et suiv.

ouvrière, des prétoriens de l'émeute au service de la dictature » ! L'allusion à la manifestation bonapartiste du 12 juin, à laquelle nombreux ont été les ouvriers des ateliers à participer, est on ne peut plus claire. C'est parce qu'elle voit en eux une menace politique que, le lendemain 21 juin, l'Assemblée décide la dissolution des ateliers. Les ouvriers qui y sont employés devront s'engager dans l'armée s'ils ont moins de 25 ans ou bien seront envoyés en province sur les chantiers des ponts et chaussées pour exécuter des travaux de défrichage ou de drainage par exemple en Sologne. Le 23 juin, la révolte ouvrière éclate à Paris mais aussi, plus brève, à Marseille. Paris se couvre de barricades devant lesquelles se présentent à la tête des troupes plusieurs dizaines de députés envoyés par l'Assemblée pour diriger les colonnes d'assaut¹⁶⁰. La répression, terrible, est menée, à partir du 24 juin, par le général républicain Cavaignac qui devient le 28 juin président du conseil des ministres c'est-à-dire véritable chef du gouvernement et chef de l'État. Il le restera jusqu'au lendemain de l'élection présidentielle du 10 décembre 1848. Du côté des insurgés, on compte de 3 000 à 4 000 morts dont plusieurs centaines de fusillés sans jugement, 11 057 emprisonnés dont 4 348 sont transportés en Algérie¹⁶¹. Une commission parlementaire, dans laquelle siègent des républicains aussi notoires que Jules Favre, rédige le décret du 27 juin qui décide que les participants à l'insurrection seront transportés dans les colonies lointaines.

160. Parmi eux François Arago et Victor Hugo. Le premier, après un dialogue resté fameux avec les insurgés qui s'adressent à lui avec respect mais fermement (« Monsieur Arago, vous n'avez jamais eu faim »), donne l'ordre de tirer, « les larmes aux yeux », et sortira de l'épreuve définitivement brisé. Le second refoulera avec succès dans sa mémoire le souvenir de ces journées tragiques. Paul Lafargue aura beau jeu d'écrire en 1885 : « *Les Châtiments...* en concentrant les haines sur Décembre (1851)... jettent l'oubli sur Juin (1848) » (Paul Lafargue, *La légende de Victor Hugo*, Éditions des Mille et une nuits, 2002, p. 42). Et il est vrai que venant d'un ancien parlementaire qui a dirigé, même brièvement, l'assaut contre les ouvriers insurgés de juin 48, cette fureur dénonciatrice a quelque chose de suspect dans ses outrances comme si Victor Hugo voulait ainsi faire oublier son propre rôle trois ans plus tôt. Rappelons que la répression de juin 1848 a fait beaucoup plus de morts que la répression de la résistance au coup d'État. On comprend pourquoi Hugo ne sera pas très bien accueilli à Londres en décembre 1851 par les proscrits de juin 48 et devra quitter la capitale anglaise pour Jersey (Voir les notices consacrées à Joseph Dejacque dans le *Dictionnaire* de J. Maitron, t.2, pp. 38-39 et t. 44, pp. 157-160).

161. Raymond Huard donne le chiffre de 4 000 morts (Karl Marx, *Les luttes de classes en France, 1848-1850*, Editions Sociales, 1984, p. 107) ; Jean Garrigues, 3 000 (*La France de 1848 à 1870*, Armand Colin, 2000, p. 22) ; Maurice Agulhon (*1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Le Seuil, 1973) ne donne aucun chiffre non plus que Jean Dautry qui avance le chiffre de 1 500 fusillés sans jugement (*op. cit.*, p. 197).

Ainsi, les républicains, appuyés par les légitimistes et les orléanistes, ont été étroitement associés à la terrible répression anti-ouvrière qui va marquer durablement les esprits et éloigner les ouvriers, et pas seulement à Paris, de la République. Cette répression anti-ouvrière menée par les républicains n'est en rien un accident de l'histoire. Elle est pour Cavaignac, fils de conventionnel, pour Jules Favre et leurs amis dans la logique de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui refuse de voir, dans la société, des castes et des classes et donc refuse d'admettre qu'il puisse exister une quelconque exception ouvrière. Il ne restera plus à certains républicains qu'à s'inventer une République démocratique et sociale mythique, vierge de toute répression anti-populaire. Sans succès car la République réelle était bien responsable du massacre de juin. On connaît le mot de George Sand : « Je ne crois pas à une République qui fusille ses prolétaires ». Au contraire, non seulement le bonapartisme n'a en rien été associé à la répression mais il est de notoriété publique que bien des insurgés de juin se réclamaient de Louis-Napoléon qui ne cessera de demander pour eux l'amnistie.

Est-il possible d'évaluer avec plus de précision le rôle joué par les bonapartistes dans les journées de juin ? Écrivant sous l'Empire alors qu'il est en exil, Louis Blanc donne un point de vue sans ambiguïté : « De l'activité factieuse des bonapartistes dans ces heures funestes, de leurs artifices, de leurs corruptrices manœuvres, de leurs efforts pour faire tourner le désespoir de tant de milliers d'hommes au profit d'un seul, il existe des preuves trop nombreuses et trop frappantes pour qu'à cet égard le doute soit possible. Le parti bonapartiste était représenté dans la presse par *Le Napoléon Républicain*... Il avait de nombreux affidés parmi les ouvriers appartenant à des pays étrangers. Il soudoyait des orateurs de cabaret. Il mettait une ardeur extraordinaire à se recruter dans la garde nationale »¹⁶². Toutefois, Louis Blanc ne fait pas pour autant de la révolte de juin une révolte bonapartiste. Il dit simplement qu'il y eut des bonapartistes parmi les combattants. Garnier-Pagès, écrivant après la chute de l'Empire, met également en cause la presse bonapartiste à laquelle il attribue une grande influence sur les ouvriers des Ateliers nationaux. En 1911, Robert Pimienta, reprenant le dossier attribué aux bonapartistes un rôle essentiel dans les journées de juin avec un tel schématisme que les historiens venus après lui ont choisi d'ignorer purement et simplement son étude¹⁶³. Il n'empêche, Pimienta a eu le mérite de rassembler des documents. Il cite des

162. Louis Blanc, *op. cit.*, t. 2, p. 149.

163. Il écrit par exemple : « Artifices, manoeuvres corruptrices, tout leur est bon pour faire tourner le désespoir de tant de milliers d'hommes au profit d'un seul... » (*op. cit.*, p. 71).

rapports de police qui font état de la popularité croissante de Louis-Napoléon chez les ouvriers au début du mois de juin ce qu'est venue confirmer la victoire électorale du 4 juin. Plus intéressantes sont les larges citations qu'il donne des journaux bonapartistes durant cette période dont le contenu sur la question des Ateliers nationaux est en rupture totale avec celui des journaux légitimistes, orléanistes et républicains modérés.

Ces journaux bonapartistes en effet se soucient de la crise des Ateliers nationaux : « Il faudrait donner de l'ouvrage aux travailleurs, écrit *La Redingote Grise* le 18 juin, mais... les occuper à des travaux qui se rattachent à leurs professions respectives ». Réflexion apparemment de simple bon sens mais qui suffit à ranger ce journal parmi les défenseurs des Ateliers nationaux et donc des ouvriers sans travail. *Le Napoléonien* du 23 juin présente avec compréhension la protestation ouvrière après la décision de fermeture des ateliers : « Les ouvriers des Ateliers nationaux, qui ont reçu l'ordre de s'éloigner de Paris, refusent d'obéir. Ce matin (22 juin), des délégués choisis parmi eux se sont rendus, bannière en tête auprès de la Commission du pouvoir exécutif pour obtenir la révocation du décret qui a été rendu contre eux. Peu satisfaits des réponses qui leur ont été données, ils se sont aussitôt répandus dans la rue de Vaugirard en criant « *Bona***parte*** à la Chambre* ». Ce même jour, dans la grande manifestation à l'origine de la première barricade, on crie : « Vive Barbès ! Vive Blanqui ! Vive Poléon » ! Également le 23 juin, *Le Napoléon Républicain* s'adresse aux gouvernants avec véhémence : « Ambitieux au petit pied... bavards... vous aviez promis... l'existence de l'ouvrier par le travail... Soyez voués au mépris... à l'infamie » et aussi : « Des bavards perdent la France. Il faut un homme pour la sauver ». Ou encore, dans le même numéro, cet appel non équivoque aux barricades : « Peuple, lorsque tes commis violent leur mandat, souviens-toi du drapeau rouge du Champ de Mars et du courage de tes frères en 1793 » ! Et enfin, le 24 juin, alors que les barricades couvrent l'est parisien, *Le Napoléon* n'hésite pas à écrire ces lignes de tonalité tout à fait révolutionnaire : « Le peuple de Paris, après quatre longs mois d'attente, a enfin perdu patience, il a repris ses armes. La misère, la faim, l'horrible faim à laquelle nul de ces fainéants qui siègent au Luxembourg n'a songé de porter remède, a fait de nouveau descendre dans la rue la population d'ouvriers que l'on berne depuis si longtemps avec des promesses sans résultat, avec des phrases sans idées et, de toutes parts, la lutte est engagée... Partout s'élèvent des barricades formidables... Nous saurons comprimer notre indignation contre les ignorants audacieux qui ont, depuis quatre mois, dans les mains, les destinées de la France et qui n'ont su nous donner

autre chose que l'anarchie et la misère...¹⁶⁴ » On notera que le journal englobe dans sa réprobation la Commission du Luxembourg, créée par Louis Blanc et composée pour moitié d'ouvriers et pour moitié de patrons. Quoiqu'il en soit, les choses sont claires : la presse bonapartiste parisienne a choisi son camp, celui des ouvriers insurgés. Elle défie ainsi le gouvernement et celui qui va en prendre la tête : le général Cavaignac.

Ainsi la presse bonapartiste a fait bien plus que de se démarquer de la presse gouvernementale républicaine ou monarchiste qui, au lendemain des journées de juin, accuse les insurgés de s'être livrés à diverses atrocités¹⁶⁵ qui leur vaudront les épithètes de « cannibales » ou de « barbares ». Elle a clairement marqué ses sympathies et une réelle convergence est apparue entre elle et l'extrême gauche révolutionnaire. Le nom de Louis-Napoléon s'est souvent trouvé associé à ceux de Barbès ou de Blanqui. Ce que le bonapartisme de juin 1848 a de commun avec les socialistes ou les communistes du moment ce n'est pas seulement l'attention portée aux ouvriers et le projet social, c'est aussi le souhait d'un pouvoir fort.

Qu'en est-il des dirigeants de l'insurrection de juin présentés par les républicains comme des agents bonapartistes ? Deux surtout sont cités à se propos : Léon Lacalonge et Louis Pujol. Le premier, rédacteur en chef du journal *L'Organisation du travail* qui a paru du 3 au 24 juin 1848 a été en effet un des principaux chefs politiques et militaires de l'insurrection avant d'être condamné à vingt ans de détention. Pourquoi cette accusation contre lui sinon parce que son journal a publié entre le 19 et le 24 juin *Extinction du paupérisme* accompagné d'éloges marqués. Or Lacalonge ne sera libéré qu'en 1856. S'il avait été agent bonapartiste, il n'est pas difficile d'imaginer qu'il aurait été libéré plus tôt. La publication dans son journal du texte de Louis-Napoléon n'est peut-être pas autre chose que la manifestation de la séduction qu'exercent les idées sociales de Louis-Napoléon sur des révolutionnaires¹⁶⁶. Louis Pujol est ce lieutenant des Ateliers nationaux, porte-parole des ouvriers reçu le 22 juin par le ministre Marie et marchant en tête des manifestants le 23 juin. Emprisonné après les combats, il sera certes amnistié par le prince-président en 1853 mais il devra rapidement fuir en Espagne car recherché par la police pour affiliation à une société secrète républicaine et ne regagnera

164. R. Pimienta, *op. cit.*, pp. 72-74.

165. Si la mort du général de Bréa peut à juste titre leur être imputée, leur responsabilité dans celle de Monseigneur Affre est plus discutée.

166. Voir sa notice biographique dans Jean Maitron, *op. cit.*, t. 2.

plus la France avant sa mort en 1866¹⁶⁷. Ce n'est pas là non plus le profil d'un agent bonapartiste. Ce qui paraît le plus probable dans ces deux cas, c'est que ces deux hommes étaient ce que l'on pourrait appeler des « compagnons de route » du bonapartisme socialiste.

Qu'en est-il enfin du dernier argument avancé par Garnier-Pagès et repris par Robert Pimienta selon lequel Quentin Bauchart, le rapporteur de la Commission d'enquête sur les événements de juin¹⁶⁸, aurait supprimé soigneusement toutes les traces de la conspiration bonapartiste¹⁶⁹? L'appartenance de Bauchart au bonapartisme à cette époque est difficile à établir. Ce qui est sûr c'est que, en décembre 1851, conseiller d'État, il signe la protestation contre le coup d'État mais il est chargé peu après par le président de dispenser en son nom des grâces individuelles en faveur des républicains arrêtés¹⁷⁰. Plus tard, il sera nommé sénateur. Ces éléments toutefois ne paraissent pas suffisants pour accréditer la thèse de Garnier-Pagès. Que la sympathie des bonapartistes soit allée aux ouvriers insurgés, que leur presse les aient soutenus, cela ne fait guère de doute mais il ne saurait être question de faire du bonapartisme l'inspirateur de l'insurrection ouvrière. Celle-ci a des raisons de fond qui sont aujourd'hui bien connues : crise économique, chômage, capacité des ouvriers parisiens à conduire une action autonome, attitude provocatrice des « pentarques » de la Commission exécutive gouvernementale et de la majorité parlementaire. Pour toutes ces raisons, il est plus que probable qu'en l'absence de la presse et des agents bonapartistes, la révolte ouvrière se serait produite dans des formes peu différentes. Mais le positionnement politique du bonapartisme tout au long du mois de juin 1848 permet de comprendre le comportement ouvrier ultérieur aussi bien en septembre et en décembre 1848 qu'en décembre 1851 et au delà.

Les journées de juin sonnent le glas des journaux de la presse socialiste ou communiste mais aussi des journaux bonapartistes les plus avancés : *Le Napoléonien* disparaît le 24 juin, *Le Petit-fils du Père Duchesne* le 25 juin, le jour même où Cavaignac interdit *Le Napoléon Républicain*. Déjà *Le Bonapartiste* avait cessé de paraître le 17 juin et la *Constitution* le 19. Ne subsiste plus que *Le Petit Caporal*, qui poursuit sa carrière jusqu'à l'élection présidentielle et s'adresse surtout aux anciens soldats de l'armée napoléonienne. Nul

167. *Ibidem*, t. 3, la notice biographique de Louis Pujol.

168. Cette commission était présidée par Odilon Barrot, ancien ministre de Louis-Philippe. À la suite de son rapport, l'Assemblée décide le 26 août la mise en accusation de Louis Blanc qui choisit l'exil.

169. R. Pimienta, *op.cit.*, p. 72.

170. Il sera d'ailleurs très généreux puisqu'il accordera 3 441 grâces.

doute que l'absence de Louis-Napoléon durant les journées de juin ne l'ait protégé sinon contre une action gouvernementale qui n'est pas allée au-delà de l'interdiction d'un journal qui se réclamait de lui du moins contre des attaques d'ordre politique. Il semble par ailleurs qu'il ait été effrayé par la violence des événements, c'est du moins ce qu'il écrit à Madame Cornu¹⁷¹. Il ne modifie pas pour autant son action de propagande en direction des ouvriers. Ses agents continuent à répandre *Extinction du paupérisme* en mettant l'accent sur le fait que les solutions proposées sont pratiques et réalisables et n'ont rien d'utopique.

On note toutefois ce que l'on pourrait appeler un recentrage de la propagande bonapartiste. C'est ainsi que plusieurs journaux publient sous forme de placard un *Manifeste des ouvriers lyonnais en faveur de la candidature du citoyen Louis-Napoléon* dans lequel il est affirmé que Louis-Napoléon est favorable à un gouvernement démocratique respectant la famille et la propriété¹⁷². Louis-Napoléon est en effet à nouveau candidat aux élections partielles organisées dans treize départements pour pourvoir les sièges qui ne l'ont pas été en juin. Sa décision a été prise après beaucoup d'hésitations. Dès le 19 juillet, Persigny le pressait d'être candidat mais il ne donne son accord que plusieurs semaines après. À nouveau, il est candidat dans plusieurs départements. Encore une fois, la campagne est menée hors de sa présence physique mais elle se fait selon ses instructions. Cette fois, elle a perdu tout caractère révolutionnaire car poursuivre dans la voie de juin pourrait être particulièrement dangereux. Il rend publique le 27 août une lettre dans laquelle il entend se dédouaner des accusations portées par les républicains du gouvernement : « Dans des circonstances qui heureusement ne sont plus, je n'ai pas hésité à prolonger mon exil plutôt que de laisser mon nom servir de prétexte à des agitations funestes. Aujourd'hui que l'ordre est raffermi, j'espère que d'injustes préventions ne m'empêcheront plus de travailler comme représentant du peuple à l'affermissement, au bonheur, à la gloire de la République »¹⁷³. Sa candidature est annoncée par les journaux qui, dans la plupart des cas, mettent en garde les électeurs contre lui. Il n'a que de rares soutiens. Les journaux républicains lui sont résolument hostiles. *La Réforme* du 14 septembre voit en lui le candidat de l'étranger, « un prétendant adopté par la Russie ». Encore une fois, et ce n'est pas la dernière, on tente d'agiter contre

171. M. Emerit, *op. cit.*, t. 2, p. 258.

172. D. Kulstein, *op. cit.*, p. 34.

173. A.-J. Tudesq, *L'élection... op. cit.*, p.86. A.-J. Tudesq a remarquablement étudié cette campagne électorale.

lui le spectre de la xénophobie. Aucun journal conservateur ou légitimiste à Paris et en province ne l'appuie.¹⁷⁴ À Paris, ses affiches sont recouvertes par la police de Cavaignac.

Pourtant il est réélu dans les quatre départements de la Seine, de la Corse, de la Charente-Inférieure, de l'Yonne et élu dans un cinquième : la Moselle. Sans être candidat, il a des voix par milliers dans le Nord, le Rhône, l'Orne, la Gironde¹⁷⁵. Plus encore qu'en juin, le vote du 17 septembre a un caractère plébiscitaire. La presse souligne l'importance des voix ouvrières qui se sont portées sur son nom dans le Nord, le Rhône et à Paris (même si là on voit apparaître un électorat plus modéré) et son impact dans les milieux ruraux. À nouveau comme en juin, se dresse le spectre de l'émeute bonapartiste. La presse tout entière est inquiète d'autant plus qu'à Paris, on illumine, la garde nationale joue *Veillons au salut de l'Empire*, des cortèges enthousiastes sillonnent les rues et les boulevards. Comment, dans ces conditions, l'Assemblée, pourtant majoritairement hostile à Louis-Napoléon et à son programme, pourrait-elle ne pas valider cette élection ? *Le Courrier de la Gironde* écrit le 27 septembre que l'on craint « un mouvement insurrectionnel dont M. Louis Bonaparte serait l'occasion ». Le même jour, *La Gazette du Midi* de Marseille le désigne ainsi : « Louis Bonaparte, le prétendant moitié sabreur, moitié jacobin, l'ami et le protégé de Louis Blanc ». Associer le nom de Louis-Napoléon à celui de Louis Blanc, en fuite à l'étranger depuis le 15 mai, c'est désigner Louis-Napoléon tout à la fois comme un socialiste et comme un subversif. Mais il ne s'agit là que d'une suggestion. *Le Mémorial Bordelais* est beaucoup plus net : « Vainqueur dans les élections, le socialisme étale, avec l'orgueil du triomphateur, ses nouvelles conquêtes et dit hautement que bientôt il va régner sous le nom de Louis-Napoléon ». Pour l'ensemble de la presse, la qualité de socialiste de Louis-Napoléon ne fait donc aucun doute et c'est cet homme ainsi désigné aux yeux de l'ensemble des Français qui va bientôt être candidat à la présidence de la République. Il n'en reste pas moins que cette « quintuple élection, (qui) consacre à nouveau l'échec de toute la presse » (A.J. Tudesq), consacre également l'échec du gouvernement républicain de Cavaignac ce dont certains journaux conservateurs commencent à se réjouir.

174. *Ibidem*, p. 87-98.

175. Nul doute qu'il ne recueille là les fruits d'une action judiciaire : il avait écrit le 2 septembre à Persigny de faire porter son effort sur les villes ouvrières de Lille et de Lyon ainsi que sur la ville réputée patriote de Metz.

Élu par les paysans et les ouvriers à la présidence de la République

Cette fois, il n'est plus possible à Louis-Napoléon de demeurer en Angleterre. Le 25 septembre, le voici à Paris. Le surlendemain, il paraît à l'Assemblée et va s'asseoir aux côtés de son ami Vieillard, au centre gauche. Les députés valident son élection dans le département de son choix, l'Yonne, et il prend la parole pour une très courte intervention à la tribune. Se présentant comme le défenseur de l'ordre et de la République, il fait une piètre impression. Celle-ci s'accroît le 9 octobre lorsqu'il doit à nouveau prendre la parole lors du débat où il est question d'interdire aux membres des ex-familles régnantes d'être candidats à la prochaine élection à la présidence de la République. Maladroit, ânonnant son texte avec un fort accent allemand, il suscite une telle hilarité parmi cette assemblée d'avocats beaux parleurs, que l'amendement qui aurait coupé court à sa carrière politique est retiré. Le journal *Le National* croit devoir écrire à propos de cette prestation : « La tribune est fatale aux médiocrités et aux impuissants » ! C'est dans ces conditions que, le 11 octobre, la loi de 1832 exilant les Bonaparte est abrogée. Le 16 octobre, l'Assemblée décide que le président de la République sera élu au suffrage universel pour quatre ans. Le 26, Louis-Napoléon Bonaparte annonce sa candidature à cette fonction. Il le fait en des termes qu'il convient de rappeler : « La France regarde le nom que je porte comme pouvant servir à la consolidation de la société ébranlée jusque dans ses fondements » et d'ajouter qu'il faut « un gouvernement ferme, intelligent et sage...pour repousser...les théories qui ne sont pas fondées sur l'expérience et la raison ». Si la première phrase est manifestement destinée à couper court à ceux qui pourraient rappeler la collusion de ses partisans avec les insurgés de juin, la suite ne doit pas être interprétée comme un désaveu de ses propres théories sociales telles qu'il les a exposées dans *Extinction du paupérisme*. Bien au contraire, comme tous les réformateurs sociaux de cette époque, il a tendance à considérer que son système seul n'est pas utopique¹⁷⁶. D'ailleurs, sa campagne va continuer à être en grande partie axée sur la divulgation des thèmes de sa brochure.

Le candidat officiel est naturellement le chef du gouvernement, le général Cavaignac, pour qui les préfets font campagne sur ordre du mi-

176. Fourier n'a que sarcasmes pour les autres auteurs socialistes ou communistes. Il en est de même pour Proudhon et bien d'autres et rappelons que Marx et Engels font de même dans leur manifeste.

nistre de l'Intérieur¹⁷⁷. Contre Cavaignac, la gauche suscite la candidature de Ledru-Rollin puis les socialistes celle de Raspail tandis que Lamartine se lance à son tour dans la compétition¹⁷⁸. À droite, les conservateurs ne parviennent pas à trouver un candidat crédible en raison de leurs divisions. Successivement sont écartés Thiers, trop orléaniste, puis Bugeaud tandis que le légitimiste Changarnier est loin de faire l'unanimité dans son propre camp. Le 5 novembre, le Comité de la rue de Poitiers, qui rassemble les représentants de la droite, décide de ne pas présenter de candidat. La fraction majoritaire des milieux d'affaires soutient la candidature de Cavaignac qui a si bien su éloigner le spectre de la révolution en juin 1848. C'est le cas de la bourgeoisie commerçante des grands ports de commerce, du patronat de Mulhouse, des notables de l'Est car il s'agit aussi de faire battre Louis-Napoléon le « socialiste »¹⁷⁹. À Montpellier, le riche négociant Jules Pagézy, personnage influent de la Chambre de commerce, préside le comité de soutien au général Cavaignac. Le journal *Le Breton* de Nantes, voulant déconsidérer la candidature de Louis-Napoléon écrit : « Quant aux communistes, aux démolisseurs exaltés, quant aux anarchistes de toutes les nuances, ennemis de la République et ennemis de l'ordre social, leur vote est acquis à M. Louis Bonaparte ». Ce à quoi fait écho Proudhon¹⁸⁰ dans son journal *Le Peuple* daté du 27 octobre : « Viens donc Napoléon... Ils disent de toi que tu n'es qu'un crétin, un aventurier, un fou... Viens te dis-je, tu es l'homme qu'il nous faut, viens mettre à la raison ces bourgeois, viens prendre leur dernier écu ! Viens venger le socialisme, le communisme, le fouriérisme, le cabétisme »¹⁸¹ ! On ne peut mieux définir la signification qu'a déjà cette candidature pour de nombreux ouvriers qui ont au surplus affublé Cavaignac du sobriquet de « Cavaignachien ».

177. Ainsi, après les candidatures officielles de la monarchie de Juillet, on voit apparaître la candidature officielle républicaine. L'Empire n'innovera donc pas en la matière et ne fera qu'imiter ses prédécesseurs. Certes, il portera le système à un niveau bien supérieur mais il lui confèrera aussi un caractère peut-être moins partisan (cf, infra).

178. Dans un article intitulé « Au Président de la République, le socialisme reconnaissant » qui paraîtra dans *La Voix du Peuple* du 2 février 1850, Proudhon dira que Louis-Napoléon « chercha à se rapprocher de la Montagne et n'en fut empêché que par la rivalité de sa candidature avec celles de Raspail et de Ledru-Rollin ».

179. A.-J. Tudesq, *L'élection... op. cit.*, pp. 171-172.

180. Louis-Napoléon a rencontré Proudhon en septembre. Il l'a assuré qu'il ne s'opposerait pas aux socialistes et qu'il désapprouvait les mesures répressives prises par Cavaignac contre les ouvriers (D. Kulstein, *op. cit.*, p. 37).

181. *Ibidem*, respectivement pp. 170-172 et 136.

Assuré de nombreux appuis chez les ouvriers et les paysans, il ne s'agit pas pour autant pour Louis-Napoléon de négliger d'autres appuis parmi les « capacités » dont il va avoir besoin pour gouverner. Grâce à Madame Cornu, avec qui il a renoué depuis juin 1848, il obtient le concours d'intellectuels démocrates, de Mazziniens, et c'est elle qui lui fait connaître Proudhon. Il rallie Émile de Girardin, influent directeur du journal *La Presse* que Cavaignac avait fait emprisonner lors des journées de juin. Il peut compter aussi sur le journal *L'Événement* inspiré par un Victor Hugo devenu homme de gauche et séduit par le dernier représentant d'une légende napoléonienne qu'il a lui-même contribué à forger. Louis-Napoléon dispose d'un secrétariat très actif avec Persigny, Mocquard et le chef d'escadron Fleury. Ce secrétariat expédie des milliers de lettres dans tout le pays en particulier auprès des militaires qui ne demandent qu'à être gagnés par le neveu de l'Empereur. Par ses amis proches, Louis-Napoléon établit des contacts avec des chefs catholiques : par Persigny, il touche Falloux et, par Madame Cornu, Veuillot. Auprès de ces hommes, Louis-Napoléon s'applique à se présenter en homme d'ordre et il promet aux catholiques de soutenir le pouvoir temporel du pape. Il peut sur ce point difficilement avoir une autre attitude parce que Cavaignac est en train de préparer une expédition militaire pour rétablir le pouvoir temporel du pape ce qui risque de lui gagner les catholiques. La promesse que Louis-Napoléon fait à ceux-ci est un simple contre-feu pour neutraliser Cavaignac. Mais sa conviction profonde ne fait aucun doute car il ne peut oublier son équipée de 1831 en Romagne non plus que la mort de son frère et le 30 novembre à la Constituante, lorsque les députés ont approuvé l'initiative de Cavaignac, le député Louis-Napoléon s'est abstenu. Ce faisant pourtant, il s'engage dans la voie du double jeu qui va être pour longtemps une caractéristique de son comportement dans l'affaire italienne et qui s'explique par la faiblesse des appuis dont il dispose pour imposer des idées qu'il ne peut faire passer dans sa politique. Quoiqu'il en soit, ces promesses, son recentrage politique depuis septembre, la carence du Comité de la rue de Poitiers font qu'un certain nombre de monarchistes, par haine de la République, commencent à se rallier à cette candidature atypique. C'est le cas de *La Gazette de France*, légitimiste, ou du *Constitutionnel*, orléaniste. André-Jean Tudesq a souligné l'imbroglio politique que cette candidature a suscité chez les orléanistes et les légitimistes : leurs candidats de cœur sont le petit-fils de Louis-Philippe pour les premiers et le petit-fils de Charles X pour les seconds mais ils sont tous deux à l'étranger. Aussi les royalistes se prononcent-ils en fonction de ce que, ici ou là, ils perçoivent comme étant le moindre mal. C'est ainsi que les légitimistes de Bretagne, de Provence et du Gard votent Changarnier, ceux de l'Hérault et

d'autres régions Louis-Napoléon. Mais ces ralliements sont trop tardifs pour vraiment peser sur le scrutin et la presse soutient majoritairement Cavaignac qui peut compter sur 117 journaux contre 91 pour Louis-Napoléon comme il peut compter sur les préfets et les juges de paix qui font pression en sa faveur sur les électeurs¹⁸².

Au delà des prises de position de la presse, un fort courant se précise de plus en plus en faveur de Louis-Napoléon. Thiers constate que « le pays est entraîné vers le prince Louis Bonaparte ». Comme, de surcroît, lui et ses amis sous-estiment gravement les capacités politiques de Louis-Napoléon (le fameux « crétin qu'on mènera »¹⁸³), le Comité de la rue de Poitiers, ne contrôlant plus la situation, décide de voler au secours de la victoire et se rallie à la candidature du neveu de l'Empereur. Mais rien n'est plus faux que de présenter ce dernier comme le candidat du parti de l'ordre. C'est le mérite d'André-Jean Tudesq d'avoir montré qu'en réalité ce sont les notables qui, loin de lui apporter un soutien efficace, se sont placés dans son sillage : « L'adhésion active en faveur de Louis-Napoléon devait servir davantage les notables qui s'y rallièrent qu'elle ne fut utile à Louis-Napoléon »¹⁸⁴. C'est ce qu'a très bien vu également Pierre Lévêque lorsqu'il souligne que bien souvent les nobles et les bourgeois « impressionnés par l'élan des populations rurales se sont ralliés bon gré malgré à Louis-Napoléon » et de citer le journal légitimiste *L'Opinion publique* qui écrit : « Les propriétaires ruraux ont accepté ce candidat pour ne pas se séparer de leurs concitoyens ; les guides ont suivi le troupeau »¹⁸⁵. Bernard Ménager va dans le même sens : « En réalité la victoire du neveu de l'Empereur était acquise sans le ralliement des notables du parti de l'Ordre »¹⁸⁶.

C'était exactement ce que prévoyait dès la fin novembre 1848 un certain Henri-Jules Duvivier, qui se définissait lui-même comme un « socialiste fervent », dans une brochure intitulée *Louis-Napoléon Bonaparte en face du socialisme*. Il opposait tout d'abord Chateaubriand, « l'homme du passé » à

182. Voir l'article de Marie-Pierre Cervoni-Lapille dans F. Bluche, *Le prince et le peuple*, *op. cit.*, pp. 116-117.

183. Ce jugement, qui est attribué à Thiers, est corroboré par le duc de Broglie pour qui c'est « un aventurier à la fois fou et incapable », par Lamennais qui voit en lui « une sorte d'idiot » (Cité par Maurice Moissonnier, *Histoire de la France contemporaine*, tome III, 1835-1871, Paris, Éditions Sociales, 1979, p. 122). On peut difficilement se tromper plus lourdement.

184. A.-J. Tudesq, *Les grands notables...op. cit.*, p. 1195.

185. Pierre Lévêque, *Histoire des forces politiques en France*, tome 1, 1789-1880, Paris, Armand Colin, 1992, p. 268.

186. Bernard Ménager in J. Tulard, *op. cit.*, p. 888.

Louis-Napoléon « l'homme du présent (auteur du livre) du Paupérisme qu'il offre comme un gage à la démocratie ». Duvivier affirmait : « Louis-Napoléon dans son livre a attaqué de front la plaie la plus douloureuse de la société, le paupérisme ; nous lui en savons gré... » C'est pourquoi, « on sera rigoureusement amené à considérer Louis-Napoléon comme un socialiste ». Pourtant les légitimistes le soutiennent : « Nous convenons que c'est une protection médiocrement flatteuse pour un socialiste ; mais, supposons... que, au lieu de lui accorder cet appui, les légitimistes le lui refusent, qu'en résulterait-il ? Il n'en conserverait pas moins le vote de l'armée... il n'en aurait pas moins le vote d'un grand nombre de campagnes... il n'en aurait pas moins à Paris cette majorité brillante qu'il entraîna aux dernières élections... Si le grand propriétaire peut influencer le suffrage quand il s'applique à des rivaux obscurs, sa séduction sera impuissante alors qu'il s'agira de ce nom qui, pour tant de chaumières, rappelle un souvenir d'orgueil... (c'est donc) un ridicule patronage... Socialistes, prolétaires, ouvriers, vous tous qui comptez sur la révolution, vous allez nommer un président ; nulle part vous ne trouverez un homme qui soit plus lié à vos intérêts que Louis-Napoléon Bonaparte ; que votre suffrage y enchaîne encore plus étroitement sa fortune... » Diagnostic particulièrement perspicace énoncé quelques jours avant le scrutin du 10 décembre.

Ce qui confirme cette analyse, c'est le fait que Louis-Napoléon refuse la plate-forme électorale que lui proposent Thiers et Molé au nom du parti de l'ordre. Son Manifeste du 27 novembre comporte deux volets après une phrase liminaire où il affirme avec audace pour tenter de désarmer les critiques : « Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives » alors qu'on peut estimer qu'il a toujours pensé à restaurer l'Empire. La première partie de son manifeste paraît donner satisfaction au parti de l'ordre car il y déclare vouloir la protection de la religion, de la famille et de la propriété, la liberté des cultes et de l'enseignement, le développement du crédit. Il précise : « À la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme un symbole d'ordre et de sécurité... Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, aucun sacrifice, pour défendre la société si audacieusement attaquée ». Il ajoute qu'il entend vouloir protéger la religion, la famille, la propriété, la liberté des cultes et de l'enseignement. Ce sont là des thèmes propres à rassurer le parti de l'ordre, monarchiste dans sa très grande majorité, mais en même temps on n'a pas assez souligné qu'il s'agit également de références appuyées au préambule de la Constitution républicaine qui vient d'être adoptée le 4 novembre 1848. L'article

IV de ce préambule précise en effet que la République « a pour base la Famille, le Travail, la Propriété, l'Ordre public » et l'article VIII renchérit : « La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes » tandis que l'article 9 affirme : « L'enseignement est libre ». On soupçonne Louis-Napoléon de ne pas être un bon républicain ? Il fait de la constitution républicaine son programme. Quelle meilleure réponse apporter à ses détracteurs ? De plus, il ne faut pas voir la référence à l'ordre et à la sécurité simplement comme un signe de conservation sociale, ce qu'elle est aussi naturellement, car il y a toute une tradition du mouvement ouvrier, qui sera représentée notamment par le communisme marxiste, qui défend ces valeurs. C'était aussi le point de vue de Louis Blanc dans *L'Organisation du travail*, qui plaidait pour un pouvoir fort : « Un gouvernement fort, parce que dans le régime d'inégalité où nous végétons encore, il y a des faibles qui ont besoin d'une force sociale qui les protège ».

Dans le second volet de son programme, Louis-Napoléon maintient le cap de ses réformes sociales, ce qui lui est d'autant plus facile que là encore son texte s'inspire étroitement de la constitution. Il se prononce pour « la diminution des impôts les plus onéreux au peuple », l'encouragement aux entreprises pouvant donner du travail aux bras inoccupés (sous-entendu : développer les grands travaux), l'introduction de lois pour « fonder le bien-être sur la prospérité de tous ». Or que dit sur ces questions la Constitution ? L'article I du préambule propose « d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts et de faire parvenir tous les citoyens... à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être ». L'article VIII de ce même préambule renchérit à son tour disant que la République assure « l'existence des citoyens nécessiteux soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant... des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler ». Ce n'est donc pas dans ce passage de son programme que se situe l'originalité du candidat mais dans celui où il propose de faire « cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles ». En d'autres termes, il réclame l'amnistie pour tous les condamnés politiques, les bannis et les emprisonnés aussi bien ceux du 15 mai que ceux des victimes de juin ! Cela correspond chez lui à une forte conviction d'autant plus qu'il sait bien que parmi les transportés de juin figurent bon nombre de ses partisans mais cela le situe nettement à gauche sur l'échiquier politique. C'est en tout cas une proposition que Cavaignac est incapable de faire avec crédibilité. Quoiqu'il en soit, la promesse de l'amnistie

ne peut en aucun cas enthousiasmer les notables légitimistes, orléanistes ou républicains dont la presse n'a cessé de présenter les insurgés de juin, pour ne parler que d'eux, comme des ennemis de la société. Les réformes proposées peuvent également ne pas avoir l'agrément des notables. À l'évidence, cette partie du texte ne leur est pas destinée d'autant plus que dans le cadre ainsi défini peuvent prendre place les mesures prévues dans *Extinction du paupérisme*. Alors qu'on pouvait suspecter le républicanisme de Louis-Napoléon, celui-ci présente donc comme manifeste un texte irréprochable du point de vue républicain puisqu'il s'agit pour l'essentiel d'un simple démarquage de la constitution qui vient d'être adoptée.

Pour la troisième fois depuis juin 1848, les agents bonapartistes se mettent en campagne procédant plus que jamais à des distributions d'extraits d'*Extinction du paupérisme* et allant même jusqu'à promettre aux paysans l'abolition de l'impôt des 45 centimes et, non sans démagogie, celle de l'impôt sur le sel appelé « l'impôt des pauvres » ! Pour cette campagne, il faut de plus en plus d'argent. Louis-Napoléon s'endette auprès de ses amis. Il est aussi heureux de recevoir des subsides de ceux qui pensent faire ainsi un bon placement comme le banquier Fould. Il faut cependant souligner que si la campagne électorale est menée de main de maître par l'équipe dirigée par Persigny, si le candidat peut compter sur de nombreux dévouements parmi les ouvriers et les anciens combattants des guerres de l'Empire, si un peu partout des comités de soutien s'organisent, cela ne fait pas un véritable parti bonapartiste capable de prendre les choses en main après la victoire.

Le résultat des élections du 10 décembre est conforme à ces sondages grandeur nature qu'ont été la quadruple puis la quintuple élection lors des partielles de juin et de septembre à l'Assemblée. Le succès de Louis-Napoléon est écrasant. *Le Moniteur Universel* du 22 décembre donne les chiffres définitifs suivants :

Votants :	7 449 471 voix
Exprimés :	7 426 252 -
Louis-Napoléon Bonaparte :	5 534 520 - (74,5 % des exprimés)
Cavaignac :	1 448 302 - (19,5 % -)
Ledru-Rollin :	371 431 - (5 % -)
Raspail :	36 964 -
Lamartine :	17 914 -
Changarnier :	4 687 -
Voix diverses :	12 434 -

Encore une fois, un scrutin où est candidat Louis-Napoléon (et quel scrutin cette fois !) démontre l'échec des prises de position de la presse. Il n'y a pas en effet la plupart du temps d'adéquation entre les prises de position de celle-ci et les résultats électoraux. Mais la presse est utile pour connaître les conditions dans lesquelles le vote s'est déroulé. De nombreux journaux soulignent la ferveur voire la frénésie qui ont conduit les électeurs aux urnes. *Le Censeur de Lyon* écrit le 16 décembre : « On eût dit que la fièvre s'était emparée de tout le monde et que Napoléon était sorti de son tombeau » ! Le candidat qui est plébiscité est celui qui, à travers son oncle, paraît incarner le mieux la Révolution Française et c'est aussi celui qui est opposé aux riches. *Le Progrès du Pas-de-Calais*, républicain, écrit le 14 décembre : « Nobles et bourgeois ont vu leur but dépassé, partout dans les départements on a crié « À bas Cavaignac ! À bas les riches ! » Le même jour, *Le Peuple* de Proudhon souligne qu'« un grand nombre de démocrates-socialistes ont donné leurs voix au candidat impérialiste ». Le 19 décembre, le même journal écrit à propos du paysan : « Napoléon le débarrassera de toutes les charges qui pèsent sur lui... Donc arrière le curé ! arrière le notaire ! arrière le seigneur ! arrière le Monsieur ! arrière l'usurier ! arrière le riche ! » Karl Marx ne dira pas autre chose faisant du 10 décembre 1848 « le jour de l'insurrection des paysans... C'est avec des drapeaux et au son de la musique qu'ils allèrent aux urnes, aux cris de « Plus d'impôts, à bas les riches, à bas la République, vive l'Empereur ! » Derrière l'Empereur se cachait la jacquerie ». Marx ajoute encore : « L'élection de Napoléon, c'était pour le prolétariat la destitution de Cavaignac, ... l'annulation de la victoire de juin » et il souligne le fait que la petite bourgeoisie et la bourgeoisie avaient également des raisons particulières de voter dans le même sens que les ouvriers et les paysans¹⁸⁷. C'est donc tout à la fois le révolutionnaire- au double sens du terme d'héritier de la révolution et de porteur d'une utopie sociale- et l'homme d'ordre qui a été élu président de la République. Ainsi s'affirme toute l'ambiguïté du bonapartisme qui échappe déjà à la division droite-gauche¹⁸⁸.

Il y a en effet plusieurs types de vote en faveur de Louis-Napoléon : un vote blanc, monarchiste et catholique notamment en Normandie et en Picardie, un vote bleu dans de nombreuses régions rurales et, peut-être plus que

187. Karl Marx, *Les luttes...op. cit.*, pp. 125-126.

188. Dans cette perspective, Frédéric Bluche (avec la participation de François Saint-Bonnet), *Manuel de l'histoire politique de la France contemporaine*, PUF, 2001 situe le bonapartisme au centre. Au contraire René Rémond, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, le place à droite. Voir aussi : Jean-François Sirinelli (dir.), *Les droites françaises de la Révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, 1992.

les deux autres, un vote rouge dans les villes et dans les campagnes. Notons que Cavaignac obtient de bons résultats dans l'Ouest et dans la Provence légitimistes où il s'agissait de faire pièce à l'héritier de l'Usurpateur¹⁸⁹. Dans les villes, le socialisme urbain s'est exprimé massivement chez les ouvriers aussi bien à Paris et dans les grandes villes que dans les villes industrielles en faveur du Napoléonide pas seulement par haine de Cavaignac mais aussi parce que Louis-Napoléon avait un vrai programme social, dont on connaissait au moins l'existence, et que Raspail n'était pas crédible¹⁹⁰. Dans les campagnes, le socialisme rural rassemblant prolétaires ruraux et petits propriétaires lui a été favorable notamment en Limousin, en Périgord et dans le Centre¹⁹¹. Mais ce qui domine, c'est bien le vote anti-riche et anti-notable : les paysans se sont dégagés pour la première fois de la tutelle des notables légitimistes et les ouvriers de celle des notables républicains. Les uns et les autres ont aussi voté pour le candidat de la légende impériale et d'un pouvoir fort. Les républicains ont eu une claire conscience de cette part prépondérante prise par l'électorat ouvrier dans la victoire de Louis-Napoléon. Jules Favre dira en 1867 à une délégation ouvrière, faisant allusion aux divers votes de 1848, 1851 et 1852 : « C'est vous Messieurs les ouvriers qui seuls avaient fait l'Empire, à vous de le renverser seuls »¹⁹²!

189. Frédéric Salmon, *Atlas électoral de la France, 1848-2001*, Le Seuil, 2001.

190. Le vote ouvrier en faveur de Louis-Napoléon a été étudié par P. Ulin, *Prince Louis Napoleon and the workers vote in 1848. A study in Modern Revolution*, Harvard, 1943.

191. B. Ménager, *op. cit.*, pp. 269-272 et in J. Tulard, *op. cit.*, p. 890.

192. Cité par Albert Thomas, *Le Second Empire*, Paris, Rouf, 1907, p. 316.

CHAPITRE V :
L'IMPOSSIBLE RÉALISATION DU PROGRAMME
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
(10 DÉCEMBRE 1848 - 2 DÉCEMBRE 1851)

Élu du peuple, chef du pouvoir exécutif, que va faire Louis-Napoléon ? Le programme social qu'il a élaboré depuis des années va-t-il être oublié, et dans ce cas il ne s'en sera servi que par pure démagogie pour arriver au pouvoir, ou bien va-t-il tenter de l'appliquer ? En d'autres termes, va-t-il travailler à l'extinction du paupérisme ? Une autre question mérite aussi d'être posée : même s'il en a l'intention, a-t-il les moyens d'appliquer une telle politique ?

Le programme social présidentiel

La proclamation qu'il adresse au peuple français aussitôt élu est une première indication quant à ses intentions. Peu connue et pratiquement jamais citée notamment par l'historiographie républicaine car elle va à l'encontre du portrait convenu d'un Louis-Napoléon sans programme autre que celui d'un opportuniste sans principes, il est d'autant plus nécessaire de la reproduire *in extenso*. La voici :

« Proclamation du Président de la République

Français,

Vous avez honoré le grand nom que je porte en faisant éclater la mémoire du cœur. Merci ! l'ombre de l'empereur n'attendait pas moins de vous.

L'acclamation populaire qui me place à la tête de la République française est à la fois un souvenir et une espérance ; le souvenir vous honore, l'espérance ne sera pas trompée.

En me donnant une marque de votre haute confiance, vous m'avez cru digne de mon nom ; en retour je vous donnerai un témoignage significatif de ma confiance et de ma gratitude.

J'institue un conseil privé qui appellera dans son sein tous les hommes dévoués qui ont contribué à fonder la démocratie française.

J'appelle l'Assemblée nationale à prononcer une amnistie générale et complète, qui doit rappeler dans le sein de la patrie tous les bannis, les exilés,

les proscrits sans aucune exception, tous les Français qui peuvent la servir au dedans et dont les ennemis des peuples se feraient un point d'appui au dehors. Le peuple français dont je suis le représentant suprême, a pu être clément parce qu'il est fort ; le devoir de l'élu du peuple est d'user comme lui de la force qu'il a reçue du vote populaire.

Je ferai voter d'urgence un second décret attribuant à la classe ouvrière la propriété de toutes les terres incultes de France ; un jury spécial fixera une juste et préalable indemnité.

Un troisième décret, portant émission de cinq cent millions de bons territoriaux, hypothèques sur cette propriété, fournira les moyens de mettre ces terres en pleine exploitation sans avoir à subir les dures conditions de l'usure.

Le délabrement de nos finances ne permet point de demander subitement à l'impôt les sommes nécessaires pour commanditer la masse laborieuse. Un appel sera fait à tous les bons citoyens pour coopérer à cette œuvre de salut public par des dons patriotiques. Un décret de l'Assemblée nationale déclarera qu'ils ont bien mérité de la patrie.

Une section du conseil privé, composé des plus hautes notabilités dans tous les genres, est appelée à faire immédiatement et sous ma direction les études nécessaires pour déterminer le mode d'organisation des colonies rurales le plus propre à accroître la production agricole et industrielle et à garantir à tous le travail, l'éducation morale et professionnelle, et une retraite honorable dans la vieillesse ou l'invalidité. Cette commission publiera un compte-rendu mensuel de ses travaux.

Français, que tous les patriotes qui veulent le bonheur de la France se tendent sincèrement la main ! En ce jour où tous les Français sont émancipés de la servitude et de la misère, il faut qu'un seul sentiment remplisse tous les cœurs : OUBLI ET FRATERNITE !

C'est l'unique moyen de fonder l'avenir de bonheur et de gloire auquel tous les peuples sont appelés par la voix de Dieu.

L. Napoléon » ¹⁹³

Dans cette proclamation, Louis-Napoléon attribue son propre succès à la fois au « souvenir » et à l'« espérance ». Le souvenir, c'est bien évidemment « l'ombre de l'empereur », le fait que lui-même porte le même « grand nom » que celui-ci. C'est la raison première de sa victoire mais ce n'est pas la seule. Ce souvenir aurait même été insuffisant s'il n'y avait pas eu « l'es-

193. Publié par *Le Socialisme Napoléonien*, décembre 1848-janvier 1849.

pérance » qu'il estime incarner à travers son programme politique (la souveraineté du peuple, la démocratie) et social (des mesures spécifiques pour « la classe ouvrière »). Ce sont là des thèmes qu'il n'a cessé de développer depuis le début des années 1830 et que ses agents ont abondamment popularisés dans tout le pays au cours des trois campagnes électorales de juin, de septembre et de décembre 1848. La suite du texte précise les mesures qu'il entend promouvoir pour concrétiser cette espérance.

Tout d'abord l'instauration d'un conseil privé composé d'hommes « qui ont contribué à fonder la démocratie française », garantissant ainsi que celle-ci déjà installée sera préservée. Deuxième mesure : l'amnistie pleine et entière qu'il réclame pour « tous les bannis, les exilés, les proscrits ». Par ces termes sont ainsi désignés aussi bien les exilés comme Caussidière ou Louis Blanc, que les emprisonnés comme Barbès ou Blanqui ou encore les condamnés de juin. Il y a là plus qu'une audace à l'encontre de la majorité des députés qui, non seulement s'est violemment opposée à tous ces hommes, mais qui vient le 19 décembre de rejeter la proposition d'amnistie des insurgés de juin. En défiant ainsi l'Assemblée, Louis-Napoléon fait un pas vers la gauche, vers les républicains les plus avancés, vers les socialistes et les communistes privés de leurs chefs. Ce n'est rien de moins que le retour de ceux-ci qu'il réclame ce qui, en termes politiques, et au delà d'un simple geste humanitaire, n'est pas autre chose qu'une main tendue pour gouverner ensemble. Ce n'est pas la première fois qu'il tente un tel rapprochement et ce ne sera pas la dernière. La gauche et l'extrême gauche lui en sauront-elles gré ? On notera également, argument en direction des hésitants, la référence à une possible utilisation par « les ennemis des peuples » de ces exilés, peut-être une allusion au fait qu'au XVIIIe siècle d'autres exilés, les protestants expulsés après la révocation de l'édit de Nantes, s'étaient mis au service de la Prusse et de l'Angleterre. Mais peut-on penser sérieusement que les exilés comme Louis Blanc représentent alors un tel danger ?

La troisième mesure est un ensemble de propositions tendant à appliquer à la lettre le programme consigné dans *Extinction du paupérisme*, à savoir : attribuer « à la classe ouvrière la propriété de toutes les terres incultes de France », l'émission de cinq cent millions de bons territoriaux pour mettre en valeur ces terres, la mise à l'étude du mode d'organisation des colonies rurales pour « accroître la production agricole et industrielle et garantir à tous le travail, l'éducation morale et professionnelle et une retraite honorable dans la vieillesse ou l'invalidité ». Ce programme socialiste selon les acceptions de l'époque était déjà celui de l'emprisonné de Ham. Qu'il soit repris maintenant mot pour mot par le nouveau président de la République

lui donne une singulière et audacieuse portée propre à inquiéter le parti de l'ordre. Il convient également d'avoir à l'esprit que le 21 juin l'Assemblée avait décidé le déplacement d'autorité des ouvriers des Ateliers nationaux notamment vers la Sologne pour y effectuer des travaux de drainage. Certes il ne s'agissait pas à proprement parler d'une mise en valeur de terres incultes mais c'en était bien le prélude et cela avait provoqué la révolte ouvrière que l'on sait. Louis-Napoléon ne l'ignorait pas. Il n'en persiste pas moins dans son idée qui est cependant, il faut en convenir, bien différente : d'une part parce que dans son projet les ouvriers deviennent collectivement propriétaires, d'autre part parce qu'il n'envisage pas d'utiliser la coercition. On notera également le recours prévu à des « dons patriotiques » dans le droit fil de la contribution patriotique décidée en octobre 1789 par l'Assemblée nationale constituante.

La péroraison peut surprendre non pas par son optimisme bien exagéré (« en ce jour où tous les Français sont émancipés de la servitude et de la misère »), non pas par sa référence au bonheur comme un idéal à atteindre et dont on sait qu'elle est un leitmotiv dans les écrits louis-napoléoniens, mais par la double référence à un avenir de gloire et à Dieu. Discrète, l'allusion à la gloire future du pays - qui peut être civile certes mais dont on se doute bien qu'à « l'ombre de l'empereur », elle sera surtout militaire - est annonciatrice des aventures guerrières de l'Empire et l'on sait que pour Louis-Napoléon la gloire, nous dirions aujourd'hui la grandeur nationale, est nécessaire au peuple. La référence à Dieu c'est-à-dire ici à la Providence ne signifie pas que Louis-Napoléon entend donner des gages à l'Église et ceci pour deux raisons. D'une part, une telle référence est courante sous sa plume et on la retrouvera plus tard laïcisée sous la forme de la « mission » assignée à la France sous bien des plumes républicaines. D'autre part, faut-il rappeler que le préambule de la constitution du 4 novembre 1848 commence par cette phrase : « En présence de Dieu et au nom du peuple français... » ? Le président de la République ne peut faire mieux, en s'adressant au peuple, que de citer l'Être Suprême comme l'y invite la constitution elle-même.

On aura remarqué cependant que, conformément à la constitution, les mesures concrètes proposées par le nouveau président sont subordonnées au vote de l'Assemblée nationale. Certes, le président de la République a des pouvoirs étendus : il dispose de la force armée (art. 50), négocie et ratifie les traités (art. 53), veille à la défense de l'État (art. 54), a le droit de grâce (art. 55), promulgue les lois (art. 56), nomme et révoque les ministres, les chefs des armées, les préfets, les procureurs généraux... (art. 64) mais il ne peut dissoudre l'assemblée sous peine d'être déchu (art. 68), est élu pour quatre ans

seulement et n'est pas immédiatement rééligible (art. 45) et ne peut que faire présenter des projets de loi à l'assemblée par les ministres (art. 49).

Ainsi, toutes les mesures d'amnistie ou de réformes sociales qu'il projette doivent passer sous les fourches caudines des députés, ceux-là mêmes qui sont à l'origine des poursuites contre les hommes que Louis-Napoléon veut faire amnistier et qui n'ont que mépris pour ce qu'ils appellent déjà des rêveries utopistes. C'est parce qu'il a conscience que le pouvoir du nouveau président est bridé et limité que Persigny, au lendemain de la proclamation des résultats, lui conseille de ne prêter serment à la constitution que si celle-ci est préalablement soumise à la ratification du peuple. Fort des trois quarts des voix qu'il venait d'obtenir, le prince - président aurait alors proposé avec succès la modification de la constitution face à une assemblée incapable de résister à la pression populaire. Louis-Napoléon aurait, estime Persigny dans ses mémoires, évité trois ans de conflits avec l'assemblée et « il se fût affranchi personnellement de la nécessité de la violer »¹⁹⁴. Mais Louis-Napoléon refuse. Persigny rejoint ainsi Proudhon qui développera la même idée dans un article du début 1850 : « Louis Bonaparte était socialiste ; socialiste, dis-je, non pas du lendemain, et pour le besoin de sa candidature, mais socialiste de la veille, socialiste dogmatique, qui avait jugé le problème du siècle, et qui en avait essayé comme tant d'autres la solution. Supposons que le nouvel élu...se fût fait...le héraut du socialisme...et qu'appuyé sur les masses, il eût rompu en visière avec la majorité conservatrice et réactionnaire de l'Assemblée : par cette simple manœuvre, les vieux partis étaient éliminés...Louis Bonaparte porté en triomphe...Avec ces deux noms, Napoléon et Révolution, accouplés ensemble comme un mot de passe, Louis Bonaparte mettait la République démocratique et sociale dans sa poche »¹⁹⁵.

Mais le président choisit la cohabitation avec l'assemblée, une cohabitation qui s'avère d'emblée difficile. Le 20 décembre, lorsqu'il prête serment à la constitution devant l'assemblée, les députés préfèrent ovationner Cavaignac que le nouveau président. Il est clair que les députés républicains majoritaires¹⁹⁶ n'entendent pas faciliter la tâche du nouveau président. Est-ce seulement parce qu'ils sont mauvais perdants, parce qu'ils le soupçonnent de vouloir rétablir l'empire ou bien parce qu'ils désapprouvent ses projets

194. P. Chrétien, *op. cit.*, p. 36.

195. « Au président de la République, le socialisme reconnaissant » par Pierre-Joseph Proudhon, *La Voix du Peuple*, 2 février 1850.

196. Ils sont environ 500, les orléanistes environ 200 et les légitimistes plus d'une centaine. Le 23 avril 1848, 880 députés avaient été élus mais l'assemblée avait perdu un certain nombre de ses membres, pour la plupart en fuite, à la suite de la journée du 15 mai 1848.

sociaux ? Il y a certainement de tout cela dans leur attitude. Quoiqu'il en soit, il paraît difficile que le prince-président puisse trouver parmi eux des candidats ministres. Il doit en effet selon la constitution constituer librement son ministère qui est responsable devant lui, puisqu'il peut révoquer les ministres, et non devant l'assemblée. À défaut de républicains, le nouveau président choisit des orléanistes de gauche emmenés par Odilon Barrot¹⁹⁷. C'est donc en principe le programme du président que le ministère doit appliquer, le programme exposé dans la proclamation faite au lendemain de son élection et directement inspiré d'*Extinction du paupérisme*. Dans ses mémoires, Odilon Barrot a relaté l'entretien qu'il eut à ce sujet avec le président qui lui demanda tout d'abord s'il ne pensait pas qu'il y avait dans son livre sur le paupérisme tout un programme de gouvernement : « Que dites-vous... de cette idée de prendre les terres vaines et vagues des communes, auxquelles on donnerait des rentes sur l'État en échange, et de distribuer ces terres entre les ouvriers qui surchargent nos villes et où leur agglomération, vous le savez, est pour la société un grand et incessant danger ? » Barrot, qui a déjà dit au président qu'il avait trouvé dans cet ouvrage « de bons sentiments, mais rien de pratique et d'applicable », répond sans détours à la question par une fin de non-recevoir : « Je dis que cette idée serait, dans son application, non seulement impossible mais dangereuse... C'est la lande et la pâture commune ou le marécage dans lesquels les pauvres envoient leur chèvre, leur vache ou leur âne, que vous proposez de leur enlever. Croyez-moi, ne tentez pas une pareille chose, votre popularité n'y résisterait pas ; et quand vous auriez pris possession de ces biens, où trouveriez-vous l'énorme capital nécessaire pour les mettre en valeur ? Et enfin, croyez-vous qu'il soit si facile de changer à volonté les mœurs et les habitudes de nos ouvriers et de les ramener aux rudes labeurs des champs ?... Vous auriez consommé une criante injustice, soulevé les haines populaires et cela pour une œuvre impraticable. On peut concevoir et caresser de tels projets dans le cabinet ou dans la solitude, mais il faut bien vite y renoncer comme à des rêves impossibles et dangereux quand on est placé comme vous l'êtes à la tête d'un grand gouvernement. »

Mais le président persiste : « Vous pouvez avoir raison sur ce point ; mais cependant quand un homme qui porte mon nom est élevé au pouvoir, il faut qu'il fasse de grandes choses et frappe les esprits par l'éclat de son gouvernement ». Ce à quoi, Barrot rétorque : « J'en suis d'accord ; mais il faut s'entendre sur ce qui mérite le nom de « grandes choses » : rendre à notre pays un peu de sécurité et de confiance dans l'avenir ; y rétablir avec

197. Le gouvernement compte aussi un légitimiste, Falloux recommandé par Persigny, et un obscur député républicain.

le respect de l'autorité le culte du droit... ; à force de bonne conduite forcer l'estime et la confiance des masses ; faire cesser enfin cet antagonisme qui a existé dans tous les temps entre le peuple et son gouvernement ; rendre ainsi possibles des institutions libres et durables... » On n'aurait su mieux dire, dans la meilleure tradition orléaniste, que le rôle d'un gouvernement n'est pas de changer les choses mais tout simplement de gérer au jour le jour. La conclusion de Barrot, passablement insolente, est claire : « Je serais parfaitement impropre à servir un gouvernement qui, par une mise en scène sans cesse renouvelée, ne se proposerait que d'étonner et de frapper les imaginations »¹⁹⁸. Le président dut comprendre ce jour-là que ce n'était pas avec de tels ministres qu'il pouvait réaliser son programme social. Contraint de mettre une sourdine à ses projets réformateurs par la double opposition de l'Assemblée et du ministère, il paraît se rallier aux propos de Barrot dans le discours qu'il adresse aux députés quelques jours plus tard : « Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses »¹⁹⁹ ! Mais, obstiné, il fait prendre un arrêté le 25 avril 1849 qui institue « une commission d'hommes spéciaux et dévoués » pour mettre à l'étude « la question des colonies agricoles ». En novembre 1850, il affirme à ce propos : « Un projet s'élabore depuis plusieurs années ». Celui-ci pourtant ne verra pas le jour sous cette forme²⁰⁰.

Si rien ne paraît possible en matière sociale avec les républicains de Cavaignac non plus qu'avec les monarchistes, n'y a-t-il pas alors quelque chose à tenter du côté des républicains d'extrême gauche, de ces socialistes avec lesquels le président partage bien des idées ? C'est le sens de la tentative faite en janvier 1849 par la *Ligue démocratique pour l'extinction du paupérisme*, organisation née pour la circonstance et animée par Pierre Bonaparte, le cousin du président, représentant du peuple siégeant d'ailleurs à l'extrême gauche de l'assemblée. Il est difficile de penser que le président n'est pour rien dans une initiative qui fait constamment référence à sa personne et à son ouvrage en particulier à travers le journal qui paraît alors et qui s'intitule *Le Socialisme napoléonien. Organe de la Ligue démocratique pour l'extinction du paupérisme*.

198. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, t.III, pp. 37-39. Cité dans G. Boon, *op.cit.*, pp. 57-58.

199. La présidence de Louis-Napoléon commence d'ailleurs bien mal puisque quelques jours à peine après cet entretien, le président entre en conflit avec son ministre de l'Intérieur qui a refusé de lui communiquer les dossiers relatifs aux conspirations de Strasbourg et de Boulogne. Le ministre démissionne suivi d'un de ses collègues.

200. F. Choisel, *op. cit.*, p. 193.

Ce journal présente la nouvelle ligue, publie des extraits d'*Extinction du paupérisme*, qui est pour lui « l'œuvre du XIXe siècle », ainsi que le texte de la proclamation du président après son élection. Il présente également le « socialisme napoléonien », à partir de larges extraits d'*Extinction du paupérisme*, en insistant sur les points suivants : créer une vaste association ouvrière garantissant le travail aux bras inoccupés, donner à la classe ouvrière une place dans la société, une organisation, des droits, un avenir. Surtout, *Le Socialisme napoléonien* s'adresse explicitement « aux démocrates et aux socialistes » qualifiés d'« amis ». Lors des élections présidentielles, « nos amis... ont surexcité les défiances du peuple qu'ils furent impuissants à conduire après la révolution de février... Nous leur passerons leurs attaques injurieuses ou violentes ». Mais ils ne peuvent persister dans cette voie et continuer à « trouver des paroles de dédain pour le *socialiste pratique* qui a émis cette pensée de haute conciliation : « Il faut introduire dans nos lois industrielles les améliorations qui tendent non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous ». On aura reconnu sans peine dans ce *socialiste pratique* l'auteur d'*Extinction du paupérisme*, le président, qui aime présenter lui-même ses projets de réforme comme éminemment réalisables par opposition aux autres systèmes socialistes qualifiés d'utopiques. Puis l'appel aux socialistes se fait pressant : « Comment, vous êtes des socialistes chrétiens, le suffrage universel élève sur un pavois l'homme dont vous avez loué hautement les tendances *sociales*, dont vous avez dit, il y a quatre ans, qu'il entraînait dans la voie qui devait nécessairement conduire au socialisme... et déjà avant qu'il ait parlé, avant qu'il ait agi... vous ne craignez pas de le condamner aux bêtes »²⁰¹. Le seul article signé de cette feuille l'est de Pierre Bonaparte, représentant du peuple, qui est le fils de Lucien, frère de Napoléon, et donc cousin germain de Louis-Napoléon. Une telle signature suffit d'ailleurs à démontrer la fragilité de la tentative en raison de la personnalité déjà très controversée de Pierre Bonaparte réputé pour son caractère violent et emporté²⁰². Cet exemple démontre l'isolement de Louis-Napoléon, même au sein de sa propre famille où il n'a trouvé que Pierre Bonaparte pour le soutenir sur la politique socialiste qu'il entend mener.

Cette tentative en direction des démocrates et des socialistes, qui vont bientôt prendre le nom de Montagnards, a aussi quelque chose de pathétique.

201. *Le Socialisme napoléonien*, janvier 1849. Le numéro daté de février 1849 est rigoureusement identique. Après cette date, le journal a cessé de paraître.

202. Le 10 janvier 1870, Pierre Bonaparte tua d'un coup de revolver le journaliste Victor Noir ce qui provoquera une vigoureuse campagne de presse républicaine contre le régime lui-même.

Elle demeure sans écho parce que les socialistes non bonapartistes sont républicains et qu'ils font passer le culte de la République avant les réformes sociales, semblant redouter plus que tout le retour de l'Empire. Proudhon est quasiment le seul à considérer le président comme un authentique socialiste mais Proudhon est un franc-tireur, un incorrigible individualiste dont l'influence est encore limitée.

L'initiative du *Socialisme napoléonien* semble être passée inaperçue pour la plupart des historiens, elle n'en est pas moins extrêmement intéressante. Jamais le qualificatif de socialiste n'avait été appliqué avec autant de force au président par ses proches ou par un journal qu'il inspire. Après cet épisode, on continue à répandre à profusion des feuilles volantes à la gloire du président portant les extraits d'*Extinction du paupérisme* jugés les plus significatifs et aussi les plus accessibles en direction des ouvriers. Par exemple cette feuille vendue cinq centimes intitulée « *L'étoile de Louis-Napoléon Bonaparte. Étrennes à l'élu du peuple* » qui porte au centre un dessin représentant le buste du président avec en arrière plan le buste de Napoléon 1^{er} portant sur la poitrine une étoile. À gauche, sur une colonne, est relaté un « Nouveau trait de bonté de L. Napoléon Bonaparte » qui est la nomination comme gouverneur militaire de l'Élysée-National du capitaine de gendarmerie qui l'avait arrêté à Strasbourg ! En dessous du dessin, le texte d'un chant en cinq couplets à la gloire du président qui « surgit au ciel de notre France », dont le rôle commence par l'amnistie mais qui va « suivre la trace de l'astre éteint » c'est-à-dire de Napoléon 1^{er}. À droite du dessin, ces extraits d'*Extinction du paupérisme* : « Gouverner, ce n'est plus gouverner les peuples par la force et la violence, c'est les conduire vers un meilleur avenir en faisant appel à leur raison et à leur accord » - « La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesses que ses bras, il faut donner à ses bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites. Il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin, elle est sans organisation et sans liens, sans droit et sans avenir ; il faut lui donner ses droits et un avenir, l'éducation, la discipline » - « La pauvreté ne sera plus séditeuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive ; les oppositions disparaîtront et les prétentions surannées qu'on attribue, à tort ou à raison à quelques hommes, s'évanouiront ». La feuille est imprimée par une Association d'ouvriers, Paris, Imp. René, 22 rue de Seine.

Mais le temps est proche où le président proposera et bientôt fera adopter des réformes socialistes selon l'acception des années 1840 sans leur attribuer ce qualificatif et même en proclamant hautement sa réprobation contre le

socialisme et le communisme²⁰³. Ces proclamations toutefois ne convaincront pas les plus avisés des conservateurs qui y verront la marque d'un parfait machiavélisme.

Il est clair que ce socialisme louis-napoléonien n'a rien à voir du point de vue des méthodes avec le socialisme des « rouges » de l'époque qui s'appuie sur le peuple et les ouvriers. Ici, au contraire, on a affaire à un socialisme d'en haut, ce que les saint-simoniens du Second-Empire appelleront le bon socialisme selon une expression attribuée à Mgr Sibour, archevêque de Paris, et prononcée lors d'un mandement épiscopal de 1851²⁰⁴.

Détesté par les républicains modérés majoritaires à l'Assemblée, ignoré par la gauche, quasiment mis en captivité par le ministère dont certains membres se vanteront plus tard de ne lui avoir laissé aucune marge de manœuvre²⁰⁵, que peut faire le président ? La première chose est de desserrer l'étau qui l'étouffe en obtenant la dissolution de l'Assemblée constituante, qui ayant achevé sa tâche entend pourtant se maintenir, et gagner les élections législatives qui vont suivre. Du moins, sur ce point, ses ministres lui apportent-ils leur soutien. Le 6 janvier 1849, le représentant Râteau demande à la Constituante de se séparer. En même temps, dans tout le pays, une campagne de pétitions est lancée avec succès pour obtenir la séparation de la Constituante. Furieuse, la majorité républicaine se rapproche de l'extrême gauche extra-parlementaire afin de préparer le 29 janvier 1849 une journée de manifestation appuyée sur les clubs et sur la partie de la garde nationale républicaine c'est-à-dire la garde mobile dont un bataillon se révolte. Mais la tentative insurrectionnelle de ce qui aurait pu être la revanche des élections perdues le 10 décembre est étouffée dans l'œuf par un grand déploiement de troupes commandées par le général légitimiste Changarnier, commandant de la garde nationale et chef de la division militaire de Paris²⁰⁶. Ce jour-là, le président refuse l'offre de Changarnier de faire un coup d'État contre la Constituante et de disperser les députés récalcitrants, mais les députés, impressionnés par la présence des troupes, votent leur propre dissolution. À la suite de cette journée manquée, le ministère destitue des dizaines de préfets républicains, de maires et même

203. La coupure a lieu lors des élections législatives du 13 mai 1849 lorsque le bonapartisme désigne le socialisme et le communisme comme ses ennemis.

204. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin...*, *op. cit.*, vol. 12, 1867, pp. 1818-182.

205. L'expression de « ministère de la captivité » a été utilisée par Emile Ollivier (G. Boon, *op. cit.*, p. 59).

206. Cette tentative insurrectionnelle a été bien décrite par K. Marx dans *Les luttes...op. cit.*, pp. 134-138.

d'instituteurs et traduit les chefs révolutionnaires arrêtés depuis le 15 mai 1848 devant la Haute-Cour.

Allié ou otage du parti de l'ordre ? Une cohabitation difficile

C'est dans cette atmosphère de réaction antirépublicaine que se préparent les élections à l'Assemblée législative prévues pour le 13 mai 1849. Dans ces conditions, il n'était pas possible aux bonapartistes de nouer des coalitions avec les républicains de gauche qui prennent alors le nom de Montagnards ou de démocrates-socialistes non plus que d'aller au scrutin sans alliés. Le président demande alors à ses partisans de rejoindre l'Union libérale, le nouveau regroupement des conservateurs où se retrouvent légitimistes, orléanistes et bonapartistes sur des thèmes de défense de l'ordre, de la famille, de la religion, de la propriété. Les candidats bonapartistes, d'ailleurs peu nombreux, s'efforceront de mettre l'accent sur les problèmes sociaux, du travail et de l'éducation mais ils ne parviendront pas à masquer le virage à droite que symbolise l'apparition, le 15 avril 1849, d'un nouveau journal bonapartiste au titre significatif *Le Dix Décembre, journal de l'ordre* qui se lance aussitôt dans des diatribes contre le socialisme et le communisme. Les « rouges », parmi lesquels on trouve aussi bien Considérant que Proudhon, sont accusés, parce qu'ils ont manqué leur affaire le 29 janvier, de préparer une révolution sanglante. *Le Dix Décembre* explique la situation nouvelle: « si ce mot de socialisme n'était pas déshonoré à tout jamais, nous dirions que le socialisme est tout entier, prémisses et conséquences, dans le parfait rétablissement de l'ordre »²⁰⁷.

Mais le changement de cap est si brutal qu'il y a de quoi désorienter ceux des bonapartistes qui ont défendu avec le plus de convictions les conceptions socialistes du président lors des précédentes élections. Certains comités bonapartistes refusent cette nouvelle ligne politique et désavouent par exemple le soutien apporté à Morny connu pour son passé orléaniste²⁰⁸. Des amis du président se séparent alors de lui comme Madame Cornu. Son cousin le prince Napoléon, député républicain d'extrême gauche et qu'il avait fait nommer ambassadeur à Madrid, fait savoir publiquement son désaccord. Il constitue même un Comité central bonapartiste opposé à l'officiel Comité

207. B. Ménager, *op. cit.*, p. 308 et suiv.

208. Bien que demi-frère de Louis-Napoléon, il n'avait pas jusqu'alors participé à ses activités politiques.

napoléonien et annonce sa candidature dans une vingtaine de départements. Le président rend alors publique la lettre de désaveu qu'il lui envoie le 10 avril 1849 et qui est une leçon de politique comme art du possible : d'abord le rétablissement de l'ordre dans le pays, ensuite les améliorations sociales²⁰⁹. En voici la teneur :

« Mon cher cousin, On prétend qu'à ton passage à Bordeaux tu as tenu un langage propre à jeter la division parmi les personnes les mieux intentionnées. Tu aurais dit que « dominé par les chefs du mouvement réactionnaire, je ne suivrais pas librement mes inspirations ; qu'impatient du joug, j'étais prêt à le secouer et que, pour me venir en aide, il fallait, aux élections prochaines, envoyer à la Chambre des hommes hostiles à mon gouvernement, plutôt que des hommes du parti modéré ». Une semblable imputation de ta part a le droit de m'étonner. Tu me connais assez pour savoir que je ne subirai jamais l'ascendant de qui que ce soit et que je m'efforcerai sans cesse de gouverner dans l'intérêt des masses et non dans l'intérêt d'un parti... C'était à toi moins qu'à tout autre de blâmer en moi la politique modérée, toi qui désapprouvais mon manifeste, parce qu'il n'avait pas l'entière sanction des chefs du parti modéré... Or, ce manifeste, dont je ne me suis pas écarté, demeure l'expression consciencieuse de mes opinions. Le premier devoir était de rassurer le pays. Eh bien ! depuis quatre mois, il continue à rassurer de plus en plus. À chaque jour sa tâche : la sécurité d'abord, ensuite les améliorations... ».

En fait, le prince Napoléon ne fait qu'anticiper sur ce que sera l'attitude du président à partir du mois d'août 1849 mais il le fait à contre-temps selon ce dernier qui entend demeurer maître du *tempo*.

Comme il était prévisible, l'Union libérale l'emporte avec plus de 500 députés sur 713 élus alors que les républicains modérés ont quasiment disparu remplacés par la Montagne (180 députés environ). Mais le calcul du président qui espère le dévouement des députés de l'Union libérale s'avère faux. Les monarchistes veulent l'ordre pour l'ordre alors que pour Louis-Napoléon l'ordre est la condition nécessaire pour réaliser des réformes. Sur les 500 députés de l'Union libérale, le président ne peut compter que sur une cinquantaine d'élus alors que les légitimistes en ont environ 200, les orléanistes également et ceux que l'on appelle peut-être abusivement catholiques une cinquantaine. De plus, dans bien des départements, l'absence de candidats bonapartistes bien identifiés et porteurs de projets sociaux a rejeté beaucoup de paysans et d'ouvriers vers les candidats démocrates-socialistes. Ils reviendront au bonapartisme lorsque celui-ci réapparaîtra sous sa propre bannière c'est-à-dire lors du plébiscite de décembre 1851.

209. Napoléon III, *Oeuvres complètes*, t. 1, 1854.

Après des tergiversations, le ministère Barrot est reconduit mais le président entend réaffirmer plus que jamais la validité de son programme social dans le message qu'il adresse à l'Assemblée le 7 juin 1849. Après avoir rappelé que l'exécution de la loi du 25 février 1848 autorisant les associations ouvrières touche à sa fin (sur 600 demandes, il ne reste à statuer que sur 80), il définit sa politique : « prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien-être de tous et de l'autre ... réprimer par la sévérité des lois devenues nécessaires les tentatives de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise général ». C'est pourquoi deux sortes de lois sont nécessaires : les unes pour rassurer la société et les autres pour introduire des améliorations réelles. Parmi celles-ci, ajoute-t-il, « j'indiquerai les suivantes : loi sur les institutions de secours et de prévoyance afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse ; loi sur la réforme du régime hypothécaire... ; loi sur l'abolition de la prestation en nature... ; loi sur la subvention des associations ouvrières et des comices agricoles ; loi sur la défense gratuite des indigents, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice, qui est une dette de l'État et qui par conséquent est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses qui en rendent l'accès difficile aux citoyens pauvres et ignorants... »²¹⁰.

Si la majorité de l'Assemblée est prête à voter les lois réprimant « le désordre » et « l'anarchie », elle est beaucoup moins disposée en faveur des réformes sociales. De plus, le président ne peut pas compter sur un franc soutien du ministère. Ses interventions en la matière, même dans l'ambiance feutrée des réunions du gouvernement, suscitent toujours l'inquiétude de ses ministres : « Il eut été même beaucoup plus loin que nous dans (les) voies de charité légale ; il n'aurait même pas craint de se rapprocher de certaines vues de la secte socialiste » écrit Barrot dans ses mémoires tandis que Falloux, autre ministre, voit en lui un utopiste invétéré : « Le président, très préoccupé de faire plus et autrement que les gouvernements qui l'avaient précédé, adoptait *a priori* toutes les utopies, se flattait de détruire le paupérisme en un tour de main et de centupler la fortune de la France à l'aide de chimériques inventions »²¹¹. Il est clair, pour ses ministres, que le président est un socialiste et qu'en combattant ses projets on le protège contre lui-même.

210. *Ibidem*.

211. Cité dans G. Boon, *op. cit.*, pp. 59-60.

Il en est de même sur un autre sujet qui lui tient à cœur et qu'il ne parvient pas à concrétiser à cause de l'opposition conjointe de l'Assemblée et du ministère : l'amnistie, en particulier celle des condamnés de juin 1848. Avant de se séparer, la Constituante lui a infligé sur ce sujet un dernier camouflet rejetant le 1^{er} février 1849 l'amnistie par 521 voix contre 167. Dans ses *Mémoires*, Falloux raconte que Barrot s'emporta en conseil des ministres contre l'amnistie réclamée par le président comme il l'avait fait contre le projet de colonies ouvrières mais que le président, qui avait paru s'incliner, revint à la charge quelques jours plus tard en proposant au ministre des finances Passy de demander l'amnistie en même temps que le vote du budget comme signe de force du gouvernement ! Ce n'est que devant la menace de démission du ministre que le président s'incline, ce qui ne l'empêche pas quelques semaines plus tard d'affirmer devant le ministre des affaires étrangères Drouin de Lhuys que pour en « imposer à l'Europe », il faut « proclamer l'amnistie » ! Pour Falloux et ses collègues, le président est décidément « un monomane sur qui la raison glisse sans pénétrer »²¹². Bref, la « captivité » du président au sein du gouvernement se poursuit²¹³. Il y a d'autres motifs d'opposition entre le président et ses ministres que la politique sociale, c'est en particulier la politique italienne. C'est sur celle-ci que se produit la rupture mais on peut penser que le contentieux accumulé pendant des mois sur divers sujets est la cause fondamentale du renvoi du ministère le 31 octobre 1849.

Pourtant, l'intervention de l'armée française à Rome ne peut être imputée au seul président : elle a été décidée par Cavaignac pour devancer les Autrichiens et éviter une forte répression contre les démocrates et c'est effectivement ce qui, *in fine*, se produira. Les crédits de guerre ont été votés par l'assemblée législative. Le prince-président veut également éviter à tout prix l'intervention autrichienne et il obtient d'une conférence internationale réunie à Gaëte l'autorisation d'intervenir à Rome en lieu et place de l'Autriche mais l'expédition ne peut avoir pour finalité de rétablir le pouvoir tem-

212. Comte de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, Paris, Perrin, 1925, pp. 26-29. Falloux, satisfait de l'efficacité de l'opposition des ministres mais inquiet de la détermination du président, ajoute : « Nous avons la preuve que s'il était impossible de le convaincre, il n'était pas impossible de l'arrêter ».

213. Les ministres ne parviennent pas à dissimuler leur condescendance à l'égard du président. Barrot, parlant de lui, le désigne comme « cet excellent jeune homme » (sic) lorsqu'il est en accord avec ses positions ! Lorsque, au contraire, il y a désaccord, Barrot parle du « Prince-Président » (Comte de Falloux, *op. cit.*, p. 24) ! Et nous avons vu qu'un autre ministre, Tocqueville, n'est pas plus amène à son égard.

porel pontifical sous peine de provoquer la rupture avec toute la gauche. Le 3 juin 1849, l'armée commandée par Oudinot fait le siège de Rome aux mains des républicains. Dix jours plus tard, à Paris, les députés montagnards, considérant que la constitution est violée parce que la France porte atteinte à la liberté d'un peuple, organisent une journée insurrectionnelle qui est un échec car les ouvriers parisiens ne bougent pas. L'Assemblée décide alors de poursuivre Ledru-Rollin et 25 députés montagnards et de suspendre leurs journaux puis, sur proposition du gouvernement, d'interdire pendant un an les clubs réputés les plus dangereux. À cette occasion, le président lance une proclamation au peuple contre « une minorité factieuse ».

La prise de Rome par Oudinot le 30 juin ne se traduit aucunement par le bain de sang que les démocrates français et européens redoutaient, ce qui se serait inmanquablement produit si l'armée autrichienne avait agi à la place de l'armée française. Les députés de l'Assemblée de la République romaine sont dispersés mais laissés libres de leurs mouvements. Leur président, qui proteste, n'est autre que le député de Viterbe Charles Bonaparte, fils de Lucien c'est-à-dire cousin germain de Louis-Napoléon et dont le frère Pierre est député à l'Assemblée législative française ²¹⁴ ! L'expédition française a donc écarté du pouvoir les révolutionnaires romains mais, conformément au désir de Louis-Napoléon, elle ne les a nullement écrasés. Toutefois le prince-président, ancien compagnon des *carbonari*, peut-il continuer à apporter sa caution à une politique qu'il a combattue les armes à la main en 1831? Le 18 août 1849, il adresse une lettre, aussitôt rendue publique, à Edgar Ney, aide de camp du corps expéditionnaire en Italie, dans laquelle il précise que l'armée française doit certes rétablir le pouvoir temporel du pape²¹⁵ mais en accordant l'amnistie, en laïcisant l'administration et en adoptant le code Napoléon. Le pape répond par un *motu proprio* réaffirmant son absolutisme.

Les Montagnards se réjouissent mais cette affaire atterre les monarchistes et les catholiques, dresse l'Assemblée et le ministère contre le président, provoque la démission du ministre Falloux. Devant cette levée de boucliers,

214. Pierre Bonaparte, fils de Lucien, a bien évidemment voté contre l'expédition de Rome en avril 1849. Quant à Charles, après la prise de Rome, il va plaider la cause italienne aux États-Unis puis se retire à Paris où il meurt en 1857. Il n'a visiblement pas tenu trop rigueur à son cousin de son attitude en 1849.

215. C'est le souhait le plus cher des alliés politiques du prince-président.

le président s'incline et s'excuse auprès de Falloux²¹⁶. Mais l'opinion sait désormais que le torchon brûle entre le président et ses ministres et elle n'est pas très étonnée lorsque le 31 octobre 1849 elle apprend que le président vient de renvoyer le ministère car, explique-t-il, « au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces ». Pris de court, les monarchistes s'inclinent d'autant plus que le nouveau ministère d'Hautpoul, avec le banquier Fould et Rouher, affirme son orientation conservatrice et rassure les milieux d'affaires.

Cette affaire romaine est emblématique du comportement qui va être désormais celui de Louis-Napoléon, président puis empereur, face au parti de l'ordre auquel il estime ne pas pouvoir s'opposer frontalement mais dont il réprovoque la politique. Tirant la leçon des événements et utilisant pleinement ses pouvoirs constitutionnels, il décide de renforcer son influence sur l'appareil d'État et sur l'opinion. Il multiplie alors les nominations de préfets choisis en fonction de leur fidélité à sa personne. En même temps, il commence ses voyages dans le pays qui vont s'intensifier en 1850 et met sur pied un véritable parti bonapartiste. Le 6 janvier 1850, paraît le premier numéro d'un nouveau journal *Le Napoléon* qui vient s'ajouter à d'autres feuilles bonapartistes : *Le Dix Décembre* de Granier de Cassagnac, *La Patrie*, *Le Moniteur du Soir* et *Le Constitutionnel*.

En matière sociale, le président soutient la création d'une nouvelle société née le 10 mai 1849 et intitulée *L'extinction du paupérisme, compagnie générale pour l'émigration et la colonisation dans tous les pays*. Cette société fait paraître, le 1^{er} septembre 1849, une revue : *Annales de l'extinction du paupérisme* qui se place explicitement sous le patronage du prince-président dont elle publie le message du 6 juin à l'Assemblée. Cette société tend à créer par souscription une caisse de secours pour transporter et établir des

216. Cette affaire est l'occasion de la rupture définitive entre Victor Hugo et Louis-Napoléon. Parce qu'il soutient sa politique italienne, Hugo a été chargé par le président d'intervenir en ce sens à l'Assemblée en appuyant une déclaration que doit faire Barrot dans le même sens que la lettre à Ney. Mais Barrot et le ministre des affaires étrangères Tocqueville réussissent à convaincre le président de renoncer à ce plan. Barrot soutient alors devant l'Assemblée, contre toute évidence, que la lettre à Ney et le *motu proprio* papal disent la même chose. Que Victor Hugo ait été averti et qu'il n'ait pas tenu compte de ce changement d'attitude du président ou qu'il ne l'ait pas été, le fait est qu'il prononce quand même le discours prévu sous les huées de l'Assemblée. Hugo, s'estimant trahi par le prince-président, rompt aussitôt avec lui et lui voue désormais une haine inexpiable. On a aussi soutenu que Hugo espérait devenir ministre et que cette ambition insatisfaite explique son ressentiment tenace. Quoiqu'il en soit, Louis-Napoléon dira plus tard qu'il n'avait pas bien agi avec Victor Hugo dont il admira toujours l'œuvre littéraire.

familles pauvres en France et dans les pays étrangers. Initiative révélatrice de l'obstination du président à poursuivre la réalisation de son projet. On note en même temps un infléchissement du socialisme louis-napoléonien car la revue s'intitule *Revue de l'assistance publique, la charité privée, la colonisation industrielle et agricole dans tous les pays considérée comme moyen de parvenir à l'extinction du paupérisme*. Aux côtés de l'assistance publique dont la nécessité est affirmée avec force (« la société a remplacé l'Église »), la charité privée apparaît ce qui ne peut que faciliter la jonction avec les catholiques sociaux emmenés par le nouveau député Armand de Melun que l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, a présenté au président.

Un autre signe qui ne trompe pas sur la détermination du président à appliquer son programme social est la nomination, en novembre 1849, comme secrétaire général de la présidence de la République d'Auguste Chevalier (1809-1868), ancien normalien et surtout ancien saint-simonien. Auguste Chevalier, avec son frère Michel, a participé à la vie communautaire de « l'Église de Ménilmontant ». Durant l'été 1832, il a été attaché au service personnel du Père Enfantin. Il a intégré ensuite le monde industriel et en 1837 il dirigeait l'usine de la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon fondée par P. E. Cazeaux²¹⁷. Nommé sur la recommandation de son ancien camarade de collègue Persigny, Auguste Chevalier était jusque-là attaché à la direction d'une compagnie de chemin de fer. Il va occuper cette fonction de secrétaire général de la présidence de la République, puis de l'Empire, jusqu'au 22 janvier 1853. Cette présence quotidienne auprès du président ne peut que renforcer chez celui-ci les tendances saint-simoniennes.

Symboliquement, le 10 décembre 1849, jour anniversaire de son élection à la présidence de la République, le prince-président prononce un discours remarqué sur les améliorations à apporter au bien-être des « classes ouvrières »²¹⁸. Il ne peut mieux souligner qu'il s'agit là pour lui de la question de l'heure la plus urgente. De janvier à mai 1850, dans le journal *Le Napoléon*, sont exposées les idées du président. Cette feuille propose la création d'une banque prêtant gratuitement aux plus démunis qui s'engagent simplement sur l'honneur à rembourser les sommes prêtées. Cette idée semble avoir été empruntée à Alphonse Esquiros²¹⁹. Président-Janus incarnant les valeurs de la Révolution et l'espoir d'un mieux être pour les uns, la garantie que l'ordre ne sera pas troublé

217. Pierre Musso, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF, 1997, p. 206.

218. *Discours de M. le Président de la République sur les améliorations à apporter au bien-être des classes ouvrières (10 décembre 1849)*.

219. On la trouve aussi dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue.

par les « Rouges » pour les autres, l'ambivalence de son comportement est désormais perçue comme telle par tous. Au début de 1850 Proudhon imagine un dialogue entre Louis Bonaparte le socialiste et le président légaliste. Le premier a eu le mérite d'avoir refusé le coup d'État le 29 janvier, d'avoir parlé haut à la papauté le 18 août et d'avoir flétri une assemblée rétrograde le 31 octobre mais le second fait la guerre au socialisme²²⁰. Quel est le « vrai » Louis Bonaparte, demande Proudhon, le socialiste ou l'antisocialiste ?

Une sorte de *modus vivendi* paraît s'instituer pendant quelques mois entre le prince-président et l'Assemblée. Les députés développent une politique de réaction marquée par le vote de lois significatives : loi Falloux du 27 mars 1850 qui soumet l'enseignement à l'Église, loi électorale du 31 mai 1850 qui supprime d'un trait le suffrage universel en excluant 2 800 000 citoyens sur 9 600 000 du droit de suffrage (ce sont en fait les plus pauvres, les plus touchés par le paupérisme), loi sur la presse du 16 juillet 1850 qui rétablit le cautionnement sur la presse frappant ainsi les journaux les plus pauvres. Parallèlement, le ministère fait abattre les arbres de la liberté à Paris, suspend ou révoque 20 000 instituteurs, accable de procès la presse républicaine, poursuit les sociétés secrètes. Le président, inquiet des progrès électoraux de la Montagne aux élections complémentaires du 10 mars 1850, laisse faire mais ne prend pas une part directe à cette politique. En fait, il subit la cohabitation avec l'assemblée comme la subiront plus d'un siècle plus tard deux autres présidents de la cinquième République. Pour l'heure, il poursuit trois objectifs : faire voter les lois sociales qui lui tiennent à cœur ; constituer un véritable mouvement bonapartiste ; obtenir la révision de la constitution de façon à pouvoir se représenter aux élections présidentielles de 1852.

Pour obtenir le vote de ces lois sociales, il faut naturellement une majorité à l'Assemblée. Pour cela, le président va s'appuyer sur un double noyau de députés : d'une part les démocrates-socialistes qui sont à l'extrême gauche, d'autre part les catholiques sociaux souvent légitimistes auxquels se joindront des élus de divers horizons. Ces lois sont présentées par des ministres agissant au nom du président mais la plupart du temps sans conviction aucune²²¹.

220. Voir l'article au titre ironique de Pierre-Joseph Proudhon, « Au président de la République, le socialisme reconnaissant », *La Voix du Peuple*, 2 février 1850.

221. Marx écrira à ce propos, avec pertinence mais en sous-estimant le programme social du président : « Chaque fois que les ministres faisaient une tentative timide de présenter ses marottes personnelles à l'Assemblée sous forme de projets de loi, ils ne semblaient eux-mêmes que remplir à contre-cœur, contraints par leur situation, des ordres comiques, de l'insuccès desquels ils étaient persuadés d'avance. Chaque fois que Bonaparte divulguait ses intentions derrière le dos des ministres et jouait de ses « idées napoléoniennes », ses propres ministres le désavouaient du haut de la tribune de l'Assemblée nationale... Il se comportait comme un génie méconnu que le monde entier considère comme un simple d'esprit » (K.Marx, *Le 18 brumaire...op. cit.*, pp. 122-123.

Néanmoins, le bilan législatif de cette période en matière sociale est loin d'être négligeable même si le président n'en a pas seul le mérite : loi sur les contrats d'apprentissage du 4 mars 1850 ; loi du 18 juin 1850 qui organise une caisse nationale de retraites avec des versements pouvant être faits soit à capital aliéné, soit à capital réservé; loi du 15 juillet 1850 qui autorise les sociétés de secours mutuels ; loi du 22 janvier 1851 qui instaure l'assistance judiciaire gratuite.

Au lendemain de l'élection du 10 décembre, une des questions qui préoccupe le plus le président, est celle des logements ouvriers. Il n'est pas le seul à s'inquiéter de leur insalubrité, qui est certainement un des aspects les plus sérieux du paupérisme. Au début de 1849, se crée une *Société des cités ouvrières* se proposant de construire dans les arrondissements de la capitale des cités avec des logements sains loués à bas prix aux ouvriers. À la tête de cette société, on trouve, autour de son président Chabert, Jean-François Mocquart, chef de cabinet du président de la République, Benjamin Delessert, le fondateur des caisses d'épargne, l'abbé Deguerry. Le président soutient publiquement cette initiative et souscrit pour 50 000 francs. La société, qui devait récolter de cette façon six millions de francs de capital, n'en réunit finalement que 1 200 000. C'est toutefois suffisant pour entreprendre la construction d'une cité ouvrière au numéro 48 de la rue Rochechouart. C'est la future « Cité Napoléon » qui aura 194 logements pour 500 personnes, un établissement de bains, un lavoir, un séchoir et une salle d'asile. On reconnaîtra facilement dans cette cité une réplique du fameux phalanstère de Charles Fourier. Le 10 mai 1849 la première pierre est posée par Mocquart, et Monseigneur Sibour, archevêque de Paris, ce double patronage marquant la convergence qui tend à s'établir entre Louis-Napoléon et les catholiques les plus sociaux face à la pauvreté. Les contemporains toutefois se divisent sur la finalité du projet : le concepteur de ces cités, Chabert, y voit un élément propre à désarmer l'émeute ouvrière et le socialisme tandis que d'autres y voient un début de réalisation du fouriérisme et un premier pas vers le socialisme²²².

Dans le même ordre d'idées, le président soutient l'action des députés Armand et Anatole de Melun²²³ pour l'assainissement des logements insalubres, ce qui aboutit au vote de la loi du 13 avril 1850, première loi française sur la salubrité publique. Cette loi, qui crée dans chaque commune une commission d'assainissement pour lutter contre les taudis, prévoit également la

222. Roger-H. Guerrand, *Les origines du logement social en France*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1967, pp. 78-79. Voir aussi : Nicholas Bullock et James Read, *The movement for housing reform in Germany and France, 1840-1914*, Cambridge University Press, 1985, Ann-Louise Shapiro, *Housing the poor of Paris*, Madison, University of Wisconsin Press, 1985 et Florence Bourrillon, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2000, n° 20-21.

223. Ils sont frères jumeaux.

possibilité, dans son article 5, de prélever deux centimes additionnels pour la construction de petits logements salubres. Elle fait suite au décret du 13 juillet 1848, prévoyant des dispositions fiscales favorables pour la construction de logements ouvriers et à l'ordonnance du 18 décembre 1848 instituant en France des conseils d'hygiène et de salubrité. Quatre mois après l'adoption de la loi du 13 avril 1850, le 11 août de la même année, le président fait envoyer par son ministre de l'agriculture et du commerce, une circulaire aux préfets leur demandant de faire étudier cette loi par les conseils généraux²²⁴.

Au cours de l'année 1850, Louis-Napoléon fait traduire, éditer et abondamment diffuser le livre de l'anglais Henry Roberts, *Des habitations des classes ouvrières*, « traduit et publié par ordre du président de la République ». La préface non signée mais dont l'origine élyséenne est évidente pour tous, précise : « C'est un grand mérite que d'être jugé digne d'aller à Rome²²⁵ ; c'est un grand mérite quand on revient que d'en rapporter les plans de quelque palais destiné à faire l'ornement de nos cités ; mais celui qui trouvera ou qui propagera l'art de chasser l'humidité qui rend malsaines un si grand nombre d'habitations de nos ouvriers urbains ou ruraux, celui-là se sera acquis des droits à la reconnaissance du pays et se sera préparé une source de satisfaction inépuisable »²²⁶. Pour l'heure, ces actes présidentiels n'ont encore qu'une valeur symbolique, ils n'en constituent pas moins autant de signes forts en direction de la classe ouvrière dont le président recueillera les dividendes politiques en décembre 1851.

Parallèlement, la constitution d'un mouvement bonapartiste se poursuit. À l'Assemblée, le président peut compter maintenant sur un groupe de 150 députés. Dans le pays, c'est la montée en puissance d'une presse de plus en plus critique à l'égard de l'Assemblée : « L'Assemblée compromet l'ordre plutôt qu'elle ne le défend » écrit le 15 juillet 1850 *Le Pouvoir*, nouvelle appellation de l'ancien *Le Dix Décembre*. Surtout, à partir de la *Société des débris de l'armée impériale* du général Piat et du docteur Conneau, émerge une nouvelle organisation : la *Société du Dix Décembre* qui regroupe de 50 000 à 100 000 adhérents, recrutés parmi les anciens combattants des guerres napoléoniennes et dans les milieux populaires. Malgré leur âge, ces derniers surnommés par

224. Roger-H. Guerrand, *op. cit.*, pp. 65-69 et 73.

225. Sous-entendu : d'aller poursuivre ses études pendant trois ans et aux frais de l'État à l'Académie de France à Rome, dans la Villa Médicis, en vue d'obtenir un des prestigieux prix de Rome.

226. Cité par Roger-H. Guerrand, *op. cit.*, p. 103. Déjà Eugène Sue en 1845, dans *Le Juif errant*, s'interrogeait : pourquoi l'Institut ne donne-t-il pas comme sujet de concours aux architectes un établissement destiné aux classes laborieuses ?

leurs adversaires « les Ratapoils », croqués par Daumier, sont prompts à faire le coup de poing voire à jouer de la trique contre les opposants et surtout à faire la claque lors des voyages ou des apparitions publiques du prince-président. Que certains de ces adhérents aient été payés, c'est l'évidence mais cela n'explique ni l'ampleur des adhésions ni la conviction mise à défendre la cause bonapartiste. La principale cible de la société est le parti de l'ordre avec qui les rapports s'enveniment de plus en plus. Les légitimistes accusent la société de vouloir assassiner le général Changarnier et, pour couper court à ces accusations, le président fait lui-même dissoudre celle-ci le 7 novembre 1850.

Par ailleurs, le prince-président flatte l'armée, multiplie les revues, les banquets pour les officiers et les sous-officiers, les distributions de tabac et de victuailles pour les hommes, mute en Algérie les militaires réputés montagnards, tandis que son aide de camp, Fleury, prospecte l'armée d'Afrique à la recherche d'officiers dévoués dont le président assure ensuite la promotion. De plus en plus souvent, lors des défilés militaires, fusent des cris de « Vive l'empereur » ! Dans ses voyages en province, le président met un soin particulier à s'adresser aux ouvriers par exemple à Saint-Quentin où il est venu remettre la légion d'honneur à un ouvrier charretier : « Je suis heureux de me trouver parmi vous et je recherche avec plaisir ces occasions qui me mettent en contact avec ce grand et généreux peuple qui m'a élu. Car, voyez-vous, mes amis les plus sincères ne sont pas dans les palais, ils sont sous le chaume ; ils ne sont pas sous les lambris dorés, ils sont dans les ateliers, dans les campagnes »²²⁷.

Enfin, il s'agit pour le président d'obtenir de l'Assemblée la révision constitutionnelle par la suppression de l'article 45 interdisant sa réélection en 1852. L'affaire va être portée devant l'Assemblée dans un contexte de préparation générale des élections présidentielles et législatives de 1852. Il n'est pas exagéré de dire que tous les partis se préparent à la fois pour les élections et aussi pour une prise du pouvoir par la force. Les orléanistes se préparent à lancer la candidature du prince de Joinville appuyée, espèrent-ils, par une partie de l'armée. Les démocrates-socialistes, dans la meilleure tradition de la charbonnerie dont ils sont issus, ne cessent de conspirer avec leurs sociétés secrètes. Plusieurs complots sont découverts notamment en août 1850²²⁸. De-

227. Le comte de Falloux, qui rapporte ces propos (*op. cit.* p. 226), ajoute : « Ces paroles, transmises à l'Assemblée avec une extrême rapidité, y suscitèrent une très vive irritation ».

228. Pieusement, l'historiographie républicaine s'est appliquée pendant longtemps à nier la réalité de ces complots. Trop d'éléments pourtant vont dans ce sens, aussi bien l'affaire du complot de Lyon d'août 1850 que les éléments recueillis plus tard auprès des membres des sociétés secrètes au lendemain du 2 Décembre. On a pu ainsi connaître les rites d'affiliation et les détails des organisations secrètes dans de nombreuses régions. Par contre, aucune preuve n'a été apportée quant à l'existence d'un centre unique de décision. C'est la différence essentielle avec le complot bonapartiste.

puis des mois, dans tous les milieux, on évoque l'imminence d'un coup d'État du président. Les légitimistes peuvent compter sur le général Changarnier qui occupe un poste-clef étant tout à la fois commandant de l'armée de Paris et de la garde nationale. Imprudemment, Changarnier se découvre le 3 janvier 1851 en affirmant que l'Assemblée a le droit de requérir des troupes (sous-entendu contre le président). Le soir-même, en pleine légalité, le président le destitue. Effrayés, les ministres pourtant réputés fidèles du président offrent leur démission puis la reprennent ce qui n'empêche pas, le 18 janvier, un vote de défiance à leur égard de l'Assemblée qui provoque leur démission effective et leur remplacement par une nouvelle équipe.

Les premiers mois de 1851 laissent présager de graves événements, des bruits de coups d'État et de préparation d'une révolution « rouge » circulent. *Le Chant des paysans*, composé par Pierre Dupont en 1849, paraît adapté à la situation et connaît un regain de popularité. Ne paraît-il pas annoncer la révolution prochaine dans son refrain : « Oh ! quand viendra la belle !/ Voilà des mille et des cents ans/ Que Jean Guêtré t'appelle/ République des paysans ! ». Les vers des trois derniers couplets sont sans ambiguïté : « Nous allons nous lever en masse/ Avec les fourches et les faux », « Les paysans seront les maîtres/ Unis avec les ouvriers », « Affamés, venez tous en foule/ Comme les mouches sur le thym,/ Les blés sont mûrs, le pressoir coule./ Voilà du pain, voilà du vin ». Mais ce qui est espoir de retour du mythique âge d'or pour les membres des sociétés secrètes républicaines se change en cauchemar pour les autres. Auguste Romieu publie une brochure intitulée, *Le spectre rouge de 1852*, qui annonce une révolution sanglante perpétrée par les républicains d'extrême gauche et affole les conservateurs.

De leur côté, les orléanistes complotent. Viel-Castel note dans ses *Mémoires*, en date du 6 février 1851, que de nombreux conciliabules réunissent les chefs de ce parti. Thiers, Molé, Lamoricière, les questeurs se rencontrent secrètement et envisagent la déposition du prince-président, la révision de la constitution avec notamment la suppression de la fonction présidentielle et son remplacement par un directoire de cinq membres.

Parallèlement, le parti bonapartiste lance dans tout le pays une campagne pour la révision constitutionnelle : une pétition en sa faveur recueille plus de 1 100 000 signatures et 52 conseils généraux émettent des vœux dans ce sens. Le 1^{er} juin 1851, le président surprend tout le monde en portant une attaque frontale contre l'Assemblée dans un discours resté fameux : « Si mon gouvernement n'a pu réaliser toutes les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en prendre aux manœuvres des factions qui paralysent la bonne volonté des assemblées comme celle des gouvernements dévoués au bien public. Depuis trois ans, on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé lorsqu'il s'est

agi de combattre le désordre par des mesures de compression. Mais lorsque j'ai voulu faire le bien, fonder le Crédit foncier, prendre des mesures pour améliorer le sort des populations, je n'ai rencontré que l'inertie ». Aux yeux de l'opinion, la rupture entre l'Assemblée et le prince-président est totale. Paradoxalement, cela n'empêche pas les députés de voter, le 19 juillet, en faveur de la révision par 446 voix contre 278 car les légitimistes et une partie des orléanistes par peur d'une victoire rouge en 1852 ont apporté leur soutien à la proposition de révision. Mais, pour que la révision soit possible, il faut les trois quarts de l'Assemblée soit 543 voix. Cela revient à considérer que ce que l'Assemblée constituante a fait à la majorité de 50 % des voix plus une c'est-à-dire la constitution, il faut à l'Assemblée législative 75 % des suffrages pour le défaire ! Les bonapartistes ont donc désormais de bons arguments pour dénoncer l'iniquité de la constitution. Quoiqu'il en soit, et parce que la route de la légalité paraît coupée, dès ce moment le coup d'État bonapartiste est en préparation²²⁹. Depuis des mois, l'officier d'ordonnance du prince-président Émile-Félix Fleury (1815-1884), commandant puis lieutenant-colonel depuis l'été, a accompli un travail particulièrement efficace au sein de l'armée en France et en Algérie. Sur ses indications, les officiers généraux les plus hostiles au prince-président ont été déplacés et d'autres au contraire promus aux postes-clefs notamment à Paris. Ce coup d'État, tout le monde le sait, aura pour objectifs de dissoudre l'Assemblée à majorité conservatrice et de faire appel au peuple par le rétablissement du suffrage universel.

Le 4 octobre, le président se prononce pour l'abrogation de la loi du 31 mai 1850 qui a supprimé le suffrage universel. Cette prise de position n'a pas de quoi étonner de la part d'un homme qui a toujours été partisan du suffrage universel et dont une part importante de l'électorat se recrute parmi ces *pauvres* que la loi du 31 mai écarte désormais. Mais elle provoque la démission des ministres qui, pour la plupart, ont voté la loi. Un nouveau ministère est alors constitué. De plus, dans le pays, la situation paraît plus instable que jamais. Durant l'été, on a noté une vive agitation ouvrière dans la Drôme et dans l'Isère. En septembre, la fraction parisienne de la Ligue des communistes, qui prépare un soulèvement, est démantelée par la police²³⁰. En octobre, des paysans armés s'assemblent dans le Cher et la Nièvre et marchent sur Sancerre

229. Une première réunion a lieu le 11 août selon les uns, le 20 selon d'autres, à Saint-Cloud, puis une seconde le 10 septembre qui décide le coup d'État pour le 17, date qui finalement est reportée.

230. M. Moissonnier, *op. cit.*, p.163.

pour délivrer des montagnards emprisonnés²³¹. Le spectre de la révolution est alors agité par l'ensemble de la presse. C'est dans ce contexte que le président adresse, le 4 novembre, son traditionnel message à l'Assemblée dans lequel, après avoir évoqué la « vaste conspiration démagogique (qui) s'organise en France et en Europe²³² », il expose une fois encore son programme de gouvernement : d'une part réprimer le danger révolutionnaire mais en même temps « satisfaire les intérêts légitimes ». De quoi s'agit-il sinon de faire des réformes et d'abord de lutter contre le chômage et de créer des emplois :

« Ainsi, procurer du travail en concédant à des compagnies de nos grandes lignes de chemin de fer et, avec l'argent que l'État retirera de ces concessions, donner une vive impulsion aux autres travaux de tous les départements ; encourager les institutions destinées au développement du crédit agricole ou commercial ; venir, par des établissements de bienfaisance, au secours de toutes les misères, telle a été et telle doit être notre première sollicitude... »

Le président poursuit en abordant la question des lois sociales : « Il a été publié un règlement d'administration publique sur les sociétés de secours mutuels, en exécution de la loi du 15 juillet 1850. Il leur laisse la plus entière liberté sous la seule réserve des garanties indispensables... La loi du 4 mai 1851 a déterminé les bases du contrat d'apprentissage dans l'intérêt des familles ouvrières et dans celui de l'industrie. Elle aura pour but d'assurer à l'apprenti de légitimes garanties d'instruction et de moralité, sans porter atteinte à la liberté du travail et aux droits de la famille. Un décret du 17 mai dernier a déterminé les exceptions à la règle établie par la loi du 9 septembre 1848, qui a limité à douze heures la durée du travail effectif dans les manufactures et usines... » Avec une belle constance, le président affirme la nécessité pour l'État d'intervenir dans le domaine économique et social. Dès ce moment, on le voit, dans la plus pure tradition saint-simonienne, affirmer le rôle des chemins de fer dans la résorption du chômage ajoutant que « l'importance commerciale, politique et militaire des chemins de fer devient de jour en jour plus évidente ». Le texte s'adresse aussi, par dessus la tête des députés, au peuple à qui le président demande d'abandonner tout romantisme révolutionnaire pour aider à une politique réaliste en matière sociale.

231. J. Dautry, *op. cit.*, p. 315.

232. Allusion aux arrestations ayant eu lieu simultanément à Paris et à Berlin dans les rangs de la Ligue des communistes qui, à partir de 1847, a tenté de s'implanter en Allemagne, en France et en Angleterre. C'est pour cette Ligue des communistes que Marx et Engels ont publié en 1848 leur fameux Manifeste. Cette organisation sera dissoute en novembre 1852 par ses responsables.

Au fil des jours, les bruits de complots de tous bords se font de plus en plus insistants. Le 9 octobre, Horace de Viel-Castel écrit : « Nous approchons de ce que tout le monde nomme la crise de 1852 ; aussi n'ai-je jamais tant entendu parler de conspirations. Chaque jour, les journaux enregistrent des complots découverts, inscrivent dans leurs colonnes des manifestes révolutionnaires publiés clandestinement ». Le 11 novembre, le bruit se répand que la Chambre mettra le lendemain le président en accusation et le fera conduire immédiatement à Vincennes. Ce même jour, Viel-Castel écrit dans ses mémoires :

« L'Assemblée se donne le plaisir de conspirer contre Louis-Napoléon. Les impatients, les ardents parlent maintenant de l'envoyer à Vincennes. C'est, disent-ils, l'affaire d'un coup de main et personne ne s'en apercevra. Le général Thierry remue ciel et terre pour les princes d'Orléans. Changarnier et Lamoricière espèrent s'installer au pouvoir en se liant avec tous les partis... Les Orléanistes se croient sûrs du succès, les légitimistes aussi et les socialistes se réjouissent »²³³.

C'est ce qui explique le rapprochement qui s'opère alors entre le président et la Montagne contre l'Assemblée. Le 13 novembre, par 355 voix contre 348, l'Assemblée rejette la proposition du président d'abroger la loi du 31 mai 1850. À cette occasion, les Montagnards ont voté avec les bonapartistes. Quatre jours plus tard, le 17 novembre, la même alliance se reconstitue cette fois pour repousser par 403 voix contre 300 un texte des questeurs donnant au président de l'Assemblée le droit de requérir la force armée (sous-entendu contre le président), ce qui est contraire à l'article 50 de la constitution. Cette alliance n'est pas aussi surprenante qu'elle peut paraître à première vue et malgré les mesures répressives prises par le gouvernement contre les organisations révolutionnaires. Les députés montagnards en effet n'approuvent pas obligatoirement les initiatives insurrectionnelles des uns et des autres qui surviennent alors dans le pays et ils savent, par ailleurs, que le président a pris ses distances avec les ministres. Dans *Le Constitutionnel* du 24 novembre, Granier de Cassagnac dénonce la manœuvre des monarchistes : « Les Montagnards... avaient flairé le danger. Ils y avaient vu ce qu'il y avait en effet, un général (Changarnier) qui les avait crossés en attendant mieux le 13 juin 1849, un général... dont la mission consistait... à opérer... une restauration légitimiste, orléaniste ou fusionniste... À tout prendre et malgré leur haine profonde du président, les Montagnards avaient aisément compris qu'en cette circonstance sa cause était la leur puisqu'il représentait le maintien du suffrage universel et celui de la République »²³⁴.

233. Horace de Viel-Castel, *Mémoires sur le règne de Napoléon III, 1851-1864*. Texte intégral présenté et annoté par Éric Anceau, Robert Laffont, 2005.

234. Cité par Édouard Dolléans et Georges Duveau dans l'introduction à Pierre-Joseph Proudhon, *La révolution sociale démontrée par le coup d'État... op. cit.*, pp. 46-47.

CHAPITRE VI : LE DEUX DÉCEMBRE 1851, UN COUP D'ÉTAT SAINT-SIMONIEN ?

On ne sait avec exactitude le rôle qu'ont joué, dans la décision du président d'exécuter le coup d'État le 2 Décembre, ses difficultés financières personnelles²³⁵, celles de son parti, la nouvelle que lui a communiquée alors le comte de Flahaut sur l'imminence d'une tentative des orléanistes d'installer le prince de Joinville au pouvoir, l'activité clandestine des sociétés secrètes républicaines se préparant à 1852 ou la proposition des questeurs de confier à l'Assemblée le droit de requérir la force armée²³⁶. Ce dernier élément a peut-être été déterminant, en tout cas il sera invoqué officiellement pour justifier le coup d'État. La préparation d'un coup de force orléaniste était en réalité très avancée. L'affaire ne fait aucun doute et on en a la certitude depuis la déclaration de Palmerston, rendue publique en 1876²³⁷.

Il reste que la date du 2 décembre, anniversaire du sacre de 1804 et d'Austerlitz en 1805, n'a pas été choisie au hasard et qu'une véritable course contre la montre est alors engagée entre les différentes forces en présence dont bien peu s'embarrassent de légalité. Maître de l'appareil d'État, le président, qui a minutieusement préparé son affaire, est évidemment le mieux placé car il peut compter sur des ministres prêts à tout comme Saint-Arnaud à la Guerre et Morny à l'Intérieur, sur le préfet de police Maupas²³⁸, sur Magnan chef de l'armée de Paris qui obtiendront partout obéissance passive de l'administration²³⁹, de l'armée et de la police. Sont également dans la conspiration

235. Malgré celles-ci, le président s'endette encore auprès de Miss Howard, avec qui il entretient une liaison notoire depuis ses années d'exil anglais, et auprès de sa cousine Mathilde. Par contre, le frère de Mathilde, le prince Napoléon, reste en dehors du coup d'État qu'il réprouve.

236. Louis-Napoléon n'en a pas moins longtemps hésité à franchir le Rubicon. S'il l'a fait, c'est qu'une partie de son entourage a su le convaincre en particulier Persigny qui disait, lorsqu'il était ambassadeur à Berlin en 1849-1850 : « Je l'ai fait représentant du peuple malgré lui, président de la République malgré lui ; il n'est pas prudent que je m'éloigne avant de l'avoir fait empereur malgré lui » (P. Chrétien, *op. cit.*, p. 39).

237. Michel Carmona, *Morny, le vice-empereur*, Fayard, 2005, pp. 178-179.

238. Sur Maupas, voir l'ouvrage de Claude Vigoureux, *Maupas et le coup d'État de Louis-Napoléon*, Editions SPM, 2003.

239. Seuls huit préfets démissionnent alors et six sont révoqués.

les membres de la garde rapprochée du président avec notamment Persigny, Fleury, Rouher, Conneau et Vieillard.

*Quatre mois de dictature :
répression politique et réformes économiques et sociales.*

Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre, le président fait afficher deux décrets qui annoncent la dissolution de l'Assemblée nationale et du Conseil d'État, le rétablissement du suffrage universel par l'abrogation de la loi du 31 mai et la convocation des électeurs, la préparation d'une nouvelle constitution et un plébiscite pour la ratifier. Ces mesures inaugurent une période de quatre mois de dictature, jusqu'au 29 mars 1852. La justification avancée est le fait, écrit le président, que « l'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation entière » et, dans l'adresse à la nation, il ajoute : « Aujourd'hui les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains afin de renverser la République. Mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse : le peuple ! ». L'allusion à la proposition de loi des questeurs du 17 novembre est on ne peut plus claire comme est évidente, à travers la condamnation des légitimistes et des orléanistes, la perche tendue aux républicains. Mais ceux-ci refuseront obstinément de s'en saisir. Il reste que la référence à la tentative des questeurs est l'argument propre à obtenir l'adhésion des préfets, des militaires et des policiers car ce coup d'État viole l'article 68 de la constitution qui interdit au président de dissoudre l'Assemblée. Il doit cependant se dérouler sans violence car on pense à l'Élysée que les députés monarchistes, contre lesquels est dirigé le coup d'État, ne peuvent soulever le peuple de Paris.

Néanmoins des arrestations préventives sont opérées, au total 78 personnes dont 16 députés (les militaires Changarnier, Cavaignac, Lamoricière ; trois orléanistes dont Thiers ; sept montagnards mais aucun de leurs chefs), puis des journalistes et des anciens insurgés de février ou de juin connus pour leurs liens avec les sociétés secrètes. Visiblement, le président a voulu ménager les chefs républicains et montagnards : ne sont inquiétés ni Jules Favre, ni Jules Grévy, ni Victor Schoelcher, ni Victor Hugo, ni Michel (de Bourges), ni Pierre Leroux. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'importantes arrestations préventives en province : quasiment tous les chefs des sociétés secrètes républicaines, pourtant connus de la police, ont été laissés en liberté. C'est le cas à Béziers par exemple où ces hommes sont pourtant parfaitement connus du

commissaire de police et où ils n'hésiteront pas à prendre les armes contre le coup d'État. On pense que des démonstrations de troupes dans les rues de Paris suffiront à prévenir toute agitation. Or, une résistance surgit aussitôt ou plutôt trois résistances : celle des parlementaires, celle de Paris et celle des campagnes du sud et du centre-est²⁴⁰.

La résistance parlementaire, organisée pour l'essentiel par les orléanistes auxquels se sont joints quelques légitimistes et quelques républicains regroupe environ 220 députés. Au nom de la légalité républicaine, ces députés monarchistes votent la déchéance du président et confient symboliquement le commandement de l'armée au général Oudinot. Il suffit cependant de l'arrivée de quelques soldats pour disperser ces députés qui exigent eux-mêmes d'être arrêtés (parmi eux l'ancien ministre Falloux ou Armand de Melun) pour être relâchés quelques jours plus tard.

La résistance parisienne est une tentative de la part de députés républicains de soulever le peuple et de lui faire ériger des barricades sans pour autant « aller au feu » eux-mêmes²⁴¹. Tous les témoignages concordent pour souligner la très grande difficulté et quelquefois l'impossibilité qu'ont les députés à rassembler plusieurs dizaines d'hommes peu motivés derrière quelques barricades facilement enlevées par les soldats. Contre toute attente, mais pourtant en conformité avec l'esprit d'un coup d'État dirigé initialement contre le parti de l'ordre, les incidents les plus graves se produisent le 4 décembre sur les boulevards où de nombreux bourgeois reconnaissables à leurs « gants jaunes » conspuent les soldats qui ripostent par une fusillade qui fait plusieurs centaines de morts (le

240. La bibliographie sur le coup d'État est importante. Les ouvrages d'Eugène Ténot sont toujours utiles : *Paris en décembre 1851*, Paris, 1861 et *La province en 1851. Étude historique sur le coup d'État*, Paris, 1868. L'ouvrage de Victor Hugo, *Histoire d'un crime*, Paris, 1877 est surtout intéressant parce que ce récit est à l'origine de la vulgate de l'historiographie républicaine sur la question. On peut citer aussi : Henri Guillemin, *Le coup d'État du 2 décembre*, Paris, 1951 ; Adrien Dansette, *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, Paris, 1961 ; Luc Willette, *Le coup d'État du 2 décembre*, Paris, 1982 ; Maurice Agulhon, *Coup d'État et République*, Presses de la fondation des sciences politiques, 1997 ; Gonzague Saint Bris, *Le coup d'éclat du 2 décembre*, Paris, Tallandier, 2001 et l'article de Fr. Demier, Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, *L'Histoire*, n° 260, déc. 2001. Les études déjà citées de J. Dautry, M. Agulhon, M. Moissonnier et J. Garrigues présentent de bonnes synthèses des événements. Voir également l'article de Jean de Pins dans J. Tulard, *op. cit.*, celui de Claude Vigoureux dans *Pourquoi réhabiliter...*, *op. cit.* et l'ouvrage collectif : *Comment meurt une République. Autour du 2 décembre 1851* sous la direction de Sylvie Aprile, Nathalie Bayon, Laurent Clavier, Louis Hincker et Jean-Luc Mayaud, Creaphis, 2004.

241. Si Baudin trouve alors la mort sur les barricades, la plupart des députés se gardent bien de prendre les armes. Victor Hugo est de ceux-là : « Au lieu d'aller au feu, dira Maupas dans ses *Mémoires*, M. Hugo se cachait ».

chiffre officiel donné par Maupas est de 229 morts ²⁴²) et qui a pour effet de frapper Paris de terreur. C'était peut-être le but recherché par Morny, appuyé par Saint-Arnaud et Magnan, qui a imposé sa stratégie, celle de Bugeaud en 1834 et de Thiers en 1871 : retirer l'armée de Paris pour ensuite revenir en force et écraser la résistance. Au contraire le préfet de police Maupas voulait montrer la force armée pour éviter de s'en servir et il écrira dans ses *Mémoires* : « Je reste convaincu que si tous mes avis avaient été suivis en temps utile, nous aurions eu à ajouter à notre triomphe cette consolante satisfaction d'avoir accompli notre œuvre sans effusion de sang...quinze heures sans troupes sur la voie publique ! sans troupes même dans les postes quotidiennement occupés !²⁴³ » Ainsi, la politique de répression a prévalu contre celle de la prévention : les républicains sauront se servir de cette brutalité inutile pour diaboliser l'Empire.

Mais la résistance la plus notable se situe dans les départements, en général en dehors des grandes villes où la protestation ne dépasse pas le stade de la manifestation de rue. Dès le 3 décembre, commence toute une série d'insurrections dans les campagnes où l'influence des sociétés secrètes montagnardes est notoire c'est-à-dire en Gascogne, Languedoc, Provence, Bourgogne et Nivernais. Partout, des paysans en armes marchent par centaines et quelquefois par milliers sur les sous-préfectures ou les chefs-lieux de canton dont certains sont occupés durant quelques heures et quelquefois quelques jours. Au total, ce sont plusieurs dizaines de milliers de paysans qui se soulèvent en commettant çà et là quelques exactions. Il y a même des batailles rangées à Clamecy, à Béziers, à Aps, aux Mées tandis que la préfecture de Digne est un temps occupée. Cette révolte se solde par des pertes humaines, de part et d'autre, mais beaucoup moins élevées qu'à Paris²⁴⁴. Au total, il est incontestable que le coup d'État a fait beaucoup moins de victimes que la répression républicaine des journées de juin 1848 et que celle de la Commune de 1871. Par contre près de 27 000 personnes sont arrêtées ou poursuivies.

242. Ce chiffre est celui que Maupas donne au prince-président (C. Vigoureux, *op. cit.*, p. 275). C'est un minimum. On a avancé d'autres chiffres sans fondement sérieux : 2 700 selon l'ambassadeur autrichien Hübner, 1 200 selon le *Times*. On penche aujourd'hui pour 400 avec C. Vigoureux, *op. cit.*, p. 309 ou encore 300 à 400, auxquels il faut ajouter une trentaine de soldats, avec P. Milza, *op. cit.*, p.218.

243. C. Vigoureux, *op. cit.*, p. 305.

244. Aucun historien ne s'est aventuré à les chiffrer au niveau national. Sous réserve d'inventaire, elles semblent cependant réduites à quelques dizaines tout au plus. Dans l'Hérault, un des sept départements où plus de 1 000 personnes sont poursuivies pour avoir résisté les armes à la main au coup d'État, on compte cinq morts du fait des insurgés (trois gendarmes, un policier, un civil) et neuf attestés du fait des forces de l'ordre. Les républicains font état de morts dans les campagnes mais sans apporter de précision ni de nombre, ni de lieu.

Ces insurrections paysannes ont des conséquences très importantes. Elles effrayent une grande partie de la population et, en quelques jours, elles provoquent le ralliement de la bourgeoisie, jusque-là dans l'expectative, au pouvoir en place, qui apparaît alors comme le gardien de l'ordre. Ceci d'autant plus que Morny saisit l'occasion pour agiter le péril rouge et présenter le coup d'État comme une opération de police prévenant l'insurrection révolutionnaire qui aurait dû se produire en 1852. Le ralliement des légitimistes et des orléanistes est alors massif. De nombreuses arrestations ont lieu dans tout le pays avec, dans les campagnes, de véritables opérations de ratissage.

Comme prévu par le décret présidentiel du 2 décembre, un plébiscite est organisé dans un pays partiellement en état de siège, alors que les prisons sont remplies de républicains et que les préfets pèsent de tout leur poids en faveur du « oui ». Pourtant, cela ne suffit pas à expliquer l'énorme vote positif (7 439 216 contre 646 737 « non »). En effet, s'il est parfois difficile d'émettre un vote négatif, cela n'est nullement impossible surtout pour des gens qui ont eu, quelques jours plus tôt, le courage de prendre les armes. Dans l'Hérault, par exemple, Montpellier le chef-lieu a voté « non » ainsi que Cette (Sète) et une dizaine de communes, les voix légitimistes et républicaines se mêlant pour réprouber le coup d'État. C'est aussi le cas dans d'autres villes comme Mulhouse et surtout parmi les militaires de la région de Constantine bien que ces derniers votent à registres ouverts²⁴⁵ ! En fait, la plupart des régions républicaines, même insurgées quelques jours auparavant, ont voté « oui ». Toutes les villes ouvrières ont également émis des votes positifs. Les études régionales ont montré la forte adhésion des classes populaires : « Dans bien des cas, le prince-président a été suivi non point parce qu'il servait de rempart à la société face aux menées des « rouges » mais parce qu'il incarnait en grande partie les aspirations de ces mêmes rouges » (Thierry Poulichot)²⁴⁶. Comment en effet les classes populaires auraient-elles pu voter contre celui qui, en rétablissant le suffrage universel, les réintroduisait, elles les victimes du paupérisme, dans la nation d'où l'assemblée législative par une loi antidémocratique les avait exclues ? Contre la loi du 31 mai 1850 en effet, l'opinion démocratique avait mené une vigoureuse campagne de pétitionnement dans tout le pays²⁴⁷. Comment les ouvriers n'auraient-ils pas alors bien accueilli le rétablissement du suffrage universel ?

245. L'autorité militaire s'était engagée à détruire les registres après le décompte.

246. Thierry Poulichot, « Au centre de la France : le « monstre » révolutionnaire et l'« enchantement » plébiscitaire » in F. Bluche (dir.), *Le prince, le peuple..., op. cit.* Voir également dans le même ouvrage les études de Henriette Delyfer et Laure Tilmant.

247. François Jarrige, « Une barricade de papiers: le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 29, 2004/2.

Conformément au plébiscite, que Louis-Napoléon considère comme une «*absolution*», une nouvelle constitution est promulguée le 14 janvier 1852. Cette constitution est la première depuis la Révolution qui «*confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789*» (article 1^{er}). Elle renforce le pouvoir du président de la République, désormais élu pour dix ans, remplace l'Assemblée nationale par un Corps législatif élu au suffrage universel mais privé du droit d'interpellation et dont les votes peuvent être annulés par une nouvelle chambre, le Sénat, dont les membres sont de droit ou nommés à vie. Les magistrats, les officiers et tous les fonctionnaires doivent prêter serment au président qui conserve tous les pouvoirs que lui donnait la constitution de 1848.

C'est pourtant au lendemain de ce vote plébiscitaire triomphal et au moment des élections au Corps législatif que s'abat sur le pays une véritable terreur blanche. Partout les arrestations redoublent et touchent des hommes simplement connus pour leurs opinions républicaines et souvent nullement impliqués dans la résistance au coup d'État. C'est l'ensemble de l'opposition républicaine, surtout montagnarde, qui est maintenant décapitée tandis que les préfets reçoivent, le 8 janvier, le droit de déporter les personnes arrêtées à Cayenne ou en Algérie et que sont mises en place le 3 février, des commissions départementales pouvant statuer sur le sort des détenus et que plusieurs conseils de guerre jugent les affaires ayant provoqué mort d'homme au cours des journées de décembre. Au total, 26 884 personnes sont arrêtées ou poursuivies²⁴⁸. Des hommes politiques sont bannis ou choisissent l'exil²⁴⁹. L'ampleur de la répression frappe les esprits et provoque des haines inexpiables. Le président lui-même est effrayé par le zèle répressif déployé par les représentants locaux de l'État. Il institue des commissions extraordinaires qui dispensent plus de 4 000 grâces. Lui-même gracie la plupart des condamnés à la peine capitale même lorsqu'ils sont reconnus coupables de la mort de gendarmes comme à Bédarieux dans l'Hérault. Sur les 26 884 personnes arrêtées ou poursuivies, 12 632 seront remises en liberté et 7 676 seront mises sous surveillance. Persigny, nouveau ministre de l'Intérieur, se voit reprocher alors par Morny une excessive clémence.

C'est dans ce climat, où se mêlent répression et mansuétude affichée, qu'ont lieu les élections au Corps législatif du 29 février. Le résultat est un vote massif en faveur des candidats officiels : huit opposants seulement sont

248. M. Agulhon, *op. cit.*, p. 236.

249. Eugène Sue, député montagnard depuis 1850, choisit l'exil. Il mourra en Savoie italienne en 1857.

élus, cinq légitimistes et trois républicains²⁵⁰. Ce sont les préfets qui ont désigné les candidats officiels en écartant souvent les représentants des comités bonapartistes comme étant d'extraction trop modeste, ce qui affaiblit le bonapartisme populaire. Ces candidats officiels sont pour l'essentiel des monarchistes ralliés. Ils forment la majorité du Corps législatif mais seulement 80 députés peuvent être considérés comme bonapartistes. Encore une fois, Louis-Napoléon n'a pas une majorité parlementaire capable de le suivre en toutes circonstances. Son pouvoir a certes été renforcé mais insuffisamment. Aussi, après avoir testé l'opinion au cours d'une série de voyages dans tout le pays²⁵¹, il promulgue le 7 novembre un senatus-consulte rétablissant l'empire²⁵². Celui-ci est approuvé par le plébiscite du 21 novembre par 7 800 000 « oui » contre 250 000 « non » : Louis Napoléon Bonaparte devient empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

La signification du coup d'État est contenue non seulement dans le rétablissement du suffrage universel, dans la répression anti-républicaine mais aussi dans les décrets, plus de quatre-vingts, qui marquent la période qui va du 2 décembre 1851 au 29 mars 1852 et durant laquelle Louis-Napoléon a gouverné seul. Il légifère en effet par décrets puisque les chambres ne sont pas encore installées²⁵³. Ce sont tout d'abord des mesures répressives comme on pouvait s'y attendre : rétablissement du ministère de la police ; dissolution, par le décret du 25 mars 1852, des associations ouvrières considérées comme étant autant de paravents de sociétés secrètes ; pouvoir donné aux préfets d'autoriser ou de fermer les cabarets ; dissolution des gardes nationales ; régime spécial de police imposé à l'agglomération lyonnaise ; proscription de la devise « Liberté, égalité, fraternité » ; décrets du 31 décembre 1851, du 17 février 1852, des 1^{er} et 28 mars 1852 limitant la liberté de la presse (autorisation préalable et système des avertissements); décret du 9

250. De plus, les députés n'ont plus de traitement, ce qui élimine d'office ceux qui ont peu de revenus, et n'ont plus l'initiative des lois.

251. C'est Persigny qui a organisé ces voyages en orientant les acclamations de la foule dans un sens favorable au rétablissement de l'empire. La facilité avec laquelle cette manœuvre est réalisée montre cependant que la situation est favorable. C'est au cours de ce tour de France que le président annonce à Abd el Kader, jusque-là en résidence surveillée, sa libération définitive.

252. Le Sénat accepte l'empire à l'unanimité moins une voix, celle de Narcisse Vieillard, l'ami du futur empereur et qui le restera !

253. Dès le 3 décembre cependant, une Commission consultative de 178 membres est mise en place avec des députés afin de maintenir la fiction d'un pouvoir législatif toujours présent. Mais cette commission n'a pas de réel pouvoir.

mars donnant à l'État le pouvoir de nommer ou de révoquer les fonctionnaires dans l'Université²⁵⁴.

D'autres mesures visent explicitement à donner satisfaction à l'Église catholique qui a apporté son soutien au coup d'État mais dont Louis-Napoléon attend aussi qu'elle moralise le peuple : par décret du 6 décembre 1851, le Panthéon est rendu au culte catholique tandis que le 30 janvier 1852 il est décidé que les congrégations de femmes pourront être autorisées par simple décret. Une circulaire du 15 décembre 1851 suspend le travail dans toutes les entreprises publiques les dimanches et les jours de fête reconnus. Cette disposition n'est pas étendue aux entreprises privées de peur de réactions patronales mais la circulaire demande aux préfets de favoriser le repos dominical.

Ces mesures d'ordre politique ou religieux n'épuisent pas la question posée par la signification du 2 décembre car le coup d'État s'est accompagné de toute une série de décrets qui ont donné le ton de ce qui sera la politique économique et sociale du Second Empire. Le socialiste Proudhon n'a pas été le seul à relier l'acte du 2 décembre à ces mesures qui en ont été une des premières conséquences.

En effet, c'est en pleine répression antirépublicaine que le président décide aussi par décrets de toute une série de mesures d'ordre économique qu'il a annoncées dans des déclarations antérieures, qui sont pour la plupart directement inspirées par les saint-simoniens et que Louis Girard a appelées « la politique du 2 décembre »²⁵⁵. Dans le droit fil de son message à l'Assemblée du 4 novembre, Louis-Napoléon signe deux décrets concernant les chemins de fer. Le premier, le 10 décembre, en faveur de la construction du chemin de fer de la petite ceinture autour de Paris. Le second, le 6 janvier 1852, vise à accélérer les travaux de la ligne Paris-Lyon. En même temps, de nouvelles lignes sont concédées, les compagnies se voient accorder de plus grandes facilités d'exploitation par la prolongation de leur bail d'exploitation tandis que l'État les pousse sans ménagement à fusionner. Ce sont là les premières mesures visant à lancer ces grands travaux que le Second Empire va développer et dont Louis-Napoléon attend d'abord qu'ils fournissent du travail aux ouvriers mais qui, en même temps, sont fort bénéfiques pour les compagnies. Pour autant, précise Louis Girard, « tous les grands noms (des milieux d'affaires) se tiennent à l'écart » du coup d'État, en particulier la maison Roths-

254. Cette disposition est encore en vigueur aujourd'hui. Par Université, il faut entendre, depuis le Premier Empire, l'ensemble de l'enseignement public.

255. Louis Girard, *La politique des travaux publics du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1952.

child qui était liée aux orléanistes et dont Changarnier était l'ami²⁵⁶. Participe également de cette politique saint-simonienne le rapport que présente Morny au prince-président, le 6 janvier 1852, en faveur du développement rapide du télégraphe électrique par l'inscription de crédits nouveaux. « Ce texte, ... ignoré des historiens et pourtant décisif pour l'histoire des télécommunications, fonde à l'initiative d'un saint-simonien libéral l'origine des télécommunications modernes » (Pierre Musso)²⁵⁷.

D'autres décrets ont pour but de faciliter le crédit et l'on sait que cette question est considérée comme essentielle par les saint-simoniens car un crédit facile est un stimulant pour l'économie. Dès 1826, Enfantin consacrait, dans *Le Producteur*, de nombreux articles au crédit. Un décret du 28 février 1852 organise le Crédit foncier, ce qui apparaît aussi comme une mesure favorable à la paysannerie. C'est ensuite le décret du 3 mars 1852 qui abaisse le taux de l'escompte de la Banque de France de 4 à 3%, ce qui favorise le petit commerce et l'artisanat ainsi que tous ceux qui désirent entreprendre mais déplaît fortement aux banquiers partisans d'un loyer élevé de l'argent. Les dirigeants de la Banque de France sont contraints d'accepter « d'étendre sensiblement leurs avances sur rentes et d'ouvrir le bénéfice des avances sur titres aux actions et obligations des compagnies de chemin de fer » (Alain Plessis)²⁵⁸. Dans la même veine, on peut ajouter le décret du 14 mars 1852 sur la conversion de la rente qui atteint de plein fouet les intérêts des rentiers, ces « oisifs » selon Saint-Simon. En effet, la rente à 5%, qui était cotée à 91 francs le 2 décembre 1851, avait atteint 103 f 50 le 13 mars 1852. Le gouvernement enjoint les rentiers de choisir entre le remboursement de leurs titres au pair ou l'échange contre des titres portant intérêt de 4, 50 %. Le Trésor public réalise ainsi une économie de 18 millions par an par une opération qui a aussi, il est vrai, pour objectif de pousser la rente vers les actions de chemin de fer²⁵⁹. Citons aussi le décret du 26 mars 1852 qui rend obligatoire à Paris le crépissement périodique en blanc de toutes les façades des maisons, mesure annonçant cette transformation des villes qui sera une des caractéristiques du

256. L. Girard, *op. cit.*, p. 81.

257. Pierre Musso, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF, 1997, p. 262. L'expression « saint-simonien libéral » désigne Morny qui, sans être saint-simonien, a des conceptions souvent proches de celles des disciples de Saint-Simon (Cf infra, chapitre VIII).

258. Alain Plessis, Napoléon III..., art. cit. Voir aussi du même auteur : *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1985.

259. G. Duveau et E. Dolléans, *op. cit.*, p. 74.

Second Empire. Enfin, le 15 novembre 1852, est créée la Société générale du Crédit mobilier qui, par l'émission d'obligations, doit drainer l'épargne dispersée. Les promoteurs de cette banque, les frères Pereire, saint-simoniens également, attendent de cette initiative un développement des affaires et la prospérité générale. Cette initiative se heurte toutefois à la haute banque et le jour même de la création du Crédit Mobilier, James de Rothschild proteste auprès du président de la République.

Viennent ensuite toute une série de dispositions d'ordre social. Le décret du 15 décembre 1851 intéresse le logement ouvrier. Il institue un Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine qui remplace le précédent Conseil de Paris en la matière. Désormais, dans chaque arrondissement, ce conseil sera représenté par une commission devant exécuter la loi du 13 avril 1850. Nous sommes là en présence du point de départ de toute la politique du Second Empire en ce qui concerne le logement ouvrier²⁶⁰. En liaison étroite avec cette disposition, le décret du 22 janvier 1852 décide la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Sur ces biens, 10 millions de francs seront consacrés à l'amélioration des logements ouvriers dans les grandes villes manufacturières (et les préfets doivent aussitôt prendre des mesures pour remplacer les logements les plus insalubres), 10 millions iront aux institutions du Crédit Foncier, 5 millions seront versés à la Caisse des retraites des desservants infirmes et 10 millions seront affectés aux sociétés de secours mutuels, autorisées par la loi du 15 juillet 1850, qu'un autre décret, le 26 mars 1852, va réorganiser²⁶¹. À la fin de janvier et au début de février, il est question de la suppression des impôts indirects, notamment les octrois et les impôts sur les boissons, et de la création d'un impôt sur le revenu et sur la rente foncière, d'un impôt sur la rente, d'un droit de mutation sur les charges, du rachat des compagnies d'assurance ! L'impôt sur le revenu, assimilé alors par la bourgeoisie à une mesure ultra-révolutionnaire, avait été proposée en 1831 dans le journal saint-simonien *Le Globe* par l'avocat Decourdemanche. Ces projets paraissent justifier le jugement de Proudhon dans une correspondance privée en date du 1^{er} janvier 1852 : « Le socialisme reste seul debout ; j'irai jusqu'à dire, si je n'avais peur que vous me prissiez pour un nouveau converti de l'Élysée, que le socialisme a vaincu seul au 2 Décembre » (Cité par A. Dansette, *op. cit.*, p. 168).

260. Roger-H. Guerrand, *op. cit.*, p.104.

261. La destination de ces sommes démontre que la finalité de cette confiscation n'est pas politique, comme on le dit souvent, mais sociale car, de surcroît, les inconvénients politiques de la mesure sont évidents.

L'ensemble de ces projets, et notamment la confiscation des biens de la maison d'Orléans, provoque de profonds remous dans l'opinion conservatrice. Trois ministres, non des moindres, donnent leur démission : Morny (qui ne reviendra plus au gouvernement), Fould et Magne. La presse ose critiquer le prince-président et, dans les salons, on ne se prive pas de le brocarder²⁶². Dans une lettre, en date du 6 mars 1852, Proudhon écrit : « Louis Bonaparte est arrêté net dans ses projets socialistes... Les banquiers boudent, la bourgeoisie se range du côté de Cavaignac ; *La Patrie*, *Le Constitutionnel* protestent avec indignation contre les bruits calomnieux de socialisme gouvernemental et, pour arrêter le président, compromettent ainsi sa politique ». Et il est bien vrai que ce n'est pas pour voir s'instaurer une telle politique que les hommes d'ordre ont soutenu le coup d'État et participé avec jubilation à la répression anti-rouge : « Ils veulent un ordre conservateur musclé qui ne tolère pas qu'on l'enfreigne » écrit Adrien Dansette. Et le prince-président doit démentir certains de ses projets.

C'est dans ce contexte difficile pour ses projets sociaux que Louis-Napoléon fait cependant une dernière tentative avec la réforme des sociétés de secours mutuels. Armand de Melun a relaté dans ses *Mémoires* la genèse de ces sociétés, le 17 mars 1852, au cours d'un dîner chez le prince-président où il fut invité avec l'archevêque de Paris : « Il (le prince-président) commença par exposer combien il était nécessaire de faire quelque chose dans l'intérêt du peuple. Une institution lui paraissait répondre, mieux que toutes les autres, aux conditions du problème à résoudre : la Société de secours mutuels qui était à la fois pratique et populaire. Il insista beaucoup sur l'avantage de réunir dans cette œuvre les différentes classes de la société en recevant les uns comme membres honoraires, en agréant les autres comme membres participants. Il avait donc résolu de favoriser de tout son pouvoir la propagation et le développement d'une institution si utile, que recommandait la politique comme la bienfaisance, et il nous avait réunis pour nous consulter sur les meilleurs moyens de faire pénétrer jusqu'au plus petit village l'esprit et la pratique de la mutualité »²⁶³. Le système que propose le prince-président à ses invités, parmi lesquels l'archevêque de Paris, consiste à rendre obligatoires les sociétés de secours mutuels dans tout le pays jusque dans les moindres villages. Ces sociétés auraient été composées de membres participants (les ouvriers) et de membres honoraires (les notables) et auraient reçu une aide de

262. C'est la maîtresse de Morny, Madame de Hon, qui a, à cette occasion, le mot le plus dur : « C'est le premier vol de l'Aigle » !

263. Cité par A. d'Andigné, *op. cit.*, p. 257.

l'État. Et Persigny de compléter la pensée du prince-président : il y aurait une telle société dans chaque commune sous la présidence du maire qui, rappelons-le, est alors nommé par le gouvernement.

La portée du projet est immense : le système s'apparente tout simplement à ce qui sera plus tard la sécurité sociale avec versements patronaux, versements ouvriers et aide de l'État²⁶⁴. Ce sera d'ailleurs le principe sur lequel se basera en 1945 la Sécurité sociale. Il aurait institué une couverture sociale unique au monde. Mais cette étatisation de l'assistance c'est-à-dire la substitution de l'assurance sociale à l'assistance privée aurait eu pour conséquence de soustraire à l'Église une part essentielle de sa fonction traditionnelle d'assistance qui était alors conçue par elle comme un moyen essentiel d'influence sociale. On comprend pourquoi le prince-président tient à consulter les représentants de celle-ci. L'archevêque ayant déclaré se ranger à l'avis de Melun, celui-ci ose critiquer un système qui s'apparente selon lui à « un socialisme d'État ». Il propose de ne pas rendre ces sociétés obligatoires et de mettre à leur tête « des hommes de bien ». Pour lui, la prévoyance marquée par la religion est incomparablement supérieure à l'assistance publique.

Après réflexion, et visiblement soucieux de ne pas s'aliéner l'Église à un moment où certains de ses décrets commencent à inquiéter sérieusement les notables et où il est en conflit ouvert avec tout ce que le pays compte de montagnards et de « rouges », qui en d'autres temps auraient dû le soutenir, le prince-président demande à Melun de rédiger le décret après négociation avec ses ministres. Il en résulte un compromis d'où sort le décret du 26 mars : désormais, à condition d'être contrôlées, les sociétés de secours mutuels recevront une aide de l'État. Pour être aidées, ces sociétés devront être officiellement déclarées, leur président nommé par le chef de l'État sur une liste de trois noms et leur utilité publique reconnue par le maire et le curé ! L'obligation a disparu mais aussi le contrôle direct par les notables (« les hommes de bien »). Melun réussit aussi à interdire à ces sociétés d'accorder une aide en cas de chômage, ce qui aurait selon lui encouragé les grèves ! Mais subsistent toujours des sociétés de secours mutuels libres de toute tutelle. Il appartenait à Michel Chevalier de tirer, à sa façon, l'enseignement de cette affaire : « Sans la courageuse et intelligente intervention de M. de Melun, le prince-président eût adopté le système de la retenue *obligatoire* sur les salaires qui, avec la cotisation *obligatoire* des membres honoraires, aurait établi en France, dans les

264. Pour situer ces intentions dans leur contexte historique, on se reportera à Pierre Guillaume, *La Sécurité sociale, son histoire à travers les textes*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris-Bordeaux, 1988 (2^{ème} éd., 1994).

conditions les plus dangereuses le socialisme d'État qu'il a toujours rêvé »²⁶⁵ ! La leçon toutefois ne sera pas perdue pour tout le monde et Bismarck instaurera en Allemagne dans les années 1880 un système d'assurances sociales voisin de celui que le prince-président souhaitait en 1852 !

En direction des plus pauvres, le décret du 24 mars 1852 réorganise les monts de piété afin de les rendre plus accessibles aux très faibles revenus et de soustraire la population aux usuriers. Une autre disposition d'ordre religieux s'inscrit aussi explicitement en direction des plus pauvres, c'est l'institution, par le décret du 21 mars 1852, des Aumôniers des dernières prières c'est-à-dire de vicaires spéciaux rétribués par l'État pour enterrer les pauvres de Paris car, les enterrements étant payants, les plus démunis ne pouvaient avoir jusque-là des obsèques religieuses. Ce faisant, le président se place explicitement dans le droit fil de la pensée de Napoléon 1^{er} qui voit dans la religion d'abord une consolation : « On n'a pas le droit, dit-il, de priver le pauvre, parce qu'il est pauvre, de ce qui le console de sa pauvreté »²⁶⁶.

C'est enfin durant cette période dictatoriale que le gouvernement va oser proclamer son intention d'intervenir, si besoin est, dans les questions du travail, ce qui est dans l'esprit de l'époque ni plus ni moins que de faire du socialisme. Le 12 janvier 1852, le ministre de l'Agriculture et du Commerce déclare : « Le gouvernement n'a pas de système préconçu, mais il est déterminé à faire tout ce qui est raisonnablement et humainement possible pour améliorer le sort des classes ouvrières sans encourager parmi elles d'injustes exigences ; il entend accorder ce que l'équité réclame de manière à assurer la bonne intelligence entre les divers éléments de la société industrielle... Sans vouloir tout réglementer ni entraver la liberté du travail, le gouvernement considère comme un devoir d'intervenir et de faire sentir son action toutes les fois qu'il se manifeste des abus dans l'ordre industriel. La doctrine du « laisser-faire, laisser-passer » a eu de funestes conséquences qui doivent servir de leçons ». La première intervention dans la réglementation du travail intervient alors avec le décret du 25 mars 1852 qui institue la réglementation et la surveillance administrative des bureaux de placement créés en mars 1848²⁶⁷.

Ainsi commence au moment où l'on s'y attendait le moins l'application du programme tracé dès 1844 : extinction du paupérisme par le développement du travail dans la plus pure tradition saint-simonienne, par l'amélior-

265. *Ibidem*, pp. 256-262.

266. G. Boon, *op. cit.*, p. 68.

267. Pierre-Léon-Fournier, *Le Second Empire et la législation ouvrière*, Paris, 1911, pp. 90-93.

ration du logement, par l'association ouvrière et par la place accordée à la religion dans les sociétés ouvrières²⁶⁸. Si l'on ajoute à cela les projets qui ne peuvent être concrétisés concernant la protection sociale et la réforme du système des impôts, on ne peut qu'être frappé par la forte cohérence de ces mesures dont certaines s'inscrivent dans la tradition saint-simonienne et dont d'autres, comme le crédit à bon marché, sont réclamées par des socialistes comme Proudhon. Ce dernier n'avait pas ses entrées à l'Élysée alors que, par l'intermédiaire d'Auguste Chevalier, les saint-simoniens pouvaient facilement accéder au président.

En fait, la préparation du coup d'État n'a pas été simplement policière et militaire : elle l'a également été au niveau de la législation économique et sociale. Il y a évidemment un contraste entre la sévérité de la répression à l'égard des opposants au coup d'État et les mesures égalitaires prises durant la période de dictature. Si l'on peut justement imputer les excès de cette répression aux hommes d'ordre affolés par les soulèvements armés, le prince-président est à l'évidence convaincu de sa nécessité justifiée à ses yeux par le fait que les insurgés n'ont pas reconnu en lui le réformateur qu'il a plus que jamais conscience d'être. Et il est vrai que le coup d'État rend crédibles les propos de Louis-Napoléon contre l'Assemblée accusée de faire obstacle à ses initiatives en la matière.

Interprétations du Deux décembre

On connaît les interprétations classiques du coup d'État aussi bien de la part des amis de Louis-Napoléon que de ses ennemis. Pour les premiers, le coup d'État était nécessaire afin de prévenir l'Apocalypse annoncée par les révolutionnaires pour 1852 et pour mettre fin à l'impasse politique dans laquelle se trouvait la France²⁶⁹. Pour les seconds, le coup d'État est tout simplement « un crime », contre le droit et contre la nation, le plus odieux peut-être de l'histoire du XIX^e siècle parce qu'il s'accompagne aussi de la part de son auteur du parjure²⁷⁰. Cependant, le coup d'État n'a pas été l'affaire de

268. On a évoqué à ce propos l'influence d'Armand de Melun. Celle-ci est réelle, on l'a vu, mais elle rencontre une préoccupation qui se trouvait contenue dans *Extinction du paupérisme* : « moraliser » la classe ouvrière par la religion et lui donner une idéologie commune, conception du premier Napoléon après avoir été celle de Voltaire qui, il faut le rappeler, assistait à la messe chaque dimanche à Ferney !

269. Voir notamment l'article de Jean-Claude Caron dans *Comment meurt...op.cit.*

270. On se reportera par exemple à l'article de Jean-Yves Mollier, *ibidem*.

quelques jours en décembre 1851. Dans le même esprit que celui de Louis Girard, qui parle des « décrets du 2 Décembre » pour désigner l'ensemble des dispositions législatives allant de décembre 1851 à la fin mars 1852, nous avons envisagé le coup d'État non pas réduit à des opérations de police durant deux à trois semaines mais comme au contraire s'étendant du 2 décembre 1851 au 29 mars 1852, date de la fin de la période de dictature, et comprenant également tout un ensemble de mesures législatives. Dans cette perspective, il nous paraît particulièrement utile d'examiner les jugements de trois contemporains : George Sand, Karl Marx²⁷¹ et Pierre-Joseph Proudhon.

Georges Sand avait, on s'en souvient, correspondu avec l'emprisonné du fort de Ham. Elle connaissait ses projets en matière sociale et se disait elle-même communiste²⁷². Grâce à sa correspondance privée, nous connaissons ses réactions quasiment au jour le jour à partir du 2 Décembre²⁷³. Le jour même du coup d'État, elle écrit à son fils Maurice : « Je ne te dis rien de politique vu que je n'y comprends pas encore un mot ». Il est clair que pour elle la dissolution de l'Assemblée n'est pas en soi un acte condamnable, ce en quoi elle diffère fondamentalement des républicains car il n'y a chez elle aucun légalisme et elle privilégie la politique sociale sur la forme du régime politique. Cependant, au rythme des événements, les choses se précisent peu à peu dans son esprit. Le 21 décembre, elle écrit à son éditeur P.J. Hetzel à propos du soulèvement paysan et de l'adhésion tacite des ouvriers au coup d'État : « Pour ma part, le calme des ouvriers des villes et l'agitation des campagnes trompe mes prévisions et je conclus forcément que si la portion la plus éclairée, la plus courageuse et la plus souffrante du peuple²⁷⁴ a cru devoir accepter ce qui arrive, c'est qu'en effet c'était le meilleur parti à prendre ».

271. Comme Cabet, George Sand est une communiste pacifiste tandis que Marx est un communiste révolutionnaire.

272. On se reportera à l'article de Michele Hecquet, qui comporte une précieuse bibliographie, dans *Comment meurt...op. cit.*

273. George Sand, *Correspondance, Introduction et notes par Georges Lubin*, t. X, Paris, Garnier, 1973, pp. 566- 749.

274. En une formule, George Sand résume parfaitement la perception de la classe ouvrière qu'avait la génération de 1840. Que ces ouvriers qui acceptent le coup d'État soient dits par elle « éclairés » a de quoi surprendre car tout un discours républicain a au contraire présenté ceux-ci comme plutôt frustes sans parler des prises de position de Marx contre le *lumpen-proletariat* considéré comme l'auxiliaire de la bourgeoisie. Pourtant, l'intuition de George Sand s'est révélée juste et Frédéric Bluche a montré que le vote bonapartiste était fort là où l'instruction populaire était la plus développée (F. Bluche, *Le bonapartisme... op.cit.*, p. 272 et suiv.).

Trois jours après, elle est encore plus nette et, peut-être en raison des premiers décrets sur les chemins de fer, elle n'hésite pas à voir dans le coup d'État un acte progressiste : « Et qui nous dit qu'il ne résultera pas un grand bien de tout ceci ?...est-ce qu'au milieu des conséquences déplorables du coup d'État, on ne voit pas déjà percer le besoin, la nécessité volontaire ou forcée de donner du travail au peuple ? si on y joint l'instruction, il faudra bien dire que ce pouvoir-ci vaut mieux que tous ceux que nous avons eus depuis le 15 mai jusqu'à ce jour. Ce n'est pas celui pour lequel j'eusse fait des vœux, mais je n'en faisais pas non plus pour le branle-bas de 1852²⁷⁵ ». Elle rappelle que les républicains du *National* ont été « impuissants contre la réaction » et qu'« aucun bras n'avait été assez fort pour arrêter l'obscurantisme et une république de tyranneaux légitimistes ou orléanistes nous avaient monté sur le corps. Si l'homme d'aujourd'hui n'est pas insensé, ne va-t-il pas comprendre que sa force est dans le peuple ? » Naturellement, le plébiscite ne peut que la conforter dans son jugement : « Que pouvons-nous répondre à 6 ou 7 millions de votes ? Ils sont un peu extorqués, il est vrai...Mais, après tout, personne n'était forcé de dire « oui »... Après tout, lorsque les lois fondamentales d'une république sont violées, les coups d'État, ou pour mieux dire les coups de fortune ne sont pas plus illégitimes les uns que les autres. Le suffrage universel détruit, ainsi que le droit de réunion et la liberté de la presse, nous n'étions plus en république, nous étions gouvernés par une oligarchie et je ne tiens pas plus à l'oligarchie qu'à l'empire. Je crois que j'aime encore mieux l'empire » (29 décembre 1851).

Mais, au cours du mois de janvier, lorsque les arrestations et les proscriptions s'abattent sur le pays, le ton de sa correspondance change. Le 20 janvier, elle s'adresse directement au président : « Vous laissez frapper en vous voilant la face...assez, assez vainqueur...Est-ce qu'on met en prison des gens qui n'ont ni tué, ni volé...amnistie, amnistie bientôt mon prince » ! Deux jours après, Louis-Napoléon lui répond qu'il l'attend pour un entretien. La rencontre a lieu le 29 janvier 1852 et George Sand en rend compte à ses amis : « Ce juge...est un homme comme les autres...j'ai vu une larme, une vraie larme dans son œil froid et il m'a tendu les deux mains tout d'un coup en me disant : Ah ! c'est vrai mais ce n'est pas moi ! et il m'a dit : Demandez-moi tout ce que vous voudrez, pour qui vous voudrez » (30 janvier). Dès lors, elle déploie beaucoup d'énergie, rencontre Persigny, ministre de l'Intérieur

275. George Sand fait ici allusion à la révolution qui, selon beaucoup de Montagnards, devait se produire à la faveur des élections de 1852.

depuis le 22 janvier, le prince Napoléon²⁷⁶ et obtient de nombreuses grâces particulières pour ses amis mais non l'amnistie générale qu'elle réclamait. Dans une deuxième lettre qu'elle adresse au président le 3 février, elle revient à la charge d'une manière telle qu'il est évident qu'à ses yeux Louis-Napoléon demeure un socialiste : « Rendez à la liberté les socialistes de l'Indre, pardonnez-leur à tous, de ne pas croire aux *mêmes moyens*, je ne dis pas au *même but*. Je crois aujourd'hui que le but que poursuit le chef de l'État a été bien méconnu par nous » ! Cette dernière phrase sonne comme une autocritique de la part d'une démocrate qui se disait elle-même communiste. Elle signifie que l'extrême-gauche est coupable de ne pas avoir compris que la politique de Louis-Napoléon était aussi la sienne.

Entre le 2 et le 7 février, elle a une seconde entrevue avec le président. « Il m'a parlé assez longuement et avec assez d'abandon, écrit -elle à Hetzel le 22 février, pour que j'aie vu en lui certains bons instincts et des tendances vers un but qui serait le nôtre. Je lui ai dit : Puissiez-vous y arriver, mais je ne crois pas que vous ayez pris le chemin possible. Vous croyez que la fin justifie les moyens ; je crois, je professe la doctrine contraire, je n'accepterais pas la dictature exercée par mon parti ». À nouveau, elle évoque devant lui la dureté de la répression et ajoute : « Dix fois, vingt fois, dans la conversation, le président et le ministre²⁷⁷ m'ont dit, chacun de son côté, qu'on avait été trop loin...que cela était odieux et qu'ils allaient mettre bon ordre à cette fureur atroce et déplorable ». Sa conclusion est claire : « Le président n'est plus le maître, si tant est qu'il l'ait été 24 heures ». Elle voit en lui un homme totalement dépassé par des événements qu'il a déclenchés : « un infortuné, victime de l'erreur de la souveraineté du but ».

Dans une troisième lettre adressée au président, elle fait une ultime tentative le 20 février en faveur de l'amnistie en s'efforçant de le mettre en contradiction avec lui-même : « Votre politique, je ne peux l'aimer, elle m'épouvante trop pour vous et pour nous. Mais votre caractère personnel, je puis l'aimer ». Elle lui rappelle ses propres paroles lors de leur entrevue : « Je ne persécute pas la croyance, je ne persécute pas la pensée » Dans ces conditions, ajou-

276. Le 18 février, le prince Napoléon lui envoie un billet qui en dit long sur un homme qui, certes, a réprouvé le coup d'État mais qui n'en demeure pas moins dans l'entourage de Louis-Napoléon : « Madame, Je ne puis m'empêcher de vous écrire un mot qui vous fera plaisir et vous encouragera dans la sainte mission que vous remplissez en arrachant autant de victimes que vous pouvez à la réaction !! L'homme pour lequel je vous ai remis une note et pour lequel vous avez écrit est en liberté !...c'est un de moins dans leurs mains ! » (Cité par Georges Lubin in G. Sand, *op. cit.*, p 730).

277. Il s'agit de Persigny devenu ministre de l'Intérieur après la démission de Morny.

te-t-elle, il y a « désaccord entre votre pensée et celle des fonctionnaires qui s'acharnent sur leur proie dans les provinces, jettent la consternation dans tous les esprits ; on commence à croire le pouvoir encore faible en haut, le voyant toujours si violent en bas ». Son pessimisme éclate dans la lettre qu'elle envoie le 24 février à son ami Ernest Perigois, républicain emprisonné à la prison de Châteauroux. Évoquant le président, elle n'hésite pas à écrire : « Humain et juste par nature mais nourri de cette idée fautive et funeste que la fin justifie les moyens, il s'est persuadé qu'on pouvait laisser faire beaucoup de mal pour arriver au bien... il boit un calice de mensonge présenté à ses lèvres, après avoir bu le calice d'erreur présenté à son esprit et, avec la volonté personnelle du bien rêvé, il est condamné à être l'instrument, le complice, le prétexte du mal accompli par tous les partis absolutistes... Dans peu...il sera frappé pour faire place à des gens qui ne le vaudront certainement pas...Il me paraît essayer maintenant d'une dictature temporaire dont il espère pouvoir se relâcher. Le jour où il l'essayera, il sera sacrifié ». George Sand s'est trompée dans son pronostic final mais, avec une grande perspicacité, elle a parfaitement vu la contradiction dans laquelle se trouve désormais Louis-Napoléon : comment réaliser son programme social avec le soutien des « partis absolutistes » ?

Toute autre est l'approche de Karl Marx qui n'a pas la connaissance intime de Louis-Napoléon et qui condamne sans appel le coup d'État surtout pour des raisons morales mettant en avant l'ambition personnelle de Louis-Napoléon Bonaparte. Il le condamne aussi pour des raisons d'opposition politique car, comme le dit Raymond Huard, « n'oublions pas que *Le Dix-Huit Brumaire* est aussi un ouvrage militant »²⁷⁸. Marx n'ignore pas les projets sociaux de Louis-Napoléon mais il les connaît mal, les présente comme des « marottes personnelles » ou les tourne en dérision par exemple lorsqu'il rappelle qu'avant le 2 Décembre le président a lancé une souscription nationale pour la construction de « prétendues cités ouvrières »²⁷⁹. Surtout, il est clair qu'il ignore la teneur de la plupart des décrets de la période dictatoriale aussi bien en matière économique qu'en matière sociale et c'est certainement la plus grande faiblesse de son texte. Sur ce point au moins, la supériorité du texte de Proudhon est patente. La clef des analyses présentées dans le *Dix huit brumaire* se trouve dans un ouvrage précédent qui regroupe diverses études sous le titre *Les luttes de classes en France, 1848-1850* où il définit le pouvoir de l'Assemblée législative comme le pouvoir de la bourgeoisie (grande propriété foncière pour les légitimistes, aristocratie financière et bourgeoisie in-

278. K. Marx, *op. cit.*, p. 26.

279. *Ibidem*, p. 145.

dustrielle pour les orléanistes) tandis que Louis-Napoléon lui apparaît comme l'homme de la paysannerie parcellaire.

Dans le *Dix huit brumaire*, Marx a bien vu que le coup d'État était d'abord dirigé contre la bourgeoisie : « La bourgeoisie avait fait l'apothéose du sabre, et c'est le sabre qui la domine. Elle avait supprimé la presse révolutionnaire, et c'est sa propre presse qui est supprimée. Elle avait placé les réunions populaires sous la surveillance de la police, et ce sont ses salons qui sont, à leur tour, placés sous la surveillance de la police. Elle avait dissous la garde nationale démocratique, et c'est sa propre garde nationale qui est dissoute. Elle avait proclamé l'état de siège, et c'est contre elle que l'état de siège est maintenant proclamé. Elle avait remplacé les jurys par des commissions militaires, et ses propres jurys sont, à leur tour, remplacés par des commissions militaires... Elle avait déporté sans jugement, et maintenant c'est elle que l'on déporte sans jugement²⁸⁰... » Selon une méthode qui va connaître la fortune que l'on sait, Marx fait donc une « analyse de classe ». Il voit dans le légitimiste, dans l'orléaniste mais aussi dans le républicain qui résiste au coup d'État, et qu'il se dénomme Oudinot, Thiers ou Victor Hugo, avant tout un bourgeois. Il est clair pour lui que la résistance au coup d'État a d'abord été le fait de la bourgeoisie qu'elle soit républicaine ou non : « Pourquoi le prolétariat parisien ne s'est-il pas soulevé après le 2 Décembre ? La chute de la bourgeoisie n'avait été que décrétée et le décret n'avait pas encore été exécuté. Toute révolte sérieuse du prolétariat l'aurait aussitôt rendue à la vie, réconciliée avec l'armée et aurait valu aux ouvriers une seconde défaite de juin. Le 4 décembre, le prolétariat fut excité à la lutte par le *bourgeois* et l'*épiciier* »²⁸¹. Il nous semble que les commentateurs des écrits de Marx n'ont pas fait la place qu'il convenait à cette analyse qui s'apparente sur ce point à la lecture que fait Proudhon du coup d'État. Pourtant, dans le journal charliste anglais *Notes to the people*, Friedrich Engels, le 21 février 1852, était lui aussi particulièrement explicite : « Ainsi le combat du 2 Décembre était avant tout un combat entre la bourgeoisie et Louis-Napoléon, le représentant de l'armée »²⁸².

280. *Ibidem*, pp. 183-184.

281. *Ibid.*, p. 185.

282. Engels ajoutait, rejetant manifestement la thèse de la fusillade des boulevards comme accidentelle : « Que Napoléon le sût, il le montra par les ordres donnés à l'armée durant le combat du 4 de tirer principalement sur les « messieurs en habit noir ». La glorieuse bataille des boulevards n'est que trop connue ; et une paire de salves contre des fenêtres fermées et des bourgeois désarmés suffisent largement pour étouffer dans la bourgeoisie parisienne tout mouvement de résistance » (*Ibidem*, p. 215).

Si le coup d'État de Louis-Napoléon est avant tout antibourgeois, que représente alors le président ? Marx avait déjà défini l'élection du 10 décembre 1848 comme « l'insurrection des paysans », comme « le coup d'État des paysans »²⁸³. Il définit ensuite la loi du 31 mai 1850 mutilant le suffrage universel comme « le coup d'État de la bourgeoisie »²⁸⁴. Dans ces conditions, le 2 décembre 1851 parachève le 10 décembre 1848 et Bonaparte représente « les paysans parcellaires ». Marx n'oublie pas l'insurrection paysanne consécutive au coup d'État mais il souligne à juste titre que « c'est précisément dans les départements les plus rouges que la population paysanne vota ouvertement pour Bonaparte »²⁸⁵ et il n'attribue aucunement ce vote à la pression politique.

Mais cela ne suffit pas et Marx a clairement perçu, comme George Sand, que si le coup d'État a réussi, c'est en raison du soutien passif, et quelquefois actif, que les ouvriers ont apporté au président. Il place très clairement parmi ces soutiens le *lumpenproletariat* qu'il distingue du prolétariat mais nous savons aujourd'hui combien cette distinction est illusoire. Marx a très bien vu également que la *Société du Dix Décembre* s'adressait d'une façon privilégiée à ce *lumpenproletariat* dans lequel il place pêle-mêle d'authentiques ouvriers comme les portefaix, les chômeurs (soldats licenciés, vagabonds), des artisans comme les rémouleurs, les joueurs d'orgue de barbarie aux côtés d'escrocs voire de criminels. Il le fait en des termes particulièrement moralisateurs : c'est « la bohème », une « masse confuse, décomposée », ce sont des « gueux »²⁸⁶. Or, faire de Bonaparte « le chef du *lumpenproletariat* » c'est-à-dire des ouvriers les plus pauvres, c'est d'une certaine manière reconnaître que celui-ci a atteint le but qu'il se fixait dans *Extinction du paupérisme* à savoir se faire le défenseur des ouvriers paupérisés. Marx ajoute que cette rencontre de Louis-Napoléon et du *lumpenproletariat* s'explique par le fait que Bonaparte est en réalité un « bohémien »²⁸⁷, un « lumpenprolétaire princier »²⁸⁸ ! Ces termes imagés, et peut-être contestables, visent à mettre en évidence le côté aventurier, bien réel d'ailleurs, de l'auteur du coup d'État mais

283. K.Marx, *Les luttes...*, op. cit., p. 125.

284. K. Marx, *Le Dix huit brumaire...*, op. cit. , p. 130.

285. Cette notation est plus juste que celle concernant la dynastie des Bonapartes qui représenterait non « les Cévennes mais la Vendée » (*Ibidem*, p. 190), ce que réprovent toutes les études historiques.

286. *Ibidem*, pp. 135-136.

287. Au sens de partie intégrante de la « bohème ».

288. *Ibidem*, p. 146.

ils établissent en même temps la distanciation forte qui existe entre Louis-Napoléon et le monde des notables.

Cependant, le texte de Marx est rempli de contradictions²⁸⁹, car Marx atténue lui-même son propos sur Bonaparte l'homme de la paysannerie parcellaire et du *lumpenproletariat* en considérant que, depuis l'entrée de Fould au ministère, « l'aristocratie financière était devenue bonapartiste »²⁹⁰, ajoutant aussi que « la bourgeoisie industrielle applaudit servilement le coup d'État du 2 Décembre »²⁹¹. Pourtant la thèse de Bonaparte ennemi de la bourgeoisie est récurrente dans son ouvrage. Il cite Guizot, lui aussi sensible aux intentions socialistes de Bonaparte et qui déclare à propos du coup d'État: « C'est le triomphe complet et définitif du socialisme » ! Il ne paraît pas réprouver son jugement, ce qui n'est pas étonnant si l'on à l'esprit le peu de considération qu'il avait pour les socialistes de son époque. Il se contente d'ajouter à cette appréciation de Guizot cette remarque: « Mais si le renversement de la République parlementaire contenait en germe le triomphe de la révolution prolétarienne, son premier résultat n'en fut pas moins la victoire de Bonaparte sur le parlement »²⁹². Et sa conclusion est on ne peut plus claire et sans aucune ambiguïté : « Bonaparte s'oppose à la bourgeoisie en tant que représentant des paysans et du peuple... (il) se pose avant tout en chef de la *Société du Dix Décembre*, en représentant du *lumpenproletariat* auquel il appartient lui-même, ainsi que son entourage, son gouvernement et son armée »²⁹³. L'importance des décrets sur les chemins de fer, sur le Crédit foncier, sur la conversion de la rente, sur les sociétés de secours mutuels ne lui a pas échappé. Il présente ces mesures comme devant bénéficier à toutes les classes : « l'industrie et le commerce doivent prospérer...mais il faut enrichir également le *lumpenproletariat* bonapartiste... mais il faut donner du travail au peuple... il faut venir en aide aux paysans ». Ainsi « Bonaparte

289. Cela n'a pas échappé à Maximilien Rubel, dans son étude « Karl Marx devant le bonapartisme » in Karl Marx, *Les luttes de classes en France*, Folio histoire, 2002. Rubel, qui a étudié les écrits de Marx sur le bonapartisme jusqu'en 1870, souligne que bien souvent le sociologue et l'historien ont laissé « la plume au polémiste ...et au jacobin » (*op. cit.*, p. 470).

290. K.Marx, *Le dix huit brumaire...*, *op. cit.*, p. 166. Pourtant Fould quitte le gouvernement au lendemain du 22 décembre 1851.

291. *Ibidem*, p. 178. Cela ne se fit pas sans mal et Pereire dira plus tard les réticences des milieux d'affaire (J. Garrigues, *op. cit.*, p.49)

292. K. Marx, *Le dix huit brumaire...*, *op. cit.*, p.185.

293. *Ibidem*, p. 198.

voudrait apparaître comme le bienfaiteur patriarcal de toutes les classes »²⁹⁴. On notera la curieuse formule utilisée pour désigner ce que nous appellerions aujourd'hui des créations d'emploi : « enrichir le *lumpenproletariat* » ! Bref : « Bonaparte met sens dessus-dessous toute l'économie bourgeoise... (il) crée l'anarchie au nom même de l'ordre ». C'est pourquoi, comme George Sand mais pour d'autres raisons, Marx croit pouvoir pronostiquer la fin prochaine du pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte.

L'ouvrage de Marx paraît en mai 1852 à New York. Les tentatives pour l'éditer en Europe à ce moment-là échouent toutes. Ce n'est qu'en 1869 qu'une deuxième édition voit le jour en Allemagne puis une troisième en 1885 et ce n'est qu'en 1891 que le *Dix huit brumaire* est publié en France. Autant dire que l'ouvrage n'aura aucune influence en France sous le Second Empire.

Tout autre est le livre de Proudhon intitulé *La révolution sociale démontrée par le coup d'État du Deux Décembre* qui paraît à Paris en juillet 1852. D'abord interdit par la censure le 23 juillet, l'ouvrage est autorisé le 31 juillet après intervention personnelle du président à qui Proudhon a écrit. C'est que, même s'il ne ménage pas l'auteur du coup d'État, Proudhon a vu juste lorsqu'il estime dans sa correspondance : « Le président ne trouverait pas mauvais que je fisse de lui un révolutionnaire, cela le popularise »²⁹⁵.

Le 2 décembre 1851, Proudhon purge une peine de prison pour délit de presse mais il bénéficie ce jour-là d'une autorisation de sortie. À la nouvelle du coup d'État, il use de cette possibilité qui lui est accordée et parcourt les rues de Paris. Il note dans ses carnets le grand déploiement de force dans Paris. Il réprovoque le coup d'État qui est « le fait d'un brigand » mais il est frappé, comme George Sand et comme Marx, par l'attitude du peuple parisien : « les ouvriers applaudissaient, défaisaient les barricades, éclairaient les troupes ». C'est pourquoi il conseille à Victor Hugo qu'il rencontre de ne pas résister. Dans les semaines qui suivent, il n'a pas de mots assez durs dans ses carnets pour le président, un « Héliogabale...bâtard adultérin de la fille de Joséphine ». Pourtant, il est sensible au fait que le coup d'État dirige d'abord ses coups contre la droite. Dès avant la fin du mois de décembre, il entre en contact avec Morny, ministre de l'Intérieur et avec Carlier, ancien préfet de police, dans le but d'infléchir la politique du président dans un sens plus révolutionnaire et anticlérical. Il est aussi très sensible aux décrets qui paraissent entre décembre 1851 et mars 1852 dans lesquels il voit avec satisfaction une

294. *Ibidem*, pp. 198-199.

295. Pierre-Joseph Proudhon, *Œuvres complètes*, t. IX, *La révolution sociale démontrée par le coup d'État du deux décembre...op. cit.*, p. 75.

influence directe de ses idées. Le 30 mars, il commence la rédaction de son ouvrage qui se présente comme une longue dissertation, quelquefois un peu confuse, sur les événements accomplis depuis la révolution de février 1848 avec de nombreuses références au Premier Empire.

Pour lui, Louis-Napoléon est un socialiste et un révolutionnaire. C'est pour cela qu'il a la faveur du peuple : « Le président s'est fait connaître jadis par des écrits socialistes : ses amis conservateurs en avaient presque demandé pour lui pardon au pays. Le peuple, qui juge les hommes d'après lui-même, sait qu'ils peuvent trahir et se vendre mais qu'ils ne changent pas »²⁹⁶. Louis-Napoléon « est, de même que son oncle, un dictateur révolutionnaire mais avec cette différence que le premier consul venait clore la première phase de la révolution, tandis que le président ouvre la seconde ». Le voudrait-il que cet homme, qui a été élu président de la république « et arguant des complots monarchiques, vient de se faire réélire pour dix ans chef de cette même république... celui-là, dis-je, reniant... sa propre légitimité, serait un homme de contre-révolution ! Je l'en défie ». En effet, « non seulement Louis-Napoléon porte en lui sur le front et sur l'épaule le stigmatisme révolutionnaire », mais « il exprime une formule supérieure de la révolution »²⁹⁷

Il n'échappe pas à Proudhon pourtant qu'il y a eu détournement du coup d'État. Celui-ci a commencé par une référence aux principes de 89 et par la dissolution d'une assemblée aux trois quarts royaliste mais huit jours après c'est pour sauver la religion, la propriété, la famille, pour « museler » la révolution que le coup d'État se poursuit en s'appuyant sur le clergé : « Le coup d'État fut ainsi détourné, comme l'élection de 1848, au bénéfice de ceux qu'il menaçait ; après avoir commencé par une invocation à la révolution, il finit par une Saint-Barthélémy de révolutionnaires... ce sont les hommes des vieilles monarchies qui, dès avant le 10 décembre 1848, remplissant les administrations, les tribunaux, les états-majors, propriétaires, capitalistes, grands entrepreneurs, effrayés des menaces de quelques fous, tremblant pour leurs fortunes et leurs vies, ont dirigé les arrestations, les perquisitions, les exécutions et décidé, par l'emportement de leur égoïsme, la victoire du coup d'État contre leurs propres chefs »²⁹⁸. L'analyse ne manque pas de pertinence. Comme George Sand, Proudhon condamne l'insurrection paysanne (« les

296. *Ibidem*, p. 102.

297. *Ibidem*, p. 174. Falloux ne dira pas autre chose dans ses mémoires: « Napoléon a fondé la dynastie naturelle de la Révolution. Quand la Révolution comprend qu'elle a besoin de se défendre contre ses propres excès ou contre des ennemis puissants, elle a recours à un Napoléon. Un pouvoir fort ne déplaît aux révolutionnaires que quand il est aux mains de leurs adversaires traditionnels » (*op. cit.* p. 292).

298. *Ibidem*, p. 203.

menaces de quelques fous »), lui attribue le détournement du Deux Décembre et, implicitement, exonère Louis-Napoléon de la violence de la répression antirépublicaine, ce qui n'est pas totalement faux.

Mais cela ne suffit pas car la véritable signification du Deux Décembre, Proudhon la trouve dans les actes du président « concernant la réforme économique ». Pour lui, la véritable « question de février » 1848 était : « résoudre la bourgeoisie et le prolétariat dans la classe moyenne » et il aime à reconnaître que le Deux Décembre n'a point failli par l'intention. C'est même dans les actes relatifs à la résolution des classes que Louis-Napoléon a le mieux montré à quel point il comprenait son mandat... (mais) ses fondations (les décrets) ont passé presque inaperçues de la classe moyenne et du peuple »²⁹⁹. Proudhon ne le dit pas explicitement mais ce rapprochement des classes d'inspiration saint-simonienne est contenu tout entier dans *Extinction du paupérisme*. Quoiqu'il en soit, Proudhon détaille les mesures prises au lendemain du 2 décembre en faveur de « la classe la plus nombreuse et la plus pauvre », de ce « prolétariat » pour qui la révolution consiste « en garantie du travail, augmentation du bien être, développement de connaissance et de moralité » ainsi que les mesures destinées à amener la bourgeoisie « à changer volontairement l'emploi de ses capitaux » sous-entendu en développant la production plutôt qu'en privilégiant la rente. Certes, Proudhon regrette la modération du législateur, mais il se retrouve dans plusieurs de ces mesures, en particulier celles sur le crédit rendu plus accessible aux très faibles revenus³⁰⁰. Il souligne aussi, cette fois dans sa correspondance, en date du 6 mars 1852, l'opposition de la bourgeoisie aux décrets de Louis-Napoléon³⁰¹. Le 21 mars, il note : « L'idée révolutionnaire avance toujours ; les quelques essais de réforme du président l'ont posée, incarnée dans les faits ; elle existe, elle a obtenu un commencement de réalisation »³⁰².

Bref, pour Proudhon, Louis-Napoléon est à la croisée des chemins car il possède désormais le pouvoir dictatorial et son mandat peut procurer soit la révolution, soit la contre-révolution. Proudhon estime que son propre rôle est de tout faire pour que ce soit la révolution : « Que le 2 Décembre embrasse franchement sa raison d'être, qu'il affirme sans restriction ni équivoque la Révolution sociale ; qu'il appelle à lui au lieu d'un corps de muets³⁰³, une représentation vraie de la classe moyenne et du prolétariat ;... qu'il se purge de

299. *Ibidem*, p. 205.

300. *Ibidem*, pp. 205-207.

301. Cité par Adrien Dansette, *op. cit.*, t.2, p. 168.

302. Cité par G. Duveau et E. Dolléans, *op. cit.*, p. 74.

303. Allusion aux députés du Corps législatif qui n'ont pas le droit d'interpellation même s'ils peuvent discuter les projets de loi et l'impôt.

toute influence cléricale, monarchique et malthusienne ; qu'il transporte aux corps des instituteurs et des médecins, les uns dans la misère, les autres livrés au hasard d'un honteux casuel, les 42 millions jetés aux prêtres »³⁰⁴. Tel est le programme que Proudhon propose à Louis-Napoléon. Avec perspicacité, il a discerné ce qu'il y avait de novateur dans le bonapartisme, ce que lui reconnaît Maurice Agulhon : « Avec beaucoup de lucidité, Proudhon percevait donc ce qu'il y avait de virtuellement réformateur dans le bonapartisme »³⁰⁵. Il annonce l'ambivalence du Second Empire avec d'une part sa forme monarchique et son alliance privilégiée avec l'Église, que Proudhon craignait de voir se réaliser, mais avec, d'autre part, l'octroi du droit de grève, la tolérance des syndicats, la politique scolaire de Victor Duruy, la démocratisation du système politique. Pour l'heure, Proudhon mesure l'ampleur de la tâche d'autant plus que l'Élysée est un « élément équivoque ... qui affirme la révolution et protège les conservateurs ». Il faut donc l'aider et non le combattre. Proudhon, quant à lui, se tiendra en dehors du gouvernement « plus disposé à le plaindre qu'à lui faire la guerre ».

Que Louis-Napoléon, au lendemain du coup d'État, ait autorisé la parution d'un tel ouvrage, qui connut d'ailleurs un important succès, démontre que le président, qui n'allait cesser sous le Second Empire de publier ses œuvres de jeunesse aussi bien les *Idées napoléoniennes* qu'*Extinction du paupérisme*, n'était pas fâché qu'on puisse le voir en 1852 avec les yeux de Proudhon. À la fin de l'année 1852, Proudhon confie pourtant ses doutes à ses *Carnets*. Il insiste sur « le double jeu de Louis-Napoléon » qui satisfait à la fois la bourgeoisie (« L. N. trompe tout le monde : c'est le côté horrible de son rôle. Pendant cette orgie, la bourgeoisie se gorge... ») et les ouvriers (« Nous travaillons ! cela va bien ! vous disent les héros des faubourgs, de plus en plus fanatiques du régime impérial... »)³⁰⁶.

On peut le constater encore aujourd'hui, certaines analyses faites à chaud par George Sand, Marx ou Proudhon ont bien résisté au temps. Le caractère « bourgeois » de la résistance politique, qui répondait au caractère « antibourgeois » du coup d'État dans sa phase initiale, est confirmé par Victor Schoelcher et Eugène Ténot. Dans un ouvrage paru en 1852, Schoelcher écrit : « Jamais plus d'habits... ne descendirent dans la rue et jamais ils n'obtinrent moins de crédit auprès des blouses »³⁰⁷. En 1868, le journaliste Eugène

304. *Ibidem*, p.269. Dans le domaine extérieur, Proudhon exhorte aussi Louis-Napoléon de ressusciter la nation italienne « égorgée par vous dans les rues de Rome » (*Ibidem*, p. 280).

305. M. Agulhon, *op. cit.*, p. 231.

306. Cité par G. Duveau et E. Dolléans, *op. cit.*, p. 84.

307. Victor Schoelcher, *Histoire des crimes du Deux Décembre*, Bruxelles (1852).

Ténot, passant en revue tous les départements de France où l'opposition au coup d'État s'est manifestée, multiplie les notations montrant que les actions résolues proviennent de membres de la bourgeoisie³⁰⁸. Et il est bien vrai que la résistance au coup d'État est le baptême du feu pour la bourgeoisie républicaine du XIXe siècle, qui ne cessera par la suite d'exalter le sacrifice des siens³⁰⁹. En 1885, Paul Lafargue voit dans le Victor Hugo de décembre 1851 la parfaite illustration du comportement bourgeois en cette occasion : « Ces républicains bourgeois qui avaient massacré et déporté en masse les ouvriers... ne comprenaient pas que le 2 Décembre était la conséquence logique des journées de juin... Victor Hugo partagea leur aveuglement ; il injuria en vers et en prose le peuple parce qu'il ne renversait pas à l'instant l'Empire que lui et ses amis avaient fondé et consolidé dans le sang populaire ». Il reste bien évidemment que la bourgeoisie conservatrice et monarchiste, la plus nombreuse, s'est ralliée rapidement au coup d'État par peur de la « Jacquerie ».

Dans le tour de France de la résistance qu'a fait Ténot, ce qui frappe

308. À Orléans, c'est un avocat et un ancien sous-préfet qui prennent la tête de la résistance ; dans l'Allier, les chefs sont un notaire et un médecin tandis que dans le Jura c'est un pharmacien et un avocat. Et il en est de même dans la vallée de l'Yonne, dans l'Aveyron, dans le Lot-et-Garonne, dans le Gers, dans les Basses-Alpes, dans l'Hérault où, à Béziers, c'est un riche négociant-distillateur qui dirige le mouvement. Pour Ténot, il ne fait aucun doute que « sur plusieurs points, des républicains modérés proposèrent la résistance armée tandis que les simples socialistes voulaient se borner à la simple protestation » (Eugène Ténot, *Etude historique sur le coup d'État. Vol.1. La province en décembre 1851*, Paris, 1868, p. 3).

309. La raison avancée de cette opposition au coup d'État est le refus d'accepter la violation de la légalité par le président. Que celle-ci soit effective est un fait indubitable mais que les républicains se soient dressés uniquement au nom de la légalité est plus douteux. Leur aile gauche montagnarde préparait ouvertement des journées révolutionnaires pour 1852 tandis que leur aile droite « cavaignaquiste » se serait bien accommodée le 29 janvier 1849 d'un coup de force de la garde nationale, les uns et les autres réunis en 1851 au sein de la démocratie-socialiste affirmaient tranquillement que la République était au dessus des majorités. Et le préambule de la constitution du 4 novembre 1848, en proclamant que la République était la « forme définitive de gouvernement » de la France, ne montrait-il pas son indifférence à l'égard du suffrage universel ? En fait, s'opposent les tenants de la légalité (les républicains) et ceux de la légitimité (les bonapartistes). L'argument de la légalité paraîtra longtemps imparable aux républicains jusqu'à ce qu'un certain 18 juin 1940 démontre que l'on pouvait quelquefois, au nom de principes supérieurs comme l'intérêt national, transgresser la légalité fusse-t-elle républicaine. La discussion continue sur ce thème. C'est ainsi que pour Francis Choisel, le coup d'État « est un acte perpétré par un président de la République issu du suffrage universel, disposant de la confiance de plus de 70 % des Français pour sortir d'un blocage constitutionnel face à l'Assemblée. (C'est) l'action illégale d'un chef légitime contre un pouvoir légal mais illégitime ; le plébiscite rend légal ce qui n'était que légitime » (F. Choisel, *op. cit.*, p. 293). Ce n'est pas solliciter la pensée de cet auteur en disant que, de ce point de vue, si le coup d'État est antirépublicain, il n'est pas antidémocratique.

c'est l'abstention des villes industrielles et ouvrières ainsi que des quartiers populaires urbains même si, naturellement, un certain nombre d'ouvriers républicains ont participé ici ou là à la résistance. Mais les grandes villes ouvrières comme Lille, Roubaix, Tourcoing, Mulhouse, Lyon, Rouen, Marseille ne bougent pas et pas seulement parce que, comme on l'a dit, des précautions auraient été prises par les autorités puisque bien au contraire la plupart des responsables des groupes républicains n'ont pas été inquiétés préventivement. Il en est de même pour les villes manufacturières comme Carcassonne, Lodève et la plupart des quartiers ouvriers de Paris. Il n'est pas exagéré de voir dans l'abstention des ouvriers parisiens la raison fondamentale du succès du coup d'État lors des premiers jours lorsque l'opinion était encore dans l'expectative. Le légitimiste comte de Falloux, arrêté et enfermé au Mont Valérien avec des députés de gauche, rapporte l'étonnement de ces derniers observant la ville depuis une grande baie vitrée et s'exclamant : « C'est singulier ! Pas d'incendie, pas un seul encore »³¹⁰ ! Ce refus ouvrier de s'opposer au coup d'État, illustré par le dialogue fameux entre le député Baudin et les ouvriers qu'il cherchait en vain à faire prendre les armes³¹¹, sanctionne en fait le succès de la propagande bonapartiste dans cette catégorie de la population depuis 1848. La presse gouvernementale (*Le Moniteur*, *Le Constitutionnel* et autres) multiplie les articles tendant à montrer que partout, à Paris, à Roubaix, au Creusot, dans les Ardennes, à Metz, à Dijon, les ouvriers accueillent favorablement la nouvelle du coup d'État, détruisant ici les barricades comme à Paris, criant « Vive Napoléon » ou promenant le buste du prince-président ailleurs. Témoignages sujets à caution dira-t-on mais beaucoup plus crédibles lorsqu'il s'agit de citations de journaux étrangers comme la *Nouvelle Gazette de Munich*.

La diffusion massive d'extraits d'*Extinction du paupérisme*, la popularisation systématique des prises de position du président en matière sociale ainsi que la persistance de la légende impériale soigneusement entretenue par Louis-Napoléon ont produit leurs effets. Déjà, à la fin 1850 ou au début 1851, selon le député montagnard Martin Nadaud, lui-même ancien ouvrier maçon, la situation était favorable à Louis-Napoléon. Nadaud écrit dans ses *Mémoires de Léonard* : « Un plus grand nombre d'ouvriers se mirent à dire et à répéter sur tous les tons que le président valait mieux pour eux que les Changarnier, les Montalembert, les Falloux... » Les votes massifs des ouvriers au président

310. Comte de Falloux, *op. cit.*, p. 316.

311. Aux ouvriers qui lui disaient ne pas vouloir mourir pour ses 25 francs (montant de l'indemnité parlementaire), Baudin aurait répondu, montant sur une barricade : « Vous allez voir comment on meurt pour 25 francs » avant d'être touché mortellement par un coup de feu tiré par la troupe.

lors des plébiscites de décembre 1851 puis de novembre 1852 confirment cette attitude. Il y eut, bien sûr, des ouvriers qui s'opposèrent au coup d'État mais ce ne furent pas les ouvriers des manufactures. Pour Georges Duveau, l'ouvrier qui réagit au coup d'État est plutôt l'artisan, l'homme du peuple : « Il a pris les armes comme démocrate et non pas comme ouvrier »³¹².

Qu'en est-il des insurrections paysannes dont l'ampleur a provoqué le ralliement du parti de l'ordre et une féroce répression ? Nous ne pensons pas que la défense du droit était au centre des préoccupations des insurgés. Les plus politisés d'entre eux répondent à des mots d'ordre des sociétés secrètes rouges dont l'idéal est plus proche de la révolution que de la république bourgeoise. La difficile situation économique des campagnes met aussi les masses en mouvement. De plus, ces insurrections répétaient des comportements populaires très anciens: rassemblements au son du tocsin, rôle des émissaires allant de porte en porte, marches bruyantes sur les villes où l'on prend pour cibles les gendarmes, les employés des contributions, les avoués ou les notaires et d'une façon générale les « riches »³¹³. Cela signifie que, même liées à la France urbaine, les masses rurales ont aussi une attitude spécifique (Peter Mac Phee)³¹⁴. Il est évident que la résistance au coup d'État s'insère dans les rébellions collectives contre les gendarmes³¹⁵.

En fait, plus que *contre* le coup d'État, on s'est souvent soulevé à l'occasion du coup d'État : pour protester contre l'impôt et contre l'augmentation du droit de chasse³¹⁶ mis à mal par le code de 1844³¹⁷, pour exprimer son aver-

312. Georges Duveau, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1946, p. 100. Dans la préface qu'il donne en 1907 à l'ouvrage d'Albert Thomas sur l'histoire du Second Empire, Charles Andler écrit : « Sans doute, les vieux corps de métiers révolutionnaires, les cordonniers, menuisiers, tailleurs, tisserands fournissent le glorieux contingent d'émeutiers. Mais ce sont là justement les professions « artisanales », les « ouvriers » au sens ancien du mot ; et ni les charbonnages, ni la métallurgie, ni la grande industrie textile ne bougent » (A. Thomas, *op. cit.*, p. V).

313. Yves Marie Bercé, *op. cit.* Ces comportements anciens des sociétés rurales qui expliquent la résistance au 2 Décembre ont été étudiés aussi bien dans l'Yonne que dans le Cher ou la Nièvre (Michel Cordillot, dir., *Le Coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Yonne. Résistance et répression*, Auxerre, 2002).

314. Peter Mac Phee, « Autour du cent cinquantième de la résistance au coup d'État : les tendances historiographiques et le cas de Gabian » in *L'histoire à travers champs...op. cit.*

315. Aurélien Lignereux, 1800-1859. Comment naissent les rébellions, *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 35, 2007/2.

316. L'augmentation du droit de chasse a été très forte en 1844 et, depuis cette date, beaucoup de paysans refusant de payer sont la cible permanente des gendarmes.

317. Voir l'article de Christian Estève dans *Comment meurt ...op. cit.*

sion des représentants locaux de l'ordre, pour proclamer l'espoir révolutionnaire d'un âge d'or, pour affirmer la cohésion de la communauté paysanne et régionale. Ce dernier caractère est en général complètement occulté par une partie de l'historiographie alors qu'il est patent que dans les régions occitanes les prises d'armes ont été les plus nombreuses³¹⁸. Il arrive même que, comme dans la Drôme, on se dresse contre les riches et non contre le gouvernement. D'ailleurs, les régions insurgées au début décembre 1851 donnent peu de temps après de larges majorités de votes positifs lors du plébiscite sans que les républicains eux-mêmes mettent en doute la validité du scrutin³¹⁹.

Évoquer les résistances au coup d'État, c'est poser le problème de la violence, violence initiale du pouvoir, violence des insurgés et surtout violence de la répression même si, il faut le souligner, le coup d'État a fait au total bien moins de morts que la répression de juin 1848. Si la violence paraît partagée, les responsabilités sont plus lourdes du côté des auteurs du coup d'État que de celui de ses adversaires. Chronologiquement, les morts des boulevards parisiens sont premiers. Il y eut ensuite des exactions de la part des insurgés mais qui ne sont pas la conséquence de la fusillade des boulevards parisiens. Les soulèvements des opposants au coup d'État ne se sont pas traduits par des viols et des pillages comme la propagande bonapartiste s'est appliquée à vouloir le faire accroire.

Cependant, on a eu trop tendance, en réaction légitime aux outrances de la propagande officielle, à minimiser voire à nier ces exactions. Or il y en eut, atterrissant les républicains eux-mêmes ; elles ont eu de lourdes conséquences donnant bonne conscience aux forces de répression. La Nièvre et l'Hérault en particulier ont été le théâtre d'événements sanglants qui ont marqué l'opinion. L'exemple de l'Hérault est significatif à cet égard : à Bédarieux, plusieurs gendarmes sont tués, à Béziers un bourgeois républicain tombe en pleine rue sous les coups des manifestants (le même meurtre se produit à Clamecy), à Poilhes c'est le curé du village qui trouve aussi la mort. Il est certain que de tels événements, montés en épingle (« les horreurs de la Nièvre et de l'Hérault »), ne pouvaient que provoquer des réactions vives de la part des autorités. Celles-ci pourtant sont allées bien au-delà de ce qui était concevable. S'il est excessif de dire avec Proudhon qu'il y eut alors une « Saint-Barthélémy de révolutionnaires », il est non moins vrai

318. Du XVII^e siècle au XX^e, le comportement des régions occitanes lors des grands événements (révoltes populaires, élections ...) se distingue souvent de celui des autres régions de France par la majoration des forces d'opposition au pouvoir central, manifestations diffuses d'une identité qui ne s'est jamais franchement exprimée au plan politique.

319. On a pu avancer que des républicains ont voté « oui » afin d'obtenir la libération de leurs camarades emprisonnés mais cela ne suffit pas à expliquer l'importance des votes positifs.

qu'il y eut dans de nombreux départements de véritables chasses à l'homme. Que le gouvernement ait cherché à désarmer des milliers d'hommes était dans l'ordre des choses, mais que les arrestations aient systématiquement touché les opposants républicains pour délit d'opinion en est une autre³²⁰. Il est patent que le prince-président a été dépassé par la fureur répressive des militaires ou des policiers. C'est ce qu'exprime au début de 1853 le préfet de l'Hérault, en mettant en cause le général royaliste de Rostolan, commandant les troupes du département : « Votre Majesté comprend combien, sur 2 000 condamnations prononcées, il a dû se commettre d'erreurs involontaires, de rigueurs inutiles dans ce département où la plupart des autorités locales étaient composées de légitimistes, où l'on ne se fait pas faute d'agir par la voie de la dénonciation. Or je dois tout dire. Je ne crains pas d'ajouter que M. le général de Rostolan a exercé une fâcheuse influence. Il a subi lui-même celle de ses amis légitimistes, plus encore que les exigences de l'état de siège, en exagérant la répression »³²¹. Cette répression s'est en effet accompagnée d'un long cortège de souffrances et d'humiliations³²² qui ont laissé des traces indélébiles dans tout le pays et ont frappé de stupeur les proches de Louis-Napoléon³²³. Celui-ci en a été très conscient si l'on en croit George Sand d'où la multiplication des grâces individuelles, notamment pour les condamnés à mort et les déportés à Cayenne. Le remords semble l'avoir poursuivi toute sa vie : « Tu portes le Deux Décembre comme la tunique de Nessus » lui aurait dit Eugénie. « J'y pense constamment » aurait répondu

320. Sylvie Aprile a bien montré que les condamnés l'ont surtout été « pour ce qu'ils ont dit et non pour ce qu'ils ont fait » (S. Aprile, « La prison agrandie. La pratique de l'internement aux lendemains du coup d'État du 2 décembre 1851 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 1999, pp. 658-679).

321. Cité par André Tiano, *La lutte contre l'exclusion dans le Languedoc maritime (1789-2000)*, L'Harmattan, 2003, p. 63.

322. Nous avons nous-même étudié trois exemples de répression de cette résistance dans l'Hérault : « Un village languedocien face au coup d'État de 1851 », *Études sur Pézenas et sur l'Hérault*, 1981 ; « Le coup d'État dans l'Hérault par Blayac, tailleur à Mèze », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de Sète et de sa région*, 1983 et « Les opposant au coup d'État devant le conseil de guerre : l'affaire de Béziers », *De la Révolution au coup d'État (1848-1851) : les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées* (éd. par R. Andréani et M. Leulliez), Montpellier, 1999.

323. Madame Cornu est au désespoir et s'écrie, parlant du président : « Il a semé le sang et récoltera du sang ! Il a trahi et sera trahi ! » avant de rompre avec son parrain, de multiplier pendant dix ans les déclarations hostiles à son encontre et, en signe de défi, de souscrire en 1858 en faveur de la famille d'Orsini, guillotiné pour avoir organisé un attentat contre l'empereur (M. Emerit, *op.cit.*, pp. 37-38) ! Elle ne se réconciliera avec lui qu'en 1860 et ne le rencontrera à nouveau qu'en 1862.

Louis-Napoléon³²⁴. Ce remords toutefois n'est pas assez fort pour lui faire proclamer l'amnistie générale réclamée dès 1852. Celle-ci n'interviendra que le 15 août 1859.

Louis-Napoléon s'est peu exprimé sur le coup d'État sinon en disant, on le sait, qu'il était sorti de la légalité (sous-entendu « par la force le 2 décembre ») pour entrer dans le droit (sous-entendu « par le plébiscite du 20 décembre »). C'est certainement à travers le jugement qu'il porte sur Jules César en conclusion de la biographie qu'il lui consacre en 1865-1866, et qui a d'ailleurs, comme nous le verrons, une réelle valeur historique, que l'on peut le mieux comprendre comment Louis-Napoléon apprécie sa propre action le 2 décembre 1851. Dans le texte ci-dessous, il suffit de remplacer « César » par « Louis-Napoléon », le « Sénat » par l'« Assemblée législative », « la société romaine » par « la société française » et « l'Italie » par « la France » pour décoder le propos :

« Le moment suprême était arrivé. César en était réduit à cette alternative, de se maintenir à la tête de l'armée malgré le Sénat ou de se livrer à ses ennemis... César... faisait peu de cas de la vie, et encore moins du pouvoir pour le pouvoir lui-même mais, chef du parti populaire, il sentait une grande cause se dresser derrière lui ; elle le poussait en avant et l'obligeait à vaincre en dépit de la légalité, des imprécations et du jugement incertain de la postérité. La société romaine en décomposition demandait un maître, l'Italie opprimée un représentant de ses droits, le monde tombé sous le joug un sauveur... Il y a des circonstances impérieuses qui condamnent les hommes politiques soit à l'abnégation, soit à la persévérance. Tenir au pouvoir lorsque... représentant du passé, on ne compte plus, pour ainsi dire, de partisans que parmi ceux qui vivent des abus, c'est une destination déplorable, l'abandonner lorsque on est le représentant d'une ère nouvelle et l'espoir d'un meilleur avenir, c'est une lâcheté et un crime »³²⁵.

Nul doute que Louis-Napoléon ne se considère lui aussi comme le chef du « parti populaire » par ailleurs investi par le suffrage universel en décembre 1848 et en décembre 1851.

Mais il y a plus. Dans son *Histoire de Jules César*, Napoléon III développe une argumentation dont on s'étonne qu'elle n'ait pas été plus souvent reprise par ses partisans: « De tout temps, on a vu les assemblées s'efforcer de diminuer la durée des pouvoirs donnés par le peuple à un homme qui ne leur

324. Cité dans A. Dansette, *op. cit.*

325. *Histoire de Jules César* par Napoléon III, Paris, Paris, Henri Plon, t. 2, 1866, pp. 513, 514 et 515.

était pas sympathique... Or, l'Assemblée constituante, qui prévoyait l'élection du prince Louis-Napoléon, fixa le terme de la présidence au deuxième dimanche du mois de mai 1852, lui enlevant ainsi sept mois ». Effectivement, l'article 45 de la Constitution du 4 novembre 1848 indique que « le président de la République est élu pour quatre ans » tandis que l'article 46 précise : « L'élection a lieu de plein droit le deuxième dimanche du mois de mai. Dans le cas où... le président serait élu à une autre époque, ses pouvoirs expireront le deuxième dimanche du mois de mai de la quatrième année qui suivra son élection ». Il est clair que les pouvoirs du président élu le 10 décembre 1848 devaient expirer le deuxième dimanche du mois de mai 1853 et non pas le deuxième dimanche du mois de mai 1852 et que l'Assemblée constituante, en fixant l'élection présidentielle au deuxième dimanche du mois de mai 1852 n'avait pas respecté la constitution, sauf à considérer que Louis-Napoléon élu en décembre 1848 pouvait rester en fonction jusqu'au deuxième dimanche du mois de mai 1853, malgré l'élection d'un autre président en mai 1852, ce qui paraît peu crédible.

À cette première entorse à la constitution, le pouvoir législatif- et cette fois l'Assemblée législative- en a ajouté une autre par la loi du 31 mai 1850 qui a supprimé le suffrage universel. Or, l'article 48 de la Constitution faisait obligation au président de rester fidèle à la République démocratique. En rétablissant le suffrage universel, le président pouvait avancer qu'il restait fidèle à cet article. Son coup d'État pouvait apparaître comme une action défensive contre les empiètements du pouvoir législatif. Le plébiscite avait alors valeur d'absolution de la violation du droit que le président avait lui aussi accompli en passant outre à l'article 51 qui lui faisait obligation de ne pas dissoudre l'assemblée. Cette violation du droit devenait, dit François Saint-Bonnet, un acte au service du droit³²⁶.

Le rétablissement du suffrage universel est une des plus importantes conséquences du coup d'État du 2 décembre 1851 en ce sens que cette mesure ne sera plus jamais remise en cause par aucun régime ultérieur. Pierre Rosanvallon souligne à ce propos, à juste titre, que « Louis-Napoléon s'inscrit clairement dans le cadre de la culture politique révolutionnaire »³²⁷. Et Pierre

326. François Saint-Bonnet, « Technique juridique du coup d'État » in F. Bluche (dir.), *Le prince..., op. cit.*

327. P. Rosanvallon, *La démocratie inachevée..., op. cit.*, p. 184. Olivier Le Troquer considère au contraire que ce rétablissement est un leurre car le plébiscite ne serait que la contre-signature du 2 Décembre (Olivier Le Troquer, « Le Deux Décembre ou le sacre de l'auteur. Usages politiques d'un lieu commun de l'écriture de l'histoire », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 22, 2001). Position difficile à soutenir en raison de l'importance de ce rétablissement comme le souligne justement P. Rosanvallon.

Milza de renchérir. Pour lui, le régime de Louis-Napoléon au lendemain du 2 décembre « qu'on le veuille ou non... appartient à la galaxie démocratique »³²⁸. On peut même ajouter que c'est la seconde fois qu'un Bonaparte instaure le suffrage universel en France, la première fois s'étant produite après le 18 brumaire ! Paradoxe de l'histoire : deux coups d'État se sont traduits par l'instauration du suffrage universel en France, d'une façon fort imparfaite surtout en 1799, on en conviendra sans peine, mais néanmoins le fait est là et le peuple s'est souvenu tout au long du XIXe siècle de ces actes des deux Napoléon. De même c'est l'irruption des masses urbaines à travers deux révolutions populaires, celle du 10 août 1792 et celle de février 1848, qui a aussi imposé ce même suffrage universel et ce sont deux assemblées élues au suffrage universel qui ont supprimé ce même suffrage universel : la Convention républicaine, le 22 août 1795, en votant la Constitution de l'An III et l'Assemblée législative le 31 mai 1850 ! Dans cette perspective, le rétablissement du suffrage universel n'est ni une habileté ni une concession que Louis-Napoléon fait à l'opinion mais une des raisons du coup d'État lui-même en ce que le suffrage universel est à l'évidence le socle sur lequel il entend justifier et pérenniser son pouvoir.

Paradoxalement, le fait que la répression ait touché uniquement la gauche et l'extrême gauche de l'opinion ne remet pas en cause les intentions réformatrices de Louis-Napoléon et ceci pour deux raisons. D'une part, il n'est plus gêné sur sa gauche par la surenchère des révolutionnaires désormais mis au pas pour de nombreuses années. D'autre part, les insurrections paysannes et les actions des sociétés secrètes ont tellement effrayé les conservateurs, l'Église et les notables que ceux-ci le considèrent désormais et pour longtemps comme le rempart de l'ordre avec toutefois en permanence la crainte justifiée qu'il n'exécute trop de ses projets socialistes³²⁹. C'est pourtant le prix à payer pour la tranquillité sociale. Avec le recul du temps, on peut dire que sont ainsi réalisées, pour expérimenter les idées de l'ancien prisonnier du fort de Ham, des conditions politiques qui ne sont pas, à tout prendre, trop négatives. On n'imagine pas en effet que la politique économique et sociale que le prince-président va mener, et dont il a donné le ton dès décembre 1851, pouvait être appliquée si la situation avait été inverse, c'est-à-dire si les notables qui peuplaient l'appareil d'État s'y étaient opposés et si les républicains divisés en fractions rivales et prompts à la surenchère lui avaient apporté leur

328. Pierre Milza, *op. cit.*, p. 630.

329. C'est ce que note Falloux : « J'avais gardé de mes relations avec le président le sentiment... qu'il était invinciblement chimérique... qu'il ne pouvait manquer de devenir démesurément aventureux dès qu'il se sentirait sans contrôle et sans frein » (*op. cit.*, p. 341).

soutien. Le pouvoir du prince-président est donc plus solide au lendemain du 2 décembre 1851 qu'on pouvait le croire. Il devra composer et se plier pendant des années aux circonstances, attendant le moment propice pour réaliser ses projets réformateurs.

C'est pourquoi les prédictions de George Sand et de Marx sur la chute prochaine de Louis-Napoléon ne se sont pas concrétisées. De plus, c'est durant cette période qui va du 2 décembre 1851 au 29 mars 1852, c'est-à-dire en dehors du régime parlementaire - période que lui-même a qualifiée de période dictatoriale - que Louis-Napoléon a jeté les bases de ce qui sera la politique économique et sociale du Second Empire. Faut-il rappeler que Saint-Simon jugeait nécessaire, dans son *Système industriel* paru en 1821, d'instaurer une telle dictature de transition pour appliquer son programme³³⁰? Or n'est-ce pas ce que le prince-président a réalisé durant cette période à la grande satisfaction des saint-simoniens ? Mais cette situation ne peut qu'être temporaire. Louis-Napoléon le sait et il en fixe lui-même le terme. Le 29 mars 1852, installant les nouvelles institutions de la République décennale, ainsi appelée parce que la Constitution du 14 janvier 1852 fixe à dix ans la durée du mandat présidentiel, Louis-Napoléon déclare : « La dictature que le peuple m'avait confiée cesse aujourd'hui »³³¹. Il est vrai qu'à compter de ce jour fonctionnent à nouveau des contre-pouvoirs de type parlementaire qui vont faire de la République décennale puis du Second Empire, malgré leur autoritarisme, des régimes de droit. On comprend dès lors le mot de Louis-Napoléon, que ses adversaires ne pouvaient naturellement pas accepter mais qui correspond à une situation de fait : « Je ne suis sorti de la légalité que pour entrer dans le droit ». Même pourvu de pouvoirs très étendus, président puis empereur, il ne disposera plus de ce pouvoir dictatorial qu'il a exercé pendant quatre mois et qui lui a permis d'assurer pour deux décennies certes son propre avenir mais aussi la victoire du *socialisme d'en haut*, garant de l'ordre et porté par la volonté d'un seul homme dans la tradition du despotisme éclairé³³², sur le *socialisme d'en bas*, émanation de l'initiative populaire voire de la révolution.

330. On a pu voir dans cette dictature de transition, exercée par le roi d'après Saint-Simon, la préfiguration de la dictature du prolétariat de Marx (P. Musso, *Saint-Simon...*, *op. cit.*, p. 71).

331. Cité par William Smith in *Pourquoi réhabiliter...*, *op. cit.*, p. 117.

332. La dureté de la répression anti-républicaine et anti-rouge de Louis-Napoléon ne saurait le disqualifier d'un point de vue socialiste car les socialistes et les communistes, à quelque école qu'ils appartiennent, n'ont cessé de s'exclure, de s'excommunier et de se combattre avec la plus grande vigueur dans tous les pays depuis le XIXe siècle. Les exemples sont si notoires et si abondants qu'il est inutile d'en dresser une liste même réduite.

CHAPITRE VII: PRÉSIDENT PUIS EMPEREUR, L'HOMME ET SON ENTOURAGE

Le 7 novembre 1852, un sénatus-consulte portant modification à la constitution du 14 janvier 1852 stipule dans son article premier: «La dignité impériale est rétablie. Louis-Napoléon Bonaparte est Empereur des Français, sous le nom de Napoléon III». Soumis au plébiscite les 21 et 22 novembre suivant, le sénatus-consulte est approuvé par 7.824.189 oui contre 253.145 non et 65.126 bulletins nuls. Immédiatement, le 2 décembre 1852, un décret impérial promulgue et déclare loi d'État le sénatus-consulte du 7 novembre qui vient d'être ratifié par le plébiscite des 21 et 22 novembre. Qui est cet homme, ce président de la République promu à la fonction impériale ? Quel est son entourage ?

Napoléon III: l'homme privé et l'homme public

De Napoléon III, on possède de nombreuses représentations iconographiques, à tous les âges de la vie, dont les plus répandues sont incontestablement les portraits stylisés et embellis répandus à des centaines de milliers d'exemplaires sur les pièces de monnaie et sur les timbres-poste où on le voit de profil, tête nue ou couronnée de lauriers. On peut ajouter à ces représentations les médailles frappées en diverses occasions, des objets usuels à l'effigie de l'empereur comme des plumes à écrire, des images populaires, qui ressortissent de la propagande impériale, représentant soit l'empereur à pied ou à cheval, soit la famille impériale. Dans *Germinal* de Zola, une image de Napoléon III orne les murs de la modeste maison du mineur.

Plus majestueux sont les portraits sur toile. On dispose par exemple de diverses représentations du futur Napoléon III enfant puis adolescent, comme ceux exécutés par sa mère, la reine Hortense, qui a su traduire son air rêveur. Plus martial déjà est le tableau de Félix Cottrau, datant de 1832, qui montre le jeune Louis-Napoléon à 24 ans tenant par la bride son cheval dans les montagnes enneigées de Thurgovie³³³. Parmi les plus célèbres représentations de

333. Ce tableau appartient au Musée Napoléon d'Arenenberg.

l'empereur, citons celle de Franz Xavier Winterhalter³³⁴, de date inconnue, et surtout celle d'Hippolyte Flandrin, tableau exposé en 1863, où Napoléon III a revêtu l'uniforme de général de division³³⁵, d'Alfred de Dreux en 1858 (portrait équestre)³³⁶ ou encore un Napoléon III à cheval d'Eugène Guillaume³³⁷. Si Winterhalter s'est surtout attaché à traduire la majesté de l'empereur, Flandrin a particulièrement soigné l'expression de son visage. D'autres tableaux présentent l'empereur en situation tels ceux de Viollet-le-Duc en 1853 (mariage avec Eugénie), de Bouvèreau en 1857 (Napoléon III visitant les inondations de Tarascon), de Gérôme en 1865 (réception de l'ambassade siamoise), de Tissier (présentation des plans du nouveau Louvre au couple impérial par l'architecte Visconti) ou encore de Meissonnier (l'empereur sur le champ de bataille de Solferino). La statuaire naturellement n'est pas absente de ces représentations: Nieuwerkerke, Jean-Baptiste Carpeaux, Alexandre Lequien, A. Carrier, d'autres encore, ont exécuté des bustes de Napoléon III que J. A. Barre a représenté en pied. Peu de ces bustes sont toujours dans l'espace urbain³³⁸ français.

C'est au cours des années 1850 que se précise l'avènement de la photographie comme art de masse et on possède de nombreux portraits photographiques de l'empereur et de sa famille. Les plus grands photographes de l'époque comme Daguerre, Disderi ou Nadar signent des portraits de Napoléon III, portraits qui, impitoyablement, révèlent les ravages de la maladie et de l'âge de l'empereur.

D'une façon plus prosaïque et dans le langage si particulier de l'administration judiciaire, voici comment le futur empereur est décrit par le registre d'écrou de la forteresse de Ham, en 1840 : « Agé de 32 ans; taille 1 m 66; cheveux et sourcils châtain; yeux gris et petits; nez grand; bouche moyenne; barbe brune; moustaches blondes; menton pointu; visage ovale; teint pâle; tête enfouie dans les épaules; épaules larges; dos voûté; lèvres épaisses ».

Ce qui frappait surtout dans sa silhouette, c'était la longueur du buste au dessus de jambes courtes. Aussi préférait-il se montrer à cheval d'autant plus

334. Musée de Versailles.

335. Musée national du château de Compiègne.

336. Musée de l'Armée, Hôtel des Invalides.

337. Préfecture de Marseille.

338. Le château de Compiègne possède plusieurs bustes de Napoléon III dont celui de Carpeaux. Le buste d'Alexandre Lequien, propriété de la ville de Paris, est, depuis 2004, exposé au Musée de Rustico sur l'île du prince Édouard en Acadie canadienne. Les oeuvres de Barre et de Carrier sont à Vichy. La préfecture d'Ajaccio possède un buste en marbre de Napoléon III mais c'est à Bucarest qu'une place du même nom porte un buste de Napoléon III!

qu'il était excellent cavalier et qu'il impressionnait alors par sa prestance. Il porta très tôt la moustache qui s'effila au cours des ans grâce au cosmétique tandis que, sous le menton, la barbiche s'allongeait aussi jusqu'à devenir « l'impériale » qui devint à la mode. Dans sa physionomie, on remarquait le regard, un regard terne perdu dans le vague et sans expression. L'homme serait passé inaperçu sans son flegme et sa distinction naturelle.

Récemment, Hervé Schmitt a ouvert le dossier médical de Napoléon III³³⁹. On sait qu'il subsiste toujours un doute sur la naissance de Louis-Napoléon dont la paternité est parfois attribuée à l'amiral hollandais Verhuell et non à son père officiel, Louis Bonaparte. Non seulement les ennemis de l'empereur ont colporté cette version mais aussi une partie de la famille Bonaparte. Le roi Louis, lui-même, a eu longtemps des doutes. Toutefois, plusieurs arguments paraissent aller dans le sens de la paternité de Louis. Tout d'abord le fait que Verhuell n'était pas auprès d'Hortense neuf mois avant la naissance de Louis-Napoléon, le 20 avril 1808. Louis non plus d'ailleurs mais ce dernier était présent deux à trois semaines plus tôt. Or les médecins ont souligné la naissance prématurée de Louis-Napoléon. Cependant l'argument le plus fort en faveur de la paternité de Louis est leur forte ressemblance corroborée par celle de Louis-Napoléon et de Louis de Castelvechio, fils naturel de Louis. Ajoutons, qu'à la fin de sa vie, Louis paraît ne plus avoir de doute sur sa paternité puisqu'il parle de Louis-Napoléon comme « le dernier fils qu'il me reste ».

Selon les témoignages de ses proches et notamment de son précepteur Le Bas, Louis-Napoléon enfant était sensible, émotif, nerveux et sujet à des cauchemars. Puis, notamment lors de son séjour au gymnase d'Augsbourg, sa santé se fortifia. Adolescent, il était athlétique, bon cavalier, bon escrimeur, bon tireur et savait nager. Toutefois, à Rome en 1827, il est sujet à de fréquents maux de gorge et au catarrhe. En 1831, quand une épidémie de rougeole provoque la mort de son frère, il hérite d'une toux tenace. Quelques mois plus tard, en Angleterre, sa santé est ébranlée par une jaunisse, ce qui nécessite un séjour dans la ville d'eau de Tunbridge Wells. Il prendra à nouveau les eaux durant l'hiver 1838-1839, cette fois à Leamington Spa. Mais c'est le long séjour de six ans au fort de Ham, au cœur d'une région humide, qui affaiblit le plus sa santé. Il souffre alors de troubles digestifs, d'hyperesthésie (hypertrophie de la sensibilité) cutanée et musculaire, d'anémie, de rhumatismes, de douleurs aux yeux et surtout d'hémorroïdes et d'hémorragies rectales dues à une constipation opiniâtre. En 1845, l'Américain Wikoff le trouve maigre

339. Hervé Schmitt, *Napoléon III, naissance, vie et mort. Mythes et réalités médicales*, thèse de médecine, Université Lille II, 1995.

et très pâle. L'inactivité et le désarroi moral dûs à une très longue captivité expliquent la détérioration de sa santé.

Président puis empereur, Napoléon III bénéficie des soins de plusieurs médecins. Tout d'abord Henri Conneau, ami intime et confident mais faible avec lui, Lucien Corvisart, neveu du célèbre médecin de Napoléon 1er, Larrey, fils du chirurgien non moins célèbre de la Grande Armée et, au besoin, de sommités médicales. Durant son règne, l'empereur fréquente beaucoup les stations thermales comme Plombières et surtout Vichy. Pour lui, une cure dans une station thermale signifie aussi repos, dépaysement et aussi rendez-vous galants. Pourtant, dès 1853, un rapport de police signale « l'état de maladie et de souffrance » de l'empereur précisant que « la vessie paraît être l'organe particulièrement atteint ». Hervé Schmitt souligne pour sa part que l'appareil digestif est aussi en cause avec gastralgie, atonie intestinale et dérèglement hépatique. De graves crises hémorroïdaires l'affectent d'une façon récurrente et une anémie persistante explique son teint blafard.

À partir de 1860, sa santé se détériore encore sous l'effet du travail soutenu qu'il fournit, d'un terrain héréditaire affectant l'appareil digestif (son grand père Charles Bonaparte est mort d'un cancer de l'estomac et Napoléon lui-même d'un cancer du foie). Mais il faut aussi mettre en cause un régime alimentaire trop riche en corps gras et en viande, du manque d'exercice et de son habitude de fumer cigarette sur cigarette. Se multiplient alors douleurs dans les jambes, crises de coliques néphrétiques et syncopes après nuits galantes en 1863 et 1864. Il a grossi, sa démarche s'est ralentie et il doit souvent se servir d'une canne. En 1865, des douleurs atroces révèlent la présence d'un calcul dans la vessie. Refusant de se faire opérer, il augmente les prises d'opium pour calmer la souffrance à tel point que les visiteurs sont souvent frappés par son état de prostration tandis qu'il s'obstine à prendre les eaux de Vichy malgré l'avis de ses médecins convaincus de l'effet désastreux de ces eaux pour sa vessie. En 1866, s'ajoutent à ces maux une prostatite aiguë et une cystite. Ses souffrances ne font que s'accroître avec le temps. Si sa volonté ne paraît pas sérieusement affectée, son aspect physique se dégrade encore comme le montrent les photographies. Aussi se grime-t-il de plus en plus. Il teint ses cheveux, cire ses moustaches, se met du rouge aux pommettes.

Au début de 1870, les crises se rapprochent: migraines, névralgies, troubles digestifs, goutte, cystite et surtout terribles souffrances dues aux calculs dans la vessie. Mais il refuse l'opération dont le maréchal Niel est mort en août 1869. Sa présence aux armées, du 27 juillet au 1er septembre 1870 est un véritable calvaire d'autant plus inutile qu'il n'exerce plus de commandement. Dans un sursaut de volonté, le 1er septembre, il ordonne de faire hisser le dra-

peau blanc à Sedan. Après une captivité en Allemagne de près de sept mois, il arrive en Angleterre et décide de se faire opérer de la maladie de la pierre en janvier 1873 mais il ne supporte pas l'opération et meurt le 8 janvier.

On a souvent insisté sur sa sexualité exigeante. Aujourd'hui, encore en Thurgovie, on a gardé le souvenir d'un jeune homme entreprenant avec les jeunes filles de toutes conditions et bien des familles affirment avoir dans leur ascendance un aïeul né des amours du jeune Louis-Napoléon! Ses fréquents séjours à Rome alors qu'il est adolescent ont été aussi l'occasion de nombreuses aventures. Il ne semble pas pourtant qu'il y n'y ait rien eu que de normal dans ce comportement. Durant son séjour au fort de Ham, il a deux enfants d'Éléonore Vergeot qui est pendant cette période sa compagne attitrée. C'est ensuite, en Angleterre, la belle et riche Miss Howard qui l'accompagne à Paris lorsqu'il est président de la République et qui joue, grâce à sa fortune, un rôle important auprès de lui à un moment où il a de gros besoins d'argent notamment pour préparer le coup d'État du 2 Décembre. Marié en 1853 avec Eugénie de Montijo dont il est tombé amoureux, il doit rapidement déchanter, celle-ci refusant, surtout après la naissance du prince impérial, toutes relations charnelles. L'empereur reprend alors son vagabondage sexuel, qu'il n'a à vrai dire pas vraiment interrompu, mais avec certainement une meilleure bonne conscience. Il a ainsi des relations avec la comtesse Castiglione en 1856, puis avec Marie Waleska, épouse du fils adultérin de Napoléon 1er, et elle-même d'origine italienne, plus tard avec Marie Bellanger qui le suit dans ses déplacements aussi bien à Vichy qu'à Compiègne et enfin, avec Madame Mercy-Argenteau, pour ne nommer que les plus notoires de ses maîtresses. De toutes celles-ci, seule Miss Howard a joué un rôle politique. Contrairement à la légende noire du Second Empire, rien dans ce comportement ne s'écarte de la conduite de la plupart des hommes de son milieu, celui qui se proclame alors son pire ennemi, Victor Hugo, ne le cédant en rien dans ce domaine à Napoléon III.

C'est souvent par des oeuvres de fiction qu'est abordée la personnalité de Napoléon III à travers les poèmes vengeurs de Victor Hugo ou les romans d'Émile Zola. Dans *Les Châtiments*, pamphlet paru en 1853 à l'étranger et en France à partir de 1870, le premier donne libre cours à sa rancoeur mais n'aide pas le lecteur à mieux connaître le personnage central de l'oeuvre enseveli sous un amas d'invectives comme *Mandrin, nain, assassin, brigand, faux-monnayeur, bandit, forban, larron, voleur, immonde pourceau, Néron repu, aventurier, Napoléon le Petit, Cartouche le Grand, coquin, scélérat, maroufle, hypocrite* etc! Il reste que c'est cette vision qui, dans l'opinion d'aujourd'hui, prédomine souvent malgré les efforts des historiens pour proposer une approche plus équilibrée du personnage.

Bien différente est la présentation qu'en donne le second dans *Les Rougon-Macquart*. Chez Zola, il faut distinguer Napoléon III vu par des tiers et l'homme directement vu par l'auteur. Lorsque Zola fait parler ses personnages, Napoléon III apparaît comme le noceur, comme l'homme qui a rallié à lui tous les nantis, l'homme de l'ordre, le rempart contre le spectre rouge, un chef de bande qui permet à quelques initiés des profits illicites, le grand homme de l'orgie impériale mais un homme seul. En définitive, ce portrait n'est pas très éloigné de celui de Hugo. Cependant, comme l'a montré Maurice Descotes, lorsque c'est Zola lui-même qui s'exprime, notamment dans *Son Excellence Eugène Rougon*, paru en 1876, et surtout dans *La Débâcle*, qui date de 1892, le ton change³⁴⁰. Zola insiste sur l'aspect physique peu prestigieux de l'homme: démarche lente, face éteinte. Dans *Son Excellence Eugène Rougon*, il le montre « hanté de songeries humanitaires » rêvant peut-être « au défrichement d'un coin des Landes, à la fondation d'une ville ouvrière où l'extinction du paupérisme serait tentée en grand ». Son regard terne s'allume cependant devant les femmes mais, le reste du temps, il s'ennuie. C'est un homme sincère, honnête et bon mais dont la bonté serait plutôt une sensiblerie d'homme faible. Dans *La Débâcle*, l'empereur à cheval n'est plus qu'un grand malade errant sur le champ de bataille. Courageux, souffrant le martyr, il cherche la mort pour assurer le trône à son fils. Bref, un homme qui inspire surtout la pitié et qui, par son fatalisme, atteint la grandeur des héros de Shakespeare.

Il y a donc un abîme entre les sentiments des tiers et ceux de Zola qui, à vingt ans, tenait Napoléon III pour un « bandit » mais qui en est « revenu » au fil du temps. Zola en est arrivé à penser que l'empereur était l'homme de la fatalité historique, un homme qui a été plus un objet qu'un sujet alors que son oncle avait, lui, dominé l'événement. Il y a du vrai dans ce portrait qui échappe à la caricature même si Zola n'a pas bien perçu le rôle d'initiateur de Napoléon III dans toutes les grandes réalisations de l'Empire.

En dehors de Zola, peu d'auteurs ont fait de Napoléon III un personnage de roman. Citons cependant le roman, époustouffant d'érudition historique, du Mexicain Fernando del Paso intitulé *Des nouvelles de l'Empire* sur l'aventure mexicaine de Maximilien de Habsbourg³⁴¹. Napoléon III est mis en scène au début de l'ouvrage, lors d'un bal masqué aux Tuileries, sous les traits d'un noble vénitien conversant avec un sénateur romain qui n'est autre que l'ambassadeur d'Autriche Richard Metternich. Le noble vénitien expose

340. Maurice Descotes, « Le personnage de Napoléon III dans Les Rougon Macquart », *Archives des lettres modernes*, 1970, n° 114.

341. Traduction française parue en 1987 aux éditions Fayard.

à son interlocuteur les raisons qui le conduisent à proposer à Maximilien de se lancer dans l'aventure mexicaine. Avec perspicacité, Del Paso présente Napoléon III comme celui qui veut poursuivre au Mexique la réalisation de son rêve nicaraguayen, et qui est « une sorte de socialiste saint-simonien « préoccupé « de la pauvreté et de l'injustice », comme un homme qui parle français avec un accent allemand, qui est « suisse par éducation ou anglais par le bon ton » mais qui se considère comme « un Corse d'origine et un Français de droit et par tradition familiale ». Et le faux noble vénitien, vrai Napoléon III, de se définir lui-même ainsi: « Je suis un fils des Lumières et un admirateur de ces souverains qui ont tout fait pour le peuple, mais sans le peuple, Joseph II, Frédéric le Grand... » ou encore: « En tant qu'homme cosmopolite, j'appartiens à l'Europe ».

Parmi les nombreux témoignages sur la personnalité de Napoléon III, nous avons retenu parce qu'ils nous semblent les plus pertinents ceux d'Hortense Cornu, d'Horace de Viel-Castel et de Ferdinand Bac.

Dans sa correspondance, Hortense Cornu, sa soeur de lait et son amie très proche, le décrit sans indulgence. Sous sa plume apparaît un homme doux, aimable, très fidèle à ses amis qu'il n'abandonne jamais. Si Hortense Cornu voit en lui de la faiblesse morale, elle lui reconnaît pourtant du courage, de la patience et la capacité de reconnaître ses erreurs. En société, il n'est pas à son avantage car il ne sait pas discuter car il a une lenteur d'intelligence. C'est un homme sensible mais il s'agit « d'une sensibilité de l'oeil ». Elle lui en veut un peu enfin, elle dont le mari est peintre, d'être peu porté à apprécier la peinture, la musique, la sculpture ou la poésie française mais elle souligne sa passion pour Shakespeare, Goethe et Schiller³⁴².

Horace de Viel-Castel n'a pas, avec l'empereur, la même proximité que Madame Cornu. Il le côtoie cependant en tant que secrétaire du Musée du Louvre³⁴³. Viel-Castel, en tant qu'homme d'ordre, sait gré à Napoléon III d'être le garant de la stabilité sociale. Il est bien informé car il fréquente beaucoup de personnes de l'entourage de l'empereur et c'est un habitué du salon de la princesse Mathilde. Il décrit par exemple par le menu les intrigues des adversaires du prince-président visant à le renverser tout au long de l'année qui a précédé le coup d'État. C'est enfin un homme sans complaisance dans ses jugements. Voici le portrait qu'il dresse de l'empereur à la date du 19 janvier 1853 à propos de son mariage particulièrement critiqué dans son entourage : « L'Empereur apporte à tout ce qu'il fait et médite une volonté

342. Marcel Émerit, *Madame Cornu et Napoléon III*, Les Presses Modernes, 1937.

343. Horace de Viel-Castel, *Mémoires sur le règne de Napoléon III, 1851-1864*, *op. cit.*

inébranlable. Il ne consulte personne et marche son chemin sans tenir compte des obstacles... Il faut bien se le dire avec l'Empereur, l'État c'est lui. Bien ou mal, tout vient de lui; il connaît les hommes et les méprise généralement. Assez dissimulé, il ne s'ouvre à personne de ses projets et pense que le grand art de la politique, comme celui de la guerre, est de dissimuler ses marches à l'ennemi... Son sourire doux et profond, son regard vague et voilé, la lenteur de sa parole et celle de sa marche indiquent un homme qui cause plus avec lui-même qu'avec ceux qui l'entourent et qui entend plus les voix intérieures de sa pensée que les voix de ceux qui voudraient le conseiller»³⁴⁴. Ce portrait est complété le 24 août 1853: «L'Empereur est ferme et vigoureux; il veut bien et puissamment ce qu'il veut et il sait suivre une idée avec une persévérante patience... Il sait parler, écrire et agir en souverain; mais il est très dissimulé et très fin, comme un chef de parti longtemps relégué au rang de conspirateur»³⁴⁵.

Viel-Castel insiste aussi à plusieurs reprises sur sa «délicatesse» dans les rapports humains, sur le sang froid dont il sait faire preuve par exemple en avril 1855 lorsque, sur les Champs Élysées, l'Italien Pianori tire sur lui deux coups de pistolet sans l'atteindre. Il souligne aussi ses qualités oratoires qui, apparemment, se sont beaucoup améliorées depuis 1848: «L'Empereur a fait un magnifique discours comme il sait les faire», écrit-il le 4 juillet 1855. Dans l'intimité, c'est un homme simple qui «joue comme un enfant» (19 août 1853). Il a pourtant, aux yeux de Viel-Castel, deux défauts. Le premier est d'être mal entouré par sa famille, ses amis, ses collaborateurs, tous des intrigants ou des «tripataouilleurs». Le second est sa faiblesse envers les «rouges» à qui il a abandonné la direction du puissant *Moniteur* (19 mars 1853). Ces rouges peuplent théâtres, bibliothèques, musées tandis que les ouvriers arrêtés pour fait de grève sont relâchés par la préfecture de police (21 octobre 1853). Viel-Castel redoute les initiatives «révolutionnaires» de l'empereur qui, alors, s'appuie sur «ses mauvais génies»: Persigny et le prince Napoléon!

Le troisième témoignage retenu est celui de Ferdinand Bac, apparenté à Napoléon III qu'il a connu étant enfant. Dans l'ouvrage qu'il fait paraître en 1932, *Napoléon III inconnu*³⁴⁶, Ferdinand Bac apporte des éléments intéressants sur la personnalité de l'empereur. Bac, né en 1859, est le fils de Charles-Henri Bach, cousin germain de Napoléon III puisque fils adultérin du roi Jérôme. Considéré comme membre de la famille Bonaparte, Charles-Henri

344. *Ibid.*, pp. 248-249.

345. *Ibid.*, pp. 301-302,

346. Félix Alcan éditeur.

Bach passa plusieurs mois en 1824 à Arenenberg auprès de son cousin dont il partageait la chambre. Sous l'Empire, la famille Bach fut souvent invitée par Napoléon III et Ferdinand Bac garda toujours un vif souvenir de ces séjours auprès de l'empereur qui lui offrit plusieurs tableaux peints par le duc de Reichstag venant de Richard Metternich. Dans son ouvrage, Bac insiste sur l'emprise de l'éducation de Louis-Napoléon marquée par l'esprit de la Convention transmis par Le Bas, sur l'atmosphère « de gloire, d'exaltation des Bonaparte, de divinisation du nom de Napoléon » qui a entouré l'enfant puis l'adolescent d'Arenenberg. La croyance de Louis-Napoléon en une mission explique tout à la fois son opiniâtreté et son fatalisme. « Européen » plus que français, Louis-Napoléon confiait à son cousin Charles-Henri Bach: « À Augsbourg, il m'est arrivé maintes fois de ne plus savoir à quel pays j'appartenais ». Cette appréciation, ajoute Ferdinand Bac, ne « l'éloigne qu'en apparence de la mission napoléonienne dont il se croit investi. En réalité, elle se ramène à la vaste conception des nationalités, l'Empire d'Occident qui hantait Napoléon 1er ». Mais ce qui a le plus frappé Ferdinand Bac c'est le secret qui entoure toute sa vie les entreprises de Louis-Napoléon et l'engagement précoce dans les sociétés révolutionnaires. À ce sujet, Charles-Henri Bach comparait d'ailleurs son cousin à un « sphinx ». Pour Ferdinand Bac, cet engagement au sein de la Charbonnerie italienne puis le désengagement est la clef du destin de Napoléon III, du lourd secret qu'il porte toute sa vie et dont l'attentat d'Orsini est « l'aboutissement fatal » de la rupture du serment.

À partir de ces témoignages et de bien d'autres, on peut dégager les principaux traits de la personnalité de Napoléon III. Tous ceux qui l'ont approché soulignent son charme. Incontestablement, l'homme plaisait. Malgré sa petite taille et ses jambes courtes, il avait de la prestance, une démarche tranquille, un maintien digne. Sa timidité elle-même était un atout qui venait s'ajouter à sa discrétion, à son affabilité, à sa distinction. En société, il parlait peu et ne paraissait pas en état de soutenir une joute oratoire mais ses silences impressionnaient. Prenant la parole en 1848 à la Chambre des députés, il avait produit une impression si désastreuse par sa gaucherie qu'il avait été abondamment moqué par cette assemblée d'avocats beaux parleurs. Paradoxalement, cela l'avait bien servi en accréditant l'idée que c'était « un imbécile que l'on mènerait » selon le mot de Thiers. En réalité, sans être un tribun, sa voix était chaude et claire avec toujours son accent allemand. Toutefois, ce timide aimait le luxe et le faste, les défilés militaires, les réceptions qui étaient aussi pour lui un moyen d'impressionner le peuple.

De Le Bas à George Sand, tous les témoins ont souligné sa sensibilité voire son émotivité. Il était très fidèle en amitié n'oubliant jamais un service

rendu. Bon père sinon bon mari, il aimait les femmes et les recherchait non seulement pour le plaisir mais aussi pour leur compagnie car il avait été élevé par elles. Devant la pauvreté et la misère, il avait spontanément des gestes charitables, distribuant lui-même de l'argent aux nécessiteux ou aux victimes de catastrophes naturelles comme à Tarascon lors des inondations du Rhône. Sa discrétion cachait le fait que c'était aussi un grand travailleur. Son oeuvre d'écrivain est considérable et il mit son point d'honneur à suivre de près les affaires de l'État présidant les conseils des ministres, visitant les chantiers parisiens et s'astreignant à de fréquents voyages en province. Pratiquement, toutes les grandes réalisations de l'Empire portent sa marque personnelle.

Le trait de son caractère qui était peut-être le plus apparent était en effet le goût du secret dissimulant ses projets. Conspirateur, il l'a été toute sa vie, l'Italie ayant joué dans ce domaine le rôle initiateur. Qu'il ait été ou non carbonaro importe peu car il en a toujours eu le comportement. Mûrissant ses projets, il hésitait mais lui seul décidait de l'opportunité du passage à l'acte. C'est l'homme des complots: Strasbourg en 1836, Boulogne en 1840, le 2 Décembre et bien d'autres affaires car il excellait à mettre ministres, diplomates et généraux devant le fait accompli. Son évvasion du fort de Ham en 1846 ressortit aussi d'une action de même type. Combien de fois a-t-il voyagé incognito dans sa jeunesse mais aussi après son accession au pouvoir? Combien a-t-il tenu de conciliabules secrets? Combien de fois a-t-il secrètement rencontré des hommes d'État étrangers de Cavour à Bismarck? C'est aussi secrètement qu'il se rendait chez ses maîtresses. Il adorait les déguisements, les bals masqués qui sont tellement à l'honneur sous son règne. Avant son accession au pouvoir, il circulait souvent en Europe sous des noms d'emprunt. Il a d'ailleurs, au cours de sa vie, plusieurs fois changé de nom. Né Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, il prend ensuite les prénoms de son frère aîné mort en 1831 : Napoléon-Louis puis ceux de Louis-Napoléon avant de devenir l'empereur Napoléon. Dans l'intimité, on l'appelait Louis. Quant à ses adversaires politiques, ils ont pensé le rabaisser en l'affublant du surnom de Badinguet, l'ouvrier à qui il aurait emprunté ses vêtements, sans voir que ce surnom, loin de le desservir, lui a probablement été utile dans les couches populaires pour souligner sa proximité avec le monde ouvrier.

Parents, fidèles et courtisans

Dans la famille de Napoléon III, il faut distinguer la famille impériale et la famille « naturelle ». Selon l'article 6 du Sénatus-consulte du 7 novembre

1852, font partie de la famille impériale « les membres de la famille de Louis-Napoléon Bonaparte appelés éventuellement à l'hérédité et leur descendance des deux sexes ». Le même sénatus-consulte précise, dans son article 2, que « la dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe et légitime de Louis-Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance ». Enfin, le décret organique du 18 décembre 1852 stipule que, « à défaut d'héritier direct, légitime ou adoptif de Napoléon III », la succession impériale sera assurée par « Jérôme Bonaparte et sa descendance naturelle et légitime de mâle en mâle par ordre de primogéniture et à l'exclusion des femmes ». En clair, cela signifie que demeure toujours écartée d'une éventuelle succession, depuis le sénatus-consulte du 18 mai 1804, la descendance de Lucien Bonaparte. Celle-ci fait donc partie de la famille naturelle de l'empereur comme en font partie les descendants des soeurs de Napoléon 1er Elisa Bacciochi et Caroline Murat et comme en font aussi partie les Bonaparte-Patterson, issus d'un premier mariage de Jérôme non reconnu par Napoléon 1er.

Le mariage de Napoléon III, le 29 janvier 1853, ne provoque dans l'immédiat aucun changement dans la succession impériale. Il en va différemment avec la naissance du prince impérial, le 16 mars 1856. En effet, peu après, le sénatus-consulte du 17 juillet 1856 précise qu'en cas de décès de l'empereur et son fils n'ayant pas atteint l'âge de dix-huit ans, la régence sera confiée à l'impératrice-mère. À compter du 16 mars 1856, la famille de Louis-Napoléon Bonaparte, empereur, comprend donc outre l'empereur, l'impératrice et le prince impérial.

Souvent décrite comme bigote et fascinée par les vieilles monarchies européennes, l'impératrice était pourtant issue d'une famille d'*afrancesados* c'est-à-dire d'Espagnols francophiles. Son père avait été officier dans l'armée de Napoléon 1er et, bien qu'apparentée aux grandes familles de la noblesse espagnole, elle avait été éduquée en France ce qui ne lui avait cependant pas fait perdre son accent. Eugénie de Montijo de Guzman, comtesse de Teba (1826-1920) était donc de culture française. Sa mère avait de grandes ambitions pour elle et c'est elle qui l'introduisit dans les cercles de la haute société parisienne où sa beauté fut rapidement remarquée par l'empereur. C'était aussi une excellente cavalière qui pratiquait l'escrime et la nage. Son goût pour les courses de taureaux sera à l'origine de l'engouement français pour les corridas. Sûre d'elle-même, vive et enjouée, la jeune Eugénie n'avait pourtant rien d'une femme de moeurs faciles. C'est même parce qu'elle se refusait à lui que Napoléon III, par ailleurs lassé des tentatives infructueuses faites auprès des cours européennes pour obtenir la main d'une héritière, décida de l'épouser.

Ce mariage, qui donna lieu à des fêtes somptueuses, fut diversement apprécié par la haute société parisienne vis à vis de laquelle Eugénie se sentit toujours en état d'infériorité.

Dans les premières années qui suivirent son mariage et même après la naissance du prince impérial, Eugénie ne joue pas de rôle politique particulier. Pourtant, elle a eu, dans sa jeunesse, des sympathies pour le fouriérisme et elle n'a nulle peine pour approuver la politique sociale de l'empereur en direction des ouvriers ou ses initiatives pour adoucir le régime pénitentiaire. Elle souhaite aussi favoriser la promotion des femmes. Elle soutiendra sans faiblir, contre l'Église, la politique de Victor Duruy en faveur de l'enseignement secondaire et supérieur des jeunes filles et fera attribuer la légion d'honneur au peintre Rosa Bonheur mais ne parviendra pas à imposer George Sand à l'Académie française.

Avec Napoléon III, qui l'appelait «Ugénie», ses rapports se distendirent très vite, Eugénie se révélant tout à fait réfractaire à l'amour physique. C'est son orgueil qui la poussa à faire des scènes quelquefois publiques à l'empereur pour ses incartades conjugales. Si, rapidement, elle ne fut plus épouse, il restait son rôle d'impératrice et son rôle de mère. Elle accomplit le premier avec constance et habileté. Cherchant à lutter contre l'ennui, elle s'entoura d'un petit groupe de fidèles dont Mérimée et la princesse Pauline Metternich, épouse de l'ambassadeur d'Autriche. Cependant, au fil des années, son rôle politique grandit ne serait-ce que parce qu'elle eut à exercer la régence lors des absences de l'empereur et parce qu'elle voulait préparer, dans les meilleures conditions possibles, la succession de son fils. Peu à peu, elle apparut comme un recours à ceux qui, dans l'entourage de l'empereur, penchaient vers l'alliance autrichienne et étaient favorables à une politique autoritaire vers laquelle la portait son tempérament. Au cours des dernières semaines de l'Empire, elle alla jusqu'à écarter l'empereur de toute responsabilité croyant ainsi préserver les chances d'accession au trône de son fils³⁴⁷.

Le prince impérial Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, naquit le 16 mars 1856. Il eut pour parrain le pape Pie IX et pour marraine Joséphine de Beauharnais, reine de Suède, fille d'Eugène de Beauharnais et donc cousine germaine de Napoléon III. Gâté par son père, surveillé par une mère très possessive, «Loulou», comme on l'appelait, fut très tôt initié au maniement des armes et associé aux cérémonies et aux voyages officiels. On lui donna pour précepteur, le républicain Francis Monnier comme si Napoléon III voulait répéter sa propre expérience avec Le Bas. À 14 ans, il part avec son père aux

347. Voir W. Smith, *Eugénie, impératrice et femme*, 1989 et J. Autin, *L'impératrice Eugénie*, 1991.

armées et reçoit le baptême du feu. En Angleterre à partir de septembre 1870, il est inscrit au King's College de Londres et devient prétendant au trône le 16 mars 1874 pour ses dix huit ans mais il supporte mal la tutelle pesante de sa mère. Engagé dans l'armée anglaise, il sera tué le 1er juin 1879 par les Zoulous³⁴⁸.

Le roi Jérôme (1784-1860), le plus jeune frère de Napoléon 1er, a été jusqu'en 1856 le premier dans la succession impériale. Entré dans la Marine de guerre en 1800 alors que son frère était Premier consul, il alla résider aux États-Unis en 1803 et s'y maria avec Elizabeth Patterson, d'une riche famille de Baltimore, contre la volonté de Napoléon. Mais en 1805, il cède aux pressions de son frère et revient en France où il reçoit le grade de contre-amiral. Napoléon lui assigne en effet un rôle important dans son système de domination européenne, créant pour lui en 1807 le royaume de Westphalie et le mariant à la fille du roi de Wurtemberg. Ayant perdu son trône en 1813, il combat à Waterloo puis, après la chute de Napoléon, il se retire chez son beau-père, le roi de Wurtemberg. Désormais, sous le nom de prince de Montfort, il vit surtout en Italie, désapprouvant les initiatives de son neveu Louis-Napoléon et obtenant même de Louis-Philippe, en 1847, l'autorisation de résider à Paris. Rentré en France en 1848, il se rapproche de Louis-Napoléon qui le nomme gouverneur des Invalides puis maréchal de France en 1850. Contrairement à son fils, le prince Napoléon, il appuie le coup d'État du 2 décembre 1851. Nommé en 1852 président du Sénat, il démissionne rapidement pour partager désormais son temps entre sa résidence du Palais royal et son château de Villegenis. Durant la première décennie de l'Empire, il a par sa seule présence représenté la continuité entre le Premier et le Second Empire.

Le prince Napoléon (1822-1891), fils du roi Jérôme et donc cousin germain de l'empereur, a été député républicain de la Corse en 1848 puis de la Sarthe en 1849 et a siégé à la Montagne³⁴⁹. Favorable à l'amnistie des insurgés de juin 48, aux nationalités italienne et polonaise, opposé au pouvoir temporel du pape, il a réprouvé au printemps 1849 le virage à droite du prince-président

348. J. C. Lachnitt, *Le Prince impérial, Napoléon IV*, Perrin, 1997 et les textes de Françoise Maison dans *La pourpre et l'exil. L'Aiglon (1811-1832) et le Prince impérial (1856-1879)*, Réunion des musées nationaux, 2004.

349. Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte est aussi par sa mère le neveu du roi de Wurtemberg. Il est désigné sous le nom de «prince Napoléon», lui-même se présente aussi comme «Napoléon (Jérôme)» pour bien indiquer qu'il était le fils du roi Jérôme. Ses familiers l'appelaient aussi «Plonplon». Voir *Napoléon III et le prince Napoléon. Correspondance inédite* publiée par Ernest d'Hauterive, Paris, Calmann-Lévy, 1925 et la notice de Jean-Claude Lachnitt in Jean Tulard, *op. cit.*

et n'a pris aucune part au coup d'État. Intelligent, vif, charmeur et éloquent, il est aussi primesautier, manque de persévérance et s'emporte facilement. Il a la fâcheuse habitude d'abandonner les hautes fonctions que lui confie son cousin que ce soit l'ambassade de Madrid en 1849 ou un commandement militaire en Crimée en 1855 ou de faire des esclandres publics par exemple en mars 1849 à la veille des élections législatives, en 1856 lors de la naissance du prince impérial, en 1858 lorsqu'il propose une amnistie totale, en mars 1859, en mars 1861 lorsqu'il souhaite être ministre, en février 1862 et surtout en mai 1865 lors d'un discours à Ajaccio au cours duquel il réclame des réformes démocratiques, sans se soucier d'en avertir au préalable l'empereur³⁵⁰ ! Bref, c'est un cousin encombrant qui souffre de n'exister qu'en raison de ses liens de parenté avec l'empereur et qui est sujet à des foucades. Malgré ces fréquentes manifestations publiques d'opposition à la politique de l'empereur, les deux hommes n'en sont pas moins très proches depuis qu'en 1835-1836 le prince Napoléon a passé un an à Arenenberg³⁵¹. Souvent en désaccord sur le plan de la politique intérieure et extérieure, Napoléon est morigéné quelquefois en public par l'empereur³⁵². Mais les deux cousins ont la même approche des questions sociales et le prince Napoléon partage le même point de vue que l'empereur sur la nécessité d'améliorer la condition ouvrière. L'empereur sait qu'il peut compter sur lui pour appliquer sa politique socialiste.

Deuxième dans l'ordre de la succession impériale après son père Jérôme, le Prince Napoléon accepte mal le mariage de l'empereur en 1853 et surtout la naissance du Prince impérial en 1856. C'est un adversaire résolu de l'Impératrice. Président de l'Exposition universelle de 1855, il manifeste de réelles qualités administratives. Ministre de l'Algérie et des colonies le

350. Napoléon III rend alors publique la lettre qu'il lui envoie le 23 mai 1865 et dans laquelle il lui dit la « pénible impression que me cause la lecture de votre discours prononcé à Ajaccio... Le programme politique que vous placez sous l'égide de l'empereur ne peut servir que les ennemis de mon gouvernement » (*Œuvres de Napoléon III*, t. 5, H. Plon-Amyot, 1869, p. 244).

351. Il rejoint aussi le récent évadé du fort de Ham pendant plusieurs mois à Londres en 1846.

352. Leur correspondance est éloquente à ce propos par exemple au printemps 1849 (cf *supra*) ou le 6 novembre 1852, lorsque l'empereur lui écrit : « Je te conjure de faire bien attention à tes paroles... Quand on porte notre nom et qu'on est à la tête du gouvernement, il y a deux choses à faire : satisfaire les intérêts des classes les plus nombreuses, se rattacher les classes élevées. Comme tu n'es pas au pouvoir, tu n'as que cette seconde partie à soigner maintenant ». Ou encore en mars 1859 : « Tu n'as pas assez de tact dans ta conduite ni de modération dans tes paroles » et encore le 22 février 1861 : « Tu es général de division, sénateur, conseiller d'État. En temps de paix, que veux-tu donc être de plus ? » (Ernest d'Hauterive, *op. cit.*)

24 juin 1858, il démissionne le 8 mars 1859. Mais, parallèlement, Napoléon III lui assigne un rôle important dans sa politique italienne que le prince approuve. Le 30 janvier 1859, il épouse Marie-Clotilde de Savoie, fille du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II. En 1860, la mort de son père en fait le deuxième personnage dans la succession impériale mais il est désormais écarté des affaires. Dans les années 1860, on lui confie la direction de la publication de la correspondance de Napoléon 1er.

La soeur du Prince Napoléon, la Princesse Mathilde (1820-1904) aurait pu être, à la place d'Eugénie, l'impératrice. Elle avait en effet été fiancée à 16 ans à son cousin à l'époque d'Arenenberg mais l'idée même du mariage avait été définitivement écartée par son père le roi Jérôme à l'issue de l'équipée de Strasbourg en octobre 1836. Mariée de 1840 à 1846 avec le comte Anatole Demidoff, le tsar Nicolas 1er mit fin lui-même à un mariage particulièrement malheureux. Désormais, Mathilde vit confortablement grâce à la rente viagère que son ex-mari lui alloue. Avant même la fin de son mariage, Mathilde avait commencé une liaison avec le comte de Nieuwerkerke. Après la chute de la monarchie de Juillet, elle renoue avec son cousin Louis-Napoléon et soutient financièrement sa campagne présidentielle de décembre 1848. Élu président de la République, celui-ci ne se montre pas ingrat et nomme aussitôt Nieuwerkerke, amant officiel de Mathilde, directeur des musées nationaux. De plus, Mathilde joue auprès de lui, dans les réceptions officielles, le rôle que Miss Howard, maîtresse en titre du prince-président, ne peut jouer. Lors du coup d'État de 1851, Mathilde apporte à nouveau son aide financière à son cousin qui la récompensera par une généreuse pension civile. Éclipsée par le mariage de son cousin avec une femme qu'elle appréciait peu, Mathilde ne joue plus sous l'Empire de rôle politique essentiel mais son salon de la rue de Courcelles devient le rendez-vous de ce que Paris compte d'artistes, de savants et d'écrivains contribuant par là au rayonnement du Second Empire dans des milieux plutôt réticents face à l'homme du 2 Décembre³⁵³.

La famille « naturelle » de Napoléon III était d'abord représentée par les enfants de Lucien, frère de Napoléon 1er, l'homme sans qui celui-ci n'aurait pu réussir le 18 Brumaire et néanmoins celui qui, réprouvé, a été exclu lui et sa descendance de la succession impériale pour avoir refusé de se plier à la politique matrimoniale de Napoléon. De la nombreuse descendance de Lucien, deux de ses enfants accèdent à la notoriété dans des conditions d'ailleurs bien différentes. Tout d'abord Charles-Lucien Bonaparte (1803-1857) dont on a vu qu'il a été président de l'Assemblée de la République romaine à

353. Jérôme Picon, *Mathilde, princesse Bonaparte*, Flammarion, 2005.

laquelle le général Oudinot, obéissant aux ordres de Louis-Napoléon, a mis fin en 1849. Charles-Lucien vient ensuite en France où son cousin accepte de l'accueillir et où il meurt quelques années plus tard. Son fils Lucien devient aumônier de la cour impériale et plus tard cardinal.

Mais le trublion de la famille de Lucien a été, sans conteste, le frère de Charles-Lucien, Pierre Bonaparte (1815-1881). Napoléon III s'est toujours souvenu qu'il l'avait accompagné, lui et son frère Napoléon-Louis, en 1831 dans leur équipée italienne, Mais l'homme est incontrôlable et même dangereux. Exilé aux États-Unis, on le retrouve en France en 1848 lorsqu'il se fait élire député à la Constituante avec ses cousins Louis-Napoléon et Napoléon fils de Jérôme. Pierre a été celui sur qui Louis-Napoléon s'est un moment appuyé pour tenter d'appliquer sa politique socialiste. Après l'échec de cette tentative, Pierre s'engage dans l'armée, obtient le grade de chef de bataillon, se bat en Algérie mais comme le prince Napoléon, il quitte son corps sans autorisation profitant de l'impunité que lui confère sa parenté avec le prince-président. Querelleur, violent mais pourtant fait « prince français » par son cousin l'empereur en 1856, ce personnage encombrant n'est cependant pas reçu à la cour. Une dernière fois, il défraye la chronique judiciaire en tuant d'un coup de revolver le journaliste Victor Noir donnant ainsi l'occasion aux républicains d'organiser une importante manifestation d'opposition à l'Empire lors des obsèques de la victime.

Descendants de Caroline Bonaparte, la plus jeune soeur de Napoléon, les Murat ne font pas partie de la famille impériale mais seulement de la liste civile. Napoléon III fait de son cousin Lucien Murat (1803-1878), député en 1849, un sénateur après le 2 Décembre puis un prince et surtout un Grand Maître du Grand Orient de France en lui assignant un rôle de contrôle de cette importante obédience de la Franc-maçonnerie. Son fils Joachim (1834-1901) fit carrière dans l'armée. Général en 1870, il charge le 16 août 1870 à Rezonville à la tête de ses cavaliers dans la meilleure tradition de son grand père le roi de Naples.

Il faut citer aussi les Bacciochi, descendants d'Elisa, autre soeur de Napoléon, dont sa fille Elisa-Napoleone comtesse Camerata (1806-1869) qui s'est fait connaître pour être aller incognito à Vienne rencontrer secrètement le duc de Reichstag afin de le convaincre de se lancer dans l'aventure d'un retour en France. Napoléon III lui accorde le titre de princesse Bacciochi. Son fils Napoléon Bacciocchi, né en 1826 et maître des requêtes au Conseil d'État, se suicide en 1853. Plus connu est le comte Félix Bacciochi (1803-1866), cousin du mari de la soeur de Napoléon 1er, premier chambellan de Napoléon III et surintendant des spectacles de la Cour puis surintendant gé-

néral des théâtres de l' Empire et sénateur. Il a été pour Napoléon III un ami fidèle, intermédiaire de confiance pour ses liaisons galantes.

L'irruption des Bonaparte-Patterson en 1853 à la Cour de Napoléon III jette le trouble dans la famille impériale. De son mariage en 1803 aux États-Unis, le futur roi Jérôme avait eu un fils nommé Jérôme-Napoléon Bonaparte (1805-1870). Ce mariage, fait sans le consentement de Napoléon 1er, avait été annulé, ce qui avait permis ensuite à Jérôme d'épouser la fille du roi de Wurtemberg. Toutefois le fils, né de cette première union, vint en Europe dès 1819, à l'âge de 14 ans et entretint des rapports cordiaux avec son père et toute la famille Bonaparte. En 1821, il est même question de le marier avec Charlotte, la fille du roi Joseph. Après un second séjour en Europe en 1826 auprès de son père, Jérôme-Napoléon repart en Amérique où il se marie. En 1853, il revient en France où Napoléon III l'accueille en cousin et, en avril 1854, un décret impérial le déclare français. C'est alors que le prince Napoléon, son demi frère, intervient craignant de le voir intégrer la famille impériale et, dans ces conditions, de le précéder lui-même dans la succession de l'empereur. L'affaire, portée devant le conseil de famille, se traduit par la sentence du 4 juillet 1856 qui reconnaît à Jérôme-Napoléon le droit de porter le nom de Bonaparte mais, confirmant la nullité du mariage de ses parents, lui dénie le droit d'entrer dans la famille impériale et donc empêche toute possibilité pour lui de figurer dans l'ordre successoral impérial. Jérôme-Napoléon Bonaparte (Patterson) eut deux fils: Jérôme-Napoléon Bonaparte 2 (1830-1893), qui servit dans l'armée française de 1854 au 31 mars 1871 et Charles-Joseph Bonaparte (Patterson) (1851-1921) qui fut secrétaire d'État à la Marine de Théodore Roosevelt en 1908 et créa le *Bureau of investigation* qui devint plus tard le *Federal Bureau of Investigation*!

Les Tascher de la Pagerie étaient aussi des parents proches de Napoléon III, sa grand mère Joséphine étant elle-même une Tascher de la Pagerie. L'empereur les avait fréquentés à l'époque d'Arenenberg. Pierre-Claude (1767-1861) fut nommé sénateur en 1852 et grand maître des cérémonies de l'impératrice en 1853 en même temps que son fils Charles-Joseph (1811-1869) devenait premier chambellan de l'impératrice, duc en 1859 et sénateur en 1861.

Aux côtés de tous ces membres de la famille de l'empereur, comblés de faveurs et de fonctions lucratives du seul fait de leur parenté, Morny et Walewski, fils naturels le premier d'Hortense et le second de Napoléon 1er, occupent une place à part car leur carrière politique ou diplomatique est antérieure à l'arrivée au pouvoir de Napoléon III.

Charles-Auguste-Louis-Joseph Morny (1811-1865) était le fils adultérin d'Hortense, et donc le demi-frère de Napoléon III, et le fils du comte de

Flahaut, lui-même fils naturel de Talleyrand. Morny aimait à dire qu'il était fils de reine, petit-fils d'évêque, frère d'empereur et que tout cela était «naturel»! Après avoir servi dans l'armée en Algérie de 1835 à 1837, il est élu député dès 1842. Ce n'est qu'en janvier 1849 qu'il rencontre son demi-frère devenu président de la République. Réélu député en 1849, il joue un rôle majeur lors du coup d'État du 2 Décembre comme ministre de l'Intérieur mais il démissionne de ses fonctions le 23 janvier 1852 pour protester contre le décret confisquant les biens de la famille d'Orléans. Il ne sera jamais plus ministre, ce qui ne l'empêchera pas de jouer un rôle politique majeur sous le Second Empire. Député du Puy-de-Dôme de 1854 à sa mort, il fut un efficace président du Corps législatif, Napoléon III pouvant compter sur sa remarquable habileté pour faire appliquer sa politique. Il approuve la libéralisation du régime ainsi que sa politique sociale. En même temps, Morny trouve largement son compte dans le développement économique du Second Empire dont il est un des acteurs en même temps qu'un des profiteurs les plus notoires. Ce dandy de la politique, aimant le luxe, les femmes, le théâtre, les oeuvres d'art, les chevaux de course, le jeu avait de très gros besoins d'argent qu'il trouve soit dans la fortune de sa maîtresse Fanny Le Hon puis de son épouse Sophie Troubetzkoï mais surtout dans sa participation à d'importantes opérations financières et industrielles. Il est en effet président de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, vice-président de la Compagnie du Grand Central. Ami des Pereire, il fonde avec eux le Crédit Mobilier, préside la Société des houillères et forges d'Anzin et il siège dans diverses sociétés industrielles en France et en Russie. Celui qu'Alphonse Daudet a mis en scène dans *Le Nabab* n'hésite pas à spéculer aussi sur les terrains parisiens. Il est la personification tout à la fois de la haute compétence politique et d'une confusion entre monde des affaires et monde de la politique qui nuit beaucoup à l'image du Second Empire.

Bien différent est Alexandre Walewski (1810-1868), fils naturel de Napoléon 1er et de la Polonaise Marie Walewska et donc cousin germain de Napoléon III. Comme Morny, Walewski avait commencé une carrière sous Louis-Philippe. C'était un diplomate de formation. Plus besogneux que Morny mais plus honnête et non soupçonné d'affairisme, Walewski apparaît comme l'homme de confiance de Napoléon III pour la politique étrangère. De 1851 à 1855, il est ambassadeur à Londres où il s'acquitte parfaitement de sa tâche consistant à nouer des contacts privilégiés avec l'Angleterre. Sénateur en 1855, il devient la même année ministre des affaires étrangères et le demeure jusqu'en 1860. Le voici ensuite ministre d'État puis président du Corps législatif de 1865 à 1867, mais malgré son dévouement, il ne peut faire

oublier l'habileté de Morny. Il est ensuite sénateur de 1867 à sa mort. L'empereur apprécie en lui sa loyauté mais aussi sa complaisance de mari.

Des amis de la période de jeunesse de Napoléon III, plusieurs ont disparu ou se sont éloignés. Parquin est mort en 1845, Arese est retourné en Italie mais il continue à avoir des contacts avec l'empereur, Vieillard qui a peu apprécié le rétablissement de l'Empire meurt en 1857. Il reste Henri Conneau qui est toujours très proche et qui occupe des positions officielles à la Cour dont il est chef du service de santé. Il y a ensuite Claude-Nicolas Vaudrey, polytechnicien, ancien officier de la Grande Armée, colonel à Strasbourg en 1836. Il avait soutenu la tentative de prise du pouvoir du jeune Louis-Napoléon et avait été mis à la retraite. On le retrouve aide de camp du prince-président après l'élection de celui-ci en 1848 puis député en 1849. Général en 1851, puis sénateur, il a lui aussi des positions officielles dans la Maison de l'empereur comme gouverneur du palais du Louvre et des Tuileries. Sont aussi membres de la Maison impériale Bure, depuis longtemps homme de confiance de Napoléon III pour les questions financières et qui devient trésorier général de la couronne, Thélin, ancien valet du prisonnier de Ham qui est promu trésorier de la cassette particulière, et même Tirmache, ancien aumônier du fort de Ham qui est devenu évêque d'Arras et membre de la grande aumônerie. Il faut ajouter à cette liste de fidèles Émile-Félix Fleury, écuyer de l'empereur, qui est à l'origine des mutations des officiers généraux ayant permis la réussite du coup d'État. Colonel en 1852, général de brigade en 1858, général de division en 1863, sénateur en 1865, il est, avec Conneau, un confident de l'empereur qui lui délègue des missions diplomatiques avant d'en faire en 1869 son ambassadeur en Russie.

Plusieurs des vieux compagnons de Napoléon III figurent donc dans l'organigramme de la Maison de l'empereur que celui-ci a rétabli dès janvier 1853 dans la continuité de la Maison impériale de Napoléon 1^{er}. Cette Cour du Premier Empire, Napoléon III en avait gardé un souvenir fort car il avait déjà sept ans en 1815. Lui-même élevé dans la pourpre, il était dans l'ordre des choses que, devenu empereur, il restaure les fastes qu'il avait connus enfant et notamment la Cour impériale³⁵⁴. Comme le Premier Empire, le Second Empire eut donc sa maison civile et sa Maison militaire. Déjà, président de la République, il a transporté sa résidence de l'Élysée au palais des Tuileries et a entrepris de relier celui-ci au Louvre. L'ensemble architectural ainsi constitué est immense et, de plus, meublé avec munificence. Les Tuileries deviennent donc le lieu principal de résidence de l'empereur, le siège du conseil

354. Pierre de Lano, *La Cour de Napoléon III*, Victor Havard, 1892.

des ministres et c'est là aussi que se tient la Cour impériale. La Maison de l'empereur comprend une Maison civile et une Maison militaire. La première est elle-même divisée en onze services: ministère de la Maison de l'empereur, services de la grande aumônerie, du grand maréchal du palais, du grand chambellan, du cabinet de l'empereur, de la musique de la chapelle, de la trésorerie, de la santé, du grand écuyer, du grand veneur et du grand maître des cérémonies. La Maison militaire comprend les services du grand maréchal du palais, de l'adjudant général, des aides de camp, de l'officier d'ordonnance, des cent-gardes. En date du 3 janvier 1853, Viel-Castel écrit dans son journal: «Les grandes charges de la Cour sont pourvues. Le maréchal Magnan, le maréchal Vaillant, le maréchal Saint-Arnaud, le duc de Cambacérès, le duc de Bassano en sont les titulaires».

Malgré une étiquette contraignante, la Cour impériale avait un caractère moins compassé et plus « bourgeois » que les grandes cours européennes. Le faubourg Saint-Germain, légitimiste, soulignait le nombre de parvenus qui la peuplaient. Au contraire, les républicains la dénonçaient comme un lieu de luxe exagéré et de corruption. En réalité, malgré les grands dîners, les bals masqués et les grandes réceptions de prestige, qui participaient incontestablement de « la fête impériale », cette cour n'était en rien la « Sodome et Gomorhe » souvent décrite. En temps normal, les jeux pratiqués aux Tuileries ou dans les autres résidences étaient bien souvent puérils. Cette cour était en fait une cour itinérante. Elle se tenait aux Tuileries, du mois de décembre au mois de mai ; à la mi-mai, la famille impériale se transportait au château de Saint-Cloud, puis à Fontainebleau jusqu'à la veille du 15 août, fête de l'empereur, où elle revenait aux Tuileries. Août était le mois des cures thermales à Plombières puis à Vichy, septembre celui du séjour à Biarritz. Au début novembre, c'était Compiègne jusqu'à la fin décembre.

Les séjours de la famille impériale à Compiègne présentent une originalité certaine qui mérite que l'on s'y attarde. Dès 1852, ces séjours deviennent réguliers avec la mise en place d'un rituel de distractions par «série» d'une centaine d'invités à chaque fois pour une semaine. C'est ainsi que jusqu'à la fin de l'empire se sont succédé plusieurs centaines d'invités du monde politique et du monde intellectuel auxquels se mêlaient souvent des étrangers de marque. Il s'agissait d'honorer des artistes ou des écrivains réputés et cette invitation avait valeur de consécration. Parmi les invités les plus notoires, citons: les peintres Delacroix, Doré, Flandrin, Isabey, Winterhalter, Yvon; les architectes Garnier ou Lefuel; les sculpteurs Bartholdi, Carpeaux; les musiciens Auber, Gounod, Verdi; les écrivains Dumas fils, Feuillet, Féval, Flaubert, Gautier, Musset, Sainte-Beuve, Vigny; les savants comme Pasteur.

C'est à Compiègne qu'eut lieu la fameuse dictée de Mérimée où l'empereur fit 42 fautes, l'impératrice 63 mais le prince Metternich, ambassadeur d'Autriche trois seulement! Le boute-en train de ces séjours était la princesse Metternich, grande amie de l'impératrice. Malgré les représentations théâtrales, les chasses à courre ou les promenades jusqu'au château de Pierrefonds, que l'empereur faisait restaurer par Viollet-le-Duc, on s'y ennuyait ferme³⁵⁵.

Le couple impérial, sans cesse en représentation, donnait le ton à «la vie parisienne» suivi des grands personnages de l'État ou du monde des affaires qui multipliaient les grandes réceptions toutes plus fastueuses les unes que les autres. Cet étalage de richesses pouvait apparaître comme provocatrice aux yeux des couches populaires de la capitale. Il n'est peut-être pas étranger à la radicalisation politique du peuple de Paris qui débouchera sur la Commune de 1871.

355. Jean-Marie Moulin, *Le château de Compiègne*, Éditions de la réunion des Musées nationaux, Paris, 1987.

CHAPITRE VIII :
CONTRE LE PAUPÉRISME :
DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE, MORALISER,
MAINTENIR L'ORDRE, PRATIQUER L'ASSISTANCE

Louis-Napoléon l'avait dit bien avant de devenir empereur : un gouvernement a non seulement le droit mais aussi le devoir d'intervenir dans le domaine économique et ceci pour des raisons sociales, afin de donner de l'ouvrage à la population qui en manque et ainsi de résorber le paupérisme. Nous sommes là dans la plus pure tradition saint-simonienne. Déjà dans *La question des sucres*, il écrivait : « créer le plus d'activité possible, employer tous les bras oisifs, tel doit être le premier soin d'un gouvernement ». Cela ne signifie pas pour autant que l'État doive se substituer aux particuliers. En fait, l'État doit donner l'impulsion, il doit orienter l'économie car il faut « éviter cette tendance funeste qui entraîne l'État à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui » ajoutait-il dans son *Manifeste* pour l'élection présidentielle du 10 décembre 1848.

En même temps, l'État doit exercer son pouvoir de maintien de l'ordre. Dans *Extinction du paupérisme*, il revient à plusieurs reprises sur la nécessité de discipliner les masses. Son socialisme est un socialisme autoritaire comme beaucoup de socialismes de son époque et aussi de communismes y compris celui de Marx. Prétendant, président de la République, empereur, il n'a jamais varié sur ce point : s'il se dit soucieux du bien-être des masses, il se méfie de leurs initiatives désordonnées. Pour lui, dans la tradition du despotisme éclairé, il s'agit de protéger les masses contre elles-mêmes. Enfin, selon lui, l'État doit encourager toutes les initiatives individuelles capables de soulager la misère ouvrière notamment quand celles-ci viennent des chefs d'entreprise eux-mêmes. C'est pourquoi le patronage, théorisé par Le Play mais opposé au libéralisme du « laissez-faire, laissez-passer », sera encouragé tout au long de l'Empire.

Une lecture superficielle de cette politique peut en faire une simple politique inspirée par la bourgeoisie de l'époque en ce qu'elle développe le capitalisme à un degré inégalé jusque-là, produit un enrichissement considérable et maintient en lisière d'une main de fer les classes populaires. Et ce sont bien là les effets les plus spectaculaires de la politique autoritaire et paternaliste du Second Empire à tel point que l'on dit couramment que la politique économique du Second Empire est celle dont le capitalisme a besoin à cette époque.

Cependant, la finalité de cette politique n'est pas celle de la bourgeoisie et celle-ci ne s'y est pas trompée. Après les années 1860-1864 marquées par l'intervention en Italie, le traité de libre-échange, le droit de grève, des secteurs entiers de la bourgeoisie se montrent farouchement opposés à l'empereur. Il ne s'agit pas en effet pour Napoléon III de gouverner *en faveur de* la bourgeoisie pour le profit des nantis mais de gouverner *avec* la bourgeoisie pour développer les forces productives et finalement tenter de satisfaire les nouvelles couches sociales que le suffrage universel vient d'intégrer à la nation. Dans son *Nouveau Christianisme*, Saint-Simon écrivait en 1825 : « Pour améliorer le plus rapidement possible l'existence de la classe la plus pauvre, la circonstance la plus favorable serait celle où il se trouverait une grande quantité de travaux à exécuter et où ces travaux exigeraient le plus grand développement de l'intelligence humaine ». Louis-Napoléon ajoutait à cela dans *Extinction du paupérisme* : « Que (le gouvernement) établisse le bien être des masses sur des bases inébranlables, et il sera inébranlable lui-même ».

La croissance de l'emploi par le développement économique

La période dictatoriale a fait plus qu'amorcer la politique de grands travaux qui va être celle du Second Empire. Elle en a jeté les bases. Il est juste de rappeler que la monarchie de Juillet s'était déjà engagée dans cette voie quoique d'une façon plus timide. Mais la crise économique de la fin du règne de Louis-Philippe puis la révolution de février 1848 ont interrompu le mouvement et le chômage s'est installé. Le candidat aux élections présidentielles, Louis-Napoléon Bonaparte, l'a bien compris qui, dans son manifeste de 1848, propose de rétablir l'ordre pour ramener la confiance et restaurer les finances afin de faire repartir les affaires. Mais la confiance n'est pas revenue entre décembre 1848 et décembre 1851 car les incertitudes politiques ont aggravé la crise économique et sociale et les appels à la reprise des travaux publics lancés par les saint-simoniens Infantin et Talabot, en s'appuyant sur l'article 13 de la Constitution³⁵⁶, sont restés lettre morte. Le 16 juin 1849, Infantin réclame « une reprise héroïque et gigantesque des travaux publics » ainsi que le développement des voies ferrées tandis que Paulin Talabot est encore plus net, deux mois plus tard : « La reprise des grands travaux est aujourd'hui, de l'aveu de tous, une question de salut public »³⁵⁷.

356. Celui-ci précisait : « La société...favorise...l'établissement par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés ».

357. Cité par L. Girard, *op. cit.*, p. 40.

Servi par la confiance revenue avec le coup d'État qui paraît garantir la stabilité politique pour longtemps, le gouvernement s'engage aussitôt dans la politique réclamée par les saint-simoniens. Le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 précise, dans son article quatre : « Tous les travaux d'utilité publique... toutes les entreprises d'intérêt général, sont ordonnées ou autorisées par décrets de l'empereur ». La politique économique du Second-Empire apparaît ainsi pleinement dans son inspiration saint-simonienne c'est-à-dire de ce que l'on appelle, certainement d'une façon abusive et polémique, « socialiste utopiste ». L'État n'est plus simplement, selon la conception libérale, l'État gendarme mais il intervient pour stimuler l'économie et développer l'emploi.

Ce que souhaitent les saint-simoniens c'est développer les réseaux de circulation de l'argent, des marchandises et du savoir afin de pouvoir réaliser leur politique sociale³⁵⁸. Développer ces réseaux, c'est exactement ce que fait Louis-Napoléon à partir du 2 décembre 1851. Ce sont « les décrets du 2 Décembre » (Louis Girard) encore appelés « économie politique du Deux Décembre » (François Caron). Il s'agit d'abord pour lui de faciliter la circulation de l'argent et ceci en deux temps. Après avoir découragé l'épargne improductive en abaissant le taux de l'escompte quelques jours après le coup d'État de façon à orienter les capitaux notamment vers les compagnies de chemin de fer, il lance une politique de grands travaux afin de développer l'emploi et la consommation : « Nous ne produisons pas trop, mais nous ne consommons pas assez » écrivait Louis-Napoléon dans *Extinction du paupérisme*. Ce sont là des idées que l'on retrouvera au XXe siècle chez Keynes³⁵⁹ et, de ce point de vue, la politique du Second Empire peut être définie comme un pré-keynesianisme. Dans *Extinction du paupérisme*, Louis-Napoléon défend déjà la théorie des dépenses productives. Celles-ci, en accroissant les revenus doivent permettre le remboursement facile de la dette et l'abaissement des impôts³⁶⁰. De plus, tout au long de l'Empire, toute une législation favorise la bourgeoisie d'affaires notamment dans les années soixante lorsque la relance économique paraît nécessaire, témoin la loi du 23 mai 1863 sur les sociétés anonymes. « Napoléon III fut le premier souverain

358. Cette politique a été bien exposée par Pierre Musso, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF, 1997, p. 200 et suiv.

359. Cf l'ouvrage de J. M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936). Ce rôle économique de l'État se retrouvera aux États-Unis au lendemain de la crise de 1929 avec le New Deal rooseveltien.

360. Jean-Luc Mayaud, « Le Second Empire : façade économique ou épisode négligeable ? » in *Pourquoi réhabiliter..., op. cit.*, p 110.

qui, en France - mais en Europe aussi - au vu de ses idées saint-simoniennes, jugea prioritaire le développement économique du pays et voulut y assurer le pouvoir des « producteurs » (et ceux-ci dans la doctrine saint-simonienne comprenaient aussi les ouvriers) jugeant que là se trouvaient les forces vives du pays » (Marc Ferro) ³⁶¹.

On ne retient souvent du fameux discours de Bordeaux, prononcé par Louis-Napoléon le 9 octobre 1852 et destiné à préparer le plébiscite rétablissant l'Empire, que la formule « l'Empire c'est la paix » destinée à rassurer l'Europe. Pourtant tout aussi importante est la conclusion en ce qu'elle annonce la politique économique de l'Empire en la situant explicitement dans la perspective d'*Extinction du paupérisme* et du saint-simonisme : « Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemin de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore »³⁶². Il est clair que les « territoires incultes à défricher » et l'allusion à l'Algérie renvoient à *Extinction du paupérisme* et on peut dire une fois de plus que cet écrit est très loin de n'avoir été qu'un écrit de circonstance puisqu'il sert de référence à un moment déterminant de la vie politique de son auteur. Remarquons également qu'avant même d'être empereur, Louis-Napoléon évoque ce qu'il appellera plus tard concernant l'Algérie le « royaume arabe ». Tout aussi important pour notre propos est la référence à ce qui fait l'originalité de la conception économique du saint-simonisme c'est-à-dire l'importance des réseaux à travers lesquels circule la richesse d'où l'emploi des termes de « routes », de « ports », de « rivières », de « canaux », de « chemin de fer », de « communications » intercontinentales. C'est en même temps affirmer dans le domaine économique l'importance capitale du commerce comme il le redira en 1860 à son ministre Achille Fould, précisant au passage la permanence de la finalité sociale de l'économie. Il proclame qu'il faut « multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant ; que sans commerce l'industrie est stationnaire et conserve des prix élevés qui s'opposent aux progrès de la consommation ; que sans une industrie prospère qui développe les capitaux, l'agriculture elle-même demeure dans l'enfance. Tout s'enchaîne donc dans le développement progressif de la prospérité publique...Un des plus grands services à rendre

361. Marc Ferro, *Histoire de France*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2001, p. 290.

362. *Le Moniteur*, 11 octobre 1852.

au pays est de faciliter les transports des matières de première nécessité pour l'agriculture et l'industrie».³⁶³

Pour mettre en oeuvre cette politique, le futur empereur dispose d'une situation générale particulièrement favorable. Certes, la France bénéficie d'un dynamisme démographique moins élevé que l'Allemagne, mais, comme les autres pays développés, elle va profiter du renversement de la conjoncture. En effet, les découvertes de mines d'or en 1848 en Californie et en 1851 en Australie, en provoquant l'accroissement de la masse monétaire, sont à l'origine directe d'une période de deux décennies caractérisée par une hausse des prix de longue durée. C'est la phase A selon la terminologie de François Simiand. « Lorsque les prix augmentent, les bénéfiques (« profits ») augmentent, circonstance qui rend optimistes les industriels, lesquels lancent de nouvelles fabrications, créent de nouvelles usines, au milieu d'un sentiment d'euphorie, d'un développement général (Second Empire) » (Jean Bouvier)³⁶⁴.

Cependant, la conjoncture seule ne peut expliquer la grande prospérité économique du Second Empire et surtout la forme que celle-ci a prise. Le volontarisme de Napoléon III est le second élément qui explique cette prospérité. Louis-Napoléon initie en effet une nouvelle politique en matière bancaire qui va encore augmenter la masse monétaire c'est-à-dire que va s'accélérer la circulation fiduciaire qui favorise le développement économique. La référence à l'importance des fluides chez Saint-Simon encore une fois ne fait aucun doute. Et cette augmentation de la masse monétaire est le produit de deux décisions de Louis-Napoléon dès le lendemain du coup d'État à savoir l'abaissement du taux de la rente qui contraint les possesseurs de capitaux à investir sous peine de voir leurs revenus diminuer. C'est ainsi que, en même temps que la rente passe de 5 % à 4,5 %, trois nouvelles institutions de crédit (le Crédit foncier, le Crédit mobilier, le Crédit mutuel), inspirées par les Pereire, voient le jour. Il s'agit de faire sortir l'argent dormant dans les bas de laine.

Certes, le Crédit foncier ne se révèle pas à la hauteur des espérances de l'empereur qui aurait souhaité qu'il s'intéressât aussi à l'agriculture alors qu'il concentre ses activités à Paris et dans les grandes villes. Mais il est, dans le domaine du développement et des grands travaux urbains, un élément fondamental. Le Crédit mobilier apparaît rapidement comme une des plus belles réussites du régime en permettant une très forte expansion des chemins de

363. Lettre publiée dans *Le Moniteur* du 15 janvier 1860. Cité par A. Plessis, *De la fête...*, *op. cit.*, p.85.

364. Jean Bouvier, *Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains (XIXe-XXe siècles)*, SEDES, 1969, p.41.

fer et des grands travaux parisiens, tout en assurant à la banque Pereire de substantiels bénéfices. Il étend son emprise sur toute une série de sociétés en France et à l'étranger jusqu'à menacer la suprématie de la haute banque symbolisée par les Rothschild. Mais la politique aventureuse des Pereire ne tarde pas à inquiéter l'entourage de l'empereur. Quant au Crédit mutuel, il ne voit finalement pas le jour. En fait, l'influence des Pereire est toujours contrebalancée sous l'Empire par des ministres plus orthodoxes en matière financière, comme Fould, qui finissent en 1867 par l'emporter. L'empereur, lui, n'est pas un technicien de la finance mais il lui arrive d'imposer ses vues en la matière comme lorsque, au cours de la guerre de Crimée, il exige que l'emprunt nécessaire pour financer la guerre soit couvert non pas par un seul puissant banquier comme c'est l'habitude jusque-là mais par une souscription générale publique en le mettant à la portée des revenus modestes par l'émission de petites coupures. Quoiqu'il en soit, la mobilisation des capitaux des petits rentiers permet rapidement la reprise générale et donc la résorption du chômage.

D'autres mesures allant dans le même sens vont améliorer une législation économique datant pour l'essentiel de 1807. Les sociétés par actions, étroitement surveillées par l'État avaient un développement freiné. Restaient alors les sociétés en commandite qui, excès inverse, n'étaient pas contrôlées d'où à leur égard une méfiance justifiée. En trois étapes, ce système est modifié. Tout d'abord, en juillet 1856 une loi accroît le contrôle de l'État sur les sociétés en commandite. Puis, en mai 1863, une autre loi sur les sociétés à responsabilité dispense d'autorisation les sociétés possédant un capital inférieur à vingt millions de francs. Enfin, en juillet 1867, une loi dispense les sociétés anonymes de l'autorisation de l'État. Ce sont désormais les actionnaires qui contrôleront ces sociétés. Cette dernière loi demeurera en vigueur près d'un siècle³⁶⁵. On aboutit ainsi à un système beaucoup plus souple et donc plus efficace.

« En ces années uniques dans l'histoire de plusieurs siècles et dont les possibilités se trouvaient audacieusement exploitées à fond, le deux Décembre avait enfin amorcé le circuit » écrit Louis Girard³⁶⁶. Et il est vrai que le développement économique de la France sous le Second Empire est de très grande ampleur. Le produit intérieur brut passe de 11 milliards de francs en 1850 à 20 milliards en 1869 alors qu'il n'avait progressé que de 2 milliards de 1820 à 1850³⁶⁷. Le développement des chemins de fer est si impétueux

365. J-C. Yon, *op. cit.*, p.108.

366. L. Girard, *op. cit.*, la conclusion.

367. Maurice Lévy-Leboyer et François Bourguignon, *L'économie française, analyse macro-économique*, Paris, 1985.

dès 1852 que l'on a pu parler d'une véritable révolution ferroviaire. Alors que le travail était presque complètement arrêté dans ce domaine, l'afflux de capitaux que permet l'abaissement de la rente et les initiatives gouvernementales accordant des concessions nouvelles et contraignant les compagnies à s'associer ou à fusionner donnent un puissant coup de fouet à l'économie. Les compagnies embauchent, les travaux reprennent. On ne peut douter dans ce domaine de la détermination de l'empereur à aller vite, lui qui écrivait à Persigny en 1840 : « Les chemins de fer par exemple ! Quelle honte ! On est encore à délibérer et discuter non pas où les faire, mais par qui les faire ; éternelle question de la médiocrité qui nous rend la risée de l'Europe ».

Alors qu'en 1851, il y avait 3 248 kilomètres de voies ferrées en France, on en compte 17 500 en 1870. On commence par réaliser la jonction entre Paris et la Belgique puis Paris et Strasbourg (1852). C'est ensuite la ligne Paris-Marseille (1855), Paris-Tours, Paris-Caen, Bordeaux-Bayonne (1856) etc. Mais la lutte entre les compagnies est féroce et, à ce jeu, ce sont les Pereire qui doivent bientôt rendre les armes. En 1857, leur société Le Grand Central disparaît tandis que leur concurrent Talabot réussit, avec le soutien des Rothschild, la fusion entre la Compagnie de la Méditerranée et le Paris-Lyon d'où naît le Paris-Lyon-Méditerranée. En quelques années, les 42 petites sociétés d'avant 1851 font place à six grands groupes dont trois sont entre les mains des Rothschild (Orléans, Nord, P.L.M.) et trois sont aux Pereire (Ouest, Est, Midi). En 1863, second échec des Pereire lorsque l'État refuse que la Compagnie du Midi, qu'ils possèdent, prolonge sa ligne Bordeaux-Sète jusqu'à Marseille. C'est le P.L.M. de Talabot qui, parti de Marseille, ira jusqu'à Sète.

Malgré un nombre relativement élevé d'accidents voire de vols et de voies de fait sur les voyageurs, malgré la ruine de la batellerie sur le Rhône, la Saône et autres cours d'eau, malgré la marginalisation des régions les plus faibles économiquement, les chemins de fer à la fin de l'Empire ont conquis le pays. Un véritable marché national est né, des régions entières commencent à spécialiser leur production, ici le vin, là les légumes ou les fruits, là encore l'élevage etc. Le chemin de fer étant gros consommateur d'acier pour les rails, c'est l'ensemble de la métallurgie qui progresse mais aussi d'autres industries, celles du bois, du bâtiment etc. La métallurgie connaît un essor spectaculaire. Les usines Schneider au Creusot qui avaient 2 500 ouvriers en 1845 en ont 10 000 à la fin de l'Empire. On embauche tellement dans tout le pays que le chômage structurel disparaît quasiment partout. Dès 1858, Napoléon III résume ainsi les conséquences de la construction des chemins de fer : celle-ci « change toutes les conditions économiques du pays car, non seulement pour leur création, ils absorbent la plupart des capitaux disponi-

bles, mais quand ils sont créés, ils favorisent l'agglomération dans les villes et modifient les rapports entre le producteur et le consommateur »³⁶⁸. Ainsi est réalisé le second volet du développement des réseaux à savoir celui concernant la circulation des marchandises et des hommes.

Dans la rubrique des réseaux de circulation des marchandises, il faut souligner l'extraordinaire essor de la marine marchande sous le Second Empire. Napoléon III, dans ce domaine, « s'attacha à développer une grande politique et il obtint de notables résultats. C'est en effet sous le Second Empire que la navigation marchande prit un essor qu'elle n'avait pas connu depuis le règne de Louis XVI » (Étienne Taillemite)³⁶⁹. Entre 1850 et 1870, le tonnage doubla presque passant de 600 000 à un million de tonnes. La flotte se modernisa par la construction de nombreux navires à vapeur grâce à des aides financières de l'État et à une législation plus favorable. De grandes compagnies de navigation se créent : la Compagnie des messageries impériales de Rostand à Marseille, la Société générale maritime des Pereire qui devient la Compagnie générale transatlantique en 1861 avec la participation d'Augustin Normand constructeur du Havre et de l'ingénieur Dupuy de Lôme, que l'on retrouvera dans les progrès de la marine de guerre. Des lignes directes régulières sont alors établies avec New York, le Mexique, Rio de Janeiro, Hong Kong, Alexandrie et l'Égypte. La flotte marchande française devient alors la deuxième du monde après celle de l'Angleterre. Les chantiers navals se développent. Celui de Saint-Nazaire créé alors lance en 1864 pour la Compagnie générale transatlantique le paquebot *Impératrice Eugénie*.

Le troisième volet c'est-à-dire le développement des réseaux de circulation du savoir est en général totalement passé sous silence. Or il est pourtant essentiel car il s'agit du grand essor du système des télécommunications. Depuis 1793, la France utilisait le télégraphe optique de Claude Chappe. Celui-ci avait rendu de grands services mais il ne pouvait fonctionner par temps de brouillard et durant la nuit. Or, en 1837, Samuel Morse inventait le télégraphe électrique qui arriva en France un an plus tard. La première ligne, Paris-Rouen, fut construite en 1845. On en était encore là en 1851. De plus, l'utilisation frauduleuse du télégraphe optique de Chappe avait suscité une réaction de défense de l'État qui, craignant par-dessus tout les fausses nouvelles, avait en 1837 institué son monopole sur les télécommunications.

368. Discours du 5 avril 1858 lors de l'inauguration du boulevard de Sébastopol à Paris in *Œuvres de Napoléon III*, t. 3, Paris, Amyot, 1866, p. 61.

369. Voir l'article « Marine impériale », signé Étienne Taillemite dans le *Dictionnaire du Second Empire*, *op. cit.*

Cela signifiait que le télégraphe était surtout utilisé à des fins administratives et politiques et non pas économiques. Or, sous la présidence de Louis-Napoléon, le 29 novembre 1850, une loi ouvre la télégraphie au secteur privé, ce qui est effectif le 1er avril 1851 et fait l'objet d'un règlement administratif en juin 1852. Parallèlement, des mesures exceptionnelles sont prises au lendemain du 2 Décembre sur ordre de Louis-Napoléon, à la suite du rapport Morny, en faveur de la télégraphie électrique³⁷⁰. Catherine Bertho, historienne des télécommunications françaises, écrit : « La vraie chance de la télégraphie électrique en France, c'est le Second Empire. Napoléon III et les hommes qui peuplent ses ministères ont foi dans l'industrie, le progrès technique et l'innovation »³⁷¹. De 1853 à 1855, quatre millions huit cent mille francs sont engagés comme le demandait Morny pour la construction de sept mille lignes et de plus de cent stations. À partir de janvier 1855, chaque préfecture est reliée à Paris³⁷². C'est que « après 1852,... le temps des tergiversations cesse. L'administration impériale a besoin d'un réseau, les compagnies de chemin de fer, les bourses de commerce, les agences de presse aussi » écrit encore Catherine Bertho, qui ajoute : « Le télégraphe électrique est incontestablement à mettre au nombre des victoires industrielles du Second Empire »³⁷³. Dès 1863, la France est après l'Angleterre le pays européen le mieux équipé avec un réseau aussi long que celui de la Russie pour un territoire beaucoup moins vaste. À partir de 1853, et jusqu'en 1870 (avec un intermède de 1857 à 1860) c'est le vicomte de Vougy qui sera, en tant qu'administrateur des lignes télégraphiques, l'équivalent d'Hausmann pour la transformation de Paris.

L'autre grand chantier du Second Empire est justement celui des grands travaux urbains réalisés à Paris, sous la conduite du préfet Hausmann, et étendus ensuite à la plupart des grandes villes françaises. Les grands travaux de Paris, qui conduisent à la rénovation complète de la ville et à la naissance du Paris contemporain sont nés de la volonté de Napoléon III en réponse à la crise urbaine de l'époque dont il avait une conscience

370. P. Musso, *Télécommunications..., op. cit.* et *supra* chapitre VII.

371. Catherine Bertho, *Télégraphes et téléphones de Valmy au microprocesseur*, Livre de Poche, 1981, p. 76. Catherine Bertho souligne le rôle personnel de Napoléon III lorsqu'elle le définit comme « un empereur au secours du réseau » alors que Pierre Musso met plutôt l'accent sur l'action d'Auguste et Michel Chevalier ainsi que sur celui de Morny. Il n'y a pas selon nous d'opposition entre les deux approches dès lors que l'on admet la qualité saint-simonienne de Napoléon III.

372. Louis Girard, *La politique..., op. cit.*, p. 157.

373. C. Bertho, *ibid*, p. 76 et p. 131.

aiguë. Les témoignages abondent sur les manifestations de la maladie qui touche la ville et en particulier Paris qui a subi de plein fouet les conséquences négatives d'une triple révolution (industrielle, des transports et démographique) à laquelle les contemporains n'ont pas pu s'adapter. Il en résulte des conditions de logement, d'hygiène et de circulation déplorable avec leur cortège de bruit, de saleté, d'épidémies et de surmortalité. Dès le début des années 1830, Saint-Simoniens, Fourieristes, Cabétistes mènent campagne pour la rénovation de la ville. En avril 1832 déjà, dans *Le Globe*, Michel Chevalier, sous l'inspiration d'Enfantin, réclame, contre ce scandale, « un coup d'État industriel » à savoir la modification de la loi d'expropriation, le percement de voies nouvelles, l'amenée d'eau pure³⁷⁴. Nous examinerons plus loin les conceptions personnelles de Napoléon III en matière d'urbanisme.

Le financement des travaux parisiens est d'abord fourni par les fonds propres à la ville et à des emprunts municipaux puis par l'émission de bons remboursables à court terme et enfin par des bons de délégation qui, sans être des malversations, sont pour le moins des expédients contestables ce qui vaudra finalement à Haussmann d'être acculé à la démission en janvier 1870. Plus grave certainement a été la critique, faite dès cette époque, que la rénovation de Paris s'est accompagnée d'une spéculation effrénée dont les Pereire et Morny comptent parmi les bénéficiaires les plus notoires, et surtout d'un renchérissement des loyers qui provoque l'exode du petit peuple vers le centre encore insalubre et vers les quartiers périphériques. Il est vrai que cette ségrégation horizontale existait très largement avant 1850 dans Paris. Par contre, on peut imputer à Haussmann, et donc à Napoléon III, la ségrégation verticale qui s'établit de plus en plus dans les immeubles nouveaux en repoussant vers le haut les locataires aux revenus les plus faibles. Haussmann a tenté de répondre à cette critique en faisant remarquer que beaucoup d'ouvriers refusaient de consacrer une part plus importante de leurs revenus qu'auparavant à des logements plus spacieux et plus hygiéniques et préféraient choisir d'aller dans des quartiers plus pauvres mais où les logements étaient moins chers. Question de culture dirions-nous aujourd'hui mais l'argumentation d'Haussmann ne tient pas compte de l'augmentation impressionnante des loyers à Paris et son propos doit être

374. Pierre Lavedan, *Histoire de l'urbanisme à l'époque contemporaine*, Paris, 1952, 2^{ème} partie, p. 76. David H. Pinkney dans son ouvrage *Napoléon III and the rebuilding of Paris*, Princeton, 1972 semble être le premier à avoir souligné la filiation entre les projets saint-simoniens et les plans de Napoléon III. Voir aussi de Jeanne Gaillard, *Paris, la ville : 1852-1870*, Paris, Honoré Champion, 1977.

corrigé par Daumier qui stigmatise alors Monsieur Vautour, propriétaire rapace et inhumain³⁷⁵.

C'est aussi sous le Second Empire que les villes d'eau et les stations de mer connaissent un développement marqué comme Vichy, Vittel, Contrexéville, Eaux-Bonnes, Plombières tandis que Biarritz doit sa fortune à la présence estivale de l'impératrice, qu'Arcachon sort de terre, que Nice s'affirme comme lieu de villégiature pour riches étrangers et que Morny lance Deauville. Avec ces réalisations, il est clair que l'on s'éloigne des intentions philanthropiques à destination des « classes pauvres » en général et des ouvriers en particulier. Et il est vrai également que ces réalisations de prestige satisfaisaient la bourgeoisie et tenaient à l'écart les classes populaires de même que la construction d'espaces verts dans les villes, en favorisant la spéculation foncière à leurs abords, éloignait les classes populaires de ces parcs, bois et jardins accaparés par l'aristocratie et les classes moyennes, le bois de Boulogne en étant un excellent exemple.

Du point de vue du développement de l'emploi, la politique d'encouragement à la construction des chemins de fer comme la politique des grands travaux urbains sont des réussites incontestables qui rendent moins urgentes, sinon en grande partie caduques, les autres solutions préconisées dans *Extinction du paupérisme* pour résorber le chômage, à savoir la grande association ouvrière de production et les colonies agricoles. De plus, l'association ouvrière de production, davantage inspirée de Buchez et de Louis Blanc que de Saint-Simon, rappelle trop l'expérience malheureuse des ateliers nationaux pour être expérimentée. Quant aux colonies agricoles, le drame de juin 1848 a montré le refus sans appel des ouvriers de la ville de revenir à la terre.

Mais si on ne peut pas reprendre le projet tel quel, on peut peut-être en conserver l'idée de mettre en valeur les terres incultes. Le choix de Napoléon III se porte alors sur les landes de Gascogne, sur la Sologne, les savarts de la Champagne crayeuse, les Dombes et la Brie. L'empereur lui-même donne l'exemple en achetant des terres incultes pour y installer des fermes modèles dans les landes de Gascogne (7 400 hectares), en Sologne (3 400 hectares) et

375. Sur l'ensemble de ces questions d'aménagement, voir les mises au point de Florence Bourrillon, « L'haussmannisation, une solution à la crise urbaine du milieu du XIX^e siècle », *Historiens et géographes*, n°338, déc. 1992 ; « L'haussmannisation ? solution à la crise urbaine ? Dix ans après... », *ibid.*, n° 379, juillet 2002 et *Les Parisiens et la modernisation de la ville au XIX^e siècle. Évoluer, transformer et construire la ville*, Mémoire pour l'HDR, Université de Paris 12-Val de Marne, 3 vol., soutenu le 15 décembre 2000 (Présentation dans la *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2002, n° 24).

en Champagne, autour du camp de Châlon. Ces fermes, qui utilisent un matériel moderne (moissonneuses, charrues, semoirs anglais), doivent démontrer par l'exemple la supériorité des nouvelles techniques. En même temps, toute une série de dispositions législatives et réglementaires sont adoptées pour drainer les marécages (loi du 10 juin 1854), reboiser, assainir. La loi du 19 juin 1857 impose aux communes des Landes d'assainir les terrains et d'ensemencer en pins tandis que l'État distribue des charrues et construit des routes agricoles que la Compagnie du Midi des frères Pereire relie aux villages. De même, en Sologne, se développe tout un réseau de routes agricoles. Le gouvernement subventionne aussi les travaux des trappistes dans les Dombes et le Corps législatif accorde un crédit de deux millions de francs pour drainer les marécages de la Brie. L'opération certainement la plus spectaculaire réalisée dans les Landes aboutit à la naissance d'une des plus grandes forêts d'Europe dont l'exploitation de la résine et du bois commence dans les années 1860³⁷⁶. Ces mises en valeur de grande ampleur permettent à la superficie cultivée nationale d'atteindre 26 500 000 hectares, chiffre qui ne sera jamais plus égalé en France. Dès 1862, les forêts des Landes fournissent 1 100 000 traverses non seulement pour les compagnies de chemin françaises mais aussi pour les compagnies espagnoles et britanniques.

L'exemple des Landes est particulièrement intéressant à évoquer en ce qu'il démontre que Napoléon III a une fois de plus et sur un point particulier tenté de réaliser le programme qu'il annonçait dans *Extinction du paupérisme*. Frappé par l'état de semi abandon dans lequel est ce département, il entreprend de mettre en valeur ces terres incultes. Les frères Pereire ayant obtenu à la fin de 1852 la concession du chemin de fer Bordeaux-Bayonne, c'est l'empereur lui-même qui dessine le tracé de la ligne avec un léger infléchissement sur Morcenx au centre d'une région inculte. Il espère ainsi que le chemin de fer va permettre de reproduire la colonisation des grandes plaines des États-Unis. Et il donne lui-même l'exemple en achetant 7 400 hectares autour de Morcenx. Ce domaine impérial, viabilisé sur les fonds de sa liste civile, sera érigé en commune sous le nom de Solférino en 1863 quatre ans après la bataille du même nom. Napoléon III souhaite installer sur ce domaine des vétérans et des nécessiteux. À cette fin, il fait construire un véritable village avec mairie, chapelle, presbytère et deux alignements de huit maisons de style colonial. Les ouvriers peuvent se rendre propriétaires de ces maisons pour soixante-quinze jours de travail gratuit pendant dix ans selon un système

376. Voir : L. Papy, *Les Landes de Gascogne et la Côte d'Argent*, 1978 ainsi que les articles de Franck Bouscau (« Landes de Gascogne »), Bernard Petit (« Sologne ») et Georges Clause (« Marne ») in J. Tulard (dir.), *op. cit.*

utilisé pour les immigrants des États-Unis. Le domaine lui-même comprend neuf fermes dispersées en U.

Ainsi deux décennies après *Extinction du paupérisme*, Louis-Napoléon, comme Owen avec *New Harmony* et bien d'autres dans le Nouveau monde, a-t-il construit son utopie allant jusqu'au bout de son rêve de jeunesse. Mais les temps ont changé et il est clair que la solution au paupérisme réside bien plus dans le développement de l'industrie et des grands travaux que dans des colonies agricoles de ce type. Quant aux Landes, l'assèchement des marécages et le reboisement sont certainement plus adaptés à la situation. Parallèlement à cette initiative, les frères Pereire, à partir du monopole du chemin de fer qui est désormais le leur, développent l'économie de la région, plus particulièrement autour du bassin d'Arcachon, dans la plus pure tradition capitaliste. Dès 1853, ayant acquis 8 300 hectares, ils sont les propriétaires quasi exclusifs des rives du bassin d'Arcachon. Dominant la Compagnie des Landes, ils lancent après 1859 la station touristique d'Arcachon avec naturellement un parc à l'anglaise³⁷⁷.

Sur un plan plus général, les travaux de modernisation agricole, qui caractérisent le Second Empire à l'échelle de tout le pays, se doublent un peu partout de diverses améliorations (usage plus important des prairies artificielles, des engrais chimiques, spécialisation des cultures...) popularisés par les comices agricoles qui se multiplient alors mais ces progrès sont inégaux, l'agriculture demeure encore archaïque et le contraste s'accuse avec l'industrie. La politique du Second Empire en matière agricole obéit aux mêmes impératifs qu'en matière industrielle : augmenter l'ouvrage mais il est peu de mesures d'ordre social prises dans ce secteur par le régime. On ne trouve guère à citer que l'interdiction faite de passer le râteau sur les champs après la récolte de façon à ce que les chemineaux c'est-à-dire les vagabonds des campagnes puissent avoir de quoi glaner³⁷⁸! Mais c'est à Napoléon III en personne que l'on doit en 1855 le fameux classement des grands crus de Bordeaux³⁷⁹ qu'il demande, à l'occasion de l'exposition universelle, à la Chambre de commerce de Bordeaux. Celle-ci s'adresse alors au Syndicat des courtiers de commerce auprès de la bourse de la ville qui dresse la fameuse liste des 61 châteaux classés en six appellations différentes, classement si important

377. Bruno George, François Baudequin, Jean-Marcel Goger, François Touzet, *La Compagnie des Landes, deux siècles d'aménagement d'une région*, Pau, Luçon et Mission des travaux historiques de la Caisse des dépôts, 1992.

378. Charles Andler in Albert Thomas, *op. cit.*, p. III.

379. Dewey Markham, 1855. *Histoire d'un classement des vins de Bordeaux*, Ed. Féret, 1997.

pour la notoriété de ces vins et toujours en vigueur pour l'essentiel un siècle et demi après³⁸⁰.

Comme Saint-Simon, Louis-Napoléon pense que le dynamisme du capitalisme améliore la condition ouvrière. Comme lui, il oppose le travail à l'oisiveté. Et, dans cette perspective, les expositions universelles occupent une place essentielle. La France en organise deux à Paris, en 1855 et en 1867, et participe activement à celle de Londres de 1862. Ces expositions se présentent comme de véritables hymnes à la production et au travail sous toutes ses formes. Elles créent une émulation internationale surtout entre la France et l'Angleterre. Les perfectionnements techniques s'y étalent et l'on peut y admirer les prouesses que l'homme est capable de réaliser en utilisant la vapeur, le fer, l'acier ou la chimie. L'exposition de 1855 reçoit cinq millions de visiteurs, celle de 1867 onze millions. Le prince Napoléon, Le Play, les Pereire y sont étroitement associés de même que des artistes : Ingres, Delacroix, Berlioz. En 1855, au Palais de l'industrie, Berlioz crée sa cantate *L'Impériale* à deux chœurs et deux orchestres avec 1 250 exécutants devant 40 000 spectateurs ! Dans ces temples de la science, de la technique et de l'art, les dernières découvertes sont présentées au public : en 1867, l'aluminium (découverte française) ou l'aspirine (découverte allemande). La France expose le résultat de ses réussites techniques et son savoir-faire en matière d'industrie de luxe. Les têtes couronnées sont aussi de la fête et attentives : la reine Victoria en 1855, le tsar Alexandre et le roi Guillaume de Prusse en 1867. Mais le régime impérial fait à chaque fois un effort exceptionnel pour associer à ces manifestations de prestige le maximum d'ouvriers lorsque ces expositions ont lieu à Paris ou à envoyer des délégués ouvriers à Londres en 1862³⁸¹.

La condition ouvrière sous le Second Empire a certes été pour l'essentiel le résultat de la politique économique initiée par « les mesures du 2 Décembre » mais elle l'a été également à partir de 1860 par le changement du régime économique à savoir le passage du protectionnisme à une politique de libre-échange symbolisée par le traité de commerce franco-anglais du 23 janvier 1860. Là encore, comme pour les grands travaux, les intentions sociales de l'empereur sont au centre de ce changement que beaucoup considèrent alors comme révolutionnaire. Lorsqu'il écrivait en 1842 *Analyse de la question des sucres*, le jeune Louis-Napoléon se montrait résolument protec-

380. Ce classement de 1855 figurera en 2005 dans la liste officielle des célébrations nationales.

381. *Le livre des expositions universelles, 1851-1989*, Union centrale des arts décoratifs, Paris, 1983. Voir également : Linda Aimone et Carlo Olmo, *Les Expositions universelles, 1851-1900*, Belin, 1993.

tionniste. Il s'agissait pour lui de défendre la richesse agricole de la région du Nord basée sur la culture de la betterave. Mais il semble avoir été sensible, dès 1846-1847 alors qu'il était en Angleterre, aux vertus du libre-échange. En 1852 encore, Michel Chevalier, dans une lettre à Cobden, le décrit comme protectionniste mais tellement soucieux du bien-être des masses qu'il est susceptible d'évoluer. On peut cependant se demander si, dès ce moment, il n'est pas gagné secrètement au libre-échange car il introduit le 25 décembre 1852, dans l'article 3 d'un sénatus-consulte, la précision suivante : « Les traités de commerce faits en vertu de l'article 6 de la Constitution ont force de loi pour les modifications de tarif qui y sont stipulés ». Cet article provoque aussitôt un grand émoi parmi les industriels protectionnistes, émoi qui paraît *a posteriori* tout à fait justifié. Quoiqu'il en soit, cette émotion contraint l'empereur à ne pas se dévoiler davantage. Mais l'Exposition universelle de Londres de 1855 montre que la France peut rivaliser avec l'Angleterre pour beaucoup de produits. Rallié alors aux idées libre-échangistes, Napoléon III pense le moment opportun pour transmettre en 1856 au Corps législatif un projet de loi favorable au libre-échange, ce qui provoque aussitôt un véritable tollé chez les députés et contraint l'empereur à retirer son projet. Pourtant ce ralliement de Napoléon III au libre-échange était dans l'ordre des choses. Dans *Extinction du paupérisme*, n'avait-il pas écrit que « le premier devoir d'un administrateur sage et habile est donc de s'efforcer par l'amélioration de l'agriculture et du sort du plus grand nombre, d'augmenter la consommation intérieure qui est loin d'être arrivée à son apogée » ? Et le libre-échange, en abaissant les prix du fait de l'augmentation de la concurrence, n'a-t-il pas pour conséquence d'augmenter la consommation ?

Désormais convaincu de la nécessité du libre-échange mais rendu prudent par l'échec essuyé au Corps législatif, il attend son heure. Mais il est conforté dans ses idées par ses proches : le prince Napoléon, Persigny, Morny et aussi Michel Chevalier. Celui-ci, agissant de sa propre initiative, décide alors d'entrer en relations avec l'économiste anglais Cobden puis avec le chancelier de l'Échiquier Gladstone afin de jeter les bases d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre³⁸². L'affaire une fois engagée, Chevalier s'en ouvre à l'empereur qui le reçoit le 27 octobre 1859 et qui s'entretient ensuite, dans l'après-midi du même jour, avec Cobden. Napoléon III est par-

382. Le 19 juin 1872, Michel Chevalier écrira à ce propos à Gladstone : « La réalité est, qu'en cette circonstance, je n'ai eu de mission que de moi-même. Je ne parle pas ainsi pour déprécier l'empereur. Il fut alors plein de bonne volonté ; il rendit un très grand service à la cause...si, personnellement, il a beaucoup contribué au traité, il n'en eut pas l'initiative » (Cité par G. Boon, *op. cit.*, p. 132).

ticulièrement séduit par les conséquences favorables que l'abolition des *corn-laws* ont eu en Angleterre pour les classes pauvres. S'il se déclare « enchanté et flatté à l'idée d'accomplir la même œuvre en France », c'est pour ajouter aussitôt : « mais les difficultés sont bien grandes. Nous ne faisons pas de réformes en France ; nous ne faisons que des révolutions ». Pourtant sa décision est prise. Persuadé à raison qu'un traité de libre-échange va provoquer une levée de bouclier en France et désireux d'éviter la mésaventure de 1856, il prépare en secret, avec quelques confidents, les termes d'un tel accord avec l'Angleterre³⁸³.

Il faut encore un dernier entretien pour que la décision soit prise. Cobden a emporté les derniers doutes de l'empereur en lui rappelant l'inscription gravée sur le socle de la statue de Robert Peel, l'homme de l'abolition des *corn-laws* : « Il mérita la reconnaissance du pauvre en abaissant le prix des denrées de première nécessité ». Et le 15 janvier 1860, Napoléon III rend publique une lettre où il expose ses grandes idées en matière économique : l'État doit aider l'agriculture, l'industrie et le commerce à se développer. Concernant ce dernier point, il propose l'abaissement des droits de douane sur certains produits et de nouveaux traités de commerce. Les partisans du protectionnisme sont furieux. Dès le 20 janvier, quatre cents industriels du textile de la région du Nord viennent à Paris pour le rencontrer afin d'obtenir de sa part un changement d'attitude. Peine perdue, non seulement celui-ci ne les reçoit pas mais, le 23 janvier, comme il en a le droit, il signe secrètement avec l'Angleterre un traité qui n'est rendu public que le 10 février. Selon les termes du traité, les prohibitions sur les produits britanniques pour les matières premières sont supprimées tandis que les taxes sur les autres produits sont fortement diminuées. De son côté, l'Angleterre diminue les droits sur les vins français et laisse entrer beaucoup de produits finis en franchise³⁸⁴.

Comme il l'a prévu, Napoléon III doit alors subir un véritable assaut de la part des députés et des sénateurs dont la quasi totalité d'entre eux lui doivent pourtant leur fonction. Ce sont surtout les parlementaires industriels qui s'insurgent emmenés par le filateur rouennais Pouyer-Quertier qui ose parler de « coup d'État industriel ». Pourtant l'État alloue une aide exceptionnelle de quarante millions de francs pour aider les industriels à moderniser leurs

383. G. Boon, *ibid.*

384. A.L. Dunham, *The anglo-french Treaty of Commerce of 1860 and the Progress on the industrial Revolution in France*, 1930 et l'article de Frédéric Barbier dans J. Tulard (dir.), *op. cit.* On peut rapprocher ce régime de faveur pour les vins français du fait que Michel Chevalier était, depuis 1851, président du conseil général de l'Hérault, un des premiers départements viticoles français.

entreprises. Mais cela est insuffisant à les désarmer et il est certain qu'il y a désormais quelque chose de brisé entre les industriels et l'empereur accusé par eux d'être sacrifiés aux ouvriers. Rien ne sera plus comme avant entre cette bourgeoisie et Napoléon III alors que cette mesure n'est pas perçue par les ouvriers comme particulièrement favorable à leur égard. L'empereur n'en persévère pas moins dans le libre-échange, ou plus exactement dans l'allègement d'un dispositif jusque-là très protectionniste, et, dans les années qui suivent, il signe d'autres traités du même type avec la Belgique (1861), l'Italie (1863), le Zollverein et la Suisse (1864), la Suède, la Norvège, les Pays-Bas et l'Espagne (1865), l'Autriche (1866), le Portugal (1867). Ces traités ne font que renforcer l'opposition à l'Empire des chefs d'entreprise protectionnistes qui trouvent toujours au Corps législatif des avocats comme Pouyer-Quertier, Kolb-Bernard ou Thiers pour soutenir leur cause face aux défenseurs des traités Auguste Chevalier, Forcade de la Roquette, Émile Ollivier. Ainsi, lors du grand débat entre le 12 et le 19 mai 1868.

Société française et condition ouvrière : permanence et changements

D'une façon générale, sous le Second Empire, on note une amélioration générale des conditions de vie de l'ensemble de la population que ce soit au niveau de l'alimentation, de l'état sanitaire ou du niveau d'instruction. En haut de l'échelle sociale, noblesse et haute bourgeoisie continuent à se mêler par alliances matrimoniales. Noblesse d'Empire et vieille noblesse tirent toujours l'essentiel de leurs revenus de la terre. Avec la haute bourgeoisie d'affaire, symbolisée par les deux cents actionnaires millionnaires de la Banque de France³⁸⁵, ces nobles même peu nombreux participent pleinement aux fastes de la « fête impériale ». Viennent ensuite les entrepreneurs, les professions libérales, les hauts fonctionnaires puis le monde de la petite bourgeoisie (artisans, boutiquiers, employés) dont le mode de vie se rapproche de celui de la bourgeoisie jusque dans la mise : le petit bourgeois ne porte pas la blouse, signe distinctif de l'ouvrier ou du paysan³⁸⁶. La paysannerie justement, qui forme plus de la moitié de la population française, a encore des conditions de

385. Alain Plessis, *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1982.

386. Adeline Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987.

vie frustes jusque dans le logement, l'alimentation, les distractions³⁸⁷. Mais celles-ci commencent à évoluer notamment dans les régions qui connaissent, grâce au chemin de fer, la spécialisation des cultures. Ainsi, dans certains secteurs de la paysannerie commence à pénétrer l'économie de marché, l'accroissement du numéraire permettant un accès plus important aux produits de la ville. Beaucoup de ces paysans, environ la moitié, n'ont pas le français pour langue maternelle mais l'occitan, le basque ou le breton sans parler des patois.

Les intentions favorables de Napoléon III à l'égard de la classe ouvrière semblent aujourd'hui être acceptées par la plupart des historiens qui s'accordent à le placer dans la lignée du saint-simonisme³⁸⁸. La question qui se pose alors est de savoir si les résultats de cette politique économique ont été à la hauteur des intentions, en d'autres termes si, sous l'Empire, la condition matérielle des ouvriers s'est améliorée. Les revenus, les conditions de travail, le logement, la consommation sont-ils en 1870 à un niveau supérieur à ce qu'ils étaient en 1851³⁸⁹ ?

Remarquons tout d'abord qu'un certain nombre de traits de la condition ouvrière se retrouvent d'un bout à l'autre de l'Empire. Le premier trait est la diversité du monde ouvrier de l'époque, voire son hétérogénéité. Georges Duveau distingue quatre types d'ouvriers sous le Second Empire³⁹⁰. Tout d'abord les ouvriers dispersés dans les campagnes dont le travail est très varié. Ce sont par exemple les tisserands de Picardie, les horlogers du Jura mais aussi les dentellières, les serruriers de diverses régions pour ne prendre que quelques exemples parmi les plus pittoresques. Souvent ces ouvriers ou ces ouvrières pratiquent le travail à domicile comme les couturières, les femmes et les enfants constituant la moitié de ce groupe. Deuxième catégorie : les ouvriers des agglomérations moyennes qui n'ont pas de grands établissements mais qui peuvent être spécialisés dans telle ou telle activité, ici la métallurgie, là le textile. Troisième catégorie : les ouvriers de centres urbains modestes et

387. Annie Moulin, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1988.

388. Nous ne reviendrons pas sur la démonstration qu'a faite Alain Plessis dans ses deux articles cités de la revue *L'Histoire*.

389. Depuis l'ouvrage pionnier de Georges Duveau, *La vie ouvrière...op. cit.*, plusieurs ouvrages importants sont parus sur la question dont : Pierre Pierrard, *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Paris, Bloud et Gay, 1965 ; Rolande Trempé, *Les mineurs de Carmaux*, Paris, Éditions Ouvrières, 1971 ; Yves Lequin, *Les ouvriers de la région lyonnaise, 1848-1914*, 2 t., Presses universitaires de Lyon, 1977.

390. G. Duveau, *ibidem*.

dispersés mais qui possèdent une entreprise à la pointe du progrès technique. Les cas les plus typiques de ces centres sont ceux du Creusot avec l'usine métallurgique Schneider, de Beaucourt avec l'entreprise d'horlogerie Japy, de Carmaux ou d'Anzin avec les mines de charbon. Enfin, les ouvriers des grands centres urbains de Paris ou de Lyon, qu'ils soient ouvriers peu qualifiés travaillant dans de grands établissements ou bien ouvriers hautement qualifiés employés dans des ateliers plus modestes comme les bronziers, les relieurs, les ébénistes, les imprimeurs. Au delà de leurs qualifications différentes, ces ouvriers ont en commun une culture faite d'indépendance d'esprit et de souvenirs politiques (journées de 1830, 1832, 1834, 1848). Ce sont les héritiers des combattants des barricades de la rue Transnonain à Paris ou de La Croix Rousse à Lyon, ceux justement que Louis-Napoléon a toujours voulu s'attacher en priorité.

Le deuxième trait de cette condition ouvrière est la pénibilité et la précarité. Bien sûr, il y a des différences importantes entre ouvriers mais ce qui domine, ce sont les éléments communs dans ce domaine au premier rang desquels il faut placer la longueur de la journée de travail : 12 heures au maximum depuis la loi du 9 septembre 1848 mais cette durée peut être portée à 14 ou 15 heures depuis le décret dérogatoire du 17 mars 1851. Le travail de la femme et de l'enfant de l'ouvrier est une constante que l'on retrouve partout sauf peut-être dans le milieu des industries de luxe. Les lois qui limitent le travail des enfants (celle du 14 mars 1841 qui interdit aux ateliers de plus de vingt ouvriers d'embaucher des enfants de moins de huit ans et celle du 22 février 1851 qui limite la journée de travail à dix heures pour les moins de 14 ans) sont la plupart du temps ignorées ou très mal appliquées. De plus, tout au long de l'Empire, pourtant période de plein emploi s'il en a été, il y a toujours des professions frappées par le chômage, chômage conjoncturel avec les crises de 1853-1856, 1861-1862 et 1867-1868 mais aussi chômage saisonnier dans certains secteurs. C'est pourquoi beaucoup d'ouvriers ont toujours la plus grande peine à joindre les deux bouts et doivent engager leurs maigres ressources aux monts-de-piété. D'une façon générale, les conditions de travail sont fort éprouvantes et s'améliorent peu sous l'Empire comme durant les premières décennies de la III^e République. Dans les manufactures mais aussi dans les ateliers plus modestes, le travail se déroule toujours dans des locaux bruyants, mal ventilés et rarement fonctionnels.

Les mauvaises conditions de logement constituent le troisième trait de la condition ouvrière de l'époque. Nul doute que si la population des grandes villes était restée stable ou n'avait augmenté que selon le rythme de la première moitié du siècle, les grandes transformations urbaines du Second Empire, avec

leurs constructions nouvelles plus fonctionnelles, auraient pu améliorer les conditions de logement d'une partie importante des classes populaires encore que les grands travaux avaient surtout pour but d'apporter l'air et la lumière, aérer la circulation plutôt que transformer l'habitat. Il reste que partout de très nombreux taudis ont été détruits. Mais il s'est produit un phénomène inattendu avec cette ampleur c'est que les grands travaux urbains eux-mêmes et le mouvement général des affaires ont donné un coup de fouet à l'afflux des ruraux dans les villes. La population urbaine française passe de 9 100 000 en 1851 (25,5 %) à 11 200 000 en 1872 (31,1 %). Paris gagne 120 000 personnes entre 1851 et 1856, ce qui détruit en partie les conséquences positives de l'haussmannisation. Les villes de province connaissent, elles aussi, une très forte croissance. Entre 1851 et 1876, Lille passe de 75 800 habitants à 162 800, Roubaix de 34 700 à 83 700, Saint-Étienne de 56 000 à 126 000, Lyon de 177 200 à 342 800, Marseille de 195 300 à 318 900, Bordeaux de 130 900 à 215 000³⁹¹. Comment faire face à un tel afflux de population ? Le résultat de cet exode rural sans précédent est double : d'une part la misère dans les campagnes recule considérablement mais le paupérisme dans les villes se maintient pour l'essentiel à ce qu'il était au milieu du siècle et, dès 1862, Haussmann considère qu'en cas de disette à Paris, il faudrait secourir 1 200 000 personnes ! En 1868 encore, l'Assistance publique secourt dans la ville 130 000 indigents³⁹². Et il est vrai que, sous le Second Empire, « le taudis n'est pas vaincu, l'entassement n'est pas éliminé non plus que l'insalubrité » (Yves Lequin)³⁹³. C'est la périphérie des villes qui est maintenant touchée par ce paupérisme que ce soit à Paris, à Lyon, à Marseille, à Lille etc³⁹⁴. Une des conséquences les plus graves de cette situation est le maintien de la mortalité au niveau de celle de la monarchie de Juillet (entre 22-24 pour mille avec des pointes à 25 ou même 27,4 lors de l'épidémie de choléra en 1854) et même l'augmentation de la mortalité infantile comme le montre l'exemple dramatique de Lille³⁹⁵.

Enfin, le poids de la domination patronale sur le monde ouvrier, loin de s'alléger, s'est plutôt aggravé. D'une façon générale, la discipline dans

391. André Armengaud, *La population française au XIXème siècle*, Paris, PUF, 1971, p. 74.

392. J. Garrigues, *op. cit.*, p. 140.

393. Yves Lequin in *La ville de l'âge industriel* (dir. Maurice Agulhon), t. 4 de *l'Histoire de la France urbaine* (dir. Georges Duby), Paris, Le Seuil, 1983, pp. 323-326.

394. Marcel Roncayolo, *ibidem* ainsi que John M. Merriman, *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France, 1815-1870*, Paris, Le Seuil, 1991.

395. F.P. Codaccioni, *De l'inégalité sociale dans une grande ville industrielle : le drame de Lille de 1850 à 1914*, Lille, 1976.

les ateliers, les manufactures ou les chantiers de chemins de fer est sévère et le contrevenant est frappé de lourdes amendes. Il s'agit d'abord pour les entrepreneurs de fixer une main d'œuvre souvent nouvelle parce que venant de la campagne ou recrutée parmi les vagabonds des villes et donc de lutter contre l'absentéisme ou les départs non annoncés de l'entreprise. Il s'agit aussi, même si l'on est encore loin de l'organisation tayloriste du travail, de rationaliser le travail d'où des règlements d'atelier détaillés et complexes. Il faut aussi souligner dans la métallurgie, les mines, le textile ou la chimie, le nombre élevé d'accidents du travail que systématiquement les employeurs imputent à l'imprudence de l'ouvrier et qui, pour cela même, ne sont pas indemnisés.

Pourtant, sous l'Empire, un certain nombre de choses change dans la population ouvrière. En premier lieu, le nombre d'ouvriers lui-même. Avant 1848, il y avait environ 1 300 000 ouvriers en France. En 1866, il y en a près de trois millions soit 28 % de la population active. Il est clair que la construction des chemins de fer, les grands travaux urbains et l'essor général de l'économie ont absorbé la très grande masse des sans-travail des villes ainsi que ce que l'on peut appeler le « trop-plein » des campagnes.

De plus, il est vrai que la population ouvrière a profité de l'aménagement des villes. Émile Levasseur a dressé la liste des nouvelles commodités et des embellissements qui modifient le paysage urbain : ponts, quais, rues pavées et bordées de trottoir, éclairage au gaz la nuit, objets d'art et monuments, police vigilante assurant la sécurité, voitures à bon marché, chemin de fer. Ces mille détails sont « des avantages qui ne contribuent pas peu au bien-être de la vie. Ils sont surtout l'apanage des villes et ce sont surtout les travailleurs de l'industrie qui en profitent »³⁹⁶.

Troisième remarque : le Second Empire a été une période d'augmentation constante des salaires nominaux. On estime cette hausse à 40% en moyenne. Par exemple, à Paris, entre 1852 et 1869, les salaires masculins augmentent de 46 % et les salaires féminins, il est vrai scandaleusement bas au départ, de 60 %. Dans le bassin de la Loire, ils augmentent durant le même temps de 37 %, de 46 % à Lyon dans la soierie et il serait facile de multiplier les exemples de cette nature. Il est vrai que, durant le même temps, la bourgeoisie s'enrichit à un rythme plus élevé encore, que des fortunes considérables s'édifient, que la spéculation s'affiche au grand jour, que des hommes politiques comme Morny profitent de leur situation pour arrondir leur fortune. L'empereur sait tout cela mais ne prend pas de réelles mesures pour enrayer

396. Émile Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France*, Paris, Hachette, 1869, t. 2, p. 520.

le phénomène même s'il encourage ceux qui osent dénoncer la spéculation comme le magistrat de Vallée dans son ouvrage *Les Manieurs d'argent* ou encore Ponsard dans sa pièce *La Bourse*. Comme dans toutes les périodes de prospérité et donc d'argent facile, les prix ne cessent d'augmenter d'où la hausse du coût de la vie. C'est ce qui explique que les ouvriers, à la fin de l'Empire, ont l'impression d'une détérioration de leur niveau de vie. Pourtant, toutes les études montrent qu'il n'en est rien et qu'en réalité, malgré cette hausse du coût de la vie, les salaires réels ont partout augmenté car les salaires nominaux ont été supérieurs. Déjà, en 1949, Ernest Labrousse estimait que les salaires nominaux étaient passés, entre 1850 et 1870, de l'indice 100 à 145 et les salaires réels de 100 à 128 soit une augmentation de 28 %³⁹⁷. Entre 1852 et 1869, le salaire réel de l'ouvrier parisien augmente de 20 %. On obtient des chiffres analogues, au niveau national toutefois, à partir des chiffres de la *Statistique générale de la France* soit une augmentation de 6,7 % de 1850 à 1860 et de 9,5 % de 1860 à 1870³⁹⁸. La conclusion de Jacques Rougerie, qui a étudié la situation de l'ouvrier parisien, peut être étendue à la plupart des régions de France : « Misère toujours réelle, mais il n'y a pas de doute que l'ouvrier des années 50 et 60 (de travail abondant et de salaire en hausse, même si le prix de la vie s'élève fortement lui aussi) vit mieux que son prédécesseur des années 40 (de salaire qui baisse ou stagne, de travail irrégulier, de disette endémique) »³⁹⁹.

Ce constat n'épuise pas la question de l'augmentation générale des revenus ouvriers sous l'Empire. Il faut en effet prendre également en compte le fait que le chômage, sans disparaître tout à fait, a énormément diminué, ce qui signifie que des centaines de milliers de personnes sortent alors de la précarité dramatique qui était la leur jusque-là pour accéder à une condition nettement plus enviable, celle de salariés.

La principale conséquence de cette hausse du niveau de vie est une augmentation très importante de la consommation ouvrière. On peut parler d'une véritable révolution de la consommation dans la mesure où désormais l'on mange moins de pain et de pommes de terre mais plus de viande, où on boit davantage de vin. À Paris, la consommation alimentaire ouvrière aug-

397. Ernest Labrousse, *Le mouvement ouvrier et les idées socialistes en France, 1815-1900*, Paris, C.D.U., 1949.

398. Voir l'article « Ouvriers » par Fabrice Laroulandie in J. Tulard (dir.), *op. cit.* Les études les plus récentes sont allées à l'encontre de l'affirmation de G. Duveau selon laquelle la condition ouvrière se serait aggravée sous l'Empire (*op. cit.*, p. 379).

399. Jacques Rougerie, « Remarques sur l'histoire des salaires à Paris », *Le Mouvement Social*, avril-juin 1968.

mente de 33 % sous l'Empire et celle de vin, denrée considérée alors à la fois comme énergétique mais aussi comme une sorte de luxe, de 100%. Il y a bien sûr de fortes disparités selon les régions et selon les revenus mais il est incontestable que, sous l'Empire et dans les milieux ouvriers, les habitudes alimentaires s'améliorent comme le montre la composition des repas plus équilibrés. Les études des budgets ouvriers effectuées par Frédéric Le Play constituent toujours des éléments précieux d'appréciation dans ce domaine. Les ouvriers les plus pauvres consacrent toujours environ 80 % de leur budget à l'alimentation, ce qui est considérable mais, au début du XXe siècle, dans la plaine languedocienne viticole par exemple, les dépenses alimentaires représenteront encore plus de 75 % du budget familial. Le seuil minimum permettant de dépasser le modèle primaire de consommation c'est-à-dire le seuil en deçà duquel toutes les dépenses sont absorbées par l'alimentation et une très faible partie seulement par l'habillement et le logement, est estimé alors à 600 francs par an. Or, ce seuil qui était de 442 francs en 1850 est dépassé en 1869 avec 602 francs. Dès lors, écrit Frédéric Barbier, « d'autres consommations, d'autres modes de vie deviennent envisageables » d'autant plus que le prix de certains produits (le livre, le journal) baissent⁴⁰⁰. D'une façon générale, les hommes en France sont désormais mieux nourris et plus résistants. Surtout, l'aspect physique des ouvriers se modifie. C'est alors que « s'opère une « liquidation » partielle et pacifique du « prolétariat des petites tailles » (Alain Plessis)⁴⁰¹. Le grand fait enfin du Second Empire est que, grâce aux mesures prises concernant le prix du pain⁴⁰², désormais il n'y aura plus de disette en France. Cette amélioration générale des conditions de vie sous l'Empire n'était même pas discutée par les opposants les plus farouches qui feront alors porter leur critique sur le recul de la moralité publique que celle-ci implique automatiquement à leurs yeux et Victor Hugo écrira dans *Napoléon le Petit* : « Une gangrène de prospérité matérielle menace de faire tomber l'honnêteté publique en pourriture » ! On imagine qu'un tel jugement avait peu de chance d'être entendu par les ouvriers.

Il est difficile d'apprécier précisément les effets de l'adoption du libre-échange sur l'économie et sur la condition ouvrière ne serait-ce que parce que d'autres éléments interfèrent à ce propos comme les conséquences de la guerre de Sécession qui touche l'industrie cotonnière. Or c'est justement

400. Frédéric Barbier, « Genres et niveaux de vie en France sous le Second Empire » in *Pourquoi réhabiliter..., op. cit.*

401. Alain Plessis, *De la fête impériale..., op. cit.*, pp.132-133.

402. On examinera cette question *infra*, chapitre XII.

cette industrie qui connaît le plus de difficultés dans les années 1860 notamment dans les régions de l'Ouest (Normandie par exemple) où elle est dispersée et archaïque. De nombreux ateliers ferment, le chômage s'installe, aggravé par les difficultés d'une métallurgie qui survivait grâce au protectionnisme⁴⁰³. De même, dans le Nord, le patronat mène une véritable fronde contre le gouvernement allant jusqu'à opérer des licenciements de personnel pour impressionner le gouvernement⁴⁰⁴. Ailleurs, comme en Alsace où le grand patron Jean Dollfus est un ardent partisan du libre-échange, les traités de commerce ne mettent pas fin à la croissance⁴⁰⁵. D'une façon générale, les secteurs les plus compétitifs résistent, se renforcent et embauchent tandis que les plus archaïques disparaissent ou doivent se moderniser. Comme souvent en la matière, l'opinion publique et aussi la postérité sont plus attentifs aux conséquences négatives (baisse des salaires, fermetures d'usines, chômage) qu'à celles qui sont favorables (modernisation, augmentation des effectifs salariés). Les conséquences de l'adoption du régime de libre-échange donnent lieu au Corps législatif à des séances très animées où s'affrontent partisans et adversaires des traités. C'est le cas par exemple le 16 janvier 1864 lorsque Auguste Chevalier défend le bilan économique et social des traités ou encore les 16 et 18 mai 1868 lorsque l'industriel Pouyer-Quertier et le baron Lespérut, le premier pour l'industrie textile de Normandie, le second pour l'industrie métallurgique du Nord, en dénoncent les effets catastrophiques tandis que le député de l'Hérault Pagézy exonère le libre-échange de la crise industrielle et en souligne, au contraire, les heureux effets sur la consommation, suivi sur ce point par le ministre d'État Rouher, et sur la viticulture. Mais, d'une façon générale, le patronat industriel est très hostile au libre-échange. C'est là une des raisons de sa désaffection à l'égard de l'Empire et de son rapprochement avec les républicains modérés. Sous son influence, après les élections de 1869, le nouveau Corps législatif décidera la constitution d'une Commission d'enquête sur les conséquences des traités de libre-échange, ce qui aura toutes les apparences d'une mise en accusation de l'empereur lui-même. La constitution, en 1860, de la Société statistique de Paris, à l'initiative de Michel Chevalier et pour étudier sereinement les questions économiques, ne parais-

403. Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^e siècle*, 1983 et Dominique Barjot (dir.), *Les patrons du Second Empire. Anjou, Normandie, Maine*, Paris, Picard-Cenomane, 1991.

404. Frédéric Barbier, *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*, Genève, Droz, 1989.

405. Nicolas Stoskopf, *Les patrons du Second Empire. L'Alsace*, Paris, Picard-Cenomane, 1994.

sait pas avoir convaincu les députés de son objectivité quant aux résultats de l'adoption du libre-échange pour l'économie française⁴⁰⁶.

Quoiqu'il en soit, il n'y a pas eu sous l'Empire appauvrissement de la population ouvrière, ce que l'on dénomme parfois avec Marx « paupérisation absolue ». Par contre, durant la même période, il n'est pas exagéré de parler de « paupérisation relative »⁴⁰⁷ c'est-à-dire que l'écart s'est creusé entre les plus hauts revenus et les plus faibles, entre les riches et les pauvres. Cela signifie tout simplement que la prospérité de ces années a d'abord profité à la bourgeoisie dans toutes ses composantes. Ernest Labrousse a montré que les bénéfices industriels sont passés de l'indice 100 à l'indice 386 soit une multiplication par 3,86 alors que les revenus ouvriers sont passés de 100 à 128, soit une multiplication de 1,28. Le luxe qu'étaient souvent insolemment les nouveaux riches mais aussi les représentants des plus anciennes familles, les réceptions fastueuses des grands banquiers mais aussi des souverains, bref la « fête impériale », que stigmatisera si bien Zola dans ses Rougon-Macquart, suscite pourtant l'admiration du peuple des villes lorsqu'il est admis à en recueillir quelques miettes. Mais en même temps, cet étalage provoque dans l'ensemble de la population, et notamment dans la population ouvrière, des besoins nouveaux de vie plus agréable et plus confortable. Les économistes ont bien montré que ces besoins, bien qu'étant distincts des besoins de nature physiologique et pouvant pour cela même être dénommés « désirs », s'imposent à l'ensemble de la société au même titre que les besoins d'ordre vital. Comme ces besoins ne peuvent être satisfaits que très imparfaitement malgré l'amélioration du pouvoir d'achat ouvrier, le sentiment de frustration dans les milieux populaires et ouvriers ne fait que croître sous l'Empire d'où cette impression qu'ont alors beaucoup d'ouvriers que leur niveau de vie baisse alors que ce n'est pas le cas.

« Les masses sans organisation ne sont rien ; disciplinées, elles sont tout »

Pour l'empereur, la lutte contre le paupérisme, bien engagée par sa politique économique de plein emploi, doit être complétée par une politique de moralisation, autoritaire et paternaliste faite d'étroit contrôle des classes populaires qui, parce qu'elles sont à la fois turbulentes et malheureuses, doivent

406. Voir : Zheng Kang, *Lieu de savoir social, la Société statistique de Paris au XIXème siècle (1860-1910)*, thèse d'État, Paris, 1989.

407. Jacques Rougerie préfère utiliser l'expression de « paupérisation subjective » pour désigner la même réalité.

être moralisées et soumises à une étroite surveillance en même temps qu'à des mesures d'assistance.

Le rôle de moralisation des masses, Napoléon III l'attend surtout de l'Église catholique. Bien que pratiquant depuis son incarcération au fort de Ham, il ne semble pas avoir la foi ou celle-ci est bien discrète. Comme son oncle, il a une conception voltairienne⁴⁰⁸ et napoléonienne de la religion en laquelle il voit surtout un stabilisateur social⁴⁰⁹.

On présente habituellement la mise sous tutelle de la classe ouvrière sous l'Empire comme la simple expression des souhaits d'une bourgeoisie encore sous le choc des soulèvements populaires de décembre 1851. Cette explication, communément admise, est peut-être un peu courte car il n'est pas possible de faire de Napoléon III simplement un instrument de cette bourgeoisie à une époque où, sur des points essentiels, il se démarque de ses vœux les plus chers que ce soit sur la question du protectionnisme et, plus encore, sur celle de l'organisation du travail ou celle de la protection sociale. On peut tout aussi bien attribuer à son socialisme cette volonté d'ordre car tous les socialistes, au sens large ou étroit du terme, la partagent. Déjà Proudhon et bientôt Bakounine, tous deux d'ailleurs pour le condamner, font de l'autoritarisme un trait constitutif du socialisme. Au XXe siècle, n'échapperont à cette critique ni les régimes marxistes de type soviétique ni les socialismes tiers-mondistes s'appuyant sur l'armée. « Les masses sans organisation ne sont rien ; disciplinées, elles sont tout » écrivait l'auteur d'*Extinction du paupérisme*. Cette conviction sur la nécessité de contrôler les masses, dont on veut par ailleurs améliorer le sort, tous les socialistes de cette époque l'ont eue. Chez Napoléon III, elle est renforcée au spectacle de l'ampleur de la résistance, passablement désordonnée, au coup d'État. Toutefois, passée la grande peur de l'hiver 1851-1852, il n'est pas question de faire jouer à l'armée le rôle de gardien de l'ordre. Il existe de ce point de vue un appareil d'État spécialisé (police, gendarmerie, justice) qui porte la marque de toutes les conceptions répressives des notables de l'époque et que l'on retrouve tout au long du siècle, de la monarchie de Juillet à la IIIe République. Le Second Empire, loin d'être une dictature, est un état de droit et la justice a une certaine autonomie, ce qui fait qu'il n'y a pas de différence dans le comportement des juges à l'égard des « désordres sociaux » tout au long du XIXe siècle quel que soit le régime politique y compris républicain. Diverses mesures dès les premières années de l'Empire visent à mieux organiser la police. C'est ainsi

408. Faut-il rappeler qu'à Ferney Voltaire assistait tous les dimanches à la messe ?

409. Cette question est développée *infra* dans le chapitre IX.

que la police municipale est réformée en 1854 avec la création d'un corps de sergents de ville en tenue et qu'en 1855 deux décrets instituent un corps de 30 commissaires de police des chemins de fer. La protection de l'empereur lors de ses déplacements en chemin de fer est une des raisons de cette création mais pas seulement.⁴¹⁰

Il est clair cependant que si le Second Empire se coule parfaitement dans le moule de la justice bourgeoise du XIXe siècle, l'empereur, par toute une série d'actes spectaculaires, tend à s'en démarquer. Tout d'abord par l'utilisation du droit de grâce. Déjà ce droit a été largement utilisé, au début de 1852, pour atténuer les mesures les plus répressives prises par les tribunaux à l'encontre des insurgés opposés au coup d'État et des condamnés pour délit d'opinion. Il l'est par la suite avec des actes spectaculaires comme la libération de Barbès en 1854, l'amnistie générale de 1859 et surtout par les grâces en faveur des grévistes condamnés en justice. Or qu'est-ce que l'utilisation répétée de ce droit régalien que constitue la grâce sinon autant de désaveux à l'encontre des juges ? De plus, toute une série d'initiatives législatives ou réglementaires que prend l'empereur, surtout dans la seconde moitié de son règne, avec le droit de coalition et la tolérance accordée aux syndicats, vont supprimer plusieurs délits jusque-là vigoureusement réprimés par les juges. Venant après le traité de libre-échange de 1860, ces mesures éloignent les notables dont certains vont commencer à subventionner les républicains. Si Napoléon III entend montrer qu'il se démarque des notables en ce qui concerne les questions ouvrières, par contre il ne s'oppose en rien à eux, tout au long de son règne, pour tout ce qui touche au traitement répressif de la délinquance et de la marginalité.

Régime répressif, le Second Empire l'est d'abord à l'encontre de l'opposition politique républicaine et révolutionnaire où se retrouvent un certain nombre d'ouvriers mais aussi à l'égard des ouvriers en tant que tels, même si les mesures adoptées au cours des années 1860 doivent nous conduire à nuancer cette appréciation, et enfin à l'égard des délinquants de toutes catégories, membres de ces classes dangereuses qui font aussi partie des classes laborieuses. Au lendemain du coup d'État, le prince-président a laissé ses ministres, ses préfets et ses juges multiplier les mesures répressives envers les associations ouvrières républicaines. L'opinion publique réclame l'ordre. Aussi, écrit Pierre-Léon Fournier, « quels qu'aient pu être les ambitions et les goûts de Louis Bonaparte, il lui fallait paraître décidé à accomplir, dès son arrivée au pouvoir, l'œuvre qu'ils attendaient de lui c'est-à-dire écraser

410. Stéphane Sauget, « Surveiller les gares parisiennes au XIXe siècle : police et modernité », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 29, 2004/2.

les menées républicaines »⁴¹¹. On a déjà évoqué le décret du 25 mars 1852 supprimant les droits de réunion et d'association, ce qui permet de pourchasser les associations ouvrières de production créées à la suite de la loi du 5 juillet 1848 et soupçonnées d'être républicaines. On doit y ajouter, dès avril 1852, la réglementation de l'immigration des travailleurs vers Paris par la délivrance parcimonieuse des passeports, ce qui d'ailleurs manquera singulièrement d'efficacité. Le livret ouvrier avait été instauré par la loi du 12 avril 1803 pour lutter contre l'important vagabondage des ouvriers qui les amenait à abandonner leur emploi sans avertissement⁴¹². Il avait institué l'obligation, pour ceux qui y étaient assujettis, de l'avoir toujours en leur possession et d'être paraphé par le commissaire de police dans les grandes villes ou par le maire. Les patrons devaient y inscrire la date de départ de leur entreprise des ouvriers. Déjà modifié par la loi des 14-21 mai 1851, cette loi l'est encore par la loi des 22-26 juin 1854. Cette loi stipule que, désormais, le livret est obligatoire pour tous, que ce soit les ouvriers travaillant en atelier ou à domicile. Les patrons doivent tenir un registre exact des entrées et sorties dans l'entreprise. Cependant d'autres dispositions atténuent la portée coercitive de la loi : le livret doit rester entre les mains de l'ouvrier et aucune annotation, favorable ou défavorable de la main du patron, ne peut y être portée. De plus, si le patron ne signifie pas le congé d'acquis à l'ouvrier, le maire peut le suppléer⁴¹³. Dans ces conditions, beaucoup de patrons renoncent à l'exiger⁴¹⁴. Il n'empêche que les ouvriers sont durant le Second Empire soumis à des contrôles de police, y compris sur les chantiers, et que l'absence du livret, bien que conforme à la loi, est mal vue.

Depuis la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, la coalition c'est-à-dire l'acte préparatoire à la grève est interdite, ce qui rend illicite toute grève et le code pénal a fixé les peines encourues en cas de violation de la loi. C'est pourquoi, depuis 1791, la grève fait l'objet de poursuites judiciaires, ce qui signifie que tout gréviste est *ipso facto* un prévenu. En 1852, il y a 573 prévenus pour fait de grève, 109 en 1853, 68 en 1854, 168 en 1855⁴¹⁵. Mais cette année-là, les mi-

411. Pierre-Léon Fournier, *op. cit.*, p. 66.

412. On rappellera que, pour des raisons identiques, à savoir éviter les déplacements de main d'œuvre, le régime soviétique, pourtant favorable aux ouvriers dont il prétendait être le représentant, instituera en 1928 le livret ouvrier et le passeport intérieur.

413. Voir: Alexandre Plantier, *Le livret des ouvriers*, thèse, Paris, 1900 et Olivier Pujolar, *Le livret ouvrier*, DEA, Université Bordeaux 1, 1994.

414. Albert Thomas, *op. cit.*, pp. 70-71.

415. On se reportera à Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève*, EHESS, Paris, 1974.

neurs de Rive-de-Gier en grève envoient une délégation auprès de l'empereur et obtiennent de lui l'ouverture d'une enquête sur leurs conditions de travail. Cependant, l'article 1781 du Code civil, en précisant qu'en cas de litige entre le patron et l'ouvrier, c'est la parole du patron qui prévaut, accentue l'infériorité juridique de l'ouvrier déjà privé de tout moyen de défense. Il faut également signaler le rôle essentiel joué par le règlement d'atelier par le biais duquel s'exerce sans partage dans l'entreprise le pouvoir patronal. Ce règlement est non seulement rédigé par le patron mais c'est celui-ci qui, seul, est juge de son application. Or ces règlements peuvent aller jusqu'à inclure des dispositions gérant le comportement social et moral de l'ouvrier en dehors de l'entreprise. Certains règlements prévoient, en cas de non observation de tel ou tel point du règlement des amendes ou des mises à pied⁴¹⁶. Enfin, on peut dire que jusqu'au vote de la loi de 1864, les représentants de la loi voient volontiers dans tout ouvrier une sorte de suspect, un fauteur de trouble potentiel dont il convient de contrôler les allées et venues, ce qui est d'autant plus étonnant que le discours personnel de l'empereur a une tonalité toute différente⁴¹⁷.

Si les chefs révolutionnaires et républicains sont, bien avant le Deux Décembre, en prison (Barbès, Blanqui) ou en exil (Louis Blanc, Ledru-Rollin), Louis-Napoléon n'y est pour rien et il gracie d'ailleurs Barbès en 1854 et Blanqui en 1859. Les chefs républicains « bourgeois », comme Cavaignac, Hippolyte Carnot, Jules Favre, Ernest Picard, peuvent se présenter aux élections législatives dès le début de 1852 et quelquefois être élus. Pendant des années, l'interdiction des réunions de plus de 20 personnes (décret du 25 mars 1852), la censure de la presse (mesure du 17 février 1852), la remise en application de la loi de 1834 prévenant les désordres et la pratique de la candidature officielle suffisent à limiter fortement l'influence républicaine dans les milieux populaires. Car c'est de cela qu'il s'agit pour Napoléon III : éviter par dessus tout la républicanisation de la classe ouvrière. Le régime tolère même réunions clandestines et conciliabules discrets dans les milieux bourgeois républicains et ne cherche pas vraiment à empêcher des manifestations de sympathie lors du retour des transportés du Deux Décembre dès 1853 ou lors de funérailles de personnalités opposées au régime comme Madame Raspail en 1853 ou Lamennais en 1854.

Toutes les sociétés secrètes républicaines n'ont pas été démantelées après décembre 1851 et d'autres se sont reconstruites. On trouve en leur sein

416. H. Lalle, *La question du règlement d'atelier*, Thèse, Paris, 1906 et J. Donzelot, *op. cit.*, p. 145.

417. Cf, *infra*, le chapitre XI suivant

des notables mais aussi des membres des classes populaires. Les unes et les autres poursuivent leur action souterraine, certaines préparant des attentats contre l'empereur. En juillet 1852, la police arrête des conjurés en liaison avec des émigrés de Belgique et d'Angleterre. La plus importante de ces sociétés est *La Marianne* qui date de 1850 et qui, à partir de 1852, prépare le renversement du régime. C'est elle qui déclenche en août 1855 la marche de plusieurs centaines de carriers de Trélazé en armes sur Angers. Le but est de soulever les faubourgs ouvriers de la ville en s'appuyant sur le mécontentement né de la hausse des prix. Arrêtés par la troupe, 250 de ces insurgés sont condamnés à la transportation ou à la prison. L'année d'après, en 1856, la société *Les Poignards* de Lille et celle de *La Cocotte* de Valenciennes sont démantelées par la police⁴¹⁸. C'est dans cette conjonction entre révolutionnaires et ouvriers que réside le vrai danger pour le régime impérial. C'est pourquoi, lorsque survient, le 14 février 1858, l'attentat d'Orsini, sans lien pourtant avec les opposants intérieurs, le pouvoir en profite pour faire voter, le 19 février suivant, la loi répressive de sûreté générale, promulguée le 27 février, qui permet d'arrêter 430 personnes dont 400 sont déportées en Algérie⁴¹⁹. On a souvent souligné le caractère brutal de ces arrestations faites en pleine nuit, sans jugement et souvent sans que le motif de l'arrestation soit communiqué aux intéressés. Toutefois, dix-huit mois plus tard, l'amnistie générale du 15 août 1859 libère tous ces détenus ainsi que les derniers condamnés de décembre 1851 qui n'avaient pas été touchés par les diverses grâces accordées à plusieurs reprises soit lors des voyages du prince-président en 1852, lors du mariage de l'empereur le 20 janvier 1853, chaque 15 août dès le 15 août 1854 ou encore lors de la naissance du prince-impérial le 16 mars 1856.

Cependant, les activités révolutionnaires clandestines continuent. Blanqui, libéré en 1859, est à nouveau arrêté deux ans plus tard pour reconstitution de société secrète. Évadé en 1865, il dirige depuis la Belgique des sections blanquistes dont les membres armés de pistolets sont présents le 12 janvier 1870, lors des obsèques du journaliste Victor Noir, prêts à répondre à un mot d'ordre de soulèvement armé. Blanqui lui-même est présent dans la foule, *incognito*. Mais devant l'importance de la force publique, le mot d'ordre attendu n'est pas donné⁴²⁰.

418. Maurice Moissonnier, *Histoire de la France contemporaine*, t. III, Paris, Éditions Sociales, 1979, p. 219.

419. Vincent Wright, La loi de sûreté générale de 1858, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1969.

420. Samuel Bernstein, *Auguste Blanqui*, Paris, François Maspero, 1970, p. 303.

Le maintien de l'ordre c'est aussi la répression des délits et des crimes dont une partie est bien évidemment la conséquence du paupérisme. De ce point de vue, le régime n'est ni plus ni moins sévère que ne l'était la monarchie de Juillet et que ne le sera la IIIe République. On sanctionne toujours par l'enfermement le crime et les délits (la prison), la folie (l'asile psychiatrique), la prostitution (la maison de tolérance)⁴²¹. Mais par suite de la suppression des dépôts de mendicité, la prison devient le lieu de ramassage et de répression des marginaux. La prison apparaît toujours comme le lieu premier de la gestion de la délinquance et de la marginalité. Elle le demeurera sous les républiques suivantes. Or, la courbe carcérale suit très exactement l'évolution du prix de l'hectolitre de froment et donc du prix du pain ! On ne peut mieux dire que la délinquance est d'abord le produit de la misère⁴²². Il y avait 39 026 prisonniers en 1846 et 50 000 après la répression de juin 1848, leur nombre passe à 51 300 après le coup d'État et demeure à ce niveau durant quelques années. Mais, en 1861, il est revenu à peu près au niveau de celui qui était le sien à la fin de la monarchie de Juillet avec 40 795. Parmi ces prisonniers, il y a beaucoup de marginaux, d'errants, de mendiants, de petits voleurs mais on y compte aussi des républicains et des ouvriers grévistes. Il est à noter que, pour les prisonniers purgeant des peines supérieures à un an, le Second Empire s'inscrit dans un mouvement descendant ne retrouvant jamais le pic de 1836-1840 (2 386) avec 2 163 en 1851-1855, 1 729 en 1856-1860 et 1 495 en 1866-1870⁴²³. Ces chiffres toutefois doivent être corrigés par le fait que le régime utilise systématiquement la transportation outre-mer, que la IIe République a pratiqué au lendemain des journées de juin 1848, d'abord après décembre 1851 puis par une loi du 30 mai 1854. Une part importante de l'activité des tribunaux est consacrée à la poursuite des grévistes. Ce n'est certes pas une nouveauté depuis l'adoption de la loi Le Chapelier en 1791 et cela s'est poursuivi sous tous les régimes y compris sous la IIe République, mais aucun chef d'État n'ayant comme Louis-Napoléon, président puis empereur, affirmé autant sa sollicitude pour la classe ouvrière, le contraste entre les paroles et les actes en est d'autant plus éclatant. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les ouvriers aient eu une perception négative de l'ensemble de l'appareil judiciaire : tribunaux, lois, magistrats, juristes.⁴²⁴

421. André Gueslin, *L'État, l'économie...*, *op. cit.*, pp. 91-92.

422. Jacques-Guy Petit, *Ces peines obscures. La prison pénale en France, 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990, p. 275.

423. *Ibidem*, pp. 274-278.

424. Norbert Olszak, *Mouvement ouvrier et système judiciaire (1830-1950)*, thèse d'État de l'université de Strasbourg III, 1987.

Depuis 1850, à la subdivision classique entre crimes et délits contre les personnes et crimes et délits contre les propriétés s'ajoutent deux autres subdivisions : crimes contre l'ordre public et crimes contre la morale. Le Second Empire garnira généreusement ces deux rubriques. L'empereur laisse se développer une atmosphère pesante d'ordre moral voulue par une Église et une bourgeoisie conservatrices et garantie par la vigilance des juges. La censure veille sur les théâtres et sur l'édition⁴²⁵. L'Empire durcit la répression par divers moyens. C'est ainsi qu'il correctionnalise de nombreux délits c'est-à-dire qu'il les soustrait aux jurys populaires et les confie aux magistrats plus malléables pour le pouvoir politique. Depuis 1850, l'institution du casier judiciaire permet incontestablement un meilleur « suivi » des récidivistes. Enfin, la loi de 1854 sur la transportation outre-mer précise que les condamnés aux travaux forcés doivent, à l'expiration de leur peine, résider dans les colonies un temps égal à leur condamnation si celle-ci est inférieure à huit ans et toute leur vie si elle excède cette durée⁴²⁶ !

Mais, en même temps, l'Empire a été caractérisé par une œuvre d'humanisation judiciaire incontestable qui porte la marque de celui qui avait passé plusieurs années lui-même en détention. Déjà, par la loi du 8 juin 1850 la mort civile est abolie pour les condamnés politiques à la déportation. Elle l'est définitivement par la loi du 31 mai 1854. En janvier 1851, est intervenu l'aménagement de l'assistance judiciaire puis, le 18 décembre 1852, le recours gracieux et la liberté provisoire le 4 avril 1855. C'est ensuite l'interdiction du port du boulet pour les condamnés et l'introduction de l'assistance médicale en prison⁴²⁷. En ce qui concerne les enfants, l'Empire abandonne l'emprisonnement individuel au profit des colonies correctionnelles agricoles⁴²⁸. Toutefois les conditions de détention demeurent dures jusqu'à émouvoir l'impératrice qui se rend en 1865 à la prison de La Petite Roquette et promet aux jeunes détenus plus d'humanité et d'indulgence ce qui, d'après l'aumônier de la prison, déclenche aussitôt une émeute aux cris de « Vive la liberté »⁴²⁹ !

Deux remarques peuvent être faites sur la politique répressive du Second Empire. La première concerne le discours pénal qui témoigne toujours de la

425. On examinera plus loin la politique culturelle de l'Empire.

426. Michelle Perrot, « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIX^{ème} siècle », *Les Annales*, 1975. Reproduit dans Michelle Perrot, *Les ombres de l'histoire. Crime et châtiement au XIX^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 2001.

427. P. Séguin, *op. cit.*, p. 400.

428. M. Perrot, *Les ombres...*, *ibid*, p. 337 et suiv.

429. *Ibid.*, p. 346.

relation étroite entre le discours du juge et la politique, par exemple lorsqu'en 1855 le conseiller Lacroix proclame que les délinquants sont des « ennemis de l'intérieur » qu'il convient de combattre comme « s'ils étaient à Sébastopol » ! Dix ans plus tard, les magistrats, dans un contexte nouveau d'ouverture politique et sociale, tiennent des discours bien différents. La seconde remarque est relative au nombre plus important de forces du maintien de l'ordre intérieur. Alors qu'il y avait, en 1850, 4 907 commissaires et agents, ce nombre passe, d'après J.G. Petit, à 12 144 en 1869 (10 574 pour Yves Ozanam)⁴³⁰, A. Gueslin donnant pour la fin de l'Empire le chiffre de 15 000 policiers et de 21 000 gendarmes⁴³¹. En réalité, le nombre de gendarmes est en diminution sous l'Empire passant de 24 500 à 23 500, reflet de la baisse de la population rurale⁴³². De plus, le régime a largement puisé dans les fonds secrets pour entretenir de très nombreux indicateurs de police dans tous les milieux tout en continuant à utiliser les services du « cabinet noir » qui décachetait la correspondance des suspects. Les forces de l'ordre n'ont pas simplement un rôle de prévention, de répression mais aussi un rôle de dissuasion. Il faut qu'on voie les uniformes des agents de ville partout en milieu urbain et ceux des gendarmes en milieu rural⁴³³. Pour toutes ces raisons, « le Second Empire est une des périodes les moins violentes de la France du XIXe siècle » (Y. Ozanam). En particulier Paris est alors une ville beaucoup plus calme qu'elle ne le sera à la Belle Epoque. De même, il n'y pas de révolte paysanne car il n'y a pas de crise agricole mais les délits de chasse demeurent toutefois à un niveau relativement élevé

Cet esprit de vigilante surveillance à l'égard des infractions aux lois, y compris aux articles du code pénal qui répriment la coalition, va de pair, chez l'empereur, avec un intérêt réel porté aux ouvriers dans leur vie quotidienne. C'est là une des contradictions majeures de l'Empire jusqu'à l'adoption de la loi de 1864 sur les coalitions. Durant tout son règne, l'empereur multiplie les mesures personnelles d'assistance dans la plus pure tradition philanthropique. La plupart du temps, c'est au cours de ses déplacements qu'il effectue des dons, des secours, des subventions aux ouvriers, aux malheureux, aux orphelins, aux victimes d'accidents mais c'est Paris qui reçoit le plus de dons de toute sorte. Il donne des sommes d'argent également pour la création de

430. Dans l'article « Criminalité » du dictionnaire dirigé par J. Tulard, *op. cit.*

431. J.G. Petit, *op. cit.*, p.262 et A. Gueslin, *op. cit.*, p. 91.

432. A. Dansette, *op. cit.*, p. 77.

433. On sait la place qu'occupent les gendarmes, protecteurs de la propriété contre les vagabonds, dans l'œuvre de la comtesse de Ségur, source reconnue pour la connaissance de la société du Second Empire.

crèches, d'orphelinats, d'asiles. Ceux de Vincennes et du Vésinet, fondés par décret en 1855 pour les ouvriers malades ou infirmes, sont les plus connus⁴³⁴. En 1862 est fondée la *Société du prince impérial* qui prête sur parole aux ouvriers. L'empereur cède à la ville de Paris les bois de Boulogne et de Vincennes, celui-ci aménagé en promenade pour les populations ouvrières du faubourg Saint-Antoine⁴³⁵. Napoléon III a la conviction que, dans certains cas, seule l'assistance immédiate est capable d'apporter un soulagement véritable aux souffrances des plus démunis. Cette assistance impériale n'obéit toutefois pas à d'autre logique que la proximité géographique, d'où l'importance de Paris, ou bien aux hasard des voyages. Malgré le caractère spectaculaire de ces gestes et la publicité qui est organisée à ces occasions, la plupart des historiens y voient plus de générosité que de calcul. Il n'en reste pas moins que ces gestes témoignent aussi d'un esprit paternaliste : l'ouvrier, le malheureux reçoivent selon le bon vouloir du donateur. Ils n'ont pas de droit particulier à recevoir tel ou tel secours. Ils ne peuvent rien exiger. C'est pourquoi l'assistance impériale est aussi une forme de tutelle, comme l'est aussi la charité privée dispensée par exemple par les sociétés pieuses et comme l'est le patronage prôné par Le Play. En l'absence d'un système étatisé et obligatoire dont Napoléon III avait pourtant aperçu la nécessité, l'assistance privée est quasiment la seule forme d'assistance à pouvoir soulager immédiatement les souffrances les plus visibles.

On a pu dire que le patronage est devenu sous le Second Empire une sorte de doctrine officielle sans qu'il se soit d'ailleurs imposé à l'immense majorité des patrons car il s'oppose à la conception libérale des rapports patrons-ouvriers. Ce patronage semble avoir eu son laboratoire en Alsace où, sous l'influence du saint-simonisme quelquefois⁴³⁶ mais plus souvent du protestantisme chez les uns, de la franc-maçonnerie chez les autres, se manifestent « des intentions et des démarches qui ne se ramènent pas seulement au paternalisme auquel on a voulu les réduire » (Nicolas Stoskopf)⁴³⁷. Dès 1826,

434. A. Plessis, « Un socialiste au pouvoir ? », *art.cit.*

435. P. de Moncan et C. Heurteux, *op.cit.*, pp. 126-127.

436. L'examen du catalogue de la bibliothèque de Frédéric Engel-Dollfus, figure de proue de la philanthropie mulhousienne, est à cet égard significatif. On y trouve aussi bien Fourier, Gérando, Le Play que Jules Simon ou Marx (Audran, *Catalogue des livres, manuscrits, cartes et autographes composant la bibliothèque de M. F. Engel-Dollfus*, Mulhouse, 1878. Cité par N. Stoskopf, *op. cit.*, p. 38).

437. N. Stoskopf, *op.cit.*, p. 36. Voir aussi : Stéphane Jonas, *La révolution industrielle, les questions urbaines et du logement à Mulhouse, 1740-1870*, thèse université Strasbourg II, 1988 et Kott Sandrine, *Des philanthropies aux politiques sociales. Solutions françaises et allemandes à la question sociale en Haute-Alsace (1850-1914)*, Thèse, 1991.

les statuts de la *Société André Koechlin et Cie* prévoient la construction de logements ouvriers tandis qu'un an plus tard Jean-Jacques Bourcart propose la limitation du travail des enfants, idée reprise en 1840 à la Chambre par Eugène de Dietrich. Dès avant 1848, la *Société industrielle de Mulhouse* est à l'origine non seulement d'œuvres charitables classiques mais aussi de mesures en faveur du logement ouvrier, de prévention des accidents du travail et de protection des femmes en couches. Les réalisations alsaciennes sont d'ailleurs quasiment les seules que l'Exposition universelle de 1855 peut donner en exemple. Depuis 1849, Gustave Steinheil a mis en place une caisse de secours, de retraite et de crédit pour ses ouvriers ; en 1851, Charles Kesner assure aux siens participation aux bénéfices, prêts sans intérêt, retraite, assurances sociales pour eux et leurs familles sans cotisation des salariés ; en 1853, Jean Dollfus commence la construction d'un millier de maisons réalisées par la *Société des cités ouvrières de Mulhouse* qu'il a créée.

Au Creusot, les Schneider, de religion protestante, ont aussi été des précurseurs. Dès 1837, Adolphe Schneider crée des écoles pour 200 enfants d'ouvriers. C'est le point de départ du développement de cette œuvre d'enseignement qui va s'affirmer à partir de 1845 avec son frère cadet Eugène, futur ministre de l'Agriculture et du Commerce en 1851, député en 1852 et président du Corps législatif en 1867. L'école prépare aux concours d'entrée aux Arts et métiers et finit par recevoir 2 200 élèves au début des années 1870. La société Schneider construit en 1863 un hôpital puis des cités ouvrières à Montchanin, Saint-Eugène, Villedieu. Elle développe aussi un service médical, une caisse d'épargne, un bureau de bienfaisance. Constance Schneider, épouse d'Eugène, crée des écoles, une maison de retraite, un atelier de dentelles et n'oublie pas de faire construire un temple⁴³⁸.

Mais les protestants ne sont pas les seuls à pratiquer le patronage. Bien que moins développé, celui-ci existe aussi chez les catholiques aussi bien dans le Jura avec le maître de forges Alphonse Jobez, qui a créé un système de retraite pour ses ouvriers⁴³⁹, qu'à Villeneuve dans l'Hérault avec les Maîtres, propriétaires d'une manufacture de draps créée par Colbert où les ouvriers bénéficient d'une retraite, de logements et d'une école⁴⁴⁰. Les catholiques sont surtout attachés aux formes plus classiques de la charité à travers notamment

438. Philippe Jobert (dir.), *Les patrons du Second Empire. La Bourgogne*, 1991 ; l'article de Claude Beaud in J.Tulard (dir.), *op. cit.*

439. Annie Gay, *Les Jobez, maîtres de forge jurassiens*, Yens-sur-Morges, Cabética, 2002. Voir aussi pour la Lorraine : Moine Jean-François, *Les barons du fer. Les maîtres de forge en Lorraine du milieu du XIXe siècle aux années trente*, Metz, Ed. Serpenoise, 2003.

440. Jean Sagnes, « Villeneuve, un cas particulier dans l'histoire économique et sociale de l'Hérault », *Études sur l'Hérault*, 1984, n° 1-2.

les congrégations charitables masculines et féminines ou les sociétés comme la Société Saint-Vincent-de-Paul fondée en France en 1833 et qui connaît, avant la répression que le régime impérial va exercer à son encontre après la guerre d'Italie de 1859, des années particulièrement fastes⁴⁴¹.

Enfin, relève aussi du patronage la politique sociale des compagnies de chemins de fer avec toute une série de réalisations comme les caisses de retraite, les caisses de secours, les mutuelles, les économats. Georges Ribeill souligne que, dans le domaine du patronage, chaque compagnie a sa spécificité : le P.L.M. du saint-simonien Talabot se veut « une grande famille » tandis qu'au sein du Paris-Orléans l'influence catholique est très forte⁴⁴² et que la Compagnie du Midi se signale par des niveaux de traitement plus bas que sur les autres réseaux mais avec un système de retraite plus avantageux⁴⁴³. Pour ce qui est de la dispense de soins médicaux et pharmaceutiques gratuits, la Compagnie de l'Est joue un rôle pionnier mais toutes les formules retenues impliquent un service médical minimum⁴⁴⁴. En 1855, la Compagnie du chemin de fer du Nord crée un système de retraite pour ses ouvriers en retenant 3 % du traitement ouvrier, en ajoutant une allocation de 3 % et en versant ces 6 % à la Caisse nationale des retraites au nom de l'agent⁴⁴⁵.

C'est surtout en matière de logement que le patronage effectue ses réalisations les plus spectaculaires. En 1867, le catalogue de l'Exposition universelle présente la liste exhaustive de ses constructions. Le bilan est loin d'être négligeable même s'il ne touche que les entreprises les plus modernes. Au total, ce sont 38 établissements industriels occupant 64 535 ouvriers et ouvrières dans 25 départements qui figurent sur la liste officielle. Mais il est

441. Voir la thèse de Matthieu Brejon de Lavergnée, *La Société Saint-Vincent-de-Paul à Paris au XIXe siècle (1833-1871). Prosopographie d'une élite catholique fervente*, Université Paris-Sorbonne, 2006.

442. Georges Ribeill, *La révolution ferroviaire : la formation des compagnies de chemin de fer en France, 1823-1870*, Paris, Belin, 1993. Du même auteur : *Des faveurs patronales au privilège corporatif. Histoire du régime des retraites des cheminots des origines à nos jours (1850-2003)*, Dixmont, 2003.

443. Georges Ribeill, « Les particularismes sociaux de la Compagnie des chemins du fer du Midi » dans Société des Sciences, lettres et arts de Bayonne, *Le chemin de fer à Bayonne et dans le Sud-Ouest*, *Bull. de la Société des Sc., Lett. et Arts de Bayonne*, 1987. Voir aussi du même auteur : *Management et organisation du travail dans les compagnies de chemins de fer des origines à 1860*, École nationale des ponts et chaussées, La Courtine, 1985.

444. Georges Ribeill, « Enjeux et politiques de la santé dans l'entreprise ferroviaire des compagnies de chemin de fer à la SNCF » *Revue Prévenir*, n° 18, 1989.

445. François Caron, *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau. La Compagnie du chemin de fer du Nord, 1846-1937*, Mouton, 1973, p. 322.

difficile d'évaluer le nombre exact d'ouvriers logés dans ces habitations que ce soit des maisons particulières pour les familles ou des dortoirs pour les célibataires. Parmi les sociétés, on trouve aussi bien la *Compagnie des glaces et produits chimiques Saint-Gobain* dans l'Aisne, la *Compagnie des houillères et fonderies de l'Aveyron* à Decazeville, les *Usines Peugeot frères* dans le Doubs, la *Compagnie des mines de La Grand-Combe* dans le Gard, la filature Durand dans l'Isère, les Ardoiseries d'Angers que les usines De Wendel en Moselle, les usines Japy dans le Haut-Rhin, la *Société des mines de Blanzy* et Schneider en Saône-et-Loire, la *Belle Jardinière* à Paris, la papeterie Journet dans les Vosges⁴⁴⁶. Lors de l'exposition universelle, l'empereur lui-même ne dédaignera pas de faire figurer ses propres réalisations en matière de logement social aux côtés de celles des chefs d'entreprise. Le patronage est pour lui une pratique sociale qu'il encourage.

L'idée centrale du patronage est que les rapports patrons-ouvriers ne s'épuisent pas dans l'échange travail contre salaire mais que le patron a des devoirs envers l'ouvrier autres que celui de rétribuer son travail : il doit garantir son existence, le secourir en cas de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse et il doit aussi le loger, le chauffer, l'éduquer lui et sa famille. C'est pourquoi l'immense majorité des patrons ne sont pas disposés à mettre en pratique un tel système et le patronage ne se développe que dans des entreprises modernes employant des dizaines d'ouvriers. Mais, en même temps, il ne tarde pas à apparaître que le patronage a des effets particuliers, qui vont bientôt faire l'objet de critiques acerbes, avant que le système soit ouvertement contesté par ses bénéficiaires eux-mêmes lors des grandes grèves de 1869-1870. Il se révèle en effet que, quelles soient les motivations philanthropiques ou religieuses du patronage, celui-ci a pour conséquence de maintenir l'ouvrier dans l'entreprise, d'assurer au chef d'entreprise, par les avantages qu'il consent, une main d'œuvre stable, ce qui est précieux en ces temps où l'ouvrier n'est pas encore tout à fait sorti de ses habitudes d'errance. En même temps, le patronage fait de l'ouvrier un assisté, un assujéti de qui on attend de la reconnaissance et donc mis pour cela même dans l'incapacité morale de revendiquer et ne pouvant sortir de sa condition. Dans toutes les institutions relevant du patronage, ce sont des valeurs d'obéissance, de respect des hiérarchies qui sont inculquées au monde ouvrier⁴⁴⁷. Enfin, les institutions de patronage apparaissent comme autant d'instruments permettant d'éviter l'intervention de la loi c'est-à-dire l'instauration d'un droit puisque

446. R. H. Guerrand, *op. cit.*

447. J. Garrigues, *op. cit.*, p 122.

le patronage octroie des avantages mais n'accorde pas des droits⁴⁴⁸. Le patronage n'améliorant pas la condition morale de l'ouvrier, l'aggravant même, on comprend pourquoi Proudhon l'ait défini comme l'organisation scientifique de la servitude⁴⁴⁹.

Le patronage, que l'on va bientôt appeler paternalisme n'est pas antisocial, mais il réproouve implicitement l'initiative ouvrière, cette initiative ouvrière que l'auteur d'*Extinction du paupérisme* appelait pourtant de ses vœux et que Napoléon III va rendre possible à partir de 1860. Le député Alfred Darimon, proudhonien bientôt rallié à Napoléon III parce que celui-ci s'oriente dans cette voie, portant un regard sur la première décennie de l'Empire au cours de laquelle l'assistance était l'aspect principal et en tout cas le plus visible de la politique ouvrière de l'Empire, n'hésitera pas à parler de cette période où « l'on endormait la classe ouvrière »⁴⁵⁰ par des mesures d'assistance!

448. François Ewald, *L'État-providence*, Paris, Grasset, 1986, pp. 120-136.

449. M. Leroy, *op. cit.*, p. 278.

450. Alfred Darimon, *Histoire de douze ans (1857-1869)*, Paris, 1883.

CHAPITRE IX : LE CÉSARISME DÉMOCRATIQUE DE NAPOLÉON III

L'expression de « césarisme démocratique » a été utilisée par le juriste Troplong, qui fut un des rédacteurs de la constitution du 14 janvier 1852. Elle rend bien compte d'un régime politique, celui du Second Empire, qui tire sa légitimité du suffrage universel par le plébiscite (la démocratie) et qui est incarné par un homme (l'empereur). C'est bien par un vote au suffrage universel les 21 et 22 novembre 1852 qu'est adopté le texte suivant : « Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte ainsi qu'il est prévu par le senatus consulte du 7 novembre 1852 »⁴⁵¹. Dès le 2 décembre 1852, un décret impérial déclare loi d'État ce senatus-consulte et précise, dans son article 2, qui reprend l'article premier du senatus-consulte : « Louis-Napoléon Bonaparte est empereur des Français sous le nom de Napoléon III ».

Ainsi, Louis-Napoléon Bonaparte est-il devenu empereur par la volonté populaire, et l'on ne met plus en doute aujourd'hui, malgré les conditions pour le moins très particulières du scrutin, que cela ait été alors le choix de la majorité des Français mais, pour Napoléon III, cette volonté populaire s'est exprimée une fois pour toute pour lui et ses descendants. Ce qui paraît contrevenir à la démocratie, c'est certainement plus l'hérédité, qu'il revendique aussi, que la désignation d'un empereur. On peut remarquer que ce plébiscite est dans le droit fil des affirmations réitérées de Louis-Napoléon dans ses écrits des années trente et quarante. C'est pourquoi il paraît superfétatoire de rechercher dans cette conception de la démocratie une quelconque convergence avec les idées en la matière de Saint-Simon ou des saint-simoniens. Saint-Simon lui-même a varié sur la question du gouvernement idéal paraissant s'accommoder sous le Premier Empire de Napoléon, écrivant en 1822 qu'il convenait que la France soit « gouvernée le moins possible et au meilleur marché possible »⁴⁵² mais, un an plus tard, que c'était aux « industriels les plus impor-

451. Raymond Huard, après avoir rappelé l'atmosphère d'intimidation de 1851, souligne la validité du plébiscite de 1852 (Cf *Le suffrage universel en France, op.cit.*, p. 70).

452. Saint-Simon, *Suite à la brochure des Bourbons et des Stuarts*, 1822. Cité par J. Dautry, *op. cit.*, p. 121.

tants de diriger la fortune publique »⁴⁵³. Les saint-simoniens sont en fait assez indifférents à la forme du pouvoir politique. Ils retiennent surtout une idée, présente également chez Saint-Simon, selon laquelle seul un pouvoir fort permettrait de réaliser les profondes réformes économiques indispensables. On sait que c'était là le point de vue de Michel Chevalier. Le cas de Vieillard est particulièrement intéressant lui qui a transmis probablement la doctrine saint-simonienne à Louis-Napoléon. Vieillard a beaucoup aidé Louis-Napoléon à s'approcher du pouvoir et a donné son approbation au coup d'État. Pourtant Vieillard, fidèle à la République, refuse l'Empire et il est le seul sénateur à voter contre le rétablissement de l'Empire suscitant l'incompréhension et la commisération d'Enfantin qui sait le rôle qu'il a joué auprès de Louis-Napoléon pendant des années !

Au centre de la philosophie politique de Napoléon III et de toute sa pratique politique, il y a la référence permanente à la souveraineté du peuple directement issue de la Révolution française, un peuple auquel on fait « appel » régulièrement parce qu'il est source du pouvoir. Il ne faut pas voir là une simple clause de style mais avoir à l'esprit que Louis-Napoléon a forgé sa personnalité dans une Europe des révolutions que ce soit en 1830 ou en 1848. Il a bien vu que c'est le peuple au sens de classes populaires, et même comme à Paris en 1830 les ouvriers, qui constitue la force de frappe des révolutions. Il a la conviction profonde qu'il ne peut pas gouverner sans l'appui du peuple. Il le disait très clairement dans *Extinction du paupérisme* : qu'un gouvernement « établisse le bien-être des masses sur des bases inébranlables et il sera inébranlable lui-même ». C'est pourquoi, il doit le consulter, s'informer de ses besoins, s'efforcer de les satisfaire, l'entraîner dans un projet de grandeur nationale. Dans une lettre datée du 21 octobre 1843, il est très clair sur l'importance que revêt à ses yeux le souveraineté du peuple : « Issu d'une famille qui a dû son élévation au suffrage de la nation, je mentirais à mon origine, à ma nature et qui plus est au sens commun si je n'admettais pas la souveraineté du peuple comme base fondamentale de toute organisation politique »⁴⁵⁴. Si l'on considère que l'adhésion pleine et entière au suffrage universel est un critère de démocratie, Louis-Napoléon par ces mots se place ainsi nettement dans le camp de la démocratie et il convient d'insister sur le fait que cette profession de foi le sépare des conservateurs de tout poil qu'ils soient légitimistes, orléanistes et de bien des républicains.

453. Saint-Simon, *Catéchisme des industriels*, 1823. J. Dautry, *ibid.*, p. 115.

454. Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, *op. cit.*, 183.

L'opposition des conservateurs provient de la crainte que le suffrage universel ne remette en cause l'organisation sociale et la propriété. En mai 1850, au moment de voter avec la majorité de l'Assemblée la loi supprimant le suffrage universel, Montalembert l'avoue : « Le suffrage universel doit être modifié s'il doit aboutir au socialisme ». Quant aux républicains les plus modérés, ils se méfient également du suffrage universel pour des raisons analogues. En 1863, Jules Favre souhaite que le droit de vote ne soit accordé qu'à ceux qui savent lire et écrire⁴⁵⁵ ! Plus étonnantes sont les réserves des socialistes révolutionnaires. On a déjà vu que Louis Blanc voyait dans le suffrage universel « un pistolet chargé dans les mains d'un enfant ». En mars 1848, Auguste Blanqui lance des pétitions pour l'ajournement des élections, celles-ci constituant à ses yeux un danger pour la République. En substance, Blanqui déclare que le peuple c'est-à-dire les paysans mais aussi les ouvriers, n'est pas prêt à voter en connaissance de cause. « Le peuple ne sait pas », dit-il. Il y a évidemment chez les républicains révolutionnaires ou conservateurs, et certains d'entre eux l'avouent sans ambages, l'idée que la République est au dessus du suffrage universel, qu'elle ne dépend pas de celui-ci⁴⁵⁶ et Pierre Rosanvallon est tout à fait fondé à poser la question : « Les républicains sont-ils philosophiquement des démocrates »⁴⁵⁷ ? Au contraire Louis-Napoléon accepte sans réserve le suffrage universel et il y a donc quelque logique à le voir recueillir pendant près de deux décennies une grande partie des voix des classes paupérisées.

Dans cette perspective, sans dénier aux corps « constitués », qu'il s'agisse des assemblées, des diverses juridictions ou des académies, toute légitimité, la sienne est supérieure parce qu'elle est le résultat d'un vote investissant directement sa personne. C'est pourquoi il se donne le droit de dissoudre l'assemblée le 2 décembre 1851 parce qu'il se sent en phase avec la majorité de la population même si, par la suite, il se montrera prudent dans le domaine politique allant en 1869-1870 jusqu'à accepter un véritable régime parlementaire. C'est pourquoi aussi, il exerce son droit de grâce par exemple en faveur d'ouvriers grévistes condamnés par la justice. C'est pourquoi enfin, il intervient quelquefois en matière artistique ou scientifique passant outre les décisions des instances en place.

455. Idem, *Le sacre du citoyen*, op. cit., p. 366.

456. Dans le même ordre d'idées, au début du XXI^e siècle, une façon de déconsidérer le suffrage universel sera bien souvent de le dénommer « populisme ».

457. *Ibid*, p. 343.

*Le contact avec le peuple: plébiscites, voyages, remises de décorations,
fête du 15 août (Saint-Napoléon)*

La forme principale de l'expression de la souveraineté populaire est, pour Louis-Napoléon, le plébiscite dont l'inspiration napoléonienne est explicitement revendiquée. Les quatre textes constitutionnels napoléoniens de 1799, 1802, 1804 et 1815 ont été en effet sanctionnés par des plébiscites dans des conditions il est vrai particulièrement discutables car il fallait voter à livre ouvert. De ce point de vue les trois plébiscites de 1851, 1852 et 1870 présentent un net progrès quant à leur régularité même s'ils ne sont pas exempts de graves reproches : intimidation, impossibilité pour l'opposition de s'organiser etc. L'utilisation du plébiscite était annoncée dans les divers écrits de Louis-Napoléon depuis *Les rêveries politiques* de 1832 : « Le gouvernement est monarchique : le pouvoir exécutif est délégué à un empereur ». Un an plus tard dans ses *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*, il est encore plus clair : « Qui décidera des différentes formes de gouvernement ? -Le peuple ! qui est le plus juste et le plus fort de tous les partis ; le peuple qui abhorre autant les excès que l'esclavage ; le peuple qu'on ne peut jamais corrompre et qui a toujours le sentiment de ce qui lui convient ». Mais, ajoute-t-il aussitôt, le peuple ne peut exercer son pouvoir en permanence car les « masses nombreuses ne peuvent point délibérer ». C'est pourquoi le peuple ne doit « qu'accepter ou rejeter » les propositions des « corps éclairés ». Certes, dans son ouvrage, ces derniers désignent les corps constitués de la Suisse mais il est clair que cette conception s'applique au nouvel empire dont il rêve pour la France.

Six ans plus tard, en 1839 dans ses *Idées napoléoniennes*, il peaufine ses conceptions en matière de gouvernement et il précise dans une note infrapaginale : « L'aristocratie n'a pas besoin de chef tandis que la nature de la démocratie est de se personnifier dans un homme »⁴⁵⁸. Et de rappeler que Napoléon était « le chef suprême de l'État, l'élu du peuple, le représentant de la nation ». Cependant, sur le chemin du pouvoir, « l'élu du peuple » risque de rencontrer l'obstacle du système parlementaire. C'est pourquoi, au printemps 1848, lorsque paraît à Paris une presse bonapartiste, celle-ci mène une vigoureuse campagne contre les députés « bavards » et « inactifs ». Ainsi, comme l'a parfaitement souligné Pierre Rosanvallon, « le plébiscite bonapartiste n'est pas une simple technique de consultation du peuple. Il participe d'une vision globale et d'une re-compréhension longue de l'histoire de la

458. Louis-Napoléon Bonaparte, *Œuvres*, t. 1, pp. 203-204.

démocratie ». L'idée sous-jacente à cette conception politique est que l' élu du peuple se confond avec le peuple lui-même, qu'il s'identifie à lui, qu'il est le peuple, qu'il est donc « l'homme-peuple ». Pierre Rosanvallon a aussi exhumé un texte saint-simonien datant de mars 1832 et intitulé *Napoléon ou l'homme-peuple* avec en sur-titre « Religion saint-simonienne » et en sous-titre « La guerre et l'industrie ». Cette notion d' « homme-peuple » montre pour le moins la forte convergence qui s'établit entre les saint-simoniens et le bonapartisme. Le texte, très court, dresse un portrait particulier de Napoléon : « *Le peuple c'est moi*, disait le petit Caporal, il avait raison...il voulait dire par là que *lui* plus que tous les autres connaissait le peuple, vivait de sa vie et saurait le rendre heureux. Aussi, comme il a rassasié le peuple d'éloquence, de poésie et de gloire ! que de chants, que de fêtes pompeuses, que d'ivresse ! Et tout cela pour le prolétaire ! Comme il l'a promené triomphant dans toute l'Europe... » et bientôt « à l'homme-peuple de la guerre va succéder l'homme-peuple de la paix et de l'industrie »⁴⁵⁹ !

On ignore si Louis-Napoléon a eu connaissance de ce texte étonnant encore qu'il n'est pas impossible que Vieillard le lui ait communiqué mais l'on remarquera qu'il a des accents du discours de Bordeaux de 1852 : « l'Empire c'est la paix ». Louis-Napoléon parlera seulement de l' « élu du peuple ». Par contre, Persigny utilisera le terme d' « homme-peuple » dans un discours à Saint-Etienne le 12 août 1863. Quoiqu'il en soit, la proximité entre le bonapartisme et le saint-simonisme s'affirme une fois encore.

Il est nécessaire d'aller plus loin dans l'analyse car, à l'évidence, le « peuple » tel que l'entend en 1832 le texte saint-simonien n'est pas la nation, c'est le « prolétaire ». On se trouve là face à la polysémie du mot « peuple » signifiant tantôt la nation, tantôt les classes populaires voire, comme ici, le prolétariat. Or, que nous dit Louis-Napoléon dans ses *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* sinon que Napoléon était « l'Empereur plébéien » ? Il nous paraît qu'il y a une profonde logique entre ces propos, ceux d'*Extinction du paupérisme*, texte qui a « pour unique but le bien être de la classe ouvrière » et l'attention qu'il porte à celle-ci durant son règne. En même temps, et toujours dans l'ouvrage sur la Suisse, Louis-Napoléon ajoute : « Le gouvernement de Napoléon, Empereur-plébéien, nous offrit peut-être le premier exemple d'un gouvernement où toutes les classes étaient accueillies, aucune repoussée ». Ainsi la boucle est bouclée : « l'homme-peu-

459. Le principal rédacteur de ces feuilles populaires saint-simoniennes est le peintre et dessinateur Machereau qui fait partie alors de l'Armée saint-simonienne chargée d'évangéliser les prolétaires lyonnais (Cf la notice de Philippe Régnier dans Jean Maitron (dir.), *Dictionnaire du mouvement ouvrier...*, op. cit., t. 44).

ple » qu'a été Napoléon a été à la fois l'homme-peuple prolétaire et l'homme-peuple nation. Tel a été Napoléon, tel est l'idéal politique du bon empereur que trace dès 1833 Louis-Napoléon. Marx ne dira pas autre chose dans *Le dix-huit brumaire de Louis Bonaparte* voyant en lui le « représentant du lumpenprolétariat » qui voulait aussi « apparaître comme le bienfaiteur patriarcal de toutes les classes ».

Dans cette perspective, le plébiscite est l'élément fondamental car c'est de lui que Louis-Napoléon puis Napoléon III tire sa légitimité. À quatre reprises le peuple, lui a donné cette légitimité : en 1848 lorsqu'il l'a élu président de la République, en 1851 lorsqu'il a entériné le coup d'État, en 1852 lorsqu'il en a fait un empereur, en 1870 lorsqu'il a accepté l'évolution du régime vers le parlementarisme, Napoléon III considérant alors sa tâche personnelle comme achevée et pensant ainsi préserver les chances de son fils de lui succéder. Entre les plébiscites, le peuple est certes fréquemment consulté électoralement mais il est clair que voter pour un député, et *a fortiori* pour un conseiller général ou pour un maire, ne saurait remettre en question le mandat donné par le plébiscite à l'empereur. Mais dans ces conditions l'empereur ne court-il pas le danger de voir ses liens avec le peuple se distendre ? C'est pour éviter ce danger qu'il doit avoir recours aux voyages réguliers à travers la France. D'une façon différente de la participation électorale, le voyage officiel est un moyen privilégié d'entrer en contact avec le peuple, avec le peuple-nation.

Aller au devant de la population, rencontrer des citoyens de toutes conditions, les interroger sur leurs problèmes, se montrer sous son meilleur jour, affable, bienveillant, en même temps qu'être entouré des plus grandes marques de respect de la part des notables et des détenteurs de l'autorité locale au milieu de la foule et de défilés bruyants et hauts en couleurs, c'est dans ces conditions que se déroulent les dix-sept grands voyages qu'accomplit le prince-président puis l'empereur entre 1852 et 1869 et qui sont considérés par lui comme autant de plébiscites partiels mais révélateurs de sa popularité. Ces voyages renouent en fait avec la tradition des entrées royales dans les villes de France aux XVI^e et XVII^e siècles, tradition qui fut abandonnée au début du règne de Louis XIV. Il s'agissait alors de raffermir l'autorité du royaume après les guerres religieuses et il est significatif que la tradition n'ait été reprise que sous la Restauration avec Charles X au moment où il était nécessaire de réimplanter la royauté en France⁴⁶⁰. Louis-Philippe continua cette pratique dont l'ampleur cependant demeura modeste.

460. Louis XVIII aurait dû, avant son frère, reprendre de tels voyages mais, podagre et se déplaçant difficilement, il ne semble pas qu'il ait envisagé de le faire

Les voyages du prince-président puis de l'empereur sont soigneusement organisés par les ministres de l'Intérieur successifs et notamment par Persigny. Rien n'est laissé au hasard : l'emploi du temps est minuté avec précision ; préfets, sous-préfets, maires, fonctionnaires d'autorité, chacun a son rôle à jouer. On paye la claque au besoin pour crier « Vive l'empereur ! » bien qu'il soit juste d'ajouter que ce n'est pas toujours utile. Mais on ne peut pas tout prévoir et les autorités mesurent avec soin le nombre de participants et leur comportement. Malgré le caractère lourdement officiel du déplacement, les discours des maires contiennent souvent des doléances et l'on ne peut pas toujours empêcher des revendications de s'exprimer de la part des assistants. D'une certaine façon, tout voyage de l'empereur est en soi une consultation populaire d'autant plus que loin de céder à la facilité, Napoléon III choisit systématiquement de visiter les régions réputées opposées au régime parce qu'elles sont soit républicaines, soit royalistes. Deux exemples permettront de prendre la mesure de l'importance de ces voyages officiels : celui du voyage dans le Languedoc rouge en 1852 et celui du voyage en Bretagne monarchiste en 1858⁴⁶¹.

Du 15 septembre au 16 octobre 1852, le prince-président fait un véritable tour de France passant par Nevers, Moulins, Roanne, Saint-Etienne, Lyon, Grenoble, Valence, Avignon, Marseille, Toulon, Aix-en-Provence, Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Toulouse, Bordeaux, Amboise où il annonce à Abd-el-Kader sa prochaine mise en liberté. Il s'agit d'un très long périple qui a un objectif précis : d'après les réactions de la population, évaluer la pertinence du rétablissement de l'Empire. Persigny, outrepassant quelque peu les instructions du prince-président mais rencontrant partout une véritable adhésion des notables et de la population, a tout fait pour que ce périple se transforme en un véritable plébiscite. Les autorités cependant envisagent avec une certaine inquiétude la traversée, les 1^{er} et 2 octobre, du département de l'Hérault qui, moins d'un an auparavant s'est insurgé à l'occasion du coup d'État notamment autour de Pézenas et de Béziers. Le département ayant payé un lourd tribut à la répression avec 2 840 personnes arrêtées ou poursuivies, 15 condamnations à mort dont deux exécutées (pour meurtre il est vrai), 10 déportations à Cayenne et 1574 déportations en Algérie, on peut craindre des manifestations d'hostilité au passage du prince-président. Mais il est aussi exact que toutes les communes rouges d'abord insurgées au lendemain du coup d'État ont donné peu de temps après des majorités écrasantes en faveur du « oui » au plébiscite alors que les communes légitimistes comme

461. La presse donne d'abondants comptes-rendus notamment *Le Moniteur* et *Le Messager du Midi*.

Montpellier ou Frontignan, sans réaction armée face au 2 Décembre, ont voté « non »⁴⁶² !

Le 1^{er} octobre, le prince-président, parti de Nîmes par train spécial, fait une première halte à Lunel où il est accueilli par le préfet, les députés et Michel Chevalier, président du conseil général de l'Hérault. Quelques heures plus tard, à Montpellier, où la foule est considérable, se succèdent prises de parole des représentants de l'autorité, *Te Deum*, cortèges au milieu des ovations, des arcs de triomphe, des guirlandes, des maisons pavoisées et des acclamations (« Vive Napoléon ! Vive l'Empereur ! »). À Pézenas et à Béziers, la tonalité est la même. Aux côtés des personnalités civiles, militaires et religieuses, figurent en bonne place les vétérans du Premier Empire. Les maires et le président du conseil général s'adressent à Louis-Napoléon en lui donnant du « Monseigneur ! », les hommes d'Église le dénomment « Prince ! » et le maire de Montpellier ajoute « Votre Altesse impériale » ! Personne ne le désigne comme le président de la République.

Les cinq discours prononcés dans les trois communes de l'Hérault par les représentants des autorités locales font état de la reconnaissance de la population pour avoir ramené le calme dans le pays. Dans des termes très voisins, le président du conseil général de l'Hérault, Michel Chevalier, et le maire de Montpellier, Jules Pagézy, tous deux ayant été influencés par le saint-simonisme dans leur jeunesse, estiment nécessaire de rappeler les traits principaux de la politique du prince-président : respect de la famille, de la propriété, de la religion et volonté de travailler à « l'amélioration de la condition morale, matérielle et intellectuelle des classes souffrantes » (Michel Chevalier), des « classes laborieuses » (Jules Pagézy). Chevalier, qui a pris la mesure des motivations du soulèvement paysan de décembre 1851, ajoute : « Ce programme n'est pas seulement le meilleur pour captiver les populations de ces contrées, il est le seul qui puisse les entraîner, le seul qui ait le don de faire battre leurs cœurs, de diriger leurs élans, de régler et de contenir leurs passions ». Le second thème des allocutions concerne les questions économiques. Le maire de Montpellier n'hésite pas à tracer le programme des réalisations attendues du chef de l'État : restauration de la cathédrale, agrandissement du port de Cette, modification des impôts sur les boissons, libre-échange. Le maire de Béziers exprime l'idée que le Languedoc a été jusqu'ici négligé par le pouvoir central et qu'il est nécessaire d'accorder un dégrèvement d'impôt aux populations des campagnes touchées par la maladie de la vigne (le midiou). Plus tard, à Narbonne, le prince-président, répondant au maire, dira que la construction

462. Cf notre *Le Midi Rouge. Mythe et réalité*, Anthropos, 1982.

du chemin de fer de Bordeaux à Cette était un premier acte de justice pour une population dont le pouvoir ne s'était pas assez soucié jusqu'ici. Le troisième thème des discours, présent dans les propos de l'évêque de Montpellier et dans ceux du maire de Béziers est celui de l'amnistie. « Vous pouvez sans danger pour le pays, déclare l'évêque, rendre à la patrie ceux qui souffrent actuellement loin d'elle et dont les familles désolées, dans mon diocèse, espèrent en vous ». Le maire de Béziers demande : « Grâce pour ces coupables dont l'ignorance excuse la crédulité et l'entraînement » ajoutant que, dans ce cas, les amnistiés s'écrieront « avec nous et comme nous : Vive Louis-Napoléon ! Vive l'Empereur ! »

L'amnistie justement est dans tous les esprits et le prince-président a compris qu'il devait faire un geste. À Montpellier, dès le 1^{er} octobre, il fait annoncer par le crieur public la teneur d'un décret accordant grâces et commutations de peine, ce qui n'empêche pas le soir, lors du bal officiel, une voix anonyme de lancer « Vive l'amnistie ! », ce qui vaut immédiatement la réplique présidentielle : « J'entends des voix qui crient : Vive l'amnistie !...Mais pour l'obtenir, il faut vous en rendre digne par votre sagesse et votre patriotisme ». Toutefois, si Montpellier n'avait connu aucun trouble en décembre 1851, il n'en était pas de même du Biterrois dont les officiels craignaient la traversée. Et effectivement, à l'entrée de Béziers, des femmes et des enfants arrêtent le cortège officiel, se jetant aux pieds du prince-président, lui offrant des fleurs et réclamant la grâce pour leurs maris et pour leurs pères. S'adressant à l'une des femmes, le prince-président promet d'accorder celle-ci « bientôt ». La tonalité du voyage toutefois n'est pas celle de la protestation mais la présence partout d'une foule considérable, souvent enthousiaste, toujours respectueuse et comme domptée à tel point qu'à Béziers où quelques semaines auparavant avait eu lieu deux exécutions d'insurgés de décembre 1851, le prince-président qui semblait d'abord ne pas vouloir descendre de voiture a fini par le faire.

La tonalité des voyages ne change pas fondamentalement après la proclamation de l'Empire comme le montre le fameux voyage en Bretagne que l'empereur effectue en août 1858. Après les fêtes retentissantes de Cherbourg marquées par la présentation d'une escadre française, l'accueil de la reine Victoria et l'arrivée d'une escadre anglaise, l'empereur et l'impératrice se dirigent sur Brest le 11 août puis gagnent Landerneau, Châteaulin, Quimper, Lorient, Hennebon, Auray, Vannes, Locminé, Napoléonville (ex Pontivy), Saint-Brieuc, Guingamp, Dinan, Saint-Malo et enfin, le 19 août, Rennes. Le rituel mis en place sous la République est porté à un degré supérieur sous l'Empire : son de cloches, salves d'artillerie, acclamations bruyantes, arcs de triomphe, pavoisements, messe, avec *Domine salvum fac Imperatorum*, bé-

nédictions du clergé, abondance de troupes, présence des sapeurs pompiers, des enfants des écoles, des vétérans du Premier Empire ou de la guerre de Crimée, des médaillés de Sainte-Hélène ou des titulaires de la Médaille militaire instituée le 22 janvier 1852.

Chaque entrée de l'empereur dans une ville est un spectacle bruyant et coloré avec un grand concours de population. Bien sûr, la titulature du visiteur a changé : l'empereur est désigné comme « Votre Majesté » ou « Sire » et, par rapport à la période de la présidence de la République, les marques extérieures du plus profond respect ont encore augmenté. Elles atteignent maintenant des sommets. Plus que jamais, Napoléon III est « l'homme providentiel qui, après avoir sauvé la France du désordre et de l'anarchie, lui a rendu à l'intérieur la puissance et la prospérité, à l'extérieur le rang qu'elle doit occuper parmi les nations » selon le président du tribunal de Napoléonville tandis qu'à Saint-Brieuc un sénateur affirme : « Jamais souverain n'a été plus que vous le protecteur, le bienfaiteur, le père des masses laborieuses » ! Cette exaltation du paternalisme impérial est certes discours convenu et flagornerie mais correspond aussi à une réalité en ces années de prospérité. Il est certain aussi que les populations sont sensibles au fait que l'empereur se déplace pour les rencontrer : « Jamais prince souverain de la France n'avait encore foulé (notre sol) » déclare le maire de Quimperlé. De plus, l'omniprésence du clergé et l'importance des cérémonies religieuses dans ce pays si catholique explique que l'on a pu considérer ce voyage comme « une retentissante manifestation d'alliance entre l'Empire et l'Église »⁴⁶³.

En Bretagne, les doléances de la population s'expriment peu. Tout au plus réclame-t-on de l'empereur la restauration ou la construction d'une église. On fait admirer quelques spécimens de l'élevage local, ici des chevaux, là des vaches dont l'empereur fait des acquisitions pour ses fermes modèles. Napoléon III prononce quelques rares paroles se contentant de saluer les corps constitués, de les remercier pour leurs propos et la presse de louer avec constance sa simplicité, sa bienveillance, son affabilité. Le seul discours important qu'il prononce, à Rennes le 19 août, exprime clairement les raisons profondes de son voyage dans cette Bretagne réputée légitimiste. Il est venu par devoir mais aussi par sympathie « au milieu du peuple breton qui est avant tout monarchique, catholique et soldat. On a voulu souvent représenter les départements de l'Ouest comme animés de sentiments différents de ceux du reste de la nation : les acclamations chaleureuses qui

463. Jean Maurain, *La politique ecclésiastique du Second Empire de 1852 à 1869*, Alcan, 1930, p. 228.

ont accueilli l'impératrice et moi, durant tout notre voyage, démentent une assertion pareille ».

Après le plébiscite et le voyage, la fête nationale du 15 août et une large attribution des décorations civiles et militaires constituent d'autres grands moyens de rapprocher l'empereur de l'ensemble de la population. Comme l'a montré Sudhir Hazareesingh, la fête du 15 août est tout entière organisée autour de la personne de l'empereur⁴⁶⁴. Déjà, le 11 janvier 1852, lors de la proclamation des résultats du plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, une « fête nationale » s'est déroulée sur tout le territoire français avec un programme cérémoniel et ludique comportant salve d'artillerie, *Te Deum*, revue de la garde nationale, discours par les maires célébrant « l'homme providentiel envoyé par Dieu », distribution de vivres aux indigents, bal en soirée, pavoisements de drapeaux tricolores et illuminations des maisons à la demande des autorités. Le résultat paraît tout à fait concluant au prince-président puisque le 16 février suivant un décret stipule : « À l'avenir sera seul reconnu et célébré comme fête nationale l'anniversaire du 15 août ». C'est ainsi renouer avec la tradition du Premier Empire puisque déjà Napoléon avait créé par décret le 19 février 1806 « la fête de Saint-Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France ». Ainsi s'allient à nouveau la référence à Napoléon 1^{er} et la fête catholique de l'Assomption puisque le clergé va alors bénir le chef de l'État. Toute une série de textes officiels aux préfets et aux maires vont ordonnancer la journée jusque dans les moindres détails. Non seulement les autorités civiles, militaires, judiciaires devront paraître en cortège mais tous les fonctionnaires sont tenus d'assister aux cérémonies, de pavoiser et d'illuminer leurs maisons. De plus, les autorités sont invitées à profiter de cette journée pour procéder à des inaugurations, à des remises de décorations, l'empereur lui-même donnant l'exemple en participant à la fête soit à Paris, soit en province, soit de plus en plus au camp de Châlons parmi les militaires. Quelquefois, la fête a un caractère plus solennel encore comme le 15 août 1866 lorsque, sur la scène de la Comédie française, l'on déclame les strophes de Théodore de Banville :

464. Sudhir Hazareesingh, *La Saint-Napoléon*, Taillandier, 2007. Voir aussi Rosemonde Sanson, « Le 15 août : fête nationale du Second Empire » in Alain Corbin, Noëlle Gérôme, Danielle Tartakowsky (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIXe et XXe siècles*, Publications de la Sorbonne, 1994 ainsi que Rémi Dalisson, *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Boutique de l'Histoire Éditions, 2004.

*« C'est ta fête aujourd'hui, France au noble sourire
Et tu frémis d'orgueil et l'Europe t'admire...
Tu gardes en tes mains ta force meurtrière
Et tu donnes la paix féconde à l'univers ».*

Parce que cette fête était officielle et que le régime tenait beaucoup à sa réussite, les historiens ont souvent eu tendance à suspecter les sources officielles et à minorer l'importance de la fête. Celle-ci a même été occultée en très grande partie par la mémoire collective sous l'influence des républicains. En réalité, elle a connu un très grand succès rassemblant des millions et des millions de Français. Hommes, femmes et enfants participent à ces célébrations avec intérêt et souvent enthousiasme⁴⁶⁵. Cette fête, à la fois fête de l'empereur et fête nationale, était composée de défilés civils, de revues militaires, de processions religieuses, de banquets, de bals, le tout enrobé dans des flots de musique, jaillis de multiples orchestres et orphéons, et ponctué durant la nuit par des illuminations et des feux d'artifice. À Paris, où les autorités utilisaient les grands moyens, ces célébrations attiraient des foules immenses car les spectacles étaient originaux, grandioses et gratuits. Ces cérémonies offraient « une vision saint-simonienne de la France unie par le progrès scientifique et l'avancée technologique » (Sudhir Hazareesingh). En province, elles étaient évidemment moins impressionnantes mais aussi très attendues et contribuaient à souder les communautés urbaines et rurales autour du régime et de la personne de l'empereur. Elles avaient d'autant plus de succès que les distractions alors étaient rares. Partout, dans les villes, est soulignée la présence des ouvriers, souvent avec les bannières de leurs associations, tandis que, dans les campagnes, les paysans n'hésitent pas à se déplacer massivement.

La fête du 15 août était aussi une occasion pour les souverains de distribuer décorations, récompenses, faveurs, dons, aumônes et d'annoncer les amnisties pour les opposants politiques. Lors de ces célébrations, les anciens combattants des guerres de la Révolution et de l'Empire étaient particulièrement honorés. C'est à ces occasions, qu'on leur remettait la médaille de Sainte-Hélène. La Saint-Napoléon a été aussi un moment important pour valoriser les institutions municipales et, dans la mesure où celles-ci étaient l'émanation, même imparfaite, du suffrage universel, de contribuer à conforter le champ de la souveraineté populaire. Partout étaient exaltées les valeurs nationales pouvant aller jusqu'au chauvinisme par exemple lors des années

465. Sudhir Hazareesingh, *op. cit.*, p. 232.

de victoires militaires de 1855 en Crimée ou de 1859 en Italie. La symbolique occupait une place importante avec le drapeau tricolore, l'Aigle, l'arc de triomphe et le buste impérial. La fête du 15 août représente aussi une journée importante pour les sociétés musicales et sportives qui tendent alors à se développer ce qui accroît le caractère distractif de la fête en y ajoutant des éléments de modernité. Il est évident aussi que cette fête nationale est une manifestation d'un véritable « culte impérial ». La fête est dénommée « fête de l'empereur ». Pour l'empereur lui-même, c'est bien de sa propre fête qu'il s'agit. Il le dit à Auray le 15 août 1858 : « J'ai voulu venir ici le jour de ma fête ». Les drapeaux ornés d'un disque vert avec un N ou un E, les bustes de Napoléon III partout, les vivats « Vive l'Empereur ! », le *Te Deum* et le *Fac Salvum Imperatorem nostrum* qui, il est vrai succédait au *Fac Salvum Republicam*, sont autant de signes de ce culte rendu au souverain. Il n'en reste pas moins que la fête du 15 août en raison de son succès inspirera les républicains lorsque ceux-ci décideront de faire du 14 juillet une fête nationale car « avant le 14 juillet républicain (la fête du 15 août) est le premier essai réussi de fête nationale »⁴⁶⁶.

Contrairement à une idée reçue et complaisamment colportée sous la III^{ème} République, l'Église catholique était moins enthousiaste que ce que l'on aurait pu penser car, pour elle, le 15 août était d'abord le jour de l'Assomption de la Vierge Marie et de la Saint-Napoléon. De plus, les prêtres réprouvaient le caractère hédoniste de la fête nationale, en particulier les bals, organisés par les autorités civiles, qui étaient considérés par eux comme des divertissements immoraux. C'est pourquoi, ce n'était pas la grande harmonie entre l'Église et l'État. La situation se tendit même à partir de 1859 et de la guerre d'Italie qui rencontra l'hostilité des catholiques.

Au plan politique, beaucoup plus que les légitimistes qui se réfugient dans le mutisme ou l'abstention, les républicains osent parfois adopter des attitudes de froideur ou même d'hostilité : sortie ce jour-là en tenue de travail ou avec des vêtements où le rouge domine, frein apporté aux festivités, aux souscriptions, aux collectes charitables par le dénigrement ou les rumeurs, absence aux cérémonies officielles et, dans les cas extrêmes, cris hostiles. Très rares pendant une quinzaine d'années, ces manifestations se développent surtout dans les grandes villes à partir de 1868. C'est pourquoi la Saint-Napoléon peut être considérée comme un bon baromètre de la popularité du régime impérial. Celle-ci commence à s'éroder au cours des années 1860. Toutefois, cette tiédeur voire cette hostilité ne doivent pas faire

466. B. Ménager, *op. cit.*, p. 153.

oublier la réelle popularité de la fête dans les campagnes et dans les milieux populaires des villes. C'est que cette fête rompt avec « la pratique lugubre et pompeuse des fêtes républicaines de la IIe République » par leur caractère festif et distrayant⁴⁶⁷. Les feux d'artifice, les illuminations, les jeux et amusements publics, les rituels militaires avec leurs coups de canon et leurs fanfares ont toujours été fort appréciés du public. Les célébrations de la Saint-Napoléon ont beaucoup contribué à l'implantation et à la permanence d'un bonapartisme populaire. D'ailleurs, après la chute de l'Empire, beaucoup de bonapartistes ont continué à célébrer la Saint-Napoléon. C'était par exemple le cas de Guy de Maupassant qui, dans les années 1880, ne manquait jamais le 15 août, « pour la fête de l'empereur », de tirer un feu d'artifice sur les falaises d'Etretat⁴⁶⁸ !

On doit faire une place à part pour les fêtes du 15 août organisées à partir de 1858 au camp de Châlons très souvent en présence de l'empereur. Celle du 15 août 1865 est restée un modèle du genre avec 20 000 hommes de troupes formées en carré, des milliers de civils venus en chemin de fer depuis Châlons, les salves d'artillerie, les drapeaux et les oriflammes, le *Te Deum* auquel l'empereur et l'impératrice assistent à cheval, les fanfares, les jeux, les banquets, les feux d'artifice, les retraites aux flambeaux, la représentation d'une pièce de Labiche, le tout en présence d'un invité de marque : Abd-el-Kader ! Il est évident que dans un tel contexte le caractère patriotique et militaire l'emporte sur l'aspect religieux et pas seulement à Châlons mais partout en France.

Enfin, il faut souligner le fait que le régime saisit d'autres occasions pour organiser des fêtes civiques permettant de concilier le césarisme, la souveraineté du peuple, le progrès social, le culte de la modernité et le retour à la religion⁴⁶⁹. On fête les événements dynastiques (le mariage de l'empereur, le baptême du prince impérial), les événements militaires (les victoires de Magenta et de Solferino), les visites des souverains étrangers comme la reine Victoria ou le tsar Nicolas 1^{er}.

Le rôle personnel de Napoléon III dans l'attribution des décorations et des distinctions doit aussi être souligné d'autant que la législation qu'il met alors en place lui a largement survécu. Créée en 1802 par Napoléon Bonaparte Premier consul, la Légion d'honneur attribuée aux civils comme aux

467. Sudhir Hazareesingh, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête et souveraineté », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 26-27, 2003, 1 et 2.

468. Nadine Satiat, *Maupassant*, Flammarion, 2003, p. 327.

469. P. Milza, *op. cit.*, pp. 462-463.

militaires a été maintenue par les régimes suivants. Elle est même devenue un ordre en 1816 sous la Restauration. En 1848, la République à son tour la reconnaît dans son article 108 qui précise que ces statuts doivent être révisés. C'est ce à quoi va s'attacher le prince-président. Le décret organique du 16 mars 1852 fixe les dispositions régissant l'ordre de la Légion d'honneur et ce décret restera en vigueur jusqu'en 1962. Surtout Louis-Napoléon s'applique à ouvrir largement l'ordre à des personnes qui jusque-là n'y avaient pas accès ou fort peu. Napoléon III est le premier à attribuer la Légion d'honneur à une femme. Le 15 août 1851, Angélique Duchemin, ancien sergent des armées de 1791 à 1798, reçoit la croix. Après elle, six femmes sont également décorées sous le Second Empire dont quatre religieuses. De même, c'est aussi le prince-président qui, le premier, attribue la croix à un ouvrier le 9 juin 1850 à Saint-Quentin. Le 19 septembre 1852, à Saint-Etienne, l'empereur décore un vieil ouvrier mineur.

Le Second Empire élargit le champ des attributions bien au delà des professions traditionnelles (militaires et fonctionnaires civils). Tout d'abord, les artistes, les savants et les écrivains, aussi bien Carpeaux, Gérôme, Winterhalter, Millet que Pasteur, Jules Verne, Dumas fils, Verdi, Offenbach, Padeloup. Sont aussi souvent distingués, notamment lors des expositions universelles, les industriels, les ingénieurs, les artisans. Décoration de prestige, la Légion d'honneur est doublement attachée au régime impérial parce qu'elle a été créée par Napoléon 1^{er} et parce qu'elle est attribuée par l'empereur⁴⁷⁰.

On doit aussi à Louis-Napoléon, prince-président, la création de la Médaille militaire le 22 janvier 1852 pour récompenser les militaires ou assimilés non officiers mais aussi, à titre exceptionnel, les maréchaux ou les généraux ayant exercé un commandement en chef en temps de guerre. Exclure les officiers de cette distinction et mettre sur le même plan les simples soldats et les sous-officiers avec les officiers généraux auraient pu être mal perçu mais ce fut au contraire un coup de maître rapprochant les militaires du bas de l'échelle avec le haut commandement, les officiers pouvant naturellement prétendre à la Légion d'honneur. Au fil des ans, la popularité de la Médaille militaire ne se démentira pas quelque soit le régime. Là encore, l'empereur n'oublie pas les femmes : le 17 juin 1859 il décore deux cantinières de régiments de zouaves.

Plus originale encore et d'une grande portée politique est la création le 12 août 1857 de la Médaille de Sainte-Hélène. On peut voir les origines de cette distinction dans le testament de Longwood de Napoléon : « Je lè-

470. Anne de Chefdebien et Bertrand Galimard Flavigny, *La Légion d'honneur. Un Ordre au service de la Nation*, Découvertes Gallimard, 2002.

gue mon domaine privé pour moitié aux officiers et soldats qui restent des armées françaises qui ont combattu de 1792 à 1815 ». Dans les années qui suivirent, plus de trente mille anciens militaires français et étrangers avaient réclamé leur part mais seuls 500 d'entre eux avaient reçu une somme d'argent. Napoléon III avait donc à l'égard de l'ensemble de ces militaires une dette. De plus, l'Angleterre venait de donner l'exemple en instituant des médailles commémoratives notamment pour la guerre de Crimée. Enfin, Napoléon III a certainement vu là l'occasion d'affermir le régime et surtout de le faire apparaître comme étant dans la continuité non seulement du Premier Empire mais aussi de la Révolution et de la Première République. Devant le Conseil législatif, en 1858, Napoléon III se réfère explicitement au testament de Napoléon 1^{er} : « J'ai voulu qu'une médaille vienne rappeler à tous ceux qui avaient servi dans nos armées la dernière pensée de leur chef ». La médaille en bronze est à l'effigie de Napoléon 1^{er} et porte comme légende : « Campagnes de 1792 à 1815. À ses compagnons de gloire sa dernière pensée. Sainte-Hélène le 5 mai 1821 ».

On estime à 405 000 soldats et officiers encore vivants en France et à l'étranger ceux qui ont reçu alors à leur demande la médaille de Sainte-Hélène. La première distribution, solennelle, a lieu le 15 août 1857 à Paris. La médaille a alors été remise au roi Jérôme, aux maréchaux Baraguey d'Hillier, Magnan, Pélissier, Vaillant et à d'autres militaires de haut rang. De toute l'Europe affluent les demandes d'attribution de la médaille aussi bien de Belgique (15 000 Belges l'obtiendront !), que d'Allemagne (ce qui inquiète les Prussiens), d'Italie, de Hollande, de Suisse, de Pologne, du Danemark, d'Irlande... Là encore des femmes l'obtiennent et même le pape Pie IX qui, lorsqu'il était comte Mastai en 1813, servait dans le premier escadron du 1^{er} régiment des gardes d'honneur⁴⁷¹ ! Partout, la remise de ces médailles est un moment d'intense émotion que les sarcasmes des républicains n'arrivent pas à contrarier. Entre 1858 et 1869, c'est lors du 15 août que les vétérans reçoivent leur médaille. Ces médaillés, « véritables héros de la communauté villageoise » (Sudhir Hazareesingh), occupent une place de choix dans les manifestations officielles en prenant place dans les cortèges et les banquets aux côtés des notables. Ainsi, la communauté villageoise peut s'identifier à ses héros dont la présence atteste de la liaison entre la lé-

471. Sylvain Métivier, *Relation de la Médaille de Sainte-Hélène au travers du Moniteur Universel, journal officiel de l'Empire français* (Site Internet de la Médaille de Sainte-Hélène). Notons que le ruban vert et rouge de la Médaille de Sainte-Hélène sera repris en 1915 dans la Croix de guerre.

gende de Napoléon et le régime de son neveu, ainsi que de la gloire présente de Napoléon III⁴⁷².

C'est enfin à Napoléon III que revient la paternité de la création de la décoration officielle des Palmes académiques. Certes, par le décret du 17 mars 1808, Napoléon 1^{er} avait créé les Palmes académiques mais il s'agissait de simples titres honorifiques attachés à telle ou telle fonction de membres de l'Université et uniquement de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. Or une distinction n'est pas une décoration. Louis-Napoléon, prince-président, par le décret du 9 décembre 1850, étend la distinction aux enseignants du primaire c'est-à-dire qu'il démocratise incontestablement celle-ci. Puis, en 1866, sur proposition du ministre Victor Duruy, il fait des Palmes académiques une décoration officielle qu'il élargit à l'ensemble de la population. Ce ne sont plus seulement les enseignants qui pourront recevoir cette décoration nouvelle mais toute personne ayant rendu des services signalés à l'éducation. Ce n'est qu'en 1955 qu'un décret transformera cette décoration en ordre.

La place privilégiée de la religion : l'union du trône et de l'autel

Catholique par tradition familiale, Napoléon III n'a pourtant pas baigné, durant son enfance et son adolescence, dans une atmosphère religieuse particulière. Même s'il eut, durant un certain temps, un précepteur homme d'Église, l'influence de celui-ci fut mineure et vite éclipsée par celle son entourage et de son autre précepteur, Le Bas, qui se situaient dans la tradition des Lumières du XVIII^e siècle. Justement, pour les hommes des Lumières comme pour ceux de la Révolution, comme son oncle Napoléon 1^{er} et comme Saint-Simon, Napoléon III voit surtout dans la religion « une morale sociale organisée »⁴⁷³. Pour tous ces hommes du XVIII^e siècle, un pays a besoin d'un ciment idéologique. Pour Robespierre, ce fut le culte de l'Être Suprême, pour ses successeurs le culte théophilanthropique, pour le Directoire le culte décadaire, pour Napoléon 1^{er} comme pour Napoléon III il revient à l'Église catholique de jouer ce rôle de stabilisateur social car les catholiques représentent l'immense majorité des Français. Prisonnier au fort de Ham, il entendait

472. Sudhir Hazareesingh, « Honorable and honoured citizens : war veterans of the revolutionary and Napoleonic eras under the Second Empire » in Sudhir Hazareesingh (dir.). Voir, du même auteur, le chapitre IX de son ouvrage *La légende de Napoléon*, *op. cit.*

473. L'expression, appliquée à Saint-Simon, est de J. Dautry, *op. cit.*, p. 43.

certes la messe tous les jours mais on sait aussi qu'il se méfiait du clergé français parce que celui-ci était opposé à la souveraineté populaire qui était le fondement de son pouvoir et sa sympathie allait plutôt au clergé bavarois dont la formation était faite dans les universités. Catholique, Napoléon III l'était mais sans excès et c'était un partisan convaincu de la neutralité religieuse et du respect de toutes les religions⁴⁷⁴.

Durant sa présidence, de 1848 à 1852, il n'eut guère à intervenir dans le domaine religieux et il n'est pour rien dans la loi Falloux votée par l'Assemblée législative. Les rapports entre l'Église et l'État étaient régis par la loi organique du 18 germinal an X (8 avril 1802) qui contenait le texte du Concordat de 1801 avec le pape et celui des Articles organiques imposés par Bonaparte limitant les activités de tous les cultes.

Dans les relations entre Louis-Napoléon et l'Église catholique, le coup d'État est la date essentielle en raison du soutien sans réserve qu'ont apporté à son auteur le clergé et l'immense majorité des fidèles. Déjà perçu favorablement par la communauté catholique pour avoir restauré le pouvoir temporel du pape, Louis-Napoléon est maintenant l'homme providentiel qui a sauvé la France du péril révolutionnaire. Ce soutien, concrétisé solennellement par un *Te Deum* à Notre-Dame le 1^{er} janvier 1852 est bien évidemment précieux pour le prince-président. Ainsi commence une idylle basée sur les intérêts mutuels des deux partenaires. Dès lors, Louis-Napoléon va multiplier les décisions en faveur de l'Église : restitution du Panthéon au culte catholique, augmentation régulière du budget des cultes - ce qui permet l'augmentation du traitement des prêtres ainsi que la restauration et la construction des églises-, autorisation généreusement accordée aux congrégations de femmes par simple décret, plus grande tolérance à l'égard des congrégations d'hommes, développement de l'ordre moral réclamé par l'Église, association des autorités religieuses à toutes les cérémonies officielles et présence des gendarmes aux cérémonies religieuses, faveurs appuyées aux associations caritatives catholiques comme la Société Saint-Vincent-de-Paul, instruction aux instituteurs laïques de donner une éducation religieuse à leurs élèves ! En contrepartie, le clergé catholique chante les louanges de l'empereur et prêche l'obéissance au régime. L'Église n'a d'ailleurs qu'à se féliciter de cette alliance avec le pouvoir : bénéficiant du soutien d'un État fort, non seulement elle gagne en prestige mais

474. Bonne synthèse de Jacques-Olivier Boudon : « La politique religieuse d'un Napoléon à l'autre » dans Bruno Béthouart (dir.), *Napoléon III, Boulogne et l'Europe*, Boulogne, Les Cahiers du Littoral, 2002. Voir également Jean Maurain, *La politique ecclésiastique du Second Empire*, Alcan, 1930 et Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France, 1800-1880*, Privat, 2000.

le nombre des ordinations ne cesse d'augmenter sous l'empire ainsi que celui des écoles et des collèges confessionnels. Un certain nombre de manifestations exceptionnelles ponctuent cette union dont les plus spectaculaires sont les cérémonies du mariage de l'empereur en 1853 et du baptême du prince-impérial en 1856.

La création, en 1853, de l'Aumônerie impériale ajoute une dimension nouvelle à cette union de trône et de l'autel. Tout d'abord dirigée par l'évêque de Nancy, cette institution a pour but d'organiser le culte dans la chapelle des Tuileries mais surtout de resserrer les liens entre le pouvoir et les catholiques. En 1857, un bref du pape reconnaît l'institution, désormais dénommée Grande Aumônerie. La même année, Mgr Morlot, archevêque de Paris, en prend la tête et cumule cette fonction avec celle de primicier du chapitre de Saint-Denis où l'empereur a l'intention d'installer la nécropole impériale aux côtés de celle des rois de France. Il pense ainsi, en fondant une monarchie chrétienne, consolider sa propre famille et assurer sa succession.

Lorsque, en 1864, Mgr Darboy, nouvel archevêque de Paris, prend la succession de Mgr Morlot, le rôle de la Grande Aumônerie s'accroît contribuant à développer un « véritable culte impérial » notamment dans le cadre de la fête de la Saint-Napoléon, à la fois fête civile et fête religieuse.

Apparemment, l'union du trône et de l'autel est totale et sans nuage. Pourtant, dans la réalité, les choses sont quelque peu différentes. Tout d'abord, Napoléon III sans excès mais avec fermeté entend faire respecter les articles organiques qui consacrent l'autorité de l'État sur l'Église. Le Pape souhaitait la suppression de ces articles organiques comme il souhaitait que le mariage religieux devienne obligatoire en France. À ces deux exigences, l'empereur opposa une fin de non-recevoir ce qui lui valut le double refus du pape de venir à Paris pour son sacre et de se déplacer pour le baptême du prince-impérial, acceptant toutefois d'être le parrain de l'enfant. Par ailleurs, les évêques, soupçonnés de sympathies légitimistes, sont toujours étroitement surveillés par les préfets et, en 1856, le gouvernement obtient la démission de l'évêque de Luçon pour sa propagande en faveur du légitimisme. Dans la rivalité qui oppose alors, à l'intérieur de l'Église de France, les ultramontains qui ont le soutien de la papauté et les gallicans fidèles à une certaine tradition d'autonomie de l'Église de France, les sympathies de Napoléon III vont sans hésitation vers les seconds qui sont en outre crédités d'une plus grande ouverture sur le monde moderne. À partir de 1859, lorsque la guerre d'Italie distend les liens entre le trône et l'autel, l'empereur choisit systématiquement les nouveaux évêques parmi les gallicans. Le pape, mécontent, met alors des années à reconnaître ces derniers et, en 1870, treize diocèses, sur les soixante

que comptait la France de 1802, ont un évêque que la papauté ne reconnaît pas⁴⁷⁵ ! Et est-ce un hasard si c'est en 1859 que le Vatican met les écrits de Saint-Simon dans l'*Index librorum prohibitorum* ?

Napoléon III a été intraitable sur la question de l'Université⁴⁷⁶ qui était laïque et dépendant de l'État. Il refusa toujours qu'un enseignement supérieur catholique puisse délivrer des diplômes de même valeur que ceux des facultés de l'Université. Ce que le Second Empire refusa sera réalisé, d'une façon éphémère il est vrai, sous la Troisième République, en 1875.

Surtout, les rapports entre l'Église et l'État se détériorent sérieusement à partir de 1859 avec l'entrée en guerre de la France en Italie car les catholiques redoutent que l'unité de l'Italie se fasse au détriment du pouvoir temporel du pape. Si les victoires militaires françaises en Italie continuent d'être célébrées dans toutes les églises, la presse catholique prend ses distances avec la politique italienne de l'empereur. En février 1860, *L'Univers* ose publier un texte du pape qui condamne l'intervention française provoquant l'interdiction immédiate du journal. Les ultramontains les plus zélés sont frappés à leur tour comme la Société Saint-Vincent-de-Paul qui est démantelée par les mesures administratives prises sans état d'âme par Persigny et le gouvernement met aussi son veto à la création de nouvelles congrégations. Si le pouvoir impérial ne réagit pas à la mise à l'Index d'un manuel de théologie en usage dans les séminaires français parce que réputé gallican, il n'hésite pas à interdire en 1864, dans tout le pays, la publication de l'encyclique *Quanta Cura*, assortie du *Syllabus* (liste, selon le pape, des « quatre-vingts erreurs de notre temps » et visant le socialisme, la franc-maçonnerie et même le gallicanisme), parce que condamnant les principes de 1789 et notamment la liberté de conscience. Parallèlement, le choix depuis 1863 de Victor Duruy comme ministre de l'Instruction publique inaugure une politique de développement de l'enseignement laïque et de création d'un enseignement secondaire féminin qui suscite les foudres de l'Église !

Pourtant, on n'en arriva pas à la rupture entre l'État et l'Église, la majorité des catholiques continuant à faire confiance au régime impérial. En 1865, Mgr Dupanloup s'efforça d'atténuer la portée réactionnaire de l'encyclique *Quanta Cura* mais ce fut l'évolution de la situation en Italie qui rapprocha à nouveau l'État et l'Église. En effet, en 1867, pour sauver le pouvoir pontifi-

475. J.-O. Boudon, art. cit., p. 21.

476. Rappelons que si, entre 1793 et 1896, il n'existe pas en France d'universités mais seulement des facultés, le terme Université avec une majuscule désigne depuis 1808 ce que l'on appellera plus tard l'Instruction publique puis l'Éducation nationale qui engloberont tous les ordres d'enseignement, du primaire au supérieur.

cal, Napoléon III intervient militairement contre les Garibaldiens puis installe une garnison française à Rome. Si cette intervention suscite la désapprobation des milieux laïques, elle est chaudement approuvée par les catholiques qui se félicitent également de l'autorisation à reparaître accordée à *L'Univers* et de la reconstitution de la Société Saint-Vincent-de-Paul. En 1870, le gouvernement d'Émile Ollivier conforte cette nouvelle orientation du régime par la nomination de deux évêques ultramontains. Au total, et malgré les dissensions quelquefois sérieuses qui n'ont pas manqué entre le trône et l'autel, c'est l'union entre les deux sous le Second Empire que l'opinion publique et les républicains ont retenu. Nul doute que cette politique « cléricale », si elle a conforté le pouvoir impérial chez les notables et dans de larges fractions de la paysannerie l'a desservi dans les couches populaires urbaines et notamment chez les ouvriers des grandes villes dont évidemment Paris.

Les rapports avec les protestants et avec les juifs sont beaucoup moins turbulents et la période du Second Empire est considérée comme une période faste de promotion pour ces deux religions. Si les protestants sont souvent réticents face au coup d'État car la République a en général leur préférence, ils se rallient en majorité au régime impérial votant souvent comme dans l'Ouest pour les candidats officiels contre les légitimistes. Napoléon III choisit trois protestants comme ministres : Boudet, Fould et Randon. Mais les Cévenols demeurent fidèles à la République⁴⁷⁷.

*Les limites du césarisme :
rôle du Corps législatif et évolution du régime vers le parlementarisme*

Dans le cadre de la constitution de janvier 1852 modifiée par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 et approuvée par le peuple, le président de la République devenu l'empereur Napoléon III concentre entre ses mains des pouvoirs inégalés : il gouverne au moyen des ministres, du Conseil d'État, du Sénat et du Corps législatif. Il peut commander en personne les forces de terre et de mer, faire les traités de paix, d'alliance et de commerce, avoir seul l'initiative des lois, faire les règlements et décrets nécessaires pour l'exécution des lois. De plus, il dirige les relations internationales, nomme à tous les emplois et a le droit de grâce. Les membres du Conseil d'État, qui sont chargés de rédiger les projets de loi sous la direction du président de la République, sont nommés par lui. Le Sénat se compose des cardinaux, des maréchaux et

477. Daniel Encrevé, *Protestants français au milieu du XIXe siècle : les réformés de 1848 à 1870*, Labor et fides, 1986.

des amiraux ainsi que « des citoyens que le président de la République juge convenable d'élever à la dignité de sénateur ». Tous sont inamovibles et nommés à vie. Aucune loi ne peut être promulguée sans lui avoir été soumise et le Sénat peut s'opposer à cette promulgation.

Parmi les assemblées, seul le Corps législatif échappe au pouvoir de nomination du président de la République devenu ensuite empereur car les membres du Corps législatif sont élus pour six ans au suffrage universel direct. Le Corps législatif a des attributions importantes puisqu'il discute et vote les projets de loi et l'impôt. Il y a donc un risque que la majorité du Corps législatif soit opposée à l'empereur et qu'elle puisse contrarier la politique que celui-ci a choisie de mener. C'est pourquoi il importe de se prémunir contre cette possibilité. Le problème n'était pas nouveau et la Restauration comme la monarchie de Juillet avaient largement utilisé la pratique de la candidature officielle⁴⁷⁸. À leur suite, la Deuxième République avait fait de même. C'est pourquoi l'orléaniste Thiers en 1864 comme en 1870 et le républicain Jules Simon en 1863 reconnaissent au gouvernement le droit de faire connaître ses préférences. Ce qu'ils contestent, c'est la pratique du Second Empire en la matière et les méthodes utilisées suscitant des critiques justifiées.

Pourtant, il faut mettre au crédit de Louis-Napoléon encore président le décret organique du 2 février 1852 qui accorde aux électeurs, c'est-à-dire aux hommes âgés de plus de 21 ans, des garanties incontestables pour la liberté et la sincérité du scrutin. Tout d'abord, est institué le scrutin uninominal à deux tours dans des circonscriptions d'environ 35 000 électeurs. Ce système a l'avantage de permettre les candidatures locales (ce qui n'empêchera pas d'ailleurs les « parachutages ») et prémunit contre les « bourgs pourris » britanniques. Les listes des électeurs sont désormais établies avec soin et non plus truquées comme trop souvent sous la monarchie de Juillet. Le secret du vote est garanti, l'utilisation du système par signature en face de son nom avec la mention choisie ayant eu lieu pour la dernière fois dans l'armée lors du plébiscite de décembre 1851. Autre disposition nouvelle, le vote n'a plus lieu au chef-lieu de canton mais dans la commune, ce qui ne peut qu'augmenter la participation électorale. L'interdiction pour certaines catégories de citoyens d'être électeurs paraît aller dans le sens d'une plus grande indépendance du scrutin car il s'agit de fonctionnaires d'autorité (magistrats, militaires en déplacement) et de chefs de l'Église. Pour être élu député, il faut avoir 25 ans accomplis. Une fois élu, le nouveau député, qui perçoit une indemnité

478. Christophe Voilliot, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

à partir de 1852, doit prêter serment au chef de l'État⁴⁷⁹.

Sous le Second Empire, les justifications les plus élaborées de ces dispositions relèvent de la conception du césarisme démocratique. Dans son discours du 14 janvier 1864, Rouher estime que la constitution de 1852 ayant donné au peuple la souveraineté, celui-ci l'a déléguée au chef de l'État. Dès lors, à chaque consultation générale, ce dernier doit engager sa responsabilité afin de défendre son œuvre en « éclairant » les électeurs sur les amis et les ennemis du gouvernement!

Ce sont les circulaires de Persigny, dont on ne peut imaginer qu'elles aient été établies contre l'assentiment de Louis-Napoléon, qui ont fixé les modalités de cette pratique que l'on connaît maintenant dans ses moindres détails⁴⁸⁰. C'est d'abord le gouvernement qui délimite les circonscriptions électorales en fonction certes de considérations démographiques mais aussi politiques comme le feront les régimes ultérieurs. Les candidats gouvernementaux sont choisis ensuite sur rapport du préfet. Il n'y a jusque-là rien de scandaleux. Mais les choses prennent une autre tournure lors de la campagne électorale. En effet, les préfets mettent alors en demeure les maires et d'une façon générale les fonctionnaires de soutenir le candidat du gouvernement. Le matériel électoral de ce dernier est traité comme les publications administratives : affiches blanches apposées aux emplacements officiels, profession de foi distribuée par les facteurs et les cantonniers, dispense du droit de timbre. Au contraire, les candidats indépendants, qui ont déjà de la peine à trouver un imprimeur, doivent soumettre leurs publications au parquet, payer le droit de timbre, apposer eux-mêmes leurs affiches. Dans les faits, seuls les candidats officiels peuvent tenir des réunions publiques. Le jour du vote, commissaires de police, gardes champêtres, gendarmes, anciens soldats du Premier Empire (les « Ratapoils ») et même parfois les curés sont omniprésents pour « aider » les électeurs à « bien voter ». Il faut ajouter à toute cette panoplie de pratiques contestables et contestées des cas de fraude pure et simple dont les plus scandaleux seront d'ailleurs sanctionnés par le Corps législatif. Il y a en effet cinq invalidations en 1857, trois en 1863, trois encore en 1869⁴⁸¹.

Dans ces conditions peut-on dire que le Corps législatif n'a aucune représentativité ? La plupart des historiens ne franchissent pourtant pas ce pas.

479. Jean-Paul Charnay, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962. Contestations et invalidations*, A. Colin, 1964.

480. Voir de Patrick Lagoueyte, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire*, thèse, Université de Grenoble II, 1991.

481. J. P. Charnay, *op. cit.*, pp. 51 à 58.

D'une part en raison du fait que Napoléon III jouit d'une réelle popularité depuis son élection non contestée de décembre 1848. D'autre part parce que les candidats choisis l'ont été certes en fonction de leur fidélité supposée au chef de l'État mais aussi en fonction de leur propre représentativité. Beaucoup sont des notables traditionnels d'origine légitimiste ou orléaniste qui ont souvent une forte influence dans leur circonscription et 40 % d'entre eux ont déjà été élus députés. En d'autres termes, les choisir est aller bien souvent au devant d'une victoire quasi assurée. On notera à ce propos l'absence d'un véritable parti bonapartiste dont Napoléon III n'a pas voulu après les grandes difficultés rencontrées lors des élections législatives de 1849. Mais ce choix l'a conduit à privilégier des candidats modérés voire conservateurs, ce qui a contribué à droitiser le Corps législatif ce que Persigny déplorait dès 1852 : « Nous qui n'avons nos amis qu'en bas, nous avons livré le Corps législatif aux classes élevées »⁴⁸².

Plus récemment, plusieurs études ont montré d'autres limites de la candidature officielle⁴⁸³. Au fil des années, surtout à partir de 1858, on remarque des comportements moins interventionnistes chez les maires et même chez les préfets. Ceux-ci en effet ont, au fil des ans, réussi à conquérir une certaine autonomie. De plus, le gouvernement ayant retiré son appui à un certain nombre de députés sortants qui avaient déplu et ayant donné son investiture à d'autres candidats alors que les sortants se représentaient, il s'en est suivi un peu partout un certain flottement notamment chez les maires. Enfin, à la fin de l'empire, on voit des préfets nommer des maires républicains pour contrecarrer l'influence cléricale. On conçoit que, dans ces conditions, ces maires ne pouvaient pas être des agents électoraux bien zélés.

Le système de la candidature officielle réussit à faire jusqu'en 1869 des majorités successives favorables à Napoléon III et au gouvernement avec toutefois cette caractéristique que ces majorités sont plus conservatrices que ne l'est l'empereur. C'est pourquoi celui-ci préfère souvent éviter de passer devant le Corps législatif pour les questions dont il estime qu'elles se heurteraient à l'opposition des députés que ce soit en matière sociale, douanière ou d'enseignement. Enfin, la candidature officielle a eu un résultat inattendu, celui de contribuer à acclimater le suffrage universel jusque dans les coins les plus reculés du pays, ce qui fait dire à Frédéric Bluche et à François Saint-Bonnet : « La candidature officielle comme les plébiscites a été porteuse d'une certaine pédagogie démocratique »⁴⁸⁴.

482. J. C. Yon, *op. cit.*, p. 49.

483. Sudhir Hazareesingh, « Le Second Empire » in Louis Fougère, Jean-Pierre Machelon et François Monnier (dir.), *Les communes et le pouvoir*, PUF, 2002.

484. F. Bluche (dir.), *Le prince...op. cit.*

Les premières élections après le coup d'État surviennent le 29 février et le 14 mars 1852 dans un contexte d'état de siège et alors que des milliers de républicains sont sous les verrous ou en fuite. Les candidats officiels obtiennent 83 % des voix mais il y a 36,7% d'abstentions. Sur 261 élus, 249 sont des candidats officiels, trois sont républicains (dont Carnot et Cavaignac), quatre légitimistes, trois indépendants et deux catholiques (dont Montalembert). Sont déclarés démissionnaires les trois républicains pour refus de serment et deux légitimistes. Ils sont tous remplacés par des candidats officiels. Mais cette chambre n'est pas unanime dans son soutien à Louis-Napoléon. Éric Anceau distingue en son sein deux tendances : les inconditionnels (un peu plus de 80 %) et les modérés susceptibles d'une certaine autonomie⁴⁸⁵. Cette assemblée ne se comporte pas en simple chambre d'enregistrement et, lors du vote annuel du budget, des critiques se font souvent entendre. C'est cette chambre qui vote les lois sur les prud'hommes, les pensions de retraite des fonctionnaires, les emprunts pour la guerre contre la Russie, des lois militaires, la loi municipale, les sociétés en commandite par actions, la confirmation du statut de la Banque de France etc. Mais lorsque le gouvernement a voulu faire voter un projet de loi libéralisant le régime douanier, il s'est heurté à une opposition telle qu'il a préféré retirer le projet. Napoléon III, qui tenait beaucoup à cette mesure, s'en souviendra. Mécontent de cette attitude des députés ainsi que des critiques récurrentes contre le budget et persuadé que ses succès en Crimée et son intervention en Palestine dans l'affaire des Lieux-Saints lui seront favorables, l'empereur décide d'écourter le mandat des députés de dix mois et de fixer les élections de la seconde législature au 21 juin et au 5 juillet 1857⁴⁸⁶.

Les conditions dans lesquelles se déroulent les élections législatives de 1857 sont différentes de celles de 1852. Le ministre de l'Intérieur Billault les organise. Il maintient l'interdiction des réunions publiques et des comités électoraux ainsi que le contrôle étroit de la presse mais il autorise tous les candidats à afficher et à distribuer leurs documents après dépôt d'un exemplaire au parquet. L'empereur aurait voulu que les candidats officiels soient « écremés » mais Morny, président du Corps législatif, fait valoir qu'il ne serait pas bon d'écarter les esprits indépendants. Aussi la plupart des sortants bénéficient-ils de l'investiture officielle. Les candidats du gouvernement obtiennent

485. Éric Anceau, *Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite du XIXe siècle*, Champion-Slatkine, 2000, p. 66.

486. J. P. Charnay, *op. cit.*, pp. 54-55.

89 % des voix tandis que les abstentions restent stables à 35,8 %⁴⁸⁷. Sur 267 députés, il a seulement sept opposants tous républicains, les cinq sièges attribués à Paris allant aux républicains. Napoléon III interprète cela comme un grave revers pour lui non seulement parce qu'il s'agit de la capitale mais parce que cela signifie que la majorité des ouvriers parisiens n'a pas voté pour lui. Pour l'heure, et c'est la grande nouveauté, cinq républicains acceptant de prêter serment vont siéger au Corps législatif et vont faire entendre les voix d'une opposition faible mais déterminée : Darimon, Favre, Hénon, Ollivier, Picard.

La seconde législature s'ouvre le 18 janvier 1858, quatre jours après l'attentat d'Orsini. Elle est marquée par des modifications dans le fonctionnement de l'assemblée décidées par l'empereur. Ce même 18 janvier, l'empereur annonce que désormais ce ne sont pas simplement les députés élus qui devront prêter serment de fidélité à sa personne mais tous les candidats de façon à écarter les républicains les plus radicaux de la candidature elle-même. Deux ans plus tard, par décret du 24 novembre 1860, Napoléon III démocratise le fonctionnement du Corps législatif : après le discours annuel du trône, le Corps législatif et le Sénat pourront débattre et voter une adresse pour y répondre. De plus les ministres sans portefeuille et le président du Conseil d'État viendront devant l'assemblée défendre les projets de loi du gouvernement et un amendement pourra être discuté à la demande de cinq députés seulement. Si l'on ajoute à ces nouvelles dispositions le fait que le sénatus-consulte du 2 février 1861 instaure le compte-rendu des débats, que deux jours plus tard l'empereur promet de présenter devant les députés un état de l'empire et de communiquer aux deux assemblées les documents diplomatiques, on peut mesurer le chemin parcouru depuis 1852. Tout se passe comme si l'empereur en faisant un pas vers davantage de libertés pour les parlementaires cherchait des appuis sur sa gauche.

Dans ces conditions nouvelles, les débats avant les votes sont plus passionnés et désormais quasiment chaque loi est votée avec des oppositions qui n'excèdent toutefois pas 45, cas extrême : outre le vote annuel du budget, loi de sûreté générale, octroi de crédits pour les travaux publics parisiens, loi sur le code de justice maritime, vote d'un emprunt pour la guerre contre l'Autriche, extension des limites de Paris, création des trois départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, loi sur la presse, sur la caisse de retraite pour la vieillesse, construction d'un nouvel opéra, nouvelles lignes de chemin de fer, conversion de la rente, code pénal, sociétés

487. Les chiffres donnés pour l'ensemble des élections législatives de l'Empire ainsi que la plupart des informations relatives aux législatures sont tirés de Éric Anceau, *ibidem*.

anonymes etc. Le grand fait de cette législature n'est pas la pugnacité de l'opposition républicaine mais l'apparition d'une nouvelle opposition, emmenée par le député Keller, celle d'une droite cléricale et monarchiste à l'occasion de la guerre d'Italie qui a son pendant au Sénat. On ose discuter de tout et, fait sans précédent, au début de 1862, les députés à l'unanimité refusent de voter une dotation généreuse pour Cousin-Montauban pourtant demandée par l'empereur !

On comprend que les élections des 31 mai et 1^{er} juin 1863 surviennent dans un contexte tout à fait inédit d'autant plus qu'à cette double opposition cléricale et républicaine est venue s'ajouter celle des députés protectionnistes. Persigny, qui retrouve alors son portefeuille de ministre de l'Intérieur, est chargé d'organiser le scrutin. Le nombre de députés étant passé à 283 pour tenir compte de l'augmentation de la population, on a créé de nouvelles circonscriptions dans 29 départements mais, dans la moitié d'entre eux, d'une façon arbitraire. Plus que jamais la candidature officielle est à l'ordre du jour. Surtout, les députés s'étant montrés hostiles au gouvernement n'en bénéficient plus comme Keller qui est battu. Les républicains jouent à cette occasion un jeu trouble recherchant des alliances avec des monarchistes orléanistes comme Thiers ou légitimistes comme Falloux au nom de la liberté. En réalité, ces alliances étranges conduisent les républicains à abandonner tout programme social. Autre nouveauté : les préfets et les maires ne suivent pas ou suivent mal les consignes en faveur de certains candidats officiels tandis que le clergé fait quelquefois campagne contre eux. Les résultats montrent un net recul des candidats officiels jusqu'à 73 % des députés élus. Sur 283 élus, les officiels en ont 251, 15 sont des indépendants, essentiellement des catholiques, et 17 représentent la coalition des républicains et des libéraux. À nouveau, Paris n'a élu que des opposants et beaucoup d'ouvriers ont confirmé leur vote républicain. De plus, dans dix-sept des vingt-deux villes de plus de 40 000 habitants, les opposants sont majoritaires.

Tirant les conséquences de cette demi-victoire, Napoléon III se sépare du fidèle Persigny. Il nomme l'ancien saint-simonien Billault ministre d'État, faisant de lui le second personnage du régime et Victor Duruy ministre de l'Instruction publique et des cultes. Cette double nomination a la signification d'une politique sociale et laïque plus affirmée, la nomination de Rouher à la présidence du Conseil d'État ayant un caractère plus technique. Une législature difficile commence pour Napoléon III avec une nouvelle poussée de l'opposition parlementaire. La plupart des initiatives gouvernementales sont sévèrement critiquées et le rôle de Thiers grandit. Son discours du 11 janvier 1864 sur les cinq libertés nécessaires (de la presse, individuelle, électorale,

d'interpellation, responsabilité des ministres devant le Corps législatif) en fait le chef de l'opposition. Dans ce contexte, Napoléon III perd deux fidèles d'envergure : Billault meurt dès 1863 et Morny en 1865. Or le premier était promis à un brillant avenir et le second était un incomparable président du Corps législatif que ne peuvent faire oublier après lui ni Walewski, ni, à partir de 1867, Schneider. Enfin, la montée en puissance de la Prusse victorieuse de l'Autriche paraît maintenant menacer la France. Napoléon III décide alors d'accentuer l'orientation du régime vers le parlementarisme. Le sénatus-consulte du 18 juillet 1866 étend les pouvoirs du Corps législatif par l'augmentation de la durée des sessions et l'extension du droit d'ânesse. Le 19 janvier 1867, le droit d'interpellation remplace l'adresse, la tribune est réinstallée sur l'initiative de Walewski tandis que le sénatus-consulte du 12 mars 1867 étend les pouvoirs du Sénat. Ces mesures n'apaisent en rien l'opposition qui ne fait que croître contre la plupart des projets gouvernementaux notamment en matière militaire tandis qu'elle trouble une partie des bonapartistes. Il est vrai que l'on ne perçoit pas que tout cela réponde à un projet politique clair. Certains y voient le résultat de l'affaiblissement de la volonté impériale en raison de la maladie. D'autres rappellent le penchant qu'a toujours eu l'empereur pour le système parlementaire britannique⁴⁸⁸. Et Frédéric Bluche écrit : « Louis-Napoléon avait cru lire dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* la volonté de son oncle de faire un jour déboucher l'autorité sur la liberté. Il s'y emploie timidement à partir de 1863 »⁴⁸⁹. Au Corps législatif, chaque loi est maintenant l'objet de discussions acharnées, les opposants réussissant quelquefois à entraîner une partie de la majorité. Sont ainsi adoptées les lois sur la caisse de retraite sur la vieillesse, le régime des sucres, la coalition, l'emprunt mexicain, l'enseignement secondaire spécial, les chemins de fer, la marine marchande, la propriété littéraire, les conseils municipaux, les sociétés anonymes, l'armée, la presse, les réunions publiques, la modification du code civil, l'égalité de témoignage patron-ouvrier, le Crédit foncier etc.

C'est un régime essoufflé qui affronte les élections des 23 mai et 6 juin 1869. Certes, on utilise toujours l'arme du découpage des circonscriptions et le système de la candidature officielle mais le choix des candidats est difficile et le jour du vote le quart des circonscriptions n'en est pas pourvu. Les préfets appuient mollement les candidats gouvernementaux tandis que l'opposition

488. Dans l'ouvrage qu'il fait paraître en 1814 avec son élève Augustin Thierry et intitulé *De la réorganisation de la société européenne*, Saint-Simon écrit qu'il pense avoir démontré que « s'il y avait une forme de gouvernement bonne en elle-même, ce gouvernement n'était autre que la constitution parlementaire ». Ce texte a-t-il inspiré Napoléon III ?

489. F. Bluche (dir.), *Le prince...op. cit.*, 23.

mène pour la première fois une vraie campagne électorale utilisant à plein la liberté de la presse retrouvée et le droit de réunion. Les candidats officiels réussissent à demeurer malgré tout majoritaires mais ils reculent encore à 58 %. Pourtant l'opposition cette fois n'a pu s'unir et les républicains sont eux-mêmes divisés entre modérés et révolutionnaires. Deux faits surtout provoquent l'inquiétude du pouvoir : d'une part la nouvelle que désormais la quasi-totalité des villes sont dans l'opposition et la constatation qu'il n'y a plus de majorité gouvernementale mais des tendances. « Sur 288 députés, écrit Éric Anceau, 216 sont des partisans déclarés du régime dont 118 « officiels » et 98 gouvernementaux libéraux. Sont élus d'autre part 72 opposants »⁴⁹⁰. En fait, les gouvernementaux sont divisés entre « Mamelouks » ou « Arcadiens » autoritaires, conservateurs libéraux et indépendants dynastiques. L'heure est venue des compositions de majorités diverses dans le plus pur style parlementaire. En décembre 1869, naît un parti constitutionnel libéral autour d'Émile Ollivier.

De son côté, Napoléon III maintient le cap des réformes toujours d'après l'idée que la liberté doit couronner un jour son action gouvernementale selon le modèle britannique. Le 8 septembre 1869, un sénatus-consulte étend au Corps législatif l'initiative des lois jusque-là dévolue au seul empereur. Il précise, en direction des protectionnistes, que désormais les modifications au régime des douanes feront l'objet d'une loi. Surtout, l'article deux précise que les ministres délibèrent en Conseil sous la présidence de l'empereur et qu'ils sont responsables sans autre précision mais tout le monde interprète cela comme une responsabilité devant le Corps législatif. Enfin le Sénat devient une assemblée législative avec des séances publiques. Un dernier pas est franchi au début de 1870. Tout d'abord, Napoléon III charge Émile Ollivier le 2 janvier de former un ministère choisi dans la majorité de la chambre. Puis, il publie, le 20 avril, un sénatus-consulte qui substitue en fait à un Empire autoritaire un régime parlementaire. Il est précisé à nouveau que les ministres sont responsables tandis que le Sénat devient l'égal du Corps législatif. L'empereur n'a plus seul l'initiative des lois et il n'est pas interdit d'imaginer qu'il y ait à ses côtés des ministres ayant la confiance des chambres mais non la sienne. C'est en quelque sorte le retour à la constitution de 1848, l'empereur conservant une grande partie de ses pouvoirs. Il est chef de l'État, il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, fait les règlements nécessaires pour l'exécution des lois, nomme et révoque les ministres, a le droit de grâce, sanc-

490. Éric Anceau, *op. cit.* p. 72. J.C. Yon donne des chiffres un peu différents : sur 292 élus, il compte 216 bonapartistes et 74 opposants (25 républicains et 49 libéraux), *op. cit.* p. 71.

tionne et promulgue les lois. Il a aussi le pouvoir constituant pouvant « faire appel au peuple » par plébiscite. Ce senatus-consulte est adopté par plébiscite le 8 mai 1870 (7 350 142 pour, 1 538 825 contre et 112 975 nuls)⁴⁹¹.

Les républicains sont atterrés par ces résultats tandis que Émile Ollivier assure en parlant de l'empereur : « Nous lui ferons une vieillesse heureuse » ! En réalité, c'est une victoire à la Pyrrhus car le régime est exsangue : le ministère Ollivier est fragile parce que sans réelle majorité et l'empereur, extrêmement affaibli par la maladie de la pierre, n'est plus en état de réellement gouverner. Enfin, à Paris, la montée révolutionnaire paraît irrésistible autant que sans perspective réelle du fait de son isolement dans le pays. Avant même que la guerre avec la Prusse ne jette à bas l'édifice, le régime paraît avoir fait son temps, ayant « perdu son originalité » selon Frédéric Bluche pour qui l'évolution du régime vers le parlementarisme est contre-nature, le bonapartisme étant « autoritaire par définition »⁴⁹².

Il reste que le rôle de Napoléon III a été essentiel dans l'histoire politique contemporaine de la France en ce qu'il a reconnu dans la constitution de 1852 les grands principes proclamés en 1789, qu'il a acclimaté le suffrage universel malgré toutes les limitations qu'il a pu lui apporter par ailleurs. Non seulement, il a rétabli le suffrage universel c'est-à-dire qu'il a redonné le droit de vote aux masses paupérisées, non seulement la pratique de la candidature officielle a contribué à dégager le corps électoral de l'influence des notables traditionnels monarchistes mais il a également multiplié les consultations générales tout au long du Second Empire. Il n'est pas jusqu'à la pratique du plébiscite, malgré toutes les réserves que l'on est en droit de lui reconnaître, qui ne puisse être portée à l'actif de cette acclimatation dans la mesure où tout plébiscite est toujours peu ou prou reflet de l'opinion à un moment donné. Comme l'a dit en substance Sudhir Hazareesingh, avec Napoléon III on passe de l'ère des sujets à celle des citoyens et le Second Empire représente « l'émergence de la démocratie moderne en France »⁴⁹³. Le même auteur affirme aussi que l'on ne peut exclure les bonapartistes de « la famille républicaine » parce qu'ils répondent toujours « à l'appel quand la République sombre dans l'échec et l'anarchie comme cela s'est

491. Les textes constitutionnels de 1852 à 1870 sont publiés, précédés d'analyses, dans Jacques Godechot, *Les constitutions de la France...op. cit.*, p.279 à 379.

492. F. Bluche (dir.), *Le prince...op. cit.*, p. 28 et p. 23.

493. Sudhir Hazareesingh, *From sujet to citizen. The Second Empire and the emergence of Moderne French Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 1998.

produit en 1799 et en 1851 », affirmation que l'historiographie républicaine a acceptée pour 1799 mais pas pour 1851. Il est bien vrai que les institutions politiques modernes françaises doivent autant au jacobinisme qu'au bonapartisme, « ces deux traditions politiques puissantes et complémentaires par bien des aspects »⁴⁹⁴.

494. Sudhir Hazareesingh, « Note critique. Qui se réclame de la République française et de qui se réclame-t-elle? », *Cahiers Jaurès*, juillet-décembre 2003, n° 169-170. L'auteur cite Pierre Rosanvallon pour qui la culture politique républicaine n'est à bien des égards « rien d'autre qu'une version assainie et édulcorée du bonapartisme ».

CHAPITRE X : LE SOCIALISME CÉSARIEN, SES SOUTIENS ET SES AGENTS

Que l'on considère que la vraie coupure politique soit le 2 décembre 1851 avec le coup d'État ou le 2 décembre 1852 avec la proclamation de l'Empire, il est un fait que s'ouvre alors entre ces deux dates une période nouvelle. Désormais, pendant deux décennies, jusqu'au 4 septembre 1870, Louis-Napoléon Bonaparte, président puis empereur, incarne l'État. Il bénéficie de conditions particulièrement favorables. Tout d'abord, un très large soutien populaire dont les historiens ne mettent plus en doute la réalité et l'importance confirmées par deux plébiscites en novembre 1851 puis en novembre 1852. Ouvriers, paysans, catholiques, notables, tous lui font confiance à une écrasante majorité. En face de cet homme véritablement « plébiscité », l'opposition écrasée, divisée, dispersée, surveillée et muselée est, pour des années, de peu de poids. Les légitimistes qui, par leur action, ont accentué le côté répressif du coup d'État, sont à leur tour marginalisés par le second plébiscite qui rétablit l'empire bien que le comte de Chambord ait tenté en vain de renverser le cours des choses dans son manifeste du 25 octobre 1852 : « Français...Ne vous livrez pas à des illusions qui tôt ou tard vous seront funestes...Je me dois à moi-même, je dois à ma famille et à ma patrie, de protester hautement contre des combinaisons mensongères et pleines de dangers » !

Le contexte international, enfin, est également favorable à Louis-Napoléon : les puissances européennes, depuis le 10 décembre 1848, ont eu le temps de se familiariser avec un homme qui est de surcroît, par ses cousins germains, enfants d'Eugène de Beauharnais, apparenté aux cours de Suède et du Brésil. De plus, son demi-frère Morny s'est appliqué à rassurer les puissances sur son acceptation des traités de 1815. Aux yeux de l'Europe enfin, le coup d'État du 2 décembre 1851 a achevé de faire de lui un homme d'ordre capable de contenir un peuple français turbulent pouvant, par ses flambées révolutionnaires, communiquer ses enthousiasmes subversifs aux populations des capitales européennes. Dès lors, pour les puissances, la proclamation de l'Empire n'ajoute rien de fondamentalement nouveau à la réalité du pouvoir de Louis-Napoléon. Enfin, la conjoncture économique qui s'ouvre à ce moment et va se poursuivre jusqu'en 1873 est favorable.

L'empereur et ses marges de manoeuvre

Louis-Napoléon a donc renforcé son pouvoir entre le 2 décembre 1851 et le 2 décembre 1852 mais pour faire quelle politique ? Dans tous ses écrits antérieurs à 1848, il a répondu sans équivoque : il s'agit de gouverner en faveur « des classes pauvres », pour « le bonheur des peuples », pour « frayer une route plane à la civilisation qui avance ». Plus particulièrement, il s'agit de s'occuper d'octroyer à « la classe ouvrière ... une place dans la société... lui donner des droits et un avenir et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline ». En 1907, Albert Thomas écrira, dans *L'Histoire socialiste* dirigée par Jean Jaurès : « Il lui plairait d'être le saint-simonien couronné, l'empereur socialiste, d'aller jusqu'au bout du développement industriel, d'assurer le bonheur de ces classes pauvres pour lesquelles il éprouve une sympathie réelle »⁴⁹⁵.

Le souci proclamé d'améliorer ainsi le sort des classes pauvres, dans la plus pure tradition saint-simonienne, n'est certes pas la seule préoccupation de Napoléon III. Il s'agit aussi pour lui de maintenir l'harmonie sociale d'où l'attention portée aux autres couches sociales comme la paysannerie, le souci aussi d'encadrer les masses, d'utiliser leur force en les dirigeant : « les masses sans organisation ne sont rien ; disciplinées, elles sont tout ». Ce rôle, ce n'est pas à un parti qu'il doit incomber mais à celui qui a été choisi par le suffrage universel, un despote éclairé issu de la démocratie. Sa politique a également un autre aspect majeur : le souci de grandeur et de gloire pour la France par les grandes réalisations économiques et techniques (dont les motivations principales sont cependant sociales), par l'action diplomatique en faveur des nationalités et par l'action militaire. Et il est vrai que l'histoire du Second Empire est scandée par les guerres : guerre de Crimée en 1854-1855, guerre d'Italie en 1859, guerre du Mexique de 1861 à 1867, guerre enfin contre la Prusse et les États allemands en 1870.

Pourtant, la philosophie sociale de Napoléon III, que nous dénommons socialisme selon l'acception des années 1840, n'occupe en rien une place subalterne dans cet ensemble. Elle nous paraît au contraire centrale dans la politique intérieure du Second Empire et n'est pas absente de sa politique extérieure même si, surtout durant la première décennie, le poids de la bourgeoisie et d'une Église catholique conservatrice ne permet pas à l'empereur de s'exprimer dans ce domaine comme il le fera durant la seconde décennie. Elle est centrale pour deux raisons : d'une part la conviction de Napoléon

495. Albert Thomas, *op. cit.*, p. 56.

III que le XIXe siècle est, selon le mot de Gladstone, celui de la « question ouvrière », d'autre part la nécessité de se gagner les classes populaires dès lors que son pouvoir s'assied sur le suffrage universel. Nombre d'historiens ont souligné la difficulté de la tâche de Napoléon III qui consistait à satisfaire les classes aisées, dont l'appui était nécessaire pour administrer le pays à tous les échelons, et les classes laborieuses. L'étonnant, écrit Alain Plessis, est que « Napoléon III ait réussi à mener une politique originale. Il faut sans doute en chercher les raisons d'abord dans le sens politique de l'empereur qui, à défaut du génie que l'histoire lui refuse généralement, a su faire preuve longtemps de remarquables facultés d'adaptation et d'une habileté manœuvrière certaine »⁴⁹⁶.

Régime autoritaire, voire à certains égards policier, favorable aux milieux d'affaires et au catholicisme conservateur, régime pratiquant volontiers l'ordre moral, ainsi présente-t-on habituellement le Second Empire mais cette présentation n'épouse pas la réalité de cette période car l'Empire c'est aussi l'amélioration de la condition ouvrière, un premier essor de la protection sociale, la grève rendue possible pour la première fois dans le pays, la tolérance accordée aux syndicats. Nous ne mettrons pas dans cet ensemble la libéralisation politique du régime dans les années 1860 et sa démocratisation incontestable en 1870 parce qu'elles nous paraissent sortir du champ du socialisme louis-napoléonien. Être socialiste au milieu du XIXe siècle c'est en effet vouloir modifier l'état de la société, vouloir l'améliorer, c'est surtout reconnaître qu'il existe une exception ouvrière. Ce n'est pas obligatoirement toucher aux institutions politiques⁴⁹⁷. Le socialisme louis-napoléonien s'exprime parfaitement dans la proclamation du 2 décembre 1851 dans laquelle le prince-président affirme qu'il veut « fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple ». Bien souvent, on ne retient de cette phrase que le premier terme (« fermer l'ère des révolutions ») sans voir que le second (satisfaire « les besoins légitimes du peuple ») a tout autant d'importance et même plus. Nous sommes là au cœur de la tradition socialiste de la première moitié du XIXe siècle : Fourier, Saint-Simon et même Louis Blanc n'avaient rien de révolutionnaire. Dans les écrits de Louis-Napoléon, il y a des aspects autoritaires et paternalistes qui vont inspirer sa politique sociale durant tout son règne mais il y a aussi des aspects proprement libérateurs comme l'affir-

496. Alain Plessis, *De la fête impériale...*, *op. cit.*, p. 79.

497. On objectera que Marx et Engels, dans *Le manifeste du parti communiste* veulent modifier l'État et en faire le « prolétariat organisé en classe dominante », mais justement Marx et Engels ne sont pas socialistes mais communistes et ils n'ont pas de mots assez durs à l'encontre des socialistes.

mation de la nécessité de développer pour la classe ouvrière l'instruction et l'association. Ce sont ces derniers aspects qui vont apparaître peu à peu au cours des années 1860.

Depuis longtemps, les intentions de Louis-Napoléon sont connues. Non seulement, il les expose à ses collaborateurs comme l'attestent les mémoires de Barrot ou de Falloux mais surtout il publie, durant tout l'Empire, ses *Œuvres complètes* massivement diffusées dans tout le pays. Tout un chacun peut y lire *Les Idées napoléoniennes*, *Extinction du paupérisme* et autres écrits. Qui veut connaître les intentions de l'empereur peut se reporter à ces ouvrages. Il y apprendra qu'une des premières tâches d'un gouvernement est l'intervention dans le domaine économique et social ; que les grands travaux et les colonies agricoles ont pour but de donner du travail aux ouvriers qui en manquent ; que la classe ouvrière doit être relevée par l'association, l'instruction, la discipline. Aux projets contenus dans ces écrits antérieurs à 1848, il faut ajouter les initiatives prises par le prince-président entre 1848 et 1851 et qui sont autant d'amorces de réalisations futures par exemple en matière de logement social ou d'assistance. Durant sa présidence, Louis-Napoléon a en effet acquis la conviction que, dans les cas les plus aigus de pauvreté, seule l'assistance publique ou privée, peut apporter un soulagement immédiat. Il a lui-même donné l'exemple en agissant de concert avec une Église catholique qu'il favorise ouvertement à la fois parce qu'il attend d'elle qu'elle poursuive sa traditionnelle tâche charitable mais aussi qu'elle prêche l'obéissance à son propre pouvoir. Dans cette même perspective, il va demander aux grands industriels de poursuivre et de développer la politique de patronage que certains d'entre eux ont initié depuis la monarchie de Juillet.

Toutefois, durant la première décennie de son règne, la politique sociale de l'empereur ne s'oriente nullement vers la promotion de l'association ouvrière. Aussi, lorsque, autour de 1860, réapparaît le Louis-Napoléon des années 1840 à travers des projets sociaux ambitieux, la surprise est de taille surtout pour les républicains tournés sur leur gauche. Cette surprise est d'autant plus forte que l'homme parle peu, dissimule ses intentions et prend ses décisions seul. Deux raisons sont à l'origine de ce goût du secret. La première est l'influence des *carbonari* qu'il a fréquentés dans sa jeunesse et chez qui le secret était le mode de fonctionnement ordinaire. Cela lui avait été bien utile pour préparer ses équipées de Strasbourg et de Boulogne. La deuxième raison tient aux circonstances qui ont fait qu'à partir de son élection à la présidence de la République en décembre 1848 jusqu'à sa chute en septembre 1870, il a été contraint de gouverner avec les notables d'où sont issus ministres, députés, sénateurs, conseillers d'État et hauts fonctionnaires - ces

« capacités » indispensables à l'exercice du pouvoir -, qui non seulement ne partagent pas ses idées sociales mais sont la plupart du temps très hostiles à ses initiatives en la matière. Il sait aussi que la bourgeoisie est opposée aux mesures sociales qu'il a l'intention de prendre que ce soit le droit de coalition ou la tolérance des syndicats.

Nul mieux que le procureur général de Limoges, en 1858 c'est-à-dire avant les grandes réformes, n'a défini avec autant d'exactitude cette méfiance latente de la bourgeoisie à l'égard de l'empereur. Parlant de la bourgeoisie de cette ville, le procureur écrit qu' « elle aime médiocrement la forme et les allures d'un gouvernement qu'elle ne domine pas ; mais elle le sert et le soutien par égoïsme et par calcul »⁴⁹⁸. Et il en est de même de l'aristocratie qu'elle soit légitimiste ou orléaniste qui se ralliera en majorité au régime impérial comme à un pis aller tout en conservant ses convictions politiques. Dans les salons, on ne cessera de brocarder l'empereur. Dès le début de 1852, le faubourg Saint-Germain colporte avec délectation ce bon mot sur le 2 Décembre : « L'anarchie est heureusement accouchée du despotisme ; la mère et l'enfant se portent bien »⁴⁹⁹ ! Maxime Du Camp rapporte que, dans les salons de la bonne société, légitimistes et orléanistes, on n'était pas tendre avec l'empereur que l'on se refusait à appeler par son nom et avec son titre ! On l'appelait « Celui-ci » ou « Notre Monsieur » ou « Badinguet » ou encore « Boustrapa » (*Boulogne, Strasbourg, Paris*). Flaubert, pourtant familier de la princesse Mathilde et qui fut invité à Compiègne par l'empereur disait en parlant de lui : « Celui que la pudeur m'empêche de nommer »⁵⁰⁰ ! Il est clair que, pour une bonne partie de l'aristocratie et de la bourgeoisie, Napoléon III n'est pas le chef d'État dont elles ont rêvé. Or c'est avec ces notables d'origine légitimiste, orléaniste ou même républicaine modérée qui peuplent l'appareil d'État parce qu'il n'y a pas de véritable parti bonapartiste que Napoléon III est contraint de gouverner. Plus tard, Napoléon III se refusera à organiser un mouvement de ce type, se présentant en cela comme fidèle à son oncle qui ne voulait reconnaître que des Français et pas de factions.

Bref, concernant la politique sociale qu'il entend mener, Napoléon III est particulièrement isolé. C'est ce qu'exprime très clairement Viel-Castel lorsqu'il écrit dans ses *Mémoires* en date du 1^{er} février 1851 : « Le président

498. Cité par John M. Merriman, *Limoges la ville rouge. Portrait d'une ville révolutionnaire*, Paris, Belin, 1990, p. 175.

499. Cité par H. de Viel-Castel, *op. cit.*, en date du 28 janvier 1852.

500. Maxime Du Camp, *op. cit.*, p. 135.

a trop d'instruments qui ont été créés par d'autres et pour d'autres choses ». Son isolement est certes moindre que lorsqu'il était président de la République parce qu'il dispose de davantage de pouvoirs mais il n'en est pas moins réel car les conditions dans lesquelles s'est déroulé le plébiscite de décembre 1851 ont renforcé l'emprise des notables sur l'appareil d'État. Pour appliquer sa politique socialiste, pour en déterminer le contenu, Napoléon III doit donc prendre des précautions, rester maître de ses décisions et du moment le plus opportun pour les prendre. C'est pourquoi personne dans son entourage ne peut suivre dans le détail ce qui apparaît souvent comme les méandres d'une politique compliquée sauf Henri Conneau qui a accompagné pas à pas l'évolution de celui qui est, depuis 1831, son ami intime. Persigny également ne manque pas de convictions dans ce domaine. Les autres sont davantage dévoués à la personne de l'empereur qu'à ses idées comme Piétri, Mocquart, Fleury, Bacchiochi, Laity, Vaudrey.

Quoi qu'il en soit, l'empereur n'entend pas se faire dicter par quiconque l'opportunité des mesures à prendre. Son cousin, le prince Napoléon, l'apprendra à ses dépens. Homme de réseaux et habitué au secret, bien décidé à pratiquer une politique qui dans plusieurs domaines n'a ni l'aval des ministres, ni celui du Conseil d'État ou du Corps législatif, ni celui des corps constitués, ni celui des diplomates, il va prendre l'habitude d'agir seul avec des relais constitués par des hommes sûrs et mettre ensuite tout le monde devant le fait accompli. Pour ne rien dire du 2 Décembre qui participe de cette stratégie, il en sera ainsi de la politique étrangère avec La Guéronnière ou avec Henri Conneau, de la politique douanière avec Michel Chevalier, de la politique militaire avec Fleury puis avec Raffye dans son laboratoire secret de Meudon, de la politique intérieure lorsqu'il s'appuiera sur des journalistes opposants, sur la politique culturelle lorsqu'il intervient pour imposer le salon des Refusés ou lorsqu'il organise lui-même des campagnes archéologiques d'envergure et naturellement de la politique sociale dont il importe d'examiner comment il l'a mise en pratique.

A-t-il eu l'intention d'utiliser des structures existantes comme celles de la franc-maçonnerie pour l'aider à faire accepter cette politique en matière sociale ? Il est difficile d'aller jusque-là. Notons cependant que ses préoccupations en matière sociale et la philanthropie des francs-maçons allaient dans le même sens. La nomination, au lendemain du coup d'État, comme grand maître du Grand Orient de France de Lucien Murat, cousin germain de Louis-Napoléon, est le signe de l'allégeance de cette société au pouvoir. Murat demandera au Grand Orient d'exclure de ses travaux les questions politiques et de se cantonner au culte du Grand Architecte de l'univers et à la

bienfaisance. Signalons tout de même la création au cours de l'année 1852 de deux loges, la loge Saint-Lucien et, le 28 octobre, la loge Bonaparte⁵⁰¹, rassemblant quelques-uns des proches du Prince-Président dont certains ont des tendances sociales proches des siennes. On trouve dans la première deux cousins de celui-ci : Lucien Murat lui-même (qui a donné son nom à la loge) et Pierre Bonaparte ainsi que le futur député de l'Hérault Émile Doumet. Dans la seconde : Lucien Murat et son fils Joachim, Napoléon Bonaparte fils du roi Jérôme, Pierre Bonaparte, Louis-Lucien Bonaparte, Antoine Bonaparte, le médecin personnel du Prince-Président Henri Conneau et le préfet de police Pierre-Marie Piétri. On a vu le rôle qu'a tenté de jouer en décembre 1848 Pierre Bonaparte à la tête de l'éphémère journal *Le Socialisme napoléonien*. Fils de Lucien, le frère rebelle de Napoléon, Pierre est ici en compagnie de deux de ses frères : Louis-Lucien et Antoine⁵⁰². Il y a ensuite Napoléon, fils du roi Jérôme, dont les tendances sociales sont bien connues. Montagnard lorsqu'il était représentant du peuple, il a des contacts privilégiés avec des militants ouvriers. Émile Doumet, ancien militaire né à Paris, ne tardera pas à faire parler de lui comme maire de la ville de Cette et député de l'Hérault en soutenant publiquement les sociétés ouvrières de tonneliers en conflit avec les négociants⁵⁰³. D'autres bonapartistes, et non des moindres, sont aussi donnés comme membres de la franc-maçonnerie tels Maupas, Persigny, Randon.

Qu'il se soit agi d'utiliser cette structure associative qu'est la franc-maçonnerie comme relais de la politique sociale de Louis-Napoléon ou tout simplement comme lieu de réflexion entre parents et amis, on ne sait rien des activités de ces deux loges. Quant à Pierre Bonaparte, ce n'est pas un parent sur qui l'on peut compter : certes il a combattu en Romagne aux côtés de Louis-Napoléon et de son frère, mais c'est un impénitent querelleur déjà auteur de plusieurs meurtres et condamné pour cela puis gracié. Ce personnage encombrant ne tarde pas à être interdit à la Cour. En 1862, la loge Bonaparte a jusqu'à 114 membres actifs, ce qui est considérable, au lendemain il est vrai de la circulaire de Persigny en faveur de la franc-maçonne-

501. Voir la notice de Laurence Grégoire sur la franc-maçonnerie sous le Second Empire dans le *Dictionnaire...op.cit.*

502. La présence des trois fils de Lucien doit être soulignée quelques mois seulement après que l'armée française a dispersé l'assemblée de la République romaine présidée par leur frère Charles qui viendra d'ailleurs résider en France !

503. Yves Champagne, *Le mouvement ouvrier à Sète de 1830 à 1871*, DEA, Université Paul Valéry-Montpellier 3, 2004.

rie⁵⁰⁴. Contrôlée à sa tête par le pouvoir, que ce soit à travers Magnan ou le prince Murat, la franc-maçonnerie devient au fil des années un vrai lieu de débats et le paradoxe est que l'influence républicaine ne va cesser de croître en son sein tout au long de l'Empire. Sont ainsi maçons sous l'Empire Gaston Crémieux, Charles Floquet, Léon Gambetta, Louis-Antoine Garnier-Pagès, Charles Longuet, Eugène Pelletan, Pierre-Joseph Proudhon, Jules Simon ou encore Jules Vallès c'est-à-dire des républicains modérés aussi bien que des révolutionnaires.

On a vu comment Louis-Napoléon a largement mis à profit la période dictatoriale consécutive au coup d'État du 2 décembre 1851 pour adopter par décrets toute une série de mesures d'ordre économique et social dans lesquelles Guizot ou Proudhon ont vu la marque d'une politique socialiste. Cette période prend fin le 29 mars 1852. Désormais, c'est dans le cadre de la Constitution du 14 janvier 1852 que les lois vont être adoptées.

Les conditions dans lesquelles les députés « officiels » au Corps législatif ont été désignés par les préfets ne peuvent faire d'eux de fermes soutiens d'une politique sociale et encore moins « socialiste » même si le mot n'a jamais été employé par l'empereur ou par le gouvernement. Ces préfets en effet jouissent d'une assez grande autonomie pour le choix des candidats officiels et ils sont issus de l'administration de la monarchie de Juillet beaucoup plus que de celle de la République. Ce sont à 80 % des fils de notables. De plus, l'article 64 de la Constitution du 4 novembre 1848 ayant donné le pouvoir de nomination des préfets au président de la République, celui-ci, par toute une série de nominations, s'est assuré de la fidélité de la très grande majorité d'entre eux et fort peu, on l'a vu, ont refusé le coup d'État. Ce sont ces hommes qui, dans les semaines qui ont suivi le 2 Décembre, sont chargés de réprimer toute résistance et qui étendent la répression aux républicains sur simple soupçon d'opinion. Dans ce contexte sont choisis par eux les candidats officiels en février 1852. Comme, par ailleurs, il n'y a plus de parti bonapartiste officiel depuis la dissolution de la *Société du Dix décembre* et comme les bonapartistes de la première heure, sensibles aux préoccupations sociales du candidat à la députation de juin 1848, ont déjà été écartés des candidatures aux élections législatives de 1849 comme trop « peuple » et insuffisamment « capables », les candidats officiels choisis par les préfets ne peuvent donc être, dans leur quasi totalité, que des notables du parti de l'ordre peu sensibles aux réformes sociales. Certes, Morny précisait aussi dans sa circulaire qu'il convenait de désigner des hommes « sympathiques aux souffrances des

504. L. Grégoire, *ibid.*

classes laborieuses » mais ils devaient être pris « parmi les propriétaires et les grands industriels » ! Or ceux-ci, on l'a vu, sont dans leur quasi totalité conservateurs, favorables au pouvoir temporel du pape, protectionnistes et hostiles aux réformes sociales. En général, ils ne sont même pas paternalistes. Ces députés « officiels » sont en effet plus proches de celui qui a terrassé le « péril rouge » en décembre 1851 que de l'utopiste du fort de Ham. Ils ne sont en effet qu'une très petite poignée ceux qui, au Corps législatif, sont en phase avec l'auteur d'*Extinction du paupérisme* comme ce Marius-Brutus Cazelles, député de l'Hérault depuis 1854, de tradition familiale montagnarde comme l'indique son prénom et qui a fait le coup de feu sur les barricades lors de la révolution de février 1848. D'autres peuvent avoir tout au plus une sensibilité de philanthropes mais l'immense majorité n'a pas vraiment de sensibilité sociale. Il y a très peu de saint-simoniens au Corps législatif, tout au plus peut-on citer Adolphe Guérault, les frères Pereire, encore que l'empereur ne pourra pas compter sur eux dès lors qu'il s'agira d'accorder le droit de coalition aux ouvriers, et les frères Stéphane et Eugène Flachet⁵⁰⁵.

Quant aux libéraux, même d'origine républicaine comme Jules Favre, ils ne sont pas toujours plus favorables aux mesures en faveur des ouvriers que souhaite l'empereur. En définitive, c'est surtout le sentiment de fidélité à la personne de l'empereur joint à la crainte de mettre en danger un pouvoir d'ordre qui pousseront la plupart des députés à voter les mesures sociales voulues par l'empereur et considérées par les membres du Corps législatif comme une sorte de mal nécessaire.

L'empereur devra avoir recours à des républicains ralliés au sein du Corps législatif pour faire avancer ses projets. Alfred Darimon (1817-1902) est de ceux-là. Ancien secrétaire de Proudhon, ancien rédacteur en chef de *La Voix du Peuple*, il est député républicain de la Seine depuis 1857. Son ralliement à l'Empire, en mars 1864, ne signifie pas du tout renoncement à ses idées sociales. Bien au contraire, c'est parce qu'il pense que l'empereur peut faire aboutir les réformes sociales qu'il estime indispensables qu'il se rallie à l'Empire. Au Corps législatif, il dépose un projet de loi pour le droit de coalition, demande la légalisation des syndicats et des coopératives ouvrières. Mais il apparaît souvent comme un franc-tireur comme l'est aussi Jérôme David (1823-1882), le petit-fils du peintre conventionnel. Celui-ci est un bonapartiste autoritaire mais il a des tendances sociales et il est d'une fidélité à l'empereur à toute épreuve. Aussi le verra-t-on intervenir en faveur du droit de coalition en 1864. Le cas d'Emile Ollivier (1825-1913) est encore

505. E. Anceau, *Les députés du Second Empire*, op. cit., pp.369-370.

différent. Cet avocat républicain, commissaire de la République puis préfet en 1848, a été élu député en 1857. Favorable au droit de coalition, sa compétence de juriste en fait en 1864 un auxiliaire incontournable, en qualité de rapporteur, de la loi de 1864. Mais il est aussi un partisan du parlementarisme et, à ce titre, ses tendances sociales trouveront leurs limites en 1869-1870 car, libéralisme et socialisme ne faisant pas bon ménage, il se montrera sévère à l'égard du mouvement ouvrier.

Parce que ses membres sont nommés et révocables par le président de la République puis, après décembre 1822, par l'empereur, on pourrait penser que le Conseil d'État n'est qu'un lieu de passage obligé des projets de loi. En réalité, par ce biais, le Conseil d'État est « étroitement impliqué dans le processus décisionnel avec des pouvoirs législatifs, contentieux, administratifs et réglementaires » (Vincent Wright)⁵⁰⁶. Et il n'hésite pas à user de ce droit notamment en matière sociale. Dès 1852, il montre sa réprobation au moment de la confiscation des biens de la famille d'Orléans. En réalité, sa majorité est orléaniste. Seule une minorité est vraiment bonapartiste avec Abbatucci, Jeanin (autre petit-fils du peintre David), La Guéronnière, Quentin Bauchard et, bien sûr, mais plus par dévouement à la personne de l'empereur qu'à ses idées, Magne et Rouher. Ainsi s'explique que la confiscation des biens d'Orléans ne soit acquise qu'à la majorité d'une seule voix ; que le Conseil d'État fasse échouer le projet de loi de Louis-Napoléon réduisant les droits de douane ; qu'il s'oppose à la fixation du prix du pain ; qu'il fasse échouer une forme d'assurance pour les travailleurs agricoles ; qu'il s'oppose à l'abrogation du livret ouvrier et à la démocratisation de l'enseignement proposée par Victor Duruy et aux projets concernant le droit de réunion ou de liberté de la presse. De plus, il revient aux conseillers d'État de défendre devant le Corps législatif les projets de loi avec lesquels ils sont quelquefois en désaccord. Ils le font souvent maladroitement et quelquefois sabotent les textes qu'ils sont chargés de défendre.

Le Conseil d'État joue donc un rôle de frein incontestable dans la mise en œuvre de la politique sociale de l'empereur. Alfred Darimon a bien résumé la situation en écrivant : « Au Conseil d'État, Napoléon III passe pour un grand utopiste ; toutes les fois qu'arrive... un projet portant l'estampille du cabinet de l'empereur, on le rogne, on le taille, on le châtre, on l'arrange de telle façon qu'il est voué à un avortement certain »⁵⁰⁷. La présence physique

506. Vincent Wright, *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1972 et la notice du même dans J. Tulard (dir.), *op. cit.* Voir aussi, de Grégoire Bigot : « Le Conseil d'État, juge gouvernemental » in F. Bluche (dir.), *Le Prince, ..., op. cit.*

507. V Wright, *op. cit.*, p. 83

de l'empereur à certaines de ses séances n'empêche pas les conseillers de faire échouer quelques-uns de ses projets. Certes, si l'empereur ou ses ministres dûment chapitrés par lui insistent, ils ont gain de cause mais cela prend du temps et quelquefois le projet est ajourné *sine die* ou abandonné. Napoléon III dira à Darimon : « J'aurais fait pour la classe ouvrière plus que je n'ai fait si j'avais rencontré dans le Conseil d'État un puissant auxiliaire »⁵⁰⁸. Peu à peu cependant, devant le mécontentement de l'empereur et de ses ministres, sa résistance fléchit et son rôle devient moins politique, plus administratif et judiciaire.

Dernière assemblée à intervenir dans le processus législatif, le Sénat comprend des membres de droit (cardinaux, maréchaux, amiraux puis les princes Bonaparte) et des membres nommés par le président puis l'empereur. Eux aussi sont choisis pour leur fidélité. Les sénateurs siègent peu (25 puis 40 séances environ par an) et contrôlent la constitutionnalité des lois. Le Sénat est aussi un lieu de discours, de discussions voire de contestations. Socialement, il rassemble surtout des membres de la noblesse et de la haute bourgeoisie et, politiquement, des conservateurs bon teint à quelques rares et éclatantes exceptions comme le prince Napoléon qui y vient de temps à autre faire des déclarations fracassantes dignes de l'ancien montagnard qu'il est resté. Le Sénat est aussi le lieu de barouds d'honneur de proches de Napoléon III qui s'opposent à quelques-unes de ses initiatives sans pour autant perdre la confiance de l'empereur comme lorsque Vieillard est le seul sénateur à voter en 1852 contre le rétablissement de l'Empire ou lorsque Michel Chevalier est aussi le seul en 1870 à voter contre la déclaration de guerre à la Prusse ! Mais il y a toujours au Sénat une minorité pour s'opposer aux mesures sociales proposées par l'empereur comme en 1864 sur le droit de coalition ou quelques années plus tard sur le droit de réunion ou sur la liberté de la presse⁵⁰⁹.

Au total, les assemblées ne sont pas favorables à la politique sociale de l'empereur. Non seulement, elles ne mettent aucun enthousiasme à la soutenir mais elles s'appliquent souvent à faire traîner les choses en longueur avec l'espoir non dissimulé qu'ainsi certains projets ne verront pas le jour, ce qui sera d'ailleurs le cas pour ceux qui sont lancés au cours de l'été 1870. En fait, chaque grande réforme de caractère socialiste c'est-à-dire touchant à l'organisation du travail ou à la protection sociale donnera lieu à de véritables batailles au sein de ces assemblées.

508. A. Dansette, *op. cit.*, p. 169..

509. Voir la notice sur le Sénat par François Choisel dans J. Tulard (dir.), *op. cit.*

Napoléon III est-il mieux servi par les ministres qu'il nomme et qui ne sont responsables que devant lui jusqu'au sénatus-consulte du 21 mai 1870 ? Ce sénatus-consulte indique que les ministres sont « responsables » sans autre précision, ce que tout le monde entend « devant l'empereur et le Corps législatif ». Au niveau gouvernemental, celui qui est certainement le plus en phase avec lui est Persigny (1808-1872), l'ancien militaire révoqué pour républicanisme et le compagnon de la première heure. Persigny connaît Louis-Napoléon intimement depuis ses années de jeunesse. Il a été le témoin privilégié de la formation de sa pensée politique et sociale. Il en approuve les grandes lignes saint-simoniennes et il a soutenu avec conviction, on l'a vu, au lendemain du 2 décembre 1851, le grand projet du prince-président d'instaurer un système de protection sociale généralisé. Parmi les ministres, outre Persigny, deux seulement, les Corses Abbaticchi et Casabianca sont bonapartistes mais plusieurs d'entre eux, et non des moindres, sont ou ont été saint-simoniens : Béhic, Billaut, Bineau, Duveyrier et Fortoul. Louis-Napoléon peut compter sur eux. Rouher (1814-1884), conservateur dans l'âme, joue le jeu par fidélité sinon par conviction.

Les autres ministres sont des bourgeois qui ne rêvent qu'ordre social et politique. Ils doivent souvent être morigénés pour exécuter une politique dont ils ne parviennent pas à se persuader du bien fondé. Même Émile Ollivier est dans ce cas car ce républicain rallié est en fait un libéral bourgeois qui ne comprend pas la politique socialiste de l'empereur. C'est à tort que l'on utilise l'expression d'« Empire libéral » pour désigner tout à la fois une politique sociale favorable aux ouvriers et des mesures allant dans le sens du retour du parlementarisme. Ce n'est pas parce que ces mesures sont concomitantes qu'elles obéissent à la même logique. Bernard Ménager a raison de souligner que « la remontée de l'influence parlementaire à la fin des années 1860 gênait la politique sociale de l'empereur comme le prouve la vive opposition parlementaire aux ultimes projets de réforme sociale : suppression du livret ouvrier et création d'une inspection du travail »⁵¹⁰. Paradoxalement, le cynique et affairiste Morny est plus en phase avec son demi-frère sur ce point par intelligence politique. Il n'a certes plus jamais été ministre après sa démission au début de 1852 mais, en tant que président du Corps législatif, il a apporté un concours précieux à Napoléon III à des moments cruciaux comme lors de l'octroi du droit de coalition.

On comprend donc pourquoi l'empereur a été durant son règne aussi secret. À plusieurs reprises, lorsqu'il a annoncé à l'avance ses intentions, ses

510. Bernard Ménager, « Le bonapartisme pouvait-il être parlementaire ? » in *Pourquoi réhabiliter...*, op. cit., p. 129.

projets ont été bloqués ou retardés par de multiples oppositions du Corps législatif, du Conseil d'État, du Sénat ou de ses ministres. Il doit donc dissimuler jusqu'au dernier moment ses intentions et ensuite mettre son entourage devant le fait accompli. C'est de cette façon qu'il « nationalise » les biens de la famille d'Orléans, qu'il impose le traité de libre-échange avec l'Angleterre ou la loi sur le droit de coalition, qu'il gracie de nombreux grévistes et qu'il mène souvent sa politique étrangère. C'est pourquoi aussi, l'empereur trouve les appuis nécessaires pour mettre en oeuvre tout ou partie de sa politique économique et social : sur les Saint-Simoniens de la troisième génération, sur le groupe du Palais-Royal de son cousin le prince Napoléon, sur d'autres encore comme les amis d'Hortense Cornu ou même Frédéric Le Play, fondateur de l'économie sociale.

Les héritiers de Saint-Simon

On a déjà évoqué le rôle qu'a joué auprès du jeune Louis-Napoléon le saint-simonien Narcisse Vieillard qui l'a initié au saint-simonisme, a accompagné ses premiers pas de député en 1848 et participé à la préparation du coup d'État. Il ne semble pas, par contre, que son rôle ait été essentiel dans la mise en oeuvre de la politique saint-simonienne du prince-président puis de l'empereur. Mais d'autres l'ont remplacé dans ce rôle comme Auguste Chevalier, secrétaire général de la présidence de la République puis directeur politique du *Constitutionnel* et du *Pays*. Il fait partie de l'importante cohorte d'anciens saint-simoniens qui vont graviter autour de l'empereur avec son frère Michel Chevalier, Prosper Enfantin, Ismayl Urbain, les frères Pereire, Arlès-Dufour, Paulin Talabot et d'autres qui, élèves des grandes écoles d'ingénieurs, trouvent souvent dans le saint-simonisme une justification sociale à leurs ambitions personnelles. Plusieurs de ces hommes ont participé, de 1830 à 1832, à la vie communautaire que Prosper Enfantin a organisée à Ménilmontant. De leurs années de saint-simonisme militant, ils ont gardé la conviction forte que l'augmentation du niveau de vie de la masse et en particulier des ouvriers dépend d'abord de l'augmentation de la production. Il s'agit donc de promouvoir des techniques qui vont permettre l'expansion économique, notamment industrielle, à savoir la multiplication du crédit, le développement des voies de communication, la divulgation d'un enseignement technique et professionnel. L'objectif essentiel est l'amélioration rapide et massive de la condition des travailleurs les plus défavorisés. C'est essentiellement en cela que réside le socialisme

saint-simonien. De plus, les saint-simoniens n'attendent rien de bon des initiatives populaires et très tôt réclament un pouvoir fort, celui-là même qu'a installé depuis 1851 Louis-Napoléon. Dès le 22 septembre 1832 en effet, le journal *Le Globe* s'inquiétant devant la révolution que paraissaient annoncer les troubles populaires persistants, écrivait que la seule solution était d'« instituer temporairement une assemblée directoriale ». Dix ans plus tard, *L'Atelier* buchézien et ouvriériste réclamait le 3 avril 1842 : « un gouvernement fort », « un pouvoir vraiment directeur ».

Michel Chevalier (1806-1879) est certainement, parmi les anciens saint-simoniens, l'un des plus influents auprès de Napoléon III⁵¹¹. Né à Limoges, polytechnicien de 1823 à 1825, il devient ingénieur des mines dans le Nord tout en écrivant dans le journal *Le Globe*. En 1830, il abandonne son emploi pour participer à la vie communautaire que Prosper Enfantin organise à Ménilmontant dans le but de fonder une nouvelle religion : le nouveau christianisme c'est-à-dire un christianisme qui s'assigne l'objectif « d'établir une organisation sociale qui assure du travail, sans aucune interruption, à tous les prolétaires » selon le mot de Saint-Simon⁵¹². Pendant plusieurs mois, les nouveaux apôtres, en signe d'humilité, se partagent les tâches domestiques (Michel Chevalier sert à table, son frère Auguste et Émile Barrault cirent les bottes tandis qu'Émile Talabot, frère de Paulin, fait la vaisselle) tout en poursuivant une activité intellectuelle. Le 12 février 1832, Michel Chevalier fait paraître dans *Le Globe* un article intitulé « Système de la Méditerranée » dans lequel il propose la réalisation d'un réseau de chemin de fer couvrant toute la France. Article pionnier destiné à vaincre les fortes réticences que provoque alors cette idée auprès des esprits « raisonnables ». ⁵¹³ Il fallait en effet tout l'optimisme et l'esprit d'anticipation des saint-simoniens pour croire au début des années 1830 à l'avenir de ce moyen de locomotion. La même année 1832, les apôtres de Ménilmontant sont poursuivis en justice pour avoir mis en danger la monarchie et la religion. Michel Chevalier et Enfantin sont condamnés à un an de prison. Gracié au bout de six mois, Michel Chevalier est alors chargé de mission aux États-Unis par le gouvernement de Thiers pour étudier les travaux pu-

511. Voir Jean Walch, *Michel Chevalier, économiste saint-simonien (1806-1879)*, thèse de l'université Paris IV, Lille III, 1974 ainsi que « Les propriétaires de Montplaisir ou la rencontre de la technique, de la politique et de l'économie » par Henri Leroy-Beaulieu in *Hommage à Fabre de Morlhon*, Albi, 1978.

512. Saint-Simon, *Opinions...*, *op. cit.* p. 63).

513. Que l'on se souvienne du fameux discours du grand savant François Arago le 14 juin 1836 sur les dangers des chemins de fer !

blics et notamment les chemins de fer. Il envoie régulièrement des articles au *Journal des Débats*, articles qu'il réunira en volume en 1836 sous le titre de *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Il devient ainsi en France un ardent promoteur des chemins de fer.

En 1837, il rompt avec le saint-simonisme religieux et mystique mais demeure fidèle toute sa vie à une grande partie des enseignements de Saint-Simon. Nommé maître des requêtes au Conseil d'État en 1836, ingénieur des mines de première classe en 1837, puis, en 1838, membre du Conseil supérieur du commerce et du Conseil supérieur de l'Instruction publique, il est également conseiller technique à la compagnie de chemin de fer fondée par ses amis Émile et Isaac Pereire⁵¹⁴. En 1840, à 34 ans, le voici professeur d'économie politique au Collège de France. C'est donc un personnage très officiel de la France de la monarchie de Juillet. Dès cette époque, il fait campagne pour le libre-échange qu'il considère comme indispensable au progrès de l'économie et à l'amélioration du sort des ouvriers. De même, en 1844, il soutient le projet de retraites ouvrières lancé par le banquier saint-simonien Olinde Rodrigues. Député de l'Aveyron en 1845-1846, réputé proche du régime de Juillet, il n'hésite pas, après la révolution de février 1848, à condamner les ateliers nationaux⁵¹⁵, ce qui lui vaut l'inimitié des républicains et, en novembre 1848, sa chaire du Collège de France est supprimée. Cela ne l'empêche pas d'être élu à l'Institut en 1851. Le jour-même du coup d'État, il se rallie à Louis-Napoléon, écrivant : « Je connais les dispositions du président par mon frère Auguste ». Le 1^{er} octobre 1852, à Lunel, il accueille le prince-président en tant que président du conseil général de l'Hérault, ce qui suscite un beau tollé chez les républicains⁵¹⁶. Pourtant, ce ralliement était plus que prévisible non seulement en raison des informations qu'il avait par son frère sur les « dispositions » du prince-président en matière sociale mais aussi

514. En 1841, lorsque la ligne de chemin de fer Strasbourg- Bâle est inaugurée, Michel Chevalier est présent avec les officiels parmi lesquels le ministre des Travaux publics et l'évêque de Strasbourg. À cette occasion, il écrit dans *Le Journal des Débats* : « L'Église catholique est en train de se réconcilier avec les tendances novatrices de l'époque ». Propos qui peuvent apparaître comme exagérément optimistes à cette époque mais qui sont bien dans la mentalité saint-simonienne car celle-ci assigne à la religion chrétienne un rôle important dans la régénération sociale. On retrouvera cette conception sous le Second Empire dans beaucoup de propos officiels.

515. Pour lui, le progrès social ne peut naître que de l'augmentation de la production et non pas d'ateliers sociaux aux mains de l'État où les salaires seraient égaux, ce qui tuerait l'émulation.

516. Marié en 1845 à la fille d'un industriel de Lodève, il a été élu en 1851 conseiller général du canton de Lunas puis président du conseil général de l'Hérault.

parce que, comme tout saint-simonien, la forme de l'État lui était indifférente et qu'il était même partisan d'un pouvoir fort capable de mener à bien les changements économiques estimés souhaitables.

Les idées de Michel Chevalier en matière économique et sociale ont notamment été exprimées dans son *Cours d'économie politique* fait au Collège de France, édité en 1842 soit deux ans avant *Extinction du paupérisme*, mais dont on n'a pas la preuve qu'il ait été lu par Louis-Napoléon avant la rédaction de son ouvrage. Dans son cours, Michel Chevalier insiste sur l'importance de l'industrie des transports, les chemins de fer surtout, car de leur rapidité dépendent tout à la fois le développement de la production et la suppression de la disette. Dans cette perspective, l'État a un rôle à jouer. Il doit aider les compagnies privées. Le gouvernement peut agir aussi pour améliorer l'état sanitaire de la population française. Il a pour cela quatre moyens à sa disposition : « l'irrigation des terres, les perfectionnements divers de l'agriculture, les droits de douane, les taxes » car pour lui le système protectionniste est particulièrement funeste à la classe ouvrière, les droits de douane maintenant à un niveau trop élevé les prix des biens de consommation courante comme la viande et le pain. Chevalier mène en effet dès ce moment un combat opiniâtre pour le libre-échange. On peut penser qu'il est de ceux qui ont, très tôt, converti Louis-Napoléon à cette politique pour des raisons sociales. Or celui-ci se donnera des pouvoirs étendus en la matière et il est difficile de penser que c'est par le simple fait du hasard : l'article 6 de la Constitution (14 janvier 1852) accorde au président de la République le pouvoir de signer les traités de commerce puis le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, dans son article 3, précise que ces traités « ont force de loi pour les modifications qui y sont stipulées ». L'État a un tel rôle à jouer dans l'économie, sans toutefois aller jusqu'à se rendre propriétaire des moyens de production, que Michel Chevalier allait jusqu'à écrire en 1842 qu'« il faudrait à la France un homme de génie aussi grand que Napoléon mais un Napoléon de la paix et non de la guerre », phrase prémonitoire et déjà justificatrice du coup d'État tant Chevalier apparaît très tôt comme partisan d'un véritable despotisme éclairé capable de relancer l'économie à des fins sociales.

Dans son même cours, Chevalier propose de développer l'association dans le milieu industriel : aussi bien l'association des ouvriers et des patrons dans la perspective de la participation aux bénéfices que l'association ouvrière dans les sociétés de secours mutuels. Il propose aussi l'extension des pouvoirs des conseils de prud'hommes institués par Napoléon 1^{er} et le contrôle de l'application de la loi sur le travail des enfants. Chevalier, enfin, est favorable aux associations de production comme les fruitières de Fran-

che-Comté et de Suisse qui sont en fait des coopératives agricoles. C'est pourquoi l'historien de la coopération Jean Gaumont lui saura gré d'avoir popularisé cette idée⁵¹⁷.

De 1852 à 1870, le rôle de Michel Chevalier auprès de l'empereur est considérable. Il ne cesse de prôner le développement des chemins de fer, du système bancaire, le libre-échange, l'organisation d'expositions universelles pour mettre en évidence et populariser les réussites techniques et économiques. C'est lui qui est à l'origine du traité de libre-échange avec l'Angleterre le 23 janvier 1860. En 1869, reprenant une idée de l'ancien détenu du fort de Ham, il obtient une concession au Nicaragua pour le percement d'un canal transocéanique, projet qui sera repris plus tard par Lesseps non plus au Nicaragua mais au Panama. En 1870, il se distingue en étant le seul sénateur à voter contre la déclaration de guerre à la Prusse. Enfin, sous la présidence de Mac Mahon, il fonde avec l'aide de la banque Rothschild la Société du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre autrement dit du tunnel sous la Manche.

Le ralliement à l'auteur du coup d'État du plus célèbre saint-simonien de l'époque, Prosper Enfantin (1796-1864) a une signification plus forte encore que celui de Michel Chevalier car Enfantin a été pendant des années le chef reconnu de l'école saint-simonienne. Il pense, comme Michel Chevalier, qu'avec Louis-Napoléon le pays va enfin pouvoir s'engager dans de grands desseins. Ce ralliement toutefois n'a pas la même importance car Enfantin ne hante pas les allées du pouvoir comme son ancien compagnon du couvent de Ménilmontant. Lui aussi polytechnicien⁵¹⁸, il a été successivement négociant, employé de banque avant d'être, de 1828 à 1832, le « Père » de la nouvelle religion saint-simonienne à qui il a donné un tour érotico-mystique. Après sa sortie de prison, il part en Égypte, lui le « Père » du nouveau christianisme, en quête de la « Mère » (1833-1837). Échouant dans sa recherche, il obtient ensuite un poste officiel en Algérie (1839-1841) où il développe des idées originales sur la colonisation opposées aussi bien aux conceptions de Bugeaud qu'à celles des hommes d'affaire. En 1846, il fonde la Société d'études pour le canal de Suez, dont la section française est présidée par Paulin Talabot, mais il ne parvient pas à intéresser les banquiers pour faire aboutir son projet. La même année, il est devenu admi-

517. Jean Gaumont, *Histoire générale de la coopération en France*, Paris, 1924.

518. En fait, il a commencé des études à Polytechnique mais n'a pu les achever faute de moyens financiers.

nistrateur de compagnies de chemin de fer et le restera jusqu'à sa mort⁵¹⁹. Sans hésitation, il se rallie au coup d'État et pour les mêmes raisons que Proudhon. Le 29 janvier 1852, il écrit à son ami Laurent : « Ce que peuvent faire des Napoléon à épauettes en 1853, le voici : ils peuvent désarmer la France et l'Europe... Désarmer pour la vieille guerre, mais armer pour la nouvelle guerre, voilà le rôle des Napoléon de nos jours. Voilà où ils peuvent trouver la gloire et mériter la reconnaissance du pays, de l'Europe, du monde entier. Armer pour la nouvelle guerre, c'est déclarer que la France, le gouvernement français, l'empereur sont les agents providentiels de cette élévation des classes inférieures, des plébéiens vers le patriciat, de cet anoblissement progressif de la race humaine, de l'agrandissement continu de sa moralité, de son intelligence et de son bien-être... Armer pour la guerre nouvelle, c'est faire le bon socialisme » ! Voilà le grand mot lâché : « le bon socialisme ». C'est celui-ci que doit mettre en œuvre Louis-Napoléon en déclarant la guerre nouvelle à la pauvreté et en désarmant les armées traditionnelles !

En 1858, Enfantin publie un livre exposant les idées fondamentales du saint-simonisme : *La science de l'homme*. Dans la seconde partie, il reproduit l'ouvrage que Saint-Simon avait composé sous le même titre en 1813 ainsi que son *Mémoire sur la gravitation* dédié à Napoléon 1^{er}. Enfantin place en tête de l'ouvrage une lettre à Napoléon III qui est pour celui-ci un véritable brevet de saint-simonisme : « Votre Majesté jouit du haut privilège de s'identifier avec la vie d'un illustre mort. C'est l'explication et la cause de votre puissance. Vous sentez que vous continuez son œuvre »⁵²⁰. Pourtant si Enfantin lui dédie son ouvrage et si Napoléon III parle de lui avec estime, les deux hommes ne se fréquentent pas, probablement parce que l'empereur ne tient pas à apparaître comme le disciple d'un homme qui avait été si controversé.

Ainsi, en 1861, Enfantin doit se rendre à l'évidence : Napoléon III n'a pas assez fait en faveur de la classe ouvrière et il forme alors le projet de rappeler l'empereur à ses devoirs dans une lettre qui ne semble pas avoir été envoyée. Dans cette missive, il aborde la question de l'extinction du paupérisme entrecoupant son propre texte de citations de celui de Louis-Napoléon notamment le passage dans lequel celui-ci souhaite rendre la classe ouvrière propriétaire et lui donner une place dans la société. Comme Proudhon avant lui, il presse l'empereur de faire des réformes en faveur des masses, du pro-

519. Notice dans Jean Maitron, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, t.2, 1965 et surtout t.44, 1997.

520. Henry René d'Allemagne, *Prosper Enfantin et les grandes entreprises du XIX^{ème} siècle*, Paris, Gründ, 1935, p. 186.

létariat : « L’extinction du paupérisme est justement l’inverse de l’extension de la ploutocratie... la maxime ne peut plus être : « Enrichissez-vous ; mais enrichissez-les, instruisez-les, moralisez-les ». Le bien-être des masses pour but, l’élection comme moyen d’organisation de la société civile, telles sont les bases inébranlables sur lesquelles Votre Majesté doit et veut édifier sa puissance et la durée de son gouvernement. Aux exécrables bombes d’Orsini, Votre Majesté a répondu par la délivrance de l’Italie ; aux ignobles saletés des hommes d’argent, que Votre Majesté réponde par l’ennoblissement du prolétaire ».

Le message est clair : l’empereur doit rompre avec les hommes d’argent qu’il n’a que trop favorisés comme il a rompu avec une coupable politique italienne. Et les bombes d’Orsini ont beau avoir été exécrables, elles ont réveillé l’empereur. Infantin souhaite à son tour « réveiller » l’empereur dans le domaine social et politique. Il convient que maintenant Napoléon III s’attaque aux hommes d’argent et agit en faveur du prolétaire « en l’aidant à former une famille et à devenir propriétaire et non plus prolétaire ». « Il faut donc, ajoute Infantin, généraliser le suffrage en organisant et disciplinant les masses populaires afin de détruire le prolétariat c’est-à-dire afin de vaincre l’armée naturelle et même légitime de toutes les révolutions »⁵²¹. Nous sommes là en plein socialisme saint-simonien soucieux du sort des prolétaires mais refusant de leur donner le pouvoir.

Le commissaire en soieries de Lyon, Arlès-Dufour offre un profil proche de celui d’Infantin, dont il sera l’exécuteur testamentaire. En 1848, il fait partie de la commission de surveillance d’une coopérative ouvrière de production de tisseurs en soie de Lyon. Lui aussi se rallie à l’Empire et se retrouve, aux côtés d’Infantin, au conseil d’administration de la compagnie du P.L.M. et à celui de la Compagnie du gaz à Lyon. Familier du prince Napoléon, il fait partie du groupe du Palais-Royal. Il soutient l’idée d’envoyer une délégation d’ouvriers français à Londres à l’occasion de l’exposition universelle. On le retrouve en 1869 comme délégué au congrès international des coopératives à Londres. Le fondateur du Crédit Lyonnais, Henri Germain, a travaillé dans sa jeunesse chez Arlès-Dufour et a noué des liens d’amitié avec Infantin.

Ismayl Urbain (1812-1884) représente un autre cas de saint-simonien, lui aussi passé par Ménilmontant. De son vrai nom Appolline-Thomas Urbain, il suit Infantin en Orient et se convertit à l’Islam⁵²². Il prend alors le prénom

521. *Ibidem*, pp. 190-191.

522. Michel Levallois, *Ismayl Urbain, une autre conquête de l’Algérie*, Maisonneuve et Larose, 2001.

d'Ismayl. Métis, fils naturel d'un commerçant de Marseille et d'une esclave affranchie de Guyane, il épouse en 1840 en Algérie, où il est interprète militaire, une musulmane de grande famille. Très cultivé, probe, il se veut depuis 1832 l'« apôtre des Noirs, des Noires, des esclaves et des bâtards » et il a publié en 1839, avec un autre saint-simonien, Gustave d'Eichtal, *Lettres sur la race noire et la race blanche*. Prenant le contre-pied des préjugés de l'époque, les deux auteurs estiment que de la fusion des deux races naîtra la fraternité universelle. Tel est l'homme qui est nommé en 1861 conseiller du gouvernement général d'Algérie pour les affaires indigènes avec rang de maître des requêtes et dont on a pu dire qu'il a été le principal conseiller de Napoléon III pour la politique algérienne, inspirant notamment le projet de royaume arabe. Dans de multiples articles du *Journal des Débats*, du *Crédit*, le journal d'Enfantin, de *La Revue de Paris*, de *L'Époque*, il se fait le défenseur des musulmans et publie en 1861, sous le pseudonyme de G. Voisin un ouvrage au titre non équivoque *L'Algérie aux Algériens*. Il propose inlassablement l'arrêt de la colonisation agricole, qui dépossède les indigènes, par les Européens. Selon lui, ceux-ci doivent se consacrer uniquement à l'industrie et aux mines. Véritable « bête noire » des colons et de l'administration coloniale y compris des gouverneurs généraux et des catholiques intransigeants, il ne se maintient qu'en raison du soutien de l'empereur à qui il inspire les sénatus-consultes de 1863 et 1865. Il l'accompagne en 1865 en Algérie et il l'informe de ce que lui cachent les gouverneurs généraux (la grande famine de 1867 par exemple)⁵²³.

Avec les frères Pereire et les frères Talabot apparaît une autre catégorie de saint-simoniens, celle des saint-simoniens d'affaire dont Jules Simon pouvait dire qu'il y avait en chacun d'entre eux « un poète très chimérique et un homme d'affaire très avisé ». Émile Pereire (1800-1875) et son frère Isaac (1806-1880) sont devenus tous deux, autour de 1830 et par l'intermédiaire de leur cousin Olinde Rodrigues, des propagandistes du saint-simonisme avant de se consacrer aux affaires⁵²⁴. Ils conservent de la doctrine cette idée-force que le développement des chemins de fer et du crédit sont les moteurs principaux de l'expansion économique. Techniciens reconnus pour la construction des chemins de fer, ils jouent un rôle important dans la construction des lignes Paris-Lyon et Paris-Lille dans les années 1830. Isaac est administrateur du Paris-Lyon auprès des banquiers Laffite et Hottinguer tandis que Émile devient directeur de la Compagnie du Nord dont le conseil d'administration est présidé par James de Rothschild.

523. Voir l'article de Jean Martin dans Jean Tulard, *Dictionnaire... op. cit.*, p. 1294.

524. Jean Autin, *Les frères Pereire ou le bonheur d'entreprendre*, Paris, Perrin, 1983.

La « politique du Deux décembre » leur ouvre de nouvelles perspectives. Ce sont les Pereire qui fondent, avec l'aide du gouvernement, le Crédit Mobilier, société par actions autorisée par le décret du 18 novembre 1852. Ce sont eux aussi qui aident à la création du Crédit Foncier. Il s'agit par ces deux initiatives de se passer du concours de la Haute Banque avec qui les Pereire entretenaient jusque-là des rapports privilégiés et de drainer les capitaux des épargnants grands ou petits. Grâce à ces initiatives hardies, de nouveaux capitaux sont injectés dans le secteur productif. À partir de là, les Pereire se lancent dans le développement impétueux des chemins de fer en France et à l'étranger. On les retrouve dans les années 1850-1860 dans diverses sociétés comme le Chemin de fer de ceinture (de Paris), le Chemin de fer de Bordeaux-La Teste et surtout la Compagnie du Midi qu'ils dominent et, à l'étranger, dans la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne, la Société des chemins de fer russes, la Société des chemins de fer de l'État (autrichien) et aussi en Suisse ou encore en Belgique. Enfin, troisième direction de leur activité, celle qui les éloigne certainement le plus de leurs idéaux saint-simoniens, les affaires immobilières à travers la Société immobilière de Paris, spécialisée dans l'achat de terrains de construction d'immeubles vendus ensuite avec d'importants bénéfices c'est-à-dire dans la spéculation. Les Pereire participent aussi à la fondation de la Compagnie générale transatlantique, dont un des premiers navires est appelé « Le Saint-Simon », à la mise en valeur des Landes (les Pereire sont originaires de Bordeaux). Chacun des deux frères est également député : de la Gironde pour Émile (1863-1869), des Pyrénées-Orientales pour Isaac (1863-1870)⁵²⁵. Un troisième Pereire, Eugène, fils d'Isaac, est député du Tarn (1863-1869), préside la Compagnie générale transatlantique, établit la Compagnie générale des omnibus et siège dans les conseils d'administration de la Compagnie du Midi et du Crédit mobilier espagnol.

Cette activité audacieuse, frénétique et spéculative les amène à de nombreux conflits avec la Banque de France et la Haute Banque, attachées à plus d'orthodoxie financière, mais aussi avec des concurrents comme les Talabot. Leur goût du gain trop voyant et leurs imprudences les privent peu à peu du soutien du gouvernement dans les années 1860, l'empereur ayant toujours marqué à leur égard une certaine réserve accentuée par le fait que les députés Pereire, se comportant en chefs d'entreprise oublieux de leur saint-simonisme de jeunesse, refusent de voter en 1864 la loi sur les coalitions. Fould

525. Les campagnes électorales d'Isaac Pereire dans les Pyrénées-Orientales sont restées célèbres. Le candidat offre de véritables banquets aux électeurs et va même jusqu'à faire jeter des pièces de 2 francs dans les rassemblements à tel point que le Corps Législatif l'invalide en mai 1863, ce qui ne l'empêche pas d'être réélu en décembre !

en particulier, qui revient aux Finances en 1861, leur est hostile. Ils perdent alors le contrôle de plusieurs affaires et, en 1870, ils ne conservent plus que la Compagnie des chemins de fer du Midi et, à l'étranger, le Crédit mobilier espagnol et la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne. Mais dans les années 1880, alors que les deux frères ont disparu et que la III^{ème} République est bien installée, il subsiste toujours un Concours Pereire qui a pour objet l'étude des moyens de conjurer le paupérisme !

Originaires de Limoges comme Michel Chevalier, trois des cinq frères Talabot ont aussi été fortement influencés par le saint-simonisme. Cela a été le cas d'Edmond (1804-1832), polytechnicien, membre de la communauté d'Enfantin à Ménilmontant où il meurt du choléra, de Pierre (1790-1867), avocat, proche des coopérateurs porcelainiers et magistrat sous l'Empire et surtout de Paulin (1799-1885). Ce dernier, polytechnicien comme son frère Edmond, ingénieur des ponts et chaussées dès 1826, prend la direction en 1834 de la Compagnie des mines de la Grand-Combe et de la Compagnie du canal de Beaucaire, dans le Gard, grâce à la protection du maréchal Soult, ministre de Louis-Philippe. On lui doit la construction du chemin de fer La Grand-Combe-Alès-Nîmes-Beaucaire terminé vers 1845, prolongé jusqu'à Avignon et Marseille en 1852. Paulin Talabot est le principal bénéficiaire de la fusion des lignes de chemins de fer entre Lyon et Marseille au sein de la Compagnie de la Méditerranée constituée le 8 juillet 1852 sur injonction du gouvernement. La fusion de cette société avec la Compagnie de Lyon donne, en 1857, la fameuse Compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée ou P.L.M. dont Paulin Talabot est d'abord le co-directeur puis, de 1862 à 1882, le directeur général. En 1862, Paulin Talabot réussit à bloquer l'offensive des Pereire qui veulent prolonger leur Compagnie du Midi jusqu'à Marseille. Cette dernière n'ira pas plus loin que Sète. Paulin Talabot est aussi l'un des fondateurs de la Société Générale et, à Marseille, de la Compagnie des docks et entrepôts. Comme les Pereire, il siège au Corps législatif de 1863 à 1869⁵²⁶. Les deux autres frères Talabot, Jules (1792-1868) et Léon (1796- 1863) sont aussi des hommes d'affaire mais sans lien avec le saint-simonisme : Jules, banquier et directeur de société minière en Algérie, et Léon, déjà député sous la monarchie de Juillet, dirigeant de plusieurs sociétés métallurgiques et président du comité qui devient en 1864 le Comité des forges. À ce dernier titre, Léon Talabot prendra la tête des industriels protectionnistes opposés au traité de libre-échange, œuvre de Michel Chevalier.

526. Voir : Baron Ernouf, *Paulin Talabot. Sa vie et son œuvre (1799-1885)*, Paris, Plon, 1886 ; l'article « Talabot » par Jean Lenoble dans Jean Tulard, *Dictionnaire, op. cit.* et du même, *Les frères Talabot*, Limoges, CCSTI.

D'autres saint-simoniens sont présents dans le monde des affaires du Second-Empire comme Léopold Amail, d'abord avocat, fondateur en 1845 d'une coopérative ouvrière puis, dès 1849, directeur du journal d'Enfantin *Le Crédit*. Sous l'Empire, il dirige la Caisse générale des actionnaires. De même, Gustave d'Eichtal, qui enquête en Angleterre dès 1828 sur la condition ouvrière et rencontre Stuart Mill. Devenu banquier et important brasseur d'affaire, il demeure toute sa vie fidèle à ses amis saint-simoniens⁵²⁷. Il est clair cependant que beaucoup de ces saint-simoniens, en particulier les Pereire et les Talabot, ne se distinguent pas vraiment, dans leur course au profit, d'autres entrepreneurs de l'époque et vont contribuer à donner au Second Empire l'aspect d'une ploutocratie au pouvoir. Peut-être est-ce là l'explication du discrédit dans lequel les plus voyants d'entre eux vont tomber auprès de l'empereur à la fin des années 1860.

Enfin, plusieurs saint-simoniens jouent un rôle important dans la presse et l'édition pour soutenir la politique économique et sociale de l'Empire. C'est le cas de Charles Duveyrier (1803-1866), ancien collaborateur du *Globe* et de *L'Organisateur*, proche d'Enfantin qu'il a suivi à Ménilmontant. Il est condamné comme ce dernier et comme Michel Chevalier en 1832. Sous l'Empire, Duveyrier est assez proche des Tuileries pour signer de nombreuses brochures inspirées par l'empereur lui-même. On peut citer aussi Émile Barrault (1800-1869), ancien compagnon de Ménilmontant, directeur en 1848 du journal républicain *Le Tocsin des travailleurs*, solidaire des insurgés de juin 1848 et devenu, sous l'Empire, le chantre des chemins de fer et du Crédit mobilier ou encore Édouard Charton, ancien polytechnicien et ancien membre du cabinet du ministre Hippolyte Carnot en 1848, qui fonde *L'Illustration*.

Adolphe Guérout (1810-1872) est certainement le journaliste d'origine saint-simonienne le plus important de la période impériale. Déjà journaliste au *Globe* dans les années 1830, il a été réfractaire au saint-simonisme mystique d'Enfantin et a quitté la France pendant plusieurs années. On le retrouve correspondant de presse en Italie, consul de France au Mexique puis en Moldavie avant de regagner la France et de soutenir, en décembre 1848, la candidature de Cavaignac. Réputé républicain, il est arrêté lors du Deux décembre mais libéré au bout de dix jours sur intervention des frères Pereire. Il entre alors au Crédit Foncier comme employé avant de revenir au journalisme en 1857 à la demande de Napoléon III lui-même. Désormais proche du prince Napoléon, il fait partie du groupe du Palais-Royal. Rédacteur en chef de *La Presse*, il crée en 1859 *L'Opinion Nationale*, journal des bonapartistes de gauche. Lui

527. Hervé Le Bret, « Les saint-simoniens et la valorisation du travail industriel et tertiaire », 127^{ème} congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nancy, 2002.

aussi, reconnaît en Napoléon III l'héritier de Saint-Simon. Toute son activité journalistique consistera à faire en sorte que l'empereur ose affirmer dans sa politique son saint-simonisme contre la coterie conservatrice de la cour et de l'Église. Les critiques quelquefois acerbes de Guérout à l'encontre d'un gouvernement perçu comme trop souvent pusillanime et hésitant s'exerceront de l'intérieur et n'auront jamais pour objet de faire tomber celui-ci. Après le discours du 5 novembre 1863, Guérout signe le fameux article dans lequel il désigne Napoléon III comme « un Saint-Simon à cheval », allusion très claire au mot célèbre de Madame de Staël appelant Napoléon 1^{er} « un Robespierre à cheval ». C'est aussi dans le journal de Guérout que paraît, le 17 février 1864, le *Manifeste des Soixante* rédigé par Tolain et d'autres ouvriers⁵²⁸. Député de 1863 à 1869, il témoigne d'une indépendance d'esprit certaine ne soutenant la politique impériale que lorsqu'elle lui paraît digne de l'être. En 1870, il soutient le ministère Ollivier puis, après le 4 septembre 1870, se rallie à une République conservatrice.

Voici également les ministres saint-simoniens : Béhic, Billaut, Bineau, Duvergier et Fortoul. Armand Béhic, le fondateur des Forges et chantiers de la Méditerranée, devient ministre de l'« Agriculture et des travaux publics où il remplace Rouher⁵²⁹. Adolphe Billaut (1805-1863) est certainement un des plus brillants ministres de Napoléon III. D'origine bretonne, licencié en droit, avocat, il adhère au saint-simonisme et devient un des dirigeants de la *Société industrielle* de Nantes, association qui voit dans l'éducation le principal moyen de promotion sociale pour les classes populaires. Député de la Loire-Inférieure de 1837 à 1848, il se fait, dans la plus pure tradition saint-simonienne, le promoteur du développement des chemins de fer et de la marine de commerce. Ce philanthrope paternaliste n'a pas de convictions politiques bien arrêtées. Député de 1837 à 1848, réputé conservateur puis considéré comme membre de l'opposition dynastique, il est ministre en 1840 dans le gouvernement Thiers. Élu en 1848 représentant à la Constituante, il se classe alors à la droite de l'assemblée et soutient Cavaignac en décembre 1848. Battu aux législatives de mai 1849, il se rapproche du Prince-Président qui le nomme le 3 décembre 1851 membre de la commission chargée de réorganiser le Corps législatif et le Conseil d'État. Élu député dans l'Ariège au début de 1852, aussitôt nommé président du Corps législatif, ministre de l'Intérieur de 1854 à 1858, il est le fidèle exécutant des intentions de l'empereur : d'abord

528. Voir : Bernard Coste, *Un journaliste saint-simonien sous le Second-Empire, Adolphe Guérout et L'Opinion Nationale*, thèse de droit, Paris, 1968 ainsi que la notice d'Éric Anceau dans Jean Tulard, *op. cit.*

529. P. Milza, *op. cit.*, p. 486.

tolérant avec la presse mais organisateur sans état d'âme des candidatures officielles lors des élections de 1857. Il doit toutefois démissionner après l'attentat d'Orsini qu'il n'a pas su prévenir. Il retrouve son ministère en 1859, ses origines saint-simoniennes et son anticléricalisme le rendant précieux. Il interdit le journal catholique *L'Univers* opposé à la politique italienne de Napoléon III puis il est chargé du rattachement administratif de la Savoie et du comté de Nice. Ministre sans portefeuille à la fin de 1860, il reçoit en 1862 les Affaires étrangères, la Marine, l'Instruction publique et les Cultes, qui sont des secteurs clefs au moment où Napoléon III est engagé dans une active politique extérieure vers l'Italie, le Mexique et la Pologne mais Billault meurt prématurément à la veille peut-être d'un grand destin national. Au-delà de ses changements politiques, on peut déceler chez lui une réelle continuité d'attitude qu'il doit à ses origines saint-simoniennes, dans le souci des questions économiques, dans son désir de ne pas trop accorder au parti catholique et dans son adhésion à la politique étrangère de l'empereur⁵³⁰.

Jean-Martial Bineau (1805-1855) et Jean-Baptiste-Marie Duvergier (1792-1877) ont eu des carrières ministérielles plus brèves mais non dénuées d'importance. Le polytechnicien Bineau avait été de l'aventure de Ménilmontant avec Enfantin⁵³¹. Devenu ingénieur des mines, il est élu député en 1841 et siège avec l'opposition dynastique. Réélu en 1848 et 1849, il vote avec le parti de l'ordre. Ministre des travaux publics d'octobre 1849 à janvier 1851, il soutient le coup d'État et redevient ministre, cette fois des finances, de janvier 1852 à février 1855. Son rôle en la matière doit être souligné puisque c'est lui qui abaisse le taux de la rente en mars 1852 et qui étudie ensuite les statuts du futur Crédit mobilier que les Pereire vont lancer. L'avocat Duvergier avait fait partie de l'entourage de Saint-Simon à la fin de sa vie. C'est un jurisconsulte de renom lorsqu'il est appelé au Conseil d'État en 1855. Il est brièvement ministre de la Justice et des Cultes de juillet 1869 à janvier 1870⁵³².

Avec Hippolyte Fortoul (1811-1856), on a un ministre de l'envergure de Billault qui, comme lui, a une carrière ministérielle brutalement interrompue par une mort prématurée. Né à Digne, il monte à Paris en 1829 et un an plus tard adhère au saint-simonisme. Il fait partie du groupe réputé républicain qui, avec Pierre Leroux, Hippolyte Carnot et Jean Reynaud, édite *La Revue Encyclopédique*. Proche de Manuel puis de Béranger, journaliste puis universitaire, il est élu député des Basses-Alpes en 1849 et se rapproche du Prince-

530. Voir la notice de Christophe Livet in J. Tulard (dir.), *Dictionnaire...op. cit.*

531. Il lavait les pantalons des séminaristes.

532. Notices de François Choisel, *ibid.*

Président. En octobre 1851, le voici ministre de la Marine puis, après le coup d'État, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, fonction qu'avait occupée de février à juillet 1848 Hippolyte Carnot lorsque Jean Reynaud était sous-secrétaire d'État. L'œuvre de réorganisation de l'enseignement de Fortoul sera examinée *infra*⁵³³ comme le sera l'influence des saint-simoniens au sein du ministère de l'Instruction publique. Celle-ci sera poursuivie par l'entourage de Victor Duruy, qui sera ministre de 1863 à 1869, notamment avec la création en 1865 de l'enseignement spécial comportant une formation technique et scientifique inconnue jusqu'alors dans l'enseignement secondaire.

Si donc les saint-simoniens sont nombreux à se retrouver autour de Napoléon III et à reconnaître une filiation entre Saint-Simon et l'empereur, au contraire Buchez et les buchéziens de *L'Atelier* ne se rallient pas alors pourtant qu'une partie de la politique sociale de Louis-Napoléon est à l'évidence très proche de la leur. C'est que leurs préventions à l'égard du « prétendant » comme ils l'appelaient datent de la sortie d'*Extinction du paupérisme* en 1844. Rallié au républicanisme en février 1848, Buchez, député à l'Assemblée constituante, s'oppose en juin 1848 à la validation de l'élection de Louis-Napoléon, se retire de toute action politique et meurt en 1865 en catholique fervent.

Il serait tout à fait abusif de présenter Morny (1811-1865), le demi-frère de Louis-Napoléon, comme un saint-simonien. Néanmoins, il a été en contact étroit avec les saint-simoniens en tant que brasseurs d'affaires en particulier les Pereire et Paulin Talabot. Surtout, il a favorisé leurs entreprises que ce soit au niveau des chemins de fer, de la création du Crédit mobilier ou encore du développement du télégraphe électrique et son influence, on le sait, était considérable.

Le groupe du Palais Royal et les compagnons de route

Avec Guérault comme avec Arlès-Dufour, on entre déjà dans le groupe dit du Palais-Royal, un autre cercle que celui des anciens saint-simoniens qui fonctionne certes souvent en réseau mais où les inimitiés ne sont pas rares comme entre les Pereire et les Talabot. Au sein du groupe du Palais-Royal, où réside le prince Napoléon, les solidarités et l'homogénéité sont plus fortes car basées non plus sur une référence à une appartenance passée commune mais à des préoccupations concernant le présent. Le groupe du Palais-Royal est,

533. Voir également la notice de Geneviève Massa-Gille, *ibid.*

dans la deuxième moitié de l'Empire surtout, non seulement un pourvoyeur d'idées mais aussi un groupe capable d'apporter à Napoléon III un appui décisif dans l'application d'une politique socialiste qui se heurte souvent à de très fortes oppositions jusqu'au sein même de l'appareil d'État.

Au cours des années 1860, le Palais-Royal est le laboratoire où se prépare la politique sociale de Napoléon III en faveur des ouvriers. L'empereur, en plein accord avec son cousin, dispose là d'un moyen discret pour lancer des ballons d'essai. Le prince Napoléon se voit confier la présidence de l'Exposition universelle de Paris en 1855, puis la présidence de la commission française à l'Exposition universelle de Londres en 1862 et enfin, en juin 1863, celle de l'Exposition universelle de Paris en 1867⁵³⁴. Étant donnée la place qui est assignée aux questions ouvrières par l'empereur dans ces expositions universelles, de telles responsabilités n'ont rien, on le verra, d'honorifiques. Mais Napoléon III entend rester maître de ses décisions en la matière et c'est sur l'opportunité des réformes à faire que les désaccords éclatent quelquefois au grand jour. Succédant à Proudhon dans ce rôle, George Sand met ses espoirs dans le prince plus que dans l'empereur pour faire avancer les réformes sociales. Elle lui écrit le 25 décembre 1863 : « Gardez vos forces et votre espoir, il y a un rôle pour vous dans l'histoire, si vous voulez et cela sans conspirations ni coups d'État, un rôle que nous ne pouvons préciser et qui se fera par la force des choses, et aussi par votre force à vous, si vous ne laissez pas éteindre en vous le feu sacré des grands instincts et la puissance magique des grands désintéressements. Tout le monde étant dévoré d'ambition, le premier homme du siècle sera celui qui n'en aura que pour l'idée »⁵³⁵ ! Tout le monde connaît les tendances politiques et sociales du prince Napoléon et les conservateurs redoutent de voir l'empereur s'appuyer sur lui. C'est pourtant le cas au cours des années 1860 à plusieurs reprises. Mais, à la fin de l'Empire, le rôle du groupe du Palais-Royal diminue tandis que le prince Napoléon est écarté des affaires sous l'influence de l'impératrice qui le déteste et en raison de ses critiques répétées de la politique de bascule de l'empereur.

Le prince Napoléon représente le bonapartisme de gauche en qui mettent leurs espoirs ceux qui doutent que le prince-président puis l'empereur, malgré ses écrits d'avant 1848, puisse vraiment représenter cette politique. C'est le cas de Proudhon, qui a siégé à ses côtés à l'Assemblée nationale, et

534. Le prince Napoléon en démissionne d'ailleurs après la publication, dans *Le Moniteur Universel* des 26/27 mai 1865, d'une lettre de l'empereur désavouant son discours prononcé à Ajaccio le 15 mai et dans lequel le prince Napoléon s'était prononcé pour une politique des nationalités, la liberté de la presse et la suppression du pouvoir temporel du pape !

535. George Sand, *Correspondance, op. cit.*, t. XVIII, 1984, p. 163.

qui, en novembre 1852, déçu de voir Louis-Napoléon donner des gages aux conservateurs et à l'Église, met ses espoirs dans « une transmission dynastique à Jérôme (sic)⁵³⁶ ». Proudhon va alors se mettre à fréquenter le prince Napoléon et, entre 1853 et 1856, il se rend dix à douze fois au Palais-Royal à l'invitation de Napoléon. Le 7 janvier 1853, il lui écrit : « Vous méritez la haine, non seulement de l'aristocratie non ralliée, mais de celle qui feint de l'être et qui repousse en vous, avec la tendance révolutionnaire, la perpétuité de la famille Bonaparte ». Peu après, il rend visite au prince Napoléon et déclare dans sa correspondance que celui-ci partage son point de vue sur le fait que « Louis-Napoléon est allé beaucoup trop loin dans la réaction ». Le 26 février 1854, les difficultés de la guerre de Crimée l'amènent à penser que Napoléon III va être contraint d'abdiquer en faveur de son cousin : « Qu'il parte et qu'avec son cousin, à qui il laissera légalement son pouvoir, recommence l'ÈRE RÉPUBLICAINE ». Il va plus loin le 9 juillet 1854 rappelant à un correspondant qu'il faut pousser le prince Napoléon à faire abdiquer son cousin ! Élucubration bien sûr mais propos significatif de la part de Proudhon pour qui le prince Napoléon est toujours le recours démocratique. Les deux hommes continuent encore à se voir et à correspondre notamment en 1855 lorsque le prince Napoléon est président de l'Exposition universelle de Paris. Proudhon réproouve alors l'évolution du régime et la place prise par « les compagnies de monopole, les juifs, les saint-simoniens... (tous) âpres à la curée ». En 1858 encore, Proudhon adresse au prince Napoléon un exemplaire de son dernier livre *La Justice dans la Révolution et dans l'Église* bientôt saisi et qui vaut à son auteur une peine de prison qu'il évite en s'exilant⁵³⁷.

Au début des années 1860, l'empereur va utiliser les services des ouvriers, des journalistes et des révolutionnaires ralliés, qui gravitent autour du prince Napoléon au Palais-Royal, afin de préparer l'opinion aux grandes mesures sociales émancipatrices qu'il a décidé de prendre. Au premier rang de ce groupe, figure Armand Lévy (1827-1891) que Jean Maitron définit ainsi : « journaliste, franc-maçon ardent... qui, à un moment, rêva d'une sorte d'Empire plus ou moins socialiste dont la classe ouvrière eût été la pièce maîtresse ». Ce républicain était sur les barricades en février 1848 puis dans la rue lors des journées du 15 mai 1848 et du 13 juin 1849. Non inquiété le 2 décembre 1851, il juge cependant plus prudent de passer à l'étranger d'où il ne revient qu'en septembre 1852. C'est la politique des nationalités de Napoléon III qui le rapproche de l'Empire. Il entre alors en relation avec le prince

536. C'est ainsi que Proudhon désigne le prince Napoléon.

537. Introduction à P.J. Proudhon, *La révolution démontrée...*, op. cit., pp. 86-103.

Napoléon en même temps qu'il renoue avec les ouvriers anciens membres des clubs. En 1858, à la requête du prince Napoléon, il publie une brochure intitulée *L'Empereur Napoléon III et les principautés roumaines*. L'empereur en est ravi et estime qu'il s'agit d'un travail fait de « main de maître »⁵³⁸. Il est un de ceux qui, avec Arlès-Dufour, propose au prince Napoléon, président de la commission française à l'Exposition universelle de Londres, l'envoi d'une délégation d'ouvriers à cette manifestation. Il rompt toutefois, plus tard, avec le Palais-Royal, adhère à l'Association internationale des travailleurs et collabore en 1869 à *La Tribune populaire* qui se dit radicale et socialiste. Au 4 septembre 1870, il fait partie de ceux qui envahissent le Corps législatif et proclament la République. Le 6 janvier 1871, il est un des 46 signataires de l'Affiche rouge qui appelle à la proclamation de la Commune à laquelle il participe. Il s'enfuit ensuite en Italie et ne rentre en France qu'après l'amnistie de 1880⁵³⁹.

Aux côtés de Lévy, on trouve des ouvriers parisiens persuadés que l'Empire peut offrir à la classe ouvrière des possibilités d'émancipation supérieures à celles des régimes précédents. Chez eux, le souvenir des journées de juin 1848 est vif comme l'est pour cela même leur ressentiment vis à vis de la République. La plupart de ces ouvriers du groupe du Palais-Royal sont des typographes ou des protes c'est-à-dire des hommes instruits constituant l'élite ouvrière de l'époque. Tels sont Jean-Jacques Blanc, Jean-Baptiste Coutant, A. Bazin, B.V. Viguier, Berthelemy, Coquard, Leroy. Seul Chabaud est étameur. On a fort peu de renseignements sur ces hommes qui ont pourtant joué un rôle essentiel dans la renaissance du mouvement ouvrier français mais qui disparaissent de l'actualité après le milieu des années 1860 comme si leur rôle historique était achevé⁵⁴⁰. Plusieurs d'entre eux sont les rédacteurs des fascicules intitulés *Brochures ouvrières*, parues en 1861 et 1862 exposant les revendications ouvrières⁵⁴¹. C'est avec l'appui de l'empereur lui-même que ces textes sont rédigés et divulgués pour préparer l'opinion aux grandes réformes des années 1860. L'accusation des républicains selon laquelle ces révolutionnaires ralliés et ces ouvriers membres du groupe du Palais-Royal auraient été des stipendiés du régime impérial est sans fondement pour la plupart d'entre eux. Albert Thomas fera litière de ces accusations en 1907, lui qui avait connu

538. D. Kulstein, *op. cit.*, p. 139.

539. Voir la notice consacrée à Armand Lévy dans Jean Maitron, *op. cit.*, t.2.

540. Les notices qui leur sont consacrées dans le dictionnaire de Jean Maitron sont très succinctes.

541. David I. Kulstein, *op.cit.*, pp 126-131.

et fréquenté l'Internationaliste Albert Richard qui, après 1870, se révélera un farouche défenseur de Napoléon III. Pour Thomas, ces hommes « étaient préoccupés sincèrement des intérêts de leur classe »⁵⁴².

Marginal par rapport au groupe du Palais Royal mais ayant le même parcours que Guérout ou Lévy, tel est Gabriel Hugelmann. Ce révolutionnaire de 1848, exilé en Algérie puis en Espagne se rallie aussi à l'Empire au début des années 1860. En 1863, il publie un ouvrage sur la famille Bonaparte, *La quatrième race*, et fonde en 1867 la *Société nationale pour l'extinction du paupérisme*. Aidé financièrement par l'Empire, il n'en garde pas moins son indépendance.

Bien que fréquentant lui aussi le Palais Royal, Alfred Darimon représente un autre cas de socialiste rallié à l'Empire. Cet ancien secrétaire de Proudhon en 1848, a été rédacteur en chef de *La Voix du Peuple* puis du *Peuple* en 1850 et de *La Presse* en 1852 avant de connaître en 1853 la prison pour opposition à l'Empire. Cela lui a valu une popularité certaine grâce à laquelle il est élu député de l'opposition en 1857 dans la septième circonscription de la Seine. Au Corps législatif, il est proche d'Émile Ollivier et figure avec lui dans l'opposition de gauche. Présenté abusivement comme républicain, c'est en réalité un socialiste. Réélu député en juin 1863, il commence cette année-là à fréquenter le Palais Royal et à se rapprocher de l'Empire dont il soutient les initiatives sociales. Il ne se représente pas à la députation en 1869. Ses mémoires écrits après 1870 présentent un grand intérêt historique.

Le salon de Madame Cornu est un autre lieu de rendez-vous des bonapartistes de gauche. Alors que le Palais-Royal reçoit des ouvriers, Madame Cornu regroupe autour d'elle uniquement des intellectuels. Après une brouille d'une dizaine d'années, consécutive au coup d'État, Hortense Cornu a en effet renoué avec son illustre parrain. À partir de 1860, elle l'aide à rassembler une documentation historique pour écrire une vie de Jules César. Elle refait pour l'empereur ce qu'elle a fait pour le prisonnier de Ham. Puis, le 25 mars 1862, c'est la rencontre aux Tuileries, la première depuis le coup d'État⁵⁴³. Pour se faire pardonner, Napoléon III accède aux demandes de son amie qui n'a rien abdiqué de ses opinions et de ses amitiés : « Il en coûta à mon auguste parrain le pardon et le rappel de quelques douzaines de proscrits ! » écrit Madame Cornu. Désormais rentrée en grâce, elle fréquente régulièrement les Tuileries. Son salon, où se réunissent hommes politiques, artistes, savants et libre-pen-

542. Albert Thomas, *op. cit.*, p. 310.

543. Ils pleurent ensemble !

seurs va prendre de plus en plus d'importance. S'y côtoient le prince Napoléon, Victor Duruy, Jules Favre pourtant républicain, George Sand, Alexandre Dumas père, Renan, Littré, Berthelot, Taine. Le salon de Madame Cornu est réputé « rouge » par opposition à celui, plus littéraire, de la princesse Mathilde, sœur du prince Napoléon. Ce qui unit ces hommes et ces femmes, c'est surtout l'opposition au parti clérical. Madame Cornu sait user de son influence retrouvée auprès de l'empereur. C'est elle qui fait nommer Monnier, un normalien républicain, précepteur du prince impérial. Elle veut ainsi que se reproduise entre les deux hommes la même histoire qu'entre Louis-Napoléon et Le Bas mais ses espoirs ne se concrétiseront pas car le prince impérial ne semble pas avoir les mêmes tendances politiques et sociales que son père. Elle joue un grand rôle dans la nomination de Victor Duruy au ministère de l'Instruction publique en 1862 et soutient vigoureusement son action pour la diffusion de l'enseignement laïque. Victor Duruy lui rend compte régulièrement de son action dans ce domaine. Elle inspire certaines mesures, et non des moindres, prises dans ce domaine par le ministre. Elle joue également un rôle important en matière de politique étrangère notamment pour les affaires allemandes. Sans être à proprement parler socialiste, elle se situe dans la lignée de la Montagne de 1849. Elle et ses amis applaudissent aux mesures sociales et politiques des années 1860. Maxime Du Camp ne tarit pas d'éloges sur son compte, la décrivant comme « une petite femme très alerte, ... bavarde, ... intrigante fieffée, spirituelle ... clairvoyante ... infatigable ... sans inspirer d'autre sentiment que le respect de sa bonté ... Elle était pauvre, elle resta pauvre ». Il lui attribue à juste titre une grande influence sur Napoléon III⁵⁴⁴.

Dans sa quête de la pierre philosophale susceptible d'éteindre le paupérisme, Napoléon III a enfin rencontré Frédéric Le Play (1806-1882), polytechnicien, ingénieur et professeur à l'école des mines, qui est passé lui aussi par le saint-simonisme. Le Play est d'abord un spécialiste des questions ouvrières. En tant qu'ingénieur, il observe les conditions de vie des ouvriers en France et dans d'autres pays notamment en Allemagne et en Russie où il dirigera les mines de l'Oural regroupant quarante-cinq mille ouvriers. Comme l'empereur, il pense que le paupérisme doit être combattu avec énergie mais que, pour le combattre efficacement, il faut le connaître et développer une véritable analyse scientifique de la condition ouvrière. Pour lui, la question ouvrière « est avant tout sociale et, dès lors, il appartient à la science sociale de la réduire ». Le Play est l'homme des études érudites sur les budgets des

544. M. Du Camp, *op. cit.*, pp. 173-175.

familles ouvrières⁵⁴⁵. Par là, il se rattache à Buret, Villermé et autres philanthropes de la première moitié du XIXe siècle. Dès avant 1848, il est considéré comme un expert en la matière et, après la révolution de février, il siège à la commission du Luxembourg. Son premier ouvrage important, *Les ouvriers européens*, paru en 1855, est un vaste panorama de la condition ouvrière dans trente-six régions d'Europe. Le Play élabore des typologies et affirme sa conviction que le bien-être ouvrier repose sur le travail et la prévoyance. Michel Chevalier le félicite de chercher avec autant de persévérance « la solution du grand problème de l'amélioration populaire de notre Occident ». Il poursuit ses publications en 1857-1862 avec *Les ouvriers des deux mondes*, en 1864 avec *La réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, en 1870 avec *L'organisation du travail*⁵⁴⁶.

Rallié au prince-président au lendemain du coup d'État, Le Play va être tout au long de l'Empire un interlocuteur privilégié de l'empereur sur les questions ouvrières ce qui ne veut pas dire que Napoléon III approuve toutes ses positions en la matière. En 1855, il est commissaire général de l'Exposition universelle de Paris et il le sera également pour celle de 1867. Dès l'exposition de 1855, Le Play popularise le concept d'« économie sociale » et fonde en 1856 la *Société d'économie sociale*. Sans recouvrir tout à fait ce que l'expression signifie aujourd'hui, à savoir une économie ni étatique, ni libérale fondée sur l'association (mutuelles, coopératives), l'économie sociale selon Le Play se distingue du libéralisme. Le Play, en effet, n'assigne pas à l'entreprise comme but le simple profit mais un but social à savoir des réalisations propres à améliorer la condition ouvrière. La conception de Le Play est bien celle d'« une économie de non profit-non État »⁵⁴⁷ par quoi on identifie aujourd'hui l'économie sociale. Il demande aux chefs d'entreprise

545. Voir : « Les monographies de familles de l'École de Le Play », *Les Études sociales*, n° 131-132, 1^{er} et 2^{ème} sem. 2000.

546. Voir: M. L. Brook, *Le Play. Engineer and social scientist*, London, Longman, 1970 ; André Neurisse, *L'économie sociale*, Paris, PUF, 1983 ; Henri Desroches, « Frédéric Le Play et ses courants d'économie sociale au XIXe siècle », *La Revue d'économie sociale*, oct.-déc. 1984 ; F. Arnault, *Frédéric Le Play. De la métallurgie à la science sociale*, 1993, la notice de Bernard Valade in J. Tulard, *op. cit.* et l'article de Jean-William Dereymez, « Frédéric Le Play, réformateur chrétien ? » in *De la charité à l'action sociale...op. cit.*

547. L'expression est de Philippe Devillers et Christian Sches dans leur article « Identification d'une définition et définition d'une identité » dans le numéro de *La Revue de l'économie sociale* de mars 1987 consacré à « La modernité de l'économie sociale ». Voir aussi « L'économie sociale en France : ses origines, son implantation, ses péripéties, son histoire et ses perspectives » par Yves Saint-Jours in *La gestion des coopératives*, Presses Universitaires de Perpignan, 1997.

de faire pour leurs ouvriers des réalisations concrètes, c'est pourquoi on le considère comme le théoricien du « patronage » ou du paternalisme qu'il n'a pas inventé mais qui connaît un certain développement sous le Second Empire. Tout ceci se fait au nom de la paix sociale qu'il recherche avant tout. Fort déçu de l'égoïsme des possédants, il écrit en 1866 : « La catastrophe ne nous sera pas épargnée car les classes riches se montrent de plus en plus indignes de la haute action directrice qu'elles devraient exercer ».

Selon Le Play, l'amélioration de la condition ouvrière doit se faire par une « réforme sociale » venue d'en haut c'est-à-dire du chef de groupe et, dans l'entreprise, ce chef est le patron. C'est pourquoi, il faut restaurer l'autorité du chef de groupe, l'autorité qui est distincte de la force. La force est donnée, l'autorité se mérite par des qualités particulières. Il faut en être digne. Le Play est aussi partisan du développement des cercles d'ouvriers catholiques sur le modèle des corporations allemandes (bien qu'il ne devienne lui-même catholique pratiquant qu'en 1879 !) ainsi que des unions pour la paix sociale réunissant patrons et ouvriers. Le Play représente assez bien le versant paternaliste de la politique sociale de l'empereur, ce paternalisme dont ce dernier attend, avec l'assistance, des résultats rapides pour la condition ouvrière. Mais il ne récuse ni l'association ouvrière ni les grandes réformes sociales de l'Empire : liberté de coalition pour les ouvriers, tolérance des syndicats, abrogation de l'article 1781 du code civil⁵⁴⁸.

Il y a chez Le Play autre chose, toute une théorie des origines de la pauvreté et des moyens de la réduire. Il pense en effet qu'à la base des inégalités sociales se trouve la décomposition de la famille et que la reconstitution de celle-ci est la seule vraie solution à la question sociale. La famille s'est décomposée parce que les hommes n'ont pas respecté les commandements du *Décalogue*, du *Décalogue* et non pas de l'Église catholique car Le Play ne fait pas appel aux Églises constituées même si on a pu, à juste titre, voir en lui un précurseur du catholicisme social et même de l'encyclique *Rerum Novarum*⁵⁴⁹. De plus, en France, la loi successorale instaurée par le Code civil, en supprimant le droit d'aînesse, a accéléré cette décomposition. C'est pourquoi Le Play propose de remettre en cause le Code civil en rétablissant le droit d'aînesse, seul moyen pour lui de revenir à la propriété patriarcale. Napoléon III, très attaché aux conquêtes de la Révolution française, a bien évidemment refusé de le suivre dans cette voie.

548. Frédéric Le Play, *Commission impériale. Rapport sur l'exposition universelle de 1867 à Paris*, Paris, 1869, p. 165.

549. Renzo Gubert e Luigi Tomasi, *Le catholicisme social de Pierre-Guillaume-Frédéric Le Play (1806-1882)*, Franco Angeli, Milano, 1994.



1. La reine Hortense à Arenenberg par Félix Cottrau (*Napoleon Museum Arenenberg*). Hortense de Beauharnais (1783-1837), fille de l'impératrice Joséphine, était aussi la fille adoptive de Napoléon et l'épouse de Louis Bonaparte, roi de Hollande de 1806 à 1810. Elle joua un rôle essentiel dans l'éducation et la formation de son fils Louis-Napoléon, futur Napoléon III.



2. Le château d'Arenenberg vers 1850 par E. Labhardt (*Napoleon Museum Arenenberg*). Habité par la reine Hortense de 1817 à sa mort, avec de fréquents séjours à Constance, à Augsbourg puis à Rome, ce château, situé sur les bords du lac de Constance, en Thurgovie, fut le siège d'une petite cour autour de l'ancienne reine de Hollande mais aussi un lieu de rencontre de jeunes révolutionnaires européens.



3. Le salon de la reine Hortense à Arenenberg (*Napoleon Museum Arenenberg*). La réalisation de ce salon en 1826 est due à la reine Hortense elle-même qui s'est inspirée de la salle du conseil de Malmaison. Hortense aménagea aussi à Arenenberg un parc paysager à partir du modèle des jardins de Malmaison et selon les conseils du prince prussien Hermann von Pückler-Muskau.



4. **Le prince Louis-Napoléon dans les environs d'Arenenberg** par Félix Cottrau (*Napoleon Museum Arenenberg*). Durant plus de 20 ans, de 1817 à 1838, le château d'Arenenberg a été le principal lieu de résidence et le port d'attache du futur empereur. Cavalier accompli, il est ici représenté dans les collines enneigées de Thurgovie surplombant le lac de Constance.



5. Le château de Ham vers 1830 (*Archives départementales de la Somme*). C'est dans cette prison d'État, où avaient été détenus notamment Mirabeau, le maréchal Moncey, le prince de Polignac et les ministres de Charles X, que Louis-Napoléon passa plus de cinq années de sa vie, du 7 octobre 1840 au 25 mai 1846. Le château, vieille forteresse du XV^e siècle, fut détruit par les Allemands en 1917. Il n'en subsiste aujourd'hui que quelques murs.



6. Le prince Louis- Napoléon, président de la République, remet les insignes de la Légion d'honneur à l'ouvrier charretier Jean-Baptiste Pruvost, le 9 juin 1850 à Saint-Quentin par Charles Giraud (*Musée national du château de Compiègne*). Louis- Napoléon a été le premier chef d'État à décorer des ouvriers et des femmes. Cette attitude, révolutionnaire pour l'époque, était fidèle à l'esprit du saint-simonisme. Dans une lettre datée du 18 septembre 1832, Enfantin écrivait : « Nous venons pour le PROLÉTAIRE et pour les FEMMES ».



7. **Napoléon III** par Hippolyte Flandrin (*Musée national du château de Compiègne*). Ce tableau, daté de 1863, représente l'empereur à 55 ans. Il est ici revêtu de l'uniforme de général de division. L'empereur, militaire de formation, était, selon la constitution de 1852, le chef des armées de terre et de mer. En 1859, commandant en personne l'armée lors de la guerre d'Italie, il fut le vrai vainqueur de Magenta et de Solferino.



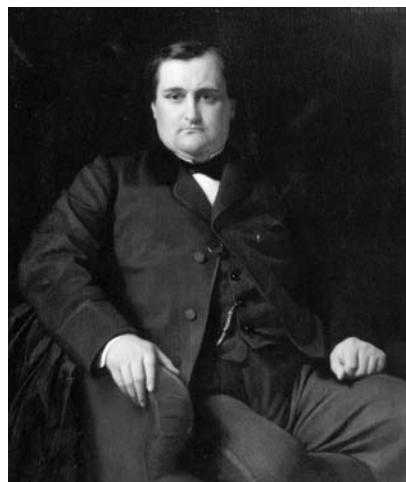
8. Le docteur Henri Conneau (1803-1877) (*Coll. particulière*). Ce médecin, né en Italie, était le fils d'un fonctionnaire français originaire de l'Hérault. Carbonaro, il se lia avec Louis- Napoléon dès 1831. Ami intime et confident de l'empereur, il fut aussi député de 1852 à 1867 puis sénateur et fut chargé d'importantes missions diplomatiques secrètes surtout en Italie.

9. Le duc de Persigny (1808-1872) (*Coll. particulière*). Originaire du département de la Loire, évincé de l'armée en raison de ses opinions républicaines, il se rallia au bonapartisme dès 1834. Dévoué à Louis- Napoléon, ce fut un homme d'action qui joua auprès de lui un rôle essentiel en 1848, lors du 2 décembre 1851 et pour l'accession à l'empire en 1852.



10. Le duc de Morny (1811-1865) (*Coll. particulière*). Fils adultérin de la reine Hortense et du comte de Flahaut, et donc demi-frère de Louis- Napoléon, il poursuivit une double carrière d'homme politique et d'homme d'affaires. D'abord orléaniste, il fut un acteur important du coup d'État. Cynique et viveur, c'était un libéral qui présida avec habileté le Corps législatif de 1854 à sa mort.

11. Le prince Napoléon (1822-1891) par Hippolyte Flandrin (*Coll. particulière*). Fils du roi Jérôme, le prince Napoléon, encore appelé Napoléon (Jérôme), fut un cousin parfois encombrant pour l'empereur. Député républicain montagnard en 1848, il réprova le coup d'État. Louis- Napoléon le chargea néanmoins de missions importantes et il aida l'empereur dans sa politique sociale et dans sa politique italienne.





12. Fête de nuit aux Tuileries par Pierre Tetaer Van Elven (*Musée Carnavalet*). Sous le Second Empire, la fête a été utilisée comme moyen de gouvernement que ce soit la fête officielle de la Saint-Napoléon le 15 août, les fêtes données pour les événements politiques et militaires importants ou, comme ici, à la Cour qui se tenait aux Tuileries du mois de décembre au mois de mai.



13. Le Plateau des poètes à Béziers (Photo *Christian Féménias*). L'aménagement et l'assainissement des villes pour des raisons hygiéniques, sociales et esthétiques fut un élément essentiel de la politique intérieure de Napoléon III. Le Plateau des poètes de Béziers, édifié par les frères Bühlher, les créateurs du bois de Boulogne à Paris, et inauguré en 1867, est un bon exemple des espaces verts qui couvrent alors la France.



14. **L'impératrice Eugénie** (1826-1920) par Franz Xaver Winterhalter (*Napoleon Museum Arenenberg*). Impératrice des Français depuis son mariage avec Napoléon III, Eugénia de Montijo, réputée conservatrice, soutint pourtant la politique sociale et la politique scolaire de l'empereur. Régente lors de la guerre de 1870 et parce qu'elle croyait ainsi assurer la succession de son fils Louis, né en 1856, elle n'hésita pas à supplanter l'empereur malade faisant pression sur lui pour qu'il remette le commandement de l'armée à Bazaine le 12 août et qu'il ne revienne pas à Paris le 18 août. Le 2 septembre, à Sedan, l'empereur était fait prisonnier.

CHAPITRE XI : UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE A « LA CLASSE OUVRIÈRE »

Cette attention particulière portée de la part de Napoléon III aux ouvriers est une constante que l'on retrouve tout au long de l'Empire. C'est Pierre de la Gorce qui écrit que l'expression « classe ouvrière » a été utilisée si fréquemment dans les déclarations officielles et les discours de l'empereur que l'on a l'impression que le Second Empire a inventé le terme⁵⁵⁰ ! Cette expression, on le sait, se trouve déjà dans *Extinction du paupérisme* lorsque l'auteur n'est encore qu'un prétendant. Ce qui est plus surprenant, c'est que celui-ci, devenu président de la République puis empereur, continue à l'employer pour désigner les ouvriers *stricto sensu* alors qu'elle a, à l'évidence, une charge subversive. Parler de « classe ouvrière », c'est considérer le monde ouvrier comme un bloc, c'est donc par là-même contribuer à lui faire prendre conscience de ses intérêts communs, de sa force et aider ainsi à lui donner une conscience de classe. C'est un langage récusé de toutes leurs forces par les notables et qui est, au contraire, prôné par tous ceux, syndicalistes ou politiques, qui souhaitent voir les ouvriers jouer un rôle important dans la société et l'on sait l'usage que feront les marxistes de l'expression. Les proches de l'empereur n'hésitent pas à utiliser l'expression soit au singulier, soit au pluriel. Dans leur bouche ou sous leur plume, le pluriel atténue un peu la portée qu'ils devinent subversive de l'expression en élargissant le sens au delà des ouvriers de l'industrie. En janvier 1864, lors d'un débat sur les retraites ouvrières, Forcade de La Roquette, vice-président du Conseil d'État, s'adresse ainsi aux députés : « Toutes les questions qui touchent aux intérêts des classes ouvrières sont de hautes questions et doivent être comptées parmi celles qui sont le plus dignes de votre attention ». En 1864, lors du débat sur le droit de coalition au Corps législatif, tous les députés à quelque bord qu'ils appartiennent évoquent le prolétariat, la classe ouvrière, les classes ouvrières ou les classes laborieuses.

Périodiquement, des enquêtes officielles sont lancées notamment auprès des préfets concernant la situation des classes les plus défavorisées, des commissions sont mises en place pour faire des propositions de réforme. En 1856, une grande enquête sur le paupérisme est lancée dans toute la France. Deux

550. Pierre de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, 7 vol., Paris, Plon, 1905.

ans plus tard, le ministre du Commerce demande aux préfets des renseignements statistiques sur la situation des ouvriers dans les établissements industriels. En 1857 puis en 1864, le gouvernement demande aux préfets de faire le point sur les mesures prises pour réduire le nombre de logements insalubres. Les particuliers s'intéressent aussi à la question. En 1852, un certain Adolphe Berton publie une brochure adressée explicitement à celui qui n'est encore que prince-président : *Une combinaison nouvelle en matière d'économie sociale ou diminution des impôts et augmentation du budget de l'État, extinction du chômage et du paupérisme, bien-être et sécurité pour tous*. L'auteur propose une sorte de nationalisation du commerce de consommation et s'interroge : le prince-président repoussera-t-il cette combinaison qui est fidèle à l'esprit d'*Extinction du paupérisme*⁵⁵¹? En 1864, un autre réformateur, G. de F., publie à Versailles un opuscule intitulé *De l'extinction du paupérisme par la colonisation*. Lui aussi se place explicitement sous le patronage d'*Extinction du paupérisme* dont il a été « assez heureux pour le répandre lors de son apparition ». Il s'agit de développer des fermes, de défricher le sol dans une Algérie que l'auteur visiblement imagine vide d'habitants. Deux ans plus tard, paraît *De l'extinction du paupérisme par une instruction morale et la création de sociétés de tempérance* par du Saussois du Jonc dont le titre est suffisamment explicite et qui s'inspire de l'exemple de l'Angleterre.

En 1861, l'Académie des sciences morales et politiques choisit comme sujet de concours pour le prix Morogues « l'extinction du paupérisme » ! On est en droit de penser que l'académie veut ainsi être agréable à l'empereur à moins que ce soit celui-ci qui ait directement inspiré ce choix. C'est Émile Laurent qui remporte le concours avec son ouvrage, imprimé en 1863, *Le paupérisme et les associations de prévoyance*. Ignorant qu'en 1852 Louis-Napoléon souhaitait instaurer un système de protection sociale obligatoire et qu'il n'avait accepté le pis-aller des sociétés de secours mutuels que pour des raisons d'opportunité politique, Émile Laurent approuve la forme qu'ont depuis cette date ces sociétés à adhésion facultative qu'il oppose à une intervention plus forte de l'État en la matière, un État qu'il dénomme « État-providence » : « L'initiative individuelle vaudra toujours mieux, même avec l'erreur, que l'État-providence »⁵⁵². Toutefois, Émile Laurent approuve l'intervention de l'État impérial, un État qui « encourage et éclaire » mais un État

551. On peut se demander si cette proposition n'a pas inspiré la disposition permettant dès 1853 de bloquer le prix du pain à Paris (cf *infra*). En tout cas, elle va dans le même sens.

552. Cité par A. Gueslin, *op. cit.*, p. 31. Ce concept d'État-providence se trouvait déjà dans un rapport du comité de mendicité de la Constituante qui invoquait, à propos de « l'assistance de la classe infortunée », « la providence unique de l'État » (*Ibid.*, p. 32).

qui ne donne pas, selon lui, des droits aux secours. En fait, la politique sociale réelle de Napoléon III est un peu différente de cette présentation et, sur des points essentiels, est d'une incontestable modernité.

Certainement plus en phase avec les conceptions de l'empereur est la *Commission nationale pour l'extinction du paupérisme* qui rend compte régulièrement à Napoléon III de ses travaux. Cette commission ne semble pas avoir fonctionné d'une façon très régulière. Néanmoins, l'exposé qu'elle présente à l'empereur le 25 mai 1865 va, en la matière, au devant des souhaits de celui-ci. Cette commission, qui comprend des représentants de « différentes classes de travailleurs sans exclusion » propose des « moyens pratiques » pour triompher de la misère : « Si nous parvenons sous votre règne à éteindre le paupérisme par le savoir, par l'association du travail, par la garantie à l'enfant, à l'homme et au vieillard, de toutes les protections qu'ils sont en droit d'attendre de la société, nous resserrerons encore le lien qui unit votre dynastie au peuple français ». Ainsi, est-il clairement dit que la société a le devoir de protéger les citoyens. Le jeune Louis-Napoléon Bonaparte ne s'exprimait pas autrement en 1832, dans ses *Rêveries politiques*, lorsqu'il reprenait à son compte l'article 12 de la Déclaration des droits de l'homme de 1793 : « Les secours publics sont une dette sacrée ».

Au sein de cette commission, trois sections sont au travail. La première s'intéresse à la construction d'un « palais » dans lequel pourront se développer les institutions devant assurer l'avenir des travailleurs (Musée industriel du monde, école professionnelle, centre des institutions de crédit populaire). La deuxième s'applique à rassembler les sommes nécessaires pour, dans chaque arrondissement de Paris, aider efficacement les enfants pauvres. La troisième s'efforce de trouver les moyens pour, tout à la fois, protéger les travailleurs du chômage et diminuer les grèves. D'autres propositions sont avancées comme la création d'un bureau spécial de jurisconsulte « chargé de s'interposer entre les travailleurs et les grandes compagnies à la puissance desquelles il est bon, selon nous, dans l'intérêt même de nos institutions, de donner un contrepoids dans l'État » ; ou encore : « un syndicat du chômage où les patrons pourront adresser leurs demandes et où se feront inscrire à cet effet les travailleurs inoccupés ». Certes, ces propositions portent la marque des notables qui dominent la commission malgré la présence en son sein d'ouvriers. Certes aussi, ces propositions ne seront pas suivies d'effets et on ne peut savoir si elles auraient reçu un commencement de réalisation si l'Empire était allé au delà de 1870.

Mais on ne peut qu'être frappé par l'audace et la nouveauté de ces anticipations : qu'est-ce que ce « palais » sinon une sorte de bourse du travail d'avant la lettre ?

Qu'est-ce que ce bureau spécial de jurisconsultes sinon une instance d'arbitrage dans les conflits du travail ? Qu'est-ce que ce syndicat du chômage sinon une sorte d'agence nationale pour l'emploi ? Et que dire de cette intention de donner un contrepoids dans l'État sinon que l'on est là aux antipodes du « laissez-faire, laissez-passer » du libéralisme ?

Dans le même ordre d'idées, on signalera la création en 1867 de la *Société nationale pour l'extinction du paupérisme* par le publiciste Gabriel Hugelmann, qui a publié en 1863 un ouvrage en deux volumes intitulé *La quatrième race*, celle des Bonaparte⁵⁵³. Avec eux, soutient-il en paraphrasant la théorie des états d'Auguste Comte, c'est l'avènement de l'âge de l'égalité. Pour Hugelmann, Saint-Simon, Infantin, Fourier, tous les réformateurs sociaux sont des instruments volontaires ou involontaires de l'idée napoléonienne et Hugelmann d'ajouter que c'est « la classe ouvrière » qui a ouvert la voie à « la résurrection impériale » actuelle car le prisonnier de Ham a su s'en faire le défenseur. Subventionné par le gouvernement pour cet ouvrage, Hugelmann assigne à la *Société nationale pour l'extinction du paupérisme*, qui revendique entre 30 000 et 40 000 adhérents, une triple mission : l'éducation des enfants ; l'organisation du travail ; la création de l'institution des invalides c'est-à-dire d'un système de retraite offrant à ses membres, à l'âge de 60 ans, le choix entre une pension ou l'entrée dans une maison de retraite. Les ministres se méfient de cette association, dont les dirigeants affirment pourtant qu'elle s'est constituée sous la protection de l'empereur, car Hugelmann leur paraît incontrôlable. Finalement, celui-ci se voit retirer tout appui officiel⁵⁵⁴.

Ce n'est pourtant pas par des mesures d'affranchissement que Napoléon III a commencé sa politique ouvrière sous l'Empire. Il faudra pour qu'il s'oriente dans cette voie attendre une décennie, que le régime soit stabilisé et que les conditions politiques soient remplies. C'est alors que s'opère le tournant des années 1861-1863 au cours duquel il va solliciter la parole ouvrière afin que soient exposées les revendications des travailleurs. Le coup d'État du 2 décembre 1851 non plus que la proclamation de l'Empire un an plus tard n'ont donc pas modifié l'attitude de Louis-Napoléon à l'égard de cette classe ouvrière pour laquelle, comme les hommes de la génération de 1840, il aura toute sa vie des attentions particulières. C'est le mérite de l'historien américain David I. Kulstein d'avoir étudié minutieusement en 1969, dans un

553. Sur Hugelmann, cf supra, chapitre XI.

554. En 1869, Hugelmann est candidat non officiel aux élections législatives mais il se dit toujours favorable à l'Empire et aux réformes ouvrières.

ouvrage qui n'a pas été traduit en français, la propagande impériale en direction de cette *working class*⁵⁵⁵.

Le discours de l'empereur aux ouvriers

Beaucoup plus que la plupart de ses prédécesseurs à la tête de l'État, prince-président puis empereur, Louis-Napoléon multiplie de 1848 à 1870 les voyages officiels dans tout le pays. Officiellement, il s'agit de s'informer des besoins du peuple, de parler avec lui afin de voir comment il est possible d'améliorer son sort. Et il est vrai que si, au cours de ses voyages, Louis-Napoléon s'adresse à tous : notables, corps constitués, clergé, armée, industriels, paysans, il n'oublie jamais les ouvriers, ce qui est déjà en rupture complète avec ses prédécesseurs, lesquels n'étaient pas aussi systématiquement attentifs aux classes populaires. De plus, la presse officielle valorise les contacts qu'il a avec les ouvriers et l'attention qu'il porte à leur situation. Cette technique originale de propagande a commencé lorsqu'il était président de la République. Une fois marié, c'est accompagné de l'impératrice qu'il effectue ses voyages. À chacun de ces déplacements, des contacts sont ménagés avec des ouvriers à qui il délivre toujours le même message : il les assure qu'il veut tout faire pour améliorer leur situation. Se comparant lui-même à un ouvrier, il ajoute quelquefois que, comme les ouvriers, ses visites dans toutes les régions de France sont semblables au tour de France des compagnons⁵⁵⁶ !

Il porte toujours une attention particulière aux régions industrielles au premier rang desquelles figurent la ville de Lyon et le département du Nord. Pour l'empereur, Lyon est la ville ouvrière par excellence, celle de la révolte des Canuts mais aussi celle qui s'est abstenue de toute réaction hostile lors du coup d'État. L'attitude des ouvriers lyonnais est pour lui le baromètre du comportement de l'ensemble de la classe ouvrière française. C'est aussi ce que pensent les officiels de l'Empire. L'empereur est très attentif aux rapports des préfets et des procureurs généraux sur les effets produits par ses visites auprès des populations ouvrières. Napoléon III visite les usines et l'impératrice les institutions charitables pour les ouvriers, s'enquerrant de leurs conditions de travail. Fait sans précédent, c'est le prince-président qui remet, en 1850, la croix de la Légion d'honneur à un ouvrier charretier. La signification

555. David I. Kulstein, *op. cit.* Nous nous sommes inspiré de cet ouvrage dans les pages qui suivent.

556. Voir par exemple le compte-rendu paru dans *Le Moniteur* du 21 septembre 1852 (Cité par D.I. Kulstein, *op. cit.*).

du geste est forte et dépasse de très loin l'anecdote. De même, l'empereur mais aussi, selon ses instructions, les ministres, les préfets, les procureurs généraux adressent souvent des messages aux sociétés de secours mutuels que le régime entend promouvoir. À plusieurs reprises, dans les années 1860 surtout, l'empereur gracie des ouvriers condamnés pour faits de grève, par exemple en 1862, 1867, 1869 et 1870, façon spectaculaire de désavouer ce qui est à ses yeux l'excessive sévérité des juges.

De même, dans les messages qu'il adresse aux députés lors des séances solennelles d'ouverture du Corps législatif, les ouvriers et leurs problèmes ne sont jamais oubliés et il est important de voir en quels termes il le fait. Le 16 février 1857, par exemple, il dresse ce bilan de la politique économique et sociale volontariste qu'il mène depuis plusieurs années : « La civilisation, quoiqu'elle ait pour but l'amélioration morale et le bien-être matériel du plus grand nombre, marche, il faut le reconnaître, comme une armée. Ses victoires ne s'obtiennent pas sans sacrifices et sans victimes ». C'est ainsi, ajoute-t-il que si les voies rapides facilitent les communications, elles marginalisent certaines régions, que si les machines multiplient le travail des hommes, elles produisent aussi du chômage, que si le crédit enfante des merveilles, il amène aussi la spéculation et des ruines. D'où cette conclusion : « Il faut stimuler les uns, modérer les autres ».

Le 19 janvier 1858, dans une circonstance identique, après avoir évoqué les grands travaux à Paris et à Lyon et s'être félicité que « pour la première fois depuis des siècles (des quartiers aient été ouverts) à l'air et à la lumière », il insiste sur sa politique sociale : « Parmi les mesures d'assistance, je signalerai la propagation des sociétés de secours mutuels ; dans les campagnes, celle des médecins cantonaux ; dans les villes, l'établissement des fourneaux économiques. Un million a été distribué pour venir en aide aux populations le plus gravement atteintes par l'interruption accidentelle du travail ». Quelques semaines plus tard, lors de l'inauguration du boulevard de Sébastopol à Paris le 5 avril 1858, il s'adresse aux membres du conseil municipal : « Pendant les années de disette, grâce à l'institution de la Caisse de la boulangerie, vous avez donné à la population le pain à meilleur marché... tout en fondant de nouveaux hôpitaux, vous avez multiplié les secours à domicile ».

Lors de l'ouverture de la session législative le 4 février 1861, il insiste sur sa politique de réduction des prix à la consommation : « Le renchérissement de toutes choses est la conséquence inévitable d'une prospérité croissante ; mais, au moins, devons-nous chercher à rendre les objets de première nécessité le moins cher possible. C'est dans ce but que nous avons diminué les droits sur les matières premières, signé un traité de commerce avec l'An-

gleterre, ... facilité partout les voies de communication et les transports ». Le 13 août 1861, nouvelle inauguration de voie publique à Paris, cette fois le boulevard Malesherbes, et nouveau discours aux membres du conseil municipal : « Les embellissements de la capitale... excitent l'admiration générale ; mais, pendant leur exécution, ils soulèvent toujours des critiques et des plaintes... (Il est) impossible de ne pas léser momentanément certains intérêts ; le devoir de l'administration est néanmoins de les ménager sans s'écarter de la marche à suivre. Cette marche, vous la connaissez : imprimer de l'activité au travail..., protéger les classes les moins favorisées, combattre le renchérissement des denrées les plus nécessaires... Je félicite la ville des mesures prises ou adoptées pour améliorer le sort de la classe la plus nombreuse. Ainsi, elle s'occupe d'amener à Paris de l'eau, qu'on payera moins cher ; elle exonère de l'impôt les loyers au dessous de 250 francs ; elle organise la boulangerie de manière que, dans un cas de disette, le pain ne pourra excéder un certain taux ».

Chaque année, à l'ouverture de la session législative, l'empereur indique aux députés et aux sénateurs le cap à suivre. Il le fait avec habileté, mêlant des propositions anodines ou mineures à des projets de grande portée sociale de façon à ne pas effaroucher les législateurs. Voici comment est annoncée, le 5 novembre 1863, la suppression du délit de coalition c'est-à-dire la faculté accordée aux ouvriers de pouvoir désormais faire grève : « Je dois vous signaler plusieurs réformes jugées opportunes, entre autres le décret relatif à la liberté de la boulangerie, celui qui rend l'inscription maritime moins onéreuse à la population des côtes, le projet qui modifie la loi sur les coalitions et celui qui supprime les privilèges exclusifs pour les théâtres ».

Après la loi de 1864 qui supprime le délit de coalition et, notons-le, avant la tolérance bientôt accordée aux syndicats, l'empereur déclare au Corps législatif, le 15 février 1865 : « J'ai tenu à détruire tous les obstacles qui s'opposaient à la création des sociétés destinées à améliorer la condition des classes ouvrières ». Il revient sur le même sujet devant la même assemblée le 22 janvier 1866 : « La loi sur les coalitions qui avait fait naître quelques appréhensions, s'est exécutée avec une grande impartialité de la part du gouvernement et avec modération de la part des intéressés. La classe ouvrière, si intelligente, a compris que plus on lui accordait de facilités pour débattre ses intérêts, plus elle était tenue de respecter la liberté de chacun et la sécurité de tous. L'enquête sur les sociétés coopératives est venue démontrer combien étaient justes les bases de la loi... Cette loi permettra l'établissement de nombreuses associations au profit du travail et de la prévoyance. Pour en favoriser le développement, j'ai décidé que l'autorisation de se réunir sera accordée à

tous ceux qui, en dehors de la politique, voudront délibérer sur leurs intérêts industriels ou commerciaux »⁵⁵⁷.

Mais le principal moyen de la propagande bonapartiste sous l'Empire est incontestablement la presse. Louis-Napoléon a montré ses aptitudes dans ce domaine bien avant d'être empereur en adressant des articles à divers journaux lors de sa détention au fort de Ham puis en orchestrant, depuis l'Angleterre, la campagne qui lui assura un beau succès à Paris lors des élections législatives de juin 1848. Au lendemain du 2 décembre 1851 et durant la période dictatoriale qui suit, toute une série de mesures législatives sont prises qui lui assurent pour longtemps un contrôle étroit de la presse : loi du 31 décembre 1851 qui défère les délits de presse devant les tribunaux correctionnels, décrets des 17 février, 1^{er} et 28 mars 1852 à l'issue desquels l'autorisation préalable du gouvernement est désormais nécessaire pour la parution d'un journal, les droits sur la presse sont relevés, les délits sont fortement réprimés tandis que les journaux sont désormais tenus de publier les communiqués du gouvernement. Enfin, est institué un très officiel Bureau de presse qui analyse avec soin le contenu des journaux. Dans ces conditions, la presse d'opposition, sans jamais disparaître complètement, connaît, jusqu'à la libéralisation du régime à l'extrême fin des années 1860, de graves difficultés.

Au contraire, la presse gouvernementale est nombreuse et variée. C'est *Le Moniteur*, journal officiel, qui donne le ton, ses articles étant fréquemment repris par la presse parisienne et la presse provinciale. À ses côtés, trois grands journaux gouvernementaux abordent les questions politiques : *Le Constitutionnel* et *Le Pays*, tous deux propriétés du banquier Mirès, et *La Patrie*. Les journalistes écrivent souvent dans plusieurs journaux tandis qu'Auguste Chevalier, l'ancien secrétaire général de l'Élysée et frère de Michel Chevalier, est, à partir de 1862, directeur politique tout à la fois du *Constitutionnel* et du *Pays*. En province, les journaux sont très nombreux et quasiment tous pro-gouvernementaux. Durant la première décennie de l'Empire, il n'y a, de fait, qu'un seul journal d'opposition digne de ce nom, *Le Siècle*, journal républicain et anticlérical, relativement influent dans les milieux ouvriers. Si les préfets se plaignent quelquefois de la teneur des articles du *Siècle*, il est patent que Napoléon III tient personnellement à conserver ce journal comme contrepoids à une presse gouvernementale volontiers conservatrice ou cléricale et l'empereur n'hésite pas à soutenir la candidature de son directeur, Havin, au conseil général de son département !

557. *Œuvres de Napoléon III*, tome 5, *Discours, proclamations, messages*, Paris, Henri Plon et Amyot, 1869.

Une part importante des fonds secrets va au service de presse qui distribue ensuite, par préfets interposés, des subsides non seulement aux journaux mais aussi aux journalistes accompagnés d'instructions précises comme le reconnaît Persigny dans ses mémoires. Il y a de plus les annonces judiciaires légales qui sont une source abondante de revenus pour les journaux. L'empereur accorde une très grande importance au contenu des journaux, s'appliquant à en infléchir la ligne et n'hésitant pas à publier lui-même des articles sous divers pseudonymes dans plusieurs journaux lorsqu'il acquiert la conviction que sa pensée ou ses intentions n'ont pas été assez fidèlement traduites. Les milieux politiques connaissent parfaitement cette intervention impériale, ce qui faisait dire au républicain Jules Favre : « Il n'y a qu'un seul journaliste en France et c'est l'empereur » !

Naturellement, cette presse s'adresse à tous et pas simplement aux ouvriers mais elle consacre toujours une place aux questions ouvrières mettant en avant les réalisations du régime dans ce domaine. Au cœur de cette propagande, il y a l'affirmation que Napoléon III et son gouvernement travaillent en permanence à l'amélioration de la condition ouvrière. Il n'y a pas un gouvernement qui ne manifeste plus de sympathie pour la souffrance et la misère que celui de l'empereur, écrit *Le Pays* le 1^{er} mai 1855. Dans le même journal, Granier de Cassagnac affirme qu'aux Tuileries comme au fort de Ham, les pensées de l'empereur sont tournées vers ceux qui souffrent. La presse gouvernementale, tout au long de l'Empire, est remplie d'affirmations de ce genre. La générosité personnelle de l'empereur est aussi un *leitmotiv* de ces journaux. De très nombreux articles rapportent en détails les faits et gestes humanitaires de l'empereur: tantôt, au cours de ses voyages, il distribue de l'argent à tel ou tel ouvrier particulièrement dans le besoin ou victime d'un incendie, d'une inondation, d'un accident, du choléra ou du chômage, tantôt il fait monter dans sa voiture un ouvrier, danse avec des filles d'ouvriers.

La plus grande publicité est faite également pour des initiatives plus originales comme l'ouverture à Vincennes en 1857 d'une maison pour ouvriers convalescents, la construction de cités ouvrières, la fourniture de layette aux nouveaux nés de familles ouvrières, l'ouverture de crèches pour mères ouvrières, l'assistance médicale gratuite et ponctuelle. La presse insiste sur les activités de la Société du prince impérial qui accorde des prêts aux ouvriers sur l'honneur et sur le patronage de l'impératrice à un hôpital pour enfants d'ouvriers et à diverses écoles par exemple pour sourds-muets. Émile Ollivier rapporte que l'empereur veillait personnellement à ce que ses moindres faits et gestes dans ce domaine soient mentionnés dans une presse qui n'oubliait jamais de préciser que ceux-ci déchaînaient immanquablement l'enthousias-

me populaire ⁵⁵⁸! Concernant les grands travaux urbains, la presse s'efforce de convaincre la classe ouvrière qu'elle a plus à gagner à ces réalisations que les autres classes d'une part parce que ces travaux lui procurent du travail mais aussi pour des raisons hygiéniques et, lorsque les loyers ouvriers connaissent de fortes hausses, *Le Moniteur* assure que ces hausses sont temporaires !

Dans les années 1860, le ton change dans la presse. Jusque-là, l'accent était mis quasi exclusivement sur ce que nous appellerions aujourd'hui le plein emploi et la bienfaisance personnelle de l'empereur. Ces thèmes ne disparaissent pas des colonnes des journaux mais, désormais, se dévoile l'autre versant de la politique socialiste de l'empereur, celle qui responsabilise l'ouvrier avec le droit de coalition, la reconnaissance *de facto* des chambres syndicales, l'aide apportée aux coopératives, celle aussi d'une protection sociale accrue. Les journaux de la première décennie de l'Empire effectuent naturellement le virage attendu pour défendre et illustrer la nouvelle politique du pouvoir. *Le Pays* par exemple ouvre en 1865 ses colonnes à des lettres d'ouvriers qui sont publiées, sans aucune censure, sous la rubrique *Chroniques ouvrières*. Beaucoup de ces lettres proviennent du groupe du Palais-Royal, organisé par le prince Napoléon, ou de délégués français à l'Exposition universelle de Londres en 1862 comme Bazin, Chabaud, Coutant. L'idée dominante de ces articles est que les ouvriers doivent se consacrer à la défense de leurs propres revendications au lieu de faire de la politique. Ces revendications sont exposées clairement. Le 27 juin 1865, par exemple, Chabaud réclame la légalisation des chambres syndicales ouvrières tandis que le 18 juillet de la même année, Coutant insiste sur la nécessité de développer l'éducation de la classe ouvrière. En septembre, paraissent successivement des articles en faveur des coopératives ouvrières, contre le travail de nuit des boulangers, pour l'abaissement de la journée de travail dans l'intérêt de la morale et de la santé, en faveur de l'ouverture par le gouvernement de bureaux de placement. Les liens du *Pays* avec le gouvernement et avec l'empereur lui-même étant avérés, il est clair que de tels articles ne peuvent paraître qu'avec l'aval de l'empereur qui prépare ainsi les esprits à de nouvelles mesures. *Le Constitutionnel* aussi défend la nouvelle politique. C'est lui qui publie, le 27 mai 1863, un article qui rappelle que, sous le gouvernement de Napoléon III, les institutions charitables de Vincennes et du Vésinet accueillent des ouvriers ayant été blessés lors des insurrections du cloître Saint-Merri en 1832 et de la rue Transnonain en 1834, façon non équivoque de signifier la sympathie que le régime napoléonien porte aux combattants ouvriers des barricades sous la monarchie de Juillet !

558. David I. Kulstein, *op. cit.*, le chapitre IV.

Cependant, malgré leurs efforts, les plus anciens journaux gouvernementaux ne paraissent pas assez convaincants dans leur nouveau rôle et ils perdent des lecteurs sur leur droite sans en gagner sur leur gauche : *Le Constitutionnel* passe de 23 655 exemplaires en 1853 à 10 150 en 1867, *Le Pays* de 13 261 à 3 000. Durant le même temps, *Le Siècle* double son tirage passant de 22 521 en 1853 à 52 000 en 1860. Les anciens titres vont certes continuer à paraître mais l'empereur est convaincu que la nouvelle politique sociale nécessite de nouveaux titres et de nouvelles méthodes. On ne peut plus considérer les ouvriers comme des assistés dès lors que l'on souhaite qu'ils usent du droit d'association et il convient de s'adresser à eux d'une façon nouvelle. Nous examinerons plus loin les raisons du tournant de la politique sociale à partir de 1861-1863. Ce qui nous importe, pour l'heure, c'est d'en apprécier l'ampleur au niveau de la propagande.

Ce tournant est aussi marqué par le fait que l'empereur renoue avec Madame Cornu, que son cousin le prince Napoléon se voit attribuer un rôle qu'il n'a pu jouer jusque-là, que toute une série de républicains révolutionnaires, adversaires d'hier, se rallient, sinon au régime, du moins à la personne de l'empereur dès lors que celui-ci modifie sa politique. C'est le cas du député Alfred Darimon, des vétérans des luttes républicaines comme Armand Lévy, Gabriel Hugelmann, Adolphe Guérout tandis que le prince Napoléon étoffe son groupe d'ouvriers dit du Palais-Royal. C'est alors aussi que *Le Siècle* devient une sorte de relais de la nouvelle politique sociale de l'empereur et que son directeur, Havin, fréquente assidûment le Palais-Royal. L'empereur en personne dirige la manœuvre, recevant secrètement les uns, encourageant les autres. Adolphe Guérout, qui va jouer un rôle si important à la tête du nouveau journal *L'Opinion Nationale*, lui écrit le 8 mai 1859 cette lettre sans ambiguïté : « Votre majesté a bien voulu m'engager à rentrer dans le journalisme »⁵⁵⁹ !

De nouveaux journaux apparaissent alors : *La Revue de l'Empire* en 1858, qui reçoit en 1862 l'autorisation de discuter des questions politiques et sociales, *L'Opinion Nationale* en 1859, *L'Époque* en 1863, *Le Peuple Français* en 1865, *L'Étincelle* en 1866. Non seulement ces journaux sont autorisés par le gouvernement mais ils sont favorisés par l'empereur lui-même qui leur fait allouer d'importants subsides. *L'Opinion Nationale* est certainement le journal qui consacre le plus d'articles aux problèmes sociaux et publie le plus de lettres d'ouvriers. L'objectif est de faire la démonstration qu'il y a dans le pays une forte attente des mesures sociales que le gouvernement va

559. David I. Kulstein, *op. cit.*, p.156.

bientôt prendre. C'est dans les colonnes de *L'Opinion Nationale* que paraît, le 17 février 1864, le fameux *Manifeste des Soixante*. *L'Opinion Nationale* se fait aussi une spécialité d'attaquer les journaux conservateurs pro-gouvernementaux et même de critiquer le gouvernement avec la même énergie que les journaux républicains ! Il y a toutefois une différence fondamentale avec ceux-ci, à savoir que le journal de Guérault considère le progrès social et les mesures en faveur des ouvriers comme possibles sous l'Empire et que ce régime est plus à même qu'une république oligarchique de donner satisfaction aux ouvriers. Le 4 novembre 1859, le journal affirme que si la liberté contribue au bonheur du peuple, elle ne peut seule créer la prospérité et le progrès social, ce qui est une pierre dans le jardin des républicains bourgeois. Le 22 juin 1860, le journal approuve le traité de libre-échange avec l'Angleterre qui va, pense-t-il, abaisser les prix des produits de première nécessité, l'ancien prisonnier de Ham usant ainsi de son pouvoir « pour améliorer la condition des masses laborieuses ». Toute une série d'articles de *L'Opinion Nationale* développent l'idée que l'Empire n'a pas été fondé par quelques millionnaires mais par le suffrage universel et que les ouvriers comme les paysans sont ses meilleurs partisans. Sans complaisance avec le gouvernement qu'il presse de réaliser d'importantes réformes sociales, le journal s'applique aussi à convaincre les ouvriers que l'Empire mérite leur confiance et qu'une révolution serait une catastrophe. En même temps, le journal est sans complaisance quant aux conséquences négatives pour les ouvriers de la transformation de Paris : pour habiter Paris, il faut désormais être fortuné et les ouvriers sont maintenant à la rue, écrit-il le 14 janvier 1862.

Un autre journal à qui l'empereur s'intéresse personnellement est *L'Époque*, fondé par Clément Duvernois qui a été condamné à trois mois de prison pour violation des lois sur la presse. Duvernois devient un des journalistes favoris de l'empereur. Son journal, évoquant les changements de la politique de l'empereur, écrit que ceux-ci vont « dans le sens le plus socialiste »⁵⁶⁰. En 1865, Duvernois fonde un autre journal, *Le Peuple Français*, toujours largement subventionné par le gouvernement. Ce journal s'applique à faire la démonstration que l'Empire est le meilleur des régimes politiques pour les classes populaires qui doivent se garder de tomber sous la coupe des bourgeois libéraux, des républicains ou même des révolutionnaires. Le gouvernement peut enfin compter sur de nouveaux titres à fort tirage mais n'abordant pas les questions politiques et sociales comme *Le Petit Journal*, fondé en 1863 et qui, vendu un sou, tire bientôt à 250 000 ou même 300 000

560. *Ibidem*, p. 51.

exemplaires. *Le Petit Journal*, cependant, rend compte des faits et gestes de l'empereur et en particulier de ses visites dans les villes ouvrières, mettant toujours en avant sa générosité.

La presse n'a pas complètement éclipsé, sous l'Empire, cet autre moyen de communication de masse qu'était l'affiche si utilisée en 1848. Sous l'Empire, seul le gouvernement a le monopole de ce moyen et il en use largement apposant des affiches qui portent des extraits de discours ou des messages de l'empereur, en particulier les passages qui s'adressent aux ouvriers et aux pauvres mais les affiches peuvent aussi reproduire les lois et décrets en faveur des ouvriers. Reste la brochure, le pamphlet. Le tirage de ces brochures sous l'Empire peut atteindre des centaines de milliers d'exemplaires. Beaucoup d'entre elles sont écrites à la demande personnelle de Napoléon III qui y voit un moyen particulièrement adapté pour faire connaître sa politique. De la même façon qu'il en use pour expliquer sa politique des nationalités, il le fait pour sa politique ouvrière. Certaines de ces brochures contiennent des reproductions de ses messages, de ses lettres ou de ses discours : *Distribution solennelle des prix Napoléon aux ouvriers les plus méritants de l'agriculture et de l'industrie de la Loire* (1857), *Lettre adressée par Sa Majesté l'Empereur Napoléon III à son ministre d'État en faveur de la classe ouvrière* (1866), *Discours de S. M. l'Empereur prononcé au Conseil d'État en faveur de la classe ouvrière, pour la suppression des livrets d'ouvriers* (1869). Armand Lévy, révolutionnaire rallié, est un des auteurs de ces brochures. Il est à la fois spécialisé dans la politique des nationalités (c'est lui qui est l'auteur en 1858 de *L'Empereur Napoléon III et les principautés roumaines*) et dans la politique sociale. À travers tous ces articles de presse, ces affiches, ces brochures, tout se passe comme si l'empereur entend secouer la torpeur ouvrière qu'il a pourtant lui-même contribué à installer depuis le 2 décembre.

Le tournant des années 1861-1863

On présente souvent la politique sociale de la seconde décennie du Second Empire, marquée notamment par la suppression du délit de coalition qui rend possible la grève (1864), par la tolérance accordée aux syndicats (1866) et par le droit de réunion (1868) comme étant une réponse circonstancielle aux difficultés nées de la politique italienne et de la politique douanière, la première ayant fortement mécontenté les catholiques, la seconde ayant dressé contre le régime le patronat protectionniste. Napoléon III aurait alors, par simple opportunisme, cherché à compenser sur sa gauche, auprès des ouvriers,

ce qu'il aurait perdu sur sa droite, auprès des catholiques et de la bourgeoisie. Ainsi s'expliquerait également sa politique de développement de l'enseignement laïque. Une telle interprétation, sous cette forme abrupte, qui n'est pas d'ailleurs celle des meilleurs spécialistes du Second Empire, fait bon marché de tout le passé de Napoléon III, de tous ses écrits antérieurs sur les questions sociales et politiques, de sa pratique politique depuis 1848.

Il est vrai que si l'on réduit *Les idées républicaines* et *Extinction du paupérisme* à de simples velléités, si étudiant le coup d'État on passe sous silence les décrets sociaux de la période dictatoriale allant de décembre 1851 à mars 1852 ou si on les juge de peu d'importance, si on se refuse à tenir compte du fait que Napoléon III intervient secrètement en matière de politique sociale, directement ou indirectement, dans la presse comme dans la politique du gouvernement comme il le fait pour la politique étrangère, si enfin on néglige complètement la chronologie des années 1852-1864, alors oui sa politique sociale peut apparaître comme une série de concessions faites à son corps défendant alors qu'elle est dans le droit fil de ses écrits antérieurs à 1848.

En réalité, l'enchaînement des faits durant ces années démontre que cette attitude de l'empereur n'est pas aussi surprenante qu'il y paraît de prime abord. Un certain nombre de signes montrent que l'empereur n'a pas du tout abandonné depuis son accession au trône ce que l'on appelle ses idées de jeunesse et il « donne d'insensibles coups de barre pour maintenir l'équilibre entre ses partisans et conserver le cap de la voie moyenne » (Alain Plessis)⁵⁶¹. Dès 1853, c'est l'affaire Béranger, le républicain chantre de la gloire du Premier Empire, qui accepte le Second dans lequel il voit « le triomphe de la Révolution » sur l'Ancien Régime. violemment attaqué par *L'Univers*, journal catholique de Louis Veuillot, Béranger est défendu par le journal républicain *Le Siècle*, que l'empereur protège. Finalement, c'est le chef de la sûreté lui-même qui intime l'ordre à Veuillot de cesser sa polémique. Il est clair que si l'empereur a passé une alliance avec l'Église catholique, il ne veut pas se laisser entraîner dans la voie du cléricalisme. C'est ensuite à travers sa politique extérieure que Napoléon III envoie des signaux clairs à l'opinion publique et perçus comme tels par les diverses fractions de celle-ci. La guerre de Crimée contre la Russie en 1854 est mal accueillie par les secteurs les plus conservateurs de l'opinion car la Russie, comme l'Autriche, est le symbole de la réaction sociale et politique. Il en est de même de l'alliance passée avec le Piémont et l'Angleterre en 1855 car cet accord paraît dirigé contre l'Autriche

561. A. Plessis, *op. cit.*, p. 186 et suivantes.

conservatrice. Les choses s'aggravent encore en 1858 lorsque, après l'attentat et la lettre d'Orsini, la guerre en Italie contre l'Autriche se précise car cette guerre signifie de surcroît un coup porté contre le pouvoir temporel du pape. Avant même son déclenchement en 1859, les journaux conservateurs et catholiques montrent sans ambiguïté leur opposition à un tel conflit. La brochure de La Guéronnière, *Napoléon et l'Italie*, datant du début 1859 et directement inspirée par l'empereur, ne réjouit guère que *Le Siècle* ! Au contraire, lorsque le 10 mai 1859, Napoléon III, à la tête de ses troupes partant pour l'Italie, traverse les faubourgs ouvriers de la capitale, l'enthousiasme est à son comble et les républicains, atterrés, parlent de « délire ». De plus, l'arrêt des hostilités en Italie, après les victoires militaires, est suivi peu après par l'amnistie du 15 août 1859 : les républicains exilés peuvent rentrer en France.

Tout va se nouer au cours du premier trimestre 1861. À l'opposition désormais déclarée des conservateurs les plus intransigeants et du patronat protectionniste s'est joint l'opposition, sinon de l'Église catholique elle-même en tant que telle, du moins des catholiques politiques. Au Corps législatif, bien des députés ne cachent pas leur trouble devant le cours nouveau que prend la politique de l'empereur comme le député catholique Émile Keller lors de son intervention au Corps législatif le 13 janvier 1861. Attribuant avec justesse ce changement de politique à l'égard de l'Italie à la lettre d'Orsini, publiée dans *Le Moniteur*, qui a rappelé l'empereur à ses engagements de *carbonaro* ou de compagnon des *carbonari* en faveur de l'unité italienne, et qui a suscité chez lui un trouble profond d'où il n'est sorti que par l'intervention militaire en Italie, Keller apostrophe le ministre Billault et, à travers lui, c'est bien évidemment à l'empereur que ce discours s'adresse : « Êtes-vous révolutionnaire ? Êtes-vous conservateur ? Ou bien êtes-vous simplement spectateur du combat ?... Vous avez reculé devant Garibaldi en même temps que vous vous disiez son plus grand ennemi... Vous avez fait écrire dans les mêmes pages l'inviolabilité du Saint-Père et la déchéance du Saint-Père... Il est temps de regarder la révolution en face et de lui dire : tu n'iras pas plus loin » ! Ce n'est pas tant cette diatribe qui est importante que l'effet extraordinaire produit sur les députés acclamant l'orateur et que traduit bien le républicain Émile Ollivier : « Je n'ai jamais entendu un orateur exalter, remuer, fanatiser à ce point une réunion d'hommes... L'orateur catholique avait fait jaillir des profondeurs muettes des consciences la vraie pensée de la majorité du Corps Législatif »⁵⁶² !

Ce jour-là, Ollivier acquiert la conviction que, Napoléon III une fois renversé, ce serait le triomphe de la contre-révolution et, le 14 janvier, son

562. A. Dansette, *op. cit.*, p. 194 et suivantes.

discours au Corps législatif en réponse à Keller sonne comme son ralliement à l'empereur considéré comme le rempart de la révolution. La réaction d'Ollivier n'est pas sans rappeler celle de Proudhon en 1851 à ceci près qu'Ollivier est simplement républicain alors que Proudhon est un réformateur social. Au Sénat, le 1^{er} mars, c'est le prince Napoléon qui mène la contre-offensive non seulement contre le parti clérical, la papauté mais aussi contre les Bourbons et notamment le roi des Deux Siciles qui vient d'être détrôné et dont le royaume a été intégré au royaume de Victor-Emmanuel II de Piémont-Sardaigne dont le prince Napoléon est le gendre ! Il le fait avec force et passion justifiant au passage, et pour la première fois, le coup d'État. Les interventions d'Ollivier et du prince Napoléon ont été faites en dehors de l'empereur, qui envoie cependant des félicitations à son cousin, de même que c'est sans son accord que Persigny expédie le discours du prince Napoléon dans tout le pays et que les félicitations de l'empereur au prince Napoléon sont rendues publiques ! On mesure par là toute l'ampleur de la crise politique déclenchée par le discours de Keller et qui connaît un nouveau rebondissement dès le mois d'avril avec la lettre du duc d'Aumale, fils du roi Louis-Philippe, au prince Napoléon, *Lettre sur l'histoire de France*, lettre que son auteur rend publique. Aumale, qui est à la fois un Bourbon et le cousin du roi italien détrôné, sous couvert de défendre sa famille, attaque durement le prince Napoléon et l'empereur, ce dernier pour son attitude envers les Orléans et pour sa politique italienne.

Peu de temps après ces passes d'armes parlementaires, paraissent, toujours en 1861, les fameuses *Brochures ouvrières* rédigées par des ouvriers appartenant au groupe du Palais Royal, ce qui montre que le prince Napoléon n'est pas étranger à leur parution. Ces brochures sont imprimées chez Dentu, imprimeur officiel de l'empereur, ce qui est un autre signe, et elles font explicitement référence à l'auteur d'*Extinction du paupérisme* et au *Libérateur de l'Italie* ! Toutes de même format et vendues 30 centimes seulement, elles vont bien au delà de la simple propagande c'est-à-dire de la défense et illustration de la politique sociale impériale, jusque-là réduite à l'assistance, puisqu'elles réclament de nouvelles réformes.

La plus importante de ces brochures, qui les résume toutes, porte la signature de cinq ouvriers : Viguier, Chabaud, Berthelemy, Coquard et Leroy. Elle est intitulée *Le peuple, l'empereur et les anciens partis*. Elle est écrite en réponse à la lettre ouverte du duc d'Aumale. Dans le premier article, le correcteur d'imprimerie B.V. Viguier oppose la politique économique du *laissez-faire, laissez-passer* de la monarchie de Juillet à la politique sociale de Napoléon III, précisant au passage que si celui-ci n'a pas encore fait davantage pour la classe ouvrière, la faute en incombe aux partisans des Orléans

qui occupent encore des postes importants dans la haute administration impériale ! Dans le deuxième article, Chabaud met en opposition la monarchie de Juillet et le Second Empire sur la question des nationalités, ce que fait également Berthelemy dans le troisième article. Les deux auteurs pressent les ouvriers d'adresser à l'empereur des pétitions en faveur de la poursuite des réformes sociales. Coquard fait ensuite un historique de l'attitude de la bourgeoisie depuis la Révolution. Pour lui, après avoir supprimé les privilèges de la noblesse et rendu la grève illégale, la bourgeoisie soutint ensuite Napoléon 1^{er} comme un rempart contre le retour de l'Ancien Régime avant de l'abandonner pour rallier les Bourbons. En 1830, elle pousse le peuple à proclamer Louis-Philippe puis soutient en 1848 Louis-Napoléon dans lequel elle voit un rempart contre la révolution. Aujourd'hui, la bourgeoisie se rend compte que l'empereur refuse de gouverner à son seul profit et elle souhaite le retour des Orléans. C'est pourquoi l'intérêt des ouvriers est de soutenir l'empereur. Enfin, dans un cinquième article, l'ouvrier imprimeur Leroy rappelle qu'au XIII^e siècle les communes ont cherché le soutien de la monarchie contre les seigneurs et contre Rome. Aujourd'hui, la classe ouvrière doit suivre cet exemple et coopérer avec le gouvernement. La conclusion est pour le moins dépourvue de flagornerie : elle affirme qu'en dépit des bonnes intentions du gouvernement, la condition ouvrière s'est détériorée sous l'Empire mais elle ajoute que les ouvriers sont en partie responsables de cette situation. D'une part parce qu'ils ont accueilli avec méfiance les réformes octroyées, ensuite parce qu'ils ne font pas connaître leurs besoins. Il leur revient de s'adresser directement pour cela à l'empereur par voie de pétition pour faire connaître leurs *desiderata* !

Ainsi donc, avec l'aval du prince Napoléon redevenu proche de l'empereur, voilà des ouvriers qui s'adressent aux autres ouvriers pour leur demander d'élaborer leurs revendications et de les adresser directement au souverain ! On ne saurait mieux dire qu'il s'agit d'une aide quasiment officielle apportée à la constitution d'un véritable mouvement ouvrier de type syndical. C'est dans ce contexte que Napoléon III donne son accord à l'envoi d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Londres de 1862. Le 22 avril 1861, Armand Lévy, qui fait partie du groupe du Palais-Royal, a adressé à Persigny une pétition couverte de plusieurs centaines de signatures d'ouvriers qui réclament au gouvernement impérial, à qui ils affirment leur fidélité, un régime de liberté propre à permettre la constitution de syndicats. En septembre 1861, deux lettres sont adressées par un groupe d'ouvriers proches du journal de Lévy imprimé à Genève, *L'Espérance*, au prince Napoléon et à l'empereur. Ces lettres, qui proposent l'envoi à Londres de délégués ouvriers, sont en-

suite rendues publiques dans *L'Opinion Nationale*, le journal de Guérault, qui publie le 17 octobre 1861 une lettre de l'ouvrier ciseleur en bronze Henri Tolain qui dit son accord avec ces lettres-pétitions à condition que la délégation soit formée « en dehors du patronage de l'autorité ou des fabricants ». En octobre 1861, l'industriel Arlès-Dufour, ancien saint-simonien devenu négociant, propose également, dans *Le Progrès de Lyon*, l'envoi d'une délégation ouvrière à l'Exposition universelle de Londres.

Le sens de cette démarche, venant d'un promoteur du mouvement syndical ouvrier comme Armand Lévy, est parfaitement clair. Il ne s'agit pas simplement de permettre à ces ouvriers de prendre connaissance des méthodes et procédés de l'industrie étrangère comme c'est habituellement le cas lors de ces expositions mais de favoriser le développement du mouvement syndical en France grâce aux contacts que ne manqueront pas de nouer en Angleterre les ouvriers français avec leurs homologues anglais dont les *trade-unions* sont parfaitement légaux et qui ont, en 1859, apporté une aide financière aux ouvriers français en grève alors que celle-ci est toujours dans la pratique un délit. Il est difficile d'imaginer qu'en ces circonstances Armand Lévy a agi de sa propre initiative car depuis 1858 au moins, on peut considérer qu'il est un agent officieux de l'empereur et son rôle d'intermédiaire entre les ouvriers et le pouvoir ne fait que commencer. Les républicains verront toujours en lui un personnage sulfureux et inquiétant capable de manœuvres occultes pour le compte de Napoléon III⁵⁶³.

Déjà, lors de la première exposition universelle de Londres en 1851, des délégations ouvrières avaient été envoyées en Angleterre. L'Assemblée nationale, reprenant une idée de la Commission réunie au Luxembourg en 1848, avait ouvert un crédit spécial pour cela mais les délégués avaient été nommés par les patrons, les associations polytechniques et philotechniques, les écoles municipales de dessin et de sculpture et par une commission officielle désignée pour cela. Les ouvriers choisis se recommandaient souvent « pour des complaisances envers les patrons, pour desservir leurs camarades d'atelier » écrit en 1867 la Commission ouvrière pour l'Exposition universelle de Paris⁵⁶⁴. Il n'y aucune trace de rapports de cette délégation ouvrière de 1851. Mais la délégation ouvrière officielle ne fut pas la seule alors à se rendre à Londres, il y en eut deux autres. L'une, émanant de la municipalité de Paris, fut choisie parmi les prud'hommes et certaines sociétés et écoles. Les rapports de ces délégués ne furent pas imprimés mais il en existe des relations

563. Voir sa notice biographique dans J. Maitron, *op. cit.*

564. *Commission ouvrière de 1867*, 2^{ème} recueil, Paris, 1869, p. 35.

manuscrites dans lesquelles ces délégués réclamaient la liberté d'association et l'établissement de la solidarité internationale des travailleurs⁵⁶⁵. L'autre était libre, à l'initiative d'Auguste Blanqui et du journaliste Emile de Girardin qui fut à l'origine d'une souscription publique. Ces délégués se montrèrent dans leurs rapports pleins d'admiration pour leurs camarades anglais et réclamèrent aussi la liberté d'association, la fraternité internationale et la paix. En 1855, à l'Exposition universelle de Paris, un effort particulier fut fait en direction des ouvriers pour qui l'on organisa des trains spéciaux et à qui l'on octroya des tarifs particuliers⁵⁶⁶. Mais on était en plein Empire autoritaire et il n'était pas question de demander aux ouvriers de formuler leurs revendications. L'Exposition de Paris de 1855 fut surtout un hymne au progrès technique et un hommage aux hommes de science : une exposition des objets domestiques voisinait avec une exposition agricole et une exposition des beaux-arts.

En 1862, les choses sont différentes. Dès la fin de 1861, l'empereur accepte la proposition des pétitionnaires d'envoyer une délégation ouvrière à Londres. Surtout, et c'est une importante innovation, le prince Napoléon est chargé de préparer l'élection démocratique des délégués. Mais une telle consultation, organisée par une Commission ouvrière *ad hoc* est doublement illégale. D'une part parce qu'elle émane d'une association et d'autre part parce qu'elle suppose de multiples réunions, et le préfet de police décide de l'empêcher ! Napoléon III doit alors lui donner l'ordre formel de n'en rien faire, ce qui est certainement pour lui se dévoiler plus qu'il n'aurait voulu car ce faisant il viole la loi, implicitement au nom de *l'exception ouvrière* ! La commission ouvrière peut alors organiser cinquante bureaux électoraux par profession et les ouvriers votent en masse, élisant 83 délégués dont Tolain, Coquard et Chabaud. Si les deux derniers sont des proches du Palais Royal, il n'en est pas de même de Tolain et de la plupart des délégués choisis librement et démocratiquement parmi les ouvriers parisiens. À Lyon, la désignation des ouvriers est faite sur une quadruple base : patronale, gouvernementale, municipale et corporative à l'initiative d'Arlès-Dufour⁵⁶⁷.

Ce rappel est indispensable pour comprendre la nouveauté et le caractère démocratique de la désignation des délégués à l'exposition de 1862. Tout d'abord, les délégués ouvriers ne sont pas seulement parisiens mais viennent

565. Hubert Lagardelle, *L'évolution des syndicats ouvriers en France. De l'interdiction à l'obligation*, Paris, 1901, p.138 et suiv.

566. Madeleine Rebérioux, « Les ouvriers et les expositions universelles de Paris au XIXème siècle » in *Le livre des expositions universelles, 1851-1989*, Union centrale des arts décoratifs, Paris, 1983, pp. 197-208.

567. *Ibidem*, pp.156-160.

de toute la France. Sur les 750 délégués, il y a toujours des délégués choisis par les patrons mais le fait important est que la délégation officielle, celle patronnée par le gouvernement, est aussi celle qui émane directement des ouvriers par leur libre choix et sans intervention du pouvoir. Seules les délégations officielles de Paris et celle de Lyon ont laissé des rapports imprimés entre 1862 et 1864⁵⁶⁸.

Venant après la publication des *Brochures ouvrières*, cette affaire témoigne de la part de l'empereur d'une rapidité de réaction telle qu'il est difficile de penser qu'il n'a pas lui-même participé d'une manière ou d'une autre à son élaboration dans la meilleure tradition conspiratrice dont il est coutumier lorsqu'il juge que l'opposition à ses projets peut être forte et qu'il importe pour lui de ne pas se dévoiler. Parallèlement, le 16 octobre 1861, Persigny, redevenu ministre de l'Intérieur, interdit plusieurs centaines de conférences de la Société Saint-Vincent-de-Paul, considérée comme un foyer d'opposition légitimiste et cléricale. Quant aux patrons protectionnistes, ils tentent d'entraîner leurs ouvriers dans des protestations contre l'Empire et il est vraisemblable que c'est à ce moment que certains d'entre eux ont commencé à subventionner les opposants à l'Empire y compris des républicains. Il est donc bien vrai qu'autour de 1860 Napoléon III doit lutter contre une double opposition : conservatrice et cléricale ainsi que patronale. Cette montée de l'opposition était parfaitement prévisible dès lors que l'empereur avait fait ses choix de politique étrangère et douanière. Dans ces conditions, il estime que les conditions politiques pour développer une politique d'ouverture en direction des ouvriers sont maintenant remplies et Alain Plessis est tout à fait fondé à écrire : « Il n'a pas été obligé par l'opinion de faire ses premières concessions, il en a la pleine initiative »⁵⁶⁹.

D'autre part, personne ne nie l'importance que le prince Napoléon a pris dans le nouveau cours de la politique sociale de l'Empire mais personne aussi ne considère qu'il ait en quelque sorte contraint Napoléon III à s'engager dans cette voie. Napoléon III paraît avoir saisi l'occasion. Depuis 1859, Guérault, encouragé par l'empereur fait paraître le journal *L'Opinion Nationale* dans lequel il s'applique à démontrer que le rapprochement entre les ouvriers et l'Empire est dans l'ordre des choses. On peut considérer qu'avec *L'Opinion Nationale* et Guérault qui a d'ailleurs une vraie autonomie, Napoléon III a un fer au feu. Ajoutons enfin que l'on n'aperçoit nulle part durant

568. *Rapports des délégués ouvriers parisiens à l'Exposition de Londres de 1862*, Paris, 1862-1864.

569. *Pourquoi...*, *op. cit.*, p. 201.

cette période un quelconque regain de revendications, de grèves ou d'actions particulières de la part de la classe ouvrière. C'est au contraire à l'action personnelle de l'empereur que l'on doit dans les années qui suivent le réveil du mouvement ouvrier. Mais Napoléon III est un homme qui a besoin qu'on lui force la main pour réaliser une politique ouvrière que pourtant au fond de lui il souhaite : Persigny disait déjà qu'il l'avait fait député puis empereur malgré lui. Bref, de même que l'attentat et la lettre d'Orsini ont rappelé l'empereur à ses devoirs envers la nation italienne, les discours de Keller et du prince Napoléon, les initiatives de Persigny le conduisent en 1861 à reprendre le cours d'une politique favorable à l'émancipation de la classe ouvrière quasiment abandonnée depuis 1851.

Durant cette période, *L'Opinion Nationale* de Guérout mène une vigoureuse campagne pour infléchir dans le sens saint-simonien la politique gouvernementale à savoir une politique interventionniste favorable aux nationalités et une politique favorable aux ouvriers. Le saint-simonien Laurent (de l'Ardèche) écrira plus tard que Guérout se dressait alors contre « les dangers que l'Empire se créait à lui-même par sa politique indécise au dehors et illibérale autant que partielle au-dedans au profit des anciens partis ». En 1861 et en 1862, Guérout multiplie les interventions auprès de Persigny et de Morny contre « la ligne oblique suivie par le gouvernement ». Pour lui, le système se livre à ses ennemis les conservateurs « sans rien faire ou sans rien achever de ce qui pouvait lui créer d'innombrables amis dans les masses populaires ». Il dénonce auprès de Persigny les pressions « de cour et de sacristie » qu'il appelle aussi comme Victor Duruy « l'Internationale noire ». Lorsque Guérout rencontre Persigny en mars 1862, celui-ci l'assure croire toujours en « la volonté ferme et libérale de l'homme qui avait écrit de si belles pages en faveur des classes ouvrières et des nationalités opprimées »⁵⁷⁰.

Du 19 juillet au 15 octobre 1862, les délégués ouvriers français à l'exposition universelle séjournent à Londres aux frais de l'empereur multipliant les contacts avec les syndicalistes britanniques. Le 5 août 1862, la délégation française participe à une fête de la fraternisation internationale dont un des objectifs est de créer « un moyen international de communication » pour unir « les travailleurs de tous les pays ». On est là aux origines directes de ce qui verra le jour à Londres le 28 septembre 1864 sous le nom d'Association internationale des travailleurs. En permettant en toute connaissance de cause ce rapprochement entre ouvriers français et britanniques, il n'est pas excessif de dire que Napoléon III est un de ceux qui ont porté l'A.I.T. sur les fonds

570. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin...*, op. cit., t. 28, 1872, pp. XL-XLV.

baptismaux. Pour l'heure, les délégués de retour en France commencent, à la demande de l'empereur, la rédaction de leurs rapports. C'est un fait sans précédent, qui restera unique dans l'histoire contemporaine, c'est le chef de l'État lui-même qui sollicite la parole ouvrière ! De plus, autour de Tolain, un certain nombre d'ouvriers dont des délégués revenus de Londres, travaillent au grand jour à la mise sur pied en France de l'organisation internationale évoquée à Londres. Or, les associations sont toujours interdites et la police impériale, si vigilante lorsqu'il s'agit de contrarier l'activité des républicains, n'intervient pas.

L'empereur multiplie maintenant les signes non équivoques en faveur des ouvriers. À la suite d'un mouvement de grève en juillet 1862, vingt-deux typographes ont été inculpés pour délit de coalition et incarcérés. Le 30 août, l'empereur les fait mettre en liberté provisoire puis, lorsqu'ils sont condamnés à l'amende et à la prison, condamnation renouvelée en appel, l'empereur désavoue les magistrats en gracieant les condamnés. Il est clair qu'il y a maintenant une politique concertée de sa part en vue de faciliter l'émergence d'un mouvement ouvrier de type trade-unioniste dès lors qu'il ne serait pas inféodé aux républicains renouant ainsi avec cette action ouvrière organisée qu'il appelait de ses vœux en 1844 dans *Extinction du paupérisme* et qu'il semblait avoir oubliée. Il ne cherche pas en effet à contrôler ce mouvement ouvrier et il ne cherchera pas à le faire dans les années à venir car son apolitisme lui suffit. Sa sincérité en la matière rejoint son intérêt politique car un trade-unionisme à l'anglaise peut priver les républicains bourgeois de cet enracinement populaire sans lequel ils sont impuissants.

Nul mieux qu'Albert Thomas, dans son ouvrage sur le Second Empire, publié dans l'*Histoire socialiste de la France* de Jean Jaurès, n'a mieux explicité cette situation du point de vue, naturellement, d'un socialiste rallié à une République qui a, lorsqu'il écrit en 1907, près de quatre décennies d'âge. Évoquant la grâce des grévistes en novembre 1862, Thomas écrit : « C'était le coup de mort porté à la législation existante ; dès ce jour, le délit de coalition était effacé sinon de la loi, du moins des décisions des tribunaux. Il devenait inutile de prononcer des condamnations que l'empereur annulait aussitôt. La tolérance du droit de grève s'ajoutait à la tolérance des sociétés professionnelles de secours mutuels. Mais en même temps, c'était déclarée la volonté d'alliance avec la classe ouvrière. Je ne sache point que personne alors ait signalé, pressenti le danger. Napoléon III poussant hardiment dans la voie des réformes sociales, satisfaisant aux revendications immédiates de la classe ouvrière, et cette classe ouvrière se ralliant peu à peu à lui, c'était la réalisation du socialisme césarien ; c'était la voie barrée à la République et au

socialisme tout à la fois, pour des années. Jamais peut-être, ce danger ne fut plus imminent qu'aux environs de 1862 »⁵⁷¹.

Cette stratégie désormais non équivoque de l'empereur suscite un large débat dans le pays. Du côté des conservateurs et des industriels, l'inquiétude et les critiques se développent tandis que les républicains accusent les ouvriers délégués à Londres de collusion avec le régime. En réalité, comme cela ne tardera pas à apparaître au grand jour beaucoup de ces républicains issus des classes moyennes redoutent l'expression organisée des revendications ouvrières.

La parole ouvrière sollicitée

Les rapports des délégués des ouvriers parisiens à l'Exposition de Londres de 1862, imprimés aux frais du gouvernement, commencent à paraître, dans un premier volume, à la fin de cette même année. Deux autres volumes paraissent ensuite jusqu'en 1864. Il s'agit de la juxtaposition de textes corporation par corporation selon un plan identique : un historique de l'industrie, un compte-rendu technique de la section visitée à l'exposition de Londres, un exposé des revendications ouvrières. Il convient d'insister sur le fait qu'un tel plan sollicite fortement la parole ouvrière ; le gouvernement ne peut ignorer qu'envoyer en Angleterre - où les ouvriers bénéficient du droit de coalition et de grève, de la liberté syndicale et de divers avantages sociaux – des délégués et leur demander ensuite de formuler leurs revendications ne peut avoir qu'un seul résultat : celui de les voir réclamer ce qui n'existe pas en France à ce triple point de vue. C'est bien en effet ce qui se produit et qui ne pouvait surprendre Napoléon III qui avait, en 1844, réclamé pour « la classe ouvrière », dans *Extinction du paupérisme*, « des droits et un avenir ». Bien sûr, ces rapports ont un caractère répétitif. C'est pourquoi il est nécessaire d'en regrouper les remarques⁵⁷².

La plupart des rapports comparent la situation des ouvriers anglais et celle des ouvriers français et la comparaison n'est pas à l'avantage des seconds. Par exemple, les cordonniers déclarent que les ouvriers anglais sont mieux logés, mieux nourris, plus heureux et ajoutent : « Mais c'est surtout leurs institutions libérales que nous envions : ils ont le droit de se réunir,

571. A. Thomas, *op. cit.*, p. 202.

572. On se reportera aux *Rapports...op. cit.*, à H. Lagardelle, *op. cit.* et à Armand Audiganne, *Les ouvriers d'aujourd'hui et la nouvelle économie du travail*, Paris, 1865.

de discuter les prix des salaires et de faire des tarifs ; ils peuvent également former des associations ». Les tanneurs, corroyeurs et maroquiniers font un constat identique : « Si l'on compare la situation de l'ouvrier anglais et celle de l'ouvrier français, on remarque ces faits : les ouvriers et les patrons anglais discutent librement le prix de la main d'œuvre. Ils sont formés, les uns et les autres, en sociétés corporatives... Ils ont en eux l'esprit de réunion et d'association, en ont la liberté... ». Au contraire, en France : « Les salaires de notre industrie ne sont plus discutés depuis longtemps... ; il n'y a plus de société corporative, et si les ouvriers se réunissent pour s'entendre sur leurs intérêts, ils sont en plein délit, poursuivis et condamnés... L'esprit de réunion et d'association est aussi ancré chez l'ouvrier français que chez l'ouvrier anglais, mais il n'a pas la liberté de mettre cet esprit en pratique à cause du délit qu'il sera accusé de commettre et des condamnations qu'il encourrait... ». Les ouvriers en papiers de couleur et de fantaisie ajoutent : « Les Anglais ont un avantage que nous n'avons pas, c'est que la police anglaise sait parfaitement qu'elle ne connaît rien aux questions qui se débattent dans ces assemblées et que sa présence ne pourrait être que nuisible en gênant la liberté de discussion... ».

À partir de ce constat quasi unanime, la revendication qui revient dans tous les rapports est celle de la liberté d'association professionnelle. Les termes de *syndicat* ou de *chambre syndicale* c'est-à-dire d'associations corporatives, sont utilisés dans la majorité des rapports. Certains proposent des associations mixtes composées d'ouvriers et de patrons comme dans les anciennes corporations, d'autres encore souhaitent des associations de production. Ces associations, à quelque type qu'elles appartiennent, doivent naturellement pouvoir se réunir librement. Ainsi donc, c'est l'association qui est plébiscitée dans ces rapports, l'association ouvrière que la loi Le Chapelier de 1791 avait eu explicitement pour but de faire disparaître au nom de la déclaration des droits de l'homme pour assurer les droits de l'individu, l'association ouvrière dont Buchez avait popularisé l'idée au début des années 1830 et que Louis-Napoléon Bonaparte avait défendue dès 1844. Pour les typographes, « l'association, voilà le véritable et le plus efficace moyen d'émancipation progressive de la classe ouvrière ». Pour les cordonniers, « il serait à désirer qu'une chambre syndicale fut instituée pour veiller à l'exécution du tarif et servir d'intermédiaire entre ouvriers et patrons ». Les carrossiers ont le même point de vue. Ils réclament « d'abord une chambre syndicale ou consultative dans le corps de métier ; que cette chambre soit mixte, composée mi-partie de patrons et mi-partie d'ouvriers nommés par le suffrage universel... En second lieu, une société corporative où tous les hommes consciencieux et désinté-

ressés viendraient se grouper dans le but de venir en aide à la maladie, à la vieillesse, par une caisse de retraite et à ceux d'entre eux qui se trouveraient sans occupation, soit par le chômage forcé, soit par l'insuffisance des prix offerts au dessous d'un tarif qui n'est déjà plus en rapport avec les besoins actuels ». Les gantiers souhaitent l'institution d'une « chambre syndicale permanente » comme les mécaniciens ou les mégissiers tandis que les selliers, les ferblantiers et les tailleurs veulent une chambre mixte. Enfin, les tisseurs en nouveautés réclament des associations de production c'est-à-dire des coopératives de production.

Réclamer le droit d'association, c'est certes vouloir un syndicat mais aussi vouloir le droit de coalition c'est-à-dire le droit de s'associer en vue de faire grève, fait qui est interdit par le code pénal depuis 1810. La suppression du délit de coalition est donc réclamée implicitement par tous les rapports mais rares sont ceux, comme celui des tailleurs ou celui des mécaniciens, qui en demandent explicitement l'abrogation. La grève n'est pour ainsi dire pas évoquée sauf par les mégissiers qui la considèrent comme « un fléau pour tous ». Il faut dire que, d'une façon générale, les rapports ne font pas preuve d'agressivité. Ils revendiquent fermement et dignement les droits ouvriers mais ils le font d'une façon pacifique sans agiter inutilement des menaces quelconques.

De ces associations, les ouvriers attendent beaucoup même si, là encore, l'implicite domine. Toutefois, le rapport des mécaniciens est un de ceux qui réclament avec le plus de clarté des lois protectrices : « Il y a une loi protectrice des animaux qui obligent ceux qui les emploient à ne pas leur faire exécuter un travail au-dessus de leurs forces ; il y en a une autre concernant le travail des enfants ; pourquoi n'y en aurait-il pas une semblable pour les hommes ? » Le rapport ajoute d'ailleurs : « Jusqu'à présent, pour réformer les lois qui régissent l'industrie ou le commerce, on ne demandait avis qu'aux industriels et aux chambres de commerce... C'est la première fois que le gouvernement demande l'avis des ouvriers ; c'est bien, la voie est bonne, qu'il la suive ». Ainsi le gouvernement est mis devant ses responsabilités.

De la plupart des rapports surgissent d'ailleurs les revendications ouvrières classiques que l'association doit permettre d'atteindre : amélioration des salaires, limitation du temps de travail, création de caisses de secours mais aussi réglementation de l'apprentissage, développement de l'enseignement professionnel. Tolain est très clair sur ce point : la chambre syndicale non seulement doit défendre les intérêts professionnels des ouvriers mais être « l'institution mère de tous les progrès futurs » et en particulier être la matrice de la coopérative ouvrière de production, idée que l'on retrouvera dans la

charte d'Amiens adoptée le 13 octobre 1906 par le congrès de la C.G.T. Enfin, la question de l'éducation des enfants est récurrente dans les rapports. Michel Chevalier et Charles Robert⁵⁷³, qui jouent un rôle de premier plan dans l'organisation de la délégation française à Londres, sont favorables à l'instruction gratuite et obligatoire. Examinant la présence d'enfants en bas âge dans les fabriques au mépris de la loi, les délégués ouvriers en rendent responsables le patronat mais aussi l'administration impériale négligente et indifférente ainsi que la cupidité des familles ouvrières. Dans ces conditions, seule l'obligation scolaire peut résoudre le problème.

Présentant ces rapports dans *Le Journal des Débats*⁵⁷⁴, Michel Chevalier y voit « le manifeste d'un pouvoir de l'État qui n'est pas précisément mentionné dans le texte de nos constitutions, mais qui n'en existe pas moins et qui n'est pas le moindre ; car il s'agit pour parler le langage des anciens États Généraux du cahier des populations ouvrières ». Et il est vrai que l'initiative de Napoléon III de publier ces rapports s'apparente à celle de Louis XVI de demander aux Français en 1788 de rédiger leurs cahiers de doléances. Il est incontestable que, par cette initiative, Napoléon III a sciemment et volontairement permis aux ouvriers français de préciser leurs revendications, de les énoncer et de les populariser. L'initiative est donc de grande portée. Elle sera réitérée lors de l'Exposition universelle de Paris de 1867 alors que la IIIe République n'assignera pas du tout ce rôle aux expositions de 1878 et de 1889. On comprend pourquoi Hubert Lagardelle a pu écrire en 1901 que « les délégations ouvrières aux expositions universelles furent un des agents essentiels de l'organisation du prolétariat de 1860 à 1870 »⁵⁷⁵. Il est tout à fait exact que les auteurs de ces rapports continuent à se rencontrer et qu'un certain nombre d'entre eux, à commencer par Henri Tolain, apparaissent désormais comme des leaders nouveaux. L'accusation lancée par les républicains, selon laquelle ils auraient été à la solde de l'Empire, s'est révélée fautive pour la plupart d'entre eux et n'est plus guère retenue aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que se préparent les élections législatives de mai 1863. Quelle va être l'attitude de ces délégués ouvriers à l'Exposition universelle de Londres ? Vont-ils se désintéresser de ces élections ? Vont-ils appeler à voter pour les candidats officiels qui, malgré leur allégeance à l'empereur, sont pour l'essentiel des notables hostiles à l'émancipation ouvrière ? Vont-ils

573. Charles Robert sera, de 1864 à 1869, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique sous Victor Duruy.

574. Le 18 novembre 1864.

575. H. Lagardelle, *op. cit.*, p. 156.

appeler à voter pour les candidats républicains qui sont des notables hostiles à l'empereur et qui n'ont pas de véritable programme en faveur des ouvriers ? Certains estiment que la meilleure solution est l'abstention. C'est ce que proposent Chabaud, proche du Palais Royal, mais aussi Proudhon et Tolain, qui ont plus d'indépendance à l'égard de celui-ci, dans une brochure publiée tout exprès, *Les démocrates assermentés et les réfractaires*. D'autres tentent d'obtenir la présence d'ouvriers sur les listes républicaines mais les républicains refusent avec hauteur et obstination le moindre ouvrier parmi eux⁵⁷⁶. Un troisième groupe, avec Jean-Jacques Blanc et Jean-Baptiste Coutant, décide de se présenter estimant que : « si éloquents que soient les voix généreuses qui ont défendu nos intérêts, il est impossible qu'ils soient mieux compris et mieux défendus que par nous-mêmes » (J.J. Blanc) et que : « tout est représenté à la Chambre, l'industrie, les arts, l'armée, la basoche, les sciences, l'agriculture, la poésie même, le travail seul est exclu » (J.B. Coutant). Présentées quelques jours seulement avant le scrutin, très mal préparées, ces candidatures ne recueillent que quelques dizaines de voix et n'empêchent nullement les candidats républicains de rafler les neuf sièges à pourvoir à Paris. En réalité, les ouvriers, fidèles aux souvenirs de 1849 lorsqu'ils soutenaient les candidats montagnards, ont voté massivement pour les républicains.

Mais les résultats de ces élections amènent Tolain et ses amis à réviser leur position : non, il n'est pas possible de laisser à d'autres que les ouvriers, pas plus aux candidats bourgeois officiels qu'aux candidats bourgeois républicains, le soin de défendre au Corps législatif les intérêts ouvriers. Or, voici qu'à lieu à Paris, en mars 1864, une élection complémentaire : deux sièges sont à pourvoir afin de remplacer Jules Favre et Havin qui ont opté pour deux autres circonscriptions. Tolain décide de s'y présenter avec un programme très élaboré de revendications ouvrières émanant de sociétés de secours mutuels et d'associations corporatives de type syndical tolérées par le pouvoir. Ce programme, qui paraît le 17 février 1864 dans *L'Opinion Nationale* d'Adolphe Guérault, est connu sous le nom de *Manifeste des soixante*. Les soixante

576. C'est à ce propos qu'a lieu le fameux Procès des treize intenté par le gouvernement aux notables et aux journalistes républicains qui ont formé en vue de ces élections un comité électoral. Ces comités tombent en effet sous le coup de la loi interdisant tout à la fois les réunions et les associations. C'est l'argumentation que développe le procureur impérial en réponse aux avocats des républicains qui accusent le pouvoir de porter atteinte au suffrage universel. Mais le procureur ajoute un argument auquel ne peuvent être insensibles les ouvriers les plus conscients à savoir que ce groupe est composé de notables ayant écarté le « menu peuple » et ne représentant donc que l'intérêt particulier de ses membres. Et il est bien vrai qu'il y a là une forme d'accapement de la désignation des candidats qui ne repose sur aucune légitimation démocratique (P. Rosanvallon, *La démocratie inachevée...*, op. cit., pp. 208-210).

ouvriers qui ont signé ce texte ont choisi un journal dont le directeur est un membre éminent du groupe du Palais Royal qui appuie à fond la politique d'ouverture de l'empereur en direction de la classe ouvrière. Pourtant, on ne saurait réduire le *Manifeste des soixante* à un texte inspiré par le Palais Royal et *a fortiori* par l'empereur car l'on sait que les signataires se sont réunis pour élaborer leur texte chez le journaliste républicain Henri Lefort où peut-être Gambetta était présent⁵⁷⁷. En réalité, les soixante ont gardé leur indépendance et plus aucun historien ne voit en eux des agents stipendiés de l'Empire ce que d'ailleurs rend impossible la conclusion du texte. Appartenant aux métiers qualifiés du livre, du vêtement, du bronze ou de la mécanique, ils sont représentatifs de la classe ouvrière de leur époque. Plusieurs d'entre eux vont adhérer à l'association internationale des travailleurs et certains seront communards⁵⁷⁸.

En même temps, ils vont plus loin qu'aucun autre groupe ouvrier avant eux dans la voie d'un travaillisme à la française puisqu'il s'agit justement de promouvoir à partir d'un rassemblement de type syndical des candidatures ouvrières politiques. Pour la première fois dans l'histoire française, s'individualise politiquement un groupe d'ouvriers. Il n'y a là rien d'inquiétant pour l'empereur à un moment où il est peu satisfait des candidats officiels qui peuplent le Corps législatif. Ceux-ci, choisis par les préfets parmi les notables conservateurs, sont si peu enclins à soutenir la politique sociale que l'empereur a décidé de mener que celui-ci va être contraint de puiser dans les rangs de l'opposition républicaine (Darimon et surtout Ollivier) pour défendre le projet de loi modifiant la loi sur les coalitions qu'il a annoncée le 5 novembre 1863.

Le *Manifeste des soixante* justifie les candidatures ouvrières aux élections législatives comme la seule solution pour obtenir l'émancipation sociale des ouvriers qui subissent les conditions du capital, vivent sous des lois exceptionnelles (loi sur les coalitions, article 1781 du code civil pour qui, en cas de conflit, la parole patronale l'emporte sur la parole ouvrière) et n'ont pas le droit de s'instruire librement, de se réunir, de s'associer, d'organiser l'instruction professionnelle, de s'entendre pour défendre leurs salaires, de s'assurer contre le chômage. Il est clair que le manifeste se situe dans le droit fil des rapports de l'Exposition universelle de 1862. Les soixante écartent, pour sortir de cette situation, les fausses solutions que sont à leurs yeux : d'abord

577. A. Thomas, *op. cit.*, p. 225.

578. Un des plus célèbres signataires du manifeste avec Tolain est Zéphirin Camélinat (1840-1932), futur directeur de la Monnaie sous la Commune puis socialiste et, à partir de 1920, membre du Parti communiste qui le présentera à la présidence de la République en 1924 !

les solutions révolutionnaires même si le mot n'est pas prononcé (« l'égalité chimérique », « le partage », « l'impôt forcé »), puis la représentation au Corps législatif des ouvriers par des non ouvriers qui ne comprennent pas les problèmes de ces derniers, de même que « la charité, vertu chrétienne, (qui) a radicalement prouvé et reconnu d'elle-même son impuissance » et enfin les chambres mixtes composées d'ouvriers et de patrons. Les ouvriers doivent donc entrer au Corps législatif, car ils sont tout à fait capables d'être députés, pour y défendre les mêmes revendications que la bourgeoisie démocratique (suffrage universel, liberté de la presse et de réunion, séparation de l'Église et de l'État, équilibre du budget, franchises municipales) mais aussi les revendications ouvrières spécifiques (instruction primaire, gratuite et obligatoire, liberté du travail c'est-à-dire le droit de s'associer, de se coaliser, égalité de l'ouvrier et du patron devant la loi). La conclusion est un appel à l'alliance avec « l'opposition libérale » dénommée aussi « bourgeoisie démocratique » assorti de ce souhait : « Serons-nous forcés de poursuivre isolément le triomphe de nos idées ? Espérons que non, dans l'intérêt de tous »⁵⁷⁹.

Mais cette main tendue aux républicains va être refusée avec hauteur par ceux-ci. Tout d'abord un contre-feu est immédiatement allumé avec le *Manifeste des quatre-vingts* qui paraît dans la presse parisienne. La presse des départements publie d'ailleurs les deux manifestes en même temps⁵⁸⁰. Généralement l'histoire n'a pas gardé le souvenir de ce second manifeste en raison de son caractère circonstanciel. Il n'en est pas moins très révélateur de l'hostilité que la tentative des soixante suscite chez les républicains libéraux qui ont visiblement inspiré les quatre-vingts. Ce second manifeste affirme que la quasi unanimité des ouvriers repoussent les candidatures ouvrières car « depuis la révolution de 1789 et celle de 1848, légalement, politiquement, il n'y a plus ni bourgeois, ni ouvriers ». C'est pourquoi, ajoute le texte : « Quand il s'agit d'élire un député, il faut choisir celui qui sait...et exclure celui qui ignore ... La position sociale... ne doit être ni un motif de préférence, ni un motif d'exclusion. Nous n'avons pas détruit les privilèges d'en haut pour les rétablir en bas. Les candidatures ouvrières au point de vue théorique, comme au point de vue pratique, n'auraient pour résultat que de soulever mal à propos une question sociale alors qu'il ne s'agit que d'une question politique». Mais il y a un autre argument cité : « La question qui domine toutes les autres, suivant la majorité des ouvriers, c'est la question de

579. Le *Manifeste des soixante* est publié intégralement dans A. Thomas, *op. cit.*, pp. 216-222.

580. C'est le cas par exemple du *Messenger du Midi* de Montpellier le 2 mars 1864.

liberté. La liberté comme moyen d'aborder pacifiquement, sans violence ni utopie, le difficile problème qui domine tous les autres, savoir l'amélioration morale et matérielle du sort du plus grand nombre. La liberté acquise, nous travaillerons utilement aux problèmes sociaux. Tant que nous n'aurons pas la liberté, ne songeons qu'à la conquérir. Pour cela, restons unis, repoussons énergiquement tout ce qui pourrait nous diviser, en assurant le succès des candidats officiels ».

Sous une façon remarquablement concise, ce texte expose les arguments qui sont ceux de la bourgeoisie républicaine depuis 1789 : le refus des classes et de leurs associations, qui a inspiré au nom des droits de l'homme la loi Le Chapelier ; le refus de reconnaître une spécificité ouvrière qui va amener bientôt ces mêmes républicains libéraux à refuser leur soutien à l'Association internationale des travailleurs puis à accepter que celle-ci soit déclarée hors la loi en 1872. Il faut croire cependant que ces arguments ont quelque portée puisque, aux élections du 20 mars 1864, le républicain Garnier-Pagès obtient 14 444 voix et Tolain 424 ! Les ouvriers continuent donc à voter massivement pour les notables républicains. Cette polémique se déroule au moment même où le Corps législatif adopte le 2 mai 1864, non sans de vigoureuses oppositions, le projet de loi, voulu par l'empereur, supprimant le délit de coalition. Nous examinerons plus loin la teneur des débats et le contenu de la loi. Voilà néanmoins satisfaite la revendication ouvrière de la suppression du délit de coalition, réclamée avec force par les délégués à l'Exposition de Londres de 1862.

L'empereur pouvait considérer que la consultation des ouvriers dans le cadre de l'Exposition universelle de 1862 avait été une réussite. Il s'était agi, bien moins de prendre connaissance de revendications qu'il connaissait déjà, que de populariser chez les ouvriers eux-mêmes et dans le pays ces mêmes revendications, d'habituer l'opinion à leur expression et ainsi de mieux faire accepter les mesures législatives prises en faveur des ouvriers. Il fut difficile, dans les années suivantes, d'apercevoir les conséquences politiques immédiates de celles-ci à supposer que cela ait été l'objectif principal de l'empereur, ce qui n'est pas évident. Cette politique sociale s'étale en effet sur des années et obéit selon nous à des motivations plus profondes qui remontent aux écrits de Louis-Napoléon antérieurs à 1844.

Napoléon III décide de réitérer l'opération de 1862 pour l'Exposition universelle ayant lieu à Paris d'avril à novembre 1867 mais cette fois avec une ampleur beaucoup plus grande puisque l'on sort du cadre parisien et que l'on s'adresse désormais aux ouvriers de toute la France. À nouveau, la parole est donnée aux ouvriers pour qu'ils expriment leurs *desiderata*. Le 29 novem-

bre 1866, est instituée une « Commission d'encouragement pour les études à entreprendre par les ouvriers, contremaîtres et coopérateurs divers de l'agriculture et de l'industrie ». Il revient à cette commission de faire imprimer les rapports des délégations ouvrières : « On nous laissait pleine et entière liberté, écrira le secrétaire et ouvrier ébéniste Eugène Tartaret (1820-1881), pour la formation des bureaux électoraux, pour la présidence de nos assemblées préparatoires et pour la nomination de nos délégués. On nous promettait aussi qu'aucune influence étrangère n'interviendrait dans la préparation des comptes-rendus ; on nous assurait enfin qu'ils seraient imprimés tels qu'ils étaient rédigés par les délégués ouvriers ». Cela n'empêchera pas les ouvriers délégués de se faire accuser par les républicains de s'être fait acheter pour « un plat de lentilles »⁵⁸¹ !

Un arrêté ministériel du 22 février 1867 précise les conditions d'envoi des délégations ouvrières venues de toute la France à l'exposition universelle: 105 professions sont autorisées à nommer 315 délégués pour qui un restaurant à prix réduit est ouvert, des logements mis à disposition et une indemnité allouée. Les délégués corporatifs se réunissent pour la première fois, le 21 juillet 1867 au 27 de la rue Volta afin « de faciliter et d'activer la confection des rapports des différentes délégations ». Ainsi se constitue la fameuse *Commission ouvrière* dont les secrétaires sont Eugène Tartaret et l'opticien Lazare Lévy (né en 1844)⁵⁸², tous deux proches ou même membres à ce moment de l'Association internationale des travailleurs dont l'Empire ne contrarie pas, comme nous le verrons plus loin, un développement pourtant en infraction avec les lois existantes. La deuxième séance de la Commission ouvrière a lieu le 4 août à l'école des frères, au 25 de la rue de la Roquette et, à partir de la troisième séance, à l'école de garçons du passage Raoul. Là, la commission ouvrière tient quatorze séances jusqu'au 10 novembre 1867 puis, après son renouvellement le 15 novembre, vingt-deux séances. Ces réunions, connues sous l'expression de *Réunions du passage Raoul*, attirent bientôt des journalistes, des hommes politiques, des industriels et même le ministre de l'Intérieur qui se déclare impressionné par le niveau des débats. La dernière réunion a lieu le 14 juillet 1869. On n'a conservé que les comptes-rendus des trente-six premières séances c'est-à-dire jusqu'au 15 avril 1868. Ces comptes-rendus ont fait l'objet d'une publication en deux gros volumes sous le titre *Commission ouvrière de 1867. Recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués et des*

581. Cité par H. Lagardelle, *op. cit.*, p. 186.

582. Voir leurs notices biographiques dans J. Maitron, *op. cit.*

*membres des bureaux électoraux...*recueillis et mis en ordre par Eugène Tartaret, Paris, 2 vol., 1868 et 1869⁵⁸³.

À peu près tous les thèmes intéressant la condition ouvrière sont abordés dans ces comptes-rendus : chambres syndicales, sociétés de solidarité, moyens d'éviter les grèves, conseils de prud'hommes, enseignement, écoles professionnelles, apprentissage, sociétés coopératives, situation des ouvrières, sociétés de secours mutuels, hygiène du travail, assistance judiciaire et assistance publique, participation aux bénéfiques, travail dans les prisons et les couvents, article 1781 du code civil. Comme lors de l'Exposition de Londres de 1862, les avis sont quelquefois divergents sur telle ou telle question. Mais Eugène Tartaret a lui-même résumé les principales résolutions prises et rendues publiques dans les rapports publiés. Sans agressivité mais avec fermeté, la Commission ouvrière réclame : le droit syndical, la suppression du livret ouvrier, l'abrogation de l'article 1781, des conseils de prud'hommes plus démocratiques, un tribunal du travail, la liberté de réunion et d'association, l'élection des présidents des sociétés de secours mutuels par les adhérents de celles-ci, la suppression des octrois, l'instruction gratuite et obligatoire dans les écoles de l'État. La délégation lyonnaise met au premier rang de ses préoccupations : le droit de réunion et d'association ainsi que la coopération. Deux de ces revendications ont fait l'objet de débats importants : la question des chambres syndicales et celle de l'éducation.

Si le délégué des passementiers défend encore l'idée d'un syndicat mixte patrons-ouvriers, il est maintenant bien isolé, la plupart des délégués se prononçant pour des chambres syndicales purement ouvrières. L'évolution à ce propos entre 1862 et 1867 est frappante. En 1862, un seul rapport ouvrier sur dix-neuf propose des syndicats uniquement composés d'ouvriers et dix-huit des chambres syndicales mixtes patrons-ouvriers. En 1867, il n'y en a plus que neuf qui proposent des syndicats mixtes contre seize des syndicats uniquement ouvriers⁵⁸⁴. Mais quelles doivent être les fonctions de ces syndicats ? Les syndicats ont bien sûr une fonction de solidarité, une autorité morale disent les délégués mais certains d'entre eux considèrent qu'ils peuvent également disposer de caisses de secours et d'assistance, d'autres estiment qu'ils peuvent organiser l'enseignement professionnel. Pour Tartaret, « de la solidarité morale à la solidarité matérielle, il n'y a qu'un pas que les syndicats ouvriers peuvent seuls nous faire franchir ». À l'issue de ce débat qui a

583. H. Lagardelle (*op. cit.* pp. 182-198) a donné un résumé commode de ces rapports qui ne dispense pas de se reporter à ces volumes.

584. Francine Soubiran-Paillet et Marie-Lys Pottier, *De l'usage professionnel à la loi. Les chambres syndicales ouvrières parisiennes de 1867 à 1884*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 97.

montré l'importance de cette revendication pour les délégués, la *Commission ouvrière* décide, dans sa séance du 1^{er} mars 1868, de nommer une commission d'initiative chargée de constituer des chambres syndicales dans toutes les professions alors que les associations sont toujours interdites ! L'empereur va-t-il appliquer la loi ou laisser faire ? Un mois plus tard, la réponse vient sous forme d'une circulaire en date du 30 mars : le gouvernement tolère désormais les chambres syndicales. Le syndicat n'est pas encore formellement autorisé par la loi, se syndiquer n'est pas encore un droit, mais, dans la pratique, ce n'est plus interdit.

Aussitôt, au cours du mois de mai, la *Commission ouvrière* distribue à 5 000 exemplaires dans les ateliers une feuille volante engageant les ouvriers à former des chambres syndicales. Le ton employé est modéré : on y parle de solidarité morale et matérielle, on les présente comme des lieux d'étude pour constituer des assurances mutuelles contre le chômage, la maladie, les infirmités et la vieillesse. Mais on y affirme également que, de cette façon, les ouvriers pourront traiter avec les patrons « sur le pied d'égalité, de puissance à puissance ». La commission d'initiative, qui joue le rôle de ce qui sera quelques décennies plus tard une bourse du travail, se tient tous les jeudis à la mairie du XI^e arrondissement à la disposition des « personnes qui désirent fonder des chambres syndicales ». Mais les délégués ne se contentent pas de cette tolérance, ils revendiquent toujours dans leurs rapports le droit de former des syndicats.

La question de l'éducation déjà évoquée en 1862 fait l'objet de nombreuses remarques et propositions⁵⁸⁵. Des délégués disent leur admiration pour la qualité de l'enseignement professionnel en Prusse et en Angleterre. Beaucoup se prononcent pour un enseignement pratique. Tartaret voudrait que cet enseignement soit donné par des ouvriers. Trois délégués réclament un enseignement professionnel pour les filles afin qu'elles aient un métier. Une vingtaine de délégués, suivant en cela le *Manifeste des soixante*, réclament un enseignement primaire obligatoire et gratuit. La revendication paraît donc monter en puissance ce qui dénote le recul de l'influence proudhonienne car Proudhon refusait l'obligation estimant que celle-ci supposait l'ingérence de l'État dans une affaire qui devait rester uniquement du ressort des parents. On discute même du contenu de l'enseignement. Le ton général des rapports est que le développement de l'instruction accroît la moralité publique : « Augmenter le budget des écoles, c'est diminuer celui des prisons » écrivent les ferblantiers. Plusieurs délégués réclament une forte diminution de l'histoire

585. Georges Duveau, *La pensée ouvrière sur l'éducation pendant la Seconde République et le Second Empire*, Paris, Domat, 1948.

sainte et de la mythologie antique. Explicitement, il est reproché à l'Église de donner un enseignement antiscientifique. L'idée que l'instruction développe l'esprit de solidarité et la fusion des classes apparaît aussi dans les rapports de même le souci de grandeur nationale assigné à l'instruction. En fait, beaucoup de ces rapports s'inspirent des idées déjà exprimées sous la IIe République par Corbon, par Leneveux et par les quatre députés du Rhône Joseph Benoit, Greppo, Doutré et Pelletier qui ont, au début de 1850, déposé un projet de loi demandant que l'instruction primaire soit gratuite et obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1851. Ce projet de loi avait alors recueilli 135 voix contre 476.

Le rapport des délégués ouvriers proposant la révision de la législation relative aux prud'hommes et aux livrets ouvriers est rédigé en mai 1868 par Forcade de la Roquette, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics et adressé à l'empereur. Ce rapport est élaboré à partir d'une vaste consultation auprès des préfets, des tribunaux de commerce, des chambres de commerce, des chambres consulaires et des conseils de prud'hommes. Les délégués ouvriers proposent un seul conseil de prud'hommes par ville ou par circonscription judiciaire avec une parité rigoureuse : un délégué ouvrier et un délégué patron par profession, pas de représentation ouvrière par des chefs d'atelier ni par des contremaîtres, élection des présidents et des vice-présidents par les conseillers, âge des électeurs ouvriers abaissé à vingt-et-un ans au lieu de vingt-cinq, droit de vote pour les ouvriers étrangers. Concernant le livret ouvrier, les délégués dénoncent surtout les visites que doivent faire les ouvriers et les ouvrières au commissariat de police et vécues comme autant de vexations⁵⁸⁶.

L'importance des rapports élaborés lors des expositions universelles de 1862 et plus encore de 1867 pour la prise de conscience ouvrière et la naissance d'un véritable mouvement ouvrier ressort à l'évidence de leur examen même rapide. Les républicains n'ont évoqué cette action de Napoléon III en la matière que sous l'angle de l'instrumentalisation politique mais ils ne sont pas trop étendus sur le sujet car, comme l'a montré le *Manifeste des quatre-vingts*, en réalité ils n'avaient nullement l'intention d'accorder une place spéciale à « la classe ouvrière » et ceci dans la tradition des droits de l'homme de 1789 qui ne voulait pas reconnaître entre la nation et l'individu de caste ou de classe intermédiaire. Au contraire, Napoléon III, homme de la génération de 1840, a toujours accordé, dans ses écrits ou ses discours, une place particulière à « la classe ouvrière » et il a, à travers les délégations ouvrières aux expositions universelles, sollicité la parole ouvrière à qui il a donné, par

586. *Enquête sur les conseillers de prud'hommes et les livrets ouvriers*, 2 t., Paris, Imprimerie impériale, 1869.

le livre, un retentissement inconnu jusqu'alors. De plus, la participation à la rédaction des rapports, acceptée comme telle par le pouvoir impérial, des militants de l'Association internationale des travailleurs leur a permis d'imposer leur marque sur les discussions. « Parmi les pièces annexes qui font du recueil des procès-verbaux un très précieux document, on n'est pas médiocrement surpris de retrouver le pacte fondamental de l'Internationale ou ses proclamations lors des grèves » écrit Albert Thomas⁵⁸⁷. Il nous reste à voir comment s'est concrétisé cet intérêt au niveau des droits nouveaux que Louis Napoléon Bonaparte proposait de donner en 1844 à « la classe ouvrière » mais qu'il a tardé à concrétiser.

587. A. Thomas, *op. cit.*, p. 311.

CHAPITRE XII : L'EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

La résorption du chômage, l'amélioration matérielle de la condition ouvrière, l'assistance privée et le patronage constituent le premier versant du socialisme paternaliste de Napoléon III. Il en est un autre qui consiste à donner à la classe ouvrière « des droits et un avenir, l'éducation, la discipline » selon les termes mêmes d'*Extinction du paupérisme*. Les conditions dans lesquelles son auteur a renforcé son pouvoir en décembre 1851 ont fait qu'il a commencé l'application de son programme de 1844 par « la discipline » qui est allée jusqu'à la mise en tutelle de la classe ouvrière. Pourtant, dès 1852, se met en place une véritable politique de protection sociale qui se poursuit tout au long de l'Empire avec toutefois des réalisations de portée fort inégale, des tentatives non abouties, des échecs même. Mais ce qui frappe, c'est la singulière détermination de l'empereur dans ce domaine. C'est là, à notre sens que réside l'originalité de sa politique sociale et non pas dans les gestes de charité ostentatoire auxquels il se livre avec l'impératrice. C'est cela en fait qui le fait passer de la qualité de simple philanthrope à celle de socialiste.

*Face à la maladie, à l'accident, à la vieillesse :
entre mutualité et assurance sociale*

Les premières années de la décennie 1850 sont particulièrement fécondes en ce qui concerne les mesures de protection sociale avec le décret de 1852 sur les sociétés de secours mutuels, la loi de 1853 instituant la pension de retraite pour les fonctionnaires, les décrets de 1853 bloquant le prix du pain à Paris, l'arrêté de 1853 et les circulaires de 1855 instituant les premiers dispositifs de médecine gratuite en France. Viennent ensuite le décret de 1858 instituant une caisse générale des assurances agricoles et la loi de 1868 créant une caisse nationale d'assurance en cas de décès et une caisse nationale en cas d'accident.

Grâce aux mémoires d'Armand de Melun, nous savons que l'intention de Louis-Napoléon Bonaparte par le décret du 25 mars 1852 était de créer jusque dans les plus petits villages des sociétés de secours mutuels avec les ouvriers comme membres participants, les notables comme membres honoraires, ces sociétés recevant une aide financière de l'État. Le caractère obli-

gatoire de cette mesure la situait dans le champ de l'assurance sociale et non plus dans celui de l'assistance. Sa portée eût été considérable si elle avait été adoptée mais elle ne le fut pas en raison de l'opposition de Melun approuvée par l'archevêque de Paris⁵⁸⁸. Du moins connaît-on à travers cette tentative les intentions de Louis-Napoléon, intentions qu'il va bientôt concrétiser dans d'autres domaines. Ce décret du 25 mars 1852 s'insère dans toute une série de mesures législatives concernant la mutualité et les assurances qui vont des lois du 18 juin et 15 juillet 1850, que nous n'avons encore qu'évoqué, jusqu'à la loi du 11 juillet 1868 sur les accidents du travail.

Apparues sous le Premier Empire, les sociétés de secours mutuels tirent leur origine des compagnonnages et des confréries de l'Ancien Régime. Ce sont alors de petites sociétés d'entraide constituées soit au niveau professionnel, soit au niveau d'un quartier. Moyennant une cotisation mensuelle, les adhérents peuvent bénéficier en cas de maladie ou d'invalidité d'une indemnité, en cas de décès leur famille touche également une indemnité. Les frais de médecine et de pharmacie sont aussi pris en charge par la société. Le fonctionnement est celui d'une assurance. Même si les indemnités sont en général assez faibles, c'est alors la seule couverture des risques sociaux existante. La solidarité entre ses membres, qui caractérise au premier chef ces sociétés, est encore renforcée par des repas pris en commun, des fêtes, des cérémonies. Aussi, et parce que les chambres syndicales sont interdites, ces sociétés jouent-elles souvent un rôle de résistance de type syndical⁵⁸⁹. Les sociétés de secours mutuels sont activement soutenues, dans les années 1840, par *L'Atelier*, journal de Buchez, qui considère l'association ouvrière comme la panacée. Cependant, les sociétés de secours mutuels tombent sous le coup de la loi Le Chapelier, qui condamne toutes les associations, et des dispositions du code pénal qui en sont la conséquence (par exemple l'article 291). La Révolution de février 1848 ouvre cependant une période de tolérance active avant que l'Assemblée constituante ne décide de statuer sur leur compte.

Le débat s'ouvre à l'Assemblée en février 1849 sur les propositions de loi de René Waldeck-Rousseau et de Pierre Rouveure. Tandis que Waldeck-Rousseau souhaite instituer un régime complet de prévoyance incluant la maladie, les accidents, le chômage et la vieillesse, le rapporteur de la commission du travail Jean-Baptiste Ferrouillat refuse cette couverture globale. La majorité à sa suite refuse celle-ci comme elle refuse le financement public

588. Cf *supra*, chapitre VI.

589. O. Faure et D. Dessertine, *op. cit.*, p.29.

obligatoire⁵⁹⁰. Mais Ferrouillat accepte l'intervention de l'État dans ce domaine : « Ce n'est pas assez pour la République de proclamer la liberté comme droit absolu ; elle doit s'appliquer à la donner à tous comme faculté réelle. Elle doit suivre le travailleur dans toutes les phases de son existence depuis le berceau jusqu'à la tombe, le couvrir sans cesse de sa vigilante protection et le conduire peu à peu par la main à la possession du capital, à la propriété, gage réel de sa liberté, signe matériel de son émancipation »⁵⁹¹.

En novembre 1849, parlant au nom du prince-président, le ministre Dumas, reprenant une proposition du député Dufournel, propose également un système basé sur l'aide de l'État : « Bien avant Bismarck, écrit François Ewald, Napoléon III a eu l'intelligence des assurances sociales. Et s'il n'a pu les réaliser que sous la forme encore très imparfaite des lois de 1850 et... de 1868, c'est que la conjoncture politique encore majoritairement acquise aux thèses libérales, ne le lui a pas permis ».⁵⁹² Ajoutons, et c'est particulièrement important pour notre propos que Bismarck s'appuiera, pour réaliser ses réformes, sur les « socialistes de la chaire »⁵⁹³ c'est-à-dire sur ces socialistes, souvent professeurs d'université et influents en Allemagne, qui prônent des réformes de type socialiste *par en haut* comme Louis-Napoléon l'entendait. La loi du 18 juin 1850 crée une Caisse nationale de retraite pour les ouvriers basée sur la capitalisation, l'État jouant à cet égard un rôle protecteur en sécurisant les déposants. Ceux-ci peuvent choisir, entre 50 et 60 ans leur âge de départ à la retraite. Et le cas peut se présenter en cas d'infirmité due par exemple à un accident. En ce sens, la loi du 18 juin 1850 est la première qui aborde la question de l'indemnisation des accidents du travail. Il n'y a toutefois rien d'obligatoire dans cette loi et c'est ce qui explique que ses réalisations seront limitées⁵⁹⁴. Cette loi est à l'origine de la législation sur les accidents du travail du Second Empire mais elle n'introduit pas l'obligation : les déposants sont libres d'adhérer ou de ne pas adhérer à cette caisse de retraite.

Un débat au Corps législatif en janvier 1864 permet de faire un bilan de la loi sur les retraites quatorze ans après son vote⁵⁹⁵. Tout d'abord, les craintes, qui avaient été émises en 1850 par les adversaires de la loi concernant les

590. Bernard Gibaud, *Mutualité, assurances (1850-1914). Les enjeux*, Paris, Economica, 1998, p. 25 et suiv.

591. Cité par F. Ewald, *op. cit.*, p.209.

592. *Ibid.*, p.213.

593. Béatrice Majnoni d'Intignano, *La protection sociale*, Paris, LP, 1993, II, 2.

594. B. Gibaud, *op.cit.*, p.27-28.

595. Compte-rendu des débats dans *Le Moniteur*.

pertes que l'État aurait pu subir puisqu'il était garant de la loi, se sont révélées vaines. Non seulement l'État n'a pas perdu d'argent, mais l'opération s'est révélée pour lui bénéficiaire car, par suite de l'allongement de la durée de la vie, « l'État jouit plus longtemps des capitaux qu'il doit rembourser aux héritiers des déposants morts ». Une autre objection avait également été présentée contre le principe même de la caisse des retraites à savoir que beaucoup de capitaux se porteraient sur la caisse des retraites qui devraient chercher ailleurs un placement de spéculation. En d'autres termes, ces capitaux feraient défaut au développement économique. Or, toutes les études prouvent, plus de dix ans après le vote de la loi, que la Caisse des retraites ne reçoit que des capitaux d'épargne et que les capitaux de spéculation ne s'y portent pas. La troisième objection, présentée lors de ce débat par le marquis d'Andelaure, met en cause le principe même de la loi en ce qu'il lèse les intérêts de la famille. En effet, « il y a des décès qui profitent à la caisse et contribuent à établir une moyenne favorable à l'ensemble de l'opération. Mais la famille, que la mort de son chef frappe, perd, avec ce chef, ses espérances et le capital aliéné ». Ce à quoi, Forcade de la Roquette, vice-président du Conseil d'État et commissaire du gouvernement, répond que favoriser l'épargne, puisque c'est le premier caractère de la loi, c'est « servir le premier intérêt de la famille ». Réponse certainement insuffisante à une objection pertinente et qui porte non pas sur le principe même de la capitalisation mais sur la forme adoptée.

Forcade de La Roquette donne également des chiffres précieux concernant le fonctionnement de la loi. Il y a, en 1864, plus de 200 000 déposants. De plus, la caisse de retraites créée pour les ouvriers attire des employés, des membres des professions libérales, des artisans et des commerçants. De 1859 à 1860, le nombre de déposants ouvriers a été de 62 400, celui des employés de 25 593, celui des membres du clergé et des professions libérales de 8 197, celui des artisans et commerçants de 1 940. Forcade convient que le nombre d'ouvriers, des « ouvriers d'élite » pour cela même, est encore insuffisant mais il attribue à la caisse une valeur d'exemple. Lorsque le Corps législatif examine cette question des retraites, apparaît toujours, récurrente, la remarque selon laquelle cette caisse des retraites est un exemple de plus de cette exception ouvrière en qui les notables voient à juste titre la marque du socialisme. Cela finit par gêner les conseillers d'État qui tentent maladroitement de récuser l'argument⁵⁹⁶.

La loi du 15 juillet 1850 sur les sociétés de secours mutuels porte la double empreinte de Louis-Napoléon Bonaparte à travers son ministre Jean-

596. Par exemple lors de la séance du 6 avril 1864.

Baptiste Dumas et du catholicisme social puisque c'est Armand de Melun qui en a rédigé le texte. Votée trois mois seulement après l'élection triomphale d'Eugène Sue, cette loi porte la marque des inquiétudes du parti de l'ordre. Les sociétés de secours mutuels désormais légalisées reçoivent cotisations, donations et legs mais l'État leur garantit le taux intéressant de 4,5 % pour les sommes déposées à la Caisse des dépôts et consignations et les communes doivent leur fournir gratuitement locaux, registres et livrets. Les sociétés doivent regrouper au minimum 100 adhérents et 2 000 au maximum. Les secours dispensés par les sociétés ne peuvent l'être qu'en cas de maladie, blessure ou infirmité. Les sociétés ne peuvent verser des allocations de chômage non plus que des pensions de retraite. Enfin, leur fonctionnement est régi par un règlement d'administration publique si tatillon que seules dix d'entre elles vont demander l'approbation ! Les sociétés qui ne souhaitent pas être reconnues ne jouissent pas des avantages ci-dessus mais l'autorité publique peut les dissoudre si elles sortent de leur rôle de bienfaisance.

Cette loi a été votée par l'Assemblée unanime à une seule voix près. Mais la circulaire d'application signée du ministre Baroche précise aux préfets qu'ils doivent veiller à ce que ces sociétés ne sortent pas de leur rôle de bienfaisance et ne deviennent pas des centres de « propagande antisociale ». En août 1850, dans un discours prononcé à Lyon devant des ouvriers, le prince-président expose sa conception des sociétés de secours mutuels : « Les sociétés de secours mutuels, telles que je les comprends, ont le précieux avantage de réunir les différentes classes de la société, ... de neutraliser en grande partie les résultats de la misère en faisant concourir le riche, volontairement par le superflu de sa fortune et le travailleur par le produit des économies, à une institution où l'ouvrier laborieux trouve toujours conseil et appui. On donne ainsi aux différentes communautés un but d'émulation, on réconcilie les classes et on moralise les individus »⁵⁹⁷. Bernard Gibaud, qui reprend cette citation, remarque fort justement que « canaliser le monde ouvrier pour construire une nouvelle cohésion nationale ne relève pas du seul conservatisme. Cette démarche est nourrie chez Louis-Napoléon de références à la culture socialiste »⁵⁹⁸.

Le décret du 26 mars 1852, résultat d'un compromis entre le prince-président et Armand de Melun stipule, on l'a vu, que les sociétés déclarées recevront une aide de l'État (les dix millions de francs prélevés sur les biens

597. Cité par Armand Audiganne, *Les populations ouvrières et les industries de la France*, Paris, 1860, p. 62.

598. B. Gibaud, *op. cit.*, p. 33.

de la famille d'Orléans) qui continuera à accorder des prêts fort avantageux à 4,5 % ainsi que des communes sous la forme énoncée par la loi de 1850. Par ailleurs, leur président sera nommé par le chef de l'État. Si le prince-président renonce à la retenue obligatoire sur les salaires et à la cotisation obligatoire des notables, du moins ceux-ci ne contrôlent-ils pas les sociétés. Comme auparavant, elles ne peuvent verser des indemnités de chômage. On ne reviendra pas sur les conditions qui expliquent que Louis-Napoléon a cru devoir céder en partie à Armand de Melun et sur le fait que, très probablement, une occasion a été gâchée de donner à la France un système de protection sociale très efficace. À côté de ces sociétés approuvées, il existe les sociétés reconnues d'utilité publique, très peu nombreuses, et les sociétés simplement autorisées, dites sociétés privées, qui ne jouissent d'aucun avantage financier particulier. Les catholiques sociaux avaient espéré beaucoup d'une loi qui désignait le curé comme personnalité influente auprès du maire mais de ce côté-là l'échec fut patent comme le furent les sociétés spécifiquement catholiques (30 000 adhérents seulement à la fin des années 1860)⁵⁹⁹. Il existait enfin des caisses de secours privées comme celles des compagnies minières. Ces caisses sont alimentées pour moitié par la participation patronale et par les cotisations ouvrières. Sous le Second Empire, elles sont de plus en plus souvent alimentées par la compagnie seule et gérées par elle.

Le ministère de l'Intérieur élabore dès 1852 un règlement modèle pour les mutuelles approuvées, règlement qui prévoit le choix d'un médecin attitré chargé de soigner le sociétaire malade puis, par la suite, son conjoint et ses enfants. C'est l'assemblée générale ou le bureau de la société qui désigne le médecin. Cependant, l'allocation attribuée aux médecins est si modeste que ceux-ci ne tardent pas à se plaindre. Il en est de même des malades qui se plaignent de ne pouvoir choisir leur médecin et attribuent à la modicité de l'allocation le peu de zèle des médecins. Les indemnités journalières en cas de maladie sont en général versées pendant six mois avec toutefois réduction après le sixième mois. Enfin, à l'image de ce qui existe alors dans les hôpitaux où les religieuses refusent de soigner les maladies sexuellement transmissibles (parce que dues à « la débauche » !) ainsi que les blessures reçues lors de rixes, les unes et les autres ne donnent pas lieu aux allocations des sociétés⁶⁰⁰.

Dans la pratique, la plupart des sociétés, qu'elles soient approuvées ou privées, ont joué un double rôle de protection sociale mais aussi de résistance

599. Voir aussi : Pierre Pierrard, *L'Église et les ouvriers en France (1840-1940)*, Paris, Hachette, 1984.

600. Olivier Faure et Dominique Dessertine, *La maladie entre libéralisme et solidarité (1850-1940)*, Paris, Racines mutualistes, 1994, pp. 66-79.

c'est-à-dire qu'elles ont été des pépinières de syndicats⁶⁰¹ même si les ouvriers les plus combatifs refusent d'entrer dans ces sociétés dirigées par des notables, refus qui s'accroît à partir du moment où les syndicats sont officiellement tolérés. Pourtant, la tutelle de l'État sur les sociétés approuvées ne semble pas avoir été très lourde puisque la plupart du temps le choix des sociétaires pour leur président a été ratifié par le représentant de l'État⁶⁰². Malgré les résistances constatées ici ou là dans certains milieux ouvriers hostiles à l'influence des notables, les sociétés de secours mutuels ont connu un beau développement. En 1852, 2 500 sociétés regroupent 270 000 mutualistes. En 1869, elles sont 5 700 avec 670 000 participants et 110 000 membres honoraires⁶⁰³, « réforme réussie » écrit Michel Dreyfus car le mouvement mutualiste se répand alors dans toute la France, préparant l'essor de la fin du XIX^e siècle⁶⁰⁴. Bernard Gibaud voit dans le décret louis-napoléonien de 1852 « l'une des premières lois sociales françaises sinon la première » non seulement parce qu'il a promu le mutualisme mais aussi parce qu'il a élargi le mutualisme à toutes les couches de la population : les professions libérales et les cadres mais aussi les employés, les commerçants, les artisans et les fonctionnaires⁶⁰⁵.

La préoccupation principale de Napoléon III concerne toujours les ouvriers mais comment faire pour établir un système de protection de l'ouvrier contre l'accident, la maladie, l'invalidité, la vieillesse et la mort ? En 1848, le gouvernement provisoire avait déposé un projet de Caisse des retraites pour la vieillesse mais il n'avait pas été examiné par l'Assemblée constituante. L'Assemblée législative l'avait repris puis voté le 18 juin 1850 mais il faut ensuite attendre 1856 pour qu'une caisse nationale soit créée et 1864 pour que le projet prenne sa forme définitive. Parallèlement, il existe des expériences d'assurance collective contre les accidents dans le bâtiment à l'initiative d'entrepreneurs de maçonnerie. La première société d'assurance mutuelle de ce type est née le 1^{er} mai 1859 et elle comptera, à la fin du XIX^e siècle, 804 patrons employant 30 000 ouvriers. De plus, le 10 août 1861, naît en Belgi-

601. C'est ce qu'a bien montré Yves Lequin pour Lyon : *Les ouvriers de la région lyonnaise...op. cit.*, t. 2, pp. 197-204.

602. B. Gueslin, *L'invention de l'économie sociale, op. cit.*

603. 900 000 membres écrit B. Gibaud, *op. cit.*, p. 40.

604. Michel Dreyfus, *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001. Pour un exemple départemental, voir : Edwige Praca, *Les sociétés de secours mutuels et leur union dans les Pyrénées-Orientales*, Perpignan, Éditions du Trabucayre, 2000. Voir aussi : H. Hatzfeld, *Du paupérisme à la sécurité sociale...op. cit.*

605. B. Gibaud, *op. cit.*, p.39.

que (pour contourner les dispositions restrictives de la loi Le Chapelier) la société mutuelle d'assurance *La Préservatrice* d'Hippolyte Marestaing qui deviendra société française en 1867⁶⁰⁶. L'originalité du système est que la société considère qu'en cas d'accident, il y a deux victimes, l'ouvrier et le patron. La société offre des garanties concernant les cas d'incapacité du travail et en cas de décès. Sachant que les ouvriers ont tendance à refuser toute assurance contre les accidents car ils considèrent que les patrons en sont responsables, la société conseille à ceux-ci d'utiliser la garantie contre les maladies ordinaires comme « appât » pour que les ouvriers souscrivent également aux risques d'accidents ! Le système est avantageux pour l'ouvrier mais il l'est aussi pour le patron car l'ouvrier souscripteur « n'a ni le droit ni action contre la compagnie ». Il n'en reste pas moins que *La Préservatrice* connaît un remarquable développement. À son exemple, se crée en 1865 *La Sécurité générale* qui est soutenue par des personnalités proches de l'empereur car ces sociétés d'assurance sont à caractère mutuel⁶⁰⁷. Cependant, lorsque *La Sécurité générale* demande une subvention au gouvernement, celui-ci refuse au motif qu'il s'agit d'« une société de spéculation » ! Si l'empereur refuse l'aide de l'État à ce type de société, il pense néanmoins que celui-ci a un rôle à jouer dans la protection sociale par exemple en ce qui concerne l'assurance-vie. Sur ses instances, le 27 novembre 1863, l'impératrice signe un contrat de ce type avec plusieurs compagnies mais cela ne suffit pas à faire entrer l'assurance-vie dans les mœurs.

Par la loi du 11 juillet 1868, l'État organise deux nouvelles caisses : la Caisse d'assurances en cas de décès et la Caisse d'assurances en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels qui viennent s'ajouter à la Caisse des retraites pour la vieillesse. Le rapporteur de la commission nommée par l'assemblée assure que « l'empereur ne pouvait négliger des moyens aussi efficaces non seulement de secourir, mais de moraliser et d'élever les classes laborieuses ». Il ajoute que le bon fonctionnement de la Caisse nationale des retraites laisse bien augurer de celui des deux nouvelles caisses. Ces caisses sont alimentées par « une contribution volontaire et modérée » de la part des intéressés et par une contribution de l'État provenant du prélèvement de 1 % opéré sur les travaux publics exécutés par celui-ci, par les départements et par les communes. Mais il ne s'agit pas d'imposer cette loi aux ouvriers qui ne le veulent pas. La discussion à l'assemblée met aux prises ceux pour qui la contribution de l'État est un droit et ceux pour qui elle relève

606. B. Gibaud, *op. cit.*, pp. 46-47.

607. *Ibidem*.

de la bienfaisance ou de la charité. Finalement, le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics tranche le débat : pour lui, il n'y a ni droit, ni charité mais contrat entre l'État et les particuliers. Malgré les propos du ministre, il est certain qu'un pas vient d'être franchi avec cette contribution de l'État vers l'institution d'un droit.

Mais ce sont les fonctionnaires qui bénéficient, avec la loi du 8 juin 1853, du système de retraite le plus efficace dont le principe, encore aujourd'hui, n'a pas été remis en cause. Certes, il ne s'agit pas d'une mesure intéressant les ouvriers. Pourtant, en imposant l'obligation et en faisant jouer à l'État un rôle essentiel, ce qu'il avait renoncé à faire pour les sociétés de secours mutuels en mars 1852, Napoléon III substitue la notion d'assurance sociale à la notion de prévoyance. Encore une fois, sa démarche est radicalement opposée au libéralisme et il est aussitôt accusé de socialisme. En fait, cette loi s'est peut-être inspirée des initiatives des compagnies ferroviaires comme la Compagnie d'Orléans ou la Compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen⁶⁰⁸. De plus, depuis le XVIII^e siècle, certains ministères accordaient à leurs employés des pensions de retraite qui étaient considérées comme une récompense allouée par le ministre et non comme un droit, mais des milliers de fonctionnaires ne bénéficiaient pas de cette libéralité. Sous la Révolution puis le Premier Empire, on vit apparaître le système de retenue sur les traitements et celui des caisses de retraite. La loi de 1853 que Napoléon III a voulu expressément, vise à unifier le système existant, à en faire bénéficier tous les fonctionnaires, à faire de l'État le maître des pensions et à établir des bases uniformes⁶⁰⁹. La loi proclame explicitement dans ses articles 3 et 5 notamment « le droit » à la pension de retraite. L'innovation est capitale.

Le projet du gouvernement se heurte à une forte opposition du Corps législatif emmenée par le rapporteur de la loi lui-même et Napoléon III doit s'engager personnellement pour faire adopter la loi qui n'est votée que par 154 voix contre 76. La loi fixe la retenue sur le traitement de tous les fonctionnaires à 5 %, impose la règle des 30 ans de service et des 60 ans d'âge, stipule que la pension est basée sur le traitement moyen des six dernières années. De plus, les pensions de reversion aux veuves sont réduites au tiers de la pension des maris et des maxima sont imposés sauf pour les diplomates. Cette dernière précision est importante car elle signifie que la retraite est surtout conçue pour les plus bas traitements. De nombreuses critiques d'ordre tech-

608. Georges Ribeill, *Des faveurs patronales au privilège corporatif. Histoire du régime des retraites des cheminots des origines à nos jours (1850-2003)*, Dixmont, 2003, p. 10.

609. Bonne synthèse de la question dans Guy Thuillier, *Les pensions de retraite des fonctionnaires au XIX^e siècle*, Association pour l'étude de la sécurité sociale, 1994.

nique sont élevées contre la loi : l'intérêt des familles n'est pas suffisamment pris en compte puisque les veuves des employés morts avant 30 ans de service ne perçoivent rien ; la loi est fondée sur la répartition mais la capitalisation est encore appliquée pour les agents des départements, des communes et des hôpitaux ; certains fonctionnaires sont exclus de la loi ; les pensions pour les petits traitements sont faibles ; la retenue n'est qu'une injuste taxe fiscale sur les traitements car si le fonctionnaire meurt avant 60 ans ou avant ses 30 ans de service, il a cotisé à fonds perdus ; le gouvernement n'a fait aucun calcul sur la charge qui incombe au Trésor.

Malgré la pertinence de certains de ces arguments, l'essentiel est ailleurs. Ce que reprochent les libéraux à cette loi c'est qu'elle abandonne la prévoyance pour instaurer dans les faits un véritable droit à la retraite. L'accusation récurrente de socialisme ou de communisme à l'encontre de Napoléon III réapparaît une fois encore. Les libéraux ne désarment pas tout au long de l'Empire et leur combat contre la loi se poursuit sous la III^e République. D'une façon pas du tout innocente, en 1864, la *Société d'économie politique* organise la discussion sur le thème suivant : « Est-il bon que l'État vienne porter atteinte au principe fécond de la prévoyance individuelle en y dérogeant pour son personnel et en se substituant ainsi à l'individu ? » Poser ainsi la question, c'est déjà y répondre. C'est en même temps contester la philosophie de la loi de 1853 en ce que, justement, elle a substitué à la notion de prévoyance à celle d'assurance sociale qui est une caractéristique du socialisme de Napoléon III. C'est enfin tenter de dresser un barrage contre l'extension possible de la loi aux salariés du secteur privé. Écoutons les arguments développés. Pour Lamé-Fleury, ingénieur des mines, c'est un privilège sans justifications accordé aux fonctionnaires. Léonce de Lavergne condamne également l'esprit de la loi : « Tant que la pension de retraite était véritablement le fruit de l'épargne individuelle imposée par l'État à ses employés, il n'y avait pas trop à redire quoique le principe de l'épargne volontaire eût mieux valu ; mais il ne nous reste plus que la forme de l'épargne, le fond est une libéralité nouvelle du Trésor public. Quand on est engagé dans cette voie, il n'y a plus de bornes. On tombe peu à peu dans le communisme... Nous nous sommes entichés d'un nouveau droit, le droit à la retraite car c'est bien ainsi que les fonctionnaires de tout ordre l'entendent désormais... Ce serait très bien sans doute si les ressources dont on dispose étaient illimitées, mais elles ne le sont pas ; on ne peut améliorer indéfiniment le sort des fonctionnaires sans aggraver indéfiniment le sort des contribuables » !

Le débat se poursuit, quasiment dans les mêmes termes, après la chute de l'Empire et ce ne sont pas les républicains qui sont les moins critiques. En

août 1871, le député Rolland, membre du groupe de la Gauche républicaine, combat le principe même de la retraite au point de vue moral et social car il refuse « l'État-providence ». Le 15 septembre 1871, dans un article que publie *La Revue des Deux Mondes*, le polytechnicien Blerzy critique la loi du 9 juin 1853 qui est « un exemple curieux de l'influence que les idées socialistes exercèrent sur les esprits qui s'en croyaient le plus exempts à l'époque où ces théories étaient le plus combattues »⁶¹⁰. Il est bien vrai que la référence au socialisme se justifie en ce que cette loi consacre le rôle de l'État dans le domaine de la protection sociale mais aussi en ce que la loi a un caractère égalitaire en instituant le plafonnement des pensions. De même, il est tout à fait pertinent d'évoquer à ce propos l'État-providence. La loi de 1853 a donc une portée très grande qui n'a pas échappé aux contemporains. Il convient enfin d'ajouter que l'administration impériale encourageant les fonctionnaires, en particulier les enseignants, à entrer dans les sociétés de secours mutuels, ceux-ci se trouvent, bien avant 1870, dans une situation de protection sociale inégalée dans le pays⁶¹¹.

Santé publique, assurances agricoles, conseils de prud'hommes

L'année 1853 est aussi celle d'une série de décisions gouvernementales concernant la santé publique puisqu'il s'agit de garantir le prix du pain en toute circonstance et ainsi d'éviter l'installation d'une situation de disette dans les classes populaires. Ces mesures sont limitées à Paris où les grands travaux d'aménagement commencent à accroître la population dans d'importantes proportions. Deux décrets abaissent les droits sur les grains et farines : le décret du 3 août 1853 lève la surtaxe sur les grains et farines transportés sous pavillon étranger ; ceux des 2 et 5 septembre 1853 décrètent l'entrée libre des céréales et abaissent les tarifs de circulation sur les chemins de fer et les canaux. La hausse des grains se poursuivant, la commission municipale parisienne autorise le préfet, pour maintenir le prix du pain, à indemniser les boulangers. C'est un premier pas vers le décret du 27 décembre 1853 qui crée une caisse de service de la boulangerie ayant pour but de stabiliser le prix du pain et devenant l'intermédiaire obligé des paiements en même temps qu'un établissement de crédit. En cas de crise, c'est-à-dire de renchérissement du prix du blé, la caisse indemnise les boulangers pour les pertes qu'ils subis-

610. *Ibid.*, pp. 113-115.

611. B. Gibaud, *op. cit.*, p.40.

sent. Lorsque les récoltes ou les arrivages de blé sont abondants et que les prix baissent, la caisse récupère ses avances en maintenant le prix du pain à un niveau constant, plus élevé qu'il l'aurait été si la caisse n'était pas intervenue. Grâce à ce système, le prix du pain ne connaît plus à Paris de brusques variations et le spectre de la disette générateur d'émotions populaires s'éloigne définitivement⁶¹². Dans le même esprit, l'Empire crée les « fourneaux économiques », sortes de soupes populaires, dans les quartiers défavorisés et encourage les municipalités à faciliter la création d'établissements à bon marché. Enfin, les Parisiens peuvent bénéficier de représentations gratuites dans les théâtres subventionnés lors des grandes fêtes dynastiques ou encore de l'ouverture à prix modique, grâce à une aide financière du ministère de l'Intérieur, du Grand Café Parisien, situé près de la Porte Saint-Martin, de façon à ce que les ouvriers puissent consommer à des prix réduits sous un décor fastueux⁶¹³ !

C'est également entre 1853 et 1855 que sont lancées les premières expériences de médecine gratuite en France. Il s'agit tout d'abord de l'arrêté d'Hausmann du 20 avril 1853⁶¹⁴, limité à Paris, puis des circulaires des 15 août 1854 et 22 août 1855 concernant toute la France par lesquelles l'État accorde une aide financière aux conseils généraux et aux communes qui organisent des systèmes de médecine gratuite. La mise en place de ces derniers n'est pas facile et les préfets doivent s'employer à vaincre les réticences des notables qui dominent ces institutions. Pourtant, il y a jusqu'à 37 départements qui sont touchés par la mesure. Dans le département de la Loire par exemple, un certain nombre de communes rurales paient les visites du médecin et la délivrance des médicaments pour les indigents. Mais, dans le département voisin du Rhône, où le conseil général compte beaucoup de médecins qui voient dans cette disposition une concurrence déloyale, le système ne peut se développer. Il n'en reste pas moins que ces mesures mettent l'assistance publique rationnelle et centralisée au centre de leur dispositif. Plusieurs auteurs soulignent pourtant la nouveauté et l'importance de cette expérience de médecine gratuite à domicile en ce que ce ne sont plus seulement les indigents qui ont droit à la médecine gratuite mais les nécessiteux. De là sortira, beaucoup plus tard, « l'intervention systématique de l'État pour couvrir le risque social »

612. P.L. Fournier, *op. cit.*, pp. 116-118.

613. Ch. Andler in A. Thomas, *op. cit.*, p.IV.

614. Jeanne Gaillard, « Une expérience de médecine gratuite au XIXème siècle : l'arrêté d'Hausmann du 20 avril 1853 », *Colloque sur l'histoire de la Sécurité sociale, Nancy, 1978*, Paris, 1979, pp.61-74.

(Jeanne Gaillard)⁶¹⁵. Il s'agit en fait « de la première expérience d'assistance gérée et financée par les pouvoirs publics » (O. Faure et D. Dessertine)⁶¹⁶. Un autre domaine où les résultats sont également contrastés est la création d'asiles pour les ouvriers convalescents ou mutilés. Un décret du 8 mars 1855 établit à Vincennes et au Vésinet de tels établissements. Ceux-ci sont financés par un prélèvement de 1 % sur les travaux publics concédés à l'adjudication. Mais ce prélèvement n'est pas obligatoire et seules les villes de Mulhouse et de Rouen peuvent créer des maisons identiques.

On retrouve le rôle de l'État dans la loi du 5 mai 1869 relative aux dépenses du service des enfants assistés dont les catégories demeurent fixées par le décret du 19 janvier 1811 et l'avis du Conseil d'État du 20 juillet 1842. Les dépenses relatives à ces enfants, qu'ils soient placés dans des établissements spéciaux du type hospice ou à la campagne, trouvent leur source dans le produit des fondations, legs et dons, dans le produit des amendes de police correctionnelle, dans le budget départemental, dans le budget des communes et dans le budget de l'État. Les frais d'inspection et de surveillance sont également à la charge de l'État. Cette loi accorde un rôle plus important aux inspecteurs de l'enfance dans l'exercice de tutelle sur les établissements spécialisés. La circulaire d'application du 3 août 1869 insiste sur les innovations en ce sens : « les frais d'inspection et une portion même des dépenses intérieures deviennent une charge de l'État... et les préfets, après délibération du conseil général, auront tout pouvoir pour régler les conditions du séjour des enfants à la maison dépositaire et généralement les conditions du séjour des enfants à la maison dépositaire et les relations du département avec l'hospice tuteur ».

Le Second Empire représente donc une période essentielle pour la mise en place d'un système de protection sociale. Napoléon III pourtant a compris la nécessité d'imposer l'obligation pour protéger les assurés contre eux-mêmes car, spontanément, un salarié, surtout lorsqu'il dispose d'un faible salaire, ne cotise pas à une caisse de secours mutuels ou d'assurances. Il a tenté d'instituer l'obligation pour la mutualité, a réussi à le faire pour les pensions de retraite des fonctionnaires puis a renoncé pour les autres caisses de vieillesse, d'accidents ou de décès devant les critiques et oppositions venant des notables. Il a cependant développé le financement de l'État et des employeurs progressant ainsi vers un système d'assurances sociales. On a dit tout l'usage que saura faire quelques années plus tard Bismarck de cette

615. J. Gaillard, *op.cit.*, p.74.

616. O. Faure et D. Dessertine, *op. cit.*, p. 145. Voir aussi : E. Campagnole, *L'assistance médicale gratuite*, Paris, Berger-Levrault, 1920.

expérience louis-napoléonienne en développant un système d'assurances sociales basé sur le double financement employeurs-employés, sur son caractère obligatoire et sur une gestion paritaire employeurs-employés⁶¹⁷.

Toutes ces initiatives de Napoléon III relèvent incontestablement d'une conception de la protection sociale plus proche de l'assurance sociale que de la mutualité. On a vu que l'empereur penche en la matière nettement du côté de l'intervention de l'Etat et de l'obligation, qui sont les caractéristiques principales du système du *Welfare State* tel que le mettra en place le XXe siècle, même s'il ne réussit pas toujours à imposer ses vues. Dans cet effort de doter le pays d'un véritable système de protection sociale touchant d'abord les ouvriers et les plus faibles revenus, la question des sociétés d'assurance ne peut que se poser. En réalité, elle s'est posée avant l'Empire, au début de la IIe République, lorsqu'il a été à un moment question de les nationaliser. Le projet a été vite retiré mais, dès 1852, se constitue, autour de Louis de Girardin, le directeur du journal *La Presse*, un groupe de partisans de l'Etat assureur qui souhaite que l'Etat prenne en charge une assurance générale et universelle contre tous les risques. Il est clair que telles sont aussi les intentions de Louis-Napoléon. Il est conforté dans cette idée par les demandes des conseils généraux pour que l'Etat protège les paysans contre les diverses calamités agricoles, la couverture de ces risques par des mutuelles (le *Cérès* ou la *Société de Toulouse* contre la grêle ; la *Mutuelle de Seine-et-Marne*, l'*Étoile* contre l'incendie) ou par des compagnies privées (la *Compagnie d'assurances générales contre l'incendie*, l'*Abeille bourguignonne* etc.) étant jugée insuffisante. Ces demandes confortent la conviction de l'empereur que seul l'Etat peut intervenir efficacement dans ce domaine. En 1857, il fait une tentative dans cette direction. Il s'agit de créer une Caisse d'Etat agricole pour garantir les agriculteurs contre tous les risques de la profession : grêle, gelées, incendies, inondations, mortalité du bétail etc. Un projet de loi en ce sens est alors déposé par le gouvernement.

L'opposition se déchaîne : non seulement les notables attachés à la liberté d'entreprise et les directeurs de compagnies d'assurance s'opposent au projet mais aussi les directeurs des sociétés mutuelles groupés dans une *Réunion des directeurs mutualistes* depuis le 20 octobre 1855. Cette dernière opposition est intéressante à souligner car elle émane d'une association regroupant les représentants de ces sociétés de secours mutuels mises en place par le prince-président lui-même en 1852. Elle s'explique très bien par le fait que les sociétés de secours mutuels peuvent légitimement s'inquiéter d'être

617. *Ibidem*, p. 66 et F. Ewald, *op. cit.*, pp.261-265.

dépossédées d'une partie des prérogatives que leur accordait le décret de mars 1852. Ainsi, en 1857-1858, la Fédération nationale de la mutualité mènera un combat désespéré contre l'institution de la Sécurité sociale qui la dépossède de la gestion des assurances sociales⁶¹⁸. Apparemment, entre le projet de 1857 et le décret de 1852, il y a une contradiction : comment l'empereur peut-il proposer en 1857 une mesure qui va à l'encontre du décret qu'il a signé en 1852 ? En fait, Louis-Napoléon n'a pas changé sur ce point car nous savons que le décret de 1852 n'est pas du tout celui qu'il comptait prendre. Son initiative de 1857 confirme la relation que nous a donnée dans ses mémoires Armand de Melun sur les intentions de Louis Napoléon en 1852⁶¹⁹. Dans sa séance du 24 décembre 1857 à laquelle l'empereur a tenu à assister, le Conseil d'État examine le projet. Cette présence physique de l'empereur n'est pas suffisante pour impressionner les conseillers qui n'hésitent pas à refuser la réforme suivant en cela les conclusions du conseiller Cornudet qui considère « qu'un danger immense accompagnerait toute immixtion officielle dans l'industrie des assurances » !

L'empereur doit s'incliner mais l'histoire cependant ne s'arrête pas là car Napoléon III, comme à son habitude, tourne la difficulté. Il laisse d'abord s'écouler quelques mois puis, comme la voie législative habituelle est barrée, il fait constituer une *Caisse générale des assurances agricoles*, dont le conseil d'administration est présidé par son cousin le prince Murat. Les statuts de cette caisse sont approuvés par simple décret le 30 décembre 1858. L'appui officiel n'est pas marchandé à cette nouvelle institution : les instituteurs, les maires, les juges de paix, les notaires mêmes sont mis à contribution pour aider à l'essor de la caisse. Mais le « réflexe assurance » est encore peu développé dans le milieu agricole, beaucoup de paysans répugnant à verser une cotisation, et le développement de la caisse connaît quelques difficultés. Elle se transforme peu à peu en une sorte de mutuelle avec trois caisses : l'une pour l'incendie, l'autre pour la grêle, la troisième pour la mortalité du bétail⁶²⁰.

Pour tout ce qui touche les questions du travail, que ce soit sa durée, son organisation, la législation du Second Empire est modeste. Ces questions

618. La mutualité recevra alors l'appui du syndicalisme chrétien, Gaston Tessier, leader de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), n'hésitant pas à considérer la Sécurité sociale, avec sa caisse unique, comme « une périlleuse aventure qui, dans ce domaine, est un acheminement vers le totalitarisme » (Michel Radelet, *Mutualisme et syndicalisme. Ruptures et convergences de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, 1991, p. 124).

619. Cf, *infra*, chapitre VI.

620. P. J. Richard, *Histoire des institutions d'assurance en France*, Paris, Éditions de l'Argus, 1956, pp. 60-61.

ne paraissent pas alors des revendications ouvrières majeures. Or Louis-Napoléon n'agit dans le domaine social que lorsqu'il perçoit une demande forte émanant des milieux ouvriers.

Il en est ainsi pour le nombre annuel de jours de travail notamment concernant le repos dominical. Le dimanche chômé, entré dans les mœurs aux XVe-XVIe siècles en même temps que les jours chômés pour raisons religieuses, a été remis en cause au XVIIIe siècle où le travail dominical est réapparu. Après l'intermède de la Révolution où le décadi a remplacé le dimanche, celui-ci revient en 1802. Napoléon 1^{er} accorde aux fonctionnaires le repos du dimanche mais, en dehors de la fonction publique, celui-ci est peu respecté. Aussi la Restauration, cédant aux instances de l'Église, rétablit la sanctification du dimanche par la loi du 18 novembre 1814, loi qui tombe en désuétude dès le lendemain de la révolution de 1830 car la bourgeoisie impose à peu près partout le travail le dimanche. Demeure cependant l'usage du jour de repos hebdomadaire qui est souvent, sous le Second Empire, le lundi car les ouvriers préfèrent chômer ce jour-là en raison de l'absence de contraintes religieuses qui rend plus facile l'utilisation du lundi comme jour de repos et surtout de divertissement. Il y a cependant, à cette époque, quelques grèves pour le repos dominical dans les Grands Magasins comme en mai 1869⁶²¹.

La limitation du temps de travail n'est pas absente des revendications élaborées par les délégations ouvrières aux expositions universelles de 1862 comme de 1867. C'est ainsi qu'en 1862, les délégués ouvriers de retour de Londres souhaitent l'abaissement de la journée de travail à 10 heures mais cette revendication ne peut pas être considérée comme primordiale car les ouvriers craignent en cas de succès des baisses de salaires. Peu de grèves surviennent pour la réduction de la journée de travail. En 1869, un arrêt de travail à Paris en faveur de la journée de 12 heures chez les employés échoue. Napoléon III est personnellement favorable à la réduction de la journée de travail⁶²² mais il ne prend aucune initiative dans ce sens à la fois parce que les ouvriers ne la réclament pas encore avec force et parce que les patrons y sont fortement opposés. Ce n'est qu'à la fin du Second Empire que le gouvernement commence à légiférer sur le travail des enfants. Le 7 décembre 1868, un décret crée un corps d'inspecteurs du travail des enfants recruté parmi les ingénieurs des mines. Leur mission, comme le souligne la circulaire du 12 décembre 1868, est d'abord de contrôler, plus sérieusement que cela n'était

621. Robert Beck, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997, p. 259.

622. Gary Cross, *Unquest for time. The reduction of work in Britain and France, 1840-1940*, University of California Press, 1989, p. 43.

fait jusque là, le respect de la loi du 22 mars 1841 car « la connaissance de ces faits sera ... un élément très utile soit de la préparation, soit de la discussion du nouveau projet de loi dont le gouvernement s'occupe en ce moment ». Cette vaste enquête débouche sur le projet de loi du 28 juin 1870 visant à interdire le travail des enfants de moins de 12 ans, projet de loi que la chute de l'Empire rend caduc. Le projet, repris en juin 1871, n'aboutit que le 9 mai 1874⁶²³. Reste la question des congés payés qui n'est pas alors abordée par Louis-Napoléon bien que, sous le Second Empire, certaines compagnies de chemin de fer aient institué des congés payés de 15 à 20 jours par an soit continus, soit fractionnés⁶²⁴. Il importe de souligner que le milieu des entrepreneurs de chemin de fer est fortement imprégné d'idées saint-simoniennes. C'est d'ailleurs une caractéristique de certaines industries tout au long des XIXe et XXe siècles de posséder un droit social particulier⁶²⁵.

C'est enfin Napoléon III qui permet à l'institution prud'homale de sortir de la paralysie dans laquelle les républicains de 1848 l'ont plongée. En effet, la réorganisation des prud'hommes par la loi du 1^{er} juin 1853 « stabilise, malgré ses limites, les conquêtes essentielles de 1848 » (Monique Kiefer) et apporte « les moyens de sauver cette institution » (Nicolas Olszak)⁶²⁶. Les conseils de prud'hommes avaient été mis en place par Napoléon 1^{er} avec la loi du 18 mars 1806 qui concernait certes seulement Lyon mais qui prévoyait également la possibilité d'étendre la juridiction à d'autres villes. Cette loi avait ensuite été complétée par le décret du 11 juin 1809. Dans les conseils ainsi institués, les patrons ont toujours un siège de plus que les ouvriers. Toutefois, malgré cette inégalité, les conseils réussissent à régler à l'amiable, entre 1806 et 1848, 90 % des litiges soumis à leur juridiction, le reste l'étant par jugement. La IIe République, dans son désir de rétablir l'équilibre entre patrons et ouvriers, prit des initiatives qui paralysèrent l'institution. Le décret du 27 mai 1848 établit certes la parité entre patrons et ouvriers ainsi que l'alternance obligatoire de la présidence entre les uns et les autres mais en même temps le décret institua

623. N. Olszak, *Histoire du droit du travail*, Paris, PUF, 1999, p. 50. Le travail des enfants a été étudié par Daniel Le Grand, *Sur le travail des enfants dans les manufactures, 1830-1855*, Paris, EDHIS, 1979 et par R. Caty (dir.), *Enfants au travail*, Presses de l'université de Provence, 2002.

624. R. Beck, *op. cit.*, p. 191.

625. François-Xavier Debrabant, *Le droit social dans les houillères françaises (1810-1939)*, 2 vol., thèse, Université de Strasbourg III, 2001.

626. M. Kiefer, « La législation prud'homale de 1806 à 1907 », *Le Mouvement Social*, oct.-déc. 1987, n° 141 et N. Olszak, *op. cit.*, pp. 40-42 et du même : « Les conseils de prud'hommes, un archétype judiciaire pour le mouvement ouvrier », *Le Mouvement Social*, ibidem.

un système compliqué de désignation. Les ouvriers et les patrons élaient tout d'abord trois fois plus de délégués que de sièges à pourvoir puis les ouvriers choisissaient parmi les élus patronaux les prud'hommes patronaux et les patrons choisissaient sur la liste ouvrière les prud'hommes ouvriers ! Le résultat fut que, la plupart du temps, les uns et les autres furent mécontents des choix ainsi opérés, que beaucoup d'élections furent reportées, que très peu de conseils se réunirent et que, lorsqu'ils le firent, l'atmosphère était si détestable qu'il y eut très peu de conciliations.

On peut s'interroger sur la raison d'être d'un système si compliqué et inévitablement voué à l'échec. Elle paraît résider dans le refus des républicains de reconnaître la division de la société en classes ou en groupes professionnels. Ce refus est dans le droit fil de la déclaration des droits de l'homme de 1789 qui ne reconnaît au dessus de l'individu que la nation et récuse toute représentation émanant d'un même état ou profession, argumentation qui est à la base de la loi Le Chapelier et des articles du code pénal réprimant la coalition que les républicains n'ont absolument pas l'intention d'abolir. Il y a donc chez eux une attitude cohérente que la loi du 1^{er} juin 1853 va briser.

Cette loi confirme la parité entre ouvriers et patrons. Les ouvriers devant prouver une résidence de trois ans et non plus de six mois. Le président et le vice-président de chaque conseil sont nommés par le gouvernement et, dans la pratique, ce seront soit des patrons, soit des personnalités extérieures réputées neutres même si la désignation d'un président ouvrier n'est pas exclue. Par ce décret, Napoléon III établit les prud'hommes ouvriers qu'il appelait de ses vœux dans *Extinction du paupérisme* et dans lesquels il voyait des porte-parole des revendications ouvrières. D'autres dispositions législatives (décret du 16 novembre-4 décembre 1854, loi du 4 juin 1864) complètent le dispositif sur des points de détails.

À la suite de la loi de 1853, l'institution se remet à fonctionner, de nouveaux conseils se mettent en place. Il y en aura 112 en 1870. Surtout, les conseils renouent avec la tradition de la conciliation qui va souvent atteindre la proportion de 100%. Il est intéressant de souligner que les conseils prud'hommes n'appliquent pratiquement jamais l'article 1781 du Code civil donnant systématiquement avantage à la parole patronale sur la parole ouvrière. Ces conseils tendent à devenir le lieu privilégié du recours ouvrier, une instance qui tend de plus en plus à contrebalancer l'omnipotence patronale au sein de l'entreprise. Mais un arrêt célèbre de la Cour de cassation, en date du 14 février 1866, entend stopper cette évolution en désavouant un jugement du conseil d'Aubusson. Une ouvrière avait été sanctionnée par son patron d'une amende de 10 francs, l'équivalent d'une semaine de salaire, pour avoir pénétré dans l'usine

en sabots, enfreignant ainsi le règlement d'atelier. Le conseil de prud'hommes non seulement avait ramené l'amende à 50 centimes, arguant que le contrat de travail avait été partiellement exécuté, mais avait aussi sermonné le patron pour règlement abusif. C'est ce jugement prud'homal qui est cassé par la Cour de cassation laquelle estime que les prud'hommes n'ont pas le pouvoir de modifier les clauses du contrat de travail. Malgré cette décision de justice, il n'en reste pas moins que la pratique prud'homale sous le Second Empire a incontestablement contribué à la destruction d'un système judiciaire coercitif⁶²⁷.

On rapprochera ces mesures concernant l'institution prud'homale regroupant chefs d'entreprise et ouvriers des prud'homies de patrons pêcheurs que le décret de 1859 organise. Certes, les deux institutions ne sont pas de même nature et de plus l'adhésion des pêcheurs à la prud'homie n'est pas obligatoire, mais elles ont en commun le fait de se voir attribuer une part de la puissance publique, notamment, en ce qui concerne les pêcheurs, un important pouvoir de police⁶²⁸.

*Une innovation : le logement ouvrier.
Aux origines des HBM et des HLM*

C'est certainement dans le domaine du logement social que Napoléon III manifeste l'esprit le plus novateur, ce qui fait dire à l'historien du logement social en France, Roger H. Guerrand qu'il est « le premier homme d'État français qui se soit attaché à améliorer le logement des classes populaires ». Peut-être, là encore s'inspire-t-il des saint-simoniens qui ont songé à créer des habitations à bon marché pour les plus pauvres. Une expérience de ce type en effet a été tentée en 1831 au numéro 10 de la rue Louvois à Paris avec la Maison Simon qui fut en fait une sorte d'hôtel à bon marché qui vit passer 930 personnes entre avril et octobre 1831⁶²⁹. Mais Louis-Napoléon va bien au-delà de cette expérience. Dès son élection à la présidence de la République, il s'est préoccupé, on l'a vu, de la question et a fait traduire en français l'ouvrage d'Henry Roberts. En 1849, il a fait don de 50 000 francs pour aider à la construction de maisons ouvrières.

627. Alain Cottureau, « Justice et injustice ordinaires sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *ibidem*.

628. François Féral, Un phénomène de décentralisation contestée : les prud'homies de pêcheurs de Méditerranée, *Économie Méridionale*, n°133-134, 1^{er} et 2^{ème} trim. 1986.

629. H. d'Allemagne, *Les saints-simoniens ...op. cit.*, p. 127.

Le 14 mai 1853, dans un article du *Moniteur*, il annonce ses projets en matière de logement populaire : « Le gouvernement a décidé qu'outre les améliorations imposées aux anciennes habitations ouvrières, de nouvelles maisons à plusieurs étages, avec des logements garnis et non garnis, pour les ouvriers célibataires comme pour les ménages, s'élèveraient à la fois dans plusieurs quartiers de Paris, sur des emplacements bien choisis, à proximité des travaux, et que ces logements seraient disposés de manière à réunir à l'économie du prix toutes les conditions désirables de salubrité, de bien-être et de moralité. Le soin d'exécuter ce projet est confié à des entrepreneurs qui se sont résolument associés aux vues de l'empereur et qui sont parfaitement à même de les réaliser. Les travaux seront faits conformément aux plans et devis arrêtés par le ministre de l'Intérieur, qui fixera le prix des loyers dans des proportions telles que les nouvelles constructions ne puissent être un objet de spéculations ; et pour que cette mesure, si avantageuse aux classes ouvrières, ne soit onéreuse à personne, l'État entrera dans la dépense au moyen d'une allocation une fois payée... À cette mesure, si importante pour la population laborieuse, le gouvernement s'occupe d'en joindre une autre dans l'intérêt des habitants peu aisés. Le ministre de l'Intérieur est saisi d'une proposition de capitalistes et de propriétaires qui offrent de bâtir, dans les conditions les plus favorables, des constructions séparées pour les petits rentiers, les employés peu rétribués, en un mot pour les fortunes modiques. Paris ne doit pas profiter seul de ces avantages. Le gouvernement est résolu d'étendre ce système aux grandes villes, aux centres manufacturiers où les ouvriers sont agglomérés »⁶³⁰.

Cet article reproduit en affiche est placardé dans les rues de Paris. Or, dès le 18 mai, le journal républicain *Le Siècle* critique vigoureusement le projet : « Une note, publiée par *Le Moniteur* et affichée sur tous les murs de Paris et de la banlieue, annonce que le gouvernement s'est entendu avec des entrepreneurs pour construire des habitations particulières aux ouvriers... D'après la note, le gouvernement n'en restera pas là, des casernes civiles seront aussi construites pour les employés... bref pour tous ceux qui ne voudront pas accepter le tarif des propriétaires. Nous ne disons pas : voilà du socialisme, parce que c'est un mot qui sonne mal aujourd'hui, mais on ne peut cependant se dissimuler que cela y ressemble un peu : « L'État, dit Cabet dans *Icarie*, fera bâtir des habitations communes »⁶³¹ ! Et le journal républicain d'ajouter : « Nous ne saurions admettre que le gouvernement prétende intervenir par lui-

630. R.H. Guerrand, *op.cit.*, pp. 112-113.

631. P.L. Fournier, *op. cit.*, pp. 120-121.

même et fasse élever des casernes civiles où vivront des citoyens classés par catégories comme des régiments ». Une fois de plus, voilà Louis Napoléon accusé de socialisme et cette fois de socialisme de type militaire !

Ce qui est intéressant dans cette critique, c'est qu'elle n'émane pas des conservateurs royalistes, même si ceux-ci vont la reprendre rapidement à leur compte, mais d'une oligarchie républicaine qui refuse absolument que la question ouvrière reçoive un traitement spécifique. Ainsi, construire des habitations ouvrières serait « encaserner » les ouvriers ! L'origine de cette assertion est peut-être à rechercher dans le règlement interne très détaillé de la Cité Napoléon de la rue Rochechouart, inspirée du phalanstère de Fourier, dont la construction a commencé sous la IIe République et qui est habitée en 1853 par près de 600 personnes payant un loyer fixe et inférieur à ceux pratiqués dans le quartier. Dans ce vaste bâtiment, les portes sont fermées à 22 heures et les enfants ne doivent s'attarder ni dans la cour, ni dans les escaliers. À chaque étage, il y a un évier commun et un WC. Le bâtiment dispose d'un lavoir, d'un établissement de bains ouvert en permanence, d'une salle d'asile pour les enfants tandis qu'un médecin effectue chaque matin une consultation gratuite et effectue gratuitement des visites à domicile⁶³². On conviendra que, dans le Paris de l'époque, bien peu de maisons même bourgeoises bénéficient de pareilles commodités. Les critiques des notables républicains ou monarchistes n'ont pas été sans effet dans les milieux ouvriers qui ont été réticents à l'égard de cette habitation modèle parce qu'ils ont répugné à être cantonnés dans des bâtiments distincts, ou à être soumis à des règlements qui leur rappelaient trop les règlements d'ateliers. Pourtant, cette initiative impériale été suivie d'effets dans plusieurs villes : à Amiens, à Marseille, à Lille, à Mulhouse. Napoléon III fonde même un prix pour un architecte présentant le projet le plus économique et le plus pratique de maison ouvrière⁶³³. C'est toujours l'esprit de cette exception ouvrière qui est la marque du socialisme de l'époque. Il est clair que les idées de l'empereur en matière de logement ouvrier s'inspirent du modèle phalanstérien. Nous sommes là aux origines directes de ce que seront plus tard les HBM puis les HLM.

Quelques années plus tard, en 1859, l'ancien ouvrier serrurier André Godin, devenu industriel, construit le Familistère qui, par bien des aspects, s'apparente à la Cité Napoléon. Il comprend des ateliers, des magasins, le fameux Palais social avec trois pavillons d'habitation, des écoles mixtes, un pouponnat, une bibliothèque, une piscine, un parc et des jardins potagers. L'usine,

632. Voir la description d'Auguste Husson dans *Les Annales de la Charité*, 1853, t. IX.

633. A. Dansette, *Du 2 Décembre...*, *op. cit.*, p. 171.

quant à elle, emploie 1 200 ouvriers. Elle est la propriété des ouvriers actifs, ce qui est une façon de réaliser l'association capital-travail. Les ouvriers du Familistère disposent également d'une société de secours mutuels, de caisses de secours aux invalides, aux veuves, aux orphelins et d'une caisse de pensions de retraites. Le Familistère de Godin est certainement la seule grande réalisation utopique française du XIX^e siècle dont la longévité a largement dépassé le siècle puisqu'elle s'étend de 1859 à 1970 ⁶³⁴! Il faudra attendre la Cité Radieuse de Le Corbusier, à Marseille, pour voir réapparaître au XX^e siècle une construction de type fouriériste comme l'étaient la Cité Napoléon et le Familistère.

L'exemple de la Cité Napoléon montre que Louis-Napoléon a été encore une fois freiné dans ses intentions de développer des initiatives sociales par les critiques des notables à quelque tendance politique qu'ils appartiennent. Il persiste cependant d'autant plus qu'il est patent que l'haussmannisation de Paris et des grandes villes aggrave la crise du logement populaire notamment en raison des exigences de plus en plus élevées des propriétaires. Dès cette époque, Honoré Daumier dénonce le propriétaire abusif, « Monsieur Vautour »⁶³⁵. C'est ainsi que Louis-Napoléon fonde personnellement une « œuvre des loyers » pour secourir les familles ouvrières menacées d'expulsion pour non paiement des loyers. Le 27 avril 1856, il achète 18 000 m² de terrain, boulevard Mazas, pour y faire construire des logements à bon marché. À la même époque, il fait construire, toujours à Paris, sur un terrain de 10 800 m² dont il a fait l'apport gratuit et avec une subvention de 2 millions par le ministère de l'Intérieur, 16 maisons ouvrières comprenant 36 boutiques et 311 logements, loués à des prix très modérés (entre 90 et 250 francs) et dont les revenus vont à l'Asile impérial de Vincennes. En 1867, il y a, à Paris, 63 maisons de ce type qui abritent 1 118 locataires. Elles sont situées boulevard Mazas, rue d'Orléans, rue Chéret, à Grenelle, place de la Mairie, route d'Orléans, place de la Mairie, boulevard d'Enfer, rue de la Vierge⁶³⁶.

Lors de l'exposition universelle tenue la même année, Louis-Napoléon expose lui-même qu'il a fait construire entre l'avenue Rapp et l'avenue La Bourdonnais un groupe de quatre maisons pour la population ouvrière. Cha-

634. Alfred Migrenne, *André Godin. Sa vie. Son œuvre*, 1908 et la notice Godin André dans J. Maitron, *op. cit.*

635. Sur un plan général, voir : Élise Canfora-Argandona et Roger H. Guerrand, *La répartition de la population : les conditions de logement des classes populaires à Paris au 19^e siècle*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 1976.

636. *Exposition universelle de 1867. Rapport des délégués ouvriers*, 3 vol., 1869, pp. 19-26. Cité par R.H. Guerrand, *op. cit.*, p.115.

que logement dispose d'un WC individuel, l'eau est à l'étage et les couloirs sont éclairés au gaz. Toujours en 1867, avenue Daumesnil, il fait édifier une quarantaine de maisons ouvrières dont il a fait lui-même les plans. Les entrepreneurs sont anglais. Chaque maison, sur deux étages, comprend trois logements, chacun d'entre eux comportant deux pièces, une cuisine avec l'eau à l'évier. Les WC sont à l'étage. Les cheminées sont en marbre et les planchers de bois. Louis-Napoléon fait don de ces maisons à une société coopérative ouvrière. Son intermédiaire est l'ouvrier ferblantier Chabaud, du groupe du Palais Royal, qui propose en ces termes, devant les membres des commissions ouvrières de l'Exposition universelle de 1867, le financement de l'opération : « Une personne que vous connaissez et qui est constamment occupée du sort des ouvriers veut nous venir en aide. Elle nous offre 41 maisons comme capital fondatif, évalué à 500 000. Nous emprunterons sur la garantie de ces 41 maisons 250 000 francs au Crédit foncier, nous souscrivons 100 000 actions et, tout de suite, nous avons de quoi loger 1213 ménages ». Ainsi est fondée la Société coopérative des ouvriers de Paris « avec un but qui en fait l'ancêtre direct des sociétés d'habitation à bon marché » écrit Roger H. Guerrand. Pour couper court aux critiques, il est bien précisé que ces maisons ne doivent pas être des casernes civiles. Cela n'empêche pas que les ouvriers se montrent peu enthousiastes, le bruit se répandant, écrira en 1873 Pierre Bruno dans ses *Mémoires d'un ouvrier de Paris* que, pour les occuper, il faut disposer de certificats de bonne conduite⁶³⁷ ! De plus, la très officielle Association nationale contre le paupérisme considère que les pièces d'habitation sont mal distribuées et que le volume d'air est insuffisant !

Ces exemples permettent de mesurer les difficultés auxquelles se heurte la volonté impériale de développer le logement ouvrier. On en a un autre exemple avec les enquêtes que le gouvernement réalise auprès des préfets en 1857 puis en 1864 en leur demandant quelles mesures ont été prises dans leur département pour l'exécution de la loi du 13 avril 1850 qui prévoit une lutte contre les taudis, notamment par la création dans chaque département d'une commission d'assainissement. Seuls 68 préfets répondent, 17 restent muets. Les réponses sont éloquentes. Dans 41 de ces 68 départements, il n'y a aucune commission car le besoin ne s'en fait pas sentir déclarent les préfets ! En 1864, 28 préfets seulement répondent à la nouvelle enquête gouvernementale et parmi eux figurent la Savoie et la Haute-Savoie, absentes en 1857. On mesure ainsi les résistances aux interventions de l'État en matière de protection sociale de la part des notables qui se trouvent à la tête des administrations

637. P. de Moncan et C. Heurteux, *op. cit.*, p. 190.

préfecturales. Il est possible néanmoins de prendre la mesure de la sous-estimation générale des questions de logement social. Les rapports distinguent plusieurs catégories de maisons : les visitées, les insalubres, les inhabitables, les interdites, les démolies. En 1857, le préfet de la Meuse affirme qu'à Barle-Duc 1 800 personnes seraient sans toit si on déclarait leurs logements insalubres ! Les démolitions effectuées pour se conformer à la loi de 1850 sont très rares. Seul le département de l'Ain signale des démolitions de ce type. De même, dans quatre départements seulement (l'Aisne, le Calvados, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure), des habitations sont interdites. Dans quatre autres (la Charente, la Gironde, les Basses-Pyrénées et la Somme), des maisons sont dites inhabitables et dans quatre également (la Charente, la Nièvre, l'Orne et la Seine-et-Marne) des logements sont dits insalubres. Les préfets du Nord, du Pas-de-Calais et du Rhône n'ont repéré dans leurs départements ni logements à démolir, ni logements à interdire, ni logements inhabitables ou insalubres ! Le préfet de la Seine n'a pas répondu !

En 1864, le bilan est encore plus mince. Seules quelques destructions ont eu lieu en Mayenne (à Laval) et en Seine-Inférieure (à Rouen), des interdictions ont été prononcées dans l'Ain et l'Allier, des logements déclarés insalubres dans le Loir-et-Cher, la Haute-Savoie et la Somme. « Du moins, écrit Roger H. Guerrand, le gouvernement avait-il, pour la première fois dans l'histoire de l'administration française, fait un effort sérieux pour placer les autorités départementales devant leurs responsabilités »⁶³⁸.

L'Exposition universelle de 1867 est une autre occasion pour Louis-Napoléon de poser le problème du logement ouvrier. Sous son influence personnelle, sont alors présentés des logements modèles pour « la classe ouvrière » sous forme de maquettes mais aussi de construction grandeur nature de six maisons : 1) une habitation à bon marché de l'avenue La Bourdonnaye à Paris présentée par « Sa Majesté l'Empereur des Français » ; 2) une maison pour un seul ménage présenté par la société Japy à Beaucourt (Haut-Rhin) ; 3) un groupe de quatre maisons présenté par Jean Dollfuss (Mulhouse) ; 4) une maison d'ouvriers mineurs pour deux ménages présenté par la compagnie des mines de Blanzy (Saône-et-Loire) ; 5) des habitations à bon marché présentées par M. Chabaud au nom d'une réunion d'ouvriers de Paris ; 6) une habitation à bon marché pour un seul ménage présentée par la Société coopérative immobilière de Paris⁶³⁹. Citons encore une fois à ce propos Roger

638. R. H. Guerrand, *op.cit.*, p. 112.

639. *Exposition universelle de 1867. Catalogue général publié par la Commission impériale, 1867.* Cité par R.H. Guerrand, *op. cit.*, p.118.

H. Guerrand : « C'était la première fois au monde qu'une telle place était donnée à des réalisations de ce genre dans une manifestation internationale » et d'ajouter : « Une tentative d'information sans précédent avait été menée sur le plan national et l'opinion éclairée », on ne pouvait plus ignorer « la détresse profonde des catégories sociales contraintes de vivre dans de véritables pourrissoirs »⁶⁴⁰.

640. *Ibidem.*

CHAPITRE XIII : LES MESURES ÉMANCIPATRICES DES ANNEES 1860

La révolution de 1848 avait maintenu intact tout un ensemble de dispositions antérieures enserrant l'ouvrier dans un étau puissant afin de limiter sa mobilité et surtout d'empêcher de sa part toute contestation organisée : l'article 1781 du Code civil qui, en cas de litige entre l'ouvrier et le patron, accorde un crédit total à la parole patronale, les règlements d'atelier, une institution prud'homale qui peut user du décret du 3 août 1820 permettant d'infliger une peine allant jusqu'à trois jours d'emprisonnement pour tout délit troublant l'ordre et la discipline de l'atelier, l'institution du livret ouvrier, la loi Le Chapelier qui interdit non seulement la coalition, qui rend quasiment impossible la grève, mais aussi la constitution d'associations professionnelles. Louis-Napoléon, président puis empereur, n'a pas mis en place cet arsenal de mesures qui convenaient tout à fait à la bourgeoisie orléaniste ou républicaine. Il les a trouvées lors de son avènement mais il les a aggravées au début de son règne en 1854 par la réforme du livret ouvrier. Pourtant, lorsqu'il donne la parole aux ouvriers délégués aux expositions universelles de 1862 et de 1867, il apparaît rapidement que la suppression de l'ensemble de ces dispositions constitue pour eux la priorité des priorités, bien avant la satisfaction d'autres revendications comme la diminution du temps de travail.

De quoi s'agit-il pour la « classe ouvrière » sinon de pouvoir s'organiser en « association » en même temps que de conquérir des « droits » ? Or, que réclamait pour elle *Extinction du paupérisme*, qui continue à être diffusé dans le pays sous l'Empire, sinon l'« association » et de « nouveaux droits » ? Sous peine de se déjuger, il était difficile à Louis-Napoléon de ne pas s'engager dans la voie de réformes qu'il appelait lui-même, dans ses écrits, de ses vœux. Quelques mois après les rapports des délégués ouvriers revenus de Londres en 1862 et au lendemain des élections législatives de 1863, Louis-Napoléon va s'attacher, malgré de vives oppositions des milieux économiques et politiques, et avec une belle obstination, à commencer à démanteler le système coercitif anti-ouvrier entourant l'entreprise. C'est ainsi que se succèdent : en 1864, la loi sur les coalitions qui rend désormais possible la grève ; en 1865, la liberté accordée à l'Association internationale des travailleurs d'installer ses sections en France ; en 1866 et en 1867, des mesures tendant à permettre le développement de la coopération ouvrière ; en 1868, la tolérance accordée aux syndicats ouvriers, le droit de réunion pour des motifs non politiques,

l'abrogation de l'article 1781 ; enfin, en 1869 et en 1870, les projets de réforme du livret ouvrier et de création d'une inspection du travail salariée que la chute de l'Empire ne permettra pas de concrétiser.

La loi du 25 mai 1864 rend la grève possible

Nous ne reviendrons pas sur le contexte, déjà évoqué, du « tournant des années 1861-1863 » non plus que sur la grève des typographes parisiens emprisonnés en mars 1862, condamnés en appel et finalement graciés par l'empereur en novembre 1862, au moment où les délégués ouvriers à l'Exposition universelle de Londres rédigent leurs rapports qui réclament le droit de coalition et d'association. Par le désaveu qu'elle inflige aux magistrats, cette grâce peut justement être interprétée comme l'annonce d'un changement d'attitude prochain du gouvernement concernant la coalition ouvrière, toujours interdite par les articles 414, 415 et 416 du Code pénal. Il s'agit en effet de modifier la situation juridique de la coalition et non pas de la grève. En effet, contrairement à ce que l'on croit parfois, ce n'est pas la loi Le Chapelier⁶⁴¹ qui va être modifiée par la loi du 25 mai 1864 mais les articles 414, 415 et 416 du Code pénal, qui ont intégré certaines de ses dispositions, et dont la dernière mouture date de la loi du 27 novembre 1849. C'est la coalition, c'est-à-dire la concertation, qu'interdit le Code pénal et non la grève mais, sans arrêt concerté du travail, il n'y a pas de grève possible. Déjà, le 10 juillet 1848, le représentant Morin avait proposé à la Constituante la modification des trois articles du code pénal mais l'assemblée se sépara sans avoir discuté le projet. Une nouvelle proposition de loi visant à abroger les trois articles, devant la législative, en juin 1849, aboutit à la loi du 27 novembre-1^{er} décembre 1849 qui modifie les dits articles sur des points de détails mais maintient l'interdiction des coalitions⁶⁴².

Ayant compris la signification de la grâce impériale accordée aux grévistes, le député proudhonien Alfred Darimon propose au Corps législatif, le 18 janvier 1863, la suppression des articles 414, 415 et 416 du Code pénal. Mais c'est aller un peu vite en besogne car l'empereur n'estime pas que les conditions politiques sont remplies pour une telle modification. C'est pourquoi il laisse le président du Conseil d'État Baroche faire repousser la pro-

641. Sur la loi Le Chapelier, voir l'article de Francine Soubiran-Paillet, « De nouvelles règles du jeu ? Le décret d'Allarde (2-17 mars 1791) et la loi Le Chapelier (14-17 juin 1791) » in : Jean-Pierre Crom (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1998.

642. J.J. Clère, *Aux origines...*, art. cit.

position par l'assemblée. Ce n'est qu'au lendemain des élections de 1863, avec une nouvelle chambre, que Louis-Napoléon, ouvrant le 5 novembre, la session du Corps législatif, annonce le projet de modification de la loi sur les coalitions. À nouveau, Darimon se précipite et dépose un amendement au projet d'adresse à l'empereur que le Corps législatif s'apprête à voter. Cette initiative, effectuée en liaison avec le groupe du Palais Royal, témoigne de l'impatience de celui-ci devant ce qu'il considère comme les attermoiements de l'empereur. L'amendement Darimon est signé par Adolphe Guérout mais aussi par les députés de l'opposition républicaine comme Jules Favre, Ernest Picard, Jules Simon, Dorian, Pelletan et quelques autres comme le marquis de Marmier et le vicomte de Lanjuinais. Cet amendement propose l'abrogation de la loi sur les coalitions et affirme que les ouvriers ne demandent plus à l'État « que le droit d'améliorer leur condition par leur propre énergie : l'instruction et une latitude plus grande accordée au droit d'association leur en donneront les moyens ».

Dans son exposé, Darimon, après avoir affirmé que le suffrage universel « conduira à l'émancipation du prolétariat », fait l'éloge de Napoléon III qui « a vu encore une fois plus haut et plus loin que certains de ses conseillers » comme « l'honorable Monsieur Baroche ». Darimon sait très bien qu'un projet de loi sur la question est en préparation mais il ajoute, avec pertinence et non sans hardiesse : « Malgré cette promesse, je ne suis pas sans quelque inquiétude (car) sait-on si le projet ne restera pas enfoui dans les cartons du Conseil d'État » ?

Darimon montre ensuite la liaison étroite qui existe entre le droit de coalition et le droit d'association (chambres syndicales, associations de production). Mais accepter cet amendement, c'est accorder tout le bénéfice de la réforme à l'opposition républicaine alors que l'initiative vient de l'empereur. Aussi, la majorité du Corps législatif, après une vaste discussion, repousse-t-elle l'amendement préférant attendre le projet de loi qui est en examen au Conseil d'État. Ce projet est en effet bien avancé puisqu'il est adopté le 4 février mais il est tellement confus, emberlificoté et plein de réticences qu'il reprend d'une main ce qu'il semble accorder de l'autre. Aussi la commission *ad hoc* du Corps législatif, sous l'impulsion de son rapporteur, Émile Ollivier membre de l'opposition républicaine mais en voie de ralliement à l'Empire, lui en substitue un autre incontestablement plus fidèle aux intentions de Louis Napoléon en la matière.

Le Conseil d'État, qui a mené ce combat d'arrière-garde contre l'empereur, doit s'incliner, se rallier au projet de la commission et le défendre. Celui-ci ne prononce pas le terme de « grève » et se contente d'énoncer les peines

prévues en cas de violation de la liberté du travail et de préciser que ces dispositions s'étendent aussi à l'agriculture. Dans l'exposé des motifs, le conseiller d'État Cornudet, catholique conservateur, que l'on devine peu favorable au projet, précise que le motif principal de la suppression du délit de coalition est que, les ouvriers ne pouvant défendre légalement leurs intérêts, réclament à tout instant l'intervention du gouvernement et qu'il n'est pas souhaitable que l'État intervienne quotidiennement dans les rapports du capital et du travail. Ce sont là des arguments propres à rallier les conservateurs, largement en majorité à l'assemblée, au vote du projet de loi.

Après Cornudet, Ollivier dépose le 22 avril son rapport qu'il fera éditer plus tard en brochure⁶⁴³. Ce rapport est un modèle d'habileté parlementaire et de subtilité juridique. Ollivier définit d'abord l'esprit du projet de loi modifié : « liberté absolue de la coalition à tous les degrés, répression rigoureuse de la violence et de la fraude ». Ollivier s'applique d'abord à justifier la coalition comme seul moyen pour les ouvriers de se défendre contre les « entrepreneurs avides ». Mais, ajoute-t-il, la coalition n'est pas la grève. Celle-ci « peut suivre ou ne pas suivre ; elle est la sanction de la coalition, elle ne constitue pas la coalition elle-même ». Elle n'est pas non plus l'association car elle « n'opère qu'un rapprochement fortuit entre les individus qui ne se fondent pas ensemble ». Cette distinction est importante car les associations ne peuvent se former qu'avec la permission des autorités (article 291 du Code pénal). Ollivier remonte ensuite à la loi Le Chapelier d'où procèdent les dispositions du Code pénal interdisant les coalitions à savoir ses articles 414, 415 et 416. Ollivier voit dans la loi Le Chapelier « l'erreur fondamentale de la Révolution française » d'où sont sorties « les mauvaises lois sur l'association » mais aussi le fait que les ouvriers ont alors considéré l'interdiction de se coaliser « comme impliquant le devoir pour les gouvernements d'intervenir dans la fixation des salaires ». Et plus d'une fois, le gouvernement, comme lors de la récente grève des typographes parisiens, a accueilli favorablement cette prière. Au contraire, avec la nouvelle loi, les ouvriers pourront « organiser des grèves sans crainte d'être poursuivis ». Il y aura alors, ajoute Ollivier avec pertinence, « sinon plus de bien-être matériel, du moins plus de dignité ». Même si la grève peut être comparée à la guerre avec ses effets destructeurs, il ne faut pas plus l'encourager que l'empêcher car on ne peut refuser aux ouvriers de se concerter sur les salaires alors qu'avec le droit de vote ils ont la possibilité de s'exprimer sur les affaires du gouvernement. Il n'appartient pas au législateur de dire si la coalition ouvrière ou patronale est

643. Émile Ollivier, *Commentaire de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions*, Paris, Marescainé, 1864.

juste ou injuste mais seulement de sanctionner si elle porte atteinte à la liberté du travail. Ollivier précise enfin ce qui est en effet fondamental dans cette loi : « Des personnes étrangères aux études juridiques se sont étonnées qu'avant de déterminer les peines contre l'atteinte à la liberté du travail, la loi n'ait pas affirmé cette liberté ; elles ont pris ombrage de ce qu'aucun article ne consacre, en paroles explicites, le droit de se coaliser. L'oubli des caractères de la loi pénale explique ces critiques. Tout ce qui n'est pas défendu étant permis, la loi pénale se borne à décider ce qui est un délit ».

Le 27 avril, les débats sur le projet de loi s'ouvrent devant le Corps législatif. Ils se poursuivent jusqu'au 3 mai. Ils donnent une image fidèle des arguments des opposants à la loi, eux-mêmes divisés en deux catégories antagonistes (ceux qui estiment que la loi donne trop aux ouvriers et ceux qui pensent qu'elle ne donne pas assez), et de ses partisans.

L'opposition à la liberté de coalition proclamée par la loi trouve ses principaux avocats parmi les députés manufacturiers élus comme candidats officiels. Seydoux, député du Nord, rend tout d'abord un hommage appuyé à l'empereur : « À aucune époque, sous aucun règne, on ne s'est occupé des classes laborieuses avec une sollicitude aussi efficace qu'on ne le fait depuis douze ans » mais c'est pour mieux mettre en garde contre toute autorisation de coalition soit des patrons, soit des ouvriers, interdite depuis la Révolution de 1789. Seydoux estime la loi dangereuse pour les ouvriers en ce qu'elle leur donne le droit de se concerter sans leur donner celui de se réunir. De plus, cette loi provoquera des conflits qui affaibliront l'industrie française face à la concurrence étrangère. Enfin, l'autorisation de se coaliser n'a pas rendu les ouvriers anglais plus heureux ni plus sages.

Kolb-Bernard, également député du Nord, convient que la législation interdisant la coalition est de plus en plus battue en brèche par la sollicitude dont font preuve les magistrats et le pouvoir en faveur des ouvriers qui contreviennent à la loi. Mais il ne faut pas s'égarer sur les chemins de l'utopie même s'il est vrai que la liberté du travail a aussi amené la servitude du travail. Contre celle-ci, on a cru que l'association pouvait être une solution. Mais c'est une illusion dangereuse qui suscite l'esprit de désordre et de violence et toute une littérature populaire malsaine va dans le même sens car elle promet à l'homme le paradis sur terre. C'est dans ce contexte qu'il convient de juger ce projet de loi qui doit être repoussé car il consacre l'antagonisme entre le maître et l'ouvrier et donne trop à l'ouvrier. De plus, comment pourra-t-on établir la distinction entre la coalition légitime et la coalition illégitime ? Au rapporteur qui déclare que la loi accroîtra la dignité de l'ouvrier, Kolb-Bernard répond qu'elle diminuera sa moralité. Bref, plutôt que de voter une

pareille loi, il y aurait lieu de rechercher à la fois pour la classe ouvrière et pour la société industrielle un système d'association entre les maîtres et les ouvriers mais l'orateur ne prononce pas le mot de « corporation ».

Il est une autre disposition du projet de loi qui paraît poser problème, celle qui concerne l'extension de la loi aux ouvriers agricoles alors que la loi Le Chapelier est encore en vigueur dans les campagnes. Elle suscite l'opposition du député du Cher Guillaumin, lui-même propriétaire terrien. Selon lui, les ouvriers agricoles ne réclament pas le droit de coalition. Il est soutenu par Martel, député orléaniste du Pas-de-Calais, qui insiste sur le danger qu'il y a à accorder le droit de coalition aux ouvriers agricoles car, dans les campagnes, il y a des travaux urgents à accomplir et faire grève dans ce cas revient à demander au propriétaire « la bourse ou la vie » ! Enfin, le manufacturier normand Pouyer-Quertier, grand contempteur du traité de libre-échange, condamne aussi le projet de loi au nom des intérêts agricoles du pays.

Face à cette opposition conservatrice, voici maintenant l'opposition républicaine qui estime que la loi ne va pas assez loin et qui, pour cela même, la condamne. Le 28 avril, Jules Simon propose l'abrogation pure et simple des articles 414, 415 et 416 du Code pénal mais c'est surtout Jules Favre qui, les 30 avril et 2 mai, développe l'argumentation républicaine. Pour lui, le projet de loi est criminel en ce qu'il proclame un principe mais le nie par ses dispositions en livrant à l'arbitraire du juge des actes mal définis. Cette loi, équivoque et inconsistante, interdit en fait ce qu'elle a l'air de permettre car la commission a supposé une coalition théorique, métaphysique c'est-à-dire sans violence, sans menaces, sans manœuvres frauduleuses. De plus, les peines encourues par les contrevenants sont trop élevées et la loi peut permettre des appréciations différentes de la part des juges. Enfin, Jules Favre s'en prend vivement à Ollivier : « Il faut qu'on nous dise comment on a abandonné d'anciennes opinions en proposant aujourd'hui ce qui les contredit absolument ».

L'intervention, le 28 avril, du baron Jérôme David, petit-fils du grand peintre conventionnel, se situe dans un registre différent à la fois des industriels conservateurs et des républicains maximalistes. Jérôme David est une sorte d'électron libre du bonapartisme. Son argumentation contre le projet de loi est intéressante en ce qu'elle s'inspire explicitement de la déclaration des Droits de l'homme de 1789, elle-même à l'origine de la loi Le Chapelier. David a bien vu, comme beaucoup de députés, que la proclamation du droit de coalition est avant tout favorable aux ouvriers qui la réclament alors que les patrons n'en ont nul besoin. Il a bien vu qu'il y a là une législation qui extrait en quelque sorte les ouvriers du droit commun. Il déclare avoir été étonné d'entendre quelques jours plus tôt dans l'enceinte du Corps législatif

que la Caisse des retraites pour la vieillesse était exclusivement destinée aux ouvriers alors que les citoyens livrés à l'agriculture ou à l'étude sont des travailleurs tout aussi intéressants. Bref, donner des droits distincts aux ouvriers c'est contrevenir à l'œuvre de la Révolution française qui a détruit l'aristocratie d'en haut. Il ne faudrait pas persister dans cette voie et donner naissance à « une oppression tout aussi détestable qui surgirait d'en bas » ! David proteste donc au nom des grands principes révolutionnaires de 1789 qui affirment le droit commun contre l'exception ouvrière, fondement du socialisme. David refuse donc très clairement ce que nous appellerions aujourd'hui une « discrimination positive » en faveur de la classe ouvrière, celle-là même que Napoléon III veut instituer.

Pour répondre aux arguments des opposants à la loi, il est intéressant de constater que, parmi les candidats officiels à savoir plus des neuf dixièmes des 258 élus, le gouvernement n'en a trouvé qu'un seul capable de défendre avec compétence et conviction un projet de loi dont tout le monde sait qu'il est inspiré par l'empereur lui-même. Ce député est un élu de la Drôme, Morin, avoué protestant. Le 27 avril, Morin développe l'idée qu'en Angleterre c'est en cas d'interdiction des coalitions que les grèves sont les plus violentes. Lui aussi, comme Seydoux, estime que « jamais à aucune époque le gouvernement et la société n'ont été animés de plus de sollicitude pour les intérêts des classes laborieuses ». Aujourd'hui, les ouvriers réclament la liberté de coalition. Il faut la leur accorder car ils ont le droit de débattre le taux de leur salaire. Seront-ils paralysés par la législation sur le droit de réunion ? Non, car l'autorité municipale leur accordera le droit de se réunir, elle le peut. Ainsi, cette loi sera bien « l'acte d'émancipation des classes laborieuses ».

Mais ce sont deux députés de la gauche de l'assemblée, élus contre les candidats officiels, qui se présentent comme les meilleurs défenseurs du projet de loi : Darimon et Ollivier. Mais ils ne se placent pas sur le même terrain. Darimon affirme le 18 janvier : « défenseur constant du prolétariat, je n'ai jamais séparé sa cause de celle de la liberté ». En se situant ainsi, il affirme une position socialiste ce qui n'est pas le cas d'Ollivier. Cette discussion révèle d'ailleurs la fracture qui s'établit à gauche entre Jules Favre et Jules Simon d'un côté et, de l'autre, Darimon et Ollivier, ralliés non seulement à la réforme mais à la politique sociale de Louis-Napoléon. Nous sommes là à l'origine de ce qui deviendra le Tiers Parti. Darimon, qui fréquente désormais le groupe du Palais-Royal, agit dans cette affaire plus en socialiste qu'en républicain alors que chez Ollivier le libéral fidèle à 1789 l'emporte sur le républicain.

Darimon se félicite que le projet de loi de la commission du Corps législatif ait remplacé celui, confus et insuffisant, du Conseil d'État. Il souhaite cependant que le système du droit commun sur le droit de réunion, qui est alors soumis à l'autorisation préalable de l'administration, ne soit pas appliqué à la coalition ouvrière⁶⁴⁴. Darimon prend alors le contre-pied de l'argumentation Le Chapelier et se situe dans la perspective socialiste de l'exception ouvrière. Sa conclusion situe parfaitement le débat : « La loi que nous discutons... raye d'un trait de plume une des plus grandes erreurs de la Révolution... Ce n'est point là une solution du problème social ; notre tâche ne fait que commencer et nous aurons à continuer l'œuvre dont nous posons aujourd'hui un des plus solides fondements ». Avec David, Darimon est le seul député qui ait placé le débat sur son véritable terrain à savoir celui de l'exception ouvrière que réclame l'injustice faite aux prolétaires.

Mais celui qui a porté sur ses épaules tout le poids du débat est Émile Ollivier dont nous avons vu qu'il avait trouvé son chemin de Damas bonapartiste le 13 janvier 1861 lors de l'ovation qui avait accueilli au Corps législatif le discours du catholique Keller en qui il avait vu s'avancer le spectre de la contre-révolution. Il revient à Ollivier, en tant que président de la commission du Corps législatif, de répondre aux critiques et de justifier le projet de loi. À Seydoux, Ollivier répond, le 28 avril, que, depuis la loi Le Chapelier, il s'est produit un fait immense, c'est le suffrage universel. Comment refuser aux ouvriers le droit de délibérer sur leurs affaires personnelles alors qu'ils peuvent participer aux affaires les plus graves du pays ?

De plus, l'argument selon lequel la grève compromettrait la consommation de l'ensemble de la population, en paralysant l'activité économique, disparaît depuis que le traité de libre-échange a ouvert le marché français aux produits étrangers. Que les grèves produisent parfois des effets désastreux, c'est possible mais pas plus que la concurrence ou le progrès technique et ce n'est pas une raison pour condamner ceux-ci. Enfin, à ceux qui regrettent que la loi ne prévoit rien en matière de droit de réunion et de droit d'association pour compléter le droit de coalition, Ollivier répond que c'est « une mauvaise manière de raisonner que de refuser un progrès sous prétexte qu'il est incomplet ».

Ollivier reprend ce dernier argument le 30 avril en réponse à Jules Favre à qui il décoche une flèche acérée en lui disant qu'il faut « avoir une âme perverse pour refuser le progrès à cause de la main qui le donne ». Ollivier a touché juste et les deux hommes sont désormais définitivement brouillés. Il s'applique ensuite à démontrer que les délits prévus par la loi sont parfaitement

644. Signalons que, chronologiquement, l'intervention de Darimon précède celle du baron David. En réalité, David répondait à Darimon.

identifiables et ne menacent en rien le droit de coalition. Il s'empêtre un peu par la suite dans l'affaire du droit commun et du droit particulier car il comprend que se rallier à la politique impériale de reconnaissance du droit particulier des ouvriers au nom des principes de 89 qu'il entend sauvegarder est une impossible quadrature du cercle. Aussi, après avoir dit le 30 avril que la loi relève du droit commun, il doit convenir le 3 mai qu'elle en adoucit la rigueur.

Il revient à Rouher, ministre d'État, de conclure les débats avant le scrutin sur l'ensemble du projet de loi, le 2 mai. Rouher développe des arguments lénifiants, bien différents de ceux de Darimon ou même d'Ollivier, car son rôle est de rallier les élus officiels qui sont plus que réticents. Rouher ne nie pas que le droit de coalition peut présenter des inconvénients comme chaque fois que l'on octroie une liberté nouvelle mais ces inconvénients sont moindres que le maintien du *statu quo*. L'application de la loi actuelle en effet pousse à la répression judiciaire de toute grève. Or cette répression est redoutée par les patrons parce qu'elle empoisonne l'atmosphère dans les entreprises. De plus, elle pousse le gouvernement à intervenir dans la question de la réglementation des salaires. Sa conclusion, toutefois, se situe sur un autre registre et on peut dire que, par sa bouche, c'est l'empereur qui parle : « Nous aurons ainsi fait notre œuvre vis-à-vis des classes ouvrières, nous leur aurons rendu ce qu'elles considèrent, peut-être avec une certaine raison, comme un droit ».

Mis aux voix, le projet de loi est adopté par 222 suffrages contre 36 sur 258 votants, 24 députés n'ayant pas pris part au vote. Parmi les opposants, on compte les industriels Dollfuss, Kolb-Bernard, Pouyer-Quertier, Seydoux, de Wendel ainsi que les républicains Dorian (qui est aussi maître de forges), Favre, Guérout, Havin, Picard, Simon ou le bonapartiste David. Sur les 24 députés qui n'ont pas pris part au vote, 11 sont en congé et 13 ont refusé volontairement de voter dont les trois députés Pereire (Émile, Eugène et Isaac) - dont on imagine que l'attitude a dû être très modérément appréciée par l'empereur -, Berryer et Adolphe Thiers. La loi est ensuite examinée le 17 mai par le Sénat où le projet est vertement critiqué comme portant atteinte à la liberté individuelle et à la propriété. Encore une fois, nous retrouvons l'argumentation de Le Chapelier. Néanmoins, les sénateurs l'approuvent parce qu'elle ne prévoit ni la liberté d'association, ni celle de réunion. Par cette loi, la coalition est désormais autorisée et le délit de coalition est remplacé par celui d'atteinte à la liberté du travail.

Usant désormais du nouveau droit que leur accorde la loi, les ouvriers ne tardent pas à réclamer des augmentations de salaires que souvent les patrons leur accordent sans même qu'il y ait arrêt de travail. Dans la Somme, par exemple, ces augmentations sont de l'ordre de 10%. On peut parler de

l'« effet stimulant et libérateur de la loi de 1864 »⁶⁴⁵ en ce que le nouveau droit donne une assurance inconnue jusqu'alors aux ouvriers. Le nombre de grévistes passe de 20 000 en 1864 à 28 000 en 1865 puis à 32 000 en 1867. Le mouvement marque ensuite le pas en raison de la crise économique mais il atteint des chiffres inégalés en 1869 avec 40 600 grévistes et surtout en 1870 avec 85 200. La question qui se pose également est celle de l'attitude des autorités politiques et judiciaires : dans quel sens doit être interprétée la loi de 1864 ? En mai 1865, lors d'une grève de maréchaux-ferrants parisiens, le ministre de la Guerre, ayant mis à disposition de la Compagnie des omnibus de Paris les maréchaux-ferrants de l'armée, est rappelé à l'ordre par l'impératrice qui préside le conseil des ministres en l'absence de l'empereur en déplacement en Algérie. L'impératrice condamne cette attitude d'une part parce que le gouvernement ne doit pas prendre partie dans un conflit entre patrons et ouvriers mais aussi parce que cette intervention risque de creuser un fossé entre l'armée et les classes ouvrières⁶⁴⁶ ! L'empereur décide alors de prendre personnellement les choses en mains. Le 22 janvier 1866, dans son discours du trône, il annonce que l'autorisation de se réunir sera accordée aux personnes qui voudront délibérer sur leurs intérêts civils et commerciaux et, en février 1866, une circulaire émanant du ministre de l'Intérieur demande aux préfets d'accorder l'autorisation aux ouvriers de se réunir pour discuter d'une grève. Certains juges, cependant, en opposition avec l'esprit non équivoque des actes officiels, continuent de frapper les grévistes non plus pour un délit de coalition qui n'existe plus mais pour délit d'association comme en 1865 contre les ouvriers veloutiers de Saint-Étienne ou en 1867 contre les ouvriers tailleurs de Paris ; ou pour manœuvre frauduleuse en 1865 contre les cochers parisiens qui n'ont pas nommé en réunion leur comité de grève ! Cependant, alors que le nombre de condamnations annuelles était de 400 environ entre 1849 et 1863, il s'abaisse à 136 entre 1864 et 1869 avec toutefois des pointes en 1867 (172 condamnations) et surtout en 1869 (210)⁶⁴⁷.

La loi, publiée le 25 mai 1864, permet « la coalition pacifique » et donc la grève en tant qu'arrêt de travail concerté. Cette loi, que les députés républicains de 1864 jugent insuffisante au point de voter contre, eux ou leurs continuateurs se garderont bien de la modifier en quoi que ce soit. Elle restera en l'état jusqu'au vote de la constitution de la IV^e République, le 27 octobre 1946, qui reconnaîtra explicitement « le droit de grève ». Cette affirmation

645. M. Perrot, *Les ouvriers en grève...op. cit.*, p. 74.

646. A. Dansette, *op. cit.*, pp. 257-258.

647. H. Lagardelle, *op.cit.*, p. 181.

de l'existence d'un droit de grève ne suffira pas pourtant à modifier une jurisprudence qui, jusque dans les années 1950, considérera que la grève rompt le contrat de travail, ce qui facilitera grandement le licenciement de tout gréviste⁶⁴⁸. Il faudra attendre la loi du 11 février 1950 et trois arrêts de la Cour de cassation pour que s'impose la jurisprudence selon laquelle la grève suspend le contrat de travail mais ne le rompt pas.⁶⁴⁹

Il n'en reste pas moins que la loi de 1864 est une date essentielle dans l'histoire du droit du travail en France. Les juges demeurent souvent perplexes devant la loi, pris qu'ils sont entre leurs anciens réflexes répressifs et la crainte de voir une interprétation trop dure de la loi cassée par la grâce impériale. Dire que le patronat a mal accueilli la loi est en dessous de la vérité. En réalité, déjà fort mécontent du traité de libre-échange, il se sent abandonné par le gouvernement. En Haute-Vienne, le bruit court que les patrons qui résisteront aux demandes ouvrières verront leurs entreprises confisquées ! Au lendemain de la Commune de Paris, plusieurs organisations patronales tenteront d'obtenir l'abrogation de cette « inique loi » mais les députés, pour ne pas mettre le feu aux poudres, refuseront : « Ainsi le patronat de droit divin était bien mort, l'Empire avait achevé de le tuer » écrit Michelle Perrot⁶⁵⁰. Or l'Empire, en l'occurrence, c'est Louis-Napoléon lui-même qui a agi en dépit de son entourage et contre les notables. Demeurent cependant, au lendemain du vote de la loi, la question du droit de réunion et celle du droit d'association comme compléments indispensables à la loi de 1864 d'autant plus que plusieurs préfets pensent que le droit de réunion est accordé *ipso facto* aux ouvriers. L'affaire cependant a révélé une fois de plus l'isolement de Louis-Napoléon dans la poursuite de sa politique à l'égard des ouvriers. Pour arriver à ses fins, il a dû user de toute son autorité et, très vraisemblablement, des pressions ont été exercées sur de nombreux députés et sénateurs. Au cours des débats, ce qui a été justement en cause, c'est la nature même de la politique socialiste de Louis-Napoléon, cette politique qui vise, pour réparer des injustices, à sortir du droit commun même si, en théorie, la loi s'applique aussi aux patrons. Mais la loi contient en elle-même les mesures ultérieures qui vont être prises entre 1865 et 1870 tantôt en supprimant ou en préparant la suppression des discriminations dont sont victimes les ouvriers (l'article 1781, le livret ouvrier), tantôt en leur accordant des droits exceptionnels refusés par ailleurs (liberté des associations syndicales, droit de réunion).

648. J. Le Goff, *Du silence à la parole*, Quimper, 1985, p. 65.

649. J.J. Clère, *Aux origines...*, art. cit., p. 247.

650. *Ibid.*, p. 186.

*La promotion des associations ouvrières :
syndicats, Association internationale des travailleurs, coopératives*

Il est difficile de dire avec exactitude à partir de quand la tolérance accordée aux associations ouvrières par l'Empire l'emporte sur la répression. Certes, au lendemain du 2 décembre 1851, les autorités s'appliquent à démanteler les associations ouvrières républicaines mais d'autres, qui à l'évidence sont simplement de type mutuelliste ou compagnonique, continuent à exister plus ou moins clandestinement y compris dans les grandes villes. À l'évidence, le pouvoir ferme les yeux sur les associations ouvrières dès lors qu'elles ne sont pas un danger politique⁶⁵¹. Ces sociétés exercent de fait une fonction de résistance ouvrière c'est-à-dire de type syndical. Au fil du temps, elles se dégagent de leur forme mutuelle ou compagnonique et « s'affirment au grand jour » écrit Hubert Lagardelle qui fixe le début de ce changement à 1860⁶⁵². La date est certainement approximative. En tout cas, à partir du moment où des délégués ouvriers librement choisis par leurs pairs sont envoyés à l'Exposition universelle de Londres de 1862, il n'est plus possible pour l'Empire de ne pas tolérer les associations ouvrières dès lors qu'elles se cantonnent dans un rôle de type syndical. L'administration toutefois demeure toujours méfiante à leur égard craignant que ces associations poursuivent des objectifs politiques et l'hostilité des milieux patronaux est majoritaire même si certaines chambres patronales bien structurées poussent au contraire les ouvriers à s'organiser pour régler par la négociation les différends.

Cette tolérance devient de plus en plus évidente au lendemain du vote de la loi de 1864 sur les coalitions. Les associations ouvrières de résistance s'enhardissent, apparaissent au grand jour et se fédèrent. Une des premières associations ouvrières françaises à prendre le titre de syndicat, après le Syndicat du meuble sculpté de Paris en 1865, est la Chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Paris en décembre 1866. Dans ses statuts, adoptés le 14 avril 1867, il est précisé que la société a pour but de constituer un capital pour accorder des secours à ses membres « qui se trouvent sans travail par suite de différends entre patrons et ouvriers pour cause de salaire » et aussi de « soutenir et élever le salaire par tous les moyens légaux que le syndicat aura jugé nécessaires et équitables ». On ne peut mieux affirmer que le syndicat

651. Sur les premiers syndicats ouvriers, voir: Francine Soubiran- Paillet, *Droit, ordre social et personne morale au XIX^e siècle: la genèse des syndicats ouvriers*, t.1, *L'agrégation d'intérêts chez les ouvriers de 1791 au coup d'État de 1851*, CESDIP, 1992. Voir également l'article de Jacques Rougerie dans *Comment meurt...op. cit.*

652. H. Lagardelle, *op. cit.*, p. 209.

entend utiliser toutes les ressources de la loi de 1864. C'est donc au cours des années 1860 que naît véritablement le mouvement ouvrier français. En 1870, on compte 60 syndicats à Paris dont une quarantaine sont regroupés dans la Chambre fédérale des sociétés ouvrières de Paris et les autres dans la Caisse fédérative des cinq centimes. Des regroupements du même type existent à Lyon, Marseille, Rouen. Nous sommes là aux origines de ce que l'on appellera plus tard les bourses du travail et, parmi les corporations le plus précocement organisées, on trouve les ouvriers du cuir (cordonniers, mégissiers), de la pierre (tailleurs, marbriers), du vêtement (tailleurs d'habit, chapeliers), du bois (menuisiers, ébénistes, sculpteurs sur bois), du livre (typographes, protes), du métal (ouvriers du bronze).

Avant même que les travaux de la Commission du passage Raoul soient terminés, le 19 janvier 1868, le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics reçoit une délégation de la dite commission qui lui présente les vœux ouvriers les plus urgents à savoir : la liberté de former des chambres syndicales, le droit de réunion syndicale, l'extension du rôle des prud'hommes avec une indemnité pour les conseillers, l'abrogation de l'article 1781 du Code civil et la suppression des livrets ouvriers. Quelques jours plus tard, les délégués remettent au ministre, à sa demande, un mémoire écrit. Dès lors, les choses vont très vite. Une note parue dans *Le Moniteur* le 18 mars 1868 annonce la tolérance officielle pour les chambres syndicales et, le 30 mars, un rapport du ministre Forcade de la Roquette, approuvé par l'empereur, est adressé aux délégations ouvrières à l'Exposition universelle de Paris de 1867⁶⁵³. Une fois de plus, c'est par une voie extra-parlementaire qu'agit un exécutif persuadé que les assemblées s'évertueraient à contrarier cette tolérance si un quelconque projet de légalisation leur était soumis. Forcade de la Roquette rappelle que « depuis un certain nombre d'années, la formation des chambres syndicales libres est entrée dans les usages de l'industrie parisienne... L'administration est restée étrangère à la formation et au développement des chambres syndicales ; mais il est arrivé souvent que le tribunal de commerce leur a confié la mission de donner leur avis sur des affaires contentieuses ou de les régler par voie amiable. Les raisons de justice et d'égalité invoquées par les délégations ouvrières pour former à leur tour des réunions analogues à celles des patrons, ont paru dignes d'être prises en considération et, conformément aux intentions de Votre Majesté, les ouvriers de plusieurs professions ont pu se réunir librement et discuter les conditions de leurs syndicats. En adoptant les mêmes règles pour les ouvriers comme pour les patrons, l'administration

653. *Le Moniteur*, 31 mars 1868.

n'aura pas à intervenir dans la formation des chambres syndicales. Elle ne serait amenée à les interdire que si, contrairement aux principes posés par l'Assemblée Constituante dans la loi du 17 juin 1791, les chambres syndicales venaient à porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie, ou si elles s'éloignaient de leur but pour devenir, à un degré quelconque, des réunions politiques non autorisées par la loi. Mais les ouvriers seront les premiers à comprendre que leur intérêt même est engagé à maintenir le caractère purement professionnel de leurs réunions ». On ne saurait mieux dire que cette légalisation de fait des syndicats est expressément voulue par Napoléon III qui, une fois de plus, intervient personnellement dans le débat. Notons que la double restriction apportée à l'activité syndicale, celle concernant les violences possibles (avec une référence explicite à l'article 7 de la loi Le Chapelier) et celle concernant l'activité politique, seront maintenues par la loi du 21 mars 1884 votée par les républicains et qui légalisera les syndicats⁶⁵⁴.

Hubert Lagardelle, qui cite ce texte, conclut : « Quoiqu'on pense de la politique de la tolérance, on ne peut s'empêcher pourtant de constater qu'un grand pas en avant a été fait pour la reconnaissance officielle, à titre égal, des syndicats ouvriers et des syndicats patronaux »⁶⁵⁵. En effet, l'essor syndical est une des conséquences les plus spectaculaires de la publication du rapport du 30 mars 1868 et, entre 1868 et 1870, à Paris seulement, 67 syndicats se créent.

Mais peut-il y avoir liberté syndicale sans liberté de réunion ? Après le rapport ministériel du 30 mars, le *statu quo* n'est plus tenable. L'empereur met alors toute son autorité pour obtenir du Corps législatif le vote d'une loi accordant le droit de réunion. Ainsi est promulguée la loi du 6 juin 1868 qui accorde le droit de réunion à condition que ne soient pas débattues de questions politiques ou religieuses. L'article premier précise : « Les réunions publiques peuvent avoir lieu sans autorisation préalable, sous les conditions prescrites par les articles suivants. Toutefois, les réunions publiques ayant pour objet de traiter des matières politiques ou religieuses continuent à être soumises à cette autorisation ». C'est assez dire qu'il s'agit d'une loi sociale et non pas politique d'autant plus qu'elle est présentée au Sénat comme devant permettre l'essor de la coopération ouvrière afin de « rendre l'ouvrier

654. L'article 1 de la loi de 1884 abrogera la loi Le Chapelier et l'article 416 du Code pénal, les violences, voies de fait, menaces ou manœuvres demeurant punissables aux termes des articles 414 et 415 du Code pénal. L'article 3 limitera l'action syndicale à la défense des intérêts industriels, économiques et agricoles.

655. H. Lagardelle, *op. cit.*, pp. 221-222. La question a été renouvelée par Monique Kieffer, *Aux origines de la législation du travail en France. La légalisation des syndicats et la démocratisation des conseils des prud'hommes*, thèse, Université Paris VIII, 1986.

conservateur »⁶⁵⁶ ! Une fois de plus, nous avons affaire à une loi instituant une discrimination positive en faveur des ouvriers.

Enfin, la loi du 2 août 1868 abolit le fameux article 1781 du Code civil qui instituait la supériorité de la parole patronale sur la parole ouvrière. Dans ce cas, il n'y a pas de discrimination positive car il s'agit d'une mesure qui supprime tout simplement l'inégalité. La suppression de cet article discriminatoire du Code civil était inscrite dans les faits à partir du moment où les articles 414, 415 et 416 du code pénal avaient été modifiés pour rendre possible la coalition et la grève. Même si, dans la pratique, la jurisprudence limitait l'application stricte du texte ou l'écartait grâce à l'usage de la conciliation dans la procédure prud'homale, cette infériorité juridique était ressentie comme scandaleuse par les ouvriers. La proposition d'abrogation de l'article 1781 avait été faite en 1848 et approuvée par le Comité de législation de l'Assemblée constituante qui n'avait pourtant pas trouvé le temps de l'examiner avant de se séparer. Renouvelée en novembre 1849 puis en avril 1850 devant la Législative, elle avait été rejetée par cette assemblée le 9 mai 1851. Sous l'Empire, l'empereur tente en vain à trois reprises de faire supprimer cet article mais à chaque fois le Sénat fait échouer le projet en 1863, en 1865 et en 1867. Mais en 1868, Napoléon III est bien décidé à parvenir à ses fins. Il pèse de tout son poids auprès des deux assemblées. André Castaldo, qui s'est fait l'historien minutieux de cette abrogation en souligne la portée : « avec la loi de 1868 s'achève ce qui était déjà annoncé par la loi sur les coalitions de 1864 c'est-à-dire la préhistoire du droit du travail »⁶⁵⁷.

C'est parce que l'Empire voit dans l'Association internationale des travailleurs (AIT) créée à Londres le 28 septembre 1864 une organisation de type syndical qu'il accepte son installation en France au grand jour. La chose a de quoi étonner lorsque l'on sait ce que deviendra l'AIT, sous l'impulsion de Marx et de Bakounine, à savoir une organisation révolutionnaire, véritable épouvantail de tous les gouvernements européens qui la mettront hors la loi en 1871-1872. Mais, en 1864, on est loin d'en être là. Certes, Karl Marx, dont on sait que Louis Napoléon a fortement réprouvé la brochure sur *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte* lors de sa parution, a rédigé l'adresse inaugurale et les statuts. Mais il est fort peu probable que le fait soit alors arrivé à la

656. Alain Dalotel, Alain Faure, Jean-Claude Freiermuth, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris*, Paris, François Maspéro, 1980. L'article 2 précise que chaque réunion doit être précédée d'une déclaration signée par sept personnes domiciliées dans la commune et remise au préfet ou au sous-préfet.

657. A. Castaldo, « L'histoire juridique de l'article 1781 du Code Civil : « Le maître est cru sur son affirmation », *Revue historique de droit français et étranger*, 1977, p. 236.

connaissance du gouvernement français. De plus, ces textes sont particulièrement prudents et demeurent au strict plan syndical. L'AIT soutient les grèves et les expériences coopératives mais n'appelle nullement à une quelconque subversion. La très grande majorité des 50 dirigeants représentant six pays européens, dont la France, sont des syndicalistes apolitiques.

Le 8 janvier 1865, le plus ouvertement du monde, la section parisienne de l'AIT s'installe au numéro 44 de la rue des Gravilliers après avoir déposé ses statuts auprès de l'administration impériale c'est-à-dire le ministère de l'Intérieur et la préfecture de police. La section parisienne de l'AIT est une association de plus de 20 personnes et, à ce titre, peut exister légalement après avoir reçu l'autorisation du gouvernement aux termes de l'article 291 du Code pénal. Les autorités n'accordent pas à l'AIT une autorisation en bonne et due forme mais elles tolèrent son installation comme elles vont tolérer pendant plusieurs années ses activités dans toute la France. C'est ce qu'expliquera le 8 mars 1868, devant le tribunal correctionnel de Paris, l'international Héligon : « On nous accuse d'avoir fait partie d'une société non autorisée. En nous constituant, nous avons prévenu les autorités compétentes, le ministre de l'Intérieur et le préfet de police. Il était permis de compter sur leur bonne foi, puisque, après avoir été avertis par nous, ils nous ont laissé marcher près de quatre ans sans obstacle, alors que nous insérions tous nos actes dans les journaux. C'est même cette publicité étendue qui nous a valu beaucoup d'éléments »⁶⁵⁸. C'est donc le régime de tolérance qui est appliqué dès 1865 aux organisations de l'AIT en France comme aux chambres syndicales. À l'évidence, pour Louis-Napoléon et le gouvernement, la phrase clef de l'adresse de l'AIT, « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », n'est pas perçue comme subversive mais simplement comme une profession de foi de nature syndicale peu différente au fond du Manifeste des soixante.

Entre 1865 et 1867, l'AIT développe ses sections dans toute la France aussi bien à Paris qu'à Lyon, Marseille, Rouen, Nantes, Rennes, Orléans, Caen, Auch, Castelnaudary... Les effectifs demeurent encore modestes : 200 adhérents à Paris en 1865, 600 en 1866 ; 500 à Lyon en 1867, 500 à Caen également. Il est à noter qu'aucun syndicat constitué, à l'exception du syndicat des relieurs de Paris animé par Eugène Varlin, n'adhère à l'AIT dont le statut, pendant plusieurs années, paraît incertain : ni organisation politique, ni organisation syndicale. Mais le pouvoir impérial y voit une association de type corporatif. Quelques personnalités adhèrent à l'AIT comme Claude Cor-

658. *Procès de l'Association internationale des travailleurs*, Paris, 1868, p. 40, cité par H. Lagardelle, *op. cit.*, pp. 202-203.

bon, un des fondateurs de *L'Atelier*, socialiste chrétien et ancien vice-président de l'Assemblée constituante de 1848, le proudhonien Gustave Chaudey, l'historien Henri Martin, le républicain Jules Simon. Jusqu'en 1867 et même au-delà, c'est la tendance purement syndicale, en général proudhonienne, qui domine largement avec Tolain, Héliçon, Fribourg. Sous son influence, l'AIT française se définit comme un lieu d'études sociales, réprouve la grève et se tient sans équivoque en dehors des partis. Cette situation convient parfaitement au pouvoir impérial mais suscite la colère des républicains qui accusent les internationaux de collusion avec le pouvoir. Il est vrai que celui-ci continue à ne pas appliquer le droit commun aux associations ouvrières, qu'il s'agisse de chambres syndicales ou de sections de l'AIT : celles-ci sont tolérées alors que les associations républicaines sont toujours interdites. Le ministre Rouher va même plus loin dans le rapprochement avec l'AIT lui faisant des avances de nature politique mais les internationaux refusent de s'engager dans cette voie.

Toutefois, lorsque en février-mars 1867, les trade-unions anglais, par le canal de l'AIT, apportent un soutien financier à la grève des ouvriers du bronze parisiens, les choses changent. L'AIT gagne dans cette affaire un grand prestige auprès des ouvriers parisiens syndiqués tandis que le personnel politique impérial murmure de plus en plus contre la politique de l'empereur qui protège une organisation encourageant les grèves. L'empereur n'en maintient pas moins son soutien tacite à l'AIT. C'est alors que, sur son ordre exprès et en contradiction formelle avec la loi, la police laisse de nombreuses réunions se tenir pour l'élection des délégués ouvriers à l'Exposition universelle de Paris de 1867. Une fois encore, le droit commun ne s'applique pas aux ouvriers. Or, il est notoire que, parmi les ouvriers élus, figurent des membres de l'AIT. Sont membres de l'Internationale ou en sont très proches huit membres sur dix-neuf de la Commission d'étude chargée de préparer « un programme et des améliorations à réaliser pour la défense des intérêts moraux et matériels de tous les travailleurs » c'est-à-dire de la commission du passage Raoul⁶⁵⁹. Cela signifie tout simplement que c'est avec l'accord tacite de l'Empire que les travaux de la commission du passage Raoul vont porter la marque de l'AIT.

Louis-Napoléon ne peut voir que d'un bon œil l'influence que la délégation française, d'orientation proudhonienne, imprime au congrès que l'AIT tient à Genève du 3 au 8 septembre 1866. Non seulement les Proudhoniens réussissent à éliminer les révolutionnaires blanquistes mais Tolain y défend l'idée de l'émancipation ouvrière par la généralisation du mutuellisme. Il faut,

659. M. Moissonnier, in C. Willard, *La France ouvrière*, op. cit., p. 185.

disent les Français, « instituer l'échange sur les bases de la réciprocité, par l'organisation d'un système de crédit mutuel et gratuit, national puis international ; il ne s'agit pas de détruire la société existante mais de l'aménager »⁶⁶⁰. Il n'y a rien dans cette déclaration qui soit en contradiction avec les vues de Louis-Napoléon en matière sociale. Au contraire, la convergence est évidente et l'AIT paraît confirmer son engagement non révolutionnaire. L'Empire peut donc continuer à son égard sa politique de tolérance.

Cependant, un an plus tard, les choses ont changé : si en France les tendances politiques et révolutionnaires sont toujours minoritaires, il n'en est pas de même au niveau européen où, au sein de l'AIT, une nouvelle tendance révolutionnaire, celle de Marx, a surgi et s'est renforcée. Le congrès de Lausanne (2-7 septembre 1867) adopte une résolution qui condamne l'apolitisme : « Considérant que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à l'émancipation du prolétariat : 1° l'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique ; 2° l'établissement des libertés politiques est une mesure première d'une absolue nécessité ». Les délégués français, en votant cette résolution, opèrent un virage qui ne peut que les amener à se rapprocher de ces républicains « bourgeois » qui, certes, n'ont pas du tout pour objectif « l'émancipation sociale des travailleurs » mais qui réclament en France « l'établissement des libertés politiques » comme la liberté de réunion et la liberté d'association et une plus grande liberté de la presse. C'est donc un peu comme s'ils allaient à Canossa qu'en novembre 1867 les dirigeants de la section parisienne de l'AIT rencontrent Jules Favre. Eugène Fribourg, l'un d'entre eux, a fait le récit de cette entrevue au cours de laquelle Favre reçut les délégués avec hauteur. Faisant allusion à l'attitude ouvrière lors du coup d'État et au vote ouvrier lors des plébiscites de 1851 et de 1852, il leur déclare : « C'est vous, Messieurs les ouvriers qui, seuls, avez fait l'Empire. À vous de le renverser seuls »⁶⁶¹ !

Cette entrevue ne pouvait rester secrète. Or elle représente un danger pour l'Empire. C'est alors que, sur les instances de son entourage, Louis-Napoléon décide de donner un coup de semonce à l'Internationale. Le 30 décembre 1867, le local de la rue des Gravilliers est perquisitionné et les dirigeants de la section parisienne de l'AIT, Tolain, Héliçon, Fribourg, sont traduits en justice. L'avocat impérial reproche à l'AIT d'avoir dévié de ses objectifs initiaux et précise : « Ce n'est pas à une association devant s'occu-

660. Cité dans Annie Kriegel, *Les Internationales ouvrières*, Paris, P.U.F., 1964, p. 15.

661. Eugène Fribourg, *L'Association internationale des travailleurs*, Paris, 1871. Cité dans E. Thomas, *op. cit.*, p. 316.

per de questions politiques que le gouvernement avait accordé sa tolérance : c'était à une association qui devait uniquement s'occuper de questions économiques ». Toutefois, le pouvoir impérial sait très bien que les prévenus n'ont nullement l'intention de jouer le rôle de force d'appoint pour les républicains. Aussi la sentence, prononcée le 20 mars 1868, est-elle surtout symbolique : cent francs d'amende pour chaque prévenu ! L'AIT à travers ses sections françaises n'est nullement inquiétée et peut continuer ses activités. Mais les dirigeants de la section parisienne n'ont pas attendu leur condamnation pour démissionner. Ils sont remplacés par une nouvelle direction qui, avec Malon et Varlin, est dans les mêmes dispositions d'esprit vis à vis des républicains « bourgeois ». De plus, à la différence de l'équipe précédente, la nouvelle direction est bien décidée à apporter un soutien plus résolu aux grèves ouvrières en France et même hors de France, ce qui est d'ailleurs tout à fait conforme aux objectifs de l'Internationale. Cette radicalisation provoque le déchaînement de la presse conservatrice qui voit maintenant la main de l'AIT dans tous les conflits du travail.

En réalité, le rôle de l'Internationale dans ces conflits paraît avoir été durant ces années bien modeste. Il n'empêche, les pressions des conservateurs poussent le gouvernement à intenter un deuxième procès aux neuf membres du bureau parisien de l'AIT. Le 28 mai 1868, ils passent en justice pour avoir organisé des collectes pour les grévistes de Genève. Cette fois, l'AIT est déclarée illégale et les neuf sont condamnés à trois mois de prison et cent francs d'amende. Encore une fois, malgré la sévérité des peines, les sections françaises de l'AIT peuvent poursuivre leurs activités et recruter partout dans le pays de nouveaux adhérents sans que les autorités y fassent obstacle. Les Internationaux utilisent à plein les nouvelles lois : celle du 11 mai 1868 qui libéralise la presse et celle du 6 juin 1868 qui autorise les réunions pour des motifs autres que politiques ou religieux. Les Internationaux participent alors au déferlement de réunions publiques qui touche les grandes villes et Paris en particulier. En mars 1869, Benoît Malon pourra dire : « L'AIT n'a jamais si bien fonctionné en France que depuis qu'elle a été dissoute »⁶⁶².

Dernier volet de la politique ouvrière de Louis-Napoléon durant les années 1860 : la coopération. Dans *Extinction du paupérisme*, il souhaitait « relever (la classe ouvrière) à ses propres yeux par l'association » et il proposait la création d'une association ouvrière de production à qui aurait été confiée la direction de colonies agricoles. Cette idée de colonies agricoles ne pouvait qu'être abandonnée après l'expérience malheureuse des ateliers

662. *Ibid.*, p. 337.

nationaux et surtout l'irréalisme que constituait l'envoi d'autorité d'ouvriers à la campagne, motivant le soulèvement de juin 1848. Demeure toujours valable cependant le principe même de l'association ouvrière de production ou de consommation, auquel Louis-Napoléon est fidèle suivant en cela les recommandations que donnait *L'Atelier* dans les années 1840. La plupart des associations ouvrières de ce type ont été dissoutes au lendemain du 2 décembre 1851 parce que considérées comme des foyers de républicanisme. Mais celles qui n'ont pas de caractère politique trop marqué subsistent après cette date comme la Ruche stéphanoise à Saint-Etienne ou la Société alimentaire de la Chaussée de Dornach près de Mulhouse. D'autres se créent ensuite en particulier chez les ouvriers de la soie à Lyon et sont tolérées.

À partir de 1857, un mouvement d'opinion se dessine en faveur de ces associations ouvrières de production ou de consommation mais l'expression d'« association ouvrière » étant trop connotée politiquement, on parle désormais de « coopération » pour désigner la même réalité. Le mot va s'imposer. Il n'y a d'ailleurs rien de subversif dans cette coopération qui prend pour modèle l'expérience anglaise apolitique des Équitables pionniers de Rochdale et les sociétés de crédit développées en Allemagne par le libéral Schulze-Delitzsch.

Pour que ces coopératives voient le jour, il faut réunir des capitaux. En 1862, dans cette perspective, Louis-Napoléon crée la Société du prince impérial, officiellement fondée par l'impératrice. C'est une banque de prêt sur l'honneur destinée aux ouvriers parce que ceux-ci sont évidemment dépourvus de fonds propres garantissant tout emprunt. C'est une idée que l'on trouvait dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue et qui s'inspirait explicitement de *l'Évangile du peuple*, paru en 1840, du démocrate Alphonse Esquiros. La Société du prince impérial prête sous la seule garantie de deux répondants solvables pour permettre aux travailleurs d'acheter des outils et des instruments mais aussi pour faire face à des difficultés momentanées. Le capital provient de divers souscripteurs, l'empereur et l'impératrice souscrivant chacun pour 100 000 francs. La société ne semble pas avoir disposé de plus de deux millions de francs et elle a essentiellement une valeur d'exemple.

On peut voir dans cette initiative une manifestation de paternalisme impérial mais on doit remarquer la convergence qui s'établit une fois de plus entre Louis-Napoléon et le socialisme de son époque car l'idée de créer une banque pour les associations ouvrières se trouvait non seulement chez Esquiros et Eugène Sue mais aussi chez Fourier et chez Proudhon. Dans leur sillage, le 27 septembre 1863, Jean-Pierre Béluze, le propre gendre de Cabet

et ancien communiste icarien, crée la Société du crédit au travail. La société est en même temps une caisse d'épargne pour le travailleur et une banque de crédit et d'escompte pour les sociétés coopératives. Pendant plusieurs années, la société connaît un vif succès. Elle est soutenue par *L'Opinion nationale* de Guérout et *La Presse* de Girardin. Cette société provoque un vigoureux essor de la coopération et aussi du crédit mutuel.

Mais les coopératives en plein essor n'ont pas de cadre juridique adapté. La loi du 23 mai 1863, qui permet le développement des sociétés anonymes d'ordre capitalistique, s'applique mal aux coopératives ouvrières de production ou de consommation qui, de fait, fonctionnent en dehors de la loi. En février 1865, dans son discours d'ouverture de la session du Corps législatif, Louis-Napoléon, après avoir rappelé qu'il a « tenu à détruire tous les obstacles qui s'opposent à la création de sociétés destinées à améliorer les conditions de la classe ouvrière », propose pour développer la coopération la société à capital variable que Rouher appellera « la société des petites sommes ». Encouragé par ce soutien officiel, le mouvement coopératif prend de l'ampleur et reçoit le renfort de grands patrons comme Casimir-Périer, qui souscrit à la Société du crédit au travail avec d'autres personnalités⁶⁶³. Un autre grand patron, Auguste Lepoutre, constitue en 1865 la Société de consommation de Roubaix. La même année, Armand Audiganne, haut fonctionnaire, ancien commissaire de l'Exposition universelle de Paris en 1855, publie un ouvrage intitulé *Les ouvriers d'à présent et la nouvelle économie du travail* dans lequel il recommande la coopération sous toutes ses formes. Audiganne est un catholique social connu pour ses enquêtes sur les ouvriers mais aussi pour ses liens avec l'empereur.

Il ne fait pas de doute depuis 1865 que Louis-Napoléon veut légiférer en la matière mais les choses ne vont pas aussi rapidement qu'il le souhaite. Une fois encore, il prend d'abord une autre voie. Par un décret du 5 août 1866 est fondée une Caisse impériale des associations coopératives dont l'objectif est d'aider les sociétés existantes. L'empereur souscrit pour moitié au capital de départ de un million de francs. De plus, il aide ponctuellement au développement de telle ou telle coopérative de production comme la Société coopérative des ouvriers en soie de Lyon⁶⁶⁴. Finalement, la loi du 24 juillet

663. On trouve en effet, dans la société du genre de Cabet, des hommes aussi divers que Esquiros, Louis Blanc, Darimon, le jeune Georges Clemenceau et Michel Bakounine ! Voir la notice « Béluze Jean-Pierre » dans J. Maitron, t. 1.

664. L.V. Marcel Delavallée, *Les précurseurs de la coopération en France*, Paris, 1904 et Jean Gaumont, *Histoire abrégée de la coopération en France et à l'étranger*, Paris, Rieder, 1921.

1867 régularise la situation en accordant une très large liberté aux sociétés anonymes et donc aux coopératives.

En 1866, on compte en France environ 200 coopératives dont 78 de consommation. Comme pour toutes les réalisations de l'économie sociale, ces coopératives ont des buts différents voire diamétralement opposés. Certaines, influencées par le mouvement allemand Schulze-Delitzsch ou Léon Walras, sont franchement conservatrices, leurs promoteurs attendant de la coopération l'intégration sociale des ouvriers. D'autres y voient un premier pas vers l'émancipation ouvrière, première forme de mutuellisme voire de socialisme. Parmi ces derniers, on peut citer Tartaret, fondateur de la Société générale coopérative de l'ébénisterie en 1865 puis secrétaire de la délégation ouvrière à l'exposition universelle de 1867, Benoit Malon, dirigeant de la Revendication de Puteaux, membre de l'AIT puis de la Commune de Paris, Eugène Varlin, fondateur en 1867 de la coopérative La Ménagère et lui aussi dirigeant de l'AIT et futur dirigeant de la Commune. La coopération toutefois, bien que prônée à la fois par l'empereur, de grands patrons et des militants ouvriers n'a pas connu le grand essor que ses défenseurs espéraient. Au sein de beaucoup de coopératives, la division s'installe, les capitaux manquent. Les colonies icariennes avaient connu de pareils déboires en Amérique. Beaucoup de coopératives végètent et, quand elles réussissent, elles se transforment quelquefois en sociétés capitalistes. En novembre 1868, la Société du Crédit au travail, ayant consenti des avances trop nombreuses et trop élevées, est mise en liquidation et entraîne dans sa chute de nombreuses coopératives. Dès 1869, le mouvement coopératif marque le pas et les ouvriers les plus combatifs commencent à chercher au sein d'une AIT en voie de radicalisation une issue politique voire révolutionnaire. La coopération a toutefois connu sous l'Empire un premier apogée sous la protection de Louis-Napoléon. C'est en s'appuyant sur ces réalisations qu'au lendemain de la Commune de Paris Jean Barberet fera triompher la thèse coopérative dans les congrès ouvriers avant que celle-ci soit supplantée en 1879 par le collectivisme guesdiste.

Derniers projets : mai 1869 - septembre 1870

Les élections législatives des 23 et 24 mai 1869 ne ressemblent en rien aux précédentes de 1863, de 1857 et, *a fortiori*, de 1852. Elles se produisent dans un contexte particulièrement difficile pour Louis-Napoléon. Son pouvoir est affaibli par les échecs de sa politique extérieure en Europe et au Mexique et par les assauts d'une opposition républicaine déchaînée qui

utilise à plein les ressources de la loi du 11 mai 1868 sur la presse et qui réussit à transgresser les dispositions restrictives de la loi sur les réunions du 6 juin 1868. De plus, les soutiens traditionnels de Louis-Napoléon sont profondément ébranlés par sa politique. Les industriels et le patronat en général n'acceptent ni sa politique libre-échangiste, ni sa politique ouvrière. L'Église réproouve sa politique scolaire. Les partisans de l'Empire autoritaire sont inquiets tout à la fois de la politique de tolérance à l'égard des organisations ouvrières et de l'évolution libérale du régime. L'administration impériale est souvent désorientée par le nouveau cours de la politique impériale. Enfin, Louis-Napoléon lui-même est gravement affaibli par la maladie de la pierre qui lui inflige des souffrances telles qu'elles diminuent incontestablement sa capacité à gouverner. Pourtant, le 21 mars 1869, devant le Conseil d'État il maintient le cap des réformes en faveur des ouvriers. Son propos est clair : les réformes accomplies sont encore insuffisantes. « Si l'on sonde les plaies des peuples les plus florissants, on découvre encore sous des apparences de prospérité bien des misères imméritées » déclare-t-il et de proposer la suppression du livret ouvrier « qui complètera la série de mesures qui placent les ouvriers dans le droit commun et les relèvent à leurs propres yeux »⁶⁶⁵. La référence à *Extinction du paupérisme* est, une fois de plus, particulièrement appuyée : en 1844, il s'agissait aussi, pour lui, à propos de la « classe ouvrière », de « la relever à ses propres yeux ». Des mesures ponctuelles témoignent aussi de cette persévérance : en 1869, les inspecteurs de l'Assistance publique chargés des enfants deviennent fonctionnaires⁶⁶⁶.

En mai 1869, les candidats officiels parviennent encore à l'emporter mais ils ont perdu 900 000 voix tandis que l'opposition en a gagné 1 300 000. Ils ne précèdent plus leurs adversaires que d'un million de voix environ : 4 438 000 contre 3 355 000. Plus que jamais, leur succès s'explique par le fait que Louis-Napoléon apparaît comme le garant de l'ordre. Les républicains l'emportent dans les grandes villes mais ils sont divisés en modérés avec Favre, Picard, Simon et les radicaux. Malgré les appels des journaux bonapartistes aux « classes ouvrières », les ouvriers continuent à s'éloigner de l'Empire soit qu'ils votent pour les républicains, soit qu'ils s'abstiennent. Le long compagnonnage de Louis-Napoléon avec la bourgeoisie et avec l'Église leur paraît de plus de poids que les mesures prises en leur faveur souvent d'ailleurs d'une manière telle qu'elles semblent plus le produit de pressions extérieures

665. G. Boon, *op. cit.*, p. 157.

666. Virginie De Luca, *Aux origines de l'État-Providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*, INED, 2002.

ou de motivations électorales que résultant d'une volonté affirmée. La nouveauté de ces élections réside aussi dans le fait que les 216 députés officiels, sur les 292 élus que compte la chambre, manquent singulièrement d'homogénéité. La moitié d'entre eux sont des libéraux qui ont des positions voisines de la majorité de l'opposition et peuvent constituer une majorité favorable à un régime purement parlementaire⁶⁶⁷. Mais il n'y a pratiquement pas parmi les candidats officiels, qu'ils soient libéraux ou « mamelouks » c'est-à-dire bonapartistes autoritaires, de partisans avérés de la politique sociale de Napoléon III. S'il veut poursuivre celle-ci, l'empereur devra plus que jamais manœuvrer et faire appel à un loyalisme monarchique qui donne pourtant bien des signes de faiblesse.

Toutefois, l'empereur peut avoir un motif de satisfaction concernant les ouvriers. C'est que l'AIT a refusé d'appeler à voter pour les candidats républicains même radicaux. Certains, comme Aubry à Rouen ou Varlin à Paris, étaient favorables à des candidatures ouvrières, d'autres avec Malon et les mutuellistes étaient pour l'abstention. Mais les rares candidatures ouvrières comme à Rouen ont totalement échoué. Les internationaux se félicitent toutefois de l'échec des républicains : « Rude leçon infligée à Monsieur Jules Favre, l'un des plus grands adversaires du socialisme » écrit le Lyonnais Albert Richard dans sa revue *Le Socialisme*, le 3 juin 1869. Et Richard de développer un programme socialiste comportant l'établissement de l'impôt proportionnel et progressif sur le revenu, la suppression des monopoles d'État (Banque de France, compagnies de chemin de fer), la création de lois spéciales pour régler dans un sens égalitaire et démocratique les rapports entre patrons et travailleurs. Si Richard estime, à juste titre et les événements de la Commune n'allaient pas tarder à le démontrer, que Favre et ses amis sont des ennemis irréductibles des socialistes, il n'accuse nullement Louis-Napoléon d'une telle attitude.

Il est intéressant de rappeler que, au lendemain du 2 Décembre, Louis-Napoléon avait eu aussi l'intention d'instaurer l'impôt sur le revenu mais qu'il avait dû reculer devant la levée de boucliers des notables. Or cette idée est aussi reprise par Victor Duruy qui semble ignorer qu'en 1851 déjà Louis-Napoléon l'avait en tête. Duruy tente de convaincre Louis-Napoléon, par Hortense Cornu interposée, de la mettre en pratique. Duruy, qui n'est plus alors ministre, écrit le 14 octobre 1869 à Madame Cornu sachant que celle-ci a l'oreille de l'empereur : « Chère Madame, L'Empereur a réformé l'instruction publique mais pas encore les finances. Il semble pourtant *a priori* qu'il

667. A. Plessis, *op. cit.*, p. 218.

doive y avoir quelque chose à retoucher dans un mécanisme qui est resté à peu près le même depuis 70 ans... Il est par exemple une forme d'impôt, l'*Income tax* que Vauban voulait établir en France dès le règne de Louis XIV, à l'aide duquel R. Peel a fait sa grande réforme et l'Angleterre la guerre de Crimée, qui existe en Prusse, en Autriche, dans la plupart des États secondaires d'Allemagne, qu'enfin cent millions d'européens payent sans murmurer et dont nous ne voulons point en France par des raisons de la force de celles qui font repousser, au Corps législatif, par des notaires retirés, l'instruction primaire gratuite et obligatoire. Nous sommes un peuple de routiniers, ce qui nous fait un peuple de révolutionnaires; surtout nous sommes d'une scandaleuse ignorance de ce qui se passe à l'étranger. À la place de l'Empereur, je ferais bien vite étudier par quelque habile homme les réformes financières opérées depuis 1815 dans les divers États européens. M. Vandal vient de me laisser lire une note manuscrite qu'il rédigeait en 1861 sur l'*Income tax*. J'y remarque en particulier un chapitre où M. Vandal montre que l'*Income tax* essayé d'abord dans les villes permettait de supprimer les octrois et par conséquent de remplacer un impôt qui frappe surtout les pauvres par un autre qui frapperait surtout les riches et, du même coup, tournerait à l'avantage des campagnes dont les produits trouveraient de plus larges débouchés. Je ne crois pas que cette réforme rallie beaucoup d'ouvriers républicains tout en punissant les bourgeois frondeurs qui s'amusent à voter pour Bancel et Rochefort. Mais je dis que, si elle est praticable, il la faut exécuter parce que, juste en principe, elle est, de plus, dans le sens du gouvernement impérial. Quelque soit l'ingratitude des ouvriers, l'Empereur doit persévérer dans la caractéristique de son gouvernement : l'amélioration du sort des classes laborieuses ; j'ajoute la concession de toutes les libertés, ce qui est viril, et des canons chargés jusqu'à la gueule, c'est-à-dire la ferme résolution de réprimer toutes les violences qui sont alors des crimes, non plus contre le pouvoir, mais contre la liberté. Je vous parle de tout cela, chère madame, parce que je ne veux pas en aviser directement l'Empereur. D'abord, je ne sais comment ma lettre serait reçue. Ensuite ces sortes de lettres sont parfois communiquées au ministre intéressé et ce sont alors des affaires de tous les diables : *experto credite*. Cette fois, le cas serait grave. M. Magne n'aime pas Vandal qui peut-être le lui rend. Mais ce que je ne fais point, vous pouvez le faire en engageant l'Empereur à demander à M. Vandal, qu'il connaît et estime, son mémoire, ou mieux une rédaction nouvelle de cette note où les chiffres sont vieux de huit ans »⁶⁶⁸.

668. M. Émerit, *op.cit.*, pp. 56-57.

Victor Duruy est certainement un des rares hommes d'État de l'époque à être en communion d'esprit avec Louis-Napoléon sur ce « socialisme d'en haut » tel que nous l'avons défini et qui consiste d'une part à chercher à améliorer le sort des classes laborieuses mais aussi à réprimer sans faiblesse toute initiative violente venue « d'en bas ».

Concernant l'AIT, l'attitude de Louis-Napoléon ne change pas. Malgré les mesures répressives à l'égard des Internationaux et qui occupent souvent la une des journaux, la réalité de la politique de l'empereur demeure toujours celle de la tolérance de fait. Les activités des Internationaux se poursuivent dans tout le pays, sans réelles entraves, à travers un Cercle d'études sociales, constitué au cours de l'été 1869 et simple couverture d'une AIT toujours interdite. Mais, en quelques mois, l'évolution des sections françaises de l'AIT vers le socialisme révolutionnaire a fait de grands progrès avec Varlin et Mallon à Paris, Richard à Lyon, Bastelica à Marseille. Les influences blanquistes, marxistes et bakouninistes marginalisent de plus en plus les conceptions purement trade-unionistes de Tolain. En même temps, les effectifs des sections augmentent fortement. En 1870, on évaluera à 200 000 ou même à 300 000 le nombre d'adhérents ou de sympathisants, ce qui, il est vrai, n'est pas la même chose.

Pour l'heure, au lendemain des élections, la question est de savoir si le gouvernement Rouher pourra se maintenir puisque, à l'évidence, il ne représente pas la majorité libérale du Corps législatif. Le 6 juillet 1869, 116 députés réclament « la constitution d'un ministère responsable devant l'empereur et la chambre ». Plutôt que d'aller à un affrontement avec la chambre, Louis-Napoléon demande à Rouher de démissionner le 12 juillet et fait préparer une réforme constitutionnelle qui se concrétise par le sénatus-consulte du 6 septembre 1869 qui, en augmentant les pouvoirs des assemblées, limite le sien : le Corps législatif peut désormais élire son président, il a avec l'empereur l'initiative des lois, le droit d'interpellation et celui de voter un ordre du jour. Le Sénat devient une assemblée législative. La responsabilité du ministère devant les chambres n'est pas encore instituée, ce qui sera fait le 20 avril 1870, mais on peut dire que le sénatus-consulte rétablit le régime parlementaire. Ce changement constitutionnel consacre la victoire de la bourgeoisie comme le prouve l'article 10 du sénatus-consulte qui transmet au Corps législatif le droit de modifier les tarifs douaniers. Ainsi est annulé l'article 3 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852 qui donnait ce droit à l'empereur. C'est la fin, à son détriment, du bras de fer qui a commencé entre lui et la bourgeoisie protectionniste dès le lendemain du traité de commerce de 1860.

Or, cette bourgeoisie est bien mal disposée à l'égard de la politique ouvrière de Louis-Napoléon. Non seulement, politique libérale et politique sociale sont différentes mais il n'est pas exagéré de dire qu'elles sont la plupart du temps antinomiques. On le voit rapidement après la mise en place du gouvernement Ollivier le 2 janvier 1870. Certes, celui-ci est rallié à l'empire mais il est en même temps tout à fait représentatif de ces libéraux et il préside un gouvernement maintenant en grande partie déconnecté des Tuileries. Libéral au sens politique et économique du mot, il prépare des réformes tendant à donner « satisfaction aux milieux d'affaires, aux conservateurs, aux cléricaux » (Alain Plessis) c'est-à-dire qu'il prépare le retour au protectionnisme, qui va pénaliser les milieux populaires, la décentralisation et la liberté de l'enseignement supérieur. C'est alors qu'anticipant cette évolution, qui paraît inéluctable dès septembre 1869, les Internationaux, sous l'influence de Varlin, se rapprochent, en novembre 1869, des républicains radicaux de Rochefort.

Cependant, Ollivier doit donner des gages à Napoléon III dans le domaine des réformes ouvrières. À la demande de celui-ci, il prépare l'instauration d'une Chambre du travail, composée par tiers d'ouvriers, de patrons et de techniciens, qui aurait « l'oreille perpétuellement ouverte aux plaintes populaires » et qui serait « le foyer où se concentreraient les renseignements, où se discuteraient les théories, où s'élaboreraient les mesures législatives pratiques »⁶⁶⁹. Il annonce également une législation nouvelle du travail. A-t-il l'intention d'aller plus loin dans cette voie ? Rien n'est moins sûr car tout cela demeure vague et il ne semble en avoir ni l'intention, ni les moyens politiques.

En même temps, Louis-Napoléon confie à Madame Cornu la préparation d'une expérience de coopération dans l'exploitation des mines permettant aux ouvriers de recevoir une proportion des bénéfices réalisés. Se rendant aux arguments de la commission du passage Raoul, il lance la procédure législative sur la suppression du livret ouvrier. Mais ce projet se heurte à des résistances acharnées et il ne peut arriver devant le Corps législatif avant la fin de l'Empire. Pendant vingt ans, les républicains au pouvoir ne trouveront pas le temps nécessaire pour supprimer le livret obligatoire. Cela ne sera fait que par la loi du 2 juillet 1890.

Après la chute de l'Empire, on trouvera aux Tuileries une note de la main de Louis-Napoléon datée du 3 juillet 1870 concernant les retraites ouvrières. Il s'agissait d'élargir les dispositions de la loi de 1868 sur les assurances. Louis-Napoléon proposait qu'à la naissance de chaque enfant les

669. P.L. Fournier, *op. cit.*, p. 339.

parents payent à la commune une somme de 100 francs qui serait capitalisée à 4,50 % et donnerait à 60 ans une rente viagère de 365 francs. Dans le cas où les parents ne pourraient acquitter le versement de cette somme de départ, la commune, le département ou l'État se substitueraient à eux. La retraite à 60 ans pour tous tel est le dernier projet de celui qui paraît plus que jamais fidèle à l'esprit de ses écrits de 1844. Nul doute, si ce projet avait vu le jour, que son auteur aurait été traité de socialiste utopiste⁶⁷⁰ !

Tout aussi significatif de l'importance que Louis-Napoléon attache à sa politique sociale est cet étrange projet de roman, trouvé également aux Tuileries après le 4 septembre 1870. Il s'agit de l'histoire d'un certain Benoît, épicier de la rue de la Lune, parti pour l'Amérique en 1847. Loin de la France, il n'a de sa situation que les récits des exilés qui décrivent son pays comme gémissant sous le despotisme et écrasé de pauvreté. Or, à son retour en 1868, la réalité n'a aucun rapport avec ces descriptions. Il a au contraire sous les yeux un pays prospère avec des chemins de fer partout, le télégraphe électrique, Paris transformé, la vie meilleur marché grâce aux traités de commerce, la caisse pour la vieillesse, l'asile de Vincennes etc. La commission officielle chargée d'examiner les papiers trouvés aux Tuileries note que le document est de la main de Louis-Napoléon. Il ne semble pas toutefois que celui-ci avait l'intention d'écrire ce roman. Cette tâche aurait été confiée à Ponson du Terrail, romancier populaire de l'époque et créateur du personnage de Rocambole, défenseur des faibles, qui fait écho, vingt ans après, au personnage du prince Rodolphe des *Mystères de Paris*. On retrouve bien là, sous une forme puérile, le souci constant de celui qui n'hésitait pas, à travers divers écrits, à essayer d'influencer l'opinion⁶⁷¹.

Il est clair cependant que la situation intérieure de la France ne se prête pas aux réformes sociales d'envergure lorsque Ollivier parvient au pouvoir le 2 janvier. On est alors en pleine agitation sociale et politique : le gouvernement doit faire face à une grande vague de grèves qui a commencé en 1869, aux activités des révolutionnaires et à l'agitation républicaine. Même si les ouvriers des grandes villes et surtout de Paris sont souvent partie prenante dans ces trois mouvements, chacun d'entre eux a son autonomie : grévistes, révolutionnaires et républicains n'ont pas les mêmes objectifs. Les Interna-

670. Louis-Napoléon fait flèche de tout bois au cours des derniers mois de son règne, continuant à s'entretenir avec Frédéric Le Play et encourageant celui-ci à écrire *L'organisation du travail*, ouvrage qui paraît en 1870 (G. Boon, *op. cit.*, p. 158). Sur le projet de loi sur le travail des enfants, voir *supra* chapitre XI.

671. *Ibid.*, pp. 154-155. Cet auteur cite, à ce propos, un article d'Alexandre Geresse paru dans *Le Peuple français* le 19 octobre 1870.

tionaux, quant à eux, soutiennent les grèves et se mêlent aux révolutionnaires, dont les Blanquistes sont le fer de lance, mais se tiennent à l'écart des républicains « bourgeois ».

Les grèves des années 1869-1870 ont quelquefois été présentées comme annonçant la fin de l'Empire mais la réalité est plus complexe⁶⁷². Provoquées par la crise économique de 1867-1868, faites pour de meilleurs salaires et pour l'obtention de la journée de 10 heures, ce sont surtout des grèves qui contestent le patronage. Ces grèves surprennent d'autant plus les grands industriels du Creusot, de Mulhouse, des mines de Saint-Etienne, de La Ricamarie et d'Aubin que ceux-ci étaient persuadés que, par leurs réalisations, ils avaient acheté la paix sociale⁶⁷³. C'était sous-estimer le fait que le patronage, réduisant l'ouvrier au rôle d'assisté, le privait de toute autonomie et de dignité. Ces grèves se poursuivront d'ailleurs avec les mêmes caractères, sous la III^{ème} République, entre 1871 et 1891. En 1869, le nombre de conflits s'élève à 72 avec 40 625 grévistes. Il augmente encore en 1870 avec 116 conflits et 88 232 grévistes. Mais c'est en 1869, avant la prise de fonction d'Ollivier, que les affrontements sont les plus durs avec l'armée : 13 morts à La Ricamarie le 16 juin 1869, 14 morts à Aubin le 8 octobre. Les dirigeants républicains, inquiets de la tournure des événements, n'apportent aucun soutien aux grèves. Si, au Creusot, les grévistes crient « Vive la République ! » c'est par défit à l'égard de Schneider, président du Corps législatif et un des hiérarques du régime. À Mulhouse, ils crient au contraire « Vive l'empereur ! » et presque partout les ouvriers ne manifestent aucune hostilité à l'égard de l'empereur. Mais il y a plus : en Alsace en particulier, les agents de l'administration se montrent si favorables aux grévistes que l'Empire se voit reprocher par Tolain, par les Internationaux de Bâle comme par l'industriel républicain Scheurer-Kestner de favoriser les grèves et même de les avoir fomentées au moyen du clergé catholique réactionnaire ! Thèse tout à fait exagérée sous cette forme mais il est vrai que le Comité de grève du Haut-Rhin a recherché l'appui de l'empereur et que celui-ci et les agents locaux du gouvernement ont manifesté aux grévistes une sympathie active⁶⁷⁴. De plus, le 15 août 1869, Louis-Napoléon amnistie 2 697 prévenus ou condamnés, la plupart pour faits de grève⁶⁷⁵.

672. Voir: Fernand Lhuillier, *La lutte ouvrière à la fin du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1957.

673. F. Ewald, *op. cit.*, pp. 266-268.

674. La réponse de l'empereur au télégramme du président du Comité de grève émeut celui-ci « jusqu'aux larmes ».

675. M. Moissonnier, *Histoire de la France...*, *op. cit.*, p. 333.

C'est dans ce contexte que le conseiller d'État Charles Robert, ancien collaborateur de Victor Duruy, propose dans un ouvrage paru en 1870, *La suppression des grèves par l'association aux bénéfices* et morigène les patrons pour leur égoïsme et leur imprévoyance :

« Ici encore, écrit Fernand Lhuillier, comme dans le déroulement des dernières grèves, nous retrouvons cette hypothèse d'un Empire qui aurait recherché « l'extinction du paupérisme » par le moyen d'une alliance populaire. L'entreprise eut exigé du temps et aussi, comme première mise, quelques mesures spectaculaires. Ne rêvons pas et ne prétendons pas rejeter la vulgate historique. Mais tout de même. On ne peut dire que la Commune représente l'explosion fatale d'une chaudière sous pression. On ne peut davantage affirmer que les ouvriers mènent consciemment en 1870 une bataille socialopolitique. Dans ce domaine, comme sur le terrain économique ou spirituel, la guerre et la défaite ont surimposé leur action »⁶⁷⁶.

Paris, toutefois, est le théâtre, depuis les élections de mai 1869, d'une agitation multiforme dans les milieux populaires où l'on retrouve les blanquistes, de loin les plus actifs et qui sont des professionnels du complot et de l'émeute populaire, les Internationaux et les républicains radicaux de Rochefort qui utilisent la loi sur la liberté de réunion pour développer une activité de nature de plus en plus politique. L'impression prévaut dans la capitale que l'empereur, miné de plus en plus par la maladie et contraint d'abandonner une grande partie de ses pouvoirs, ne maîtrise plus la situation. Les Internationaux les plus engagés dans la voie du socialisme pensent que le régime est à bout de souffle. Dans *L'Égalité* du 4 décembre 1869, le socialiste révolutionnaire Varlin écrit : « L'Empire est en pleine décrépitude, cela est connu. Aucune classe de la société, aucune catégorie de citoyens ne croit plus à sa vitalité ; quand un gouvernement en est arrivé là, il ne faut plus qu'un souffle, qu'une manifestation qui réunisse les diverses parties de la population, pour le faire tomber ». Varlin ajoute cependant cette précision qui nuance son propos, à savoir que l'intensification de la propagande socialiste « avait eu pour résultat d'augmenter la défiance du peuple pour la bourgeoisie et d'accroître la crainte du socialisme chez les bons bourgeois ».

Toutefois, ce sont les blanquistes et non pas les Internationaux qui préparent activement une insurrection contre le régime dès 1869, Blanqui venant dans ce but à plusieurs reprises incognito à Paris depuis Bruxelles.

676. F. Lhuillier, *op. cit.*, p. 78.

Blanquistes, Internationaux et extrême gauche radicale du parti républicain collaborent au journal *La Marseillaise* du radical Rochefort. Le meurtre du journaliste de *La Marseillaise* Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte, le 10 janvier, aggrave la situation pour le régime en provoquant une énorme manifestation de 200 000 personnes et des troubles dans plusieurs villes. L'Empire paraît vaciller. L'International Malon écrit le 26 janvier 1870 : « La révolution s'avance, inévitable »⁶⁷⁷. Dans la capitale, les blanquistes menant une activité clandestine, ce sont les Internationaux qui sont les plus exposés car ils agissent toujours au grand jour. C'est donc contre eux qu'Ollivier sévit en priorité et le 30 avril 1870 plusieurs de leurs dirigeants sont arrêtés sans toutefois que la répression s'étende à leurs compagnons qui prennent le relais et qui se font connaître comme tels dans les journaux. Le gouvernement ne va donc pas jusqu'au bout de la répression. Cette attitude s'explique-t-elle par une intervention personnelle de l'empereur qui estime que l'évolution de l'AIT n'est pas irréversible ou bien le gouvernement a-t-il tenu compte, à la veille du plébiscite du 8 mai, du fait que l'Internationale refuse de faire chorus avec les adversaires républicains du régime qui appellent à voter « non » au plébiscite du 8 mai 1870 ?

L'appel à l'abstention de l'AIT semble avoir eu peu d'influence et le plébiscite, qui parachève l'évolution parlementaire du régime en rendant les ministres responsables devant les chambres, est un triomphe pour l'empereur le « oui » l'emportant par 7 350 142 voix contre 1 538 825 « non ». En réalité, ce scrutin accélère la dépossession du pouvoir de Napoléon III et consacre l'avènement de la bourgeoisie libérale. Même si l'Empire était allé au delà du 4 septembre 1870, il est quasiment certain que Louis-Napoléon aurait eu de très grandes difficultés pour continuer à mener la politique ouvrière qui lui tenait tant à cœur. Par ailleurs, à Paris, le « non » est majoritaire avec 184 000 voix contre 138 000 « oui » ce qui signifie que les ouvriers ont voté massivement « non » avec les républicains modérés et les radicaux et n'ont pas suivi les Internationaux. Quant à l'AIT, elle a assorti son mot d'ordre d'abstention de l'affirmation selon laquelle l'amélioration du sort des classes laborieuses ne pouvait être réalisé que par la révolution et l'avènement d'une République démocratique et sociale ! C'est en s'appuyant sur cette proclamation que la justice impériale, au cours du troisième procès de l'AIT (22 juin- 8 juillet 1870), condamne sept de ses dirigeants à un an de prison mais, à nouveau, le pouvoir continue à tolérer les activités des autres adhérents qui ne sont pas vraiment inquiétés.

677. Cités par E. Jéloubovskaïa, *La chute du Second Empire*, Moscou, 1959, pp. 229-230.

Au lendemain du plébiscite de mai 1870, les choses se brouillent au niveau politique. Certes, l'agitation révolutionnaire tend à se calmer à Paris et dans les grandes villes mais l'empereur, très affaibli par la maladie, est soumis à des influences contradictoires, celles des conservateurs autoritaires dits « Mamelouks » autour de l'impératrice et de Cousin-Montauban, comte de Palikao, et celles d'Émile Ollivier et des libéraux tandis que le prince Napoléon apparaît comme totalement marginalisé. C'est dans ce contexte que la politique extérieure va brusquement passer au premier plan et, à la suite d'une série de maladresses de l'empereur et de son entourage, mener au désastre militaire et à la chute de l'Empire.

CHAPITRE XIV : UN HOMME DE CULTURE

On ne réduit plus aujourd'hui la culture sous le Second Empire aux activités de la censure ou des tribunaux, à l'académisme, à la superficialité, à la frivolité, attribuant aux exilés volontaires les seules œuvres méritant d'être retenues durant cette période. Avec le développement de la recherche érudite, le tableau a totalement changé et la période apparaît aujourd'hui comme une période brillante sur le plan artistique et littéraire, comme une période d'innovations sur le plan de l'enseignement, des sciences et des techniques. Pour autant, tout ce qui relève de la culture au sens large n'est pas imputable à Napoléon III. Mais, en tant que chef de l'État, il a des pouvoirs étendus et, à ce titre, il a la responsabilité première de la politique de l'Empire en matière de culture et d'enseignement. De plus, l'empereur a de réelles compétences en matière culturelle, comme en histoire ou dans l'aménagement du paysage urbain, domaines dans lesquels il impose une marque originale. Enfin, contrairement à une idée reçue, il possède une culture solide et variée acquise auprès de sa mère, de son précepteur Le Bas, au collège d'Augsbourg et à « l'université de Ham » tandis que ses séjours en Suisse, en Allemagne, en Italie et en Angleterre ont notablement élargi son horizon. Aucun homme d'État français du XIXe siècle ne peut rivaliser avec lui pour les connaissances dans les domaines les plus divers. C'est enfin un homme passionné par les découvertes scientifiques et les innovations technologiques.

L'historien et le promoteur d'une archéologie scientifique

Très tôt, Louis-Napoléon a pris la plume pour exposer ses idées politiques et il l'a fait en prenant ses exemples dans l'histoire mais le premier ouvrage où l'histoire est au centre de son sujet, même si la politique n'est pas loin, est *Fragments historiques, 1688 et 1830* daté de mai 1841 alors qu'il est prisonnier au fort de Ham⁶⁷⁸. Son propos est clair et tient dans les deux dates du titre. Il s'agit d'une comparaison entre la seconde révolution anglaise marquée par l'avènement de Guillaume d'Orange comme roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III et la révolution française de juillet 1830 marquée par

678. Nous avons utilisé l'édition des *Œuvres* de Louis-Napoléon Bonaparte, Paris, Librairie napoléonienne, 1848, t.2, p. 5 à p.113.

l'avènement de Louis-Philippe. Louis-Napoléon pense trouver dans l'histoire comparée de ces deux révolutions des arguments pour justifier sa tentative de Boulogne, venger son honneur et « prouver que si je me suis embarqué audacieusement sur une mer orageuse, ce n'est pas sans avoir d'avance médité profondément sur les causes et les effets des révolutions, sur les écueils de la réussite comme sur les gouffres du naufrage ». Mais, en même temps, en rapprochant 1688 de 1830, il s'agit de savoir si l'année 1830 inaugure en France une ère nouvelle « de gloire et de liberté » comme c'est le cas en Angleterre en 1688. Louis-Napoléon éprouve ensuite le besoin de justifier cette comparaison historique car les historiens réprouvent ce genre de démarche historique⁶⁷⁹. Passant outre, Louis-Napoléon s'estime autorisé à examiner « si les causes qui ont consolidé la révolution de 1688 consolideront aussi la révolution de 1830 ».

Dans un premier chapitre, il s'interroge : comment le peuple anglais a-t-il pu adorer le pouvoir absolu d'Elizabeth et renverser le pouvoir moins arbitraire de Charles 1^{er} ? Et il donne aussitôt sa réponse qu'il développe ensuite dans les chapitres suivants. C'est parce que la reine d'Angleterre allait dans le sens des aspirations du peuple : gloire nationale et triomphe de la cause du protestantisme. Si la révolution de 1688 l'emporte, c'est justement parce qu'elle a été « l'expression sincère de cette vérité nationale et Guillaume III son véritable représentant ». Ce qui est original dans la démarche de Louis-Napoléon c'est qu'il brise ensuite l'ordre chronologique étudiant d'abord la révolution de 1688 avec les règnes de Jacques II et de Guillaume III puis remontant à ceux de Charles 1^{er} et Charles II. La matière de son propos, il l'a tirée des quatre principaux ouvrages parus sur la question qu'il cite abondamment en notes infrapaginales : *Histoire d'Angleterre* de Hume qui connaît plusieurs éditions entre 1754 et 1762, *Histoire de Jacques II* de F. Boulay de la Meurthe, *Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre* de F. A. J. Mazure parue en 1824 et surtout le premier tome d'*Histoire de la révolution d'Angleterre* paru en 1826⁶⁸⁰. Mais il ne recopie pas ses lectures. Il n'en retient que ce qui est nécessaire à sa démonstration.

Son exposé est clair et synthétique. Il montre Jacques II devenant rapidement étranger aux aspirations de son peuple en revenant au papisme et en acceptant les subsides de Louis XIV, en foulant aux pieds ses libertés et ses

679. C'est le cas par exemple de Abel-François Villemain qui, dans son *Histoire de Cromwell* parue en 1819, considère que les analogies historiques altèrent la vérité tant les différences sont fortes entre l'Angleterre et la France.

680. Le seul ouvrage récent qu'il néglige est justement celui de Villemain mais il est vrai que celui-ci n'est pas central pour son sujet.

privilèges. C'est alors que surgit Guillaume d'Orange appelé par le vœu de la nation, ce qui le rend aussitôt légitime. Devenu roi sous le nom de Guillaume III, son règne est une réussite parce qu'il sait s'appuyer sur les chambres, parce qu'il allège « le sort des pauvres » et qu'il prend la tête du protestantisme en Europe et ceci jusqu'à sa mort en 1702. Bref, Guillaume prend alors le contre-pied de ce qui se passera en France au lendemain de 1830 : « La politique de 1830 n'est pas la politique de 1688 ; elle est tout l'opposé. Ce n'est pas le système de Guillaume III mais le système des Stuarts qu'on a pris pour modèle »⁶⁸¹. Louis-Napoléon entreprend alors de démontrer cette proposition par l'examen du règne de Charles 1^{er}, de son autoritarisme, de sa politique fluctuante, de ses provocations même. Passant rapidement ensuite sur les onze années durant lesquelles Cromwell gouverne et qui ne changent ni les mœurs, ni les institutions, il aborde le règne de Charles II qui se discrédite par ses persécutions et par la paix de Nimègue en 1678. Désormais, la révolution de 1688 est inévitable.

La méthode historique de Louis-Napoléon consiste à récuser l'histoire événementielle et à considérer les faits globalement : « Lorsqu'on embrasse dans leur ensemble les événements du drame, on découvre la raison de tous les faits, le lien de toutes les idées, la cause de tous les changements ; mais si l'on ne considère que les actes partiels, ces grandes convulsions sociales n'apparaissent plus que comme l'effet du hasard et de l'inconséquence humaine ». Découvrir « la raison de tous les faits » c'est considérer comme Hegel que « le réel est rationnel ». On ne sait pas si Louis-Napoléon a lu alors Hegel mais cette approche est alors dans l'air d'une époque où l'on commence à croire aux méthodes scientifiques. De même l'idée que les grands événements ne peuvent être produits par de petites causes est chez Saint-Simon dans un écrit de 1813 avec toutefois cette précision que le texte est resté manuscrit ... jusqu'en 1858 ⁶⁸²!

Ces deux exemples prouvent cependant que Louis-Napoléon est en phase avec les esprits les plus « éclairés » de son époque. De plus, il s'efforce de dégager de cette histoire des Stuarts et de la révolution de 1688 des lois générales qu'il nous présente sous forme de phrases bien frappées voire de maximes. C'est une histoire philosophique qu'il a l'ambition de faire. Voici par exemple cette affirmation qui ne manque pas de pertinence et qui pourra s'appliquer à son propre règne : «Un gouvernement peut souvent violer impunément la légalité et même la liberté; mais s'il ne se met pas franchement à

681. *Oeuvres*, t. 2, p. 48.

682. J. Dautry, *op. cit.*, p. 87.

la tête des grands intérêts de la civilisation, il n'a qu'une durée éphémère »⁶⁸³. Une prémonition du même type se retrouve dans cette réflexion sur la première tentative ratée de Guillaume d'Orange : « Rarement les grandes entreprises réussissent du premier coup ; on dirait qu'il faut qu'elles s'aiguisent d'abord contre les obstacles de tout genre ». Et il est vrai que si Strasbourg ou Boulogne ont été des échecs, l'élection de décembre 1848 sera un succès comme le sera aussi le coup d'État ! Il voit clair aussi lorsqu'il ose écrire à la barbe de ses geôliers que « les onze années qui viennent de s'écouler en France, depuis 1830, ressemblent aux époques qui commencent les révolutions au lieu de ressembler aux époques qui les finissent »⁶⁸⁴.

Il l'affirme : « Il résulte de l'étude des époques que nous avons rappelées des principes clairs, précis et applicables à tous les pays ». Ainsi : « Les pouvoirs faibles et imprévoyants croient qu'ils ont tout fait quand, après avoir lutté contre l'opinion publique, ils sont obligés de céder »⁶⁸⁵ ou encore : « Un chef n'a de véritable force qu'en se faisant l'instrument des vues de la majorité » et enfin, en conclusion de l'ouvrage, cette phrase qui paraît l'avoir inspiré dans sa politique sociale : « Marchez à la tête des idées de votre siècle, ces idées vous suivent et vous soutiennent. Marchez à leur suite, elles vous entraînent. Marchez contre elles, elles vous renversent »⁶⁸⁶. Ainsi, selon Louis-Napoléon, l'histoire de l'Angleterre au XVIIe siècle démontre hautement que la prise du pouvoir par la force est légitime si elle répond aux aspirations de la majorité c'est-à-dire si elle respecte la souveraineté nationale et également si elle combat les « passions réactionnaires (ou les) sentiments opposés à la gloire du pays », si, enfin, elle répond à la modernité c'est-à-dire si elle est dans le sens de l'histoire ! C'est donc toute l'idéologie de progrès héritière des Lumières qui sous-tend cette conception de l'histoire, une idéologie qui est contemporaine des systèmes philosophiques qui, à la même époque, tentent de donner un sens à l'histoire. Le grand homme est donc l'homme qui exprime son époque. Tel est en tout cas pour Louis-Napoléon une de ces idées-forces qui lui donnent une formidable confiance en son destin. Ce faisant, loin d'affaiblir son propos, la défense d'une thèse fonde la scientificité de son ouvrage. Mais après *Fragments historiques*, Louis-Napoléon délaisse pendant plus de vingt ans l'histoire. Il y revient pourtant en 1865 et en 1866 avec une ampleur beaucoup plus grande dans les deux premiers volumes d'*Histoire de Jules César*.

683. *Œuvres, op. cit.*, p. 13.

684. *Ibid*, p. 49.

685. *Ibid*, p. 54.

686. *Ibid*, p. 108.

Son projet d'écrire *Histoire de Jules César* est difficile à dater avec précision. En détention au fort de Ham, le général Montholon l'a peut-être incité à écrire un ouvrage sur César qui serait dans la continuité du *Précis des guerres de César*, œuvre posthume de Napoléon paru en 1836. Cette suggestion de son compagnon, si elle a vraiment été faite, allait dans le sens des préoccupations de Louis-Napoléon dans la mesure où celui-ci avait déjà cité César dans *Des idées napoléoniennes* en 1839 aux côtés de Napoléon, de Constantin et de Charlemagne parmi les hommes désignés par la Providence pour faire marcher les peuples dans la voie du progrès. Peut-être aussi a-t-il pris sa décision en réponse à la parution de deux ouvrages hostiles à César : celui de Franz de Chalpany, *Le procès de César*, paru en 1841-1843 et réédité en 1858 et celui de Lamartine, *Histoire de César*, paru en 1856. Dans ce dernier ouvrage, César est présenté comme un Machiavel qui a tué la République romaine⁶⁸⁷. Que Lamartine ait eu à l'esprit l'homme du 2 Décembre en écrivant la biographie de César est probable. Répondre sur le terrain même de l'histoire à l'auteur de *L'Histoire des Girondins* a pu apparaître dans l'ordre des choses à Napoléon III car, en justifiant l'action de César, il justifie son action propre. Mais, comme le souligne Claude Nicolet, « il faut admettre que Napoléon III répond sur un tout autre registre » car il ne se limite pas à un essai politique⁶⁸⁸. Il reconstitue les faits et mène des discussions érudites. En même temps, choisir un tel sujet signifie qu'une place particulière va être faite à la conquête des Gaules par César. Or, la Gaule et Vercingétorix sont à la mode depuis une trentaine d'années. Cet ouvrage ne peut donc que rencontrer un intérêt certain de la part du public.

Il est inutile aujourd'hui de se lancer dans une démonstration argumentée pour prouver que *Histoire de Jules César*, qui ne porte pas de nom d'auteur, et dont seule la préface est signée de Napoléon III, est bien de l'empereur. Les témoignages de tous ceux à qui on a attribué parfois la paternité de l'ouvrage aussi bien Prosper Mérimée, Louis-Alfred Maury, Victor Duruy, d'autres encore, sont irréfutables. C'est une œuvre que Napoléon III « a dirigée et contrôlée de très près (et) pour laquelle...il a eu des collaborateurs (non des nègres quoi qu'on en ait dit) » écrit encore Claude Nicolet. La part personnelle est essentielle tant au niveau de la rédaction, et nous savons qu'il sait tenir une plume, que de l'exercice du métier d'historien pour lequel il a déjà donné des preuves significatives. Mais avec *Histoire de Jules César*, il va beaucoup plus loin que dans ses ouvrages précédents. Son livre est peut-être

687. Claude Nicolet, *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Perrin, 2003, p. 172.

688. Sur *Histoire de Jules César*, se reporter à C. Nicolet, *ibid*, p. 164 à p. 181.

le premier ouvrage de l'historiographie française qui réponde aux canons de la recherche scientifique moderne par le recours à toutes les sources écrites, à toutes les sources archéologiques mais aussi par le fait que Napoléon III a su susciter des sources nouvelles. Pour cela, en effet, il a fait pratiquer en France et dans plusieurs pays étrangers, partout où César est passé et a pu laisser des traces de son passage, des fouilles archéologiques d'une telle ampleur qu'elles sont à l'origine de l'archéologie moderne en France et même dans certains pays étrangers comme la Roumanie. En fait, Napoléon III s'est comporté comme un moderne directeur de recherche utilisant des moyens financiers considérables provenant surtout de ses fonds personnels à une époque où l'université a une bien faible capacité dans ce domaine.

C'est vraisemblablement en 1857 que Napoléon III prend la décision de rédiger cette histoire. Dans cette perspective, une circulaire du 27 novembre 1857 prescrit le rassemblement par les recteurs et les sociétés savantes des documents relatifs à l'ancienne Gaule. Puis, l'arrêté ministériel du 17 juillet 1858 crée la Commission de la topographie de la Gaule chargée d'examiner ces documents ainsi rassemblés et de présenter une étude géographique, historique et archéologique de la Gaule jusqu'à l'avènement de Charlemagne. Napoléon III veut en effet faire œuvre de véritable historien scientifique et compte s'appuyer non seulement sur les textes anciens mais, ce qui est tout à fait nouveau, sur des documents archéologiques.

En même temps, il constitue autour de lui une équipe de collaborateurs compétents. L'un des premiers est Prosper Mérimée, inspecteur des monuments historiques et ami de longue date de la famille Montijo, déjà intime du couple impérial. Mérimée a déjà publié en 1844 *Études sur l'histoire romaine*. Même s'il semble peu apprécier le rôle de César, c'est un interlocuteur précieux pour Napoléon III et il aura de longues conversations avec l'empereur sur ce sujet⁶⁸⁹. Après Mérimée, Victor Duruy, auteur en 1853 d'une thèse sur *Le monde romain vers la formation de l'Empire*, est appelé aux Tuileries dès 1859. Lui aussi ne partage pas toutes les idées de l'empereur sur le sujet mais ce spécialiste pourra donner des conseils judicieux avant d'être appelé à de plus hautes fonctions. Au contraire, Alfred Maury (1817-1892), sous-bibliothécaire de l'Institut, devient un collaborateur permanent de l'empereur chargé notamment de réunir la meilleure bibliographie⁶⁹⁰.

689. Françoise Raison, « L'Histoire de Jules César par Napoléon III », Catalogue de l'exposition *Napoléon III et l'archéologie. Fouilles en forêt de Compiègne sous le Second Empire*, Musée Antoine Vivenel, Saint-Pierre-des-Minimes, 2000.

690. Jacqueline Carroy et Nathalie Richard (dir.), *Alfred Maury érudit et rêveur. Les sciences de l'homme du milieu du XIXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

C'est Hortense Cornu qui a recommandé Maury à son parrain. Sa parfaite connaissance de la langue allemande lui permet aussi de mettre en relation Napoléon III avec des spécialistes allemands de l'histoire romaine à une époque où la science historique allemande est certainement la première du monde. Souvent, aux Tuileries, à partir de dix heures du soir, elle apporte à l'empereur dans son cabinet de travail documents et notes. C'est également Hortense Cornu qui recommande Léon Rénier, bibliothécaire de la Sorbonne, épigraphiste et membre de l'Institut. C'est à Rénier et au mari d'Hortense, le peintre Sébastien Cornu, qu'échoit la mission d'acheter à Rome en 1861 la fameuse collection Campana qui compte environ 12 000 objets d'art dont beaucoup antiques. C'est aussi Rénier qui conseille à l'empereur l'achat à Rome des jardins Farnèse afin d'y faire des fouilles. Il faut aussi citer le jeune philologue et archéologue allemand Wilhelm Froehner précieux pour traduire et résumer beaucoup d'ouvrages en allemand. Voici aussi le colonel Eugène Stoffel, officier d'artillerie d'origine suisse dont le père avait combattu dans la Grande Armée, appelé par l'empereur en 1860 et qui, parce qu'il a écrit une étude sur Alise-Sainte-Reine, se voit confier la direction des fouilles sur ce site. Hortense Cornu obtient aussi la collaboration d'Ernest Renan envoyé diriger des fouilles en Phénicie⁶⁹¹.

Napoléon III veut aussi connaître les derniers états de la recherche historique sur la question. Il fait venir aux Tuileries le grand savant allemand Théodor Mommsen qu'il reçoit avec un maximum d'égards. Enfin, il s'adresse à son vieil ami, le général Dufour à qui il demande une étude sur les Helvètes ou à des souverains étrangers comme le khédivé d'Égypte, pour obtenir les autorisations de fouille à Alexandrie, ou encore à la reine d'Espagne afin de faire exécuter des cartes par les militaires.

Les premières fouilles ordonnées par Napoléon III commencent en 1857 autour du camp de Châlons sur le site dit « Camp d'Attila », lieu probable de la bataille des Champs catalauniques, puis en bordure de la forêt de Compiègne où il a reconnu dans le sol les formes d'un théâtre antique. Mais c'est en mars 1860 que, constatant l'insuffisance de la carte de la Gaule dressée sur ses ordres, il décide de lancer toute une série de fouilles en France à Alise-Sainte-Reine (où est le site présumé d'Alésia), à Gergovie, à Saint-Pierre-en-Chastres, à Puy-d'Issolud. Parallèlement, des opérations analogues sont lancées en Macédoine, en Asie Mineure, en Phénicie, au Portugal, à Alexandrie, à Rome, en Grèce, en Tunisie, en Algérie, en Valachie et

691. Tous ces collaborateurs seront promus par Napoléon III à des fonctions importantes : Renan entre au Collège de France en 1861, Maury et Rénier en 1862, Duruy est nommé ministre en 1863

en Moldavie. Les techniques utilisées sont très modernes et les résultats impressionnants. C'est alors que Stoffel apporte les preuves irréfutables et définitives de la localisation du site d'Alésia à Alise-Sainte-Reine. « Jamais plus on ne retrouvera, dans notre pays du moins, une telle ambition scientifique ni d'ailleurs de telles entreprises nationales avec des moyens aussi considérables... Nous sommes redevables à Napoléon III non seulement d'une très grande fouille sur un site fondateur de l'histoire de France mais aussi d'un dossier scientifique extraordinairement sérieux et solide, pionnier pour son temps » écrit Michel Reddé, directeur des fouilles d'Alésia dans les années 1990⁶⁹².

Enfin, dans son désir de retrouver les techniques et les savoir-faire antiques pour son ouvrage, mais pas seulement, Napoléon III est directement à l'origine de ce qui deviendra au XXe siècle l'archéologie expérimentale⁶⁹³. Mais ce souci de reconstituer soit en grandeur nature, soit sous forme de modèle réduit les armes antiques, armes de jet comme le *pilum* (javelot) avec l'*amentum* (courroie qui permettait de le lancer) ou machines de guerre (catapulte, baliste, onagre) a aussi sa source dans l'intérêt que Napoléon III a toujours porté aux techniques militaires ainsi qu'à l'artillerie. Le souci de Napoléon III d'expérimenter les techniques de guerre antique ira jusqu'à faire construire une trirème romaine grandeur nature sous la direction d'Henri Dupuy de Lôme, directeur des constructions navales⁶⁹⁴ ! C'est encore son ami le général Dufour qui l'a mis sur cette voie de la reconstitution par son *Mémoire sur l'artillerie des Anciens* paru en 1840. Ancien polytechnicien, Dufour ne s'est pas seulement contenté d'étudier en détail les machines de guerre antique, de les reproduire par des dessins, mais il a fait ses reconstitutions à partir de formules mathématiques⁶⁹⁵. De même, en 1849 le prince-président confie au capitaine I. Favé la tâche de

692. Michel Reddé, « Les fouilles du Second Empire autour d'Alésia à la lumière des recherches récentes » in *Napoléon III et l'archéologie. Une politique archéologique nationale sous le Second Empire*, *Bulletin de la société historique de Compiègne*, XXXVII, 2001. Cet ouvrage contient aussi les contributions d'Alain Schnapp (l'archéologie en Europe), Anne Vatan (fouilles au camp de Châlons), Vincent Richard (fouilles à Gergovie), Marie-Laure Berdeaux-Le Bazidec (missions archéologiques), Monique Dondin-Patre (fouilles en Algérie) ainsi que Ève Gran-Aymerich, Hélène Chew et Jean Watelet.

693. Comme l'ont montré Hélène Chew, « Napoléon III et l'archéologie expérimentale », *ibid.* et Françoise Raison, art. cit.

694. La trirème est lancée sur la Seine le 24 mai 1861 en présence de l'empereur.

695. La reconstitution chez lui s'est limitée à la confection d'un écheveau de fibres afin d'en mesurer la torsion.

construire un trébuchet, machine de guerre médiévale, à partir d'un livre italien du XIV^e siècle⁶⁹⁶.

Durant la phase de préparation de son *Histoire de Jules César*, Napoléon III décide en 1860/1861 de passer à un autre stade de reconstruction et d'expérimentation⁶⁹⁷. Cette double tâche est confiée à l'officier Auguste Verchère de Reffye parallèlement à l'autre mission dont il est chargé et qui est la recherche et la mise au point d'armes nouvelles. En 1861, l'empereur décide d'utiliser à cette double fin les sept hectares du clos de Châlais situé sur le domaine de Meudon. Ce qui est alors dénommé « l'atelier de l'empereur à Meudon » commence à fonctionner à partir de 1863. On examinera plus loin l'invention et la mise au point par Reffye de la mitrailleuse, du canon de 7 ou d'autres types d'armes. Mais ce même Reffye est chargé de la construction d'armes antiques et il fait pour cela le voyage à Mayence pour visiter le musée romain et se familiariser avec les techniques de restauration du fer⁶⁹⁸. A partir de 1861 et jusqu'à la fin de l'Empire des expériences balistiques ont lieu soit à Meudon, soit à Saint-Cloud. En certaines occasions, des invités de marque sont présents comme le 21 août 1867 avec les membres du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Dès 1866, plusieurs de ces machines sont exposées au Musée des antiquités nationales. Sont enfin à rapprocher de cet intérêt pour l'histoire et l'archéologie deux initiatives importantes prises personnellement par Napoléon III, d'une part les moulages qu'il fait effectuer à Rome de la colonne Trajane et d'autre part la publication en italien des *Œuvres complètes* du grand épigraphiste et numismate italien Bartolomeo Borghesi « publiées par les ordres et aux frais de SM l'empereur Napoléon III » par l'Imprimerie impériale.

Le premier tome d'*Histoire de Jules César* paraît en octobre 1865 sous deux formes : une édition grand *in quarto* par l'Imprimerie impériale et une édition *in octavo* chez Henri Plon. Le second tome paraîtra en mars 1866. L'ouvrage, magnifiquement illustré de cartes en couleurs, connaît un succès immédiat ; il est aussitôt traduit en allemand, en anglais, en danois, en hollandais, en hongrois, en italien, en portugais et en russe. La presse officielle l'accueille dans un tel concert de louanges que les opposants n'y voient que flagornerie et que l'historiographie républicaine en prendra prétexte pour l'occulter ou le dénigrer sans l'avoir lu. Pourtant, aujourd'hui que les passions

696. Ce trébuchet, présenté à Vincennes le 1^{er} février 1850 pèse 17 tonnes 500 et propulse des boulets à 175 mètres.

697. F. Raison donne la date de 1860 et H. Chew celle de 1861.

698. Mérimée à Paris et Rénier à Rome sont également mis à contribution.

politiques sont apaisées, le regard porté sur cet ouvrage par les spécialistes en souligne les mérites. Claude Nicolet insiste sur son intérêt, sur son appareil d'érudition et conclut que ces deux volumes « méritent parfaitement de figurer pour eux-mêmes dans une bibliographie proprement scientifique » tandis que Christian Goudineau insiste sur son sérieux, sur son apport pour la localisation définitive d'Alésia jusqu'alors sujet de controverse et déclare : « Nous ne pouvons aujourd'hui que saluer avec admiration le travail accompli »⁶⁹⁹.

Sans prétendre vouloir analyser cet ouvrage de 1116 pages divisé en quatre livres soit deux par tome, on peut tenter d'en présenter les principaux caractères. Napoléon III a refusé tout d'abord de faire une histoire à la Plutarque ou à la Suétone parce qu'il estime qu'elle rabaisse l'homme qui en est l'objet. C'est pourquoi son premier livre est consacré aux « Temps de Rome antérieurs à César ». Sont ainsi successivement examinés : Rome sous les rois, l'établissement de la république consulaire, la conquête de l'Italie, la prospérité du bassin méditerranéen avant les guerres puniques, les guerres puniques, les Gracques, Marius et Sylla. Si l'histoire événementielle n'est pas absente, l'ouvrage traite aussi de l'organisation sociale, de la vie politique, de la religion, du commerce. Le second livre est consacré à Jules César lui-même. C'est un exposé classique de son *cursus honorum*, des luttes politiques à Rome, du triumvirat César-Pompée-Crassus, des lois agraires. Le troisième livre présente la guerre des Gaules d'après les commentaires de César avec un tableau de la Gaule à la veille de la guerre, les raisons de l'intervention romaine, les campagnes de César. Enfin, le livre quatrième fait le résumé de la guerre des Gaules et traite de la situation politique à Rome entre 58 et 49 av. JC⁷⁰⁰. L'ouvrage se termine au moment où César passe le Rubicon. L'ouvrage est donc inachevé et c'est Eugène Stoffel qui publiera en 1887, à partir notamment des documents rassemblés par Napoléon III, la suite en deux autres tomes sous le titre *Histoire de Jules César. Guerre civile*.

Même s'il privilégie l'histoire personnelle de César et naturellement celle des conflits politiques, Napoléon III ne néglige pas les autres aspects de l'histoire. Fidèle à sa méthode, il refuse de se laisser mener par les événements et il essaie de dégager des réflexions d'ordre général sur les rapports entre le grand homme et son époque, entre le grand homme et le peuple. Surtout, il rappelle avec force que Jules César est un des chefs du parti populaire qui s'oppose au parti de l'aristocratie et qui se doit, pour satisfaire les intérêts

699. Voir C. Nicolet, *op. cit.*, p. 162 et Christian Goudineau, *Le dossier Vercingétorix*, Actes Sud/Errance, 2001, p. 66.

700. En réalité, Napoléon III utilise le calendrier romain lui-même qui prend pour point de départ la fondation de Rome et l'an 58 av. JC est pour lui l'an 696 tandis qu'à 49 av. JC correspond l'an 705.

du peuple, de franchir le Rubicon. On n'est pas surpris de trouver là une thèse déjà exprimée dans *Fragments historiques* ou dans *Des idées napoléoniennes* et qui, en légitimant le coup de force que s'apprête à commettre César, justifie implicitement le Deux Décembre. Mais l'ouvrage a un autre intérêt souligné au moment de sa parution : la part importante faite à la civilisation gauloise et au héros national de cette guerre, Vercingétorix. Napoléon III « tout en honorant la mémoire de Vercingétorix » ne déplore pas sa défaite car celle de César « eût arrêté pour longtemps la marche de la domination romaine, de cette domination qui, à travers des flots de sang, il est vrai, conduisait les peuples à un meilleur avenir ». Ce faisant, l'empereur exprime la thèse communément répandue avant lui par les historiens comme Victor Duruy, Henri Martin ou Amédée Thierry. Ce n'est donc pas seulement son admiration qui explique ce jugement.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que Napoléon III ait fait élever en 1865 au sommet du Mont Auxois une statue de Vercingétorix de plus de six mètres de haut avec cette inscription tirée des écrits de César lui-même : « La Gaule unie ne formant qu'une seule nation, animée d'un même esprit peut défier l'univers. Vercingétorix aux Gaulois assemblés (César, *De bello gallico*, VII, 29). Napoléon III, Empereur des Français, à la mémoire de Vercingétorix ». La parution d'*Histoire de Jules César* ainsi que les nombreuses fouilles réalisées en France ont en effet renforcé le fort intérêt qui existait déjà pour la Gaule antique en France. Au-delà d'un effet de mode, il faut noter que l'ouvrage de Napoléon III est à l'origine d'un intérêt nouveau pour l'histoire des origines de la France. Les objets gaulois ou mérovingiens sont recherchés. L'empereur encourage le renouveau celtique que l'on observe à cette époque en France et plus particulièrement en Bretagne. Il couvre d'honneurs l'historien Amédée Thierry, frère d'Augustin, auteur d'une *Histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés* parue en 1828, pour qui les Gaulois sont les ancêtres des Français. En 1858, à Napoléonville (Pontivy), il prononce même un discours en breton⁷⁰¹. On s'intéresse à la toponymie, aux fouilles. Les érudits locaux publient des études ponctuelles. En 1914, Louis Halphen écrira qu'une véritable « renaissance de l'histoire ancienne » s'opéra sous le Second Empire. Plus précis, Charles-Olivier Carbonell affirme : « Si réveil il y eut de l'activité historique en France vers 1865, ...il semble peu douteux que la vocation impériale alors manifestée a contribué à le faire naître »⁷⁰².

701. Jean Markale, *Histoire secrète de la Bretagne*, Albin Michel-Livre de Poche, 1977, pp. 293-295.

702. Charles-Olivier Carbonell, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Privat, 1976, p. 228.

Histoire de Jules César clôt la série d'ouvrages historiques de Napoléon III. On doit en souligner la modernité au niveau de la méthode utilisée. Celle-ci est déjà celle de l'histoire scientifique telle qu'elle sera codifiée à la fin du XIXe siècle. Il s'agit d'étendre l'enquête au maximum, de rassembler scrupuleusement tous les faits possibles, de les comparer, de les passer au crible de la critique et de citer ses sources. De ce point de vue, il est en avance sur son temps et des historiens comme Michelet n'ont pas, on le sait, la même rigueur. De plus, il renverse la perspective de beaucoup d'historiens de son époque qui font volontiers une histoire psychologique, ce que Saint-Simon regrettait dès 1819 dans *L'Organisateur* à savoir que l'histoire de son temps soit « classée dans toutes les têtes comme une branche de la littérature ». *Histoire de Jules César* comme *Fragments historiques* et comme *Des idées napoléoniennes* développe une idée force, en l'occurrence que le grand homme est celui qui exprime à la fois les désirs du peuple dans sa majorité et celui qui est agent de progrès et de modernité. Pierre Larousse, dans son *Grand dictionnaire* qui paraît alors, dénonce la conception de l'histoire de Napoléon III comme étant celle des « philosophies hégélienne, éclectique, saint-simonienne et positiviste de l'histoire »⁷⁰³. Il voit dans toutes ces philosophies une conception fataliste de l'histoire qu'il condamne.

Rattacher la philosophie historique de Napoléon III à celles de Saint-Simon, d'Auguste Comte, de Hegel et de Victor Cousin est tout à fait pertinent. Tous ces philosophes ont bien en commun, et Napoléon III aussi, cette idée que le grand homme est celui qui fait avancer l'humanité sur la voie du progrès. Hegel ne disait-il pas après avoir vu Napoléon qu'il avait vu « l'esprit du monde »⁷⁰⁴?

*L'urbaniste, « l'architecte-paysagiste », « l'empereur-architecte » :
la « napoléonisation » de l'espace urbain*

On a déjà évoqué les grands travaux urbains décidés par Napoléon III. Haussmann dans ses mémoires a affirmé avec force que tout le mérite de la transformation de Paris lui revenait et n'a pas hésité à écrire : « Sa mémoire tant calomniée, mériterait d'être bénie par la population entière

703. Cité par C. Nicolet, *op. cit.*, p. 170.

704. Il est intéressant de remarquer que c'est un républicain comme Pierre Larousse qui repousse ces philosophies de progrès héritières des Lumières comme conduisant au fatalisme historique dans la mesure où elles peuvent amener, sous la plume de Napoléon III, à justifier le coup d'État ou tout au moins le pouvoir personnel.

de la ville qu'il a dotée de ces féconds embellissements, de tous ces espaces verdoyants, dispensateurs de salubrité, défenseurs de vie humaine que leur influence bienfaisante prolonge, offrant par surcroît des lieux de repos et de plaisance aux travailleurs et à leurs familles »⁷⁰⁵. Tous les proches de Napoléon III insistent sur le souci des classes pauvres qui a été celui de l'empereur dans cette opération d'aménagement urbain sans précédent en France. On retrouve cette idée aussi chez Granier de Cassagnac qui, comme Haussmann, écrit bien après la chute de l'Empire et qui évoque ainsi la décision de l'empereur de créer à l'Est de Paris un nouveau bois, le bois de Vincennes : « Il est bien juste, disait-il que le faubourg Saint-Antoine ait aussi son Hyde Park sans être obligé d'aller le chercher à l'autre bout de Paris »⁷⁰⁶.

Même si l'on continue à parler du « Paris d'Haussmann » pour désigner l'ensemble des travaux qui transforment la capitale parce que le nom de Napoléon III est toujours frappé, dans ce domaine comme dans d'autres, de *damnatio memoriae*, c'est bien l'empereur qui a voulu cette transformation, qui s'en est donné les moyens légaux (par le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, il s'octroie le droit d'ordonner par décrets tous travaux d'utilité publique et toutes entreprises d'intérêt général) et qui, sur les conseils de Persigny, a choisi le préfet Georges-Eugène Haussmann pour mener à bien cette tâche de 1853 à 1870. Haussmann relate dans ses mémoires son entrevue avec l'empereur lorsqu'il a pris possession de son poste: «L'empereur était pressé de me montrer une carte de Paris sur laquelle on voyait tracées par lui-même en bleu, en jaune, en rouge ou en vert suivant leur degré d'urgence les différentes voies nouvelles qu'il se proposait de faire exécuter ». Parce que le nom d'Haussmann n'avait pas la même signification politique que celui de Napoléon, on a donné son nom à l'immense transformation urbaine de la France à l'époque du Second Empire alors qu'à l'évidence c'est de « napoléonisation » qu'il faudrait parler. De plus, Napoléon III est en la matière l'héritier des utopistes qui ont rêvé la ville idéale : « Beaucoup d'aspects de la future ville de Napoléon III figurent dans le phalanstère de Fourier ou dans *Voyage en Icarie* de Cabet en 1840 : l'unification des quartiers, la centralisation de la décision, la ligne droite et les trottoirs, les parcs et les jardins intégrés dans la ville, les cités ouvrières, l'approvisionnement en eau

705. Il faudra cependant attendre 1990 pour qu'une place Napoléon III soit inaugurée à Paris par le maire d'alors, Jacques Chirac.

706. A. Granier de Cassagnac, *Souvenirs du Second Empire*, 3 vol., Paris, 1879-1888, t. 1, p. 106.

courante de chaque immeuble de la ville, l'hygiène... » écrivent Patrice de Moncau et Claude Heurteux⁷⁰⁷.

Déjà, en 1849, nouveau président de la République, Louis-Napoléon a fait construire, rue Rochechouart, la première cité ouvrière de Paris suivant en cela les recommandations de Fourier qui, le premier, a pensé à créer de telles cités. Dès 1850, reçu à l'hôtel de ville de Paris, il annonce ses intentions : « Ouvrons de nouvelles rues, assainissons les quartiers populeux qui manquent d'air et de jour et que la lumière bienfaisante pénètre partout dans nos murs ». Mais les résistances sont fortes : le conseil municipal de la capitale refuse de financer la cité de la rue Rochechouart et on doit avoir recours pour achever les travaux au *Sous-comptoir du commerce et de l'industrie* tandis que le préfet Berger ne met aucune énergie à vaincre les réticences du dit conseil. Les choses changent radicalement avec la nomination d'Hausmann d'autant plus que celui-ci, loin d'être un simple exécutant passif, sait imprimer sa marque sur ce qui sera l'œuvre de sa vie.

Le souci hygiénique n'est pas le seul chez l'empereur même s'il semble avoir été premier. Persigny y ajoute le souci de prestige : « Faire de grands travaux dans Paris, détruire les quartiers malsains, faire de la capitale la plus belle ville du monde ». Par là, Napoléon III entend se situer dans la continuité de l'œuvre seulement ébauchée par Napoléon 1^{er}. Il faut y ajouter aussi le souci de résorber le chômage. Par contre le souci stratégique et de maintien de l'ordre n'a jamais été dans ses objectifs. Hausmann l'en disculpe entièrement même si, pour sa part, il se félicite de constater, à propos de la percée du boulevard Sébastopol, que ce fut aussi « l'éventrement du vieux Paris, du quartier des émeutes, des barricades ». Hausmann écrit : « L'empereur, en traçant le boulevard de Strasbourg et son prolongement jusqu'à la Seine et au delà n'avait pas plus en vue l'utilité stratégique de ce prolongement que de tant d'autres voies, comme l'alignement droit ne prêtait pas à la tactique habituelle des insurrections locales. Mais s'il n'a pas cherché par dessus tout ce résultat, comme l'opposition le lui reprochait, nul ne peut nier que ce fut la très heureuse conséquence de tous les grands percements conçus par Sa majesté pour améliorer et assainir l'ancienne ville »⁷⁰⁸. Inaugurant le 5 avril 1858 le boulevard de Sébastopol à Paris, Napoléon III annonce ainsi la poursuite des travaux de rénovation urbaine : « Nous verrons ainsi chaque année de grandes artères s'ouvrir, les quartiers populeux s'assainir, les loyers

707. Patrice de Moncau et Claude Heurteux, *Le Paris d'Hausmann*, Paris, Editions du Mécanisme, 2002, p. 30 et suiv.

708. *Ibidem*, pp. 33-34.

tendrent à s'abaisser par la multiplicité des constructions, la classe ouvrière s'enrichir par le travail, la misère diminuer par une meilleure organisation de la bienfaisance ».

S'appuyant sur deux lois, celle de 1841 permettant l'expropriation et celle de 1850 sur les logements insalubres, Haussmann se met aussitôt au travail. Des chantiers s'ouvrent partout dans Paris et comptent bientôt 200 000 ouvriers. La transformation de la ville se déroule selon les plans prévus. En seize ans, 19 730 maisons représentant 120 000 logements sont détruites. À leur place, sont édifiés 34 000 immeubles correspondant à 215 300 logements neufs ainsi que de nombreux édifices publics (mairies, écoles, casernes, théâtres, opéra, églises, temple, synagogue). Il y a donc un gain important au niveau de la capacité d'accueil pour les habitants, mais, de 1851 à 1870, la population de Paris passe de 949 000 habitants à deux millions⁷⁰⁹. Il est vrai que, depuis le 1^{er} janvier 1860, la superficie de Paris a doublé avec l'annexion de 18 communes. En même temps, de grandes percées Est-Ouest, Nord-Sud et de grands axes circulaires aèrent désormais la ville. À l'initiative d'Haussmann, les eaux de la Dhuis et de la Vanne sont amenées à Paris par des aqueducs de plus de cent trente kilomètres tandis que le réseau d'égouts passe de 142 à 600 kilomètres. Jean Cabanel écrit à propos des grands travaux parisiens : « L'apport personnel de Napoléon III a été décisif sur le paysage urbain de Paris. C'est lui le véritable concepteur de l'urbanisme haussmannien, décidant personnellement du percement et du tracé des voies. Il a non seulement permis à la ville de fonctionner mais il a introduit une nouvelle esthétique urbaine : les rues qui débouchent sur des édifices, lesquels en constituent les perspectives et l'aboutissement, la perception isolée des monuments, la création d'œuvres architecturales modernes. Il intervenait directement sur leur conception, définissant par exemple, le parti des Halles... L'empereur a conçu une nouvelle structuration de la ville autour d'un ensemble cohérent de parcs, de bois traités comme des jardins, de plantations d'arbres au bord des rues et des avenues, d'un réseau de squares... Il a imposé le style pittoresque anglais... dans une perspective hygiéniste au profit de la population »⁷¹⁰. L'importance de cette œuvre sera attribuée par les républicains triomphants au seul Haussmann et non à Napoléon III au détriment de la plus élémentaire vérité historique. Ainsi Jules Simon rendra hommage en 1882 dans *Le Gaulois* à Haussmann pour avoir donné « l'air, la santé, la vie » à Paris !

709. Voir l'article de Michel Fleury in J. Tulard (dir.), *op. cit.*

710. Jean Cabanel, « Napoléon III (1808-1873) » in Michel Racine (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages*, Actes Sud. École Nationale supérieure du paysage, 2002, pp. 28-29.

Loin d'être satisfait de cette flatteuse attribution, Haussmann, dans ses *Mémoires* parus en 1893⁷¹¹, va rendre à César ce qui est à César : « Constamment préoccupé de ce qui pouvait contribuer à l'amélioration des classes les moins favorisées de la fortune, particulièrement soucieux des conditions de santé, comme de bien-être des populations urbaines, l'empereur donna l'impulsion que tout le monde connaît à cette entreprise utile... ». Haussmann ajoute que Napoléon III lui avait prescrit « de ne manquer aucune occasion de ménager, dans tous les arrondissements de Paris, l'emplacement du plus grand nombre possible de squares afin de pouvoir offrir avec largesse chez nous, comme on le faisait à Londres, des lieux de délassement et de récréation à toutes les familles, à tous les enfants, riches ou pauvres ». Cette citation fait écho à cette phrase de Saint-Simon en 1819 : « La totalité du sol français doit devenir un superbe parc à l'anglaise ». Ayant conçu les grandes lignes de la transformation du bois de Boulogne, il en confie d'abord la réalisation au paysagiste Varé puis, après l'échec de celui-ci, à Haussmann aidé d'Alphand, ingénieur des ponts et chaussées, et de Barillet-Deschamps, horticulteur, mais il garde toujours la maîtrise de l'aménagement de la ville⁷¹².

Napoléon III est aussi intervenu personnellement dans l'aménagement des parcs de Vichy et, sous son impulsion, des arbres ont été plantés le long des routes et des rivières de France, tandis que des forêts nouvelles apparaissaient en montagne. L'impératrice à Luchon et les compagnies de chemin de fer en divers endroits, comme la Compagnie du Midi à Arcachon, suivent l'exemple de celui que l'on appellerait aujourd'hui un « architecte-paysagiste » (Jean Cabanel). Après Paris, la plupart des grandes villes françaises connaissent des transformations analogues qui aèrent le tissu urbain médiéval : Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Rennes, Tours, Toulouse, Rouen, Montpellier, Nantes, Roubaix Besançon mais aussi des villes plus modestes comme Béziers ou Blois. Partout ces jardins s'efforcent de rivaliser avec ceux de Paris en même temps que, comme dans la capitale, ils sont dévolus à tous les publics⁷¹³.

Les jardins publics de Paris font aussi partie des grandes réalisations personnelles de Napoléon III⁷¹⁴. Son rôle personnel dans ce domaine est es-

711. Georges- Eugène Haussmann, *Mémoires*, Paris, 1893.

712. Seul le traitement paysager de l'avenue des Champs-Élysées fut de l'initiative d'Haussmann au grand dam de l'empereur !

713. Louis-Michel Nourry, *Les jardins publics en province : un élément de la politique de l'espace sous le Second Empire*, Presses universitaires de Rennes, 1997.

714. C. de Moncau et C. Heurteux, *op. cit.* Voir également l'article « jardins publics » par Marie-Blanche d'Arneville dans le *Dictionnaire du Second Empire*, *op. cit.*

sentiel même si, sur le terrain, ses idées sont reliées par l'ingénieur J. C. Alphand, le jardinier en chef Barillet-Deschamp, l'architecte Davioud. Pour comprendre sa passion pour les jardins ouverts à tous, il faut remonter à ses années d'Arenenberg où la reine Hortense a fait aménager dès 1817 un parc d'une dizaine d'hectares. Initié à l'art des jardins par sa mère, l'impératrice Joséphine, qui avait fait construire à Malmaison un parc de deux hectares avec rivière, cascade, statues, petits monuments, Hortense avait elle-même édifié son propre parc à Saint-Leu. Mais à Arenenberg, sur les bords du lac de Constance, elle sait s'entourer des grands noms de l'architecture des jardins de son époque, Sckell et surtout le prince Hermann von Pückler-Muskau. Ces architectes- paysagistes sont à l'origine des nouvelles conceptions paysagères européennes qui gagnent ensuite l'Angleterre où Nash pour le Regent's Palace (1812-1827) et Paxton pour Cristal Palace (1851) s'en inspireront.

Louis-Napoléon en exil en Angleterre a connu ces réalisations comme le Victoria Park de 1842 et on dit souvent qu'il s'en est inspiré pour développer en France des jardins ouverts à tous afin de permettre aux travailleurs d'accéder à des lieux aérés de promenade et de détente⁷¹⁵. En fait, bien avant ses voyages en Angleterre, il était en contact avec un des hommes à l'origine de ce grand mouvement de constructions de parcs paysagers, Pückler-Muskau avec lequel il correspondra toute sa vie. Celui-ci avait édifié, de 1815 à 1844, un parc paysager de 560 hectares dans l'Est de l'Allemagne, de part et d'autre de la Neisse, qui rompait avec la tradition du paysage idyllique et exploitait la flore locale. En suivant ses conseils, la reine Hortense fait édifier en 1817 un parc avec grande terrasse, jardin à l'anglaise, jardin à l'italienne, fontaines, grottes, ponts, sentiers, le tout parfaitement intégré au paysage du lac de Constance. Le jeune Louis-Napoléon avait apporté sa touche personnelle à cette œuvre en faisant construire un pont, une route et une piste pour l'entraînement des cavaliers. Ce parc fut imité par les châtelains de la rive sud du lac de Constance, entre Schaffouse et Constance, à tel point que le paysage ainsi créé sur la rive sud du lac de Constance reçut le nom de « Côte Napoléon »⁷¹⁶ ! Les spécialistes des parcs et jardins voient d'ailleurs en Napoléon III un « paysagiste professionnel » qui avait dessiné au moins un parc en

715. Franck Debié, *Jardins de capitales. Une géographie des parcs et jardins publics de Paris, Londres, Vienne et Berlin*, CNRS Editions, 1992.

716. « Château d'Arenenberg. Le plus beau château du lac de Constance », *Bodensee Magazine, Spezial*, Konstanz, 2005. Du 23 avril au 16 octobre 2005 a été organisée, à Arenenberg, l'exposition « Arcadie au lac de Constance. Les jardins paysagers européens au début du XIXe siècle » qui rappelle le rôle de la reine Hortense en la matière. À cette occasion a été évoquée la reconstitution du parc d'Arenenberg.

Angleterre pour le duc de Hamilton⁷¹⁷. Celui-ci dira plus tard, lorsque Louis-Napoléon sera devenu empereur, qu'il l'engagerait volontiers en cas de perte du pouvoir car c'était un « excellent jardinier » !

On voit donc que ce n'est pas seulement en s'inspirant de l'exemple d'Hyde Park que Napoléon III fait aménager d'abord à l'Ouest de Paris le bois de Boulogne puis, à l'Est, le bois de Vincennes. Au bois de Boulogne, déjà lieu de promenade, les huit cent cinquante hectares sont réaménagés entre 1852 et 1858 avec un réseau de 95 kilomètres d'allées et de sentiers, des lacs artificiels, des fausses grottes, des faux rochers, des ruisseaux, des cascades, des mosaïques de fleurs, des pelouses. On construit des pavillons et des chalets pour les gardes, des restaurants, des kiosques, des embarcadères, un théâtre de fleurs et un théâtre de verdure, un jardin zoologique, des écuries, une volière, un aquarium, une serre, des glaciers et, en 1857, selon cette fois une idée de Morny, l'hippodrome de Longchamp. On peut se promener librement dans le bois. Les élégants s'y montrent à cheval ou en voiture et l'empereur lui-même y vient souvent. Depuis 1855, on peut y faire du vélocipède. On peut s'y divertir car le bois de Boulogne est aussi un parc d'attractions. Les artisans et les employés y sont nombreux mais les ouvriers beaucoup moins car résidant à l'Est de Paris.

C'est précisément pour les populations ouvrières de cette partie de Paris qu'à partir de 1857 commence à être aménagée dans le bois de Vincennes une grande promenade publique et qu'à compter de 1860 des travaux plus importants sont entrepris. Sont ainsi tracés 55 kilomètres d'allées et de sentiers avec des lacs, des ruisseaux, des grottes, des massifs de fleurs. Ici aussi, comme au bois de Boulogne, s'élèvent des cafés-restaurants, des kiosques à musique, un champ de course, une glacière. Mais on y trouve aussi une ferme impériale de 300 hectares, un établissement de pisciculture, un champ de tir. Si le bois de Boulogne est plus huppé et plus bourgeois, le bois de Vincennes est plus populaire et plus animé le dimanche qu'en semaine.

À l'intérieur de Paris, le parc des Buttes Chaumont et le parc Montsouris sont aménagés pour les populations du Nord et du Sud de Paris selon les modèles des deux grands bois et il en est de même du parc Monceau. Au total, dix-neuf squares sont créés, « lieux de délassement et de récréation pour tous, riches et pauvres » disait Napoléon III à Haussmann. Ils sont équitablement répartis à l'intérieur de Paris tandis que les anciens jardins rénovés des Tuileries, du Luxembourg, des Plantes ou du Palais-Royal complètent cet ensemble. ainsi que les bois de Boulogne, de Vincennes, des

717. J. Cabanel, *ibid.*

Buttes Chaumont, les parcs Monceau et Montsouris et 600 000 arbres sont plantés dont beaucoup le long des avenues et des boulevards. Aux jardins, aux parcs et aux squares, il faut ajouter les nouveaux axes bordés d'arbres, avenues et boulevards, perspectives, qui confèrent à tous « un même droit de possession et de jouissance sur la ville » tant il est vrai que la voie publique est, plus qu'auparavant, « la promenade donnée à tous »⁷¹⁸. George Sand a parfaitement décrit la radicale nouveauté du Paris de Napoléon III où, désormais, on peut flâner car il y a des trottoirs partout : « Regrette qui voudra l'ancien Paris » car « c'est une bénédiction que de cheminer le long d'un large trottoir ».

Si Paris est à l'avant-garde pour la démocratisation des loisirs, les villes de province suivent le mouvement. Partout la « napoléonisation », impose sa marque par des destructions de logements vétustes, par des percées de voies nouvelles, par la construction de squares et de jardins. À l'imitation des grands jardins publics parisiens, naissent bientôt dans soixante-cinq villes de France des jardins également de style anglais tandis que d'autres sont réaménagés selon les mêmes conceptions⁷¹⁹. Au total, ce sont quatre-vingt-onze jardins créés ou remodelés sous le Second Empire. Lyon a bientôt son parc de la Tête d'or (1853), Clermont-Ferrand son Jardin des plantes 1854), Béziers son Plateau des poètes (1867), Rennes son Thabor (1867). Les frères Daniel et Eugène Bülher, après avoir travaillé à Paris, acquièrent une réputation méritée pour se jouer des contraintes matérielles. Le Plateau des poètes de Béziers, sur seulement cinq hectares, « semble l'un des meilleurs exemples de l'appréhension globale du jardin public à cette époque » (L. M. Nourry) avec sa grande transversale pour citadins pressés, ses allées sinueuses pour la promenade méditative, l'allée circulaire pour la promenade hygiénique, le lac avec son île, sa grotte et ses quarante espèces d'arbres et ses statues de poètes. Dans ces villes de province rénovées, les loisirs tendent de plus en plus à s'organiser comme à Paris.

Enfin, Napoléon III participe lui-même au lancement et à l'aménagement de la station thermale de Vichy où il vient régulièrement de 1861 à 1866. C'est lui qui trace le plan de l'aménagement de la ville avec ses huit « routes thermales », le parc de onze hectares au bord de l'Allier, le premier casino construit en France inauguré en 1865, l'extension des bains, la poste etc. Il prévoit aussi un hippodrome et un plan d'eau pour les régates faisant ainsi de

718. Voir la contribution de Julia Csergo in A. Corbin (dir.), *op. cit.*

719. Louis-Michel Nourry, *Les jardins publics en province, op. cit.*

Vichy la capitale du thermalisme français⁷²⁰. Vichy va donner le ton à l'aménagement d'autres stations thermales et à des stations de mer.

Napoléon III a également été un « empereur-architecte » et l'historienne américaine Irene A. Earls va jusqu'à le comparer dans ce domaine à l'empereur romain Hadrien⁷²¹ ! Napoléon III accorde en effet la plus grande attention au style des monuments et des bâtiments qu'il fait construire ou rénover. En matière architecturale, plusieurs principes le guident : satisfaire les besoins du plus grand nombre, exalter la grandeur nationale, utiliser les matériaux les plus modernes comme le fer ou le verre. On retient surtout de son règne les réalisations de prestige auxquelles sont attachés les noms de Lefuel ou Viollet-le-Duc. Le Nouveau Louvre, dont la construction entreprise par Visconti en 1852 est continuée après sa mort en 1853 par Hector Lefuel, est né de la volonté de Napoléon III. Il en suit les travaux à toutes les étapes. De 1853 à 1857, Lefuel fait la jonction entre le Louvre et les Tuileries, construisant autour de la grand place Napoléon un ensemble de bâtiments dans un style Renaissance qui est celui de l'ancien Louvre. Sur les façades et les terrasses, plus de trois cent statues sont élevées par les plus fameux sculpteurs de l'époque. Une seconde campagne commence en 1861 ayant pour objectif d'édifier une véritable « cité impériale » voulue par l'empereur avec des appartements luxueusement décorés⁷²². C'est Mérimée qui, en 1853, introduit Viollet-le-Duc auprès du couple impérial. L'architecte a alors une longue carrière de restaurateur de monuments derrière lui (Vézelay, Notre Dame). Napoléon III lui confie la restauration du château de Pierrefonds près de Compiègne. Viollet-le-Duc y applique ses principes dogmatiques qui font aujourd'hui frémir archéologues et historiens : « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné »⁷²³. Enfin, l'autre grand architecte du Second Empire, Charles Garnier, suit une carrière différente. Vainqueur du concours (à l'aveugle) de 1861 pour le nouvel opéra de Paris voulu par Napoléon III alors que l'empereur aurait souhaité Viollet-le-Duc, Garnier apparaît toutefois comme le symbole de l'architecture du Second Empire. Son opéra, inauguré en 1875 seulement, impressionne par son faste et sa puissance disparus en France depuis Versailles.

720. Voir l'article « Vichy » de Jacques Corrocher dans le *Dictionnaire du Second Empire*, op. cit. et l'ouvrage d'Alain Carteret, *Napoléon III bienfaiteur de Vichy et de la France*, Éditions de la Montmarie, 2003.

721. Irene A. Earls, *Napoléon III, l'architecte et l'urbaniste de Paris, le conservateur du patrimoine*, Levallois, Centre d'études napoléoniennes, 1991.

722. Geneviève Bresc Bautier, *Le Louvre architecture*, Éd. Assouline, 1995.

723. Jean-Michel Leniaud, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Mengès, 1994.

Plus encore que sur ces réalisations de prestige, Napoléon III impose également sa marque personnelle sur les constructions métalliques qui vont bientôt couvrir la France. La construction des halles centrales de Paris qu'il a décidée revêt pour lui une importance essentielle car cette œuvre doit unir l'industrie à l'art et bénéficier au peuple tout entier, notamment aux classes défavorisées. Il en pose lui-même la première pierre le 15 septembre 1851 et il trace les croquis des premiers pavillons. Faisant passer au premier plan de ses préoccupations la conception utilitaire, il ordonne à l'architecte Baltard de détruire le premier pavillon que celui-ci a édifié en pierres de taille et lui impose le fer ! L'idée de construire une rue sous voûte de verre lui appartient aussi. L'ensemble rappelle une voie ferrée entre deux tunnels vitrés. Ces halles, ouvertes en 1858, seront décrites par Zola dans *Le ventre de Paris* comme le seul monument original construit depuis le début du siècle !

De la même façon, lors de l'Exposition universelle de 1855, c'est lui qui décide la construction du Palais de l'industrie entièrement en fer et en verre, sur le modèle du Cristal Palace de Londres, avec une nef de 128 mètres de long, 48 de large et 35 de haut. Lors de l'Exposition universelle de 1867, il dessine les plans du grand bâtiment en fer en forme d'ellipse de 490 mètres sur 380 construit au Champ de Mars par l'ingénieur Gustave Eiffel. Le ton est ainsi donné à toute une architecture utilitaire et futuriste et partout en France s'élèvent des bibliothèques (grande salle de la Bibliothèque nationale), gares, hôpitaux, banques, mobilier urbain (lampadaires, kiosques, balustrades, grilles, vespasiennes, fontaines), ponts etc. Le mouvement se poursuivra après 1870 notamment avec la tour Eiffel et le viaduc de Garabit. Il est facile de voir que ces constructions s'inscrivent dans la conception saint-simonienne selon laquelle la société tout entière, et donc l'art, repose sur l'industrie. Enfin, on rappellera l'intérêt que portait Napoléon III aux habitations ouvrières⁷²⁴.

On connaît la réponse de l'architecte Garnier à l'impératrice l'interrogeant devant son projet d'opéra sur le style du bâtiment à venir : « C'est du Napoléon III, Madame »⁷²⁵ ! Le style Napoléon III, qu'est-ce à dire ? Une première indication peut être donnée par les réalisations architecturales de l'époque qui mêlent le style Renaissance au style nouveau que donne l'architecture métallique en passant par les reconstitutions gothiques. Le style serait donc avant tout un éclectisme souvent fonctionnel qui mêle tous les styles dans la profusion d'une décoration fastueuse. Il est de fait que si le

724. Cf infra, chapitre XII.

725. Jean-Michel Leniaud, *Charles Garnier*, Ed. du Patrimoine, 2003.

regard se porte sur la décoration intérieure des bâtiments publics et privés, sur le mobilier, l'orfèvrerie, ces caractères s'accroissent encore. L'éclectisme en effet se développe dans deux directions : le passé national avec ses racines lointaines (Antiquité, gothique, Renaissance, Louis XIV, Louis XVI) et les cultures étrangères (Chine, Japon, art islamique). Le grand salon du ministère d'État au Louvre, les appartements du prince Napoléon de style pompéien ou ceux de la princesse Mathilde sont l'expression de ce style avec des couleurs chatoyantes pour les tissus et les rideaux, les surcharges d'or et de bronze, la fantaisie dans le mobilier et les ouvrages en verre. Pourtant cet éclectisme, quoiqu'on en ait dit n'est pas la copie pure et simple des styles précédents. Il est aussi encyclopédisme monumental⁷²⁶.

Si on ne peut aller jusqu'à attribuer entièrement à Napoléon III la paternité du style qui porte son nom, puisqu'il est aussi l'expression de son époque, il faut souligner tout ce qu'il lui doit personnellement notamment l'utilisation du fer et du verre et jusqu'aux couleurs chaudes de l'ameublement intérieur et l'on rappellera à ce propos que la reine Hortense avait fait peindre les murs du salon d'hiver du château d'Arenenberg dans le style pompéien. Il importe donc de souligner que cet éclectisme encyclopédique correspond aux goûts de l'empereur. C'est aussi une esthétique d'historien qui apprécie tous les styles sans choisir entre eux. Cet éclectisme n'est pas si éloigné des conceptions esthétiques saint-simoniennes. Étudiant la pensée saint-simonienne en matière d'architecture, Antoine Picon souligne que le saint-simonien Léonce Reynaud par exemple était « partisan de la reprise des styles du passé, à commencer par celui de l'Antiquité gréco-romaine qu'enseigne l'École des beaux-arts et défenseur d'un usage systématique des matériaux de l'ère industrielle comme le métal et le verre ». De même, Enfantin écrivait : « Le fer est au premier rang parmi les matériaux de l'architecture sacerdotale » et, dès 1832, Michel Chevalier imaginait un temple construit en métal. Nous retrouvons là d'une façon surprenante Napoléon III dans ces conceptions architecturales. Les saint-simoniens, enfin, recherchant une architecture pouvant exprimer le nouvel âge d'or, estimaient que le XIXe siècle n'avait pas réussi à trouver un style architectural propre et que dès lors l'éclectisme était un passage obligé vers un style futur encore à inventer⁷²⁷.

726. Odile Nouvel-Kammerer, *Le mobilier français. Napoléon III- années 1880*, Massin, 1996.

727. A. Picon, *op. cit.*, pp. 270-273. Cette conviction que l'éclectisme est un passage obligé est partagée par Viollet-le-Duc. Pour lui, l'éclectisme prépare l'avènement de la « nouvelle architecture organique destinée à fournir le style nouveau d'architecture approprié à la société nouvelle en voie de formation » (cité par A. Picon, p. 271).

Le souci de démocratiser et de laïciser l'instruction

Un des maîtres-mots d'*Extinction du paupérisme* était celui d'« instruction ». Développer l'instruction du peuple c'est-à-dire des « classes pauvres » depuis la Révolution française et, depuis les années 1840, de la « classe ouvrière » est une préoccupation constante non seulement des esprits éclairés mais aussi de l'ensemble des réformateurs sociaux. La revendication d'une instruction gratuite et obligatoire était contenue dans la Constitution de 1793 qui affirmait que la société devait « mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens ». De la période révolutionnaire avait émergé un enseignement public aux côtés d'un enseignement privé plus ancien, dualité que le Premier Empire avait consacrée en 1806. La loi Falloux de 1850 avait maintenu cette division pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire en affirmant la liberté de l'enseignement mais confirmé le monopole d'État pour l'enseignement supérieur⁷²⁸. Agir au niveau de l'enseignement pour le gouvernement signifie donc agir au niveau de l'enseignement public qui est sous l'autorité du ministre de l'Instruction publique. Les conceptions de Louis-Napoléon en matière d'enseignement nous sont connues à travers l'article publié dans *Le Progrès du Pas-de-Calais* le 13 décembre 1843, intitulé « Le Clergé et l'État », et repris dans le tome 2 de ses *Œuvres* publié en 1854. Il y marque l'opposition foncière entre ces deux corps concernant l'enseignement : « Le clergé réclame au nom de la liberté d'enseignement le droit d'instruire la jeunesse. L'État, de son côté, réclame pour son propre intérêt le droit de diriger seul l'instruction publique ». Or, en France, les prêtres « sont en général opposés aux intérêts démocratiques ; leur permettre d'élever sans contrôle des écoles, c'est leur permettre d'enseigner au peuple la haine de la Révolution et de la liberté ». En même temps, il ne s'agit pas de les affaiblir, par exemple en leur retirant leurs salaires, ce qui aurait pour résultat une moindre attention accordée aux plus pauvres car, comme le disait Napoléon, « on n'a pas le droit de priver le pauvre parce qu'il est pauvre de ce qui le console de sa pauvreté »⁷²⁹. La solution est d'avoir en France un clergé instruit non plus dans les séminaires, qui leur inculquent un esprit hostile à la société, mais dans les universités comme en Allemagne du Sud où, grâce à cela, le clergé

728. Sur l'enseignement sous le Second Empire, on renverra notamment à la synthèse de Paul Gerbod in J. Tulard, *op. cit.* et à celle de J. C. Yon, *op. cit.*, pp. 159-165.

729. Dans la tradition voltairienne, Saint-Simon jugeait la religion inutile à la science mais utile à la politique : « Je crois à la nécessité d'une religion pour le maintien de l'ordre social » écrivait-il dans *Introduction aux travaux scientifiques du XIXe siècle*, 1807-1808, p. 170 (cité par P. Musso, *Saint-Simon...op. cit.*, p.28).

est instruit, libéral, tolérant. L'idéal serait donc que les universités ne soient pas athées et que le clergé ne soit pas ultramontain. Quoiqu'il en soit, il est clair que pour Louis-Napoléon l'enseignement ne doit pas être abandonné entièrement à l'Église.

Une des grandes réussites de Napoléon III est incontestablement les très grands progrès faits par l'instruction publique durant son règne. C'est alors, comme le rappelle Alain Plessis, que le pourcentage de Français sachant lire augmente de 20 % c'est-à-dire autant que durant les deux décennies qui ont suivi les lois de Jules Ferry⁷³⁰. On s'accorde généralement pour considérer que l'œuvre principale du Second Empire en matière d'instruction du peuple commence vraiment avec l'arrivée à la tête du ministère de Victor Duruy le 23 juin 1863, au lendemain des élections législatives du mois de mai, lorsque l'horizon politique paraît à Louis-Napoléon suffisamment dégagé pour qu'il puisse mettre en œuvre au moins une partie de la politique sociale dont il rêvait depuis longtemps. Cependant, il ne convient pas de s'en tenir à un tel constat qui apparaît comme passablement réducteur. En effet, déjà, la présence du saint-simonien d'origine protestante Hippolyte Fortoul à la tête de ce ministère de 1852 à 1856 signifie aussi qu'il ne s'agit pas d'abandonner l'enseignement public à l'influence de l'Église catholique même si le Conseil impérial de l'instruction publique compte dans ses rangs des évêques et des représentants de l'enseignement libre, même si, en 1863 encore, plus de 3 000 écoles publiques de garçons sont dirigées par des religieux, soit 10 %, et plus de 8 000 écoles publiques de filles le sont par des religieuses, soit 60 % ! Fortoul semble en effet avoir convaincu Napoléon III de ne pas laisser l'enseignement aux mains de l'administration locale ou au secteur privé selon le modèle anglo-saxon. Surtout, c'est Fortoul qui est à l'origine de l'enseignement secondaire tel que nous le connaissons encore de nos jours avec un tronc commun de la 6^{ème} à la 4^{ème}, puis une branche littéraire et une branche scientifique, système imposé aux écoles religieuses. De plus, le baccalauréat, qui demeure toujours le premier examen de l'université, est réorganisé avec un bac ès-lettres qui permet l'accès aux facultés de lettres et de droit et un bac ès-sciences qui fait de même pour les facultés de médecine et de sciences, les écoles de pharmacie ainsi que les grandes écoles civiles et militaires. Enfin, les concours d'agrégation sont simplifiés. Mais cette réorganisation de l'enseignement s'accompagne de la réduction de la part accordée à l'enseignement de l'histoire et à celui de la philosophie,

730. A. Plessis, *Pourquoi...op. cit.*, p. 102.

mesures qui satisfont les conservateurs⁷³¹. Dans un domaine particulier, on notera que c'est sous le ministère Fortoul que la loi du 14 juin 1854 écarte pratiquement les préfets des enseignements secondaire et supérieur au profit des recteurs.

Le successeur de Fortoul au ministère, Gustave Rouland (1856-1863), s'efforce de freiner l'influence des congrégations religieuses dans l'enseignement public. Gilbert Nicolas a ainsi défini les principales caractéristiques de la politique scolaire de l'Empire durant cette période : « les textes de mars 1852 et de juin 1854, qui redistribuent les responsabilités en matière administrative et pédagogique entre les préfets et les recteurs d'académie, qui modifient les circonscriptions d'inspection et les académies, celui de 1857 sur le contenu enseigné et celui de 1858 sur les constructions scolaires dessinent une rupture progressive avec l'esprit de la loi Falloux, une reprise en main par l'État de l'école primaire, un rapprochement progressif du pouvoir avec le corps professionnel et social des instituteurs... (De plus), le Second Empire participe largement à la structuration du corps des instituteurs, entre autre par le développement de la presse professionnelle (1858, *Journal des Instituteurs*), la suppression des suppléants, le développement des bibliothèques scolaires, la réhabilitation des écoles normales. Il étend ou crée des signes extérieurs qui renforcent l'identité du corps : généralisation de l'uniforme des élèves-maîtres, création des palmes académiques (1866) »⁷³². À ce bilan, il faut ajouter l'importance, soulignée par Jean-Noël Luc⁷³³, du Second Empire pour le développement des établissements préscolaires, appelés écoles maternelles de 1848 à 1855 puis reprenant alors leur appellation antérieure de salles d'asile. L'originalité de ces écoles, prévues par la loi du 15 mars 1850, est qu'elles ne doivent pas simplement accueillir les enfants de 2 à 6 ans mais qu'elles doivent pratiquer une « garde éducative ». On retrouve là une conception, apparue dans le dernier tiers du XVIIIème siècle, développée ensuite par le socialiste britannique Robert Owen dès 1816 à New-Lanark, reprise par des philanthropes catholiques et protestants, puis par les fouriéristes et par les saint-simoniens buchéziens. Pour que ces salles d'asile-écoles se développent vraiment, il faudra cependant attendre l'interdiction faite en 1867 aux écoles primaires d'accueillir les enfants de moins de six ans. Toute-

731. Voir la notice de Geneviève Massa-Gille avec bibliographie in J. Tulard (dir.), *Dictionnaire... op. cit.*

732. Gilbert Nicolas, *Le grand débat de l'école au XIXe siècle. Les instituteurs du Second Empire*, Belin, 2004, p. 6.

733. Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Belin, 1997.

fois, le quart seulement de ces nouvelles écoles est laïque en 1869 contre 31 % en 1861, les communes, souvent pour des raisons d'économie, préférant les écoles religieuses⁷³⁴.

C'est aussi au ministre Rouland que l'on doit la réforme de la statistique scolaire en 1859 et la grande enquête lancée auprès des instituteurs du 15 décembre 1860 au 3 février 1861. Cette enquête, bien analysée par Gilbert Nicolas, permet de faire le point sur l'enseignement public à cette époque, et révèle tout à la fois les aspirations laïques des instituteurs et les préoccupations sociales du régime. Elle préfigure les rapports des délégués ouvriers parisiens à l'exposition universelle de Londres de 1862 et peut se rapprocher des enquêtes de Le Play sur les familles ouvrières témoignant ainsi du souci de Napoléon III d'appuyer sa politique sur des informations et des statistiques fiables. Cette enquête, qui ouvre la voie aux réformes futures de Victor Duruy, révèle aussi la faiblesse des traitements des instituteurs et un de ses résultats est, dès 1862, l'augmentation de leurs traitements.

C'est Madame Cornu, redevenue influente auprès de Napoléon III sans rien abdiquer de ses convictions démocratiques et anticléricales, qui est à l'origine de la nomination à la fonction de ministre de l'Instruction publique du professeur d'histoire Victor Duruy dont elle a déjà fait en 1862 un inspecteur général de l'enseignement secondaire. Nourri de légende napoléonienne et d'admiration pour la Révolution de 1789 à travers la lecture de Michelet, Victor Duruy est plus démocrate que républicain. Il a voté Cavaignac en décembre 1848 et il a réprouvé le coup d'État du 2 décembre 1851. Né en 1811 à Paris d'un père artisan de la manufacture des Gobelins, il est entré à l'École normale en 1830, a obtenu l'agrégation d'histoire en 1833 et a été nommé professeur au collège Henri IV. Reçu aux Tuileries par Louis-Philippe, car il a pour élèves deux de ses fils, il publie plusieurs ouvrages d'histoire et des manuels scolaires. Ses thèses, soutenues en 1853, portent sur l'histoire romaine : il défend l'idée que, la république romaine étant tombée dans l'anarchie, César a accompli une œuvre indispensable. Cette conviction ne peut que l'amener à comprendre la politique de Louis-Napoléon. Celui-ci, travaillant à sa biographie de Jules César, le rencontre en 1859. Les deux hommes ont aussi les mêmes idées concernant l'Italie et Duruy accepte en 1860 de rédiger une brochure anonyme justifiant la politique impériale en Italie : *Les papes, princes italiens*. Il croit en la nécessité d'un gouvernement fort et au suffrage universel. Il passe pour libre-penseur et il est surtout convaincu que le cléricalisme est un obstacle au progrès social. Attaché à la personne de l'empereur

734. En 1881, l'expression d'école maternelle sera reprise définitivement.

plus qu'à son régime, il partage avec lui l'idée que l'amélioration du sort des travailleurs viendra du développement de l'instruction qui fera reculer la misère et le crime. Il approuve aussi le système de protection sociale basé sur le mutuellisme : « Le décret du 26 mars 1852, qui a organisé les sociétés de secours mutuels, a été la meilleure des promesses pour l'extinction du paupérisme » dit-il dans un discours du 19 février 1865. Ce grand travailleur, très isolé au Conseil des ministres, est soutenu et protégé par l'empereur jusqu'à son remplacement le 17 juillet 1869⁷³⁵. Durant six ans, il l'informe de tous ses projets. Le soutien impérial est en effet indispensable car Duruy est la bête noire du parti clérical. Il peut compter cependant sur de solides appuis : Madame Cornu bien sûr mais aussi Michel Chevalier, qui partage avec lui l'idée que l'instruction doit être obligatoire et qu'il est nécessaire de développer l'enseignement professionnel, ou encore les bonapartistes de gauche comme Edmond About ou Adolphe Guérault. Des républicains comme Émile Deschanel ou Jules Simon le soutiennent aussi.

L'œuvre de Duruy est considérable en particulier pour l'enseignement primaire, l'enseignement du peuple par excellence. Avec persévérance et obstination, Duruy travaille à rendre cet enseignement obligatoire et gratuit. Son grand projet de loi rendant l'école gratuite pour les enfants de 7 à 13 ans date d'octobre 1864. Il reprend en fait l'amendement déposé au début de l'année au Corps législatif par Havin et les députés républicains et rejeté après le débat du 25 janvier 1864 au motif que la gratuité existait déjà pour les indigents depuis la loi du 15 mars 1850 et qu'elle était de plus effective à Paris et dans plusieurs grandes villes. Le 17 janvier 1865, croyant toucher enfin au but puisqu'il a le soutien de l'empereur, il écrit à Madame Cornu : « Victoire et fanfare !!! Quel magnifique texte pour un discours de prix ! 1° L'école publique gratuite. 2° Un traitement minimum de 500 francs assuré à toutes les institutrices publiques. 3° Une école publique de filles dans toute commune de 500 âmes. Êtes-vous contente Madame ? Et cela gagné sans combat, sans lutte. Ce qui paraissait, il y a quatre jours, extraordinaire, impossible, plein de périls et impolitique au premier chef avait perdu hier au soir tous ses défauts et gagné toutes les qualités »⁷³⁶ !

Quelques jours après, le 6 février 1865, il écrit à l'empereur en le pressant de légiférer en faveur de l'obligation et de la gratuité absolue. Il est nécessaire, lui dit-il, d'agir contre les Orléanistes qui en sont restés à la loi de 1833

735. Jean Rohr, *Victor Duruy, ministre de Napoléon III. Essai sur la politique de l'instruction publique au temps de l'Empire libéral*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967

736. *Lettres de Napoléon III à Madame Cornu, op. cit.*, p. 53.

et contre les cléricaux « qui vivent de ténèbres », contre les républicains « en leur arrachant une arme des mains »⁷³⁷. Mais Victor Duruy a surestimé ses forces et surtout sous-estimé celles de ses adversaires qui travaillent discrètement mais efficacement au Conseil des ministres et au Corps législatif. Son projet est rejeté malgré le soutien de l'empereur. Il a plus de chance quelques mois plus tard lorsqu'il fait adopter, le 21 juin 1865, une loi créant l'enseignement secondaire spécial c'est-à-dire un enseignement secondaire où une place plus grande est accordée aux matières scientifiques et qui prépare aux professions de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Une lettre qu'il envoie à Madame Cornu le 26 septembre 1865 éclaire sur le sens de son combat : « Le parti cléricale sent que je le touche à la prunelle de l'œil avec l'enseignement spécial qui va répandre dans le peuple ce qu'il avait jusqu'à présent ignoré, les sciences appliquées... Tous mes efforts tendent au réveil de l'esprit laïque que je fouette par les cours d'adultes, les cours publics, les concours des académies et des départements, l'exposition morale etc. et auquel l'enseignement spécial va donner une direction philosophique. Je prépare en même temps la réorganisation de l'enseignement dans les écoles normales. Avant deux mois, je l'espère, ce sera fait, en tant que dispositions légales, car il faudra des armes et une persévérance qui ne se rebute jamais pour réparer le mal causé par la loi du 15 mars 1850, la loi Falloux, celle que nous appelons, dans l'Université⁷³⁸, « la terreur blanche »⁷³⁹ !

Soutenu pendant six ans par Napoléon III, Duruy poursuit sa politique de démocratisation, de laïcisation et de modernisation de l'enseignement. S'il ne parvient pas à faire adopter la gratuité et l'obligation pour tous, il impose par le décret du 2 juillet 1866 la réhabilitation de la formation des maîtres dans les écoles normales et, par la loi du 10 avril 1867, il étend la gratuité à 8 000 communes en même temps qu'il impose la création d'une école de filles dans chaque commune de plus de 500 habitants. De plus, Duruy améliore la formation et la rétribution des enseignants, construit des écoles, modernise les programmes. De 1850 à 1872, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire public passe de 2 600 000 garçons et filles à 3 800 000 tandis que, durant le même temps, celui des élèves de l'enseignement privé passe de 720 800

737. Cité dans Françoise Mayeur, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France* (Dir. L.H. Parias), t.3, *De la Révolution à l'école républicaine*, Paris, 1981, p. 335.

738. Duruy emploie le terme « Université » comme on l'entend depuis 1806 : le mot désigne alors l'ensemble de l'instruction publique, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur. Jusqu'en 1896, les facultés qui sont réapparues en 1808, après leur suppression en 1793, ne sont pas regroupées en « universités ».

739. *Lettres...op. cit.*, pp. 54-55.

à 890 000. L'effort est important mais le but que se fixait Duruy d'assurer l'enseignement pour tous les enfants de 7 à 13 ans n'est pas atteint du fait des oppositions rencontrées au Corps législatif. De plus, Duruy développe autour des écoles publiques tout un réseau de caisses des écoles, de bibliothèques scolaires, de cours d'adultes qui vont assurer à cet enseignement un rayonnement sans précédent dans le pays pour un siècle. C'est aussi Duruy qui, par la circulaire du 20 août 1866, institue le certificat d'études primaires. Les conditions dans lesquelles ce certificat est institué méritent d'être soulignées puisque cette création est le résultat de la lecture de l'ouvrage de Bourdin paru la même année et intitulé *Recherches statistiques sur l'instruction primaire dans l'armée française*. Ces recherches ordonnées par l'État se sont ainsi vues conférer une valeur toute particulière puisqu'elles ont débouché immédiatement sur une réalisation pratique⁷⁴⁰.

Dans l'enseignement secondaire, qui touche fort peu alors les enfants des « classes pauvres », la laïcisation progresse par la reprise à l'enseignement confessionnel de nombreux collèges remis aux communes et par l'instauration en 1867 sur simple circulaire de cours publics pour les jeunes filles dans les lycées et collèges laïques. Tandis que les partisans de la laïcité de l'école applaudissent, Duruy doit subir l'assaut de la presse catholique et légitimiste et surtout des évêques dirigés par Mgr Dupanloup. Enfin, faute de pouvoir sortir de sa léthargie un enseignement universitaire passablement atone, Napoléon III décide la création en 1868, à la suite des protestations de Pasteur devant la parcimonie qui lui était accordée pour ses recherches et, sous l'influence de Madame Cornu -qui souhaite voir importer en France le modèle allemand des universités comme centres de recherche-, de l'École pratique des hautes études spécialisée dans la recherche de haut niveau avec des centres de recherche en biologie, chimie, histoire, mathématiques, philologie et physique.

Les conditions dans lesquelles Duruy doit laisser la place en juillet 1869, au lendemain des élections de mai, sont particulièrement significatives car ces élections ont vu la victoire des libéraux qu'ils soient dynastiques ou monarchistes. Ce que les bonapartistes autoritaires n'ont pas pu faire contre lui parce que dévoués à la personne de l'empereur, les tenants du régime parlementaire qui aspirent à une « orléanisation » du régime l'obtiennent. C'est un signe parmi d'autres que, contrairement à une idée reçue, libéralisation du régime et réformes profondes en matière d'éducation sont deux choses bien différentes de même que libéralisme politique et réformes sociales ne

740. Sur le CEP, on se reportera à Patrick Cabanel, *La République du certificat d'études : histoire et anthropologie d'un examen (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Belin, 2002 ainsi qu'à Claude Carpentier, *Histoire du certificat d'études primaires*, L'Harmattan, 1996.

font pas bon ménage. Au moment du départ de Duruy, l'enseignement en France demeure encore, et pour des décennies, inégalitaire mais l'avancée du Second Empire, sous son impulsion et avec le seul soutien de l'empereur, a été considérable. Il ne restera plus à Jules Ferry qu'à terminer l'ouvrage de Duruy, qui disparaîtra en 1894, et dont les républicains, dans les années 1880, solliciteront encore les conseils.

Surveiller mais aussi aider les activités intellectuelles

Le Second Empire a été une période exceptionnellement féconde dans tous les domaines de la création intellectuelle que ce soit pour les sciences, les arts ou la littérature⁷⁴¹. La question, essentielle pour notre propos, est de savoir si l'empereur directement par ses initiatives ou indirectement par l'action de son gouvernement a contrarié, laissé se dérouler en dehors de lui ou favorisé ce bouillonnement intellectuel.

À son avènement, le Second Empire hérite d'une pratique déjà ancienne de surveillance des idées sous le double registre politique et moral. Depuis le Premier Empire, chaque régime a peuplé de ses partisans les grandes institutions intellectuelles, des académies au Collège de France tandis que s'est élaborée une législation répressive sur les écrits. Sont toujours en vigueur les lois de Serre des 17, 26 mai et 9 juin 1819 qui définissent les délits d'outrage à la morale, aux bonnes mœurs, à la religion, au roi, de diffamation et d'injures, délits qui sont d'abord passibles de procès devant la cour d'assises avant que la loi modificative du 18 juillet 1828 n'envoie les contrevenants devant le tribunal correctionnel. Au lendemain du 2 Décembre, plusieurs mesures sont prises également pour surveiller l'édition : en 1852, les imprimés colportés dans les départements sont soumis à l'estampille des préfets tandis que la surveillance des cabinets de lecture est renforcée. On sait aussi que, devant le succès immense des *Mystères de Paris*, le feuilleton est considéré par les conservateurs comme subversif et révolutionnaire, d'où en 1850 la décision du gouvernement d'imposer un timbre fiscal de cinq centimes sur tous les journaux publiant un feuilleton. La même année, les premiers chapitres du nouveau livre d'Eugène Sue, *Les Mystères du Peuple*, sont saisis sous divers prétextes et carrément interdits à Lyon et aux alentours puis partiellement dans tout le pays en septembre 1851 et au lendemain du coup d'État jusqu'en juin 1853. Par la suite, à chaque livraison, les tracasseries du pouvoir repren-

741. On peut se reporter aux synthèses récentes d'Éric Anceau, *La France de 1848 à 1871*, *op. cit.*, pp.177-182 et Jean-Claude Yon, *op. cit.*, pp. 175-199.

ment jusqu'à la saisie du 27 avril 1857. Après la mort d'Eugène Sue le 3 août 1857, paraissent les derniers chapitres avant que, le 25 septembre 1857, le tribunal correctionnel de Paris n'ordonne la suppression d'un ouvrage « jugé immoral et séditionnel ». En 1866, une tentative pour lancer une nouvelle édition se heurte à la même interdiction que reprendra d'ailleurs après la chute de l'Empire le gouvernement républicain jusqu'en 1879 n'en autorisant jusqu'à là que des coupures⁷⁴².

Dans cette affaire comme dans la plupart des autres du même type, c'est la presse conservatrice et quelquefois les députés ou l'Église qui déclenchent les premières critiques souvent virulentes. L'alliance passée entre le prince-président puis l'empereur avec les conservateurs le contraint à donner des gages. Il n'est que de lire le journal d'Horace Viel-Castel en date du 11 février 1852 au lendemain d'une représentation de *La Dame aux camélias* : « Le drame d'Alexandre Dumas fils est une insulte à tout ce que la censure devrait faire respecter. Cette pièce est une honte pour l'époque qui la supporte, pour le gouvernement qui la tolère, pour le public qui l'applaudit... Toute cette pièce sue le vice et la débauche ; tous les acteurs en sont monstrueux »⁷⁴³ ! Ce jugement certes ne sera publié qu'après la mort de son auteur mais il est très révélateur de la réception de la pièce par une partie du public.

De même, *Les Fleurs du Mal* de Baudelaire sont violemment attaquées dès parution le 5 juillet 1857 dans *Le Figaro* : « L'odieux y coudoie l'ignoble, le repoussant s'y allie à l'infect. Jamais on ne vit mordre et même mâcher autant de seins en si peu de pages... Ce livre est un hôpital ouvert à toutes les démenches de l'esprit, à toutes les putridités du cœur » ! Nul doute que ces cris d'indignation n'aient poussé le Parquet à intervenir et, le 20 août suivant, Baudelaire et ses éditeurs sont condamnés pour outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs à l'amende et à la suppression de six pièces du recueil. Notons qu'il faudra attendre 1949 pour que puisse paraître une édition intégrale des *Fleurs du Mal*⁷⁴⁴ !

D'autres auteurs subissent également les foudres de l'administration ou de la justice. C'est le cas de Michelet privé de sa chaire au Collège de France dès 1851, en 1862 de Renan suspendu de cours aussitôt nommé sur pression

742. Voir la préface de Matthieu Letouroux aux *Mystères du peuple*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 2003.

743. Horace de Viel Castel, *Mémoires sur le règne de Napoléon III, 1851-1864*, Texte intégral présenté et annoté par Éric Anceau, Robert Laffont, 2005, p.185.

744. Le procès n'est en effet révisé qu'à cette date à la suite d'une proposition de loi du député Georges Cogniot déposée à l'Assemblée Constituante et qui reprend mot pour mot celui de Louis Barthou datant de 1929 !

des autorités religieuses, du philosophe Étienne Vacherot condamné en 1859 à trois mois de prison pour son ouvrage sur la démocratie, des Goncourt en 1853, de Flaubert en 1857 pour *Madame Bovary* ces deux derniers échappant cependant à la condamnation. D'autres n'ont pas cette chance comme Xavier de Montépin condamné à trois mois de prison pour *Les Filles de Plâtre* (1856), Catulle Mendès en 1861, Henri Monnier en 1865 et Verlaine en 1867. Certes ces procès n'atteignent pas toujours leur but, au contraire même ils font de la publicité aux œuvres incriminées mais, en même temps, il est évident qu'ils tempèrent fortement les ardeurs des éditeurs et des auteurs. Il faut rappeler également que les ouvrages polémiques d'exilés comme Victor Hugo sont interdits en France comme *Les Châtiments* ou *Napoléon le Petit*. Il est difficile toutefois de mettre sur le même plan des œuvres comme *Les Fleurs du Mal* et *Les Châtiments* qui contient ce vers contre Napoléon III, véritable appel au meurtre : « Tu peux tuer cet homme avec tranquillité »⁷⁴⁵.

Maxime Du Camp, qui a pourtant eu maille à partir avec la censure en tant que directeur de *La Revue de Paris* où est parue d'abord *Madame Bovary* a porté un jugement sur cette censure et le rôle de l'empereur qui paraît contenir une part de vérité : « Au début, son gouvernement était dur et tracassier, inquiet, exercé par des fonctionnaires qui semblaient craindre de manquer de zèle...dans les faits relatifs aux lettres, j'ai regardé de plus près et j'ai reconnu que les agents subalternes dépassaient la mesure que le maître avait déterminée. Lorsque l'on pouvait parvenir jusqu'à lui, on n'en appelait jamais en vain à son bon vouloir, j'ai presque envie de dire à son intelligence. Sous son règne, la censure dramatique fut sans indulgence ; on voyait des allusions partout ; on s'effarouchait d'un mot...la censure prenait alors sa grosse voix et « pour éviter un scandale » interdisait...Lorsque l'empereur recevait des plaintes à cet égard, il se faisait apporter le manuscrit incriminé, le lisait...et levait l'interdit. C'est ainsi que les théâtres purent jouer *La Dame aux Camélias* d'Alexandre Dumas fils, *Les Effrontés* d'Émile Augier, *Le Lion amoureux* de Ponsard et *Faustine* de Louis Bouilhet »⁷⁴⁶.

Il faut en effet relativiser cette censure qui n'est pas uniforme tout au long de l'Empire. Victor Hugo par exemple est loin d'en avoir subi les foudres pour toutes ses œuvres pendant 19 ans. Au lendemain du 2 Décembre, Hugo qui a gagné Bruxelles craint la saisie de ses biens. Or non seulement rien de tel ne se produit mais Adèle Hugo peut percevoir les droits d'auteur de

745. Ce qui ne manque pas de piquant pour un Victor Hugo qui prêche l'abolition de la peine de mort.

746. M. Du Camp, *op. cit.*, pp. 144-145.

son époux, son traitement de l'Institut tandis que leurs deux fils emprisonnés avant le 2 Décembre sortent de prison. Quant à Adèle, elle est invitée par le roi Jérôme devenu président du Sénat à ses réceptions⁷⁴⁷ ! Par la suite, Hugo refuse obstinément on le sait toutes les offres d'amnistie notamment en 1859. Ses œuvres reçoivent un traitement différent selon qu'il s'agit d'œuvres polémiques et de pièces de théâtre, qui demeurent interdites⁷⁴⁸, ou bien de romans et de « poésie pure » qui sont autorisés. Paraissent ainsi librement en France *Les Contemplations* (1856), *La Légende des Siècles* (1859), *Les Misérables* (1862)⁷⁴⁹, *Les Chansons des Rues et des Bois* (1865), *Les Travailleurs de la Mer* (1866), *L'homme qui rit* (1869). Enfin, en 1867 et pour la première fois depuis 1851, un de ses drames, *Hernani*, est joué sur une scène parisienne. L'accueil est prodigieux⁷⁵⁰.

Il n'empêche. L'existence de cette surveillance des esprits, qui est la caractéristique du régime, mais aussi tout simplement l'hostilité au césarisme démocratique de Napoléon III lui aliènent dès le début, une partie importante des corps constitués et du public intellectuel. Il est de notoriété publique que l'Institut est peu favorable à l'Empire. Si l'Académie française élit des auteurs considérés comme proches de l'empereur : Jules Sandeau en 1859, Octave Feuillet en 1862, Émile Ollivier en 1870, elle met aussi son point d'honneur à élire des catholiques souvent peu favorables à l'Empire : Montalembert en 1851, Dupanloup en 1854, Falloux en 1856, des monarchistes : Berryer en 1852, Broglie en 1862, Prévost-Paradol en 1865 et même des républicains : Jules Favre en 1867, Auguste Barbier en 1869⁷⁵¹. De plus, une proximité vraie ou supposée avec l'empereur ou sa famille ne comporte pas que des avantages pour les artistes ou les écrivains et certains d'entre eux, soupçonnés d'être des courtisans, ont à souffrir de cabales qui mettent à mal leur réputation. Sont ainsi chahutés les pièces de théâtre d'Edmond About en 1862, des Goncourt en 1865. En 1864, l'installation à l'École des beaux arts de Paris de Viollet-le-Duc, protégé de l'empereur, comme professeur par le surintendant des beaux arts Nieuwerkerke, amant notoire de la princesse Mathilde, est l'objet d'un mémorable chahut et l'actrice Cora Pearl est sifflée parce que maîtresse

747. André Maurois, *Olympio ou la vie de Victor Hugo*, Hachette, 1954, pp. 387-391.

748. Les pièces de théâtre sont interdites parce que les autorités craignent qu'elles donnent lieu à des manifestations politiques.

749. Interdit par colportage mais autorisé en librairie.

750. A. Maurois, *op. cit.*, p. 476.

751. Après son *Histoire de Jules César*, on a dit que Napoléon III aurait souhaité être élu. En tout cas, rien ne vient alors de l'Académie.

du prince Napoléon ! Il ne faisait pas bon dans certains milieux d'être reçu aux Tuileries ou à Compiègne. Mérimée lui-même, bien qu'ami de la famille Montijo longtemps avant l'Empire souffrait d'apparaître comme un courtisan et affecte toujours pour cela un air détaché et las. Pendant des années, il a d'ailleurs de la défiance et du mépris à l'égard de l'empereur avant de lui trouver du charme, de la courtoisie et de la bienveillance⁷⁵².

En matière intellectuelle, les goûts de Napoléon III le portent surtout vers les sciences, les innovations techniques, la statistique, l'histoire ou l'archéologie plus que vers la poésie ou la peinture. Il a des préférences en littérature, et l'on sait qu'il apprécie le théâtre de Hugo, et a, on l'a vu, des idées précises en architecture. L'essentiel toutefois est ailleurs, dans sa volonté de reconnaître les mérites des artistes, des écrivains et des savants parce que, écrit Maxime Du Camp, « il comprit que tout talent dont s'honorait la France devait être respecté par lui »⁷⁵³. C'est ainsi que le 31 août 1865, le régime impérial rend un hommage appuyé à François Arago lors de l'inauguration de la statue du grand savant dans son village natal des Pyrénées-Orientales. C'est ainsi également qu'il fait sénateurs les chimistes Jean-Baptiste Dumas et Louis Pasteur, l'astronome Le Verrier, les économistes Michel Chevalier et Frédéric Le Play, le peintre Ingres, les écrivains Prosper Mérimée et Charles-Augustin Sainte-Beuve. D'autres sont invités plus ou moins souvent par le couple impérial comme les romanciers Edmond About et Octave Feuillet, les poètes Théophile Gautier et Théodore Banville ou encore Alfred de Vigny, les auteurs de théâtre Eugène Labiche et Alexandre Dumas fils, le sculpteur Carpeaux, le musicien Gounod, l'architecte Viollet-le-Duc.

De 1856 à 1869, Napoléon III reçoit au château de Compiègne en automne et pour une semaine des invités de marque parmi lesquels figurent toujours des écrivains, des artistes ou des scientifiques. Ce sont les fameuses « séries de Compiègne », qui ne sont pas seulement des entreprises de séduction du pouvoir impérial en direction des intellectuels. Dans sa correspondance, Pasteur a laissé une relation de son séjour à Compiègne entre le 30 novembre et le 6 décembre 1865. Il y est en compagnie de la princesse Mathilde, de lord Cowley ambassadeur du Royaume-Uni, du banquier Émile Pereire, de l'architecte Viollet-le-Duc, du romancier Jules Sandeau, du sculpteur Dubois. Séjour on ne peut plus agréable comme on imagine où le couple impérial multiplie les prévenances à l'égard des invités mais où Pasteur est invité à parler de ses recherches⁷⁵⁴.

752. Xavier Darcos, *Mérimée*, Flammarion, 1998, p. 365.

753. M. Du Camp, *op. cit.*, p. 172.

754. Pierre Darmon, *Pasteur*, Fayard, 1995.

On pourrait penser que Napoléon III n'ait accordé qu'une attention marginale au développement extraordinaire que connaît alors la littérature en France⁷⁵⁵. Il semble cependant qu'il ait été attentif à l'essor du roman et en particulier du roman feuilleton qui est toujours un genre fort prisé des lecteurs toutes classes confondues⁷⁵⁶.

On a vu les liens étroits que Napoléon III a noué avec le milieu des historiens de l'Antiquité et des archéologues mais restent à l'écart du régime Michelet et Henri Martin, exilés de l'intérieur, qui continuent à publier comme le fait aussi avec succès Fustel de Coulanges. L'empereur fréquente aussi Sainte-Beuve, le maître de la critique littéraire, Le Play, sociologue avant la lettre et accepte de nommer Hippolyte Taine à l'École des beaux-arts en remplacement de Viollet-le-Duc démissionnaire.

Avec la musique, on aborde un domaine où l'État par ses commandes peut intervenir et susciter des créations. C'est le cas en 1855 à l'Exposition universelle lorsque Berlioz présente sa Cantate impériale, œuvre grandiose qui nuira pourtant à sa mémoire⁷⁵⁷. Les œuvres d'Auber, maître de la chapelle impériale, Halévy, Bizet, Gounod, Meyerbeer font l'objet de commandes officielles par l'opéra ou l'opéra-comique comme celles de Verdi. En 1861, Napoléon III impose à l'opéra *Tannhäuser* de Wagner⁷⁵⁸ mais la modernité de cette œuvre se heurte à une véritable cabale des traditionalistes rejoints par les opposants à l'Empire de tous bords et l'œuvre doit être retirée. Offenbach,

755. La poésie par exemple voit l'avènement du groupe des Parnassiens avec Théophile Gautier, Gérard de Nerval, Théodore de Bainville tandis que Baudelaire demeure à part et que Frédéric Mistral donne ses lettres de noblesse à la langue occitane.

756. Le Second Empire est un peu l'âge d'or du roman. Tandis que Dumas père, George Sand, Feuillet, Sandeau, Fromentin, Barbey d'Aurevilly continuent leur œuvre marquée par une écriture « soignée » selon des canons anciens, apparaît la nouvelle école du réalisme qui va s'élargir bientôt en naturalisme avec Flaubert, les Goncourt, Alphonse Daudet et Zola. Mais c'est aussi la grande époque du roman populaire : roman historique avec Pons du Terrail qui crée le personnage de Rocambole, Charles Deslys avec son Fanfan la Tulipe, Erckmann-Chatrian ; roman de cape et d'épée avec Amédée Achard, Paul Féval et son *Bossu*, Théophile Gautier et le capitaine Fracasse ; le roman policier qu'invente Émile Gaboriau ; le roman exotique avec Gustave Aimard et Édouard Corbière ; le roman paysan avec Ferdinand Fabre et Léon Cladel ; le roman du paupérisme avec Xavier de Montépin, Hector Malot mais aussi le Victor Hugo des *Misérables* ; le roman pour enfants avec la comtesse de Ségur ; le roman scientifique avec Jules Verne.

757. L'existence de cette œuvre a peut-être été un obstacle à la « panthéonisation » de Berlioz en 2003 pour le deux-centième anniversaire de sa naissance.

758. Par conviction que la nouveauté ici comme ailleurs ne peut être rejetée et aussi pour être agréable à la princesse de Metternich, épouse de l'ambassadeur d'Autriche à Paris.

considéré comme le symbole musical de la société de l'époque, n'a pourtant pas reçu une aide particulière du régime⁷⁵⁹.

L'histoire a retenu de l'intervention de Napoléon III dans le domaine de la peinture deux actes contradictoires : au salon de 1853, il cravache *Les Baigneuses* tableau de Courbet mais dix ans plus tard, il impose le Salon des refusés. Ces actes définissent pourtant bien l'attitude de l'empereur devant la peinture. Spontanément, il apprécie peu la nouveauté picturale⁷⁶⁰ et il peut réagir avec hostilité. En même temps, ce genre de réaction n'est pas dans son tempérament et il sait accepter ce qu'il n'apprécie pas. Il entend honorer les peintres couverts de gloire et, en 1855, il fait attribuer à Ingres et à Delacroix une salle lors de l'Exposition universelle⁷⁶¹. C'est d'abord aux peintres académiques comme Hippolyte Flandrin, Adolphe Yvon, Jean-Léon Gérôme, Alexandre Cabanel et Franz Winterhalter que vont les commandes des portraits officiels de l'empereur. Mais c'est le même homme qui, le 24 avril 1863, impose à Nieuwerkerke et au jury officiel le Salon des Refusés c'est-à-dire des peintres refusés officiellement par manque de place, en fait pour des raisons de non académisme pictural. L'empereur impose également l'édition d'un catalogue pour ces tableaux, donnant ainsi à ce salon un caractère officiel, ce qui est manifester publiquement son désaveu des « corps intermédiaires » en l'occurrence les autorités académiques, attitude dont il donnera au cours de son règne de multiples exemples. Mais c'est le public qui ne suit pas et qui considère comme un scandale *Le déjeuner sur l'herbe* d'Édouard Manet. Si, en 1864, à nouveau les deux salons cohabitent, à partir de 1865 le jury fait une place aux artistes non académiques comme Courbet, Manet, Pissarro, Cézanne, Jongkind⁷⁶². Par contre la tentative de réforme de l'École des beaux arts de Paris par le décret du 13 novembre 1863 échoue devant l'opposition farouche où une fois encore se rejoignent partisans de l'académisme et opposants politiques⁷⁶³.

L'examen de l'utilisation de la liste civile de Napoléon III par Catherine Granger confirme l'impression d'ouverture que l'on pouvait retirer de son atti-

759. Jean-Claude Yon, *Jacques Offenbach*, Gallimard, 2000.

760. Maxime Du Camp le décrit sans réaction devant une exposition de tableaux et ne trouvant finalement à formuler qu'une remarque banale sur la taille d'une toile !

761. Encore faut-il que le prince Napoléon, qui a fait le coup de feu lors de la révolution de 1830, insiste pour que soit présentée *La liberté guidant le peuple*.

762. Sur cette affaire, voir : Philippe Luez, « Le directeur général des musées impériaux » in *Le comte de Nieuwerkerke. Art et pouvoir sous Napoléon III*, Réunion des musées nationaux, 2000.

763. P. Luez, « Intendant et surintendant des beaux arts », *ibid.*

tude en 1863. En fait, la politique d'achat de l'empereur est marquée par la variété. Sur les 1 300 tableaux et sculptures achetés avec ses crédits, les œuvres académiques dominent certes mais on y trouve aussi des noms comme ceux de Corot ou Courbet. De plus, ces achats sont utilisés pour doter les grands musées impériaux. Il en est de même concernant les œuvres des sculpteurs⁷⁶⁴. Aux côtés d'artistes académiques, on trouve Rude, Carpeaux, dont *La Danse* fait scandale en 1869 obligeant le pouvoir à retirer la sculpture de la façade de l'opéra⁷⁶⁵, Barye qui ose représenter des animaux malgré les interdits de l'académisme, Bartholdi même⁷⁶⁶. Cette aptitude à saisir la modernité chez Napoléon III, on la retrouve à propos de la photographie. Dès 1851, le gouvernement commande à cinq photographes des photos des monuments historiques et, en 1853, les frères Mayer font le portrait de l'empereur. Le pouvoir donne son aval à ce procédé moderne de reproduction pour accompagner les grands événements du règne, que ce soit dans le domaine économique (grands travaux), dans le domaine militaire (camps, guerres) que dans le domaine culturel. La famille impériale, à commencer par l'empereur lui-même, est abondamment photographiée souvent sans complaisance. Les photographes, encouragés par le pouvoir, « ont produit des œuvres d'une modernité désormais classique... l'administration leur demandait du vrai plutôt que du beau »⁷⁶⁷

Féru de sciences, dans la tradition des Lumières, Napoléon III suit de très près certains travaux (et la période est fertile en découvertes avec Becquerel, Berthelot, Claude Bernard, Cailletet à l'origine du froid industriel par liquéfaction des gaz, Léon Foucault, Pasteur et la découverte des microbes) notamment ceux qui sont susceptibles d'avoir des applications pratiques pour la vie quotidienne. C'est ainsi que, sur ses fonds propres, il aide Sainte-Claire Deville qui, en 1854, met au point un métal nouveau, l'aluminium. Il fait de même en faveur du savant allemand installé à Paris Ruhmkorff, qui invente, en 1851, la bobine à induction. En 1869, soucieux de voir déboucher les recherches pour la mise au point d'un succédané au beurre qui puisse se conserver facilement et être moins onéreux pour les classes populaires, il lance un

764. Catherine Granger, *La liste civile de Napoléon III : le pouvoir impérial et les arts*, thèse, EPHE, 2000.

765. Carpeaux n'en voudra pas à Napoléon III qu'il ne tient pas pour responsable de cette mesure et continue à sculpter pour la famille impériale jusqu'en 1874.

766. Auguste Bartholdi a reçu commande d'un Vercingétorix pour Gergovie qui sera finalement érigé en 1903 à Clermont-Ferrand.

767. Sylvie Aubenas (dir.), *Des photographes pour l'empereur. Les albums de Napoléon III*, BNF, 2004.

concours en vue de récompenser la personne qui trouverait un produit alimentaire pouvant remplacer le beurre et se conserver facilement. C'est le Provençal Hippolyte Mège-Mouriès qui gagne le concours en réussissant à réaliser une émulsion de couleur blanche à base de matière grasse provenant de lait de vache. La margarine est née, du grec *margaron* (blanc de perle). Mège-Mouriès a installé pour ses recherches son laboratoire dans la ferme impériale expérimentale de Vincennes qui, sur 300 hectares, comporte notamment une étable de 120 têtes. Mais la guerre survient et les travaux en voie de production sont interrompus. Le produit ne sera commercialisé qu'à partir de 1872⁷⁶⁸. Dans le même ordre d'idée, le comte de La Chapelle, un de ses compagnons d'exil en Angleterre après 1870, relate les recherches que fait alors Napoléon III pour mettre au point un appareil de chauffage économique ⁷⁶⁹!

L'empereur entretient en particulier des rapports étroits avec Pasteur qu'il reçoit dès mars 1863 aux Tuileries et à qui il demande de trouver un remède aux maladies du vin. Pasteur trouvera non seulement l'origine de ces maladies dans la présence de germes pathogènes mais aussi la solution qui consiste à chauffer les vins. En septembre 1867, le savant réclame des fonds pour son laboratoire mais il faut l'intervention personnelle de Napoléon III pour qu'il obtienne satisfaction. En octobre 1868, à nouveau, Pasteur proteste contre l'insuffisance des crédits qui lui sont alloués. Cette protestation rejoint le souci d'Hortense Cornu de développer en France une recherche de haut niveau analogue à celle de l'Allemagne et l'empereur décide la création de l'École pratique des hautes études. Enfin, Napoléon III apporte une aide financière à Pasteur pour ses travaux sur la maladie du vers à soie dont la réussite permettra de sauver la sériciculture française. Au lendemain de la chute de l'Empire, Pasteur écrira à un ami : « Quel malheur que nous n'ayons pu arriver à temps pour pousser l'empereur, depuis quinze à vingt ans, dans la voie d'une immense réforme des hautes études ! Il eut sauvé la dynastie et la France »⁷⁷⁰ !

768. J. H. Van Stuijvenberg, *La margarine, histoire et évolution, 1869-1969*, Dunod, 1969.

769. Cet appareil mis au point spécifiquement pour « la classe ouvrière » a été effectivement construit selon ses indications. Deux modèles successifs permirent d'apporter des améliorations. La construction du troisième modèle fut interrompue par la mort de Napoléon III (Napoléon III, *Œuvres posthumes et autographes inédits recueillis et coordonnés par le comte de La Chapelle*, Paris, 1873, p. 265. Cité par G. Boon, *op. cit.*, pp. 163-164).

770. X. Darcos, *op. cit.*, p. 222. Pasteur exprime là une conviction qui va être de plus en plus répandue au fil des ans selon laquelle c'est la science et l'instruction prussiennes qui ont vaincu la France en 1870 (Cf aussi : C. Digeon, *La crise allemande de la pensée française (1870-1914)*, PUF, 1992).

On a vu comment, lors de la création de l'École des hautes études et dans l'imposition du Salon des refusés, l'empereur n'a pas hésité à court-circuiter les instances académiques c'est-à-dire les universités dans le premier cas et le jury officiel présidé par Nieuwerkerke dans le second. Un troisième exemple peut être donné de cette démarche, cette fois dans le domaine des sciences. Il s'agit, en 1863, de la fameuse affaire Mathieu de la Drôme-Le Verrier. À partir de données météorologiques, l'ancien député montagnard Mathieu estimait pouvoir prévoir le temps plusieurs années à l'avance. Certaines de ses prédictions s'étaient révélées exactes mais l'Académie des sciences avait refusé de les prendre en compte, notamment l'astronome Le Verrier, savant de grande réputation et directeur de l'Observatoire de Paris. Mathieu s'inscrivait dans un courant dit de « science populaire », privilégiant l'observation, s'opposant à la science académique hostile à la nouveauté et surtout revendiquant la possibilité pour tous d'intervenir dans le domaine intellectuel. C'est ainsi que Mathieu se vit opposer un net refus de la part de Le Verrier lorsqu'il réclama de celui-ci les données statistiques de l'Observatoire de Paris. Mais, au début de 1863, Napoléon III ordonna à Le Verrier, pourtant un de ses soutiens politiques, de communiquer ces données à Mathieu qui put ainsi commencer à éditer, chez Henri Plon proche de l'empereur, son almanach indicateur du temps qui va connaître un très grand succès et paraître de 1863 à 1926, bien après la mort de Mathieu survenue en 1865. Nous sommes là au cœur de la conception du césarisme démocratique de Napoléon III: investi par le peuple à travers le suffrage universel, il estime disposer d'une légitimité qui lui permet d'aller à l'encontre des décisions des institutions officielles dès lors que celles-ci empêchent le libre examen et le progrès⁷⁷¹.

Si la science peut améliorer la vie quotidienne, notamment celle de la classe ouvrière, et Napoléon III n'oublie jamais cette précision, elle peut et elle doit aussi permettre une bonne administration. Celle-ci doit s'appuyer sur des statistiques incontestées. Sur ce point, Napoléon III sait pouvoir trouver un appui chez les saint-simoniens, Saint-Simon ne disait-il pas en 1803 : « Un savant, mes amis, est un homme qui prévoit »⁷⁷² ? Napoléon III connaît les travaux d'Alfred Legoyt, auteur en 1843 de *La France statistique*, pour qui l'institutionnalisation de la statistique doit s'effectuer selon la nécessité éprouvée par le gouvernement et non par une pression extérieure à lui. Lorsque, en 1855, se tient à Paris le deuxième congrès international de statistique,

771. Fabien Locher, « Science, médias et politique au XIXe siècle. Les controverses sur la prédiction du temps sous le Second Empire », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 32, 2006/1.

772. Saint-Simon, *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, 1803.

Napoléon III reçoit les congressistes qui célèbrent le mariage de la statistique d'État et de la statistique libre. Il y a là l'idée que l'État est le meilleur garant de l'objectivité scientifique. Déjà, en 1852, Persigny, ministre de l'Intérieur, réclamait l'établissement de commissions de statistique car « une statistique exacte (est la) base d'un bon système de gouvernement, (un) guide d'une administration ». C'est toutefois dans le contexte de la signature du traité de libre échange avec l'Angleterre, le 23 janvier 1860, que naît la Société statistique de Paris à l'initiative de Michel Chevalier convaincu que seuls des chiffres incontestables pourront faire taire les tenants du protectionnisme fort critiques à l'encontre du traité⁷⁷³.

Le Second Empire a par ailleurs multiplié les enquêtes statistiques sur les sujets les plus divers aussi bien sur les ouvriers que sur les instituteurs, sur la viticulture que sur les bibliothèques publiques ou encore sur l'instruction dans l'armée. Tout se passe comme si avant de prendre une décision l'empereur voulait connaître la situation exacte du sujet abordé. Toutes les occasions sont bonnes pour lui de faire faire un état des lieux. Napoléon III voulant connaître les effets du libre-échange sur la viticulture charge en 1862 le docteur Jules Guyot de faire une enquête approfondie sur les vignobles de France. L'enquête sur le terrain dure cinq années, de 1862 à 1867, à l'issue desquelles Jules Guyot publie trois gros volumes intitulés *Étude des vignobles de France pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises*⁷⁷⁴. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, l'empereur ordonne la rédaction de *Rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France* analogues au rapport que Napoléon 1^{er} avait demandé en 1808 à l'Institut. Saint-Simon lui-même avait alors salué cette initiative estimant que « faire une bonne encyclopédie, organiser le système scientifique projeté par Descartes est le seul travail scientifique digne des vues du grand Napoléon ». Napoléon 1^{er} et Napoléon III partagent cette conviction, dans la tradition des hommes des Lumières. C'est ainsi également qu'entre 1867 et 1870 paraissent les 29 volumes sur les progrès de tous les secteurs des lettres et des sciences en France depuis l'anthropologie, l'histoire, la philosophie, la médecine jusqu'à la botanique, l'électricité, l'analyse mathématique⁷⁷⁵. Certains de ces rapports sont signés de grands noms : Théophile Gautier pour la poésie, Michel Chasles

773. Zheng Kang, *Lieu de savoir social. La Société statistique de Paris au XIXe siècle (1866-1910)*, thèse, EHESS, 1989.

774. Gilbert Garrier, *Le phylloxéra. Une guerre de trente ans, 1870-1900*, Albin Michel, 1989, p. 8.

775. Ces volumes ont été publiés par l'Imprimerie impériale.

pour la géométrie, Félix Ravaisson pour la philosophie, Claude Bernard pour la physiologie, Milne Edwards pour la zoologie. On ne sait si Napoléon III a alors conscience de contribuer ainsi à réaliser cette encyclopédie du XIXe siècle que Saint-Simon appelait de ses vœux en 1808. L'histoire toutefois n'a pas retenu cette grande réalisation, victime comme tant d'autres choses de la chute de l'Empire et de la *damnatio memoriae* que les républicains ont appliqué ensuite au régime de Napoléon III. Mais il est vrai que, depuis 1863, Pierre Larousse a commencé à faire paraître son *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, œuvre de plus grande ampleur encore qui, elle, est dirigée par un républicain !

Étendre l'accès à la culture

L'accession au pouvoir de Louis-Napoléon d'abord comme président de la République en 1848 puis comme empereur en 1852 correspond aussi à l'« avènement des loisirs » (Alain Corbin) non pas pour une minorité fortunée, qui avait toujours plus ou moins joui de loisirs, mais pour la masse de la population. Avoir des loisirs c'est avoir du temps libre et l'occuper à diverses activités de détente ou de culture c'est-à-dire à la promenade, à la villégiature, au sport, au spectacle, à la lecture, à l'audition ou à l'exercice de la musique, à la visite d'un musée. Ce sont toutes ces pratiques qui commencent à se développer dans toutes les classes de la société sous le Second Empire comme jamais elles ne l'avaient fait auparavant.

Le développement impétueux de l'économie sous le Second Empire, dû aux « décrets du 2 Décembre » pris par le prince-président, est à l'origine de ce développement des loisirs non seulement parce qu'il s'est traduit par la révolution ferroviaire, qui réduit les distances et facilite les échanges, mais aussi par le plein emploi et l'élévation du niveau de vie qui l'accompagnent. Le développement de l'instruction sous le Second Empire est également un facteur important du développement des loisirs. Enfin, l'empereur prend une part encore plus directe à cet avènement par le réaménagement urbain qu'il a voulu et organisé lui-même pour « les classes pauvres » dans une perspective d'hygiène et d'embellissement de la ville permettant la promenade et la jouissance du spectacle de la rue, par le développement de la pratique musicale ou encore par l'enrichissement et l'ouverture au public des musées.

Si tous les habitants de la ville peuvent en effet jouir du spectacle de la cité dans un cadre devenu souvent verdoyant, les loisirs sont évidemment différents selon la fortune et le niveau de culture. S'il est vrai que les cafés-concerts peuvent être considérés comme les théâtres du pauvre, le théâtre attire pourtant

tous les citadins, les plus modestes occupant le « poulailler ». Le dimanche, la promenade mêle souvent toutes les classes, les plus aisés des Parisiens toutefois gagnent la campagne le long de la Seine ou de la Marne où l'on pratique le canotage. Dans cette évolution vers une extension toujours plus grande des loisirs, l'Exposition universelle de 1867 « marque une étape décisive dans l'évolution de la conception de masse » (Julia Csergo). On vient dans la capitale de loin en chemin de fer notamment visiter l'exposition et ses très nombreuses attractions. À Paris même, l'empereur transforme chaque visite de souverain étranger, chaque victoire militaire, chaque inauguration de boulevard ou d'avenue en une fête fastueuse ordonnancée soigneusement avec soldats aux uniformes rutilants, oriflammes, fanfares et coups de canon. Ces défilés sont suivis par des dizaines de milliers de personnes et sont accompagnés de bals ou autres réjouissances populaires comme lors de la fête du 15 août. La fête impériale qui a par ailleurs d'autres manifestations réservées cette fois à l'entourage de l'empereur et aux grosses fortunes existe cependant bel et bien pour les classes populaires. Il n'est pas juste de dire que celles-ci n'en ont que des miettes car beaucoup de manifestations leur sont spécialement destinées.

Certes la démocratisation des séjours dans les stations thermales ou de bord de mer est encore bien faible tout comme l'habitude de prendre des vacances en été. Toutefois, les milieux de la petite bourgeoisie commencent à être touchés mais, dans les campagnes, les loisirs se réduisent encore pour l'essentiel aux fêtes de village, au café et au bal.

À l'intérieur d'un cadre urbain souvent rénové ou en voie de l'être, l'action personnelle de Napoléon III concernant l'accès à la culture du plus grand nombre porte sur quelques domaines privilégiés : la musique, la lecture, les musées.

« Napoléon III, écrit Marie-Claire Mussat, est persuadé de l'influence moralisatrice de la musique sur le peuple. Mieux, celle-ci entre dans le cadre de sa politique de réconciliation nationale. Ainsi, l'inscription placée au dessus de la grande porte du Palais de l'industrie de l'Exposition universelle de 1855, « La France couronnant l'Industrie, le Commerce et les Arts », prend tout son sens. Que l'empereur assiste en personne au premier concert des 3 500 orphéonistes de province est significatif : cette réunion n'a d'autre but que de célébrer l'union sacrée de l'art et du travail. Ordre et Progrès, Amour et Foi, Gloire à la Patrie, voilà les valeurs prônées par le *Salut aux chanteurs* de Vaudin, mis en musique par Ambroise Thomas et qui devient à partir de 1859 l'hymne des orphéonistes »⁷⁷⁶.

776. Marie-Claire Mussat, *La Belle Epoque des kiosques à musique*, Du May, 1992, p. 60.

Le Second Empire est en effet une période de démocratisation importante de la musique tout d'abord au niveau des interprètes. Durant cette période, la notion de professionnalisme progresse chez les musiciens. Aux côtés de l'Académie impériale de musique (opéra), naît en 1853 l'École de musique classique et religieuse de Louis Niedermeyer avec le soutien de l'empereur qui institue par décrets des prix d'accompagnement, de composition, d'orgue et de plain-chant. L'inventeur du saxophone, Adolphe Sax qui réside à Paris depuis 1845, améliore par divers procédés les instruments à vent⁷⁷⁷ et en 1854 les musiques militaires sont réorganisées selon ses indications. Or ces musiques constituent un modèle dans la promotion du mouvement orphéonique, fondé en 1833, qui prend alors une expansion extraordinaire. Ce mouvement est encouragé par l'État à partir de 1850. Le Second Empire est la grande période des orphéons, des fanfares et des harmonies. En 1855, il y a en France 300 chorales, 700 en 1860 mais 3 000 en 1870. Parallèlement, entre 1855 et 1870, le nombre de sociétés instrumentales passe de 400 à 4 000 avec de 200 000 à 250 000 interprètes. Ces sociétés recrutent dans tous les milieux : artisans, ouvriers, employés, bourgeois. Il y a aussi des orphéons d'usine ainsi que des orphéons ethniques regroupant des immigrés, surtout ouvriers, par nationalité. Cette démocratisation de la pratique musicale touche cependant essentiellement les hommes, les femmes sont peu nombreuses à y être associées. La multiplicité des concours en France et en Europe entretient entre eux l'émulation. Lors de l'Exposition universelle de 1867, ce sont 6 200 heures de musique qui sont données pendant les sept mois que dure l'exposition⁷⁷⁸. Les plus grands musiciens apportent leur concours aux manifestations orphéoniques comme Gounod qui dirige l'Orphéon de Paris entre 1852 et 1860.

C'est aussi la grande vogue des cafés-concerts, des cafés-chantant, allant de la guinguette au palais chinois du Ba-Ta-Clan, et surtout du kiosque à musique dont le rôle dans la diffusion de la musique est alors primordial. Venu d'Orient via l'Angleterre, le premier kiosque à musique est construit à Metz en 1852. Les kiosques à musique accompagnent le mouvement de rénovation urbaine du Second Empire à Paris, Strasbourg, Le Puy, Arcachon, Vichy, Nice etc. Celui du bois de Boulogne peut accueillir 80 musiciens. Le répertoire de ces kiosques est triple : musique à caractère militaire, musique de danse, extraits d'ouvrages lyriques. Ce genre d'audition musicale gratuit est très prisé partout par le public populaire.

777. D'origine belge, il a inventé le saxophone en 1840.

778. *La musique en France à l'époque romantique, 1830-1870*, Flammarion, 1991 et l'article de Paul Gerbod in *Dictionnaire...op. cit.*

Paris est aussi le siège d'expériences inédites de démocratisation de la « grande musique » à l'initiative de Jules-Etienne Padeloup qui crée en 1861 au Cirque Napoléon les Concerts populaires de musique classique accessibles à toutes les bourses. Le dimanche jusqu'à 4 000 personnes assistent à ces manifestations aidées par l'empereur sur sa cassette personnelle. Padeloup officie également aux lundis de l'impératrice, aux mercredis de la princesse Mathilde et aux vendredis du Louvre du surintendant des beaux-arts Nieuwerkerke. Parallèlement, les concerts de musique de chambre gagnent beaucoup d'auditeurs dans les salles Pleyel et Erard et, depuis 1855, Napoléon III a rétabli les concerts à la Cour sous la présidence d'Auber nommé maître de chapelle et directeur de la musique impériale. Toutes ces initiatives témoignent de l'intérêt de l'empereur pour la musique dont l'impact toutefois est limité à Paris.

Au contraire, le développement important que connaît alors la lecture publique est plus fort en province qu'à Paris. L'Empire hérite en 1852 d'un bon réseau de bibliothèques publiques dans la capitale mais non dans les départements. C'est pourquoi c'est sur eux que le gouvernement fait porter son effort à partir de 1857 et 1858 lorsqu'il lance de grandes enquêtes sur le sujet. Ces enquêtes débouchent sur la mesure de 1862 qui impose la création d'une bibliothèque dans chaque école, le gouvernement allouant pour cela des crédits significatifs. Victor Duruy accorde une grande importance également aux bibliothèques publiques qui passent de 4 833 en 1865 à 14 396 en 1869. Parallèlement, la Bibliothèque impériale (aujourd'hui Bibliothèque nationale) est agrandie, modernisée et des achats conséquents d'ouvrages sont réalisés. Incontestablement, le goût de lire progresse dans toutes les classes de la société y compris dans les couches populaires.

L'intérêt que Napoléon III porte à l'art et au patrimoine a aussi « fortement bénéficié aux musées impériaux proches du souverain car relevant juridiquement de la couronne. Acquisitions spectaculaires, ouverture massive des musées au public, création ou modernisation de grands établissements, la politique culturelle de l'Empire est extrêmement riche et active » (Raphaël Masson)⁷⁷⁹. L'homme qui est chargé par l'empereur de mettre en œuvre cette politique est le comte Émilien de Nieuwerkerke, directeur général des musées nationaux à partir de 1849, directeur des beaux arts à compter de 1853 puis surintendant des beaux arts à partir de 1863. Sculpteur, collectionneur d'armes, il doit ses promotions à la faveur de la princesse Mathilde⁷⁸⁰. L'empereur s'inté-

779. *Le comte de Nieuwerkerke. Art et pouvoir sous Napoléon III*. Réunion des musées nationaux, 2000.

780. Fernande Goldschmidt, *La vie, l'œuvre, l'action administrative du comte de Nieuwerkerke*, École du Louvre, 1989.

ressant de très près aux musées, Nieuwerkerke dispose de moyens importants. Les collections des musées impériaux, jusqu'alors cantonnées pour l'essentiel aux antiquités gréco-romaines et aux peintures, s'élargissent aux antiquités égyptiennes et orientales ainsi qu'aux objets d'art de toute sorte. Homme du monde apparemment dilettante, Nieuwerkerke est en fait un gros travailleur et un administrateur efficace. Dès 1849, le nouveau directeur général des musées nationaux décide, avec l'aval du prince-président, d'ouvrir au public tous les jours sauf le lundi le musée du Louvre, jusque-là fermé en semaine. Parallèlement, les salles sont réaménagées et décorées, selon un programme voulu par Louis-Napoléon, dès février 1852. « Vous couvrirez de fleurs de lis les murailles de la salle des Valois, déclare le président au directeur des musées nationaux, comme vous couvrirez d'abeilles le grand manteau de la salle impériale ». Parallèlement, les conservateurs sont envoyés en mission dans les départements pour aider les musées locaux et à l'étranger pour en ramener des idées nouvelles. De 1853 à 1863, Nieuwerkerke joue aussi le rôle de conseiller officieux de l'empereur pour le choix des artistes chargés des commandes de la liste civile ou des achats d'œuvres pour sa collection personnelle. À partir de 1863, accédant à la fonction de surintendant des beaux-arts, ses pouvoirs s'étendent sur l'ensemble de la politique artistique de l'Empire. Il ne semble pas pour autant qu'il ait exercé le pouvoir despotique que lui attribuent ses ennemis⁷⁸¹. Le bilan de ses actions en ce qui concerne les acquisitions des musées du Louvre, du Luxembourg, du château de Versailles est spectaculaire.

Omniprésente aux côtés de Nieuwerkerke, l'action de Napoléon III, en général non autoritaire sauf dans l'affaire du salon des Refusés de 1863 où il a imposé sa volonté, est encore plus directe lors de l'achat de la collection Campana en 1861, de la présentation de celle-ci dans l'éphémère Musée Napoléon III en 1862 et lors de la création du Musée des antiquités celtiques et gallo-romaines également en 1862. Condamné en justice pour concussion en 1857, le marquis Giampetro Campana, directeur du Mont de Piété de Rome, laisse une extraordinaire collection d'œuvres d'art de diverses époques et notamment de l'Antiquité. Sa collection est à vendre. Déjà le Musée de l'Ermitage et un musée anglais ont commencé à acquérir vases et sculptures des XVe et XVIe siècles. Plusieurs archéologues français proposent alors à Napoléon III d'acheter l'ensemble de la collection pour combler le retard de la France au niveau muséographique. Poussé par Hortense Cornu, Napoléon III décide l'achat de la collection Campana en 1861⁷⁸².

781. Voir l'article de Philippe Luez in *Le comte de Nieuwerkerke...op. cit.*

782. À Rome, le peintre Sébastien Cornu, mari d'Hortense Cornu, et Léon Rénier ont conduit les négociations.

Envoyés en France, les centaines d'objets de la collection Campana sont exposés à partir du 1^{er} mai 1862 dans un nouveau musée, le Musée Napoléon III installé au Palais de l'industrie⁷⁸³. Ce musée reçoit également les trois cents pièces moulées de la Colonne Trajane de Rome ainsi que les objets recueillis au cours des missions archéologiques lancées par Napoléon III, dans le cadre de la rédaction de son *Histoire de Jules César*, autour du bassin méditerranéen. Ce musée est de conception entièrement nouvelle en France. Il prétend, dans un but didactique, présenter un véritable panorama de l'histoire de l'art à travers les siècles en même temps qu'il donne à voir le dernier état de la science archéologique française qui vient de se constituer. Mais cette conception s'oppose à celle de ceux qui, comme Nieuwerkerke, sont partisans en matière muséographique de la prééminence absolue du musée du Louvre. Le conflit entre les amis d'Hortense Cornu, partisans du Musée Napoléon III et qui connaissent les réalisations des musées allemands dans ce domaine, et ceux de Nieuwerkerke, défendant le rôle traditionnel du Louvre, se solde par la victoire de ces derniers. Le 12 juillet 1862, après seulement dix semaines d'existence, le Musée Napoléon III est définitivement fermé. Les collections sont transférées au Louvre mais les objets considérés comme inutiles dans ce lieu sont répartis entre les musées départementaux. Au total, soixante-sept villes reçoivent trois cent huit tableaux, des sculptures et des objets archéologiques destinés à servir à la formation des étudiants, poursuivant ainsi la mission didactique de l'éphémère Musée Napoléon III. L'empereur a été sensible aux arguments de prestige des partisans d'un grand musée national unique présentant les plus beaux objets d'art du pays. Le souci de la gloire de la France et aussi de son règne l'a emporté chez lui sur la modernité du nouveau musée.

Mais, depuis le 8 mars 1862, l'empereur a décidé la création à Saint-Germain-en-Laye d'un Musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines reprenant un ancien projet datant de la Restauration avec une ampleur nouvelle puisqu'il s'agit d'y rassembler non seulement les objets préhistoriques de la collection Boucher de Perthes mais aussi une partie des objets trouvés lors des fouilles pratiquées à Alésia et dans d'autres lieux, objets datant des périodes gallo-romaines et mérovingiennes. Ces collections sont complétées par des achats et des dons ainsi que par des pièces reconstituées (machines de guerre antiques) ou sortant des ateliers de moulage. Ce musée, précise Nieuwerkerke en juin 1863, doit réunir « les

783. Ève Gran-Aymerich, « Le Musée Napoléon III au Palais de l'Industrie », *Le comte de Nieuwerkerke...op. cit.*

pièces justificatives de notre histoire nationale ». Il est inauguré en 1867 par Napoléon III lors de l'exposition universelle⁷⁸⁴.

Depuis Louis XIV, aucun chef d'État n'a ainsi marqué la culture française comme l'a fait Napoléon III non seulement en stimulant la culture « savante » mais aussi en contribuant à démocratiser le savoir et les loisirs.

784. Article de Georges Poisson dans le *Dictionnaire du Second Empire*, *op. cit.*

CHAPITRE XV : LE ROLE MESSIANIQUE DE LA FRANCE : ENTRE IMPÉRIALISME, HUMANITARISME ET CONCERTATION INTERNATIONALE

Il ne saurait être question de coucher l'ensemble de la politique extérieure de Napoléon III sur le lit de Procuste du socialisme saint-simonien. Il n'est que trop évident que de nombreux aspects, et non des moindres, de cette politique s'expliquent tout simplement par le souci d'effacer les traités de 1815 en brisant l'alliance entre l'Angleterre et la Russie d'où la guerre de Crimée (1854-1856), en affaiblissant l'Autriche en Italie d'où la guerre de 1859 ; par la volonté de complaire à l'esprit missionnaire de l'Église catholique d'où l'intervention militaire au Vietnam et la conquête de la Cochinchine (1859-1867), d'où également l'expédition militaire en Syrie en faveur des Maronites libanais (1860) ; par le souhait de répondre aux intérêts des milieux d'affaires avides de débouchés d'où l'extension de l'empire colonial au Sénégal et au Gabon (1857-1867) ainsi qu'à Obok (1862), d'où l'ouverture forcée des ports chinois et la prise de Pékin (1857-1860) , d'où le protectorat sur le Cambodge (1863), l'expédition au Mexique (1861-1867) et le soutien au percement du canal de Suez (1869) ; enfin, tout simplement, par le nationalisme français d'où la guerre désastreuse contre la Prusse qui entraînera la chute du régime (1870).

Mais à ces motivations incontestables, dont certaines d'ailleurs sont partagées par beaucoup de socialistes de l'époque, se mêlent d'autres qui font plus que colorer d'humanitarisme saint-simonien cette politique extérieure finalement belliqueuse même si, nous l'avons vu, bien des idées de Saint-Simon sont déjà chez Napoléon 1^{er} dont l'empereur déclare s'inspirer.

Il existe bien en effet une théorie coloniale saint-simonienne élaborée par des auteurs comme Eichtal, Ismaïl Urbain ou A. Guyot. Michel Reuillard a bien montré que celle-ci s'articule autour de trois axes : le commerce comme moyen d'ouverture et de contact entre les civilisations, l'association des pays de progrès avec les pays « arriérés » lorsqu'il n'y a pas d'occupation de territoire, enfin l'assimilation lorsque le territoire a été conquis⁷⁸⁵. Peu ou prou, ce sont là des éléments que nous retrouvons dans la politique coloniale du Second Empire.

785. Michel Reuillard, *Les saint-simoniens et la tentation coloniale. Les explorations africaines et le gouvernement néo-calédonien de Charles Guillain (1808-1875)*, L'Harmattan, 1995.

Cette influence napoléonienne et/ou saint-simonienne explique aussi l'aide, d'ailleurs prudente, apportée à Ferdinand de Lesseps en Égypte tandis que flotte sur l'expédition du Mexique le projet de jeunesse de Louis-Napoléon de percement en Amérique centrale d'un canal transocéanique. Quant à la politique de soutien aux nationalités européennes, surtout en Italie et en Pologne, elle constitue le fond commun de tous les socialistes et républicains de l'époque, les buchéziens par exemple ayant toujours prôné un interventionnisme actif tout à fait dans la tradition de la Grande Nation de 1792⁷⁸⁶. Il est enfin, dans cette politique extérieure, des aspects plus inattendus et originaux comme la participation décisive de Napoléon III à l'élaboration d'un droit humanitaire international avec la fondation de ce qui deviendra la Croix Rouge internationale et la recherche permanente de ce concert européen que Saint-Simon appelait de ses vœux dès 1814.

*Interventions militaires outre-mer
et soutien apporté à des entreprises pacifiques ou humanitaires*

Écrivant en 1843 dans *Le Progrès du Pas-de-Calais*, Louis-Napoléon avait réprouvé les conquêtes coloniales qui ne répondaient ni à un intérêt commercial, ni à un intérêt stratégique, ce qui, en clair, signifiait qu'il ne condamnait pas le principe de la colonisation. Il avait complété ses vues en la matière par des projets de colonisation en Algérie dans *Extinction du paupérisme* et au Nicaragua. Ce faisant, il se situait tout à fait dans la lignée des socialistes et des communistes de son époque, Friedrich Engels lui-même n'hésitait pas à considérer la conquête de l'Algérie comme un « progrès de la civilisation » dans le *Northern Star* en 1848. De plus, dans *Extinction du paupérisme*, Louis-Napoléon avait réprouvé l'ouverture forcée du marché chinois par une intervention militaire franco-anglaise en 1840. Une fois président puis empereur, il se trouve, en tant que chef d'État à la tête d'un empire colonial et il est l'objet de nombreuses demandes pressantes, de la part de militaires, de missionnaires et de commerçants, afin de réaliser de nouvelles

786. Il est aussi un domaine peu connu, hors d'Europe, qui est le soutien que Napoléon III apporte aux Français du Canada. Celui-ci se traduit par l'établissement de liens consulaires avec le Québec et l'Acadie ainsi qu'avec une aide financière au point de vue culturel. Cette action, même modeste, vaut à l'empereur une certaine popularité parmi la population comme en atteste la présence d'une imagerie napoléonienne et bonapartiste dans les archives des vieilles familles québécoises (Robert Pichette, *Napoléon III, l'Acadie et le Canada français*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1998).

conquêtes. Il va rester peu de choses sous l'Empire des belles résolutions de 1844 puisque l'empire colonial va s'agrandir et que les expéditions militaires françaises vont se multiplier aux quatre coins du globe en Asie, en Afrique et même en Amérique mettant fortement à mal le principe des nationalités si cher à Louis-Napoléon en Europe et justifiant par analogie le fameux adage selon lequel « les jacobins ministres ne sont pas des ministres jacobins ». La plupart de ces expéditions cependant ne se font pas sans beaucoup d'hésitations et il n'y a pas chez l'empereur de volonté concertée d'agrandir les territoires coloniaux. En réalité, dans ce domaine, l'empereur finit toujours par céder aux sollicitateurs. C'est ce qu'a bien vu Hubert Deschamps qui écrit à propos de sa politique coloniale : « Le Second Empire reflète l'esprit de Napoléon III, rêveur ondoyant et influençable, qui aime les idées généreuses, mais s'en fatigue vite et n'en surveille pas l'exécution. C'est l'ère des brusques coups de barre, parfois incohérents, et aussi du large champ laissé aux initiatives locales »⁷⁸⁷.

Pour mener sa politique coloniale, l'empereur n'a nul besoin de justification théorique. Il n'empêche. Il n'est pas indifférent de rappeler qu'en 1803 dans *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, Saint-Simon écrivait : « Apprends que les Européens sont les enfants d'Abel ; apprends que l'Asie et l'Afrique sont habités par la postérité de Caïn... Les Européens réuniront leurs forces, soumettront les enfants de Caïn à la religion et feront sur toute la terre les établissements nécessaires à la sûreté des membres des conseils de Newton » à qui incombe, selon Saint-Simon, le gouvernement du monde. Nous verrons, notamment à propos de l'Algérie, que Napoléon III ne partage pas cette vision que nous considérons aujourd'hui comme raciste. Mais, devenu souverain de terres lointaines, il doit gérer celles-ci et il impose ses idées. Le sénatus-consulte du 3 mai 1854 répartit les pouvoirs entre l'empereur, qui agit par décrets, et le Sénat. Il délègue aux gouverneurs des droits étendus, crée un Comité consultatif des colonies et soumet les vieilles colonies (Antilles et Réunion) à la loi métropolitaine. Ce système perdurera pour l'essentiel jusqu'en 1946 !

En ce qui concerne l'administration des territoires nouvellement conquis, Napoléon III marque une nette préférence pour le protectorat qui respecte l'identité des populations dominées aux dépens de la politique d'assimilation. Mais, au delà de ces tendances générales, la politique coloniale de Napoléon III marque bien des hésitations. On crée par exemple en 1858 un grand ministère de l'Algérie et des Colonies pour le prince Napoléon puis on

787. Hubert Deschamps, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 109.

le supprime en 1860 pour le remplacer par un ministère de la Marine et des Colonies confié jusqu'en 1867 à Chasseloup-Laubat tandis que l'administration de l'Algérie revient au ministère de la Guerre⁷⁸⁸.

Cette politique est aussi marquée par l'abolition de l'Exclusif ou pacte colonial qui organisait d'une façon rigide le commerce entre la France et ses colonies (loi du 3 juillet 1861). Désormais est autorisée l'importation aux colonies des marchandises étrangères y compris sous pavillon étranger.

Une autre question se posait aussi : celle de la traite clandestine des Noirs à laquelle continuait à se livrer un certain nombre de patrons de navires français entre les côtes d'Afrique orientale et les îles sucrières françaises. Officiellement, la France avait aboli la traite des noirs depuis le 29 mars 1815 et l'esclavage depuis 1848 mais les planteurs français des Antilles et de la Réunion avaient un important besoin de main d'œuvre et les conditions dans lesquelles le recrutement s'opérait sur les côtes de Zanzibar et du Mozambique révélaient des pratiques en contradiction formelle avec les engagements de 1815 et de 1848 de la France. Or la convention franco-anglaise de 1855 accordait aux marines des deux pays le droit de visite et en novembre 1857, le gouvernement britannique dénonçait ce qu'il dénommait la *Traite des Nègres qui se fait sous pavillon français* tandis qu'au même moment la marine portugaise arraisonnait un navire français chargé de Noirs du Mozambique à destination de la Réunion. Napoléon III demanda alors au prince Napoléon, ministre des Colonies, de régler cette affaire en précisant : « Si en effet des travailleurs recrutés sur la côte d'Afrique n'ont pas leur libre arbitre et si cet enrôlement n'est autre chose qu'une traite déguisée, je n'en veux à aucun prix. Car ce n'est pas moi qui protégerais nulle part des entreprises contraires au progrès, à l'humanité et à la civilisation... » Le prince Napoléon suspendit aussitôt tout recrutement, même celui qui était parfaitement légal, mais en 1859, sous Chasseloup-Laubat, les recrutements reprirent sans que l'on sache avec précision dans quelles conditions⁷⁸⁹.

Napoléon III institue aussi la colonisation pénale d'abord en Guyane puis en Nouvelle-Calédonie qui est occupée à la suite d'une décision prise en avril 1853. Il s'agit tout à la fois pour lui, à l'imitation de ce que font les Anglais en Australie, d'éloigner de France des individus réputés dangereux, de leur offrir la possibilité de se racheter en les libérant sur place et de peupler les colonies. On peut donc parler à ce sujet de réhabilitation par le travail. Là

788. Jean Martin, *L'Empire renaissant, 1789-1871*, Paris, Denoël, 1987 ainsi que : Jean Meyer, Jean Tarrade, Annie Rey-Goldzeiguer et Jacques Thobie, *Histoire de la France coloniale*, t. 1, *Des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 1991.

789. M. Reuillard, *op. cit.*, pp. 244-246.

encore, l'inspiration saint-simonienne est patente. *Le Globe* du 5 novembre 1825 avait publié un article intitulé *De la nécessité des colonies de déportation pour les grandes sociétés modernes*. Il y était question du système anglais en Australie et de ses avantages⁷⁹⁰. Président de la République, Louis-Napoléon crée une commission pour soumettre à l'Assemblée législative un projet visant à transformer la peine de travaux forcés. Le 17 juin 1851, la commission choisit la Guyane pour expérimenter le système. La loi du 30 mai 1854 entérine les conclusions de la commission : les condamnés âgés de moins de 60 ans frappés d'une peine de huit ans de travaux forcés seront tenus à l'expiration de leur peine à résider dans la colonie pendant un temps égal à la durée de la condamnation ; si la peine est supérieure à huit ans, ils sont astreints à la résidence perpétuelle⁷⁹¹. Mais on s'aperçoit rapidement que la Guyane n'est pas l'endroit idéal pour tenter cette expérience en raison de l'importance des maladies qui y sévissent. Au contraire, la Nouvelle Calédonie bénéficie d'un climat salubre et le décret du 2 septembre 1863 ouvre l'île à la colonisation pénale.

Il revient à l'officier de marine saint-simonien Charles Guillain (1808-1875), qui arrive en Nouvelle Calédonie comme gouverneur en mai 1862, de mettre en pratique ce type de colonisation en même temps que ses propres conceptions colonisatrices qui rejoignent celles de l'empereur. Il est d'ailleurs très probable que Guillain, qui dès 1833 proposait la fondation d'une colonie sous la direction d'Enfantin, doit cette nomination à l'intervention de celui-ci auprès du ministre des colonies. Le 22 janvier 1860, il lui écrivait en effet : « Mon Père, ... j'ai tout d'abord à vous remercier de ce que vous avez fait et de ce que vous voulez faire en ma faveur auprès du ministre des Colonies... » et il ajoutait : « ... maintenant que nous nous montrons payablement (*sic*) révolutionnaires à l'extérieur et quelque peu socialistes à l'intérieur, il me semble que les hommes de ma couleur ne sont plus tous à mettre de côté »⁷⁹² ! Pour Guillain, la libération des bagnards qu'ils soient de droit commun ou politiques est l'objectif principal de la colonisation dans l'île mais il ne néglige pas pour autant les Mélanésiens. Le blason qu'il invente pour la Nouvelle Calédonie est significatif à cet égard : un slogan (« Civiliser. Produire. Réhabiliter »), une aigle impériale, un Mélanésien affranchi de la tradition guerrière, un colon affranchi du bagne.

790. Remarquons toutefois que tous les saint-simoniens ne sont pas d'accord avec cette vision des choses. Enfantin, en 1843, désapprouve cette pratique (*Ibid.*, p.331).

791. *Ibid.*, p.239.

792. M. Reuillard, *op.cit.*, p.33 et p. 37. Cet ouvrage présente une synthèse commode sur la colonisation en Nouvelle Calédonie à cette époque.

Peu après son arrivée, Guillaïn crée une ferme modèle à Yahoue, introduit des cultures et des espèces animales nouvelles. Il constitue également des réserves indigènes afin de protéger les autochtones contre la colonisation, attire des Français comme colons libres sur l'île, lance de grands travaux d'aménagement (comblement de marais, construction de routes et de ports, modernisation de la ville de Port-de-France fondée en 1854 et qui va devenir Nouméa). Il développe une philanthropie paternaliste et autoritaire. Il réprime sans état d'âme la résistance des Mélanésiens, destructurant l'autorité traditionnelle, redistribuant les terres et les ouvrant à la colonisation⁷⁹³. À partir de cette position de force, Guillaïn entend développer une politique d'assimilation. Dans ce but, il crée des réserves en janvier 1868 pour empêcher le grignotage des terres indigènes par la colonisation. Mais, après son départ, l'institution de la réserve sera dénaturée et deviendra un réservoir de main d'œuvre pour la colonisation. L'autoritarisme de Guillaïn touche aussi les colons libres, qui se plaignent d'être moins favorisés que les anciens bagnards, et les missions catholiques dont il veut limiter l'influence à tel point que le gouvernement le rappelle à l'ordre dès 1864. Cela ne l'empêche pas d'autoriser la création en 1868 d'une loge maçonnique et de développer l'enseignement laïque pour les Mélanésiens. Il finira par être mis en congé en mai 1868 puis à nouveau en juin 1869 avant d'être rappelé en mars 1870. Le bilan de son action est mitigé : il s'est souvent montré dur et violent à l'encontre des Mélanésiens et a échoué dans sa politique d'assimilation. Par contre, on lui doit un développement incontestable de l'île sans avoir utilisé ni l'esclavage, ni l'apartheid, ni le travail forcé.

Pour Napoléon III, l'Algérie est « un boulet attaché aux pieds de la France ». Il s'en désintéresse au cours des premières années de son règne laissant le champ libre aux militaires du maréchal Randon qui écrasent les régions encore insoumises et, entre 1852 et 1858, l'administration confisque 61 000 hectares aux tribus arabes selon la méthode du cantonnement chère à Bugeaud et que le colonel Lapasset, du bureau arabe de Philippeville, définit par cette formule lapidaire : « Tout peut se résumer par ces mots : vols et spoliation... ». Sur ces terres ainsi acquises, l'on crée soixante-huit villages qui accueillent 15 000 colons.

En 1858, le mouvement de colonisation s'arrête et l'administration est reprise en main directement par l'empereur qui crée un ministère de l'Algérie confié au prince Napoléon (juin 1857- mars 1859) puis à Chasseloup-Laubat (mars 1859- novembre 1860) avant que l'on en revienne à l'administration di-

793. *Ibid.*, p. 528.

recte. Mais c'est surtout en 1860 que les choses changent. Napoléon III visite l'Algérie en septembre et il prend conscience des abus du cantonnement et de la dépossession des terres indigènes. Il avait déjà manifesté des sentiments arabophiles notamment le 15 octobre 1852 lorsqu'il était allé annoncer en personne à Abd-el-Kader, encore en résidence surveillée à Amboise, sa libération voulant ainsi réparer le non-respect des engagements pris à son égard par la France. À Alger, en septembre 1860, il déclare : « Notre premier devoir est de nous occuper du bonheur de trois millions d'Arabes que le sort des armes a fait passer sous notre domination... Élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux l'instruction tout en respectant leur religion, améliorer leur existence en faisant sortir de terre tous les trésors que la Providence y a enfouis, telle est notre mission »⁷⁹⁴. Indigné par ces spoliations, il est de plus à l'écoute de ces trois spécialistes arabophiles que sont le saint-simonien Ismayl Urbain⁷⁹⁵, le colonel Lapasset et le préfet Frédéric Lacroix. Il en résulte une conviction exprimée par cette formule de 1862 : « L'égalité parfaite entre indigènes et Européens, il n'y a que cela de juste, d'honorable et de vrai » et surtout deux mesures prises par sénatus-consulte. La première, en 1863, définit un nouveau régime de propriété foncière, la seconde accorde la nationalité française aux indigènes musulmans qui le désirent.

Parallèlement, dans une lettre à Pélissier en date du 6 février 1863, il définit l'Algérie comme « un royaume arabe ». On pressent alors comme vice-roi le prince Napoléon ou même, selon Émile de Girardin, Abd-el-Kader et il est vrai que l'empereur multiplie à l'égard de celui-ci les manifestations de déférence notamment en faisant de lui l'invité d'honneur de la fête du 15 août 1865 au camp de Chalons! Mais le projet ne se concrétise pas. Par ailleurs, Napoléon III rend publique la longue lettre qu'il adresse le 20 juin 1865 au gouverneur général Mac Mahon⁷⁹⁶. Dans cette missive, il résume ainsi son programme : « gagner la sympathie des Arabes par des bienfaits positifs ; attirer de nouveaux colons par des exemples de prospérité réelle parmi les anciens ; utiliser les ressources de l'Afrique en produits et en hommes ; arriver par là à diminuer notre armée et nos dépenses ». Il affirme sa volonté de réconcilier les Arabes et les colons et rappelle que « l'on a pris aux tribus les meilleures terres ». Il se montre hostile à l'im-

794. F. Choisel, *op. cit.*, p.242.

795. Michel Levallois, *Ismayl Urbain, une autre conquête de l'Algérie*, Maisonneuve et Larose, 2001.

796. Publiée notamment dans le tome 5 des *Œuvres de Napoléon III*, Paris, Plon et Amyot, 1869, pp. 319-420.

position des lois françaises en Algérie. Parmi les vingt-neuf mesures qu'il propose, figurent en bonne place la possibilité pour les Arabes de devenir français et leur libre accès à tous les emplois militaires de l'Empire et à tous les emplois civils en Algérie ainsi que l'allègement de l'occupation militaire à l'intérieur du pays. Ces prises de position inquiètent les colons, qui sont par ailleurs majoritairement républicains et donc hostiles à l'Empire. Ils craignent une évolution de l'Algérie vers un système d'autonomie où la personnalité algérienne serait vraiment reconnue et où leur pouvoir serait partagé avec les Arabes. Il en résulte de leur part une vive opposition qui rencontre la compréhension des gouverneurs généraux Pélissier (1860-1864) et surtout Mac Mahon (1864-1870). La conjonction de ces oppositions est particulièrement efficace et ni le projet de royaume arabe, ni les réformes envisagées par l'empereur n'aboutissent⁷⁹⁷.

D'autre part, depuis novembre 1862, le siège de l'empereur est fait : les colonies agricoles en Algérie ne sont pas, comme il le croyait lorsqu'il écrivait *Extinction du paupérisme*, la solution au paupérisme en France. S'adressant aux chefs arabes, il leur déclare publiquement qu'il est plus sage « de maintenir sur les terres cultivables de l'Algérie une population fière et digne qui paie l'impôt et fournit des défenseurs à la France, que de faire de la colonie un dépôt de mendicité à l'usage de quelques européens faméliques... »⁷⁹⁸ ! Pourtant, malgré la publicité accordée aux initiatives impériales⁷⁹⁹, cette politique hardie et généreuse dans ses intentions est suivie de peu d'effets, les gouverneurs généraux agissant en véritables proconsuls en l'absence d'instructions précises de l'empereur dans ce domaine.

En Afrique, la colonisation française s'étend sous l'Empire à partir du Sénégal grâce à Faidherbe, gouverneur choisi par Napoléon III en 1854. Disposant d'une large autonomie, celui-ci conquiert les régions avoisinantes, développe la culture de l'arachide, crée le corps des tirailleurs sénégalais. Il maintient l'ordre d'une main de fer comme le montre la pratique barbare de

797. Voir : Annie Rey-Goldzeiguer, *Le royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III (1861-1870)*, Alger, 1977 ; Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne de Napoléon III à de Gaulle*, Paris, Sindbad, 1980 et Henri Laurens, *Le royaume impossible*, Paris, 1990 ; les articles de Jean Martin (« Algérie », « Ministère de l'Algérie et des colonies », « Royaume arabe ») in J. Tulard, *op. cit.* et, de Jean Ganiage, *Histoire contemporaine du Maghreb*, Paris, 1994.

798. F. Choisel, *op. cit.*, *ibid.*

799. Par exemple : la publication sous la signature de l'empereur d'une longue *Lettre sur la politique de la France en Algérie adressée par l'Empereur au maréchal de Mac Mahon... gouverneur général en Algérie*, Paris, Imprimerie impériale, 1865.

l'École des otages où sont les fils de chefs. En 1857, est fondé le port de Dakar⁸⁰⁰ et le Gabon est conquis en 1862. Parallèlement, en Afrique orientale, à partir de contacts noués par deux commerçants français avec le prince héritier de Madagascar, celui-ci une fois devenu roi signe avec la France un traité de protectorat (1862) remis cependant en cause l'année suivante lors du changement de souverain. Finalement l'État malgache accorde, par le traité de 1868, à la fois à la France et à l'Angleterre, des concessions limitées. Toujours en Afrique orientale, la France occupe depuis 1862 le territoire d'Obok à l'entrée de la mer Rouge. Enfin, en Tunisie, l'influence française, déjà présente depuis 1837 au niveau des conseillers militaires, s'étend encore avec les difficultés financières du pays.

Au Vietnam, depuis le XVIIe siècle, des missionnaires européens ont réussi à constituer une communauté catholique mais celle-ci s'immisce de plus en plus dans les affaires intérieures du pays et prend quelquefois parti dans les guerres civiles. Il s'en suit une lutte sans merci entre les missionnaires et le pouvoir impérial⁸⁰¹. Entre 1833 et 1844, des prêtres sont tués et, en 1847, des navires de guerre français bombardent Da Nang et imposent la liberté religieuse. En 1852 à nouveau, les huit évêques catholiques du Vietnam réclament sans succès une intervention militaire contre le gouvernement de Hué. Mais la décapitation d'un évêque espagnol en 1857 provoque une forte réaction catholique en France. Aux missionnaires se joignent les amiraux, le ministre Chasseloup-Laubat, les soyeux lyonnais et Napoléon III finit par céder. L'intervention militaire est d'abord franco-espagnole à l'été 1857 puis, l'Espagne se retirant, uniquement française. Après la prise de Saïgon en 1859, l'amiral La Grandière exige de sa propre initiative, en 1863, la signature du traité de Saïgon par l'empereur d'Annam qui doit céder les trois provinces orientales de la Cochinchine à la France. Napoléon III entérine. La colonisation va faire de Saïgon un port moderne tandis que se mettent en place de nouvelles structures économiques et qu'une pause s'installe dans les rapports franco-vietnamiens⁸⁰². Parallèlement, le Cambodge est contraint de signer la même année un traité de protectorat avec la France. C'est de Saïgon sous domination française que part en 1867 la mission Doudart de Lagrée qui remonte le Mékong jusqu'en Chine pour

800. Jacques Charpy, *La fondation de Dakar*, Paris, Larose, 1958.

801. Pierre Brocheux et Daniel Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte, 1994.

802. Pierre Brocheux et Daniel Hémery, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte, 1994 et Jacques Valette, *Les relations politiques entre la France et le Vietnam de 1867 à 1875*, thèse, Université de Poitiers, 1969.

chercher une nouvelle voie de pénétration vers le marché chinois, mission que ramènera en 1868 Francis Garnier après la mort de son chef⁸⁰³.

Outre ces interventions typiquement coloniales, le gouvernement de Napoléon III pratique également « la politique de la canonniers » en Chine, en Syrie, intervient durablement au Mexique et joue un rôle dans le percement de l'isthme de Suez.

En Chine, à la suite de plusieurs interventions militaires britanniques (en 1834, 1836 et 1841), le traité de 1842 a imposé au pays d'ouvrir cinq ports au commerce étranger. La France et les États-Unis ont ensuite obtenu des conditions identiques, les Français ayant de plus exigé la liberté pour les missionnaires catholiques. Ces divers avantages paraissent cependant remis en cause quelques années plus tard par les troubles intérieurs. Une expédition franco-anglaise bombarde alors Canton en 1857, ce qui suffit pour obtenir la signature d'un nouveau traité, le 27 juin 1858, ouvrant de nouveaux ports et autorisant la construction de chemins de fer⁸⁰⁴. La mort d'un missionnaire, la saisie d'un navire anglais sont des prétextes pour une autre intervention franco-anglaise en 1860. Le corps expéditionnaire français de Cousin-Montauban gagne la bataille de Palikao, les armées française et anglaise occupent Pékin, mettent à sac et incendient le Palais d'été, une partie des richesses volées allant ensuite orner le salon de l'impératrice à Fontainebleau⁸⁰⁵ ! Ces épisodes peu glorieux sont pourtant montés en épingle par Napoléon III qui fait Cousin-Montauban sénateur et comte de Palikao sans pouvoir toutefois surmonter l'opposition du Corps législatif à lui octroyer une importante dotation.

Ce rôle de protecteur des chrétiens dans le monde, Napoléon III l'exerce encore en Syrie en 1860 à la suite de massacres perpétrés par les Druzes contre les chrétiens maronites du Liban. Avec l'accord de l'Angleterre obtenu non sans peine, une armée française débarque à Beyrouth et occupe le Liban⁸⁰⁶. Une conférence réunie à Paris contraint la Turquie à nommer un gouverneur chrétien au Liban mais l'Angleterre, inquiète de la présence militaire française dans ce pays au moment même où Lesseps creuse le canal de

803. Patricia Petit-Brulfert, *Francis Garnier, une vie (1839-1873)*, thèse, Université de Perpignan, 1997.

804. Henri Cordier, *L'expédition de Chine de 1857-1858. Histoire diplomatique*, Paris, Alcan, 1905.

805. Raymond Bourgerie et Pierre Lesouef, *Palikao (1860) : le sac du Palais d'été et la prise de Pékin*, Paris, Economica, 1995.

806. Joseph Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche Orient. Napoléon III et ses visées orientales, 1848-1870*, Damas, Dar Tlass, 1988.

Suez, contraint la France à retirer ses troupes en juin 1861. Cette expédition au Levant a toutefois été l'occasion d'associer à l'intervention militaire une mission de type scientifique, confiée à Ernest Renan, à l'imitation non seulement de la mission scientifique de Bonaparte en Égypte mais aussi de celle de Morée en 1829-1830 et d'Algérie de 1840 à 1842.

On connaît les épisodes principaux de l'expédition mexicaine qui est d'une toute autre durée et d'une toute autre ampleur que la brève aventure syrienne : le débarquement près de Vera-Cruz en novembre 1861 de forces armées françaises, anglaises et espagnoles pour obtenir du gouvernement mexicain de Juarez le recouvrement de dettes contractées par lui ; le retrait des Anglais et des Espagnols en avril 1862 ; le maintien des forces de Napoléon III qui prennent Mexico en juin 1863 ; la désignation en juillet 1863, dans un pays contrôlé par l'armée française et les conservateurs, de l'archiduc Maximilien d'Autriche comme empereur du Mexique ; l'acceptation de ce dernier en avril 1864 avec l'assurance du soutien militaire français ; le protectorat de fait exercé par le maréchal Bazaine qui ne peut pourtant pas vaincre la guérilla de Juarez malgré une répression impitoyable ; la politique de réforme et de grands travaux de Maximilien (nationalisation des biens du clergé, suppression du *peonaje* qui maintenait les paysans dans un état de servage ; création d'un code civil) qui mécontente les conservateurs sans pour autant lui rallier la population ; le départ de l'armée française en mars 1867, en reniement de la parole donnée à Maximilien, après la fin de la guerre de Sécession et sous la pression des États-Unis mais aussi après Sadowa et la montée en puissance de la Prusse en Europe ; la capture et l'exécution de Maximilien à Queretaro le 19 juin 1867⁸⁰⁷.

Cette guerre, très impopulaire en France et qui a affaibli le régime diplomatiquement et militairement, a été menée en désaccord avec les ministres et les députés du Corps législatif qui y ont vu une des manifestations les plus éclatantes de l'esprit aventureux de l'empereur. En effet, il ne s'agit rien moins que de créer en Amérique du Nord un empire latin protégé par la France afin de faire pièce aux États-Unis, d'en exploiter les richesses et aussi de reprendre le projet de canal transocéanique que Louis-Napoléon avait étudié dans son ouvrage sur *Le canal de Nicaragua*⁸⁰⁸. De plus, on peut se demander si celui-ci a abandonné son projet de 1846. En effet, en 1858 est paru à Paris

807. Sur la guerre franco-mexicaine et le Second Empire mexicain, on se reportera à la bibliographie établie par Nathalie Sagnes dans *Maximilien et le Mexique* (dir. Daniel Meyran), Presses universitaires de Perpignan, 1992 et à Jean-François Lecaillon, *Napoléon III et le Mexique : les illusions d'un grand dessein*, Paris, L'Harmattan, 1994.

808. Voir notre ouvrage : *Les racines du socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte*, op. cit.

un ouvrage intitulé *Percement de l'isthme de Panama par le canal de Nicaragua*. *Exposé de la question* contenant notamment son ouvrage de 1846 ainsi qu'une étude de Félix Belly. Le saint-simonien Michel Chevalier encourage l'empereur dans cette voie en publiant, en 1863, *Le Mexique ancien et moderne*. On est en effet, dans cette affaire mexicaine, en plein saint-simonisme et Napoléon III a pu croire qu'il allait réaliser un autre de ses rêves de jeunesse: le percement d'un canal transocéanique entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique dans la plus pure tradition bonapartiste et saint-simonienne à un moment où, depuis 1859, ont commencé les travaux de percement du canal de Suez⁸⁰⁹. Le Mexique est en effet proche du Nicaragua et de plus, sur son territoire, l'isthme de Tehuantepec peut éventuellement remplacer l'isthme de Nicaragua. Enfin, et bien que cela soit en général passé sous silence, il faut rappeler l'existence en 1816-1817 du projet, que Napoléon III n'a pas pu ignorer, de l'Association des émigrés français aux États-Unis de placer sur le trône du Mexique, en révolte, Joseph Bonaparte à qui l'ancien conventionnel Lakanal, qui participe au complot, s'adresse comme « roi d'Espagne et des Indes »⁸¹⁰ !

Dans cette perspective, une mission scientifique au Mexique est créée le 27 février 1864 sous l'égide du ministre de l'Instruction Publique Victor Duruy, comprenant des géologues, des botanistes, des zoologistes, des archéologues et des anthropologues. La mission est en relation avec le Muséum et le Collège de France. Sur place à partir de 1865, elle reçoit bien sûr l'appui de l'armée et sillonne pendant des mois les principales régions du Mexique, établissant des cartes, rassemblant une abondante documentation qui dort encore pour l'essentiel dans les cartons du ministère de la Guerre⁸¹¹. L'utopie pouvait devenir réalité à condition toutefois que les travaux des savants confirment la faisabilité du percement de l'isthme de Tehuantepec et que le régime de Maximilien ait pour lui la durée. En même temps, on ne peut qu'être frappé par la similitude de comportement de l'empereur du Mexique et de l'empereur des Français : tous deux pratiquent le même paternalisme

809. Christian Schefer, *La grande pensée de Napoléon III : les origines de l'expédition du Mexique*, Paris, Rivière, 1939.

810. Le représentant de Louis XVIII à Washington n'hésite pas à relier ce complot aux bruits d'évasion de Napoléon de Sainte-Hélène écrivant au duc de Richelieu : « Où en serait-on si cet homme prodigieux arrivait au Mexique déjà conquis » ? (Marcel Boussioux, *Joseph Lakanal (1762-1845)*, Toulouse, 2003, p. 199). Mais Joseph Bonaparte n'a jamais voulu prendre en considération ce projet.

811. Numa Broc, « Le Mexique vu par les savants français », *Maximilien et le Mexique*, op. cit.

réformateur et moderne, tous deux le font contre les conservateurs qui les soutiennent. Au Mexique, Maximilien s'applique à améliorer les voies de communication, à percer de grandes avenues à Mexico, à créer des jardins, à confirmer la nationalisation des biens du clergé, à s'attaquer au système du *peonaje* qui livre les paysans à la domination des grands propriétaires. Il est probable que si Napoléon III a choisi l'archiduc Maximilien, c'est en pleine connaissance de ses intentions réformatrices qui pouvait en faire un nouveau Joseph II⁸¹². Tous deux s'accordent pour jouer la carte indienne au Mexique c'est-à-dire pour s'appuyer sur les masses indiennes paupérisées contre les notables. De cette politique, on a des preuves mais celles-ci en montrent en même temps les limites car il n'était pas possible de s'appuyer à la fois sur les conservateurs catholiques et sur les Indiens et ce sont ces derniers qui sont rapidement abandonnés⁸¹³.

Que l'on soit dans le Mexique de Maximilien sous protection louis-napoléonienne en plein socialisme, ou tout au moins en pleine politique humanitaire, ce qui, étant donnée la signification du terme socialisme au milieu du XIX^e siècle, est à peu près la même chose, il est au moins un homme pour le penser et pour contribuer à faire avancer les choses dans ce sens. Il s'agit du fouriériste Victor Considérant à qui Louis-Napoléon a dédié en 1844 *Extinction du paupérisme*. Considérant, ancien député montagnard, est alors installé depuis 1854 dans le Texas voisin où il expérimente une colonie agricole sociétaire⁸¹⁴. Entre 1865 et 1867, Considérant expédie quatre lettres à Bazaine⁸¹⁵. Dans les deux premières, datées des 15 et 23 mai 1865, il lui propose d'user de son influence auprès de Maximilien pour abolir le *peonaje* et procéder à une réforme agraire, ce que Juarez n'a pas encore fait à cette date. Ainsi, dit-il, Maximilien émancipera le peuple des campagnes et libérera les forces productives du pays. Considérant n'est pas pour

812. Il y a peut-être une seconde raison à ce choix, c'est le fait que le bruit courait alors avec insistance dans les cours européennes que Maximilien, fils de l'archiduchesse Sophie, elle-même épouse de l'archiduc François-Charles, était en réalité le fils du duc de Reichstadt. Selon cette hypothèse, Maximilien aurait donc été le petit-fils de Napoléon 1^{er} et le cousin de Napoléon III ! Il est bien entendu impossible de vérifier cette assertion, mais ce qui est sûr c'est que l'archiduchesse Sophie était fort proche du duc de Reichstadt.

813. J.F. Lecaillon, *op. cit.*

814. Il y demeure jusqu'en 1869.

815. Pierre-Luc Abramson, « Victor Considérant et le Mexique », *ibid.* Voir aussi : *Mexique, quatre lettres au maréchal Bazaine*, publiées par C. Muquart, Bruxelles, 1868 et Silvio Zavala, « Victor Considérant ante el problema social de México », *Historia Mexicana*, janvier-mars 1958, vol. VII, n°3.

autant dupe des raisons financières et de l'affairisme qui sont à l'origine de l'expédition française et il le dit dans ses lettres. D'une façon surprenante, Considérant s'adresse avec familiarité au maréchal Bazaine : « Mon cher Bazaine » ! Il use également avec lui d'un code symboliste fouriériste, ce qui laisse à penser que le fouriérisme n'est pas étranger à Bazaine dont le père a été polytechnicien, comme Considérant, et saint-simonien⁸¹⁶. Or, dans les années 1830, plusieurs saint-simoniens sont passés au fouriérisme et peut-être Considérant connaissait-il le père de Bazaine. Une troisième lettre, datée du 2 juin 1865, affirme que l'intervention française au Mexique a été motivée par « une vue élevée de politique vraiment humanitaire » à savoir la protection des races latines contre les Anglo-saxons, ce qui est un thème classique du saint-simonisme. Considérant exprime aussi le regret que la République du Texas n'ait pu survivre car elle aurait joué un rôle protecteur contre l'expansionnisme des États-Unis à l'encontre du Mexique, ce qui était dès 1828 le souhait de Robert Owen. Cependant, à cette date, Considérant estime que le bilan de l'expédition française est négatif et conseille à Bazaine de rembarquer ses troupes !

Il reste, qu'après avoir consulté Bazaine et tenu compte de ses avis, qui sur plusieurs points sont allés dans le sens de Considérant, Maximilien, le 1^{er} novembre 1865, abolit par décret le *peonaje*, décret qui n'aura pas plus d'application pratique que celui que prend au même moment Juarez. L'attitude de Considérant dans cette affaire n'est pas sans rappeler celle de Proudhon en 1851 ou celle des saint-simoniens que ce soit Enfantin, Guérault ou les frères Chevalier. Elle est une preuve supplémentaire de l'attitude de ces socialistes du milieu du XIX^e siècle, avant tout soucieux de réformes économiques et sociales, et de leur attirance pour le despotisme éclairé.

L'humanitarisme n'est toutefois pas la seule raison de l'intervention française qui ressort aussi de considérations économiques pas seulement d'ailleurs conformes aux intérêts de quelques banquiers ou de grands personnages du régime comme Morny. Il s'agit aussi de l'exploitation par la France des mines d'argent de l'État du Sonora, situé dans le Nord-Ouest du Mexique. Durant les années de la présence militaire française, des quantités considérables d'argent prennent le chemin de la France où elles constituent d'importantes réserves qui permettront ensuite de payer les énormes contributions de guerre demandées par la Prusse en 1871. De ce point de vue, l'on peut dire que l'expédition française au Mexique a été un succès. Le refus de Maximilien d'accéder à la demande de Napoléon III d'établir un

816. Bazaine lui-même a seulement préparé le concours de Polytechnique mais sans l'obtenir.

protectorat sur le Sonora a d'ailleurs accéléré et peut-être provoqué le départ français⁸¹⁷.

L'affaire mexicaine se termine sur un lamentable échec en raison de la conjonction de toute une série de raisons où figurent, aux côtés du dépit français face à l'esprit d'indépendance de Maximilien et de l'irrésistible ascension des États-Unis et de la Prusse, l'incapacité de Maximilien d'imposer des réformes sociales d'envergure à des Mexicains qui les refusent soit par esprit de classe (les conservateurs), soit par esprit national (le peuple des campagnes). Le rêve napoléonien d'imposer de l'extérieur des réformes sociales à un pays de civilisation hispanique a échoué au Mexique face à l'esprit national comme il avait échoué en Espagne, un demi-siècle plus tôt, avec le roi Joseph. Mais l'affaire mexicaine est typique de ce mélange d'impérialisme moderne et d'utopie saint-simonienne qui caractérise le Second Empire.

S'il est tout à fait exact d'affirmer que Napoléon III n'est pas à l'origine du percement du canal de Suez, son appui à la réalisation d'une œuvre qu'a projetée Bonaparte et que les saints-simoniens ont longuement préparée n'en est pas moins essentielle. Le souvenir d'un canal reliant, de l'époque pharaonique au VIII^{ème} siècle de notre ère, le Nil à la mer Rouge, hantait déjà Bonaparte qui, en décembre 1798, avait reconnu les lieux aux environs de Suez⁸¹⁸. Le projet est ensuite repris par Infantin, fidèle à Saint-Simon, qui voyait dans sa réalisation un de ces éléments essentiels de transformation de l'univers. Infantin séjourne en Égypte de 1833 à 1836 avec plusieurs dizaines de compagnons (ingénieurs et médecins surtout) à la fois pour étudier le tracé du canal à creuser et pour essayer de trouver, lui le « Père », représentant l'Occident, la « Mère », représentant l'Orient, à laquelle il doit s'unir ! Il échoue dans cette tentative mais noue d'utiles contacts avec la vice-royauté égyptienne tandis que les travaux de son équipe démontrent que la différence de niveau entre la Méditerranée et la mer Rouge est infime⁸¹⁹. Surtout, l'activité des saints-simoniens en Égypte éveille l'attention d'un jeune diplomate français, Ferdinand de Lesseps, vice-consul de France à Alexandrie en 1832 puis consul au Caire un an plus tard. De retour en Égypte en 1854, après l'avènement d'un nouveau vice-roi, Saïd-Pacha, son ami, Lesseps obtient de celui-ci, le 30 novembre 1854, le firman de concession lui donnant le pouvoir de créer une Compagnie

817. Shirley J. Black, « Napoléon III et le Mexique : un triomphe monétaire », *Revue Historique*, mars 1978 et, du même, *Napoleon III and the Mexican Silver*, Silverton, Colo., Ferrel Publications, 2000.

818. Jean Dautry, *Le percement de l'isthme de Suez*, Paris, Bourreliez, 1947.

819. Sur l'activité des saint-simoniens en Égypte, on se reportera aux ouvrages d'H.R. d'Allemagne : *Les Saints-Simoniens...op. cit.* et *Prosper Infantin...op. cit.*

universelle du Canal maritime de Suez. D'abord en contact avec les saint-simoniens qui, comme Paulin Talabot, font partie de la Société d'études pour le canal de Suez fondée en 1846, Lesseps rompt avec eux en 1855 et travaille désormais avec d'autres ingénieurs français qui proposent un tracé différent de celui de Talabot⁸²⁰. Mais il se heurte rapidement à l'hostilité de l'Angleterre qui agit sur le sultan ottoman toujours souverain nominal de l'Égypte et, à Paris, aux intrigues des saint-simoniens. Ceux-ci en effet, et notamment Enfantin, estiment que Lesseps les dépossède de leur projet.

Lesseps s'applique à désarmer l'opinion anglaise en s'adressant à des personnages influents comme Richard Cobden et à l'opinion publique qui, de plus en plus, lui est favorable. L'idée du percement du canal séduit en effet dans toute l'Europe aussi bien le pape Pie IX que l'ancien chancelier Metternich. À Paris, autour de Napoléon III, la lutte est chaude entre les adversaires du canal, comme Morny ou les saints-simoniens désormais écartés du projet, et l'impératrice et le prince Napoléon pour une fois du même avis. Lesseps peut compter sur Eugénie qui est sa cousine car sa mère est espagnole. Cela ne suffit pas pour obtenir le soutien de l'empereur qui, fidèle à la principale constance de sa politique, ne veut surtout pas mécontenter l'Angleterre. Lors d'une audience qu'il lui accorde en mai 1855, l'empereur déclare à Lesseps : « Si je vous soutenais maintenant, ce serait la guerre avec l'Angleterre mais quand les intérêts des capitaux européens et surtout français seront engagés, tout le monde vous soutiendra et moi le premier »⁸²¹.

Lorsque, en janvier 1856, Lesseps dépose les statuts de la Compagnie universelle de Suez, aucune mention n'est faite des saints-simoniens qui abandonnent bientôt la lutte. Mais il lui faut encore trois ans de démarches incessantes à travers toute l'Europe pour gagner à ses vues de nombreux souscripteurs et des États comme l'Autriche, l'Espagne, la Russie. Ce n'est que le 23 octobre 1859 que Napoléon III l'assure de son plein soutien. Pour populariser celui-ci, l'empereur utilise sa méthode habituelle, faisant publier deux jours plus tard un article dans ce sens dans *Le Constitutionnel*. Certes, à cette date, les travaux ont déjà commencé depuis le 25 avril 1859 mais rien n'est encore joué et cet appui s'avère indispensable car les Anglais poursuivent leurs manœuvres hostiles, menant contre Lesseps une campagne de presse le flétrissant comme « négrier » parce qu'il utilise 30 000 fellahs corvéables⁸²².

820. Georges Taboulet, « Aux origines du canal de Suez : le conflit entre F. de Lesseps et les saint-simoniens », *Revue Historique*, 1968.

821. Cité par Ghislain de Diesbach, *Ferdinand de Lesseps*, Paris, Perrin, 1998, p. 142.

822. Nathalie Montel, *Le chantier du canal de Suez*, thèse, Paris, EHESS, 1993.

À la fin de 1863, le sultan de Turquie, circonvenu par l'Angleterre, envoie par vice-roi interposé un ultimatum à la compagnie la sommant de ne plus avoir recours à la corvée. Lesseps en appelle alors à l'arbitrage de Napoléon III. Celui-ci rend sa sentence le 6 juillet 1864 : la compagnie doit renoncer à la corvée et rétrocéder à l'État égyptien le canal d'eau douce, qu'elle a fait construire entre le Nil et le canal de Suez pour approvisionner le chantier, et les terrains concédés ; en contrepartie, l'Égypte versera à la compagnie 120 millions de francs pour la construction du canal maritime qu'elle exploitera ensuite. Le 22 février 1866, le sultan accepte la sentence suivi de l'Angleterre qui ne craint plus désormais une trop forte présence française en Égypte. L'inauguration du canal le 17 novembre 1869 est grandiose en présence d'Eugénie, de l'empereur François-Joseph et d'Abd-el-Kader dont la présence, voulue par Napoléon III, est lourde de sens. L'appui de l'empereur, tardif, hésitant puis intermittent a fini cependant par être décisif.

Si le percement du canal de Suez est, dans le domaine du commerce international, une des réalisations majeures de la deuxième moitié du XIXe siècle, la fondation de la Croix Rouge est l'autre grande réalisation pacifique des années 1860 en ce qu'elle fonde le droit international humanitaire. L'appui apporté par Napoléon III à cette initiative a été déterminant souligne Véronique Harouel à qui l'on doit l'étude la plus complète sur la fondation de l'institution⁸²³.

En juin 1859, l'homme d'affaire suisse Henry Dunant cherche à rencontrer Napoléon III pour obtenir une concession foncière en Algérie. Le 24 juin, il se trouve en Lombardie, non loin de Solferino où a justement lieu une terrible bataille entre les troupes franco-sardes et l'armée autrichienne. Ce jour-là, Dunant ne peut rencontrer l'empereur, même après sa victoire, par contre il a sous les yeux le spectacle des horreurs de la guerre. La bataille fait en effet plus de 40 000 morts ou blessés et autant de malades ou de fiévreux, dont beaucoup vont mourir, sur un total de 301 000 hommes engagés des deux côtés. Dunant fait partie des civils, italiens en majorité, qui apportent spontanément leur aide aux blessés et aux malades s'efforçant ainsi de pallier l'insuffisance manifeste des services sanitaires des armées en présence. Napoléon III, malgré sa victoire, est d'ailleurs si ému du nombre de victimes et de la carence des secours qu'il propose lui-même à François-Joseph l'armistice de Villafranca. Quant à Dunant, de retour à Genève, il rédige un livre sur

823. Véronique Harouel, *L'essor du Comité international de la Croix Rouge et la France (1863-1918)*, thèse, Université de Poitiers, 1996 et du même auteur : *Histoire de la Croix Rouge*, Paris, PUF, 1999.

son expérience qu'il publie au début de 1862 sous le titre *Un été à Solferino*⁸²⁴. Évitant de critiquer les belligérants, il fait état de son expérience décrivant la douleur et le désespoir des blessés et des malades laissés à l'abandon ou mal soignés. Il propose que des sociétés de civils volontaires soient créées pour aller sur les champs de bataille aider les services sanitaires des belligérants.

Dunant adresse son livre à de nombreuses personnalités européennes dont le prince Napoléon et le général Trochu. En Suisse, il reçoit aussitôt le soutien du général Dufour, héros de la guerre du *Sunderbund*, et de Gustave Moynier, président de la Société d'utilité publique de Genève, société de bienfaisance qui date de 1828. En même temps, Dunant, qui a résidé à Paris au cours de l'hiver 1859-1860, assure qu'il obtient alors le plein soutien de Napoléon III : « Dès cette époque, je fus assuré moralement des sympathies du chef de l'Empire français pour ce qui serait tenté dans ce sens ; cela m'était d'autant plus précieux que, si partout j'eus à combattre pour défendre ma cause, j'eus particulièrement à lutter contre l'hostilité déclarée d'une partie de l'administration de ce pays, contre le parti-pris de l'intendance ». En effet, le maréchal Randon, ministre de la Guerre, désapprouve la démarche de Dunant et voit dans son témoignage, contre l'évidence, une charge contre l'armée française. En fait, la démarche de Dunant s'inspire tout à la fois des principes de la Révolution française et de la tradition philanthropique calviniste genevoise. Avant lui, d'autres philanthropes ont développé des idées analogues : le Français Henry Arrault, auteur en 1861 d'un ouvrage sur la même question⁸²⁵, Demidoff, Palasciano et Florence Nightingale, infirmière britannique qui a fait beaucoup, lors de la guerre de Crimée, pour l'amélioration des services sanitaires de l'armée anglaise⁸²⁶.

Le 17 février 1863 est constitué le Comité international permanent de secours aux militaires blessés en temps de guerre dont le général Dufour devient le président. C'est ce comité qui réunit une conférence à Genève du 26 au 29 octobre 1863. Quatorze États sont représentés : la France, la Suisse, l'Autriche, le Bade, la Bavière, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Hanovre, le Hesse, les Pays-Bas, la Prusse, la Saxe, la Suède et le Wurtemberg. La France a envoyé trois délégués : le consul de France à Genève et deux fonctionnaires du ministère de la Guerre. Ces délégués, d'abord réticents, changent rapide-

824. Réédité en 1959 par la Croix Rouge suisse à Berne.

825. Il déclenche une polémique à la fin de 1864 contre Dunant à laquelle Napoléon III met fin en décorant Henry Dunant de la Légion d'honneur.

826. *Préludes et pionniers : les précurseurs de la Croix Rouge (1840-1860)*, Colloque de 1988, Genève, 1991.

ment d'attitude et participent activement à l'élaboration des dix résolutions qui vont constituer la charte fondamentale du Comité international de la Croix Rouge, nom que prendra le comité en 1875. Il est décidé de constituer un comité dans chaque pays avec pour mission de former des infirmiers volontaires envoyés sur les champs de bataille munis d'un brassard avec croix rouge sous l'autorité des belligérants. La conférence adopte également trois vœux : elle demande que les gouvernements accordent leur protection aux comités de secours, proclament la neutralité des hôpitaux, ambulances, personnel volontaire et habitants portant secours aux blessés et aux blessés eux-mêmes. Il faut maintenant créer des comités dans chaque pays et, à nouveau, le maréchal Randon freine tant qu'il le peut la création du comité français. Le général Dufour, ami personnel de Napoléon III, intervient et obtient le « soutien providentiel de l'empereur »⁸²⁷. Randon doit s'incliner. C'est Dunant lui-même qui choisit les membres du comité parisien dans toutes les nuances de l'opinion. Vont ainsi voisiner aristocrates légitimistes ou orléanistes, bonapartistes, Charles Robert collaborateur de Duruy ou Élisée Reclus l'anticlérical. En 1864, des personnalités religieuses entrent dans la section lyonnaise.

Lors de la deuxième conférence de Genève, du 8 au 22 août 1864, la France joue un rôle de premier plan parmi les seize pays représentés. Dunant, qui continue de correspondre avec Napoléon III obtient de celui-ci la participation active du ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuis, qui délègue à Genève son collaborateur Charles Jagershmidt. La France est le premier pays, le 22 septembre 1864, à ratifier la convention adoptée par cette deuxième conférence. Les dix articles réaffirment la neutralité des ambulances et des hôpitaux, celle des personnels sanitaires et des aumôniers lorsqu'ils remplissent leurs fonctions, celle des habitants secourant les blessés. De plus, il est décidé que les soins aux militaires blessés ou malades devront leur être prodigués sans considération de nationalité, les blessés incapables de combattre devant être renvoyés chez eux après leur guérison, un drapeau et un brassard à croix rouge sur fond blanc devant être arborés par tous les personnels sanitaires, les hôpitaux et les ambulances. C'est cette convention qui fonde le droit international humanitaire. La diplomatie française use de toute son influence pour obtenir la ratification de la convention par plusieurs pays dont la Turquie en 1865 et le Vatican en 1867. Mais l'Autriche n'adhère qu'après Sadowa et la Russie refuse ainsi que les États-Unis qui n'adhéreront qu'en 1882.

Jusqu'à la fin de l'Empire, la France ne cesse d'imposer sa marque sur la nouvelle institution internationale qu'il paraît souhaitable de réviser après

827. V. Harouel, *L'essor...*, *op. cit.*, p. 106.

la guerre de 1866 entre l'Autriche-Hongrie d'une part, la Prusse et l'Italie d'autre part. Tout d'abord, à la suite du récit de la bataille navale de Lissa par l'amiral autrichien, Eugénie convoque Dunant aux Tuileries le 7 juillet 1867 pour lui demander que la Convention de Genève de 1864 soit étendue aux marines militaires. Malgré l'opposition du ministre de la Marine, l'amiral Jurieu de la Gravière, la Conférence de Paris du 29 août 1867 tient compte du vœu de l'impératrice⁸²⁸. De plus, la bataille de Sadowa rend nécessaires des précisions sur le port des insignes et la définition précise de la neutralité. Du 5 au 20 octobre 1868, une conférence diplomatique se réunit à Genève avec les représentants de 14 États malgré les réserves françaises. Napoléon III, toutefois, n'a pas osé aller à l'encontre de ses chefs militaires pour qui toute extension du champ de la neutralité lors des opérations militaires ne peut se faire qu'au détriment de l'efficacité sur le terrain. Le nouveau ministre de la Guerre, le maréchal Niel, refuse de reconnaître la neutralité des infirmiers militaires. Cinq articles additionnels au texte de 1864 n'en sont pas moins adoptés (dont le cinquième qui prévoit le renvoi chez eux sur parole de tous les blessés sauf les officiers) mais, du fait des réticences françaises, ils ne seront jamais ratifiés. Pourtant, la même conférence, après une intervention française, intègre de nouveaux articles sur la guerre maritime qui découlent de la Conférence de Paris du 29 août 1867.

Déjà, lors de l'Exposition universelle de Paris en 1867, Napoléon III a tenu à ce que soit présentée l'œuvre du Comité international puis à prolonger cette présentation par un Musée international aux Invalides. Il est clair qu'à travers ces initiatives, le gouvernement français tente de faire primer Paris sur Genève mais Gustave Moynier, qui a succédé à Dufour et qui demeure président du comité jusqu'à sa mort en 1910, réussit à déjouer la manœuvre sans pour autant s'aliéner la France. Le moment de vérité vient pour celle-ci en juillet 1870 sur les champs de bataille lors de la guerre contre la Prusse qui, en 1866, a déjà appliqué la Convention de Genève lors de la guerre contre l'Autriche et ceci unilatéralement puisque à cette date l'Autriche ne l'a pas ratifiée. Dans le conflit de 1870, le contraste est saisissant entre la Prusse et la France : alors que la Prusse en observe les principales dispositions, la Convention de 1864 n'est pas appliquée pour l'essentiel par des militaires français pour qui elle est quasiment inconnue. De plus, la presse catholique critique vivement le comité international non seulement parce que les institutions catholiques perdent le monopole du secours aux blessés mais aussi parce qu'il s'agit d'une organisation d'origine protestante. C'est pourquoi la

828. *Ibid.*, p.464 et suiv.

Convention de Genève est violée par les militaires français lors de la guerre de 1870 : les signes distinctifs sont soit ignorés, soit utilisés abusivement à des fins militaires et le général Bourbaki s'enfuit déguisé en infirmier ! L'armée prussienne respecte bien la convention concernant les blessés, ce qui ne l'empêche pas de violer les lois de la guerre en procédant à des exécutions de civils ! L'impéritie du commandement militaire français, manifeste sur le plan stratégique et sur celui de l'intendance, se retrouve donc au niveau sanitaire. On aurait pu penser que Dunant en aurait rendu responsable Napoléon III, or il n'en est rien bien au contraire. Dans ses mémoires en effet, il le dédouane totalement précisant que l'empereur « qui aimait à favoriser et à protéger les idées d'humanité, rencontrait le plus souvent, dans son entourage, ses familiers, ses courtisans et même dans les membres de son gouvernement, des lenteurs, des obstacles ou une opposition qui paralysait toute sa bonne volonté »⁸²⁹ ! Témoignage à ajouter à la longue liste de ceux, déjà cités et allant dans le même sens, concernant sa politique sociale.

Les guerres européennes et la recherche du « concert européen »

Qu'il y ait eu entre Saint-Simon et les saint-simoniens d'une part et, d'autre part, Louis-Napoléon une filiation concernant la conduite de la politique européenne ou que Louis-Napoléon ait retrouvé de lui-même les idées de Saint-Simon à partir des « idées napoléoniennes », ce qu'il est important de souligner c'est l'identité de leurs conceptions en la matière. Celles de Saint-Simon, nous les connaissons bien. Elles sont exposées dans son ouvrage au titre particulièrement explicite paru en octobre 1814 : *De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale*⁸³⁰. Le livre sort à la veille du congrès de Vienne qui s'ouvre le 1^{er} novembre 1814. Saint-Simon rappelle l'objectif du congrès, la conciliation des intérêts de tous les États représentés, et prédit que le congrès

829. V. Harouel, *L'essor..., op. cit.*, p. 767.

830. Écrit avec la collaboration de son secrétaire Augustin Thierry. Que celui-ci ait surtout tenu la plume, comme il le semble, ou qu'il ait eu une part plus importante au niveau des idées, ce qui est plus douteux, n'a qu'une importance secondaire pour notre propos puisque l'ouvrage est paru en octobre 1814 à Paris chez Adrien Egron sous le seul nom de Comte de Saint-Simon et qu'il est donc porté à son crédit au XIX^e siècle. Par contre, les éditions récentes aussi bien en 1925 qu'en 1995 font figurer le nom d'Augustin Thierry après celui de Claude-Henry de Saint-Simon.

n'atteindra pas son but. Le pronostic est erroné mais l'essentiel de son propos est ailleurs. Tout d'abord dans le fait que, pour la réussite d'un tel projet, il conseille que les peuples soient libres, c'est-à-dire qu'ils aient adopté un régime parlementaire à l'anglaise. Ensuite, dans le projet qu'il présente d'un parlement général de l'Europe garantissant les libertés et composé de négociants, de savants, de magistrats et de propriétaires tous élus par des hommes sachant lire et écrire. À la tête de ce parlement, il y aurait un roi héréditaire disposant d'une force capable de réprimer l'ambition des peuples ou des rois, qui maintiendrait la paix dans la confédération en l'occupant à de grands travaux et peuplant « le globe de la race européenne qui est supérieure à toutes les races d'hommes ». Mais Saint-Simon est convaincu que l'on ne peut arriver tout de suite à cet idéal et il imagine un gouvernement franco-anglais avec un parlement où les Anglais seraient majoritaires, où il y aurait une banque commune et un papier monnaie commun. Sa conclusion en fait un précurseur de l'Europe du début du XXI^e siècle : « Il viendra sans doute un temps où tous les peuples de l'Europe sentiront qu'il faut régler les points d'intérêt général avant de descendre aux intérêts nationaux; alors les maux commenceront à devenir moindres, les troubles à s'apaiser, les guerres à s'éteindre »⁸³¹.

Les saint-simoniens reprennent et développent ces idées dans leurs prédications et dans leurs journaux notamment dans *Le Globe*. Ils y ajoutent l'idée qu'il revient à la France d'apporter la paix sur l'Europe. Ainsi, en janvier 1831, Laurent réclame que la France « achève la tâche de Napoléon, qu'elle rende l'Europe toute française ». Tous les regards se tournent vers la France « comme autrefois ils le furent vers Rome belliqueuse ou pacifique » car, ajoute-t-il s'adressant à la France elle-même : « les peuples t'ont voué leur sympathie ; ils ont foi en toi ». Au même moment, un autre prédicateur saint-simonien, Barrault, estime que la France est destinée à « enlancer » l'Europe dans « les liens d'une vaste association »⁸³². Le nationalisme français, absent chez Saint-Simon, revient donc en force chez ses épigones qui paraissent ainsi imaginer une Europe dominée par la France. Pourtant, dès 1832, *Le Globe* rejette la guerre et affirme son pacifisme car « chaque peuple, chaque classe a son génie propre » et « l'œuvre humanitaire est une et multiple à la fois »⁸³³. En 1831, le prédicateur J. Reynaud affirmait que le but à atteindre était « pour la politique extérieure, l'association universelle de tous les peuples, pour la politique intérieure l'amélioration de la condition des

831. Cet ouvrage est analysé dans C.O. Carbonell, *op. cit.*

832. H. R. d'Allemagne, *Les saint-simoniens...*, *op. cit.*, p. 171.

833. *Ibid.*, p. 195.

prolétaires »⁸³⁴. Dans ces perspectives, le désarmement est indispensable pour favoriser l'essor de la science et de l'industrie.

Quelques années plus tard, en 1839, le jeune Louis-Napoléon, dans ses *Idées napoléoniennes* retrouve les mêmes accents : « Mais toi, France de Henri IV, de Louis XIV, de Carnot, de Napoléon... n'as-tu plus de mission à remplir ? Bientôt viendra le jour où, pour te gouverner, il faudra comprendre que ton rôle est de mettre dans tous les traités ton épée de Brennus en faveur de la civilisation »⁸³⁵. Quant à Napoléon, sa tâche a été difficile car « comme souverain de la France, il doit user (de ses conquêtes) dans un intérêt français ; comme grand homme, dans un intérêt européen » car son grand but était le « remaniement de l'Europe basé sur l'intérêt de tous »⁸³⁶. Louis-Napoléon cite ensuite cette phrase de Napoléon 1^{er} : « La Sainte Alliance est une idée qu'on m'a volée » précisant que pour lui il s'agissait de la Sainte Alliance des peuples par les rois et non celle des rois contre les peuples » car « la politique de l'empereur, au contraire, consistait à fonder une association européenne solide en faisant reposer son système sur des nationalités complètes et sur des intérêts généraux satisfaits ». Texte capital pour qui veut comprendre la politique extérieure du Second Empire : il ne pourra y avoir de paix en Europe que lorsque celle-ci en sera arrivée aux « nationalités complètes ». Et Louis-Napoléon d'ajouter : « Pour cimenter l'association européenne, l'empereur, suivant ses propres paroles, eût fait adopter un code européen, une cour de cassation européenne... Il eût fondé un Institut européen » et ainsi « les intérêts européens auraient dominé les intérêts nationaux et l'humanité eût été satisfaite »⁸³⁷. Le moins que l'on puisse dire est que ces paroles rendent un son bien saint-simonien.

Ce rôle messianique attribué à la France par les saint-simoniens des années 1830 et par le jeune Louis-Napoléon, on le retrouve chez Buchez et, à partir de 1840, chez les buchéziens de *L'Atelier* comme chez la plupart des socialistes et des révolutionnaires français de l'époque. Pour *L'Atelier*, « la France est le soldat de la Révolution et l'apôtre du droit des peuples... De là le caractère belliqueux de son patriotisme ».⁸³⁸ Sous la monarchie de Juillet, aucun journal n'est plus agressif vis à vis de l'étranger et nul plus que lui ne fait appel à la « guerre des principes ». En même temps, *L'Atelier*, en

834. *Le Globe*, 26 septembre 1831.

835. L.N. Bonaparte, *Œuvres*, t. 1, 1848, p. 193.

836. *Ibid.*, p. 298 et 300.

837. *Ibid.*, pp. 319-320.

838. A. Cuvillier, *op.cit.*, p. 75.

juillet 1843 comme en mars 1844, appelle de ses vœux la constitution d'une « fédération européenne » avec « un congrès central » des « États-Unis d'Europe » devant régler toutes les questions internationales politiques comme économiques⁸³⁹.

Le prisonnier du fort de Ham s'est senti en pleine communion d'esprit avec ce journal auquel il est abonné d'autant plus qu'il était un « Européen » au plein sens du terme par ses origines françaises, par les années passées en Bavière et en Suisse, par sa sympathie pour la cause italienne et pour la cause polonaise ainsi que par son attirance pour l'Angleterre. Charles-Henri Bach, son cousin, note dès 1834: « Le Prince m'a longuement parlé hier soir de l'amour que son oncle Beauharnais avait laissé en Bavière et il m'a dit qu'après tant de luttes, il croyait toute l'Europe mûre pour une confédération ». Ferdinand Bac, qui rapporte le propos, ajoute que cette idée européenne le hante et que « plus tard avec les phalanstériens et les saint-simoniens qui entretenaient avec lui des rapports épistolaires, il la développe ». Louis-Napoléon disait alors : « Il faut d'abord unir les pays latins. L'Allemagne suivra naturellement... » mais, ajoute Bac, « il avait oublié la Prusse »⁸⁴⁰ ! En 1844, Louis-Napoléon rappelle que, selon Sully, Henri IV voulait aussi l'équilibre entre les peuples européens pour résoudre par la raison et non par la force les querelles des peuples et il évoque le rêve d'Henri IV d'un aréopage européen. C'est donc bien entre 1839 et 1844 que s'élabore ce qui va constituer le fond de ses convictions en matière de politique extérieure européenne et que l'on peut résumer ainsi : la recherche de la stabilité de l'Europe par le concert européen, après avoir résolu le problème des nationalités⁸⁴¹, mais en assignant toujours à la France un rôle central. Cela suppose naturellement un équilibre européen différent de celui qui est issu du congrès de Vienne. On s'apercevra dès son élection à la présidence de la République qu'il ajoute à ces conceptions la conviction que rien de valable ne peut se faire sans cette Angleterre dont il admire les institutions. Or c'est là une idée typiquement saint-simonienne : il n'y a pas de paix possible en Europe en dehors d'une alliance franco-anglaise sans faille. Peut-être tire-t-il aussi la leçon de l'échec napoléonien.

On réduit souvent la politique européenne de Louis-Napoléon à ses interventions militaires en Italie (en 1849, 1859, 1867), à la guerre de Crimée

839. *Ibid.*, pp. 75-76.

840. F. Bac, *op. cit.*, pp. 103-104.

841. Cela s'insère dans un contexte européen plus large : Georges Weill, *L'Europe au XIX^{ème} siècle et l'idée de nationalité*, Paris, Albin Michel, 1938.

(1854-1856) puis à la guerre franco-prussienne de 1870. Mais ce ne sont là que les aspects les plus visibles d'une politique étrangère caractérisée par la recherche inlassable du concert européen à travers des conférences et des congrès comme l'a montré William Echard⁸⁴². Il reste que, d'une façon constante, il enfreint ses propres principes en menant quelquefois une diplomatie parallèle de conspirateur ou en pratiquant des interventions militaires unilatérales.

De sa prise de fonction comme président de la République, le 20 décembre 1848, à la proclamation de l'Empire, le 2 décembre 1852, la politique européenne de Louis-Napoléon est déjà caractérisée par cette offre permanente d'un congrès général européen. Aussitôt élu, il tente de faire de la conférence internationale, qui doit se réunir à Bruxelles, en février 1849, l'embryon d'un congrès sur l'Italie bouleversée par la révolution de 1848 et par la fuite du pape. Mais l'ancien compagnon des *carbonari*, en raison du veto autrichien, ne peut pas plus réussir par la négociation en 1849 ce qu'il projetait par la force en 1831 et il doit accepter la conférence de Gaëte qui réunit les seules puissances catholiques. Du moins obtient-il de la conférence, malgré l'opposition du pape, et le succès n'est pas mince, que la France soit autorisée à intervenir en Italie : devançant l'Autriche dans Rome, il évite ainsi un bain de sang de révolutionnaires ce dont l'opinion française ne paraît pas lui être reconnaissante. Dès ce moment, il rencontre l'ambassadeur anglais et lui signifie que les traités de 1815 faits contre la France doivent être révisés mais pas au détriment de la paix. Lorsque se réunit, le 8 mai 1852, la conférence de Londres, il propose que les grandes questions européennes du moment (Rome, Schleswig-Holstein, Neufchâtel, Grèce) soient réglées par une grande négociation, sans plus de succès.

La guerre de Crimée (1854-1856) a pour origine apparente non seulement l'affaire des Lieux saints, en 1852, au cours de laquelle la France a apporté son soutien aux catholiques romains contre les chrétiens orthodoxes mais aussi la politique expansionniste de la Russie au détriment de l'empire turc⁸⁴³. Napoléon III voit surtout l'occasion, dans ce contexte, de briser la Sainte Alliance en isolant la Russie considérée par l'opinion publique fran-

842. L'ouvrage essentiel à ce sujet est celui de William E. Echard, *Napoléon III and the concert of Europe*, Louisiana State University Press, Baton Rouge and London, 1983. Sont encore utiles les ouvrages de Georges Pagès, *La politique extérieure de Napoléon III*, PUF, 1933, de Pierre Renouvin, *Histoire extérieure du Second Empire*, Paris, Tournier et Constant, 1940 et le tome V de *Histoire des relations internationales, 1815-1870* sous la direction du même, Paris, Hachette, 1954.

843. Luc Monnier, *Étude sur les origines de la guerre de Crimée*, Genève, Droz, 1977.

çaise comme la puissance réactionnaire par excellence. La destruction de la flotte ottomane par les Russes en novembre 1853 permet à la France d'obtenir le soutien de l'Angleterre. Il ne s'agit pas pourtant pour l'empereur de régler cette affaire par les armes mais d'en profiter pour tenir un grand congrès européen de la paix où seraient résolues toutes les questions non réglées au congrès de Vienne afin de donner aux nations une paix permanente. Il multiplie alors les contacts avec la Prusse et avec l'Autriche. Dans son plan, une place de choix est accordée aux nationalités italienne et polonaise : la Lombardie et la Vénétie seraient enlevées à l'Autriche qui recevrait en compensation les deux principautés roumaines de Moldavie et de Valachie, la Russie perdrait la Pologne érigée en royaume indépendant, la Finlande serait restituée à la Suède et les provinces baltes passeraient à la Prusse. C'est le contenu du mémorandum du 19 mars 1854. Le tsar repoussant la proposition, c'est la guerre, rapidement populaire en France (trois emprunts en 1854 et 1855 sont facilement couverts) bien que marquée par de fortes pertes en hommes, par les carences du commandement français à tous les niveaux et par de difficiles victoires de l'alliance France-Angleterre et Piémont-Sardaigne (Alma le 20 septembre 1854 ; Sébastopol le 10 septembre 1855). Napoléon III avance alors de nouvelles propositions : protectorat européen sur la Moldavie et la Valachie⁸⁴⁴, libre navigation dans les bouches du Danube, neutralisation de la mer Noire.

En novembre 1855, lors de la clôture de l'Exposition universelle de 1855, il déclare que c'est à l'Europe de décider ce qui, sur le plan international, est juste et ce qui ne l'est pas. Le 27 décembre de la même année, paraît la brochure du saint-simonien Charles Duveyrier : *D'une nécessité d'un congrès pour pacifier l'Europe par un homme d'État*. Selon une méthode éprouvée, l'empereur agit par personne interposée. Duveyrier exprime l'idée que l'opinion européenne étant en faveur de la paix, la chute de Sébastopol doit déboucher sur un congrès de tous les États européens pour régler les grandes questions européennes. Mais l'essai se heurte au refus véhément de Londres. Napoléon III doit faire machine arrière : « Je veux la paix, dit-il en substance à Walewski, mais je veux aussi l'alliance anglaise ». C'est pourquoi le congrès de Paris (25 février-16 avril 1856), auquel est contraint le tsar après la menace d'intervention auprès des alliées de l'Autriche et de la Suède, s'en tient au solde de la guerre de Crimée : la mer Noire est neutralisée, la Moldavie et la Valachie deviennent autonomes toujours sous souveraineté

844. Carol Iancu, « Napoléon III et la politique française à l'égard de la Roumanie », *La Revue d'histoire diplomatique*, 1974 et Gerald F. Borango, *The emergence of the Romanian Nation State, 1848-1866*, New York, 1979.

turque mais sous garantie des puissances européennes⁸⁴⁵. On se contente d'un échange de vues sur la Grèce et sur l'Italie.

Certes, l'empereur n'a pas obtenu le grand congrès européen qu'il appelait de ses vœux mais le congrès a accepté le principe d'une conférence qui se réunit à nouveau à Paris du 31 décembre 1856 au 6 janvier 1857. L'entreprise est moins ambitieuse puisqu'il ne s'agit que d'examiner les litiges dans les bouches du Danube, ce qui fait d'ailleurs l'objet d'un protocole. Une nouvelle crise dans la région, en août 1857, débouche sur une nouvelle conférence à Paris, le 22 mai 1858. Une nouvelle fois, Napoléon III apparaît comme le conciliateur et surtout comme le grand défenseur des nationalités : sa proposition de réunir Moldavie et Valachie au sein des Principautés unies de Moldavie et de Valachie est adoptée. Le 3 juillet 1858, les puissances acceptent que les Principautés unies soient autonomes sous la souveraineté turque, que chacune d'entre elles soit gouvernée par un hospodar et qu'une même flamme bleue soit jointe à chaque drapeau distinct. C'est là plus qu'un embryon d'un État commun, qui deviendra, conformément aux aspirations de ses habitants, la Roumanie. Ce succès de Napoléon III est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu malgré l'opposition de l'Autriche et de la Turquie. Mais Napoléon III apparaît désormais comme le champion incontesté des nationalités en Europe.

Parallèlement, la même conférence de Paris, toujours à son initiative, règle par le traité du 26 mai 1857 la question de Neuchâtel. Cette principauté appartenait au roi de Prusse à titre personnel mais était en même temps membre de la Confédération helvétique. Une insurrection pro-prussienne avait provoqué une grave crise entre la Suisse et la Prusse. Par le traité de 1857, le roi de Prusse conserve son titre de prince de Neuchâtel mais n'a plus le pouvoir de l'exercer. Dans cette affaire, Napoléon III a réussi à ne s'aliéner ni la Prusse, ni la Suisse. Enfin, en 1858, la France apparaît comme la protectrice, avec la Russie, d'une autre nationalité balkanique, celle du Monténégro. Autonome au sein de l'empire turc, le Monténégro avait battu une armée turque sans toutefois pouvoir se libérer totalement de la suzeraineté des Turcs. Une démonstration navale franco-russe en Adriatique, en novembre-décembre 1858, décourage toute velléité d'intervention militaire turque et place désormais de fait le Monténégro sous la protection des grandes puissances. La fin de l'année 1858 marque l'apogée diplomatique de Napoléon III qui apparaît tout à la fois comme le protecteur des nationalités et le pacificateur de l'Europe. À la suite de la guerre de Crimée et des affaires des principautés danubiennes, de

845. Alain Gouttmann, *La guerre de Crimée*, SPM, 1995.

Neufchâtel et du Monténégro, il a réussi à faire éclater la Sainte Alliance, à apporter un appui décisif au mouvement national roumain, à la Confédération helvétique et au Monténégro.

Mais l'affaire italienne va modifier la donne diplomatique en ce qu'elle démontre les limites de la recherche du concert européen. La question de l'unité italienne reste encore en suspens et l'effort diplomatique de l'empereur pour la faire progresser a échoué. Pour les patriotes italiens, l'arme de la parole doit désormais laisser la place à la parole des armes et il importe de rappeler à Napoléon III ses engagements de jeunesse. C'est ce que fait brutalement Orsini, le 14 janvier 1858, par son attentat. Même s'il a été habilement utilisé par le préfet de police, le bonapartiste « de gauche » Piétri, pour obtenir une lettre-supplique d'Orsini à l'empereur en faveur de la libération de l'Italie, cet acte joue le rôle déclencheur chez Napoléon III et il remet la question italienne au centre de sa politique européenne. Il est certain que le sacrifice de sa vie que fait Orsini touche en lui quelque chose de profond et ranime les souvenirs de son expédition italienne de 1831 au cours de laquelle son frère a perdu la vie. Mais l'empereur sait parfaitement que l'obtention du concert européen sur cette question sera très difficile. Il sait aussi que l'Église et les conservateurs sont opposés à toute intervention en Italie à laquelle au contraire poussent *La Presse* de Guérault, *Le Siècle* d'Havin et *Les Débats*. Les saint-simoniens en particulier sont favorables aux interventions militaires en faveur des nationalités opprimées. Aussi, l'empereur choisit-il une autre voie, celle de la diplomatie secrète et de l'action isolée de la France. Pour la première fois depuis 1848, peut-être aussi parce qu'il paraît au faîte de sa puissance, il n'agit plus dans le cadre du concert européen et ceci, à l'insu de son propre gouvernement. Cette action diplomatique de *carbonaro* se concrétise par l'entrevue secrète de Plombières avec Cavour, ministre de Piémont-Sardaigne, le 21 juillet 1858, que l'on peut tout à fait dénommer le complot de Plombières puisque rien ne transparait de ses dispositions⁸⁴⁶. Au cours de cette entrevue, Napoléon III promet à l'homme d'État piémontais d'aider à la constitution d'une Italie fédérale avec : un royaume de Haute Italie autour du royaume de Piémont-Sardaigne avec les duchés de Parme et de Modène plus la Lombardie et la Vénétie ainsi que les terres pontificales de Romagne et les Légations ; un royaume d'Italie centrale avec la Toscane et d'autres territoires pontificaux ; un royaume d'Italie du Sud correspondant au royaume des Deux-Siciles ; un État du pape réduit à Rome et à ses environs immédiats.

846. Cette entrevue a certainement eu beaucoup plus d'importance politique que la liaison que Napoléon III entretint quelque temps avec la comtesse de Castiglione, véritable « agent » de Cavour à Paris.

Ces quatre États seraient réunis dans une Confédération italienne présidée par le pape⁸⁴⁷. En échange de ses bons offices, la France recevrait la Savoie et le comté de Nice, intégrés à la France sous la Révolution et l'Empire, où il existe toujours un mouvement francophile et que l'on peut considérer comme français de culture⁸⁴⁸. Dans cette perspective, un rapprochement s'opère entre les deux États : le 23 janvier 1859, est annoncé le traité d'alliance défensive franco-piémontais signé en décembre 1858 ainsi que, le 30 janvier, le mariage du cousin de l'empereur, le prince Napoléon, avec la fille du roi de Piémont-Sardaigne, Clothilde.

Le complot de Plombières et ses suites provoquent des oppositions si fortes (à l'extérieur, de l'Angleterre ; à l'intérieur, des conservateurs, des catholiques et des ministres malgré le soutien de toute l'opinion de gauche) et vont tellement à l'encontre de la recherche du concert européen que Napoléon III pratique depuis son arrivée au pouvoir, que celui-ci écarte tout d'abord le recours à la force militaire et qu'il s'attache pendant des mois à trouver une solution diplomatique, hésitant de plus en plus devant la guerre. Le premier semestre 1859 est la parfaite illustration des hésitations et des sinuosités de l'attitude de l'empereur dans cette affaire. Il tente tout d'abord de populariser certaines des dispositions arrêtées à Plombières à travers la brochure de La Guéronnière qu'il inspire et qui paraît le 4 février 1859, *L'Empereur Napoléon III et l'Italie*, qui propose une confédération italienne présidée par le pape, le retrait de l'Autriche d'Italie et la constitution d'une armée italienne sous le commandement piémontais. Mais voilà que la question des principautés danubiennes vient interférer dans la question italienne. Le 17 janvier puis le 5 février 1859, la Moldavie puis la Valachie élisent le même hospodar, Alexandre Couza. C'est un pas vers l'unité des deux pays mais c'est aussi une violation de la convention de juillet 1858. Devant les protestations internationales, Couza se place sous la protection de Napoléon III et lui demande de réunir la conférence de Paris. La Turquie et l'Autriche acceptent, ce qui suscite les vives réserves de Cavour qui craint non sans raison qu'une telle conférence ne discute de la question italienne, ce qui ne pourrait aboutir comme toutes les conférences tenues à froid qu'à des demi-mesures. Or voici que, le 16 mars 1859, la Russie propose un congrès des cinq grandes puissances pour régler la question italienne, proposition acceptée par la France le lendemain même. La rapidité de la réaction française fait penser à l'Angleterre et à l'Autriche

847. Roland Conilleau, *L'entrevue de Plombières*, Presses universitaires de Nancy, 1991.

848. Pour le comté de Nice, il faudrait plutôt dire : de culture occitane (la langue locale est le provençal), française (Blanqui est né à Puget-Thénières) et même italienne (Garibaldi est enfant de Nice).

que la Russie agit à l'instigation de la France et Cavour également n'est pas loin d'avoir le même point de vue. Les craintes de ce dernier se confirment lorsqu'il apprend qu'à cette conférence les États italiens n'auront qu'un rôle consultatif d'où sa colère contre Napoléon III. Jouant alors son va-tout, il multiplie les provocations contre l'Autriche en suscitant partout dans les régions italiennes occupées par les Autrichiens des actions insurrectionnelles en liaison avec des groupes révolutionnaires. L'Autriche tombe dans le panneau et, le 19 avril 1859, envoie au Piémont un ultimatum repoussé le 26 avril. Le 29 avril, l'Autriche ouvre les hostilités contre le Piémont. Il ne reste plus à Napoléon III qu'à entrer à son tour, *volens nolens*, dans la guerre dès le 3 mai conformément au traité d'alliance défensive. L'homme est pourtant si secret qu'il est difficile de savoir si, dans son for intérieur, il n'est pas mécontent de la tournure des événements.

Alors que la guerre provoque l'enthousiasme des faubourgs ouvriers des villes françaises, elle se révèle vite difficile et très meurtrière. Une fois de plus, les carences de l'armée se manifestent au grand jour et les victoires de Magenta (4 juin) et de Solferino (24 juin), aussi exaltantes soient-elles pour l'empereur qui a pris le commandement des troupes, ne suffisent pas à compenser l'impression d'horreur que lui laissent les champs de bataille⁸⁴⁹. Celle-ci jointe à l'embrasement révolutionnaire de toute l'Italie et à la mobilisation de la Prusse le poussent à traiter avec François-Joseph qu'il rencontre dès le 11 juillet et avec lequel il signe l'armistice de Villafranca. La paix de Zurich du 10 novembre 1859 comprend plusieurs traités : un traité franco-autrichien transfère la Lombardie à la France puis un traité franco-piémontais rétrocède la Lombardie au Piémont, enfin un autre traité franco-autrichien prévoit l'organisation d'une confédération italienne avec une Vénétie autonome et la restauration du pouvoir des principautés d'Italie centrale. En même temps, une seconde brochure signée par La Guéronnière paraît le 22 décembre 1859 sous le titre : *Le Pape et le congrès*. L'auteur y engage le pape à renoncer à l'essentiel de ses possessions : « Plus le territoire sera petit et plus le souverain sera grand ». Cette brochure, bien évidemment inspirée par l'empereur, vaut acceptation par lui des changements qui affectent alors toute l'Italie centrale. Une autre brochure, signée Edmond About, écrivain proche de l'empereur, paraît au printemps 1860 et va dans le même sens. Au même moment, en Italie centrale, la force du mouvement unitaire est telle qu'il est clair que le traité de Zurich franco-autrichien est inapplicable. Napoléon III en prend acte et, malgré l'opposition virulente

849. Raymond Bourgerie, *Magenta et Solferino (1859) : Napoléon III et le rêve italien*, Paris, Economica, 1993.

des catholiques français qui réclament en vain une intervention militaire contre le Piémont et les populations soulevées, l'empereur accepte l'annexion par les Piémontais de l'ensemble de l'Italie centrale insurgée, annexion légitimée par des plébiscites triomphaux. En retour, le traité de Turin du 24 mars 1860 remet à la France la Savoie et Nice que les plébiscites du 22 avril suivant entérinent⁸⁵⁰.

Même si, dans l'affaire italienne, Napoléon III s'est montré fidèle à ses idées de toujours en faveur de l'indépendance des populations de ce pays, c'est une impression de confusion que l'on ressent en 1860. Non seulement, les choses ne se sont pas passées comme il l'espérait, non seulement il a donné le sentiment qu'on lui forçait la main, mais il a dérogé à un de ses principes de politique étrangère : la recherche du concert européen. Du moins, n'a-t-il rien fait qui puisse indisposer l'Angleterre. Pourtant, il n'a pas renoncé à rechercher l'accord des grandes puissances. C'est avec celui-ci qu'un corps expéditionnaire français débarque au Liban en août 1860, c'est une expédition franco-anglaise qui prend Pékin en octobre 1860, c'est une expédition franco-anglo-espagnole qui prend pied au Mexique en novembre 1861. De plus, entre 1861 et 1863, il poursuit ses efforts pour associer les puissances au règlement des questions italienne et polonaise. Inlassablement, il propose à cette fin la tenue d'un grand congrès européen⁸⁵¹ et, fidèle à ses méthodes, il fait connaître ses solutions à travers une nouvelle brochure de Charles Duveyrier, saint-simonien toujours fidèle : *L'Empereur François-Joseph et l'Europe*. Le congrès auquel il pense doit évoquer l'Italie (et il souhaite sur ce point que l'Autriche fasse des concessions), l'Allemagne et la Pologne mais il propose également, en octobre 1861, des mesures de désarmement en Europe. Il compte sur Richard de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, avec lequel il a noué des liens d'amitié pour faire avancer ses idées.

Mais l'insurrection polonaise de janvier 1863 fait éclater les divergences des puissances : tandis que la Prusse appuie la répression russe, l'Angleterre, la France et l'Autriche protestent. Toujours turbulent et passablement irresponsable, le prince Napoléon dans un discours retentissant prononcé en mars, ne propose rien de moins qu'une intervention militaire de la France contre la Russie ! Ce à quoi le ministre Billaut, dûment chapitré par l'empereur, répond qu'il s'agit là d'une question qui intéresse l'ensemble de

850. Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, Roanne, Horvath, 1982 et Alain Ruggiero (Dir.), *Nouvelle Histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 2006.

851. W. E. Echard, *op. cit.*, pp. 182-183, insiste justement sur l'importance de cette proposition comme étant au centre de la politique extérieure de Napoléon III.

l'Europe et Napoléon III de proposer dans la foulée un nouveau congrès de presque tous les États européens, proposition acceptée par la Russie⁸⁵². C'est dans ce contexte que Napoléon III, à travers deux discours prononcés en novembre 1863 à Auxerre puis devant le Corps législatif, développe, à un degré inégalé jusque-là, des conceptions de politique européenne qui s'inspirent clairement des conceptions saint-simoniennes de 1814. C'est toujours de réorganisation de l'Europe qu'il s'agit : « La rivalité jalouse des puissances empêchera-t-elle sans cesse les progrès de la civilisation ? Entretiendrons-nous toujours de mutuelles défiances par des armements exagérés ? Les ressources les plus précieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans une vaine ostentation de nos forces ? Ayons le courage de substituer à un état maladif et précaire une situation stable et régulière, dût-elle coûter des sacrifices »⁸⁵³. Il va plus loin, le 21 novembre, quand il évoque la constitution d'une sorte de société des nations européennes voire de parlement européen : « De tout cœur, je souhaite qu'un jour viendra où les grandes questions qui divisent les gouvernements et les peuples pourront être réglées dans la paix par un tribunal européen. Ce vœu était celui du chef de ma famille quand il s'écriait à Sainte-Hélène : « Se battre en Europe, c'est la guerre civile ». Cette grande pensée qui fut jadis une utopie ne peut-elle devenir demain une réalité ?... Unissons nos efforts vers ce noble but. Ne pensons aux obstacles que pour les vaincre et à l'incrédulité que pour la confondre »⁸⁵⁴.

Ces discours sont salués comme il se doit par les saint-simoniens qui n'ont eu aucune peine pour reconnaître dans ce « tribunal européen » ce « parlement européen » que Saint-Simon appelait de ses vœux en 1814, un Saint-Simon qui avait aussi annoncé qu'un prince réaliserait son programme politique et social ! Enfantin ne s'y trompe pas. Il a déjà regretté en octobre 1861, après que le projet français de désarmement ait été rejeté par l'Autriche, la Prusse et la Russie, que le gouvernement impérial ne réitère pas sa proposition. Aussi exulte-t-il devant les discours de 1863 et il fait insérer dans le journal de cet autre saint-simonien qu'est Adolphe Guérout des passages de son ouvrage *Science de l'homme* sous le titre non équivoque de « Préface au discours impérial » ! C'est aussi à ce moment-là que

852. Stanislaw Borr-Tylingo, *Napoléon III, l'Europe et la Pologne*, Rome, 1963.

853. H. R. d'Allemagne, *Prosper Enfantin...op. cit.*, pp. 197-198.

854. R. Sencourt, *op. cit.* P. 241. Voir aussi de Albert Pingaud, « Un projet de désarmement de Napoléon III, 1863 », *Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, CR II*, nov.-déc. 1931.

Guérout, dans *L'Opinion Nationale*, dénomme Napoléon III « un Saint-Simon à cheval »⁸⁵⁵!

Ces discours de 1863 représentent le point extrême de filiation ou de convergence entre la pensée saint-simonienne et celle de Napoléon III : le concert européen et le désarmement comme moyens, la satisfaction des aspirations nationales partout en Europe et le remodelage de la carte européenne comme fins. Rapidement pourtant, ces objectifs sont oubliés lors de l'affaire des duchés danois du Schleswig-Holstein attribués à la Confédération germanique au congrès de Vienne mais donnés à titre personnel au roi du Danemark. En 1863, les duchés sont annexés par ce dernier ce qui provoque un an plus tard une intervention militaire victorieuse de la Prusse. Or, voilà que Napoléon III envoie ses félicitations au roi de Prusse pour sa victoire ! Que devient alors le principe des nationalités ? La déception des saint-simoniens en 1864 est alors à la hauteur de leurs espoirs de 1863. Guérout, dans son journal *L'Opinion nationale*, proteste vigoureusement et ose parler de politique de « cochers de cirque » ou « d'eunuques du Bas-Empire », ce qui vaut à son journal, le 3 juillet, un avertissement !

Que ce soit parce qu'il est déjà empêtré dans le guêpier mexicain, qu'il a encore à l'esprit les charniers de Magenta et de Solferino ou encore parce que sa santé, déjà fortement altérée, a connu une nouvelle aggravation, il est clair que Napoléon III privilégie désormais une politique européenne de maintien du statu quo où la France sera surtout spectatrice. Cette position favorable à la Prusse se confirme le 9 octobre 1865 lorsque Bismarck rencontre Napoléon III à Biarritz. Le Prussien en retire l'impression, justifiée, que la France n'interviendra pas aux côtés d'une Autriche, qu'elle courtise pourtant, en cas de guerre entre la Prusse et cette même Autriche. En fait, Napoléon III

855. L'expression, en fait, est d'un autre saint-simonien, Laurent (de l'Ardèche). Celui-ci écrira en 1872 : « Dans son discours d'ouverture de la session législative, le 5 novembre 1863, l'empereur prononça l'oraison funèbre de la vieille diplomatie, l'abolition des traités de 1815, l'urgence d'un congrès pour la préparation d'un pacte nouveau entre les nations modernes et la nécessité d'un désarmement général afin que les fruits du travail des peuples ne fussent plus dévorés par la guerre. Ce manifeste changea un instant les dispositions pessimistes de Guérout à l'égard de l'empereur. *L'Opinion Nationale* du 14 novembre reproduisit un passage du livre de Saint-Simon où le hardi novateur avait prédit la venue d'un prince capable de s'élever à la hauteur où il s'était placé lui-même et assez puissant pour faire des hautes visées du philosophe d'éclatantes réalités politiques et sociales. Enfantin nous avait lu cette page remarquable dans une réunion d'amis et l'impression qu'elle avait produite en nous avait été telle que je fus entraîné à dire que la prédiction de notre maître était bien près de s'accomplir et que le libérateur de l'Italie, si solennellement engagé désormais envers la Pologne et toutes les nations opprimées, m'apparaissait comme un *Saint-Simon à cheval* » (*Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin...*, vol. 28, pp. LII-LIII).

croit habile de jouer sur les deux tableaux : d'une part, il souhaite la victoire de l'Autriche mais, d'autre part, il promet à Bismarck sa neutralité en cas de conflit contre des compensations mal précisées. Plus grave, au cours de ces entretiens, Napoléon III a offert à Bismarck le spectacle d'un homme terriblement affaibli par les souffrances provoquées par la maladie de la pierre et très diminué par le traitement à l'opium infligé par ses médecins. Dans un régime comme celui du Second Empire où le chef de l'État a le monopole de la politique extérieure, une telle situation ne peut pas ne pas avoir de conséquence.

En février-mars 1866, lors de la conférence de Paris sur les principautés danubiennes, devenues la Roumanie en 1862, à la suite du renversement d'Alexandre Couza, la diplomatie française paraît hésiter entre deux lignes politiques. Tout d'abord, Drouyn de Lhuis propose à l'Autriche un échange : l'abandon de la Vénétie contre les principautés danubiennes qui auraient l'autonomie⁸⁵⁶. Mais celles-ci refusent, appuyées par plusieurs puissances. C'est alors que Madame Cornu avance la candidature de Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, catholique et lointain parent du roi de Prusse. Pourquoi cette curieuse candidature ? Essentiellement parce que Charles est le petit-fils de Stéphanie de Beauharnais devenue Stéphanie de Bade, elle-même cousine de la reine Hortense et, comme cette dernière, fille adoptive de Napoléon 1^{er}. Charles de Hohenzollern est donc petit cousin de Napoléon III ! Hortense Cornu a souvent été invitée chez Stéphanie de Bade et connaît Charles⁸⁵⁷. Elle spéculé sur ses sentiments francophiles. Napoléon III laisse se développer les intrigues de Madame Cornu ce dont se plaindra amèrement plus tard l'ambassadeur d'Autriche à Paris car l'Autriche voit, à juste titre dans cette candidature, une aide apportée à la Prusse à un moment où se prépare la guerre entre les deux pays. Le chef de famille des Hohenzollern est en effet le roi de Prusse lui-même ! Avec l'appui de Napoléon III, Charles est accepté et élu prince-régent par plébiscite le 20 avril 1866. Or il se révèle rapidement très favorable à la Prusse. De plus, il ne tarde pas à apprendre la proposition faite à l'Autriche par Drouyn de lui céder les principautés et en fait le reproche à Madame Cornu qui n'arrive pas, et pour cause, à le convaincre qu'il s'agit d'un « cancan »⁸⁵⁸. L'affaire roumaine est emblématique d'une politique étrangère

856. W. E. Echard, *op. cit.*, 212. Drouyn est très favorable à l'Autriche. A-t-il dans cette affaire pris seul l'initiative ? Il est difficile de se prononcer mais Drouyn était fort capable d'agir de la sorte, ce qui provoquera d'ailleurs sa démission quelques semaines plus tard pour l'affaire de la rive gauche du Rhin.

857. M. Emerit, *op. cit.*, pp. 58-77.

858. *Ibid.*, p. 76 (lettre de Madame Cornu à Charles le 14 février 1868). En 1881, Charles deviendra le roi Charles 1^{er} (Carol 1^{er} pour les Roumains).

française qui, à force de trop d'habileté, apparaît de plus en plus aux grandes puissances comme peu fiable.

Après ce « succès », Napoléon III propose encore une fois un congrès pour régler le conflit entre l'Autriche et la Prusse avec l'espoir de devenir l'arbitre de l'Europe mais la victoire prussienne de Sadowa, le 3 juillet 1866, coupe court à ces manœuvres : l'Autriche est évincée d'Allemagne et perd la Vénétie donnée à la France qui la rétrocède à l'Italie. Napoléon III, atterré par la montée en puissance de la Prusse, tente de reprendre la main en proposant un congrès européen. La Prusse, naturellement, fait échouer le projet en évitant de plus d'humilier l'Autriche ce qui permettra d'éviter une alliance entre celle-ci et la France. Napoléon III, encore diminué par la maladie, s'empêtre alors dans des demandes maladroites de compensation à la Prusse. Drouyn de Lhuis réclame la rive gauche du Rhin en août 1866 mais, désavoué par l'empereur, il doit démissionner tandis que, en décembre, la Prusse prend la tête d'une Confédération d'Allemagne du Nord. La France réclame ensuite le Luxembourg non sans raison car depuis 1815 la Prusse y entretient une garnison. Bismarck refuse publiquement le 1^{er} avril 1867 humiliant la France qui, une fois encore, propose une conférence internationale pour régler ces conflits. Celle-ci se réunit en mai 1867 à Londres au 10 Downing Street : la Prusse évacuera sa garnison du Luxembourg qui est proclamé neutre et dont la neutralité est garantie par les puissances. Ce n'est évidemment pas ce que recherchait Napoléon III qui sort très affaibli de ce congrès.

C'est alors que la résurgence de la question italienne vient encore compliquer les choses pour une diplomatie française en difficulté. Déjà, en 1861, l'équipée de Garibaldi avait permis d'intégrer le royaume des Deux-Siciles au nouveau royaume d'Italie mais Napoléon III avait contraint ce dernier à arrêter militairement Garibaldi (bataille d'Aspromonte). Voici qu'en 1867, Garibaldi menace à nouveau Rome. Sous la pression du parti catholique, Napoléon III renvoie en Italie le corps expéditionnaire qui avait évacué Rome en 1866. Celui-ci bat Garibaldi à Mentana le 3 novembre 1867 et s'installe dans Rome maintenant par sa seule présence le pape au pouvoir. Cruel destin que celui de Napoléon III : en quelques années, le libérateur de l'Italie est devenu le dernier obstacle à la réalisation de l'unité italienne et le chef de guerre acclamé en 1859 à Paris et à Milan est maintenant l'objet de manifestations hostiles pour sa politique italienne.

Que reste-t-il alors de cette grande politique de recherche du concert européen par la satisfaction des aspirations des nationalités ? Peu de choses, d'autant plus que, face à la puissance prussienne, Napoléon III se rapproche maintenant de l'Autriche c'est-à-dire de l'État qui maintient sous son joug le

plus grand nombre de nationalités en Europe ! Le 18 août 1867, il rencontre François-Joseph à Salzbourg mais rien de concret ne sort de cette rencontre. L'empereur en revient alors à son idée de toujours : un congrès avec cette fois un seul objectif qui est la paix mais la paix basée sur le statu quo. Il n'est plus question d'achever de détruire les traités de 1815 mais tout simplement d'éviter une nouvelle guerre avec une Prusse de plus en plus sûre de sa force. À ce moment, paraît une nouvelle brochure « inspirée » qui pose clairement le problème dans son titre : *Le congrès ou la guerre*. L'empereur propose un congrès à Vienne, qui donnerait à l'Europe trente ans de paix, et un désarmement général. Les armées françaises et prussiennes seraient réduites chacune à 250 000 hommes en dix ans, les autres puissances suivraient ensuite dans la même voie. S'agit-il du dernier avatar du saint-simonisme ou tout simplement de gagner du temps, car l'empereur a échoué en 1868 à imposer une vraie réforme militaire, il est difficile de se prononcer. Le projet cependant paraît utopique dans les chancelleries et les choses s'enlisent. En janvier 1869, l'idée est abandonnée tandis que l'empereur pense maintenant à une alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie.

Alors que les nuages de la guerre paraissaient s'être éloignés, brusquement, dans la nuit du 2 au 3 juillet 1870, le gouvernement français apprend que le gouvernement espagnol a proposé à Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, le frère aîné de Charles régent des principautés danubiennes, le trône d'Espagne. Or, depuis 1866, Charles a largement démontré au niveau international ses fortes préférences en faveur de la Prusse. Les gens informés le savent en France et estiment que Léopold a les mêmes penchants que son frère. C'est pourquoi la nouvelle fait l'effet d'une bombe : beaucoup de politiques et de journalistes voient la France encerclée par la Prusse. Dès le 6 juillet, Gramont, ministre des Affaires étrangères proteste vigoureusement devant le Corps législatif et, porté par un fort courant belliciste, n'hésite pas à parler d'une guerre possible. Mais, en quelques jours, la France, appuyée par l'Angleterre, la Russie et la Belgique réussit à obtenir la renonciation de Léopold. L'affaire paraît classée lorsque l'incroyable se produit : Gramont obtient de Napoléon III, le 12 juillet, l'envoi d'un télégramme au roi de Prusse exigeant de lui l'assurance qu'à l'avenir une telle candidature ne se reproduirait plus ! Le roi Guillaume se contente d'éluder courtoisement cette provocatrice exigence mais Bismarck, qui désire une guerre avec la France pour cimenter l'unité allemande autour de la Prusse, donne à l'attitude du roi, dans une dépêche expédiée le 13 juillet depuis Ems, une allure de refus vexatoire pour la France. La dépêche a aussitôt l'effet escompté sur l'opinion française où le courant belliciste n'a fait que grandir en quelques jours dans tous les milieux

politiques y compris républicains. Chose plus grave, le gouvernement lui-même favorise les manifestations de patriotisme chauvin qui soulèvent l'opinion, surtout ouvrière, des grandes villes. Tandis que Napoléon III, appuyé par Ollivier, parle de convoquer un grand congrès européen, la pression de son entourage, d'Eugénie, de certains ministres et de la presse se fait si forte qu'il cède et accepte la guerre⁸⁵⁹. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, le Corps législatif vote les premiers crédits de guerre puis, le 19 juillet, le gouvernement déclare la guerre à la Prusse. Mais c'est un homme gravement malade qui prend le commandement de l'armée et part pour le front. Il ne va pourtant pas avoir l'occasion d'exercer longtemps ce commandement.

859. Notamment en raison d'une mauvaise évaluation de la situation militaire comme on le verra *infra*.

CHAPITRE XVI : « UN SAINT-SIMON A CHEVAL »

En 1863, Adolphe Guérout salue Napoléon III comme « Un Saint-Simon à cheval » paraphrasant Madame de Staël pour qui Napoléon 1^{er} était « Un Robespierre à cheval ». Et il est bien vrai en effet que non seulement Napoléon III a pratiqué une politique extérieure d'inspiration saint-simonienne mais qu'il l'a fait en diplomate en même temps qu'en chef militaire. Déjà, dans sa stratégie de conquête du pouvoir, la chose militaire occupe une place essentielle. Il s'agit bien sûr de marcher ainsi dans les pas de son oncle qui est arrivé à l'Empire avant tout en raison de ses qualités militaires et qui est resté dans la mémoire collective comme le général victorieux. Mais il s'agit aussi de gagner le soutien de la force armée avec laquelle on peut prendre et conserver le pouvoir. Dès Arenenberg, on voit autour de lui des anciens officiers de la Grande Armée comme Parquin, Dufour, Vieillard. Lui-même devient capitaine d'artillerie de la Confédération helvétique et signe un ouvrage sur l'histoire de l'artillerie. C'est revêtu d'un uniforme d'officier qu'il tente de provoquer le soulèvement des garnisons de Strasbourg en 1836 puis de Boulogne en 1840. Emprisonné au fort de Ham, il continue à écrire sur l'histoire de l'artillerie. C'est grâce à l'armée qu'il réussit son coup d'État du 2 Décembre. Une fois empereur, il entend agir en chef de guerre et diriger lui-même les opérations militaires. Lors de la guerre de Crimée, il faut le dissuader d'aller en personne prendre la direction des opérations. Quelques années plus tard, en Italie, il est le vrai vainqueur de Magenta et de Solferino. Enfin, en 1870, l'analyse de la situation militaire qu'il fait à la veille du conflit avec la Prusse est pour beaucoup dans son acceptation d'une guerre qu'il ne souhaitait pourtant pas.

L'artillerie, arme de prédilection du capitaine Bonaparte

Peut-être par souci du pittoresque, lorsque l'on évoque les années de séjour en Suisse de Louis-Napoléon, on a souvent tendance à ne retenir que les longues courses en montagne ou les aventures amoureuses. En réalité, ces années ont été aussi marquées par le travail intellectuel non seulement à Augsburg lorsqu'il était élève et à Arenenberg auprès de son précepteur Le Bas mais aussi, après le départ de celui-ci, par la rédaction outre le bref *Réveries politiques* (1832), des *Considérations politiques et militaires sur la*

Suisse (1833) et surtout du *Manuel d'artillerie à l'usage des officiers d'artillerie de la République helvétique* (1836). De plus, ces années ont été celles de longs voyages en Italie et en Angleterre via la France (1831), d'un deuxième voyage en Angleterre (1832-1833) et de la participation à de véritables périodes militaires au camp de Thoune en 1830 puis en 1832.

Dès 1828, il prend part d'une façon très assidue aux exercices des milices thurgoviennes. Comme déjà dit, un an plus tard, il écrit au colonel Dufour, commandant de l'école militaire de Thoune que celui-ci a fondée en 1819, pour lui demander à être admis dans son établissement. Malgré l'amitié que Dufour porte à Louis-Napoléon ou plutôt à cause de cette amitié, Dufour refuse car il estime que le moment est mal choisi « tant il est vrai, ajoute-t-il, que le seul nom d'un grand homme effraie quantité de gens ». En 1829, nouvelle demande et nouvel échec au début du mois d'août. Visiblement, malgré ses efforts, Dufour ne parvient pas à vaincre les réticences de son entourage. Les deux hommes restent cependant en contact et Louis-Napoléon suit un programme de préparation dans l'éventualité d'une acceptation en 1830. Dès la mi-août, il travaille les mathématiques, à l'exception du calcul différentiel et intégral qu'il remet à l'hiver, ainsi que les ouvrages sur les fortifications de Noizet de Saint-Paul, de Carnot et de Bousmard. En juillet 1830, au retour de son long séjour en Italie, Dufour lui annonce enfin la bonne nouvelle : Louis-Napoléon est admis en qualité de volontaire du génie dans l'armée de la confédération.

De la mi-juillet au début octobre 1830, Louis-Napoléon suit les cours de l'académie de Thoune, portant l'uniforme au brassard fédéral. Dans ses lettres à sa femme, Dufour ne tarit pas d'éloges sur le prince qui suit sans rechigner le régime commun aux élèves, « est soumis aux appels et à la discipline de l'école », participe aux exercices, aux soins à donner aux chevaux, au nettoyage et à l'inventaire du matériel. De retour à Arenenberg, il utilisera les connaissances acquises à Thoune pour faire exploser quelques mines à proximité du château ! Dufour se réjouit de voir que Louis-Napoléon est accepté par ses camarades. Il parvient aussi de le dissuader de se précipiter à Paris à l'annonce de la révolution de Juillet comme il en avait l'intention. Lorsque Louis-Napoléon quitte l'école pour l'Italie, en octobre 1830, il emporte avec lui les ouvrages que Dufour lui a recommandé : ceux de Napoléon, de Jomini, le grand historien des guerres de la Révolution et de l'Empire, de Pelet et le *Manuel des états-majors*. Dans la correspondance qu'il poursuit avec Dufour, Louis-Napoléon continue à demander à celui-ci de lui faire parvenir des livres utiles.

Si l'année 1831 est surtout pour lui celle des pérégrinations en Italie où il prend part à des combats, en France et en Angleterre, c'est aussi au cours

de celle-ci qu'il décide d'entreprendre la rédaction d'un manuel d'artillerie à l'usage des officiers de l'armée suisse. C'est que, comme son oncle, Louis-Napoléon désire devenir officier d'artillerie. En 1832, il va encore participer aux manœuvres de Thoun en tant que volontaire du génie et, l'année suivante, il fait don de deux canons au canton de Thurgovie qui venait de lui octroyer le droit de bourgeoisie. Nul doute que ce don ne pouvait que faciliter l'acceptation du canton de Berne à sa demande de servir en tant que volontaire d'artillerie pendant les manœuvres de juin-juillet 1834. Peu après, la Chancellerie d'État lui attribue le brevet de capitaine honoraire au régiment de Berne, honoraire parce qu'il n'est pas citoyen de ce canton. C'est donc en tant que capitaine qu'il effectue en septembre-octobre 1834 les manœuvres en commandant selon toute vraisemblance une batterie. Mais le fait de porter l'uniforme de l'armée helvétique lui attire les reproches de son père et Louis-Napoléon doit se justifier faisant la différence entre servir au sein d'une troupe régulière, ce qui n'est pas le cas pour lui, ajoute-t-il, et participer aux exercices de citoyens libres « qui n'ont pour seul but que de défendre leur patrie ». Louis-Napoléon accomplit encore un dernier service au sein des milices bernoises en 1836 quelque temps avant de tenter de soulever la garnison de Strasbourg. Arrêté, interrogé sur sa profession, il se présente comme « capitaine d'artillerie au régiment de Berne ». Il sera toute sa vie reconnaissant au colonel Dufour de lui avoir permis d'acquérir cette formation militaire et il conservera toujours son uniforme d'artillerie suisse qu'il emmènera avec lui en 1856 lorsqu'il fera une visite-pèlerinage à Arenenberg.

Hans Rudolph Fuhrer, l'auteur de l'étude la plus récente sur ces années d'apprentissage militaire⁸⁶⁰, souligne que, loin de n'avoir été qu'une période d'instruction militaire « en pointillés », comme on le croit souvent, la formation que Louis-Napoléon a reçue en Suisse est tout à fait comparable à celle des officiers d'artillerie helvétiques aujourd'hui encore. Ces années révèlent un autre homme que « le jeune prétendant volage et dissipé, ce *carbonaro* idéaliste » à savoir aussi « l'artilleur Bonaparte, discipliné, modeste, austère même, autodidacte acharné au travail et avide d'apprendre ». En effet, parallèlement à ces stages militaires, Louis-Napoléon travaille beaucoup et fait paraître trois ouvrages entre 1832 et 1836 dont deux qui abordent l'art militaire.

Nous avons déjà examiné la partie politique de *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*, ouvrage paru en 1833. Qu'en est-il de la partie

860. Hans Rudolph Fuhrer, « Monsieur le capitaine d'artillerie Louis-Napoléon Bonaparte » in Philippe Richardot et Gilles Aubagnac (dir.), *Nouvelles approches de l'histoire de l'artillerie*, Paris, Lavauzelle, 2004.

militaire du volume qui n'occupe qu'une quarantaine de pages ? Après un préambule de considérations générales sur le fait que seule l'existence d'une armée garantit la neutralité de la Suisse, ce qui est une évidence, et que le seul allié possible pour la Suisse est la France parce que la cause de la France « est la cause de la liberté », ce qui n'est pas toujours démontrable, l'ouvrage présente successivement le système militaire de la Suisse puis le projet louis-napoléonien d'organisation militaire pour la pays.

Le système militaire actuel de la Suisse, nous dit-il, est « vicieux » pour plusieurs raisons. Tout d'abord, à la tête de l'armée, se trouve une commission, sorte de directoire qui ne se réunit que deux fois par an et qui est formée d'officiers désignés par élection tous les deux ou trois ans. En fait, cette armée n'a pas de chefs reconnus et les plus hauts gradés n'ont que le titre de colonels. De plus, les lois et règlements militaires manquent d'uniformité car ils diffèrent selon les cantons. Plus grave, l'instruction est négligée et le projet d'organisation militaire prévoit une école pour l'instruction des officiers supérieurs mais pas pour tous les officiers. Enfin, en ordre de bataille, les bataillons sont sur deux rangs, ce qui les rend plus difficiles à manœuvrer que sur trois rangs pour une armée aussi peu exercée que l'est celle de la Confédération.

L'organisation que Louis-Napoléon propose a pour but de faciliter la réunion des contingents, de simplifier l'administration et les équipages militaires, d'obliger les officiers à acquérir une instruction plus élevée avant leur nomination. Il faut également que cette armée soit endurcie aux fatigues, qu'elle dispose d'un matériel léger et qu'elle soit commandée par des chefs habiles. Elle doit en effet, en cas d'agression contre la Confédération, suppléer à la supériorité quasi certaine de l'ennemi en nombre de soldats comme en artillerie et en cavalerie par la rapidité des marches et le choix des positions à occuper. Et Louis-Napoléon de donner comme exemple de campagnes, où la rapidité de mouvement et l'habileté du chef ont suppléé à l'infériorité du nombre, celles de Napoléon à Arcole en 1796, à Rivoli en 1797 et durant la campagne de France en 1814. L'armée helvétique devrait être en fait sur le modèle de la *landwehr* prussienne qui est composée de soldats bien exercés.

À partir de la mise en évidence des défauts de l'armée suisse et des principes généraux qui doivent présider à sa réorganisation, l'auteur énonce alors toute une série de propositions concrètes. Cette armée doit tout d'abord être dotée d'un état-major permanent avec à sa tête un général en chef aidé par des inspecteurs d'infanterie et de cavalerie, des commandants d'artillerie et du génie. Elle doit être divisée en trois parties : le premier contingent, le contingent de réserve et la *landsturm*. Il faut également réorganiser les diffé-

rentes armes. Au niveau de l'infanterie, il convient de réunir dans un même bataillon les chasseurs et les carabiniers. Chaque régiment de cavalerie doit être composé de quatre escadrons, chaque compagnie d'artillerie d'une batterie avec huit bouches à feu (six canons et deux obusiers), le génie doit être divisé en huit compagnies de sapeurs et deux de pontonniers. Il convient également de partager le pays en sept circonscriptions militaires. Surtout, un effort particulier doit être fait en faveur de l'artillerie car cette arme ne compte que 120 bouches à feu. Il convient de porter leur nombre à 201 et de créer un parc d'artillerie de montagne.

Au niveau de l'organisation militaire générale, tout est à revoir : l'armée doit être divisée en sept corps puis en divisions et en régiments. Cette armée doit avoir un chef permanent, une école centrale pour les cadres, officiers mais aussi sous-officiers. Enfin, il importe de prévoir des plans de campagne en cas d'agression extérieure, par exemple le long des cours d'eau et autres points stratégiques. Louis-Napoléon rappelle alors en conclusion qu'en 1830 le réveil des sentiments nationaux a fait craindre aux Suisses une réaction des puissances contre la liberté des peuples y compris la leur. Parmi les patriotes qui réclamèrent alors des mesures énergiques se trouvait « le colonel Dufour, homme d'un mérite supérieur, ancien lieutenant-colonel du génie sous l'Empire ». La référence au colonel Dufour s'imposait en effet dans cet ouvrage car il n'est pas envisageable qu'un jeune homme de 25 ans, fût-il le neveu du grand Napoléon, puisse de son propre chef avec autant d'assurance critiquer les institutions d'un pays, où il vit en exil et où il vient tout juste d'obtenir la bourgeoisie d'honneur en Thurgovie, sans avoir le soutien du colonel Dufour et d'autres officiers. Peut-on aller plus loin et considérer que celui-ci a inspiré l'ouvrage ? Ce qui est sûr, c'est que les deux hommes sont au moment de sa rédaction en correspondance continue et que seul Dufour est à même de donner à Louis-Napoléon des renseignements aussi précis que ceux dont il fait état dans son ouvrage et de suggérer les remèdes aux insuffisances constatées dans l'organisation militaire de la Suisse. De plus, parallèlement, Louis-Napoléon travaille à la rédaction de son *Manuel d'artillerie à l'usage des officiers d'artillerie de la République helvétique*. Or nous savons que Dufour le conseille pour la rédaction de cet ouvrage⁸⁶¹. Il paraît fort peu probable que les deux hommes n'aient pas également des échanges sur les *Considérations*. Notons que certaines des réformes militaires proposées par Louis-Napoléon dans cet ouvrage se concrétiseront parce qu'elles n'étaient pas simplement les siennes mais aussi celles d'une grande partie des officiers suisses. C'est

861. Édouard Chapuisat, *Le général Dufour, 1787-1875*, Lausanne, 1935.

ainsi qu'en 1842 est créée la fonction de commandant supérieur des troupes cantonales et en 1847 celle de chef de l'armée fédérale. Dans les deux cas, c'est Dufour, devenu général, qui reçoit cette charge et qui, lors de la Guerre du Sonderbund, la même année, fera preuve de grandes qualités militaires et diplomatiques évitant la sécession et un conflit meurtrier, gagnant dans cette affaire le surnom de Pacificateur. En 1856, lors de la crise entre la Suisse et la Prusse, Dufour obtiendra de Napoléon III que celui-ci dissuade la Prusse d'attaquer la Suisse.

Le Manuel d'artillerie à l'usage des officiers d'artillerie de la République helvétique, paru en 1836, est un ouvrage d'une toute autre envergure que la partie militaire des *Considérations*. C'est un livre de 528 pages qui a nécessité près de cinq années de recherche et de rédaction coupée il est vrai de voyages et de périodes militaires. À l'origine de cet ouvrage, il y a, en 1831, la suggestion de John Ruegger, instructeur de l'Académie militaire de Thoune, qui souhaite détourner Louis-Napoléon de projets politiques plus ou moins aventureux dans lesquels il vient de se jeter en Italie et dont ses amis pensent qu'il est prêt à renouveler en France. Ses qualités de mathématicien ont aussi incité Ruegger à lui suggérer cet ouvrage puis à lui corriger quelques épreuves mais celui-ci n'en est en aucun cas le véritable auteur⁸⁶². Déjà en contact régulier avec Dufour, lui-même auteur de deux ouvrages militaires, Louis-Napoléon a probablement aussi échangé des idées sur le sujet avec Vieillard, lui-même ancien officier d'artillerie. Mais ce livre est surtout le fruit d'un important travail personnel qui l'a occupé pendant des mois surtout à partir de l'été 1833. Cet ouvrage se divise en deux parties. La première est un précis historique d'une grande érudition. Elle comporte la description des armes les plus récentes et témoigne du goût de Louis-Napoléon pour les caractéristiques techniques des armes. Elle annonce non seulement les recherches qu'il fera faire plus tard pour la rédaction de son *Jules César* avec la reconstitution des armes de jet romaines mais également la passion qu'il aura pour les armes nouvelles dont il poussera la fabrication.

L'artillerie, écrit Louis-Napoléon, n'est plus « l'accessoire utile et important » cher à Guibert, le grand théoricien de cette arme au XVIIIe siècle, c'est « une des parties indispensables d'un tout ». Reprenant une idée déjà exprimée dans ses *Considérations*, il propose un programme de réforme de l'artillerie suisse qui correspond à l'organisation de la plupart des puissances européennes de l'époque avec pour unité élémentaire la batterie composée

862. Colonel Reyniers, « Un érudit méconnu : Napoléon III » in *Actes du quatre-vingt-quatrième congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1959*, Paris, 1960.

de quatre pièces de même type soit canons de 6 ou de 12, soit obusiers de 12 ou de 24 livres. Pour Jean-Paul Loosli, la définition qu'il donne de la tactique comme adoption et application des principes généraux de la stratégie au niveau du champ de bataille est tout à fait moderne⁸⁶³. Comment utiliser l'artillerie sur le champ de bataille ? L'artillerie étant l'arme du commandement supérieur, elle doit être directement subordonnée au général en chef qui l'engage en fonction de son plan de combat. En d'autres termes, il ne doit pas y avoir un commandement autonome de l'artillerie. Sur ce point, Louis-Napoléon se sépare ainsi clairement de l'organisation adoptée en Prusse où les brigades d'infanterie disposent de leur propre artillerie. Sur le champ de bataille, « le but de l'artillerie est de protéger l'armée à laquelle elle est affectée et d'en couvrir les points faibles ». L'artillerie atteint l'ennemi à distance ce qui n'est le cas ni de l'infanterie ni de la cavalerie. Dans l'attaque, c'est elle qui commence les hostilités : tandis que les pièces lourdes ont pour mission la protection des ailes du dispositif, les pièces légères ouvrent le feu sur divers points du dispositif ennemi. Un des grands principes de l'utilisation de l'artillerie est la concentration du feu du plus grand nombre de pièces possibles sur le lieu choisi car le but est d'occasionner le plus de pertes possibles à l'ennemi mais aussi de détourner son attention du lieu où l'on a décidé de lancer l'attaque principale. L'utilisation des pièces à feu en batteries isolées est contre-productif. On doit d'abord viser l'infanterie ennemie mais jamais son artillerie car ce qui provoque la retraite générale des armées ce n'est pas la destruction de son artillerie mais c'est le repli de son infanterie qui seule peut occuper le terrain. De plus, l'artillerie doit être mobile : si l'ennemi cède, alors l'artillerie montée doit le poursuivre ; si l'ennemi progresse, alors l'artillerie doit protéger le repli de l'infanterie et même se sacrifier car « elle ne peut chercher son salut dans la fuite ». Dans ces conditions, l'artillerie doit avoir une organisation logistique performante.

Envisagé dans une perspective helvétique, Louis-Napoléon fait ainsi une œuvre pionnière non seulement en présentant sous une forme condensée les connaissances nécessaires à un officier d'artillerie de l'époque mais en proposant un modèle d'organisation rationnel. Cet ouvrage reçoit aussitôt un accueil très favorable des milieux militaires suisses. Le Conseil d'État bernois décide d'en fournir un exemplaire gratuit à tous les officiers du canton. En 1840, le colonel Dufour, dans son *Cours de tactique*, le fait figurer dans la liste des quatre ouvrages fondamentaux dont il recommande

863. Jean-Paul Loosli, « L'artillerie selon le manuel de Louis-Napoléon Bonaparte » in Ph. Richardot et G. Aubagnac (dir.), *op. cit.*

la lecture. On peut lui attribuer la création de l'artillerie de montagne helvétique et il devient un ouvrage de référence dans l'armée suisse⁸⁶⁴.

En France, l'accueil est aussi très favorable et tout d'abord parmi les officiers de l'Empire. Il faut dire que dans son avant-propos, Louis-Napoléon s'était adressé à eux écrivant : « Puisse-t-il (cet ouvrage) enfin prouver à quelques vieux compagnons de l'Empereur que les neveux du capitaine d'artillerie de Toulon n'ont pas dégénéré ». Curieusement cette dédicace a desservi le livre, certains historiens trop pressés ou ignorants de la chose militaire le présentant comme un simple instrument de propagande auprès des demi-soldes. Or les spécialistes français de l'époque n'ont pas eu le même jugement. Le chef d'escadron Plivard, présentant le *Manuel* à l'Institut historique, précise qu'il « mérite d'occuper une place distinguée dans la bibliothèque des officiers français ». Dès mars 1836, dans *Le Spectateur militaire*, le général Pelet en fait un compte-rendu. Enfin, dans *Le National*, Armand Carrel écrit : « Un simple capitaine d'artillerie au service de la Suisse a conçu, publié et rédigé en moins de deux ans un manuel qui ne le cède en rien à l'aide-mémoire officiel en France » ajoutant que « la partie consacrée à l'artillerie de campagne... constitue un véritable traité le plus complet et le plus succinct en même temps qui ait été fait sur la matière. Le paragraphe... service et tactique est... un petit modèle de clarté, de précision qui en apprend plus que bien des gros livres »⁸⁶⁵.

Douze ans plus tard, en 1848, paraît le premier tome d'un nouvel ouvrage de Louis-Napoléon sur l'histoire de l'artillerie intitulé *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, le second tome paraîtra en 1851⁸⁶⁶. Cet ouvrage a commencé à être écrit au fort de Ham à partir de 1842. Pour mener à bien ce travail, Louis-Napoléon s'est plongé alors dans de vastes lectures. Il s'agit pour lui de rédiger une vaste synthèse de l'histoire de cette arme depuis l'invention de la poudre. Ce travail sera complet en six volumes mais seuls les deux premiers sont de la plume de Louis-Napoléon. C'est le colonel Favé qui, à partir des notes de Louis-Napoléon, rédigera les tomes III et IV qui paraîtront en 1862 et 1863 ainsi que les tomes V et VI édités en 1871⁸⁶⁷.

864. *Ibid.*

865. Colonel Reyniers, art. cité, p. 622.

866. En 1849, le premier tome est publié sous un titre nouveau : *Précis historique sur l'arme de l'artillerie*.

867. Sous le titre : *Ouvrage continué à l'aide des notes de l'Empereur par Favé, colonel d'artillerie, l'un de ses aides de camp*.

Au départ, Louis-Napoléon ne songe qu'à refondre son *Manuel* mais il s'aperçoit rapidement qu'il doit compléter son information historique par de nouvelles lectures. Il décide alors d'écrire un ouvrage totalement différent. Trois de ses amis vont lui apporter leur aide. Tout d'abord Dufour qui a fait paraître en 1840 un ouvrage intitulé *Mémoire sur l'artillerie des Anciens* dans lequel il porte un intérêt particulier aux machines utilisées dans l'Antiquité comme les balistes ou les catapultes. Louis-Napoléon correspond régulièrement avec Dufour de 1843 à 1846. Le second correspondant en la matière est Arese qui lui envoie d'Italie un certain nombre d'ouvrages. Mais c'est surtout Hortense Cornu qui se dévoue sans compter à nouveau pour lui en courant les bibliothèques. C'est elle qui lui fait parvenir la quasi totalité des 500 ouvrages qu'il consulte alors. Comme pour ses précédents ouvrages, Louis-Napoléon travaille avec acharnement, dessinant lui-même les planches qui illustreront son ouvrage, d'autres dessins étant exécutés par son compagnon de détention Henri Conneau et par le peintre de renom Sébastien Cornu, mari d'Hortense.

Ayant assimilé la méthode historique telle qu'elle se constitue à l'époque, Louis-Napoléon cite ses sources, qu'il passe quelquefois au crible de la critique, aussi bien *Les Grandes Chroniques de Saint-Denis* de Froissart que Gribeauval ou Carion de Nisas en passant par Juvenal, des Ursins, Rabutin, Machiavel ou Guichardin. Dès son avant-propos, où il définit l'artillerie comme « l'âme d'une armée », et après avoir rappelé l'apparition des armes à feu en Europe au XIV^e siècle, il situe son étude d'une façon très moderne dans son contexte social et politique. Pour lui, les perfectionnements continus qu'a connus cette arme ont influé non seulement sur l'art de la guerre mais aussi sur la société elle-même : « On ne peut décrire les différentes phases d'un art sans en faire en quelque sorte l'histoire de la civilisation ». L'artillerie est tributaire des lois de la mécanique, de la physique, de la chimie, de la balistique, elle a « contribué à faire renaître la tactique et la stratégie, à relever l'autorité royale, à réduire les grands vassaux et à créer la grande unité française »⁸⁶⁸. Louis-Napoléon ajoute qu'il a cherché à ne pas exagérer les résultats de l'artillerie et qu'il a séparé l'étude de l'artillerie de campagne de celle de l'artillerie de siège car l'influence de cette dernière est bien différente de la première.

Il divise ensuite son ouvrage en quatre grandes parties. De Philippe de Valois en 1328 à Louis XI en 1461, ce sont les débuts de l'artillerie en France avec des canons très petits et peu maniables. Néanmoins, durant cette période, des progrès sont réalisés grâce à Jean Bureau et l'artillerie fait évoluer la

868. *Œuvres* de Napoléon III, tome IV, 1866, p. 6.

stratégie avec l'adoption de la guerre de position. De Louis XI à François 1^{er} (1515), l'influence de l'artillerie grandit sur les champs de bataille. Par exemple, la terreur que l'artillerie de Charles VIII inspire en Italie permet à son successeur Louis XII une rapide conquête du Milanais en 1499. De François 1^{er} à Henri IV (1589), d'autres progrès sont réalisés non seulement en France mais en Europe et la disposition des bouches à feu évolue sur les champs de bataille. A Marignan, c'est le canon qui vainc les Suisses. Par contre, durant les guerres de religion, l'artillerie montre ses limites car elle n'est pas assez mobile. Il reste que ce n'est plus une arme accessoire et l'on peut dire qu'au XVI^e siècle, c'est elle qui a arrêté les progrès des Turcs. Enfin, de Henri IV à Louis XIV (1643), les plus grands capitaines comme Henri IV, Maurice de Nassau, Gustave-Adolphe sont passés maîtres dans l'utilisation de cette arme qui donne la victoire à la condition toutefois qu'« à la science se trouve joint le génie militaire ». C'est ainsi que Maurice de Nassau et Gustave-Adolphe utilisent l'artillerie en concentrant le feu au maximum sur les points décisifs. Enfin, une des conséquences de l'utilisation de plus en plus marquée du canon est qu'il a « battu en brèche l'ordre profond et forcé les troupes à manœuvrer ».

Ce travail érudit, qui a demandé selon son éditeur de 1848, « une puissance d'assiduité et d'investigation digne d'un bénédictin », apparaît aux yeux du colonel Reyniers, spécialiste d'histoire militaire, comme infiniment supérieure aux études de l'époque et même des années 1870. Pourtant les milieux militaires français pour l'essentiel l'ignorent encore alors même qu'à l'étranger ce travail n'a pas été sans écho⁸⁶⁹.

Le chef des armées de terre et de mer

En accédant à la présidence de la République, le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon dispose, selon l'article 50 de la Constitution du 4 novembre de la même année, de la force armée (de terre, de mer et garde nationale) même s'il ne peut jamais « la commander en personne ». Ce pouvoir sur l'armée, il l'exerce par l'intermédiaire du ministre de la Guerre qu'il nomme et peut révoquer à tout moment. Pour affirmer ce pouvoir, en tant que président de la République, il revêt, notamment pour passer les troupes en revue, l'uniforme de général en chef de la garde nationale de couleur bleu foncé, épaulettes dorées, plaque et grand cordon de la légion d'honneur, chapeau à cornes

869. Colonel Reyniers, art. cité, p. 626.

orné de plumes blanches. Disposant dès le départ d'un réel soutien au sein des forces armées surtout parmi les hommes de troupe et l'encadrement subalterne, il s'applique à faire fructifier ce capital par des attentions répétées pour les hommes et les officiers et par des promotions de cadres réputés dévoués à sa personne. En même temps, sont opérées de nombreuses mutations en Algérie d'officiers et de sous-officiers connus pour leurs opinions orléanistes, légitimistes et « rouges ». C'est son aide de camp, le commandant Fleury, qui mène avec efficacité cette double politique que symbolise, en janvier 1851, le limogeage de Changarnier, commandant de la garde nationale, puis, en octobre de la même année, la promotion de Saint-Arnaud comme ministre de la Guerre.

C'est cette armée reprise en mains qui exécute le coup d'État du 2 Décembre, ses chefs suivant sans rechigner les ordres du ministre de la Guerre et ceci malgré l'article 68 de la Constitution qui enjoint à tout citoyen de refuser d'obéir à un président qui dissoudrait l'Assemblée nationale. Dans tout le pays, il y a seulement une dizaine d'officiers pour refuser d'exécuter les ordres du ministre. Au matin du 2 Décembre, Louis-Napoléon en grand uniforme et à cheval effectue une sortie de reconnaissance entre l'Élysée et les Tuileries suivi du roi Jérôme, maréchal de France depuis 1850, des généraux Exelmans, Flahaut (le père de Morny), et Saint-Arnaud, ministre de la Guerre, de son cousin Murat et de quelques dizaines de généraux et d'officiers. Cette apparition doit symboliser non seulement le ralliement des cadres de l'armée au coup d'État mais aussi la continuité entre le 2 Décembre et le 18 Brumaire, Exelmans, Flahaut et Jérôme ayant servi Napoléon. Immédiatement, promotions et récompenses gratifient les fidèles : Exelmans (76 ans) et Harispe (82 ans) sont élevés au maréchalat ainsi que Vaillant. En 1852, c'est au tour de Saint-Arnaud, Magnan et Castellane. De nombreux officiers sont promus au grade supérieur et, sans attendre, le gouvernement fait distribuer un million de francs à l'armée de Paris. Plus tard, Louis-Napoléon décide que tous les militaires ayant participé en décembre au maintien de l'ordre se verront compter cette participation comme une année de campagne. Le 22 janvier 1852, une nouvelle décoration est créée pour les sous-officiers et hommes de troupe : la médaille militaire qui ouvre droit à une rente annuelle. D'autres mesures allant dans le même sens sont prises : augmentation de la solde des colonels d'infanterie et de cavalerie, accroissement du cadre d'activité de l'état-major de l'armée, rétablissement du cadre de réserve. Enfin, tandis qu'en mars 1852, un décret attribue aux membres de la Légion d'honneur une pension annuelle et que la nouvelle constitution fait des maréchaux des sénateurs à vie, le prince-pré-

sident nommé également au Sénat une vingtaine de généraux. Ces faveurs qui s'abattent sur l'armée sont dans le droit fil de pratiques utilisées sous le Consulat et l'Empire par Napoléon⁸⁷⁰. Mais le prince-président sait bien que l'armée n'est pas tout entière gagnée à sa cause et qu'en Algérie notamment, où les mutations ont concentré les opposants, le plébiscite du 21 décembre 1851 donne des résultats favorables au « Non » en particulier dans la région de Constantine. La réponse du pouvoir est alors immédiate : le décret du 2 février 1852 stipule que les militaires en activité ne pourront désormais plus voter aux élections politiques que dans leur commune d'origine. Ils demeurent certes éligibles mais, en cas d'élection au Corps législatif, ils devront abandonner l'armée. Quelques jours auparavant, le 14 janvier 1852, la nouvelle Constitution a précisé dans son article 6 que le président de la République « commande les forces de terre et de mer » supprimant ainsi la restriction de l'article 50 de la précédente Constitution qui lui interdisait ce commandement « en personne ».

Tout au long de l'Empire, Napoléon III porte une attention particulière à l'armée. Il multiplie les mesures pour accroître son prestige et s'assurer la fidélité des officiers et des soldats. Lui-même revêt désormais comme tenue officielle l'uniforme de général de division avec pantalon rouge, tunique sombre barrée du grand cordon de la légion d'honneur, décorations, épaulettes dorées, épée au côté. Le 10 mai, soit dix mois avant le rétablissement de l'Empire, le prince-président réitérant la distribution des Aigles de 1804, organise une grande revue à l'occasion de la bénédiction des aigles remis à l'armée. Le général Dufour, seul officier étranger à prendre place dans la tribune d'honneur, a de la peine à trouver ses mots dans la lettre qu'il envoie à son épouse pour décrire la magnificence de la cérémonie : « Coup d'œil indescriptible... Depuis l'Empire, on n'avait rien vu de pareil »⁸⁷¹. Si depuis décembre 1848, l'armée était à l'honneur dans toutes les cérémonies officielles, elle l'est plus encore à partir de décembre 1851 et surtout à partir de l'avènement de l'Empire un an plus tard. Défilés, musique, coups de canon scandent désormais toutes les cérémonies officielles. Lorsque l'empereur est présent, il est toujours en uniforme et à cheval. L'objectif de ce déploiement de force est de valoriser et de s'attacher l'armée mais aussi d'impressionner les populations en exaltant le patriotisme et en décourageant toute velléité d'opposition au régime.

870. William Serman in W. Serman et Jean-Paul Bertaud, *Nouvelle histoire militaire de la France*, Fayard, pp. 298-299.

871. Édouard Chapuisat, *op. cit.*, p. 176.

Comme sous le Premier Empire, l'élévation à la dignité de maréchal de France est un élément essentiel de cette stratégie. Napoléon 1^{er} avait nommé 26 maréchaux de France de 1804 à 1815, la Restauration neuf de 1815 à 1830, la monarchie de Juillet dix de 1830 à 1848, Louis-Napoléon président puis empereur en nomme dix-neuf de 1850 à 1870. Outre les déjà nommés Jérôme, Harispe, Exelmans, Vaillant, Saint-Arnaud, Magnan et Castellane, ce sont : Baraguey d'Hilliers en 1854, Pélissier en 1855, Randon, Canrobert et Bosquet en 1856, Mac Mahon, Niel et Regnault de Saint-Jean d'Angély en 1859, Ornano en 1861, Forey en 1863, Bazaine en 1864, Leboeuf en 1870, nominations effectuées en général au gré des guerres de l'Empire mais pas seulement⁸⁷². Si, en nombre de nominations de maréchaux de France, on peut comparer le Second Empire au Premier, par contre l'importance des nominations d'amiraux de France⁸⁷³ par Napoléon III montre l'intérêt que celui-ci porte à la marine de guerre au contraire de son oncle qui n'avait procédé qu'à une seule nomination de ce type tout à fait symbolique d'ailleurs puisque attribuée en 1805 à Murat qui n'était même pas marin ! Par la suite, cinq amiraux de France sont nommés entre 1814 et 1847. Mais Napoléon III en nomme huit : Baudin, Parseval-Deschênes, Hamelin en 1854, Bruat en 1855, Desfosés en 1860, Rigault de Genouilly et Charner en 1864, Tréhouart en 1869. Aux maréchaux de France et aux amiraux de France, il convient d'ajouter, comme sous le Premier Empire, les militaires de la Maison de l'Empereur : le Grand maréchal du Palais Vaillant, le Grand veneur Magnan, le Premier préfet du Palais Béville, le Premier veneur Edgar Ney et le Premier écuyer Fleury, tous très largement rémunérés. À partir du 27 janvier 1859 et dans le contexte des lois répressives prises après l'attentat d'Orsini, Napoléon III crée six grands commandements militaires, chacun regroupant plusieurs divisions militaires et ayant pour fonction non seulement de permettre une meilleure mobilisation en cas de guerre mais de surveiller les populations et au besoin d'exercer une action répressive à leur égard. Cette fonction en grande partie policière est assortie d'avantages en argent et en nature dont on pense qu'ils pourront compenser les réserves de certains officiers. L'ensemble des mesures prises en faveur de l'armée contribue certainement à renforcer la fidélité au régime du haut commandement.

Si l'on excepte la conduite personnelle de la guerre que l'on examinera *infra*, le rôle de Napoléon III en matière militaire s'est développé dans trois

872. Joseph Valynselle, *Les Maréchaux de Napoléon III*, Paris, chez l'auteur, 1980.

873. On ne confondra pas « amiral » qui, dans la marine de guerre est un grade correspondant à celui d'officier général dans les armées de terre, et « amiral de France » qui est une dignité équivalente à celle de maréchal de France.

directions : la marine et l'artillerie, qui connaissent sous son règne un important essor, ainsi que la réforme de la conscription qu'il ne peut mener à bien à la fin de son règne.

Napoléon III n'a certainement rien d'un marin, mais son saint-simonisme lui a donné très tôt conscience de l'importance des choses de la mer. Sous l'Empire, l'essor de la marine de guerre, dû à l'action personnelle de l'empereur⁸⁷⁴ va de pair avec celui de la marine marchande, d'ailleurs le ministre de la Marine a dans ses attributions la marine de guerre, la marine de commerce, la pêche et l'inscription maritime. L'empereur a veillé à ce qu'il y ait toujours au gouvernement un ministre bon connaisseur des choses de la mer. De plus, il entretient des rapports étroits avec le ministre de la guerre Armand Béhic, ancien saint-simonien, ainsi qu'avec l'ingénieur Dupuy de Lôme. Il fait de fréquentes visites dans les grands ports français et il est à l'origine directe du blindage des navires de guerre. Au cours des décennies ayant précédé le Second Empire, la flotte française a été très négligée en raison du peu d'intérêt que lui ont porté les assemblées parlementaires et il en est de même des installations portuaires. Or la période est celle des grands bouleversements technologiques : la propulsion à vapeur progresse rendant caduc l'emploi de la voile tandis que se généralise l'utilisation des obus explosifs qui font des ravages sur les navires en bois. La modernisation de la flotte de guerre passe donc inévitablement par la construction de navires à vapeur et à hélice ainsi que par l'adoption du blindage. Dès le 16 novembre 1854, Napoléon III adresse une note à son ministre de la marine sur le blindage nécessaire des navires de guerre à partir de l'observation des batailles navales de la guerre de Crimée. C'est ainsi que « les batteries navales... furent construites à l'initiative de l'empereur qui démontrait ainsi sa vision quasi prophétique de ce qu'allaient devenir les combats navals... » (Etienne Taillemite). La commission des blindages de la marine est installée à Vincennes pour que l'empereur puisse assister à ses travaux.

C'est à l'ingénieur maritime Stanislas Dupuy de Lôme, déjà distingué sous la monarchie de Juillet, que la France doit d'avoir construit deux des navires de combat les plus novateurs de l'histoire de la marine mondiale. Tout d'abord, en 1853, est lancé le *Napoléon*, premier navire de guerre à vapeur et à hélice. Avec sa coque en bois et ses quatre-vingt-douze canons, il filait jusqu'à 14 nœuds. Le second vaisseau est le *Gloire*, dont le projet est déposé en 1857 et qui est lancé en novembre 1859. C'est le premier cuirassé du monde mû également à vapeur avec un blindage en fer forgé de 10 à 12 centimètres

874. Voir l'article intitulé « Marine impériale » dans J. Tulard, *op. cit.*

d'épaisseur sur 5 mètres au dessus de la ligne de flottaison tout autour de la coque. Le blindage augmentant le poids du navire, on a allégé la mature et diminué le nombre de canons qui sont désormais à âme rayée et à culasse (selon Treuille de Beaulieu), plus performants que les canons à âme lisse chargés par la bouche. Piquée au vif, l'Angleterre réplique l'année suivante par le *Warrior*, également cuirassé, plus grand et plus rapide mais plus fragile et moins manoeuvrable⁸⁷⁵.

En 1857 également, sont adoptés d'une part une loi prescrivant que dorénavant seuls les navires avec machines seraient considérés comme navires de guerre et d'autre part le programme de construction navale à réaliser en 14 ans. Ce programme prévoit la construction de 40 navires de 70 à 90 canons, 20 de 40 canons, 30 corvettes, 60 bâtiments légers, 75 transports de troupes, 30 bâtiments destinés à la défense des côtes ainsi que la construction de nombreux forts en protection des ports de guerre. Dans le cadre de ce programme, d'importants travaux de modernisation des ports sont également réalisés. Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon reçoivent des crédits spéciaux. Dès 1853, Napoléon III décide la construction à Toulon du nouveau bassin de Castaigneau achevé en 1860 et d'où peuvent embarquer 40 000 hommes, 7 700 chevaux, 900 voitures et 80 canons ! En août 1858, Napoléon III inaugure un grand bassin à Cherbourg et décide une augmentation substantielle de crédits pour le port de Brest. Outremer, l'empereur fait exécuter des travaux à Alger et à Oran, où il étudie un projet de base à Mers el Kébir, à Saïgon à partir de 1861 et à Dakar à compter de 1866.

Le Second Empire fait un effort particulier pour la formation des équipages par la création des écoles de fusiliers en 1856, de timoniers en 1860, de mécaniciens en 1862, de gabiers en 1866, de torpilleurs en 1868. Parallèlement, des décrets en 1860, 1861 et 1863 réorganisent le système de l'inscription maritime en le rendant moins coercitif et plus attractif. Avec la modernisation des navires, si le nombre de matelots diminue substantiellement, celui des officiers est en augmentation, des officiers à la fois plus cultivés et compétents que leurs collègues de l'armée de terre et ceci à tous les niveaux. Alors que la qualité des hauts cadres de l'armée de terre est restée sous le Second Empire d'une qualité médiocre, dans la marine de guerre, les amiraux ont dans l'ensemble révélé de grandes qualités militaires et diplomatiques. Enfin, des innovations techniques sont à signaler durant cette période comme le retour à l'éperonage (lancement du *Taureau* en 1865), le perfectionnement des torpilles et des mines. L'empereur, comme à son habitude à l'affût de la

875. H. E. Jenkins, *Histoire de la marine française*, Albin Michel, 1977. Voir également: Michèle Battesti, *La marine de Napoléon III*, 2 tomes, Service historique de la Marine, 1997.

nouveauté, soutient le projet d'un sous-marin, propulsé à l'air comprimé, de 43 mètres de long baptisé *Le Plongeur* du capitaine Bourgois. Mais on ne peut trouver de solution au problème de la propulsion et le projet est abandonné en 1863 après une expérience décevante⁸⁷⁶. Enfin, à partir de 1862, on commence à organiser le service militaire météorologique.

Tous ces efforts aboutissent à la mise sur pied d'une flotte de guerre moderne et imposante avec, en 1868, 300 navires à vapeur dont 18 cuirassés et 83 croiseurs et avisos. Il faut remonter à la période de Louis XVI, et il faudra attendre la fin de la IIIe République pour retrouver une telle puissance française sur mer. S'agit-il pour lui, comme ont pu un moment le craindre les Anglais, de rivaliser avec eux dans ce domaine ou simplement de mettre sur pied une sorte de flotte de dissuasion en veillant que la flotte française atteigne les deux tiers de la flotte anglaise ? Bien qu'aucun élément n'aille dans ce sens, ne sont pas rares alors ceux qui pensent alors, comme Viel Castel, que Napoléon III prépare un conflit avec l'Angleterre ! L'efficacité de cette flotte se manifesterait lors des guerres de l'Empire mais aussi dans des expéditions scientifiques que ce soit dans le Haut Niger de 1863 à 1866 (avec Eugène Mage), au Cambodge en 1863 (avec Doudart de Lagrée) et dans la vallée du Mékong (avec Doudart de Lagrée et Francis Garnier).

Mais le domaine de prédilection de Napoléon III en matière d'équipement militaire est l'artillerie de terre, domaine dans lequel sa compétence est ancienne⁸⁷⁷. Dès mars 1850, alors qu'il n'est encore que prince-président, il impose à l'armée un nouveau canon obusier de 12 (121 mm) bientôt dénommé « le canon de l'Empereur » qui fait ses preuves dès la guerre de Crimée et qui sera adopté par les États-Unis durant la guerre de Sécession⁸⁷⁸. Durant son règne, Napoléon III suit de très près les travaux du Comité de l'artillerie, présidé par le général Ducos de la Hitte, au sein duquel la question principale en discussion était celle du choix des canons les plus efficaces : fallait-il conserver les canons de bronze à âme lisse et se chargeant par la bouche ou adopter les canons d'acier à âme rayée se chargeant par la culasse ? En 1858, Ducos de la Hitte fait adopter les tubes à âme rayée préconisés par Treuille de Beaulieu mais en conservant le chargement par la bouche estimant que le chargement par la culasse n'était pas encore au point pour l'artillerie de terre

876. *Ibid*, p. 354.

877. Sur un plan général, voir : Dominique Prestre (direction), *Deux siècles d'histoire de l'armement en France. De Gribeauval à la force de frappe*, Paris, CNRS, 2005.

878. Raymond Bourgerie, *Magenta et Solferino (1859). Napoléon III et le rêve italien*, Economica, 1993, p. 20.

alors qu'il l'était pour celle de mer⁸⁷⁹. Après de longues discussions, le comité décida de conserver les canons de bronze et le chargement par la bouche, alors que les Prussiens avaient déjà des canons d'acier, en arguant du fait qu'à Sadowa l'artillerie autrichienne avec canons de bronze avait battu l'artillerie prussienne et que c'était l'infanterie prussienne qui avait gagné la bataille. Le gouvernement français refusa alors l'offre de Krupp de lui vendre des canons en acier⁸⁸⁰ et en 1870 les canons prussiens en acier supplanteront les canons français en bronze ! Le comité prend aussi une décision lourde de conséquence : pour simplifier le choix des artilleurs, il décide de bloquer la portée des canons. Par exemple les canons de quatre ne peuvent tirer que soit entre 1400 et 1600 mètres, soit entre 2750 et 2950 mètres ! Si l'objectif ennemi n'est pas compris entre ces distances, il faut déplacer les batteries⁸⁸¹ ! Enfin le comité refuse en 1861 un projet de « fort ambulant avec rempart en fil de fer » et le même projet en 1867 sous le nom de « fort cuirassé roulant » dans lequel on reconnaîtra sans peine le futur char d'assaut. On le voit, la prudence domine au sein du comité dont l'empereur suit quasi systématiquement les avis, prudence qui correspond aux réticences du Corps législatif à accorder de nouveaux crédits.

Or l'empereur croit à l'efficacité des armes nouvelles. Aussi, contournant le comité et le Corps législatif, il fait faire en secret des recherches dans cette direction en finançant les travaux sur sa cassette personnelle. Ainsi naît le laboratoire secret de Meudon où travaille à partir de 1863 le capitaine, puis commandant, Verchère de Reffye. La première tâche qui incombe à Reffye est la mise au point d'une arme nouvelle : le canon à balles, autrement dit la mitrailleuse. Alors que le système américain qui finira par triompher partout est celui du canon-revolver tirant des balles l'une après l'autre à grande vitesse dans un seul tube, le canon à balles de Reffye est celui d'un faisceau de 25 tubes en acier de 13 mm de diamètre intérieur, rayés, et placés dans une enveloppe de bronze lui donnant l'aspect extérieur classique⁸⁸². Le système de percussion, composé de 25 aiguilles, est actionné par une manivelle. Ce

879. Michel de Lombarès et alii, *Histoire de l'artillerie française*, Charles Lavauzelle Paris-Limoges, 1984, p. 202.

880. Commandant C. Romain, *Contribution à l'histoire de l'artillerie. Les responsabilités de l'artillerie française en 1870*, Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1913, p. 34

881. W. Serman in W. Serman et J.P. Bertaud, *op. cit.*, pp. 307-308.

882. Si l'on excepte l'enveloppe extérieure, le canon de Reffye rappelle l'orgue ou ribaudequin des XIVe et XVe siècles regroupant plusieurs petits canons et annonce le lance-roquette soviétique connu sous le nom d'orgues de Staline ou Katioucha.

canon à balles, d'un poids de 1500 kg peut tirer 100 coups par minute à une portée de 3000 mètres. Le projet est mis au point dès 1864 et Napoléon III en décide la construction toujours en secret en 1866. Deux ans plus tard, 190 sont construits et il y en aura plusieurs centaines en 1870. Mais, de peur de voir le secret éventé par les Prussiens, l'empereur ordonne que quelques officiers seulement soient initiés à son maniement, ce qui aura pour conséquence que son efficacité sera limitée lors de la guerre franco-prussienne d'autant plus que les instructions officielles stipulent que ces canons à balles ne doivent être utilisés qu'en batteries et non pas d'une façon isolée. L'efficacité de cette recommandation, qui figure dans le *Manuel* de Louis-Napoléon de 1836, sera pourtant reconnue au cours de la seconde Guerre mondiale mais encore faut-il que le nombre de batteries soit suffisamment élevé.

Napoléon III a confié à Reffye une autre tâche toute aussi secrète que la mise au point du canon à balles : la construction de nouveaux canons dont un canon se chargeant par la culasse que le comité d'artillerie écartait systématiquement comme insuffisamment fiable ! Comme il le fait toujours, l'empereur contourne ainsi les résistances des organismes officiels qu'il estime routiniers et conservateurs en payant les expériences nécessaires de ses propres deniers. C'est ainsi que Reffye construit un canon de trois puis un canon de sept avec la fermeture à vis de Treuille de Beaulieu modifiée. Sentant venir la guerre avec la Prusse, l'empereur décide alors d'organiser des essais officiels du 15 mai au 19 juillet 1870 au cours desquels on compare les performances de ces canons avec les canons à culasse officiels. La supériorité des canons de Reffye ne fait alors aucun doute mais il est trop tard pour les adopter car la guerre est là. Après la chute de l'Empire, Reffye réussit à faire construire dans des installations improvisées un certain nombre de ces canons qui sont utilisés avec succès.

On observe la même réticence du comité d'artillerie et du ministère de la Guerre dans l'adoption du nouveau fusil mis au point en 1858 par Chassepot, les officiels estimant suffisants les aménagements adoptés en 1857 du fusil d'infanterie datant de 1777 ! C'est encore dans les ateliers de Meudon et avec les encouragements personnels de l'empereur que le fusil de Chassepot a été mis au point. Il faudra la guerre prusso-danoise de 1864 avec l'apparition du Dreyse, fusil à aiguille prussien, pour que le Chassepot soit accepté. Il s'agit aussi d'un fusil à aiguille avec lequel on peut tirer six à sept coups par minute d'une portée maximum de 1200 mètres avec une bonne précision jusqu'à 600 mètres. On décide alors de doter rapidement l'armée de ce nouveau fusil qui « fera merveille à Mentana » ! Les capacités des manufactures d'armes de Châtellerauld, Mutzig et Saint-Etienne étant insuffisantes, le Chas-

sepot est aussi fabriqué à Birmingham, Brescia, Liège, Maëstrich, Vienne. En 1870, l'armée française dispose de 900 000 Chassepots.

Reffye travaille aussi à la mise au point d'une locomotive blindée et à différents types de fusil, toutes choses écartées par le comité d'artillerie, tout en dirigeant l'atelier d'archéologie expérimentale cher à Napoléon III.

Même si toutes ces expériences n'ont pas abouti, il est clair que l'action personnelle de Napoléon III a été essentielle tout au long de l'Empire dans le domaine de l'armement. Il est sans conteste, au cours des âges, le chef d'État qui a le plus fait pour l'amélioration du matériel d'artillerie⁸⁸³.

Il est un domaine pourtant où il ne réussit pas à imposer sa marque, c'est celui de la réforme de l'armée de terre. Dès le début des années soixante, la nécessité d'une réforme militaire s'impose en raison de nombreuses déficiences constatées : esprit de routine généralisé, vieillissement des cadres, manque d'instruction, insuffisance des réserves et aussi raccourcissement de la durée du service de beaucoup de conscrits par manque de crédits⁸⁸⁴. Conscient de ces problèmes, Napoléon III souhaite une réforme en profondeur du recrutement de l'armée rendue de plus en plus nécessaire en raison de la situation internationale. Dans sa note du 20 août 1866, il marque sa nette préférence pour un véritable service militaire obligatoire universel⁸⁸⁵. À partir du 30 octobre 1866, il préside lui-même une commission avec maréchaux, généraux et ministres mais il se heurte alors à une forte opposition, qui reflète celle des notables, des députés. Tous sont attachés au système de recrutement par tirage au sort, remplacement ou exonération notamment parce qu'ils veulent protéger leurs enfants du service obligatoire. Dès le 12 décembre 1866, la commission est dissoute. Fidèle à sa méthode, le « doux entêté », comme le dénommait la reine Hortense, fait connaître dans *Le Moniteur* sa conception du recrutement : durée du service rendu obligatoire pour tous ramenée à six ans au lieu de sept (mi dans l'active et mi dans la réserve), les exonérés, en nombre limité, devront servir dans une nouvelle arme à créer et dénommée Garde nationale mobile. Pour faire aboutir ce projet qui aurait permis d'obtenir une armée de 1 230 000 soldats, Napoléon III remplace au ministère de la Guerre le maréchal Randon par le maréchal Niel.

La réforme militaire désormais à l'ordre du jour est portée devant l'opinion. Elle va se heurter à la conjonction de « l'égoïsme incivique des classes

883. Voir l'article "Artillerie" de Michel Decker dans le *Dictionnaire, op. cit.* dirigé par J. Tulard.

884. Voir les articles de Jacques Garnier, *ibid.*

885. W. Serman, *op. cit.*, pp. 312-318.

aisées et des populations rurales » (William Serman)⁸⁸⁶ conjuguée à la volonté de l'opposition républicaine de « désarmer le pouvoir central » sous couvert « d'une rhétorique humanitaire et sentimentale » (Maxime du Camp)⁸⁸⁷. La presse gouvernementale soutient mollement le projet, les conservateurs trouvent auprès du général Changarnier, revenu d'exil en 1859, un porte-parole écouté et les républicains voient là une nouvelle occasion de s'opposer. Pour obtenir l'appui des conservateurs qui dominent le Corps législatif, le maréchal Niel amende le projet initial et celui que le Conseil d'État transmet au Corps législatif le 7 mars 1867 est bien différent du texte premier. Cette initiative ne désarme pourtant pas les oppositions. Très vite, préfets et ministres alertent l'empereur sur le rapprochement des conservateurs et des républicains. Napoléon III décide alors de faire présenter un autre projet à nouveau édulcoré qui est discuté à partir du 19 décembre. Au cours des débats qui s'ouvrent alors, les leaders républicains développent une argumentation qui prendra un singulier relief après la défaite de 1870. Ainsi Jules Simon : « Le militarisme est la plaie de l'époque. Il n'y a pas d'armée sans esprit militaire me dit-on ; alors nous voulons une armée qui n'en soit pas une... » ou Jules Picard : « Je blâme le gouvernement... de chercher la force de la France dans l'exagération du nombre d'hommes » ou encore Jules Favre : « La nation la plus puissante est celle qui peut désarmer ». Il n'est pas jusqu'à Émile Ollivier qui ne déclare : « L'armée prussienne est une armée essentiellement défensive »⁸⁸⁸ !

La loi qui est finalement votée le 14 janvier 1868 par le Corps législatif, puis le 28 janvier et ensuite promulguée par Napoléon III, n'a plus qu'un lointain rapport avec les intentions premières de l'empereur. Au lieu d'être obligatoire et diminuée, la durée du service militaire est portée de sept à neuf ans (cinq dans l'active et quatre dans la réserve) mais avec maintien du tirage au sort et remplacement, l'exonération étant supprimée. Une garde nationale mobile est créée avec tous les hommes valides ayant tiré des « bons numéros » ou exonérés et ayant une taille de plus de 1 m 55. Mais, au total, ces hommes ne passent pas plus de 15 jours par an dans cette arme nouvelle. Pourtant, celle-ci se heurte à une telle mauvaise volonté générale qu'au début de l'été 1870, elle n'a pratiquement pas d'existence tandis que les 400 000 hommes de la réserve n'ont pas été réellement instruits. En 1869 comme en 1870, les plaidoyers du maréchal Niel puis du maréchal Leboeuf devant le Corps législatif pour obtenir l'augmentation des crédits militaires restent let-

886. *Ibid.*, p. 315.

887. Maxime du Camp, *op. cit.*, p. 258.

888. *Ibid.*, pp. 258-259.

tre morte. Face aux oppositions d'autant plus fortes que le parlementarisme renaissant leur permet de s'exprimer de plus en plus, Napoléon III a été dans l'impossibilité de préparer la France au conflit qui s'annonce avec la Prusse. Certes, l'opposition du Corps législatif à l'augmentation des crédits de guerre n'était pas nouvelle et elle s'était manifestée lors de chaque grand conflit, pourtant jusque-là Napoléon III tournait la difficulté en lançant de grands emprunts auprès du public. Mais cela avait aussi pour effet d'augmenter la dette publique et une telle mesure aurait à la veille de 1870 déchaîné les oppositions parlementaires. L'empereur en est réduit, au début de 1870, à faire publier par l'Imprimerie impériale une brochure intitulée *Une mauvaise économie* dans laquelle il stigmatise l'attitude du Corps législatif, écrivant notamment : « Que l'on compare l'état militaire de l'Allemagne du nord au nôtre et que l'on juge si ceux qui veulent encore réduire nos forces nationales sont bien éclairés sur nos véritables intérêts ».

La conduite personnelle de la guerre

Alors que la constitution de novembre 1848, si elle faisait du président de la République le chef des armées, lui interdisait de les commander en personne, celle de janvier 1852 précise qu'il « commande les forces de terre et de mer » sans aucune restriction. Cela signifie que l'ancien capitaine d'artillerie Louis-Napoléon Bonaparte, conscient de ses capacités militaires, compte exercer directement ce commandement militaire. Or, de ce point de vue, les deux décennies du Second Empire vont offrir à l'empereur plusieurs opportunités. Il ne s'agit pas bien sûr pour lui d'être présent sur des théâtres d'opérations aussi éloignés que localisés au Sénégal, en Cochinchine ou en Chine. Il ne s'agit pas non plus de la guerre au Mexique qui requiert certes des forces plus importantes mais dont l'éloignement rend quasiment impossible la présence de l'empereur. Il en va différemment à des titres divers des grandes guerres européennes en Crimée, en 1854-1855, en Italie en 1859 et lors de la guerre franco-allemande en 1870. Certes, Napoléon III n'est pas allé en Crimée bien qu'il en ait eu l'intention mais il a donné depuis Paris des instructions précises tout au long des opérations. Certes, en 1870, dès le 12 août, il résilie son commandement en chef au profit de Bazaine mais c'est lui qui engage les hostilités le 19 juillet et c'est lui qui, le 2 septembre, décide de la capitulation de Sedan. Enfin, au cours de la guerre contre l'Autriche, en Italie, il commande de bout en bout les armées françaises et c'est lui le vrai vainqueur de Magenta et de Solferino.

L'armée dont Louis-Napoléon reçoit le commandement effectif au début de 1852 est une armée d'une grande puissance européenne, comparable par l'importance et par son histoire glorieuse à celles de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie ou de l'Angleterre. Toutefois, la longue période de paix européenne depuis 1815, c'est-à-dire depuis près de quarante ans, ne permet pas de porter un jugement de valeur sur sa véritable valeur militaire pas plus que sur celle de ses homologues européens. En fait, l'armée que Louis-Napoléon reçoit en héritage en 1852 est une armée de type colonial qui s'est forgée en Algérie depuis 1830 dans des engagements militaires de très courte durée et limités à des opérations de contre-guerilla face à un ennemi notoirement inférieur en armement, opérations peu propices à des manœuvres savantes mais exigeant courage et esprit d'initiative et donnant lieu bien souvent à des exactions à l'encontre des populations civiles dont les plus célèbres ont été celles de Saint-Arnaud en Kabylie. Dans de telles opérations, les officiers supérieurs prennent l'habitude de commander en étroite relation avec la troupe et de se trouver directement sous le feu de l'ennemi. Cette armée coloniale ne dispose pas d'artillerie et n'utilise pas la cavalerie de manière autonome.

Ces méthodes de combat qui exigent courage et endurance correspondent à l'enseignement des six écoles militaires que compte alors la France, où le respect du règlement et les qualités physiques sont les principales vertus et où l'histoire militaire du Premier Empire tient lieu de stratégie. Les grandes manœuvres dont le camp de Châlons est le théâtre chaque année à partir de 1857 ne sont que la reproduction des grandes phases des victoires les plus retentissantes de Napoléon 1^{er}, les généraux n'ayant aucune initiative et aucune coordination n'existant entre l'infanterie et la cavalerie. Ainsi, chacune de ces manœuvres, qui impressionne le spectateur non averti, n'est pas autre chose qu'une « reconstitution théâtrale... (qui) ne préfigure pas les combats de l'avenir » (William Sernam). Ce conformisme n'est pas remis en action par le corps d'état-major créé en 1818 par Gouvion Saint-Cyr et formé par des officiers sortis des grandes écoles mais n'ayant jamais eu de contact avec la troupe. En 1859, cet état-major s'avère tout à fait incapable d'élaborer un plan de campagne contre l'armée autrichienne et Napoléon III doit s'adresser au vieux général Jomini pour cela ! En fait, la France n'a plus, depuis 1815, de véritable pensée militaire. L'héritage de la pensée militaire française du début du XIXe siècle, délaissé par l'armée française, a été repris par l'armée prussienne. Le règlement de 1831 est fort bref tandis que celui de 1862 complété par l'Instruction sommaire pour les combats de 1867 se contente de prôner la défensive⁸⁸⁹.

889. On peut situer cette pensée militaire dans le temps avec : Gérard Chaliand, *Anthologie mondiale de la stratégie des origines au nucléaire*, Paris, Laffont, 1990.

Les généraux du Second Empire sont formés à cette double école de l'Algérie, de l'enseignement routinier des écoles militaires et des manœuvres- reconstitutions de batailles passées. De plus, même si l'origine sociale des officiers révèle une importante place faite aux classes populaires (53 % en sont issus pour 7 % de nobles et 3 % de fils de grands notables) lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie, les officiers d'origine aristocratique sont favorisés ; les qualités mondaines et les opinions légitimistes sont visiblement plus appréciées que les qualités proprement militaires pour accéder aux plus hauts grades. Ces généraux sont aussi réfractaires aux questions de matériel, d'intendance et de logistique mais leur incompétence est souvent masquée par leur bravoure et leurs qualités d'entraîneurs d'hommes. Un nombre assez élevé d'entre eux trouve d'ailleurs la mort sur les champs de bataille. Cette incompétence trouve son point d'orgue en 1870 lorsque le haut commandement est incapable de coordonner l'action des différentes armes ou quand Bazaine se montre incapable de se servir du télémètre ! Napoléon III, pourtant féru d'artillerie et d'armes nouvelles est certainement le seul chef d'État français qui, entre 1815 et 1914 aurait pu modifier cet état d'esprit. Il ne semble pas avoir essayé de le faire, reculant devant l'énormité de la tâche. Il ne lui reste plus alors qu'à faire confiance à la *furia francese* qui, depuis les guerres d'Italie, est la force principale des armées françaises.

L'empereur aurait souhaité diriger en personne les opérations militaires en Crimée mais son entourage et aussi les pressions anglaises réussissent à l'en dissuader. Néanmoins, il entend diriger depuis Paris les armées et donner au commandant en chef des instructions précises grâce à la ligne téléphonique Paris-Bucarest prolongée jusqu'à Varna puis grâce au câble sous-marin arrivant à Balaklava à partir d'avril 1855. En raison de l'état d'impréparation de l'armée signalé dès le mois de mai depuis Gallipoli par le commandant en chef, le maréchal de Saint-Arnaud, mais aussi par tempérament, les ordres qu'il donne sont des ordres de prudence. Il s'agit pour lui de ne pas lancer inconsidérément les forces armées françaises dans des opérations coûteuses en vies humaines. À partir de septembre 1854, l'armée française, qui a débarqué en Crimée, met le siège devant la ville de Sébastopol tandis que les Russes envoient une armée de secours pour prendre à revers les assiégeants. Dès lors, deux stratégies vont s'opposer : la stratégie de Napoléon III, qui consiste à vouloir d'abord défaire l'armée de secours, et la stratégie des commandants en chef successifs pour qui il importe d'abord de prendre Sébastopol pourtant bien protégée par les forts du Mamelon Vert et Malakoff.

Au général Canrobert, qui a succédé à Saint-Arnaud, mort du choléra le 29 septembre 1854, Napoléon III donne l'ordre de se porter au devant de

l'armée russe de secours et de confier à Pélissier 70 000 hommes pour continuer le siège de Sébastopol, l'armée britannique, forte de 55 000 hommes confortant les armées alliées à proximité⁸⁹⁰. Mais Canrobert refuse d'obéir aux ordres de l'empereur et, le 9 avril, il lance ses troupes à l'assaut de Sébastopol. Malgré de violents assauts causant de lourdes pertes chez les assiégeants, c'est l'échec que Canrobert pense compenser en se lançant dans une autre opération : l'attaque, en liaison avec les Anglais, de la presqu'île de Kertch pourtant distante de 200 kilomètres à l'Est de Sébastopol. Un nouvel ordre de Napoléon III lui enjoint d'abandonner cette opération. Cette fois, Canrobert est contraint d'obéir mais il démissionne le 16 mai.

Le même scénario se reproduit entre Napoléon III et le général Pélissier qui a succédé à Canrobert. Malgré les ordres de l'empereur, qui n'ont pas varié et qui consistent à pratiquer un long siège d'usure devant Sébastopol en détruisant les renforts russes, Pélissier apporte son aide à l'armée britannique pour prendre Kertch puis, le 7 juin 1855, il attaque Sébastopol et prend la redoute du Mamelon Vert mais, dès le 11 juin, Napoléon III lui ordonne d'arrêter l'opération. Pélissier refuse et poursuit l'attaque de Sébastopol. Ce second assaut se révèle tout aussi meurtrier et inefficace que le premier. Ce n'est qu'après la défaite de l'armée russe de secours au mois de juillet qu'un troisième assaut est lancé contre Sébastopol. Le 8 septembre, après un violent tir d'artillerie, l'infanterie commandée par Mac Mahon, réussit à s'emparer du fort de Malakoff. Les canons du fort sont alors retournés contre Sébastopol et l'infanterie russe. La ville, devenue indéfendable, est évacuée par les Russes dès le 10 septembre, prélude à la fin de la guerre en octobre. Malgré de lourdes pertes, l'impétuosité des commandants en chef a été finalement couronnée de succès et c'est ce que l'opinion et l'empereur lui-même, qui ne sanctionne pas la désobéissance, veulent retenir. Napoléon III fait célébrer la victoire avec faste. Pourtant la stratégie qu'il entendait appliquer était incontestablement plus pertinente que les coups de boutoir, qui ont prévalu sur le terrain, car ce n'est qu'après la défaite de l'armée russe de secours que Sébastopol a été prise. De plus, cette stratégie était plus économe du sang des hommes.

La leçon ne sera pas perdue pour l'empereur et lors de la guerre contre l'Autriche en 1859, il décide de prendre directement les choses en main. C'est lui qui va mener l'affaire de bout en bout, et dans le plus grand secret, depuis l'adoption du plan d'attaque et la reconnaissance des futurs champs de bataille jusqu'à l'armistice de Villafranca.

890. Voir W. Serman, *op.cit.*, pp. 350-352 et Alain Gouttman, *La guerre de Crimée, 1853-1856*, Paris, Perrin, 2006.

Dans la phase préliminaire de la guerre, alors que celle-ci n'est pas encore déclarée, le secret s'impose de lui-même pour ne pas éveiller la méfiance des puissances et de l'Autriche. S'il est relativement facile d'envoyer en mission le général Niel en territoire sarde en janvier 1859 visiter les places fortes pour voir comment celles-ci pouvaient résister à une attaque autrichienne avant l'arrivée des troupes françaises, il était plus délicat d'aller espionner les Autrichiens en Milanais et en Vénétie. C'est pourtant ce que fit Mac Mahon sous couvert d'un soi-disant voyage privé qui lui valut d'être reçu à Milan par le général autrichien qui ne fut pas dupe ! Tout aussi délicate est la préparation de l'armée française au conflit sans éveiller les soupçons de l'Autriche. Le ministre de la Guerre Vaillant est chargé de préparer les troupes qui viennent d'être réparties sur le territoire national en cinq corps basés à Paris, Lyon, Nancy, Tours et Toulouse. Le fait qu'après l'attentat d'Orsini, ces cinq corps aient reçu des missions d'ordre public a en grande partie masqué leur mission proprement militaire. Parallèlement, trois grands camps d'instruction, dont celui de Châlons, permettent aux maréchaux et généraux de faire manœuvrer leurs troupes sous le commandement de l'empereur. Ces exercices ne furent pas inutiles. Mais, pour ne pas alerter les puissances, il n'y eut pas de réelle préparation concernant le matériel et les approvisionnements. Aussi la concentration des troupes se fera dans l'improvisation et l'armée française en Italie manquera de chevaux, de munitions, de canons, de tentes etc. Par contre, la guerre fut très bien préparée au niveau de la logistique : le transport des troupes par chemin de fer et par mer s'opéra dans de bonnes conditions et donna un avantage décisif à l'armée française.

Le but de guerre des Français était de chasser les Autrichiens du Milanais et de la Vénétie à partir du Piémont où se trouvaient les alliés sardes. Encore fallait-il un plan de campagne⁸⁹¹. L'état-major français s'avérant incapable d'en fournir un, Napoléon III eut l'idée de s'adresser à Adolphe Thiers, son vieux rival en politique mais aussi et surtout l'historien du Consulat et de l'Empire qui avait étudié par le menu les campagnes de Napoléon. Thiers s'en trouva très flatté mais son projet d'attaque de Vienne avec deux armées- l'une venant du Nord à travers l'Allemagne méridionale, l'autre venant du Sud par la vallée du Pô- fut écarté à la fois pour des raisons diplomatiques (la Prusse pouvant difficilement admettre la traversée de l'Allemagne) et militaires (manque de réalisme). L'empereur s'adressa alors au vieux général d'origine suisse Jomini, âgé de 80 ans, ancien général de brigade de Napoléon et auteur d'études remarquables sur l'art de la guerre. Brimé par Berthier, Jomini, dont

891. Bonnes synthèses dans W. Serman et R. Bourgerie, *op. cit.*

la grande valeur tranchait sur la médiocrité des maréchaux et généraux du Premier Empire (il était surnommé « le devin de Napoléon »), avait fini par passer au service du tsar dont il était devenu un moment le général en chef. Mais il vivait depuis longtemps à Paris. Avant de donner sa réponse, Jomini demanda l'autorisation au gouvernement russe qui, bien qu'ayant été en guerre avec la France quatre ans auparavant, la lui accorda !

Les conceptions de Jomini s'inspirent très largement de la pratique napoléonienne de la guerre à partir de principes simples : garder toujours l'initiative des opérations (pas d'attentisme), déplacer rapidement ses forces, développer de fausses attaques, porter l'essentiel des forces d'une armée sur les points décisifs de l'ennemi (notamment sur ses communications), poursuivre avec énergie l'ennemi en retraite. Le plan de Jomini, daté du 25 avril 1859, est à la hauteur de la réputation du vieux stratège. Sachant que les Autrichiens ne peuvent que masser leurs troupes le long de la frontière entre la Lombardie qu'ils occupent et le royaume de Piémont-Sardaigne afin de protéger Milan et que les Sardes et les Français ont le devoir de protéger de leur côté Turin, capitale du royaume sarde, Jomini propose comme premier objectif la jonction de l'armée française et de l'armée sarde au sud, autour d'Alexandrie, sur la rive droite du Pô. Trois options offensives s'offrent ensuite aux troupes franco-sardes : progression par le Sud mais il faudra alors passer le Pô grossi par la fonte des neiges ; progression par le centre face à une armée autrichienne considérable ; tourner les Autrichiens par le Nord par Magenta. Napoléon III fait aussitôt sienne la troisième option sans toutefois la communiquer à son entourage militaire et civil ! Il va s'en inspirer et il lui devra la victoire de Magenta.

L'armée d'Italie, commandée personnellement par l'empereur, a été formée le 24 avril. Répartie en six corps d'armée, elle est acheminée vers la plaine du Pô par chemin de fer, par route à travers les Alpes ou par mer depuis Toulon jusqu'à Gênes. L'empereur quitte Paris au milieu de l'enthousiasme populaire et débarque à Gênes le 12 mai. Les troupes françaises se mettent en place de part et d'autre du Pô et entrent à Turin sous les ovations. Napoléon III est très conscient de l'état d'impréparation de son armée qui manque de médecins, d'officiers d'administration et de divers matériels. Heureusement pour l'armée française, le général en chef autrichien Gyulai, impressionné par les souvenirs des campagnes de Napoléon dans cette même région d'Italie et par la présence de son neveu dont il ignore la vraie valeur militaire, a massé le gros de ses troupes au sud du lac de Garde, autour de Solferino, à plus de 120 kilomètres de la frontière, le reste s'échelonnant le long de la frontière entre Magenta au nord et Montebello au sud.

C'est justement au sud, le 20 mai, qu'un engagement a lieu à Montebello, au cours duquel les Français repoussent les Autrichiens avec une telle vigueur que ces derniers en viennent à penser que les Français vont attaquer au sud. C'est alors que Napoléon III décide de tourner les Autrichiens par le nord adoptant la troisième hypothèse du plan de Jomini. Pour transporter son armée du sud vers le nord, il va utiliser le chemin de fer, fait sans précédent dont les historiens soulignent l'audace et l'importance : « manœuvre célèbre utilisant pour la première fois dans l'histoire un transport par voie ferrée en cours d'opération » écrit Raymond Bourgerie⁸⁹² et William Serman d'ajouter : « La réalisation de cette grande manœuvre stratégique constitue le fait le plus remarquable de la campagne d'Italie »⁸⁹³. La manœuvre, commencée le 28 mai et s'échelonnant sur plusieurs jours, n'était pas sans danger car les troupes franco-sardes en déplacement pouvaient être attaquées par les Autrichiens mais Napoléon III parfait la manœuvre en ordonnant à une division, basée au sud près de Montebello, de résister avec acharnement aux attaques autrichiennes pour faire croire à la réalité d'une offensive autrichienne par le sud. Bien que les lignes de chemin de fer soient attaquées le 31 mai, Napoléon III sait garder son calme, les franco-sardes réussissant à repousser l'assaut à Palestro.

Grâce à ce grand débordement, les franco-sardes se trouvent désormais en position favorable face à Magenta. Après avoir franchi le Tessin sur un pont de bateaux le 2 juin, les alliés se heurtent aux Autrichiens à Magenta le 4 juin. Cette rencontre inopinée se traduit par un affrontement général acharné. Dans l'après-midi, la situation des alliés est critique lorsque des renforts surviennent. Finalement, à 20 heures, Mac Mahon réussit à prendre Magenta ce qui provoque le retrait des Autrichiens. Déjà ému par la boucherie de Palestro, l'empereur est bouleversé par le spectacle des morts et des blessés et il ne donne pas l'ordre d'exploiter les succès par la poursuite de l'ennemi, contrevenant ainsi au principe de Jomini. Raymond Bourgerie souligne qu'il a réalisé « un exploit militaire basé sur le dogme concentration-surprise-destruction » mais par sensibilité et aussi par manque d'état-major, il hésite à détruire l'ennemi. Il reste que sa grande manœuvre a réussi, qu'il a démontré de grands capacités militaires et que le complexe autrichien à l'égard du mythe napoléonien s'est aggravé.

La marche vers l'est se poursuit après Magenta vers le gros des troupes autrichiennes massées autour de Solferino où le choc a lieu le 26 juin. C'est à

892. Raymond Bourgerie , p. 57.

893. W. Serman, *op. cit.*, p. 363.

nouveau un affrontement sans merci. Napoléon III, sur les conseils du général Frossard, fait donner la garde avec succès. Finalement, devant la *furia francese*, les Autrichiens se retirent et à nouveau les Français ne les poursuivent pas. Cette fois, plus que par une savante manœuvre, la victoire a été acquise grâce à la ténacité de l'infanterie, soldats et officiers, et à l'emploi judicieux de l'artillerie qui a surclassé son homologue autrichienne. Toutefois, l'empereur n'a pas utilisé l'artillerie en grandes masses comme il le préconisait lui-même dans son *Manuel* de 1836 et comme le recommandait le manuel en usage dans l'armée impériale. Solferino a été une des batailles les plus sanglantes du XIXe siècle et le spectacle aggrave l'émotion de l'empereur. On sait d'ailleurs que l'enfer de Solferino est à l'origine directe de la création par le Suisse Henry Dunant, de ce qui deviendra la Croix Rouge. Napoléon III renonce non seulement à poursuivre l'ennemi mais il décide, sans en référer à ses généraux, d'arrêter la guerre. Secrètement, il envoie le général Fleury auprès de François-Joseph puis les deux empereurs se rencontrent le 11 juillet à Villafranca et mettent au point les clauses du traité de paix qui sera signé à Zurich le 10 novembre 1859. Napoléon III a eu une appréciation juste de la situation militaire : non seulement l'armée autrichienne avait encore d'importantes forces sur place mais la Prusse commençait à s'agiter et le spectre d'une guerre européenne se profilait.

De la guerre d'Italie, l'empereur sut tirer des enseignements notamment quant à l'état d'impréparation de l'armée et à la nécessité de créer le service militaire obligatoire mais, on l'a vu, il fut ensuite incapable de vaincre les conservatismes. Néanmoins, il continue à exercer sa fonction de commandant en chef de l'armée jusqu'au 12 août 1870, jour où, en pleine guerre contre la Prusse, il la résilie. Son rôle militaire a été essentiel durant la phase de préparation de la guerre contre la Prusse malgré la maladie de la pierre qui affecte gravement sa santé et le traitement à la morphine qui le laisse souvent dans un état de torpeur. C'est pourtant ce grand malade qui prend en personne le commandement en chef de l'armée partant en campagne le 15 juillet 1870.

Cette guerre contre la Prusse, Napoléon III ne l'a pas voulue mais il s'est laissé peu à peu convaincre par son entourage et par une opinion belliciste au sein de laquelle les républicains étaient parmi les plus acharnés. Théophile Gautier a parfaitement décrit le délire qui s'est alors emparé de l'opinion publique :

« Cette déclaration de guerre semble avoir rendu tout le monde fou. C'est un enthousiasme délirant, une joie universelle. Si l'on voulait, tout le monde partirait, même les femmes. Des bandes se promènent brillant *La*

Marseillaise... Ainsi, chère Carlotta, ne croyez pas qu'on soit ici affligé de ce déplorable conflit. On est au contraire enchanté et je n'ai jamais vu une pareille effervescence de bonheur »⁸⁹⁴.

Peu à peu, l'empereur s'est persuadé que la victoire était possible. Son optimisme « se fonde sur une série de raisonnements faux et de spéculations hasardeuses » écrit William Serman. Certes, il a bien constaté les graves déficiences de son armée lors de la guerre d'Italie. Certes, il sait mieux que personne que les réformes proposées au Corps législatif pour renforcer la puissance militaire de la France ont été dénaturées. Certes, il sait enfin être isolé en Europe. Pourtant, il veut croire la victoire possible parce qu'il pense être en mesure d'obtenir l'appui militaire de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie. À la fin mars 1870, il reçoit à Paris l'archiduc Albert pour évoquer l'éventualité d'une alliance franco-autrichienne contre la Prusse et, en juin, il envoie le général Lebrun à Vienne. Celui-ci obtient la promesse de l'Autriche-Hongrie d'intervenir dans un délai de 40 jours après le début de la guerre à condition que les troupes françaises soient bien accueillies à Munich et à Stuttgart. Or la Bavière et le Wurtemberg ont des traités d'alliance avec la Prusse. Il faudrait donc que se produise un renversement d'alliances alors que la Prusse est déjà au centre de la Confédération de l'Allemagne du nord. Quant à Victor-Emmanuel, il annonce ses conditions : l'évacuation de Rome par l'armée française et l'entrée en guerre aux côtés de la France entre 90 et 120 jours après le début du conflit.

Napoléon III ne dispose donc d'aucune garantie sérieuse. Il va pourtant vouloir forcer le destin. Considérant comme acquise l'alliance autrichienne, il se persuade qu'une armée française de 400 000 hommes peut être opérationnelle en quinze jours et veut ignorer les avertissements de ses diplomates en Allemagne selon lesquels les Prussiens et leurs alliés peuvent mobiliser plus de 900 000 hommes en vingt-et-un jours. Il estime arbitrairement que les forces en présence seront équivalentes. À partir de là, il lancerait deux armées à travers l'Allemagne jusqu'à Nuremberg où elles recevraient le renfort autrichien. Comme à l'habitude, il ne livre ce plan à personne, ni généraux ni ministre de la Guerre, ce qui signifie que ce dernier n'a rien préparé dans cette hypothèse ! Au contraire, ce qui l'a été c'est le plan défensif Frossard, datant de 1867, avec une armée de Lorraine et une armée d'Alsace, auquel a succédé le plan Niel-Leboeuf avec trois armées à Metz sous Mac Mahon,

894. Lettre à Carlotta Grisi en date du 27 juillet 1870 dans : *Correspondance générale de Théophile Gautier* par Claudine Lacoste-Veysseyre, Genève, Droz, 2000 (Référence communiquée par Sylvain Delouvé).

en Alsace sous Bazaine et à Châlons sous Canrobert. Mais le 11 juillet, Napoléon III décide de prendre le commandement sous une seule armée avec pour major-général le maréchal Leboeuf. En toute hâte, il faut procéder à une réorganisation d'ensemble. Tout cela complique énormément la mobilisation et la concentration des troupes qui se font mal avec des retards considérables. De plus, le rappel des réservistes loin de donner les 163 000 hommes prévus, n'en donne que 39 000 au 30 juillet. A la même date, le nombre d'engagés volontaires n'est que de 4 000 au lieu des 100 000 escomptés. Enfin, dans tout le pays, les corps constitués freinent la formation de la garde nationale mobile. Au total, au début août, Napoléon III ne dispose que de 260 000 hommes mal armés et mal équipés avec 912 canons face déjà à 500 000 Prussiens et leurs alliés avec 1200 canons et plus de 700 000 hommes de réserve⁸⁹⁵.

Dans ces conditions, l'empereur renonce à déclencher l'offensive prévue. Il établit son quartier général à Metz et, le 5 août, crée deux corps intermédiaires commandés par Bazaine et par Mac Mahon. Tous ses plans s'étant effondrés, il ne donne plus d'ordres, laissant ses généraux manœuvrer face aux attaques allemandes. Lui qui avait montré en Italie en 1859 de réelles qualités militaires n'est plus que l'ombre du général en chef de Magenta et de Solferino. Successivement à Wissembourg le 4 août, à Woerth-Froeschwiller et à Forbach le 6 août, les armées françaises doivent céder le terrain : l'invasion allemande commence. Le 7 août, Napoléon III décide de regrouper au camp de Châlons toutes les forces de l'armée de Bazaine dans le but de protéger Paris. Mais dans la capitale, dès le 7 août, à l'annonce des premières défaites, des manifestants réclament la déchéance de l'empereur. Impressionnés par ces démonstrations, le 9 août, l'impératrice, régente depuis le 28 juillet, et Palikao qui a remplacé Ollivier, exigent que l'empereur remette le commandement de cette armée à Bazaine. Physiquement diminué par la maladie et moralement sans ressort, l'empereur accepte le 12 août. Cependant, sermonné par son cousin Napoléon (Jérôme), il reprend brièvement le commandement le 17 août. Il souhaite revenir à Paris mais il y renonce le 18 sur les injonctions de l'impératrice appuyée par Rouher, Baroche et Persigny et malgré l'avis contraire du prince Napoléon. Adrien Dansette parle à ce propos du « coup d'État d'Éugénie et de Palikao »⁸⁹⁶. L'empereur va désormais errer

895. W. Serman, *op. cit.*, pp. 422-447. Voir aussi : Philippe Levillain et Rainer Riemenschneider (dir.), *La guerre de 1870-71 et ses conséquences*, 1990 ; Stéphane Audouin-Rouzeau, *1870. La France dans la guerre*, Armand Colin, 1989 ; François Roth, *La guerre de 1870*, Fayard, 1990 ; Geoffrey Wawro, *The Franco-Prussian War. The German Conquest of France in 1870-1871*, Cambridge University Press, 2003, 327 p.

896. A. Dansette, *op. cit.*, pp. 400-402.

entre les armées en campagne, terrassé par la maladie, et se retrouver le 31 août dans Sedan assiégé. Le 1^{er} septembre, il parcourt le champ de bataille cherchant visiblement la mort. Mais pour ses généraux, il est toujours le commandant en chef. Devant la défaite inéluctable et pour éviter un bain de sang, ils obtiennent de lui que soit hissé le drapeau blanc. Le 2 septembre, c'est la capitulation suivie d'une rencontre avec le roi de Prusse Guillaume 1^{er}, puis son départ en captivité pour le château de Wilhelmshohe près de Cassel.

ÉPILOGUE

À Paris, à l'annonce des défaites militaires, l'effervescence ne fait que croître. La situation est inversée par rapport au 2 décembre 1851. Cette fois, ce sont les ouvriers qui sont le fer de lance de « la révolution qui s'avance ». Des délégués révolutionnaires rencontrent le 11 août les députés républicains pour les pousser à agir. Mais ceux-ci, craignant par dessus tout un soulèvement populaire et révolutionnaire, répondent que « le peuple de Paris les a abandonnés (en 1851). À lui de prendre l'initiative maintenant. Les députés verront ce qu'ils auront à faire... ». Tels sont les propos que rapportera Gustave Lefrançais, futur membre de la Commune⁸⁹⁷. Le 14 août, Blanqui revenu clandestinement à Paris tente un coup de main sur une caserne de La Villette. C'est l'échec qui provoque des arrestations nombreuses.

On ne sait si la présence de Napoléon III à Paris aurait modifié la situation car il aurait au moins retrouvé ses prérogatives politiques, mais ce qui est sûr c'est que, demeurant à l'armée sans commandement et de plus en plus annihilé par la maladie, il n'a plus joué plus de rôle politique ou militaire. C'est pourtant le même homme qui fait hisser le drapeau blanc et se rend au roi de Prusse. Le symbole qu'il représente étant tombé aux mains de l'ennemi, le pouvoir est à prendre car l'impératrice-régente n'a aucune autorité. Dans la capitale, le 4 septembre, une énorme manifestation populaire où les Blanquistes jouent le rôle de levain dans la pâte, déferle sur la ville. La plupart des témoignages s'accordent pour attribuer aux ouvriers le rôle principal dans cette journée⁸⁹⁸. Les manifestants envahissent le Palais Bourbon et pressent les députés de proclamer la République. Malgré des réticences visibles, les députés républicains qui, dans un premier temps avec Jules Favre, voulaient s'en tenir à la seule déchéance de Napoléon III et craignaient d'être débordés par les révolutionnaires, sont contraints de suivre le mouvement et de proclamer la République à l'Hôtel de ville. Se forme ensuite un « gouvernement de défense nationale » dont le général Trochu prend la tête puisque la guerre continue contre la Prusse. Ainsi Napoléon III peut-il vérifier à ses dépens, ce dont il était persuadé au moins depuis la révolution de 1830, qu'au XIXe siècle ce sont bien les ouvriers qui font et défont les gouvernements à Paris.

897. Gustave Lefrançais, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Bruxelles, 1902, p. 386. Cité par E. Jéloubovskaïa, *op. cit.*

898. Cf E. Jéloubovskaïa (le chapitre VII de l' ouvrage *op. cit.* intitulé « La révolution du 4 septembre 1870 »).

Ainsi sont validés les propos de Jules Favre et des autres députés républicains selon lesquels les ouvriers ayant porté à la tête de l'Etat Louis-Napoléon en 1848 par leurs suffrages et en 1851 par leur abstention, il leur revenait de mettre fin à son pouvoir.

Que les ouvriers aient apporté leur soutien à un homme qui, par son nom, représentait la promesse d'une fidélité à un Napoléon 1^{er} idéalisé par le peuple français, qui, en 1848, avait déployé beaucoup d'efforts en leur faveur et qui, en 1851, leur avait redonné le droit de vote, cela était dans l'ordre des choses. Reste à expliquer pourquoi l'amélioration incontestable de la condition ouvrière sous l'Empire, les nombreuses initiatives prises en faveur de la « classe ouvrière » par l'empereur durant deux décennies dans le domaine social ont été impuissantes à enrayer une désaffection ouvrière qui s'est rapidement manifestée dès 1857 au plan électoral à Paris ainsi que dans les grandes villes et qui se traduit en 1870 par la révolution du 4 septembre. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées à ce propos. Il faut évoquer tout d'abord la gravité de la défaite militaire qui provoque la fureur populaire prête à sanctionner immédiatement ceux dont on pense qu'ils sont responsables du désastre. Jouent également un grand rôle les conditions dans lesquelles cette politique impériale en faveur de la classe ouvrière a été menée sous un régime où les notables occupaient le haut du pavé, où des fortunes considérables s'édifiaient du fait de la proximité de ses détenteurs avec le pouvoir et où la fête impériale étalait un luxe souvent provocateur. Tout cela ne pouvait qu'oblitérer le régime comme apparaissant plus favorable aux riches qu'aux pauvres. De même, la proximité avec l'Église était réprochée dans les couches populaires volontiers anticléricales.

Un autre élément ayant incontestablement joué est le caractère autoritaire du régime qui a longtemps fait peu de cas des initiatives ouvrières malgré la tolérance des syndicats, le droit de coalition et la liberté laissée à l'Association internationale des travailleurs. L'interdiction des associations politiques ne pouvait qu'être très mal vécue par les ouvriers les plus entreprenants qui avaient connu une année 1848, au moins dans sa première moitié, au cours de laquelle les initiatives organisationnelles les plus audacieuses avaient pu se donner libre cours. Plus précisément, ce que pouvaient réprover les plus avancés de ces ouvriers, représentant ce *socialisme d'en bas* qui avait été vaincu en décembre 1851, c'était l'impossibilité qui leur est faite durant deux décennies de développer leurs propres projets d'émancipation, ceux-ci fussent-ils utopiques, bref de prendre leur destin en main. De ce point de vue, il n'est pas exagéré de dire que la journée du 4 septembre 1870 portait en germe celle du 18 mars 1871 qui proclama la Commune de Paris. En même

temps, l'usure du régime se manifeste d'éclatante façon par la défection générale de ses cadres qui assistent sans réaction à la révolution du 4 septembre à Paris et dans les grandes villes. Cette passivité reflète celle des notables et des « capacités » désireux de passer de la démocratie plébiscitaire à une véritable monarchie constitutionnelle de type orléaniste et peu confiants dans un régime qui ne peut plus s'incarner dans un chef, une régente impopulaire et illégitime ne pouvant en tenir lieu: le Second Empire s'effondre comme un château de cartes.

Le régime impérial est tombé, victime d'une défaite militaire, comme tombera la III^e République à son tour en 1940, mais aussi victime d'une insurrection populaire. Le paradoxe, mais est-ce un paradoxe, est que quasiment personne ne s'est dressé pour défendre le régime. La politique d'inspiration socialiste saint-simonienne de Louis Napoléon, illustrée par les traités de commerce, par les réformes sociales et les libertés accordées à la « classe ouvrière », a-t-elle joué un rôle notamment en dressant de plus en plus contre son pouvoir la bourgeoisie libérale qui domine les chambres sans pour autant satisfaire les couches populaires auxquelles elle s'adressait pourtant ? La question mérite d'être posée. Il est certain que l'ensemble de ces réformes a éloigné de lui une partie importante de la bourgeoisie. En 1867 déjà, le préfet de police Piétri voyait dans celle-ci l'opposition la plus active à l'empire : « La portion agissante de la société, celle qui s'occupe le plus de politique, qui aime les discussions, critique le gouvernement, accentue plus que jamais son opposition radicale et systématique... elle va répétant que l'Empire est atteint dans son prestige extérieur, dans la prospérité matérielle du pays qu'il avait ramenée, dans les garanties mêmes qu'il avait données à l'ordre social et au parti conservateur ». On ne peut être plus clair pour exprimer l'idée que le régime impérial ne répond plus aux attentes sociales de la bourgeoisie.

Paul Leroy-Beaulieu, gendre de Michel Chevalier et chantre du libéralisme, dans un ouvrage intitulé *La question ouvrière au XIX^e siècle* écrit en 1872 au lendemain de la grande peur de la Commune, met directement en cause la politique ouvrière de Napoléon III dans la désaffection de l'opinion à l'égard du régime. Pour lui, le point de départ de cette funeste politique de Louis-Napoléon date de l'Exposition universelle de Londres de 1862. C'est alors, dit-il, qu'a pris corps « cette nouvelle franc-maçonnerie. Le gouvernement et la bourgeoisie de France rivalisèrent de générosité et d'imprévoyance pour envoyer à cette solennité européenne un certain nombre de délégués des différents corps de métiers... C'est ainsi que naquit l'Association internationale des travailleurs, création tout ouvrière, à

laquelle demeurèrent étrangers dans l'origine tous les conspirateurs politiques connus »⁸⁹⁹.

Leroy-Beaulieu met ensuite directement en cause Louis-Napoléon lui-même et son entourage : « Ç'a été le principal vice du dernier règne de suivre à l'intérieur une politique machiavélique, essentiellement dissolvante et désorganisatrice... Les hommes d'État à courte vue et sans principes, qui dirigeaient alors en sous-ordre nos destinées, exagérèrent encore sur ce point les tendances de leur maître. Ce fut, à l'égard des populations ouvrières, une conduite pleine de flatteries et de flagorneries intéressées... Pendant les premières années de son existence, l'AIT. était vue avec faveur dans les régions officielles ; on la regardait presque comme une alliée. Elle fut l'objet d'une tolérance mal dissimulée ; elle prit ainsi racine à l'ombre du pouvoir. Peu s'en fallut que ces complaisances secrètes ne se convertissent en protection avouée, M. Rouher se mit en frais de coquetterie vis à vis de cette association pernicieuse. Il lui proposa une sorte de traité en vertu duquel elle aurait joui librement de tous les moyens de propagande, moyennant qu'elle consentirait à adhérer au gouvernement impérial... Ces avances furent repoussées... »⁹⁰⁰

Mais c'est à partir de 1867, lorsque les réunions publiques deviennent licites, que se situe le début de la seconde étape de cette politique. Le pouvoir « crut faire œuvre de politique profonde en ne permettant que la discussion des prétendues questions sociales et en favorisant les excitations les plus éhontées contre la propriété, contre le capital et contre la famille... Les réunions publiques furent le terrain où germèrent et levèrent avec le plus de vigueur les doctrines socialistes... Là se formèrent les éléments multiples qui devaient constituer la Commune de Paris ». Sa conclusion est sans appel : « Les pouvoirs publics et la bourgeoisie furent, à tous les égards, les complices et même les fauteurs de cette criminelle institution... »⁹⁰¹.

Leroy-Beaulieu écrit à un moment où l'Internationale a été mise hors la loi en Europe et où on surestime largement son rôle dans le déclenchement de la Commune de Paris alors que l'on sait aujourd'hui que celui-ci est loin d'avoir été essentiel. De même, il attribue à la bourgeoisie dans cette politique pro-ouvrière un rôle que l'historien n'aperçoit pas, bien au contraire. Enfin, la part personnelle de Louis-Napoléon n'est pas appréciée à sa véritable valeur. Mais son point de vue mérite d'être cité non seulement parce qu'il est reconnaissance de l'importance qu'a eu la politique ouvrière de Louis-Napoléon

899. Paul Leroy-Beaulieu, *La question ouvrière au XIXe siècle*, Paris, 1872, p. 138.

900. *Ibid.*, p. 142.

901. *Ibid.*, p. 144.

et de la difficulté à la mener mais aussi parce qu'il permet de comprendre pourquoi les notables ont été si prompts à abandonner l'empereur puis à se rallier à la République conservatrice. Lors des journées de septembre, ministres, députés, préfets et généraux n'esquissent aucun geste de résistance. Les rares manifestations en faveur de l'empereur sont le fait d'éléments populaires dans le Nord, le Centre, le Sud-Ouest et en Corse. Ce qui domine alors c'est l'écrasement et l'indignation d'une opinion publique traumatisée par l'ampleur de la défaite et surtout préoccupée par la guerre qui se poursuivra jusqu'à l'armistice du 28 janvier 1871. Aux élections du 8 février 1871, la plupart des candidats bonapartistes n'osent se présenter comme tels et se dissimulent sous l'étiquette de « conservateurs libéraux ». Sur 675 députés, ils ne sont que 19. Les républicains, quoique beaucoup plus nombreux, n'ont pas la majorité, qui appartient aux légitimistes et aux orléanistes. Néanmoins, avec Jules Favre, Jules Simon et Ernest Picard, ils acceptent de participer au gouvernement présidé par Adolphe Thiers.

C'est contre ce gouvernement que se dresse le 18 mars 1871 la Commune de Paris qui s'insurge au nom de la patrie trahie, de la « vraie République » et d'aspirations ouvrières et socialistes multiformes. La lutte à mort, que se livrent républicains d'extrême gauche d'un côté, monarchistes et républicains bourgeois de l'autre, se solde, le 21 mai 1871, par la défaite de la Commune et une impitoyable répression : 17 000 tués, 38 500 arrestations, 10 000 condamnations, des milliers d'exilés. Même si, en province surtout, des républicains ont tenté, sans beaucoup de conviction, de s'entremettre entre le gouvernement et Paris, il reste que les leaders républicains sont pleinement associés à la répression contre la Commune comme ils l'avaient été à la répression des journées de juin 1848. Et Jules Favre signe en tant que ministre la fameuse circulaire de mise hors la loi de l'Association internationale des travailleurs rendue responsable, d'une façon bien exagérée - nous le savons maintenant - de la révolution parisienne.

La conséquence principale de cette situation est le rejet par les révolutionnaires de cette République des Jules Favre, Jules Simon, Jules Grévy et l'évolution vers l'anarchisme de Communards ou sympathisants de la Commune, comme Jules Guesde ou Paul Brousse futurs leaders du socialisme français, tandis que les marxistes, encore peu nombreux, sont tout aussi critiques vis à vis des républicains. Cette situation va perdurer pendant des années car les républicains jouent la carte de l'ordre et refusent toujours de reconnaître l'existence d'un problème ouvrier. C'est Gambetta, pourtant réputé républicain de gauche voire radical, qui proclame au Havre le 18 avril 1872 ce qui va rester le credo de ses amis pendant toutes ces années : « Il n'y a pas

de remède social parce qu'il n'y a pas de question sociale ». Ce sont là des propos que n'a jamais tenus Napoléon III ni dans sa jeunesse, ni même plus tard devenu empereur. Bien au contraire, à Wilhelmshöhe où il est prisonnier du roi de Prusse jusqu'au 19 mars⁹⁰², il affirme sa conviction que la question ouvrière est toujours la principale question qui l'intéresse : « Cette guerre comme toute guerre moderne, avancera de dix ans la question sociale qui, dans notre Europe si vieille et si peuplée, ne peut manquer de prendre une importance extrême. À ce qu'il me paraît, Monsieur de Bismarck ne s'en est jamais occupé. Et d'ailleurs qui donc sur les trônes d'Europe ou dans les conseils souverains s'est jamais occupé de l'ouvrier ? Moi seul et si je revenais au pouvoir, ce serait encore la question qui m'intéresserait le plus. Quant au chancelier, il sera forcé d'y venir. Trop tard peut-être. Et c'est alors qu'on pourra juger s'il est un homme de génie ou simplement un homme habile »⁹⁰³. Déclaration étonnante en ce qui concerne la préfiguration de la politique sociale de Bismarck car il faut rappeler que ces propos ont été tenus en 1870 ou 1871 et surtout publiés en 1873. Mais ce qui est encore plus important pour notre objet c'est cette phrase qu'il importe de souligner car elle est une nouvelle confirmation du fait que pour Napoléon III comme pour le jeune Louis-Napoléon la question ouvrière est bien la question du siècle et qu'il y a bien une « exception ouvrière » : « Qui donc sur les trônes ou dans les conseils souverains s'est jamais occupé de l'ouvrier ? Moi seul... ». Et nous savons qu'il ne s'agissait pas là d'une simple déclaration d'intention. L'opposition avec Gambetta sur ce point ne pouvait pas être plus nette.

Comme faisant écho à ces propos et sans que l'on sache s'ils en ont eu alors connaissance, voici que du sein même de l'Association internationale des travailleurs et du mouvement socialiste surgissent des hommes comme Albert Richard et Jules Amigues qui appellent les ouvriers et les socialistes à se rallier à Napoléon III et qui affirment que l'empire, sous la forme que lui a donnée l'empereur, est le seul régime politique capable de réaliser les réformes ouvrières et socialistes dont le pays a besoin ! Albert Richard (1846-1918) a été un membre influent de l'AIT à Lyon. Il a surtout fait partie de ces internationaux qui ont tenté d'intéresser les républicains aux revendications ouvrières et qui n'ont essuyé que rebuffades de leur part. Aussi a-t-il été de ceux qui, avec l'AIT lyonnaise, ont prôné l'abstention aux élections législa-

902. Napoléon III est donc libéré après l'armistice franco-allemand du 28 janvier 1871, l'élection d'une nouvelle chambre le 17 février et le vote par celle-ci de sa déchéance le 1^{er} mars.

903. Paul Guériot, *Napoléon III*, 2 vol., Paris, 1933-1934, t. 1, p. 108-109. Cité par H. N.. Boon, *op. cit.*, p. 163.

tives de mai 1869. Arrêté un moment en avril 1870, il passe en Suisse puis revient à Lyon mais refuse de participer aux insurrections de mars et avril. Cela ne l'empêche pas d'être condamné à la déportation en août 1871 qu'il n'évite qu'en s'exilant en Angleterre. C'est là, qu'avec Gaspard Blanc, il rencontre Napoléon III à Chislehurst, dans la banlieue de Londres, où celui-ci réside depuis son arrivée le 19 mars 1871 après sa captivité en Allemagne. L'empereur déchu n'a pas en effet renoncé à revenir au pouvoir. À cette fin, le parti bonapartiste s'est reconstitué en France autour de Rouher qui a été choisi pour sa fidélité et sa bonne connaissance des dossiers. Le bonapartisme dispose dès le milieu de 1871 de bons réseaux autour de clubs, de mutuelles, de comités, de journaux. Mais Rouher est un conservateur et, du fait de l'absence de Napoléon III, il dispose en France d'une grande autonomie. Il va donner au bonapartisme une allure de plus en plus conservatrice le coupant ainsi de ses bases populaires⁹⁰⁴.

Napoléon III sait que, sans un soutien populaire, son retour est parfaitement utopique. C'est pourquoi, il accepte les offres de service de Richard et de Blanc et leur donne même de l'argent pour faire imprimer une brochure. Il va également entrer en contact avec un publiciste qui a eu un parcours tourmenté : Jules Amigues (1829-1883). Cet homme, qui a passé dix ans à l'étranger où il aurait été agent secret du Quai d'Orsay, n'est rentré en France qu'en 1869. Opposé à la guerre en juillet 1870, il est demeuré à Paris pendant la Commune où il a tenté de jouer un rôle de conciliation. Après la chute de la Commune, il milite pour l'amnistie et se fait surtout connaître pour sa défense de la mémoire de Louis Rossel, un des chefs militaires de la Commune condamné à mort et exécuté en novembre 1871. Honni de tous les conservateurs, il n'en est pas moins en contact avec Rouher et fait partie de l'organisation bonapartiste en France. On l'accepte car il est un des rares à pouvoir mener une propagande bonapartiste active à Paris dans les milieux ouvriers. Lui aussi rencontre Napoléon III à plusieurs reprises à Chislehurst. Lui aussi publie des brochures, lui aussi bénéficie du soutien financier personnel de Napoléon III pour son journal *L'Espérance Nationale*.

Que l'ancien empereur prépare son retour au pouvoir avec un révolutionnaire condamné par des officiers, qui hier encore servaient l'empire, et avec l'ami et exécuteur testamentaire du chef militaire de la plus importante révolution sociale européenne du XIX^{ème} siècle, il n'y pas là de quoi étonner lorsque l'on a à l'esprit le propre parcours politique du conspirateur des années 1830-1840 et de l'ancien prisonnier du fort de Ham. Nul doute qu'il

904. John Rothney, *Bonapartism after Sedan*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 1969.

y ait, dans ses plans de reconquête du pouvoir, une place pour ces hommes, qui sont autant de relais vers ces ouvriers dont Louis-Napoléon recherche le soutien depuis 1840 et peut-être depuis 1834. Il sait que, depuis l'été 1871, des ouvriers parisiens de plus en plus nombreux expriment publiquement leur regret de l'empire. Il connaît les divisions des nouveaux maîtres du pays. De nombreux indices conduisent à penser qu'il envisage d'appliquer un plan conçu par Fleury. Selon ce plan, accompagné du prince Napoléon, il aurait traversé l'Allemagne et la Suisse, aurait ensuite pénétré en France, à Thonon, où il aurait été rejoint par des dragons gagnés à sa cause. Il aurait alors gagné Lyon, ce Lyon ouvrier pour qui il a toujours eu une attention particulière mais aussi la ville où commande Bourbaki dont il espère le ralliement. Il se serait ensuite dirigé vers Paris. Pour que la similitude avec le retour de l'île d'Elbe soit complète, on a choisi pour lui le mois de mars 1873, mois anniversaire du débarquement de Napoléon à Golfe Juan.

De plus, malgré Sedan, il continue à agiter des projets de réorganisation européenne. Prisonnier à Wilemsöhe, il répond aux questions d'un journaliste allemand pour le *Times*. Il évoque l'idée de Napoléon 1^{er} d'une unité de l'Europe, les transformations de l'Italie et de l'Allemagne étant les premières marches, selon lui, vers une Confédération européenne. Il regrette que Bismarck ait préféré exacerber les vieux antagonismes au profit des ambitions prussiennes. Pour lui, l'idée napoléonienne a succombé mais l'histoire jugera que des deux elle était la plus digne pour la civilisation et l'humanité. En novembre 1872, à Chislehurst, il reçoit un autre journaliste à qui il avait déjà présenté en 1865 les avantages d'un « conseil international ». Ce journaliste l'engage à écrire un livre sur le sujet. Napoléon III demande alors à ses proches de faire des recherches dans cette perspective. Le conseil international qu'il imagine se réunirait à intervalles réguliers, élaborerait un code de droit international de façon à assurer la paix en Europe. Il est certain que plus le temps a passé, plus ont pris forme les diverses institutions européennes et internationales, y compris sur le plan de la justice internationale, et plus ces anticipations ont pris une valeur prémonitoire⁹⁰⁵.

C'est dans ce contexte que paraît à Bruxelles, en 1872, la brochure de Richard et Blanc intitulée : *L'Empire et la France nouvelle. Appel du peuple et de la jeunesse à la conscience française*. Les auteurs se présentent comme ayant fait partie de « la grande armée des prolétaires français » et affirment hautement leur soutien à l'empereur. Ils rappellent la lutte acharnée entre « les républicains qui ne voulaient pas entendre parler de socialisme et les

905. W. E. Echard, *op. cit.*, 301 et suiv. Voir aussi L. Girard, Napoléon III, *op. cit.*, p. 498.

socialistes qui se souciaient fort peu de la République ». Avec la République, les socialistes ont été jetés en prison, calomniés, assassinés en juin 48 comme en mai 71. Il faut choisir : ou bien « la République avec la liberté politique, la misère...la hiérarchie des castes, la guerre sociale » ou bien « l'Empire né de la Révolution et du suffrage universel, l'Empire des ouvriers, des bourgeois et des paysans ». Les auteurs s'appliquent ensuite à défendre le bilan de l'empire. Ils conviennent que le régime était corrompu mais pas plus que les régimes précédents, que l'empereur a été imprévoyant en déclenchant la guerre contre la Prusse mais l'opposition avait tout fait pour ralentir les réformes militaires. Napoléon III a été « l'ami des travailleurs des villes et des campagnes » et s'il n'a pas fait davantage pour eux c'est en raison des « passions réactionnaires des uns, des utopies et des chimères républicaines et parlementaires des autres ». Il a commencé en 1863 ses réformes alors que Favre, Simon et Picard affirmaient qu'il fallait d'abord résoudre la question politique. Aujourd'hui, l'urgence est de soulager la misère, de donner du travail, de créer une chambre des intérêts économiques dans chaque département. L'idée républicaine ne peut compter ni sur l'armée, ni sur les paysans, ni sur les ouvriers. Ce sont les socialistes qui fourniront les principales forces du « néo-impérialisme » ! On ne sait quelle diffusion a en France cette brochure qui est cependant connue des dirigeants de l'AIT qui la condamnent vigoureusement.

La même année 1872, paraît à Paris une autre brochure, signée Jules Amigues, et intitulée : *Épître au peuple. Comment l'Empire reviendra*. Jules Amigues s'indigne de voir « sur les pontons les révoltés de mars et au pouvoir les émeutiers de septembre », allusion à la Commune de mars 1871 et au 4 septembre 1870. Quant à l'empire, ajoute-t-il, « il était...pleinement désintéressé dans la révolte de mars », c'est pourquoi il reviendra car il est « la forme autoritaire du principe républicain » basé sur le suffrage universel. Il faut donc faire « appel au peuple » c'est-à-dire le consulter démocratiquement et directement. Amigues demande à l'empereur de préparer son jeune fils à sa succession mais l'adjure de ne pas restaurer le droit divin aux dépens du suffrage universel.

Cependant, si Napoléon III veut pouvoir entreprendre son retour au pouvoir, il est impératif pour lui de rétablir une santé de plus en plus délabrée. Sa maladie continue à lui infliger de terribles souffrances et il est totalement incapable de monter à cheval et donc de se lancer dans l'aventure envisagée. C'est pourquoi l'opération, repoussée depuis des années en raison des dangers qu'elle comporte pour le patient, est enfin décidée : il faut briser et expulser la pierre qui encombre sa vessie. Trois interventions chirurgicales sont prévues.

La première a lieu le 2 janvier 1873, la deuxième le 6 janvier mais le 9 janvier, jour prévu pour la troisième, il meurt. À ses funérailles, le 15 janvier, la presse relève la présence d'une forte délégation d'ouvriers parisiens, présence incongrue et certainement unique aux obsèques d'une tête couronnée et dont il importe, pour cela même, d'en préciser la place et la signification.

Conscients du retentissement que risquait d'avoir la divulgation d'une telle nouvelle en France, la presse républicaine radicale s'applique aussitôt à présenter l'affaire comme une simple mise en scène de l'ancien préfet Piétri qui aurait recruté de faux ouvriers. C'est pourquoi, dans la relation qu'il donnera de la cérémonie, le 6 janvier 1877, dans *Le Droit du peuple*, Jules Amigues, qui était présent le 15 janvier 1873 à Chislehurst, prendra la peine de donner la liste de tous les délégués avec leur nom, leur prénom et leur adresse. Professionnellement, ces ouvriers représentent un échantillon représentatif de la classe ouvrière parisienne de l'époque. On y trouve des cordonniers, des gaziers, des chapeliers, des doreurs. Ce qui est intéressant dans cette cérémonie, c'est que la délégation ouvrière, loin d'être noyée dans la foule estimée à 2 000 ou 3 000 personnes, figure à la place d'honneur. *Le Constitutionnel* du 16 janvier 1873 écrit : « Le clergé français avait pris place à droite et à gauche du cercueil avec les grands dignitaires de l'Empire et toute la maison de Chislehurst et autour d'eux la députation d'ouvriers venus de Paris, qui avaient demandé à porter eux-mêmes le corps, mais le poids rendait la chose impossible ». Amigues est plus précis dans sa relation : « En tête s'avancait la délégation ouvrière venue de Paris conduite par M. Alfred Didion, ouvrier cordonnier... Les cordons latéraux étaient tenus par deux autres ouvriers, MM. Carayol, cordonnier, et Pérau, gazier ». Puis, derrière le char funèbre, seul, le prince impérial. Amigues ajoute que l'initiative de cette présence ouvrière revient à Alfred Didion et ajoute, ce qui en dit long sur les dissensions internes du parti bonapartiste, « que cela ne rencontra point d'ailleurs dans le parti impérialiste lui-même une faveur universelle. Quelques-uns le déplorèrent alors et le regrettent encore aujourd'hui ». Le fait est pourtant que la famille de l'empereur accepta cette présence.

Un autre fait mettant en cause cette fois des membres de la Commune en exil à Londres et présentés comme ouvriers, doit également être relevé. Le lendemain ou le surlendemain de la mort de l'empereur, un groupe de Communards s'est présenté dans le jardin de la demeure de Chislehurst et a entonné *La Marseillaise* dont il convient de rappeler qu'elle était alors un chant patriotique et révolutionnaire n'ayant aucun caractère officiel. Interdite sous le Second Empire, elle était réapparue avec la bénédiction du pouvoir en juillet 1870, lorsqu'il s'était agi de susciter un enthousiasme guer-

rier, puis elle avait été un des chants de la Commune. Pour une partie de la presse, notamment la presse bonapartiste conservatrice⁹⁰⁶, cette manifestation est un acte d'hostilité des Communards à l'encontre de l'empereur présentée quelquefois comme émanant d'une organisation dénommée *Les Vengeurs de Flourens*. Au contraire, pour d'autres, elle témoigne d'un hommage spontané à l'empereur. Jules Amigues, encore lui, devra se disculper d'avoir organisé cette manifestation mais affirmera qu'il n'y avait parmi les participants aucun membre des *Vengeurs de Flourens*⁹⁰⁷, ce qui laisse à penser qu'il voyait plutôt en elle une manifestation de sympathie.

Au lendemain de la disparition de l'empereur, la question essentielle est bien de savoir si la dimension socialiste du bonapartisme n'a pas disparu avec lui. Le prince impérial⁹⁰⁸ n'est encore qu'un jeune homme de 17 ans dont on ignore s'il parviendra à se dégager de l'influence réactionnaire et pesante de sa mère. L'extrême gauche révolutionnaire française voit-elle en lui un danger ? C'est peu probable sauf à prendre au pied de la lettre cette curieuse information publiée dans *Le Figaro* du 14 janvier 1873 sous la plume de son correspondant à Londres René de Pont-Jest : « Hier soir, il y a eu une réunion communarde dans laquelle Félix Pyat a proposé de faire assassiner le prince impérial par un Italien. Karl Marx a protesté énergiquement contre cette motion » !

Quoiqu'il en soit, Albert Richard et Jules Amigues veulent toujours espérer en un empire socialiste et ils poursuivent leurs efforts de propagande. En août 1873, depuis Gênes, Albert Richard fait paraître une nouvelle brochure : *Union française des Amis de la paix sociale. Appel au bon sens des travailleurs français*. Les travailleurs doivent bannir toute rêverie et se convaincre que « le néo-impérialisme » est « la seule politique socialiste qui existe actuellement en France ». Ne le peuvent ni la monarchie, ni la république car, ajoute Richard toujours fidèle à ses idées, « les républicains sacrifiaient le socialisme pour avoir la République ; nous, nous sacrifions la République pour avoir le socialisme ». Puis Richard règle ses comptes avec l'aide droite du bonapartisme qui ne voit pas d'un bon œil ces anciens Internationaux non repentis parler en faveur de l'empire : « Malgré les diatribes furibondes des bonapartistes réactionnaires contre la démocratie et contre le socialisme, nous avons foi dans l'Empire. Nous croyons que c'est le gouvernement qui ré-

906. C'est le cas par exemple du *Messenger du Midi*, le 21 janvier 1873.

907. Jules Amigues, *Réponse à MM. Savary et Léon Renault*, Paris, 1875.

908. Pour l'état civil : Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph Bonaparte. Ses proches l'appellent Louis ou Loulou.

conciliera toutes les classes de la société, en donnant aux idées socialistes le courant normal et régulier dont elles ont besoin pour devenir fécondes ». Et Richard d'ajouter : « Si Napoléon III vivait encore, nous pourrions leur en dire davantage car n'en déplaît aux éclectiques du parti impérialiste, Napoléon III à Chislehurst pensait tout à fait comme nous, nous pouvons le leur prouver s'ils y tiennent beaucoup ». Ce manifeste socialiste bonapartiste est le dernier lancé par Richard toujours en exil, isolé et en butte à la vindicte des bonapartistes conservateurs. Après cette publication mais à une date inconnue, il rompt avec le bonapartisme. Revenu en France, en 1880, après sa remise de peine, il s'installe à Tours, sa ville natale où il s'affirme comme socialiste. Après avoir eu des contacts avec le boulangisme, il devient un orateur officiel du Parti ouvrier socialiste et révolutionnaire de Jean Allemane, puis rédacteur en chef d'un journal radical de l'Yonne. En 1905, il adhère au parti socialiste SFIO en 1905. Albert Thomas, qui l'a bien connu, n'a jamais mis en doute sa sincérité.

Tout différent est le parcours de Jules Amigues qui demeure fidèle jusqu'à sa mort au socialisme bonapartiste et au souvenir de Rossel. Amigues occupe une place certes marginale dans le parti bonapartiste qui, sous l'influence de Rouher et de l'impératrice⁹⁰⁹, est devenu une simple formation conservatrice n'hésitant pas à s'allier aux légitimistes pour faire tomber Thiers le 24 mai 1873 et pour pousser en avant Mac Mahon dont les bonapartistes espèrent beaucoup. Leur mouvement conserve en effet assez de forces pour apparaître comme un danger pour la République car il a des élus disciplinés, des sympathies dans l'armée et dans la police, et dispose en 1874 de plus de 70 journaux dont 27 quotidiens. C'est pourquoi, comme le souligne Pierre Barral, Gambetta et les républicains s'allient aux monarchistes contre les bonapartistes pour faire adopter la constitution de 1875⁹¹⁰. Dans cette perspective, Amigues est bien isolé et Rouher, tout en continuant à l'utiliser pour aller soutenir les candidats du parti dans les faubourgs ouvriers, entend le contrôler. Il lui refuse tout subside pour *L'Espérance Nationale* mais lui permet d'écrire, à partir de novembre 1873, dans *L'Ordre*, organe officiel du parti. En 1876, Amigues réussit à devenir rédacteur en chef de ce journal, la même année où il lance une nouvelle feuille au titre significatif : *Le Droit au travail*. De plus, régulièrement, il publie des brochures pour justifier son action. Il rappelle dans *Les aveux d'un conspirateur bonapartiste. Histoires*

909. Celle-ci, toutefois, sensible à la fidélité d'Amigues à la cause bonapartiste, continue à lui apporter une aide financière pour *L'Espérance Nationale*.

910. P. Barral in *Le bonapartisme, phénomène historique et mythe politique*, München, 1977.

d'hier pour servir à l'histoire de demain, publiée en 1874, qu'en juin 1874 il a fait partie des 16 à 18 inculpés de constitution de comités bonapartistes illégaux, justifie son action sous la Commune et évoque sa visite à Napoléon III à Chislehurst.

Un an plus tard, dans sa *Réponse à MM. Savary et Léon Renault*, il affirme que Napoléon III était « socialiste de la bonne manière c'est-à-dire qu'il se préoccupait constamment... d'améliorer la condition matérielle et morale des classes laborieuses » et se déclare persuadé qu'il aurait amnistié les Communards. Abandonnant l'anecdote mais non la polémique, Amigues donne en 1877, avec *L'Épître au peuple. L'Empire et les ouvriers*, sa meilleure brochure dans laquelle il dresse le bilan de l'œuvre économique et sociale en faveur des ouvriers. Tout y est depuis le travail abondant, la loi sur les coalitions jusqu'à la Légion d'honneur accordée à des travailleurs manuels. Pour lui, l'Empire a « opéré une véritable révolution économique et sociale au profit des travailleurs ». Sa conclusion est lyrique : « Ah ! malheureux, pauvre ouvrier...tu t'es laissé follement enivrer de haine contre César qui t'aimait d'amitié tendre...tu t'es laissé prendre aux œillades équivoques de quelques faux Brutus qui chantent, du haut des balcons la sérénade de la fraternité » !

La même année, le 14 octobre 1877, il est élu député du Nord, dans la 2^{ème} circonscription de Cambrai, comme candidat officiel du ministère du 16 mai mais il est invalidé pour cela même le 9 mai 1878. Il ne retrouvera plus son siège. Avec Amigues, c'est une toute petite flamme de socialisme bonapartiste qui brille encore, jusqu'en 1882 où il prononce quelques discours, mais on est bien en peine de citer d'autres noms en sa compagnie. Il représente un passé qui, à l'évidence, ne peut pas revenir car attaché uniquement à la personne de Napoléon III dont l'idéologie sociale s'est forgée dans les années 1840. Le prince impérial est d'une autre génération et surtout d'un autre milieu. Même si son père l'avait engagé à visiter les villes industrielles anglaises comme il l'avait lui-même fait plusieurs décennies auparavant, le jeune homme ne semble pas avoir montré de dispositions dans ce domaine. Il est vrai qu'il subit l'influence d'une mère impéreuse et conservatrice. C'est même en grande partie pour y échapper qu'il décide de s'engager dans l'armée anglaise en Afrique du Sud où il trouve la mort le 1^{er} juin 1879. Sa disparition ouvre une crise dans le parti bonapartiste car, dans son testament, il désigne comme son successeur non pas le prince Napoléon, impénitent montagnard et plus que jamais imprévisible dans ses réactions, mais son fils Victor, plus pondéré et surtout nettement conservateur. Cette décision a un double effet : l'affaiblissement du parti désormais coupé en deux et surtout l'accélération de son déclin. En effet, privé de sa dimension populaire et surtout de sa di-

mension ouvrière, le bonapartisme n'a plus aucun avenir spécifique. Il est inexorablement destiné à être absorbé par la grande nébuleuse monarchiste car « en devenant partie intégrante de la droite (le bonapartisme) a perdu sa raison d'être » (Frédéric Bluche). Le prince Napoléon ne peut d'ailleurs en aucun cas représenter un tel bonapartisme car, à la différence de son cousin et même s'il a souvent soutenu ses initiatives dans ce sens, il n'a jamais reconnu cette exception ouvrière qui est la marque du socialisme. Parallèlement, les socialistes se sont peu à peu organisés, se démarquant suffisamment des républicains bourgeois pour rendre inopérante toute tentative éventuelle de résurgence d'un socialisme bonapartiste.

CONCLUSION

La perception que l'on a aujourd'hui encore de Napoléon III n'est pas sans rapport avec les conditions de la chute de l'Empire, le 4 septembre 1870, et du traumatisme qu'a constitué la perte de l'Alsace-Lorraine d'autant plus qu'une véritable campagne s'est aussitôt organisée contre lui à travers articles de presse, pamphlets et caricatures visant l'empereur déchu. Non seulement, on lui a imputé le coup d'État et les échecs militaires au Mexique et contre la Prusse mais on l'a accusé aussi et surtout d'avoir été un être immoral et débauché, vénal et tyrannique tout à la fois, couvrant de son autorité le règne de l'argent voire organisant de véritables orgies dans les palais impériaux ! À vrai dire, tous ces thèmes se trouvaient déjà dans *Les Châtiments*, datant de 1853, où Victor Hugo, ne reculant devant rien, faisait aussi grief à Napoléon III de sa prétendue bâtardise ! Mais ce qui existait sous le manteau alors en France s'étale maintenant au grand jour. Certes, il y a, dans ce déferlement de légende noire, une sorte de dépit amoureux à l'égard d'un homme qui a été adulé par la grande majorité des Français durant deux décennies et la vérification une fois de plus que le Capitole est décidément bien proche de la Roche Tarpéienne ! Une sorte de « déraison collective » saisit une partie de l'opinion dont une des manifestations les plus curieuses et les plus inattendues a été l'apparition de pièces de monnaie regravées par des particuliers avec le mot « Sedan », l'effigie de Napoléon III coiffée d'un casque à pointe prussien ou de cornes du diable ! La haine après la défaite était à la mesure de l'enthousiasme délirant qui avait grandement poussé à la guerre⁹¹¹. Les notables, qui avaient vu en lui un rempart contre la révolution ne sont pas alors les derniers à accabler celui que l'on n'appelle plus que le vaincu de Sedan.

Il y a aussi la revanche des ennemis politiques de toujours, de ceux qui ont été longtemps écartés du pouvoir, qui ont même connu l'exil ou la prison, à savoir les républicains. On doit souligner à ce propos le rôle des anciens déportés de décembre 1851 dont l'influence va s'exercer durant plusieurs décennies. Regroupés au sein de la Société des victimes du 2 décembre 1851, ces anciens condamnés maintiennent vivant pendant longtemps le souvenir du 2 Décembre. Leur qualité de victimes est en effet officiellement reconnue par la loi du 30 juillet 1881 qui leur donne droit à des indemnités réparatrices. Cette

911. Sylvain Delouvée, Haine populaire, monnaie satirique et oubli : le *nexus* « Sedan » d'hier à aujourd'hui, *Bulletin de psychologie*, 2006, t. 59 (4), n° 484.

société est présente dans les régions qui ont été touchées par les mouvements insurrectionnels de décembre 1851. Lors des élections générales, cette société apporte systématiquement son soutien aux candidats républicains qu'ils soient radicaux ou socialement modérés. Mais elle n'agit pas de même pour les candidats socialistes car il y a sous la IIIe République une rivalité de mémoire : les républicains, qui dominent la vie politique française, privilégient les déportés du 2 décembre 1851, les socialistes les insurgés de juin 1848, tombés sous les balles des républicains, ou encore les Communards exécutés sans jugement sur ordre d'un gouvernement où figurent ces dirigeants républicains « historiques » que sont Jules Favre, Jules Simon ou Ernest Picard. Dès 1885, le socialiste Paul Lafargue reproche à Victor Hugo de concentrer les haines sur Décembre pour jeter l'oubli sur Juin⁹¹². Mais le poids des républicains est incomparablement supérieur à celui des socialistes et, à partir de 1870, à chaque fois que le régime parlementaire républicain paraît menacé, ils brandissent le spectre de Louis-Napoléon Bonaparte beaucoup plus que celui de Napoléon 1^{er}, le spectre du 2 Décembre beaucoup plus que celui du 18 Brumaire. Sans que l'on puisse affirmer que la destruction des Tuileries, en 1882, a été le résultat d'une volonté délibérée de leur part, il est un fait que tout n'a pas été fait alors pour reconstruire un palais certes incendié par les Communards mais dont les murs étaient restés debout et qui pouvait parfaitement être restauré. Quoiqu'il en soit, c'est alors que disparaît un monument symbolisant plus que tout autre les heures de gloire du Second Empire⁹¹³.

C'est ainsi que dès la fin de 1870 s'est imposée une vision « politiquement correcte » de Napoléon III et du Second Empire qui était nettement hostile et ceci malgré une historiographie qui, assez rapidement, a développé une vision de l'homme et de son régime toujours critique mais assez équilibrée. Ce « politiquement correct » n'en a pas moins perduré jusqu'à nos jours comme on le voit à travers deux exemples. D'une part l'absence quasi complète du nom de Napoléon III dans l'attribution de son nom aux voies publiques à l'exception de quelques rares villes comme Menton, Vichy et, jusqu'en 1990, Paris. Il est vrai que Napoléon III subit en cela le sort de tous les souverains ayant régné sur la France. Ceci est d'autant plus piquant qu'un peu partout on note des rues ou des avenues Sébastopol, Magenta, Solferino sans compter le fameux pont de l'Alma ou la ville de Malakoff.

912. P. Lafargue, *op. cit.*, p. 42.

913. La question de la reconstruction à l'identique des Tuileries est aujourd'hui officiellement à l'étude depuis la création, le 6 juin 2006, par le ministre de la Culture, d'une commission à cet effet.

Ainsi, l'espace urbain français garde la trace des victoires militaires de Napoléon III mais pas celle de leur auteur ; et Napoléon 1^{er} n'est pas mieux loti qui n'a pratiquement pas de voie publique à son nom alors qu'il y existe à Paris un pont et une gare d'Austerlitz ! Le second exemple de cet ostracisme est l'attribution du nom d'Hausmann aux grands travaux urbains à Paris et dans les grandes villes en lieu et place de celui de Napoléon III alors que Hausmann a été avant tout un exécutant, même s'il a quelquefois imposé sa propre marque, et qu'il a lui-même insisté dans ses mémoires sur le fait que c'est l'empereur qui a conçu, voulu et contrôlé la réalisation de ces grands travaux. Cet ostracisme relève de ce que les anciens Romains appelaient la *damnatio memoriae* et que l'on peut définir comme étant le refus de prononcer le nom de ceux qui, ayant failli aux yeux des puissants du moment, doivent désormais être rayés de la mémoire collective. Pourtant le terme d'« haussmannisation » s'est imposé en France et à l'étranger de telle façon qu'il paraît très difficile de le voir un jour remplacé par celui de « napoléonisation » qui serait plus adéquat.

Cette sourde hostilité à l'homme a rendu plus facile la comparaison que l'on a quelquefois faite entre le Second Empire et le fascisme italien même si, aujourd'hui, cette comparaison n'est plus de mise. Si les deux systèmes ont en commun le rôle du chef, le nationalisme et le souci des réformes sociales, les différences l'emportent largement : il n'y a pas de parti unique sous l'Empire, pas de volonté d'encadrer et de diriger les organisations ouvrières car il suffit à Louis-Napoléon que celles-ci se cantonnent strictement au domaine économique. De plus, même autoritaire, l'Empire n'a jamais été totalitaire comme l'Italie mussolinienne : il a toujours subsisté en France à cette époque une presse non soumise au gouvernement, les comptes-rendus des interventions des députés de l'opposition s'évalaient dans les colonnes du *Moniteur* et le suffrage universel, même fortement orienté, n'a jamais cessé de fonctionner, s'améliorant même au cours des années. C'est pourquoi, Robert O. Paxton recherchant les éléments contribuant à paver le chemin du fascisme, se refuse à détecter dans le Second Empire des éléments fascistes : « C'est un élargissement injustifiable de la définition (du fascisme) » écrit-il⁹¹⁴.

On a souvent voulu comparer ce socialisme louis-napoléonien à d'autres systèmes sociaux ou politiques. Pierre Milza, par exemple, compare le bonapartisme de Napoléon III au populisme au moins pour la première

914. Robert O. Paxton, *Le fascisme en action*, Le Seuil, 2004, pp. 78-79.

décennie de l'Empire avec l'affirmation de la souveraineté du peuple, la forte personnalisation du pouvoir exécutif et surtout la stratégie d'intégration des classes populaires⁹¹⁵.

On préférera peut-être serait la comparaison entre gaullisme et bonapartisme. Tous les deux accordent une grande importance au suffrage universel, à l'industrialisation qui augmente la consommation, rejettent la révolution mais estiment que l'État doit aider les plus faibles. Tous les deux ont réalisé des réformes sociales. Tous les deux hésitent « entre une sorte d'autogestion socialiste et une forme de capitalisme populaire » (F. Choisel). Pourtant il n'y a pas dans le gaullisme cette reconnaissance de l'exception ouvrière qui est la marque du socialisme louis-napoléonien.

Avec les catholiques sociaux qui, plus tard, s'inspireront de l'encyclique *Rerum Novarum*, Louis-Napoléon a en commun la compassion pour les ouvriers et le désir d'assurer leur promotion sociale par des réformes ponctuelles sans toutefois changer le régime économique. Pourtant, son socialisme n'est pas d'origine religieuse. S'il favorise l'Église catholique jusqu'à un certain point, c'est parce qu'il voit en elle un stabilisateur social comme il voit dans la religion surtout une morale, comme Voltaire ou Napoléon 1^{er}. Sa pratique religieuse paraît toute de convenance sociale et il réprovoque l'opposition fondamentale de l'Église aux idées de la Révolution française.

Avec les libéraux, les différences sont encore plus sensibles. Nous avons vu qu'intégrer les réformes sociales des années 1860 dans une rubrique dénommée « réformes libérales » est tout à fait abusif car, à cette époque, libéralisme et socialisme sont antinomiques. C'est Morny qui, le premier, a utilisé l'expression d'« Empire libéral » pour désigner tout à la fois les réformes politiques développant le régime parlementaire et les réformes sociales. Pourtant ces dernières allaient souvent à l'encontre du libéralisme politique et l'on a vu que le ministère Ollivier, émanation des notables, était peu disposé à suivre l'empereur dans la voie des réformes sociales.

On pourrait continuer le jeu des comparaisons en France et à l'étranger. Curieusement, et bien avant que le gaullisme ne retrouve quelques-uns des aspects du socialisme louis-napoléonien, c'est dans le solidarisme radical de Léon Bourgeois de la fin du XIXe siècle, lui-même d'origine maçonnique, que l'on pourrait déceler peut-être les convergences les plus fortes. Sans toutefois accepter l'exception ouvrière comme le font à leur époque les socialistes, les solidaristes assignent un rôle important aux associations (coopératives, mutuelles, syndicats), ainsi qu'à l'État pour réduire les inégalités sociales, ou en-

915. Voir Pierre Milza, *op. cit.*, pp. 625-633.

core à l'arbitrage aussi bien en matière de conflits du travail que de conflits internationaux. Quelques années après, le millerandisme, dans son réformisme, reprend quelques-unes des préoccupations du socialisme louis-napoléonien et le prolonge au niveau de la législation du travail. De même, le keynésianisme a en commun avec lui l'idée de l'importance des investissements publics tandis que le Second Empire paraît, à bien des égards, un précurseur du *Welfare state*. Mais la recherche des similitudes avec l'un comme avec l'autre ne peut être poussée plus loin.

Enfin, certains leaders populistes d'Amérique latine, certains leaders socialistes tiers-mondistes voire certains leaders marxistes orthodoxes ont en commun avec Louis-Napoléon une sorte de despotisme éclairé avec pour objectifs la modernisation de leur pays, le souci des classes populaires joints à une politique autoritaire. De ce point de vue, le péronisme, avec le rôle privilégié accordé à la classe ouvrière, pourrait être rapproché du bonapartisme louis-napoléonien. Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que les régimes de type soviétique ont également joint à une incontestable reconnaissance de l'exception ouvrière une forte personnalisation du pouvoir, un contrôle des organisations ouvrières, une sévère répression pénale et une désaffection finale de ces mêmes ouvriers. Mais, socialismes et régimes de type soviétique procèdent à d'importantes nationalisations inconnues du Second Empire et les marxistes vont jusqu'à supprimer le capitalisme.

Bref, comme on le voit, aucune de ces comparaisons n'est satisfaisante tout simplement parce que Louis-Napoléon Bonaparte appartient à un autre temps que celui de ces idéologies qui lui sont largement postérieures, celui de la grande vague d'industrialisation de la première moitié du XIXe siècle mais il est aussi fils de la Révolution française. Comme les hommes de la Révolution, Louis-Napoléon a le souci du peuple mais il ajoute à cette préoccupation sa marque personnelle qui est double : l'acceptation du suffrage universel et l'intervention de l'État dans le domaine économique et social. C'est pourquoi, si l'on veut se livrer au jeu des comparaisons historiques, ce n'est pas en regardant vers l'aval c'est-à-dire vers le XXe siècle que l'on éclairera l'homme et sa trajectoire politique mais en portant ses regards vers l'amont, vers le XVIIIe siècle et la première moitié du XIXe.

Né en 1808 et mort en 1873, Louis-Napoléon Bonaparte a été élevé par des hommes et des femmes marqués par l'esprit des Lumières. Quand il accède au pouvoir en 1848, à l'âge de 40 ans, il a déjà beaucoup écrit et a une véritable expérience politique jalonnée par sa participation à l'insurrection italienne de 1831 et par les échecs de Strasbourg et de Boulogne. Les années d'enfance et d'adolescence passées près de sa mère, la reine Hortense, ont

été essentielles pour lui en ce qu'il reçut alors l'héritage napoléonien et qu'il acquit la conviction qu'il avait plus qu'un rôle politique à jouer, une vraie mission à accomplir. Neveu de Napoléon 1^{er}, sa formation doit beaucoup au XVIII^e siècle et à la Révolution française dont il accepte les acquis en particulier la souveraineté populaire à travers l'exercice du suffrage universel. Mais l'originalité de ses conceptions tient aussi à ce qu'il n'est pas exclusivement tourné vers le passé. C'est un contemporain de la première grande phase d'industrialisation européenne qui amène de profonds changements sociaux en Europe occidentale. Il a été influencé par le socialisme saint-simonien instillé par Vieillard, qui a approché les Napoléonides et en particulier la reine Hortense, comme jadis les Jésuites avaient approché l'empereur de Chine afin de pouvoir à travers ces puissants personnages influencer sur la société. Louis-Napoléon accepte les idées saint-simoniennes et d'abord celle qui prône le développement des forces productives dans une finalité sociale c'est-à-dire en faveur à la fois de l'ensemble de la population mais aussi des classes les plus pauvres et notamment des ouvriers. Il veut en effet être l'empereur de tous les Français et il a aussi le souci aigu de la gloire de la France à qui il veut redonner sa place en Europe.

Le bilan des réalisations économiques, que Louis-Napoléon a voulues et impulsées durant cette longue période, facilitées il est vrai par une conjoncture économique internationale favorable et par la longueur de son règne, est impressionnant. Saint-Simon attendait la prospérité générale du développement des affaires et de la circulation de l'argent, des hommes, des marchandises, de l'information or, le Second Empire ce sont les grands travaux urbains, la mise en place d'un nouveau système bancaire, la construction des chemins de fer, l'amélioration des ports, la généralisation du télégraphe, le début des sociétés anonymes. En quelques mois, le chômage qui avait été la cause principale de l'insurrection de juin 48, disparaît avec le plein emploi et c'est bientôt la hausse du niveau de vie des classes populaires. En même temps, à Paris et dans les grandes villes, les destructions de quartiers insalubres, les grandes percées de larges avenues, la construction de trottoirs, de squares, de parcs, de jardins, la plantation de milliers d'arbres apportent la sécurité, l'air, la lumière et embellissent le cadre de vie. Malgré ces améliorations incontestables apportées aux conditions de vie des classes populaires demeurent les mauvaises conditions de travail dans des ateliers peu fonctionnels, des logements insalubres. De plus, l'expansion économique s'est accompagnée de phénomènes de spéculation, de corruption et d'enrichissement trop rapides pour ne pas être suspects grâce à ce que l'on n'appelait pas encore les délits d'initiés par exemple lors des grands travaux parisiens. Plus grave au regard

des intentions de l'empereur, mais largement imprévisible à l'époque, l'écart se creuse entre possédants et classes populaires. Le niveau de vie des ouvriers progresse indubitablement mais les profits des possédants augmentent encore plus vite suscitant un large étalage de richesses qui provoque dans l'ensemble de la population une augmentation générale des besoins plus rapide que leur satisfaction. De là l'impression injustifiée d'une diminution du pouvoir d'achat et des frustrations qui nourriront la désaffection des ouvriers parisiens à l'égard du régime, désaffection qui trouve également sa source dans le rejet des classes populaires à la périphérie de la ville par suite de la forte hausse des loyers en son centre et dans le désir d'un nombre croissant d'ouvriers d'accéder à l'autonomie politique.

Sur le plan économique, la bourgeoisie n'a aucun mal à suivre l'empereur. Elle s'accorde avec lui sur la mise au pas des révolutionnaires, sur la rénovation urbaine, sur le développement des affaires, sur la « fête impériale » où les notables occupent toujours le haut du pavé, sur le plein emploi et donc, sinon sur l'extinction, du moins sur la réduction du paupérisme car si le développement économique bénéficie aux ouvriers, il procure bien plus d'avantages à la bourgeoisie et à la paysannerie. La paix sociale obtenue au prix de bien des limitations aux libertés fondamentales, la croissance des bénéfices, l'ordre moral, tout cela c'est aussi le Second Empire. Pourtant, la bourgeoisie demeure toujours réticente à l'égard du régime car elle ne mène pas le jeu et, dans sa majorité, elle réproouve bien des aspects de la politique sociale de l'empereur y compris quelquefois les pratiques de patronage inspirées de Le Play, une grande partie de sa politique étrangère et surtout sa politique de libre-échange qui a eu très clairement une motivation sociale : la baisse des prix sur les produits de consommation courante afin d'améliorer le niveau de vie des classes populaires. Cette attitude de la bourgeoisie d'entreprise sera certainement un élément essentiel dans le ralliement des notables à la République dont elle obtiendra plus tard le rétablissement du protectionnisme.

Dans la conduite de cette politique sociale, le jeu de Louis-Napoléon doit être particulièrement subtil. Même si ses préoccupations sont connues de tous puisqu'il ne cesse de rééditer ses œuvres, même si la plupart des réformes sociales sont annoncées à l'avance, les décisions prises dans ce sens se heurtent presque toujours à l'incrédulité, puis à la résistance voire à l'opposition des notables. Parmi les opposants : les ministres, les parlementaires, les chefs d'entreprise, l'Église catholique. D'où, de la part de l'empereur, les louvoisements, les reculs, les demi-mesures, les abandons même, cette façon de dissimuler puis de se dévoiler brusquement, la diplomatie secrète, l'habitude prise de doubler l'action de ses ministres par sa propre action ou par celle

de conseillers particuliers voire d'agents secrets, la technique du coup d'État : celui du 2 Décembre bien sûr mais aussi les décrets de la période dictatoriale et le coup d'État douanier bien qu'en la matière la Constitution lui donnait le droit d'agir de la sorte. On a souvent remarqué que Louis-Napoléon a été toute sa vie un carbonaro⁹¹⁶, un conspirateur, et il est vrai que son isolement à la tête de l'État le conduit souvent à accentuer cette tendance.

Si l'on examine les choses dans la perspective de ses écrits de jeunesse, où est affirmée à de nombreuses reprises l'idée qu'un bon gouvernement doit agir en faveur des classes pauvres, ce qui implique une prise de distance avec les notables, le 2 Décembre peut être apprécié comme l'affaiblissement du parlementarisme, de ce libéralisme politique, obstacle majeur à sa politique sociale. Il reste que le 2 Décembre le prive du soutien des cadres républicains et révolutionnaires qu'il espérait jusque-là séduire. C'est la différence essentielle entre le 2 Décembre et le 18 Brumaire car Napoléon Bonaparte a toujours pu compter au moins sur la neutralité des républicains et des jacobins avant que ceux-ci, en 1815, ne deviennent ses derniers et ses plus chauds partisans.

Mais tout ne s'est pas déroulé selon un plan préétabli. Le soutien sans faille que lui apporte le parti de l'ordre en décembre 1851 déporte son régime vers la droite. Même si, au cours de la période dictatoriale, il prend des mesures qui inquiètent les notables, il ne peut persévérer dans cette voie bien longtemps. Pendant des années, il s'abstient de défier ses nouveaux alliés. En a-t-il d'ailleurs l'intention ? N'est-il pas assoupi dans les délices de la fête impériale, dans les flagorneries des nantis tandis que montent vers lui le *Domine Salvum fac Imperatorum* ? Telles sont les questions que se posent certains de ses proches, et en particulier des saint-simoniens comme Adolphe Guérout, car l'empereur est aussi un épicurien, un jouisseur. Brusquement, l'attentat d'Orsini le rappelle à ses engagements de jeunesse. Il prend alors les initiatives essentielles en matière internationale comme en matière sociale sans que l'on puisse y voir une quelconque réponse à une perte d'influence politique. Dès lors le fil des réformes audacieuses est renoué et il décide l'envoi en Angleterre en 1862 à l'occasion de l'exposition universelle d'une forte délégation ouvrière qui se mettra à l'école des *trade-unions*. C'est ensuite la loi de 1864 sur les coalitions, la tolérance accordée aux syndicats et à l'Association internationale des travailleurs, mesures qui viennent s'ajouter aux premiers essais de logement ouvrier, au développement des sociétés de secours mutuels, à la rénovation de l'institution prud'homale, au soutien apporté aux

916. C'est Tchernoff, l'historien du mouvement républicain, qui a écrit qu'en décembre 1851, un groupe de *carbonari* se trouvait à la tête de l'État!

coopératives et à l'instauration de la retraite par répartition pour les fonctionnaires. Rarement un homme d'État aura pu réaliser autant de réformes économiques et sociales aussi importantes mais il est vrai qu'il a eu la durée pour lui. Pourtant cette politique à la fois généreuse et audacieuse en direction des ouvriers se soldera par un demi-échec car si la majorité des ouvriers des régions industrielles lui est fidèle en 1870, ce n'est pas le cas des ouvriers parisiens qui proclament la République le 4 septembre. Échec que Napoléon III n'a pas nié mais qu'il a minoré en considérant que celui-ci était conjoncturel persuadé qu'il était, après la Commune de Paris et sa répression à laquelle il n'a eu bien évidemment aucune part, qu'il pouvait reconquérir les ouvriers parisiens. Il est un fait que la question ouvrière était pour lui une question essentielle. Il y faisait sans cesse référence allant jusqu'à demander en 1864 que le nouvel opéra ne soit pas terminé avant l'Hôtel Dieu car il attachait « un grand prix à ce que « le monument consacré au plaisir » ne s'élève pas avant « l'asile de la souffrance » !

Louis-Napoléon a une réelle compassion pour les plus pauvres, pour les souffrants. C'est en ce sens qu'il « marche avec son temps », qu'il est moderne, qu'il rajeunit le bonapartisme hérité de Napoléon 1^{er} dont il nous aide aussi à voir que ce dernier est une référence pour bien des saints-simoniens. On perçoit aussi chez Louis-Napoléon d'autres influences que celle de Saint-Simon fondateur de la doctrine, par exemple celle de Buchez, saint-simonien également, et de *L'Atelier*, pour ce qui est du rôle émancipateur assigné à l'association ouvrière. Mais Louis-Napoléon ne suit pas Buchez lorsque celui-ci oppose les ouvriers aux patrons. Lui en reste à Saint-Simon pour qui la seule opposition qui vaille est celle de celui qui travaille à l'oisif. Son originalité vient aussi de ce qu'il assigne à l'État un rôle particulier aussi bien au niveau économique qu'au niveau social en opposition avec le libéralisme de son époque. L'État doit non seulement jouer un rôle moteur dans l'économie mais aussi dans la protection sociale. Louis-Napoléon a clairement perçu que sans obligation il n'y avait pas de véritable politique de protection sociale.

Selon une idée encore très répandue, sous le Second Empire, « l'intelligence » aurait été en exil. Certes, l'homme de lettres Hugo ou l'historien Quinet ont bien refusé l'amnistie et ne sont rentrés dans leur pays qu'après la chute de l'empire- encore que leurs œuvres ont continué à paraître en France à l'exclusion des plus polémiques mais « l'intelligence » pour l'essentiel est demeurée en France qui a été alors le lieu de découvertes scientifiques majeures et d'une activité littéraire et artistique dont bien évidemment Napoléon III ne porte pas la paternité. Mais il est avéré qu'il a apporté un soutien quelquefois essentiel et souvent important aux travaux de savants comme Pasteur

et même aux artistes qui étaient ni des fidèles du régime ni des tenants d'une esthétique dépassée. Surtout, il a imposé sa marque personnelle dans des domaines fort divers : l'architecture (il suit de très près les travaux du Louvre et donne l'impulsion décisive pour le choix de l'architecture métallique dans la construction des halles de Paris encourageant aussi le jeune ingénieur Eiffel dans la construction des arcs métalliques à l'exposition universelle de 1867) et l'urbanisme (Haussmann dira que c'est lui qui a conçu les grandes percées à travers Paris), l'art des jardins, la musique, l'archéologie scientifique et l'histoire où il s'est révélé un praticien de valeur. Il est avéré également qu'il n'a pas inspiré les mesures de censure morale ou esthétique dont ont été victimes quelques-uns des artistes ou des écrivains les plus célèbres et que, bien souvent, comme dans l'affaire du salon des Refusés il a désavoué les censeurs. Au niveau de l'enseignement, il a fait la part belle à l'Église catholique et diminué la place de l'enseignement de l'histoire et de la philosophie, mais le choix de ministres de l'Instruction publique, protestant comme Fortoul, laïque convaincu comme Duruy, montre assez sa volonté de ne pas trop céder à l'enseignement confessionnel. On lui doit un essor important de l'enseignement laïque et l'augmentation de 20 % du nombre de Français sachant lire et écrire, l'essor des établissements préscolaires, la création de l'École pratique des hautes études vouée à la recherche et le début d'un enseignement secondaire féminin qui, avec la remise de la légion d'honneur à des femmes, rejoint le souci saint-simonien de promotion de la femme.

C'est dans le double domaine de la politique intérieure et de la politique extérieure que le bilan de la politique de Napoléon III est le plus discuté. En matière intérieure, coup d'État et période de dictature qui s'en est suivie, candidature officielle, répression des activités politiques républicaines, omniprésence de la police et de la gendarmerie, surveillance étroite de la presse pèsent lourd dans la balance au détriment de son gouvernement. Pourtant les études les plus récentes conduisent à nuancer le tableau au niveau politique en créditant l'empereur d'avoir su rendre irréversible le rétablissement du suffrage universel c'est-à-dire d'avoir fait progresser de façon significative la démocratie en France. Il n'est pas jusqu'à la pratique de la candidature officielle qui ne fasse l'objet d'une réévaluation non seulement parce que l'on souligne que le Second Empire n'en a pas eu l'apanage avant 1851 comme après 1870 mais aussi parce qu'on porte volontiers à son crédit d'avoir contribué à détacher les classes populaires, rurales surtout, de l'emprise de la cure et du château. On redécouvre aussi que la pratique des plébiscites, déjà utilisée par Napoléon 1^{er} et que Louis-Napoléon avait vu en usage en Suisse, n'est en rien antidémocratique. Sur les quatre consultations générales auxquelles a

été soumis Louis-Napoléon de 1848 à 1870, celle de 1848 s'est déroulée dans un contexte politique qui lui était plutôt défavorable et la validité de celle de 1870 n'a pas été vraiment mise en doute par les républicains eux-mêmes. Or leurs résultats sont à peu près identiques à celles de 1851 et de 1852, ce qui atteste d'une grande popularité de l'homme et que souligne aussi la ferveur avec laquelle la grande majorité des Français participaient aux grandes manifestations populaires qui accompagnaient les réceptions officielles des souverains étrangers, le départ des troupes pour l'Italie ou les festivités de la Saint Napoléon qui était tout à la fois fête de l'empereur et fête nationale. Tout ceci conduit non pas à passer par pertes et profits les limitations à la démocratie sous l'Empire mais à ne pas les majorer d'autant plus que, par la volonté de l'empereur, le régime s'est démocratisé à partir de 1869 d'une façon incontestable. Ce dont Napoléon III porte surtout la responsabilité, c'est le retard à réintégrer dans la communauté nationale les vaincus du 2 Décembre leur infligeant des souffrances qui marqueront durablement la conscience collective et nourriront des haines inexpiables, lui qui pourtant n'était pas insensible aux difficiles conditions de détention de la population carcérale qu'il a d'ailleurs contribué à alléger. Quoiqu'il en soit, la pratique autoritaire de la démocratie de Louis-Napoléon rejoint aussi le saint-simonisme pour qui seul un pouvoir fort pouvait permettre de réaliser des réformes importantes.

Dans la tradition saint-simonienne également est la politique extérieure de Napoléon III faite de conscience de l'unité de l'Europe, de recherche de l'arbitrage international et de la conviction que la France a un rôle à jouer tout à la fois dans cette perspective et en faveur des nationalités. La reconstitution minutieuse de l'action diplomatique de la France de 1848 à 1870 réserve aussi quelques surprises au delà du fracas des batailles de Sébastopol, Solférino ou Sedan. Elle conduit à réévaluer bien des prises de position de Louis-Napoléon en la matière comme l'intervention romaine en 1849 qui doit se lire aussi comme la volonté d'éviter une intervention autrichienne autrement dommageable pour l'Assemblée républicaine romaine insurgée (et dont le président est le propre cousin germain de Louis-Napoléon !) que celle de l'armée française ; le projet non abouti de royaume arabe en Algérie ; le soutien aux mesures libératrices de Maximilien au Mexique ; l'appui décisif à Dunant pour la création de la Croix Rouge ; le rôle essentiel en faveur des nationalités italienne ou roumaine. Il n'est pas exagéré enfin de souligner l'aspect anticipateur de ses propositions en faveur du désarmement et de la création d'une sorte de société des nations d'avant la lettre pour éviter les conflits européens. On doit aussi à l'empereur une modernisation sans précédent de la marine de guerre, dont le lancement du premier navire cuirassé

du monde est le symbole, modernisation qui a joué un rôle essentiel dans les conquêtes coloniales. Ceci sans occulter les contradictions et quelquefois les incohérences de cette politique, son coût élevé en vies humaines en Crimée, en Italie, dans la guerre franco-prussienne ainsi que son caractère agressif en Chine, au Mexique, au Vietnam et, en 1870, envers la Prusse. Dans ce domaine, pour les contemporains, la perte de l'Alsace-Lorraine a été vécue comme une catastrophe nationale et n'a pas été compensée par l'acquisition de la Savoie et du comté de Nice.

Profitant de l'omnipotence que lui donnait dans ce domaine la constitution de 1852, Napoléon III a pu aussi exercer ses talents de militaire et de diplomate. C'est que l'ancien officier de l'armée helvétique avait de réelles aptitudes dans le domaine militaire. C'est lui le vrai vainqueur de Magenta grâce à une manœuvre où, pour la première fois dans l'histoire militaire, le chemin de fer a été utilisé avec autant d'ampleur. Pourtant ses talents militaires seront limités par son humanitarisme, par sa détestation du sang versé qui freinera son action. De même, il y avait en lui un vrai diplomate aidé par son charme naturel auquel peu de personnes, même les plus prévenues, ne restaient pas insensibles, et par la connaissance parfaite de plusieurs langues étrangères : le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Mais il a usé et abusé des contacts secrets avec ses homologues, surestimant cependant quelquefois ses forces notamment avec Bismarck.

On connaît cette phrase célèbre d'Alain Peyrefitte sur le général de Gaulle : « Tant qu'il était là, il pouvait entraîner des électeurs et des élus qui auraient naguère formé les bataillons de la droite autoritaire et nationaliste... vers ce qui leur répugnait le plus : la décolonisation, l'indépendance de l'Algérie, la participation des travailleurs aux entreprises, la reconnaissance de la Chine populaire, l'encouragement aux mouvements de lutte pour l'indépendance... Pas une des idées qui ont marqué sa présidence n'est venue de ses partisans. Presque toutes ont dû leur être imposées »⁹¹⁷. On pourrait de même dire sur Napoléon III : « Tant qu'il était là, il pouvait entraîner des électeurs et des élus qui auraient naguère formé les gros bataillons de la droite autoritaire et nationaliste vers ce qui leur répugnait le plus : la politique de soutien aux nationalités, l'intervention en Italie, la loi sur les coalitions, la tolérance accordée aux syndicats, les traités de libre échange, les logements ouvriers, la suppression de l'article 1781 du Code civil, le début d'une politique de protection sociale, la retraite des fonctionnaires, l'assistance judiciaire, le développement de l'enseignement laïque, le discret mais efficace soutien aux

917. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, t.1, *La France redevient la France*, Paris, Editions de Fallois-Fayard, 1994, p.472.

débuts de l'AIT, l'aide décisive apportée à la création de la Croix rouge internationale, la tentative permanente d'organiser l'Europe dans la concertation et les tentatives de désarmement. Pas une des idées qui ont marqué son passage au pouvoir n'est venue de ses partisans. Presque toutes ont dû leur être imposées » ! Or ce sont là, en majorité, des idées que l'on trouve dans ce que l'on peut appeler le fond commun du socialisme des années 1840. Ce sont en même temps des réalisations dont la bourgeoisie de l'époque ne veut pas mais qu'elle doit accepter de peur d'un danger encore plus grand qui est celui de la révolution sociale, de celui porté par les « rouges » de 1848 et plus encore par les insurgés de décembre 1851. Dans cette perspective, l'Empire est le moindre mal et l'empereur l'homme indispensable à la paix sociale. Pour sauver l'essentiel, il faut donc passer sous les fourches caudines impériales.

La charge subversive du saint-simonisme louis-napoléonien réside dans le fait que la reconnaissance de l'*exception ouvrière* va à l'encontre de la déclaration des droits de l'homme de 1789 c'est-à-dire de la conception libérale de l'homme et il faut voir avec quelle colère les républicains refusent avec hauteur en 1864 le fameux Manifeste des Soixante, qui justifie les candidatures ouvrières aux élections législatives, au motif que « depuis la Révolution de 1789 et celle de 1848, légalement, politiquement, il n'y a plus ni bourgeois, ni ouvriers » ! La déclaration de 1789 en effet ne connaît dans la société que l'individu et la nation. Elle refuse tout corps, toute classe, toute caste intermédiaires. Et l'on sait que c'est en s'appuyant sur cette déclaration qu'a été votée la loi Le Chapelier qui interdit la coalition rendant ainsi impossible la grève ouvrière. Or c'est Napoléon III, qui a d'ailleurs choisi très tôt la déclaration des droits de l'homme de 1793 contre celle de 1789, qui fait sauter ce verrou par la loi de 1864 sur les coalitions. En contradiction avec cette conception libérale de l'homme, qui écrase l'ouvrier dans l'entreprise, la reconnaissance de l'*exception ouvrière* est pour celui-ci libératrice. De même, en restaurant le suffrage universel - et malgré toutes les restrictions à sa libre expression qu'il lui apportera pendant des années - avait-il auparavant fait sauter le verrou du suffrage censitaire, qui n'osait pas s'avouer comme tel, que l'Assemblée législative avait instauré en 1850. Louis-Napoléon a poussé très loin le soutien à cette classe ouvrière à qui il entendait dès 1844 « donner des droits et un avenir et la relever à ses propres yeux ». Il n'est pas exagéré de dire qu'il a, en pleine connaissance de cause, aidé d'une façon décisive le mouvement ouvrier syndical français à prendre conscience de lui-même et à s'organiser. Mais il a sous-estimé la volonté des plus combatifs de ces mêmes ouvriers à vouloir s'organiser politiquement, à refuser leur intégration à la société de l'époque et à construire leur propre projet politique d'où le fossé qui se creuse entre eux et lui à la fin de l'Empire.

L'historien Philippe Vigier a reproché à Louis-Napoléon de « s'être davantage intéressé au paupérisme ouvrier qu'au paupérisme paysan »⁹¹⁸. La remarque est pertinente même si l'on peut contester le terme de paupérisme employé pour les paysans. C'est un fait que la misère paysanne est, dans la première moitié du XIXe siècle, moins spectaculaire que la misère ouvrière et, parce que concentrés à Paris et dans les grandes villes, les ouvriers possèdent bien évidemment de plus grandes capacités d'intervention politique. Bien que Rouher ait affirmé en 1859, ce qui n'engageait que lui, que « le gouvernement a pour boussole ces masses paysannes », le régime n'a pas pris de mesures spécifiques en faveur de la paysannerie ou d'une quelconque de ses composantes. L'ordre et la prospérité suffisent aux paysans. Ils apportent donc jusqu'au bout un soutien sans faille à l'empereur et, dans bien des régions, garderont du Second Empire un souvenir favorable.

Demeure une question : pourquoi Napoléon III ne s'est-il pas réclamé du saint-simonisme ? On n'a pas de réponse précise à cette question et on en est réduit à des hypothèses. Il est probable qu'il ne souhaitait pas apparaître comme un simple exécutant des idées d'un autre, fût-il aussi prestigieux que le comte de Saint-Simon qui, par ailleurs, s'était montré très critique vis-à-vis de la personne de Napoléon 1^{er}. La raison principale toutefois nous paraît résider dans le fait qu'il ne voulait pas être considéré comme l'adepte d'une école philosophique qui, notamment avec Enfantin, s'était discréditée par ses bizarreries mystico-érotiques. Mais les saint-simoniens ne s'y sont pas trompés qui l'ont reconnu comme un des leurs. Enfantin et Guérout le dénomment « un Saint-Simon à cheval ». Les membres du conseil institué par Enfantin pour l'exécution de ses dernières volontés, Arlès-Dufour, Arthur Enfantin, César Lhabitant, Laurent (de l'Ardèche), Henri Fournel, Adolphe Guérout écrivent, en juin 1865, en préface aux œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin : « Les principes que le saint-simonisme prit pour devise et qui l'exposèrent aux dédains et aux sarcasmes des croyants de l'ancien régime et des sceptiques de la révolution, se sont répandus au grand jour et ont pénétré partout en laissant seulement à l'ombre le cachet de leur origine (souligné par nous, JS) ; et ils ont tellement séduit, sous le voile de l'anonyme, la plupart de leurs superbes adversaires d'autrefois qu'un illustre académicien a pu dire, dans un journal éminemment sérieux (*Le Journal des Débats*), que la politique, déglagée des questions théologiques soulevées par les disciples de Saint-Simon, était aujourd'hui saint-simonienne (souligné par nous, JS) »⁹¹⁹.

918. In *Le bonapartisme. Phénomène historique...*, op.cit., p.14.

919. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin...op. cit.*, tome 1^{er}, 1865, p. VIII.

**SOURCES
&
BIBLIOGRAPHIE**

SOURCES

I - Archives du Château d'Arenenberg (Schloss Arenenberg, Salenstein, Confédération helvétique) :

Bibliothèque de la reine Hortense.

Bibliothèque du prince Louis-Napoléon Bonaparte.

II - Staatsarchiv Thurgau, n° 8'600, à Frauenfeld, Confédération helvétique :

Lettres de Napoléon-Louis Bonaparte à Son excellence M. le Landamann Aredervest, président du petit Conseil du canton de Thurgovie le 16 septembre 1838 et le 14 octobre 1838.

Lettre du Conseiller d'État du canton de Vaud expédiée de Lausanne au Landamann de Thurgovie le 20 octobre 1838.

III - Œuvres de Napoléon III :

Elles portent trois signatures différentes : « Napoléon-Louis Bonaparte » avant 1848, « Louis-Napoléon Bonaparte » de cette date à la proclamation de l'Empire, « Napoléon III » à partir du 2 décembre 1852. Nous n'avons retenu ici que les publications les plus importantes et celles qui ont été effectivement utilisées dans cet ouvrage.

1°- Sous la signature de Napoléon-Louis Bonaparte ⁹²⁰:

Rêveries politiques, Londres, 1832 ;

Considérations politiques et militaires sur la Suisse, Paris, 1833 ;

Manuel d'artillerie à l'usage des officiers d'artillerie de l'armée de la République helvétique, Zurich, Strasbourg, Paris, 1836 ;

Des idées napoléoniennes, Paris, 1839 ;

L'idée napoléonienne, Londres, 1840 ;

Fragments historiques: 1688 et 1830, Paris, 1841 ;

Analyse de la question des sucres, Paris, 1842 ;

Extinction du paupérisme, Paris, Pagnerre, 1844 ;

Le canal de Nicaragua, 1846.

Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie. T. 1 *Guerre de siège (de 1328 à 1643)*, Paris, J. Dumaine, 1846.

920. Les catalogues des bibliothèques signalent un ouvrage de Jacopo Buonaparte, *Sac de Rome écrit en 1527*. Traduit de l'italien par Napoléon-Louis Bonaparte et publié à Florence en 1830. Il s'agit d'un ouvrage traduit par le frère aîné de Louis-Napoléon qui est mort en 1831.

2°- Sous la signature de Louis-Napoléon Bonaparte :

Œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte, publiées par M. Ch-Ed. Temblaire Paris, Librairie napoléonienne, 1848 : tome premier (*Vie politique de Louis-Napoléon ; Réveries politiques ; Considérations politiques et militaires sur la Suisse ; Idées napoléoniennes*) ; tome deuxième (*Fragments historiques ; Analyse de la question des sucres ; Extinction du paupérisme ; Quelques mots sur Joseph-Napoléon Bonaparte*).

Extinction du paupérisme, plusieurs éditions à Paris en 1848 dont Temblaire, Bonaventure et Ducessois, J.M. Bajat, de Bénard etc. ; édition de 1849 chez Napoléon Chaix et Cie-Vialat et Cie ; Paris, Hachette, 1870 et Paris 1995 :

Réponse de Louis-Napoléon Bonaparte à M. Lamartine (23 août 1843). Lettre de Louis-Napoléon Bonaparte au Journal du Loiret et aux ouvriers (28 octobre 1843 et 14 octobre 1844). Des gouvernements et de leurs soutiens. Publiés par Ch. Ed. Temblaire, 4^{ème} éd., 1848.

Histoire du canon dans les armées modernes, Paris, Allouard et Kaepelin, 1849.

Discours de M. le Président de la République sur les améliorations à apporter au bien-être des classes ouvrières (10 décembre 1849).

Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie. T. 2 Précis historique de l'influence des armes à feu sur l'art de la guerre, Paris, J. Dumaine, 1851.

3°- Sous la signature de Napoléon III :

Œuvres de Napoléon III : t. 1 (L'idée napoléonienne ; Des idées napoléoniennes ; Fragments historiques 1688 et 1830 ; Réveries politiques ; Mélanges), Paris, Librairie d'Amyot, éditeur, 1854 ; **t. 2** (*Mélanges (suite) ; Extinction du paupérisme ; Analyse de la question des sucres ; Projet de loi de recrutement de l'armée ; Considérations politiques et militaires sur la Suisse ; Quelques mots sur Joseph Bonaparte ; Le canal de Nicaragua*), idem, 1854 ; **t. 3** (*Discours, proclamations, messages de l'année 1848 à l'année 1855*) ; **t. 4** (*Du passé et de l'avenir de l'artillerie*), idem, 1866 ; **t. 5** (*Discours, proclamations, messages de l'année 1856 à l'année 1869 ; Lettre sur la politique de la France en Algérie ; Exposé succinct de la loi sur le recrutement de l'armée*), Paris, Henri Plon-Amyot, 1869.

Lettre sur la politique de la France en Algérie adressée par l'Empereur au Maréchal de Mac Mahon...gouverneur général de l'Algérie, Paris, Imprimerie impériale, 1865.

Histoire de Jules César, Paris, Henri Plon, 2 t., 1866 (Cet ouvrage ne porte pas de nom d'auteur mais une note de l'éditeur placée en tête du second volume précise que *l'Histoire de Jules César* est écrite par l'empereur Napoléon III). Cet ouvrage a fait l'objet d'une édition en 2001 par Errance sous le libellé : Napoléon III, *La guerre des Gaules de César*.

Une mauvaise économie, Éditions Impériales, 1870.

Œuvres posthumes et autographes inédits recueillis et coordonnés par le comte de La Chapelle, Paris, 1873.

4°- Divers :

Peauger Marc, « Lettres du fort de Ham », *La Nouvelle Revue*, 1894.

Lettres de Napoléon III à Madame Cornu, Texte intégral publié et commenté par Marcel Émerit, Les éditions des Presses Modernes, Paris, 2 t., 1937.

Napoléon III et le prince Napoléon. Correspondance inédite publiée par Ernest d'Hauterive, Calmann-Lévy, 1925.

IV- Périodiques :**1°- Pour l'ensemble de la période :**

Le Messager du Midi

Le Moniteur

2°- Avant 1848 :

La Réforme

L'Atelier

Le Guetteur de Saint-Quentin

Le Journal du Loiret

Le Journal du Maine-et-Loire

Le Progrès du Pas-de-Calais

3°- La IIe République :

L'Aigle Républicaine

La Constitution

La Gazette de France

La Gazette du Midi

La Redingote Grise

Le Moniteur Républicain

Le Napoléon Républicain

L'Organisation du Travail

Le Petit Caporal

Le Petit-Fils du Père Duchesne

Le Progrès Social

Le Républicain

4°- Le Second Empire :

La Patrie

La Presse

La Revue de l'Empire

La Revue de Paris

La Tribune Populaire

Le Constitutionnel

Le Crédit
Le Journal des Débats
Le Pays
Le Peuple Français
L'Époque
Le Siècle
L'Étincelle
L'Illustration
L'Opinion Nationale
L'Univers

5°- Les débuts de la IIIe République :

Le Droit au Travail
Le Droit du Peuple
L'Espérance Nationale
Le Figaro
L'Ordre

V- Témoignages et écrits contemporains :

- Amigues Jules, *Épître au peuple. Comment l'Empire reviendra*, Paris, 1872.
- Amigues Jules, *Les aveux d'un conspirateur bonapartiste. Histoires d'hier pour servir à l'histoire de demain*, Paris, 1874.
- Amigues Jules, *Réponse à MM. Savary et Léon Renault*, Paris, 1875.
- Amigues Jules, *Épître au peuple. L'Empire et les ouvriers*, Paris, 1877.
- Anonyme, *À Monsieur le Président de la République relativement à son écrit sur l'extinction du paupérisme*, Blois, le 8 juillet 1849.
- Audiganne Armand, *Les ouvriers d'à présent et la nouvelle économie du travail*, Paris, 1865.
- Audiganne Armand, *Les populations ouvrières et les industries de la France*, Paris, 1860.
- Audiganne Armand, *Mémoires d'un ouvrier de Paris, 1871-1872*, Paris, 1873.
- Barrot Odilon, *Mémoires posthumes*, 4 vol., Paris, 1875-1876.
- Belly Félix et Napoléon III, *Le percement de l'isthme de Panama par le canal de Nicaragua, Exposé de la question*, Paris, Bureau du canal, 1858.
- Blanc Louis, *Révélations historiques en réponse à lord Normandy intitulé « A year of Revolution »*, Paris-Bruxelles, 1859.
- Mémoires de Mr Claude, chef de la police de sûreté sous le Second Empire*, t. 1, Paris, Jules Rouff, 1881.
- Darimon Alfred, *Histoire de douze ans (1857-1869)*, Paris, 1883.
- Du Camp Maxime, *Souvenirs d'un demi-siècle*, t. 1 *Au temps de Louis-Philippe et Napoléon III, 1830-1870*, t. 2 *La chute du Second Empire et la IIIe République, 1870-1882*, Hachette, 1949.

Dumas Alexandre, *Révélations sur l'arrestation d'Émile Thomas*, Paris, Michel Lévy, août 1848.

Engels Friedrich, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre* (préface de Eric Hobsbawm), Paris, Éditions Sociales, 1974.

Exposition universelle de 1862. *Rapports des délégués ouvriers parisiens à l'Exposition universelle de Londres de 1862*, Paris, 1862-1864.

Exposition universelle de 1867. *Catalogue général publié par la Commission impériale*, 1867.

Exposition universelle de 1867. *Rapport des délégués ouvriers*, 3 vol., Paris, 1869.

Falloux (Comte de), *Mémoires d'un royaliste*, Paris, Perrin, 1925.

Ferrère Aristide, *Révélations sur la propagande napoléonienne faite en 1848 et 1849 pour servir à l'histoire secrète des élections du prince Napoléon-Louis Bonaparte*, Turin, 1863.

Fribourg Ernest-Édouard, *L'Association internationale des travailleurs*, Paris, 1871.

Guizot François, *Histoire de la civilisation en Europe*, Paris, 1828.

Guizot François, *Histoire de la civilisation en France*, Paris, 1830.

Hugo Victor, *Histoire d'un crime*, Paris, 1877.

Hugo Victor, *Napoléon le Petit*, Bruxelles, 1852.

Gérando Jean-Marie de, *De la bienfaisance publique*, t. 1, Paris, 1842.

Husson Auguste, article dans *Les Annales de la charité*, 1853.

Lafargue Paul, *La légende de Victor Hugo*, Paris, 1891 (rééd., Paris, Les Mille et une Nuits, 2002).

La Reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre. Fragments extraits de ses Mémoires inédits écrits par elle-même, Paris, Levavasseur, 1834. Version abrégée dans : *La reine Hortense, Mémoires*, Mercure de France, 2006.

Lefrançais, Gustave, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Bruxelles, 1902.

Le Play Frédéric, *Commission impériale. Rapport sur l'Exposition universelle de 1867 à Paris*, Paris, 1869.

Le Play Frédéric, *L'organisation du travail*, Paris, 1869.

Leroy-Beaulieu Paul, *La question ouvrière au XIXe siècle*, Paris, 1872.

Levasseur Émile, *Histoire des classes ouvrières depuis 1789 jusqu'à nos jours*, 2 vol., Paris, 1867.

Marx Karl et Engels Friedrich, *Le Manifeste du parti communiste* (première version en anglais en 1850, en français en 1885), Paris, Éditions Sociales, 1986 (présentation de Raymond Huard).

Marx Karl, *Les luttes de classes en France 1848-1850*, Paris, Éditions Sociales, 1984 (présentation de Raymond Huard) et Paris, Folio, 2001 (introduction de Maximilien Rubel).

Marx Karl, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Editions Sociales, 1984 (présentation de Raymond Huard).

Ollivier Émile, *Commentaire de la loi du 25 mai 1864 sur les coalitions*, Paris, Maresc aîné, 1864.

Ollivier Émile, *L'Empire libéral*, 14 vol., Paris, Garnier, 1895-1915.

Proudhon Pierre-Joseph, *La révolution sociale démontrée par le coup d'État du deux décembre*, Paris, 1852 ; Avec Introduction et notes d'Édouard Dolléans et Georges Duveau, Paris, Rivière, 1852 (Genève-Paris, Slatkine, reprint, 1982).

Richard Albert et Blanc Gaspard, *L'Empire et la France nouvelle. Appel du peuple et de la jeunesse à la conscience française*, Bruxelles, 1872.

Richard Albert, *Union française des Amis de la paix sociale. Appel au bon sens des travailleurs français*, Gênes, 1873.

Saint-Simon (Œuvres de) et d'Enfantin publiées par les membres du conseil institué par Enfantin pour l'exécution de ses dernières volontés et précédées de deux notices historiques, Paris, E. Dentu éditeur, 48 volumes, 1865...

Saint-Simon Henri de, *Textes choisis*, Préface et notes de Jean Dautry, Paris, Editions Sociales, 1969.

Saint-Simon Henri de, *Œuvres*, t. 3 *Du système industriel et Le Nouveau Christianisme*, Editions Anthropos, 1966 (Reproduction des tomes XXIe, XXIIe et XXIIIe des *Œuvres de Saint-Simon*, éditées par E. Dentu en 1869).

Sand George, *Correspondance* (Introduction et notes de Georges Lubin), Paris, Hatier, t.X, 1973 et t. XVIII, 1984.

Sylvestre de Sacy Samuel, « Lettres à ma fille, 1862-1878 », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} novembre 1926.

Schoelcher Victor, *Histoire des crimes du Deux Décembre*, Bruxelles, 1852.

Sue Eugène, *Les Mystères de Paris*, 2 t., Paris, 1980.

Tocqueville Alexis de, « Mémoire sur le paupérisme » (1835), *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1911.

Tocqueville Alexis de, *Souvenirs*, Paris, Gallimard, 1964.

Viel-Castel Horace, comte de, *Mémoires sur le règne de Napoléon III*, Texte intégral présenté et annoté par Éric Anceau, Robert Laffont, 2005.

Villeneuve-Bargemont Alban de, *Économie politique chrétienne ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et à l'étranger et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, Paris, 1834.

BIBLIOGRAPHIE

I - De Louis-Napoléon Bonaparte à Napoléon III : approches générales.

1°- Lieux de résidence :

Dion-Tenenbaum Anne, *Les appartements Napoléon III du Musée du Louvre*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1993.

Louis-Philippe et Napoléon III. Exposition au château de Compiègne, dans les petits appartements, Paris, Musées nationaux, 1928.

Mersier Albert, *Histoire et description du château fort de Ham détruit par les Allemands en 1917*, Caen, 1921.

Moulin Jean-Marie, *Le château de Compiègne*, Éditions de la réunion des Musées nationaux, Paris, 1981.

Schloss Arenenberg. Château d'Arenenberg. Arenenberg Castle, Bodensee Magazin Spezial, Konstanz, 2005.

2° - L'homme et son action :

Bac Ferdinand, *Napoléon III inconnu*, Félix Alcan, 1932.

Baguley David, *Napoleon and his regime : an extravaganza*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2000

Carteret Alain, *Napoléon III bienfaiteur*, Olliergues, Editions de la Montmarie, 2003.

Carteret Alain, *Napoléon III. Actes et paroles*, La Table Ronde (à paraître en 2008).

Castelot André, *Napoléon III*, 2 vol., Perrin, 1974 (rééd. réduite, 1999).

Dansette, *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, Hachette, 1961.

Descotes Maurice, Le personnage de Napoléon III dans les Rougon -Macquart, *Archives des lettres modernes*, 1974.

Fuhrer Hans Rudolph, « Monsieur le capitaine d'artillerie Louis-Napoléon Bonaparte » in Richardot Philippe et Aubagnac Gilles (dir.), *Nouvelles approches de l'histoire de l'artillerie*, Lavauzelle, 2004.

Etevenaux Jean, *Napoléon III, un empereur visionnaire à réhabiliter*, De Cecchi, 2006.

Girard Louis, *Napoléon III*, Paris, Fayard, 1984.

Guériot Paul, *Napoléon III*, Paris, 2 vol., 1933-1934.

Kühn Joachim, *Napoleon III, Ein Selbstbildnis in ungedruckten und zerstreuten Briefen und Aufzeichnungen*, Napoleon Museum Arenenberg, 1993.

Lahlou Raphaël, *Napoléon III ou l'obstination couronnée*, Bernard Giovannangeli, 2006.

Lentz Thierry, *Napoléon III*, Presses Universitaires de France, 1995.

Loosli Jean-Paul, « L'artillerie selon le manuel de Louis-Napoléon Bonaparte » in Richardot (Philippe) et Aubagnac (Gilles), *op. cit.*

Maison Françoise, « *L'Histoire de Jules César par Napoléon III* », *Napoléon III et l'archéologie. Fouilles en forêt de Compiègne sous le Second Empire*, Musée Antoine Vivenel. Saint-Pierre-des-Minimes, 2000.

Milza Pierre, *Napoléon III*, Fayard, 2004.

Minc Alain, *Napoléon III revisité*, Gallimard, 1997.

Palm Franklin C., *England and Napoleon III, a study of the rise of a utopian dictator*, Durham, 1948.

Reyniers (Colonel), « Un érudit méconnu: Napoléon III », *Actes du quatre-vingt-quatrième congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1959*, Paris, 1960.

Rieder Joachim, *Napoleon III*, Diederichs, 1998.

Schmitt Hervé, *Napoléon III, naissance, vie et mort. Mythes et réalités médicales*, thèse de médecine, Université de Lille II, 1995.

Séguin Philippe, *Louis Napoléon le Grand*, Paris, Grasset, 1990 (Paris, Livre de Poche, 1992).

Sencourt Robert, *Napoléon III. Un précurseur*, Paris, Plon, 1935.

Smith William, *Napoléon III*, Hachette, 1982.

Spillmann, *Napoléon III prophète méconnu*, Paris, Presses de la Cité, 1972.

Thirria Hippolyte, *Napoléon III avant l'Empire*, t.1, Paris, 1885.

Thirria Hippolyte, *Napoléon III carbonaro*, Paris, 1899.

3°- L'entourage:

Autin J., *L'impératrice Eugénie*, 1991.

Bac Ferdinand, *La princesse Mathilde*, Paris, 1928.

Bac Ferdinand, *Le prince Napoléon*, Paris, 1932.

Brabant Jacques de, *Achille Fould (1800-1867). L'homme clef du Second Empire*, Paris, CAIRN, 2001.

Chapuisat Édouard, *Le général Dufour, 1787-1875*, Payot, Lausanne, 1942.

Chrétien Paul, *Le duc de Persigny*, Toulouse, 1943.

Clément Pascal, *Persigny, l'homme qui a inventé Napoléon III*, Perrin, 2006.

Dufresne Claude, *Morny, le roi du Second Empire*, J. Picollet, 1993.

Émerit Marcel, *Madame Cornu et Napoléon III*, Les Presses Modernes, 1937.

Farat Honoré, *Persigny, un ministre de Napoléon III, 1808-1872*, Hachette, 1957.

Geslot Jean-Charles, *Une histoire du XIXe siècle : la biographie de Victor Duruy (1811-1894)*, thèse, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2003.

Lachnitt Jean-Claude, *Le Prince Impérial « Napoléon IV »*, Perrin, 1997.

Lano Pierre de, *La Cour de Napoléon III*, Victor Havard, 1892.

L'Aiglou et le Prince Impérial. La pourpre et l'exil, Paris, Éditions de la réunion des Musées nationaux, 2004.

La reine Hortense, une femme artiste, Napoléon-Museum Arenenberg, 1993.

Picon Jérôme, *Mathilde, princesse Bonaparte*, Flammarion, 2005.

Rioux Jean-Pierre, *Les Bonaparte*, Bruxelles, Complexe, t. 2, 1982

Schnerb Robert, *Rouher et le Second Empire*, Armand Colin, 1949.

Smith William, *Eugénie impératrice et femme*, 1989.

Troisier de Diaz Anne (dir.), *Regards sur Émile Ollivier*, Publications de la Sorbonne, 1985.

Vigoureux Claude, *Maupas et le coup d'État de Louis-Napoléon*, Paris, SPM, 2003.

4°- La France de la première moitié du XIXème siècle :

Ashton T.-S., *La Révolution industrielle (1760-1830)*, Paris, Plon, 1955.

Béraud Alain et Facarello Gilbert (dir.), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, t. 1, *Des scolastiques aux classiques*, Paris, La Découverte, 1992.

Ferro Marc, *Histoire de France*, Paris, Odile Jacob, 2001.

Godechot Jacques, *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier, 1970.

Hazareesingh Sudhir (dir.), *The jacobin Legacy in Modern France*, Oxford University Press, 2001.

Hazareesingh Sudir, *La légende de Napoléon*, Tallandier, 2005.

Jardin André et Tudesq André-Jean, *La France des notables*, 2 t., Paris, Le Seuil, 1973.

Knibiehler Y., *Naissance des sciences humaines : Mignet et l'histoire philosophique au XIXème siècle*, Paris, 1973.

Lagoueyte Patrick, *La vie politique en France au XIXème siècle*, Paris, Ophrys, 1989.

Leroy Maxime, *Histoire des idées sociales en France*, t. 3 *D'Auguste Comte à P.-J. Proudhon*, Paris, NRF-Gallimard, 1954.

Pouthas Charles-Henri, *Histoire de la France pour tous les Français*, t. 3, Paris, Hachette, 1950.

Ribeill Georges, *La révolution ferroviaire : la formation des compagnies de chemin de fer en France, 1823-1870*, Belin, 1993.

Rioux Jean-Pierre, *La Révolution industrielle*, Paris, Le Seuil, 1971.

Soboul Albert, *La France napoléonienne*, Paris, Arthaud, 1983.

Trochet Léon-Éli, *La première expérience de sécurité sociale. Liège : décret de Napoléon de 1813*, Éd. de la librairie encyclopédique, Bruxelles, 1953.

Tudesq André-Jean, *Les grands notables en France, 1840-1849*, PUF, 2 vol. 1964.

Villepin Dominique de, *Les Cent-Jours ou l'esprit de sacrifice*, Paris, Perrin, 2001.

Weill Georges, *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, Paris, 1928.

5°- La IIe République, le Second Empire, les débuts de la IIIe République :

Agulhon Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Le Seuil, 1973.

Anceau Éric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Presses universitaires de Rennes, 1999.

Anceau Éric, *La France de 1848 à 1870. Entre ordre et mouvement*, Livre de Poche, 2002.

Aprile Sylvie, *Histoire politique de la France, la IIe République et le Second Empire, 1848-1870. Du prince-président à Napoléon III*, Pygmalion/ Watelet, 2000.

Bruyère-Ostells Walter, *Napoléon III et le Second Empire*, Vuibert, 2004.

Dansette Adrien, *Le Second Empire*, t. 1 *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, Paris, Hachette, 1972 ; t. 2 *Le Second Empire du 2 Décembre au 4 Septembre*, Paris, Hachette, 1972.

Dautry Jean, *1848 et la IIème République*, Paris, Éditions Sociales, 1957.

Delord Taxil, « Histoire illustrée du Second Empire », Paris, *L'Histoire illustrée*, 26 août 1892.

Demier Francis, *La France du XIXe siècle, 1814-1914*, Le Seuil, 2000.

El Gammal Jean, *Histoire politique de la France de 1814 à 1870*, Nathan, 1999.

Encrevé André, *Le Second Empire*, Presses Universitaires de France, 2004.

Garrigues Jean, *La France de 1848 à 1870*, Paris, Armand Colin, 2000.

Gérard Alice, *Le Second Empire, innovation et réaction*, Paris, PUF, 1973.

Gorce Pierre de la, *Histoire du Second Empire*, 7 vol., Paris, Plon, 1905.

Jarrige François, Une barricade de papier : le pétitionnement contre la restriction du suffrage universel masculin en mai 1850, *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 29, 2004/2.

Mayeur Jean-Marie, *Les débuts de la IIIème République, 1871-1898*, Paris, Le Seuil, 1973.

Merriman John M., *The agony of the Republic. The repression of the left in revolutionary France, 1848-1851*, New Haven, Yale university Press, 1978.

Miquel Pierre, *Le Second Empire*, Plon, 1992.

Moissonnier Maurice in *Histoire de la France contemporaine*, t. III, 1835-1871, Paris, Éditions Sociales, 1979.

Plessis Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés, 1852-1871*, Paris, Le Seuil, 1973.

Pradalié Georges, *Le Second Empire*, Presses Universitaires de France, 1957.

Thomas Albert, *Le Second Empire*, Paris, Rouf, 1907.

Tulard Jean (dir.), *Dictionnaire du Second Empire*, Paris, Fayard, 1995.

Yon Jean-Claude, *Le Second Empire. Politique, société, culture*, Armand Colin, 2004.

6°- Le bonapartisme :

Bluche Frédéric, *Le bonapartisme. Aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1980.

Choisel François, *Bonapartisme et gaullisme*, Paris, Albatros, 1987.

Le bonapartisme. Phénomène historique et mythe politique, Actes du 13ème colloque franco-allemand de l'Institut historique allemand de Paris à Augsburg du 26 jusqu'au 30 septembre 1975. Publiés par K. Hammer et P. C. Hartmann, München, 1977 (dont les communications de Pierre Barral, Louis Girard et Philippe Vigier)..

Duclos Jacques, *De Napoléon III à De Gaulle*, Éditions Sociales, 1964.

England Steven, « Bonaparte Louis-Napoléon : Des idées napoléoniennes, 1839 » in François Chatelet, Olivier Duhamel et E. Pisier, *Dictionnaire des œuvres politiques*, Presses Universitaires de France, 3^{ème} éd., 1995, pp. 175-182.

Lévêque Pierre, *Histoire des forces politiques en France*, t. 1, 1789-1880, Paris, Armand Colin, 1992.

Ménager Bernard, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988.

Petiteau Nathalie, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1999.

Pourquoi réhabiliter le Second Empire ? Colloque présidé par Jean Tulard, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur, 1998.

Rémond René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982.

Rothney John, *Bonapartism after Sedan*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 1969.

Sirinelli Jean-François (dir.), *Les droites françaises de la Révolution à nos jours*, Paris, Gallimard, 1992.

II - De Louis-Napoléon Bonaparte à Napoléon III : approches particulières.

1°- Trois années essentielles : 1848, 1851 et 1870 :

- L'année 1848 :

Caspar Pierre, « Aspects de la lutte des classes en 1848, le recrutement de la garde mobile », *Revue historique*, juillet 1974.

Forestier Henri, « Le mouvement bonapartiste dans l'Yonne », *Annales de Bourgogne*, 1949.

Gossez Rémi, *Les quarante-cinq centimes*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Paris, 1953.

Pimienta Robert, *La propagande bonapartiste en 1848*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Paris, 1911.

Schmidt Charles, *Des ateliers nationaux aux barricades de juin*, Paris, PUF, 1948.

Tudesq André-Jean, *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Armand Colin, 1965.

Ulin P., *Prince Louis-Napoléon and the workers vote in 1848. A study in Modern Revolution*, Harvard, 1943.

- L'année 1851:

Alberge Claude, *Les fous de République*, Bez-et-Esparon, E et C, 2001.

Aprile Sylvie, « La prison agrandie. La pratique de l'internement aux lende-

maines du coup d'État du 2 décembre 1851 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct.-déc. 1999.

Bercé Yves-Marie, *Croquants et nu-pieds. Les soulèvements paysans en France du XVIème siècle au XIXème siècle*, Paris, Julliard, 1974.

Bluche Frédéric (dir.), *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, PUF, 2000 (contributions de F. Bluche, Henriette Delyfer, Guillaume d'Andlau, Laure Tilmant, Thierry Poulichot, Cécile Klein, Marie-Pierre Cervoni-Lapille, François Saint-Bonnet, Xavier Derrien, Jean-Paul Andrieux).

Comment meurt une République : autour du 2 Décembre. Colloque de Lyon 28, 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2001 organisé par la Société d'histoire de la Révolution de 1848. Actes publiés sous la direction de Sylvie Aprile, Nathalie Bayon, Laurent Clavier, Louis Hincker et Jean-Luc Mayaut, Créaphis, 2004.

Cordillot (Michel) (dir.), *Le coup d'État du 2 décembre 1851 dans l'Yonne. Résistance et répression*, Auxerre, 2002.

Darrieux Éric, *Résister en décembre 1851 en Ardèche. Essai d'histoire sociale d'une insurrection*, Thèse de l'université de Lyon 2, 2007.

Demier Francis, « Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte », *L'Histoire*, n° 260, déc. 2001.

Devos Denise, *La Troisième République et la mémoire du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. La loi de réparation nationale du 30 juillet 1881*, Paris, Archives Nationales, 1992.

Guillemin Henri, *Le coup d'État du Deux Décembre*, Paris, 1951.

Mac Phee Peter, « Autour du cent cinquantième de la résistance au coup d'État : les tendances historiographiques et le cas de Gabian », in *L'histoire à travers champs. Mélanges offerts à Jean Sagnes*, travaux réunis par Michel Cadé, Presses universitaires de Perpignan, 2002.

Sagnes Jean, « Un village languedocien face au coup d'État de 1851 » in *Le Midi rouge*, Paris, Anthropos, 1982 ; *ibid.*, « Le coup d'État dans l'Hérault par Blayac, tailleur à Mèze » in *Bulletin de la Société d'études scientifiques de Sète et de sa région*, 1983 ; *ibid.*, « Les opposants au coup d'État devant le conseil de guerre : l'affaire de Béziers » in *De la révolution au coup d'État (1848-1851), Actes du colloque tenu à Montpellier en 1998 recueillis par Roland Andréani et Marianne Leulliez*, Montpellier, 1999.

Saint-Bris Gonzague, *Le coup d'éclat du 2 Décembre*, Paris, Tallandier, 2001.

Ténot Eugène, *Étude historique sur le coup d'État*. Vol. 1 *La province en décembre 1851* ; Vol. 2 *Paris en décembre 1851*, Paris, Le Chevalier, 1868.

Vigoureux Claude, *Maupas et le coup d'État de Louis-Napoléon*, Editions SPM, 2002.

Willette Luc, *Le coup d'État du 2 Décembre*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

- L'année 1870 :

Dalotel Alain, Faure Alain, Freiermuth Jean-Claude, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris*, Paris, François Maspéro, 1980.

Jéloubovskaïa E., *La chute du Second Empire*, Moscou, 1969.

2°- Gouvernement, vie politique:

Anceau Éric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

Anceau Éric, *Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite du XIXe siècle*, Honoré Champion, 2000.

Charnay Jean-Paul, *Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962*, Armand Colin, 1964.

Chrétien Paul, *Le duc de Persigny (1808-1872)*, Toulouse, 1943.

Corbin Alain, Gerôme Noëlle, Tartakowsky Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIXe-XXe siècles*, Publications de la Sorbonne, 1994.

Dalissou Rémi, *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Boutique de l'histoire, Editions, 2004.

Fougère Louis, Machelon Jean-Pierre et Monnier François (dir.), *Les communes et le pouvoir*, PUF, 2002.

Garrigou Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Le Seuil, 2002.

George Jocelyne, *Paris-province, de la Révolution à la mondialisation*, Paris, Fayard, 1998.

Hazareesingh Sudhir, *From subject to citizen. The Second Empire and the emergence of Modern French Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 1998.

Hazareesingh Sudhir, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête et souveraineté », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 26-27, 2003, 1 et 2.

Hazareesingh Sudhir, *The Saint-Napoléon. Celebrations of Sovereignty in nineteenth century France*, Cambridge (Mass.) and London, Harvard University Press, 2004, traduction française : *La Saint-Napoléon*, Tallandier, 2007.

Lagoueyte Patrick, *Candidature officielle et pratiques électorales sous le Second Empire*, thèse, Université de Grenoble II, 1991.

Lagouette Patrick, *La vie politique en France au XIXe siècle*, Ophrys, 1989.

Huard Raymond, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Paris, Aubier, 1991.

Leulliez Marianne, « Eugène Ténoc, préfet de Gambetta dans les Hautes-Pyrénées (septembre 1870 - février 1871) » in *L'Histoire à travers champs... op. cit.*

Perrot Michelle, « Délinquance et système pénitentiaire en France au XIXème siècle », *Les Annales*, 1975.

Perrot Michelle, *Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIXème siècle*, Paris, Flammarion, 2001.

Petit Jean-Guy, *Ces peines obscures. La prison pénale en France, 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990.

Ponteil Félix, *Les institutions de la France de 1814 à 1870*, PUF, 1966.

Rosanvallon Pierre, *Le sacre du citoyen*, Gallimard, 1992.

Rosanvallon Pierre, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Gallimard, 2000.

Salmon Frédéric, *Atlas électoral de la France, 1848-2001*, Le Seuil, 2001.

Samson Rosemonde, « Le 15 août: fête nationale du Second Empire » in *Les Usages politiques de la fête aux XIXe et XXe siècles*, Publications de la Sorbonne, 1994.

Sarda François, *Les Arago : François et les autres*, Paris, Tallandier, 2002.

Sauget Stéphanie, Surveiller les gares parisiennes au XIXe siècle : police et modernité, *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 29, 2004/2.

Voilliot Christophe, *La candidature officielle. Une pratique d'État de la Restauration à la Troisième République*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

Wright Vincent, La loi de sûreté générale de 1858, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1969.

Wright Vincent, *Le Conseil d'État sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1972.

3°- Économie et société :

a) Transformations économiques et urbanisme :

Aimone (Linda) et Olmo (Carlo), *Les expositions universelles, 1851-1900*, Belin, 1993.

Bertho Catherine, *Télégraphes et téléphones de Valmy au microprocesseur*, Livre de Poche, 1981.

Bourrillon Florence, « L'haussmannisation, une solution à la crise urbaine du milieu du XIXème siècle », *Historiens et géographes*, n°338, déc. 1992.

Bourrillon Florence, « L'haussmannisation solution à la crise urbaine ? Dix ans après », *ibid.*, n° 379, juill. 2002.

Bourrillon Florence, *Les Parisiens et la modernisation de la ville au XIXe siècle. Évoluer, transformer et construire la ville*. Mémoire pour l'HDR, Université Paris 12, Val de Marne, 3 vol. Soutenu le 15 décembre 2000. Présentation dans *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2002, n° 24.

George Bruno, Baudequin François, Goger Jean-Marcel, Touzet François, *La Compagnie des Landes, deux siècles d'aménagement d'une région*, Pau, Luçon et Mission des travaux historiques de la Caisse des dépôts, 1992.

Cabanel Jean, « Napoléon III » in Racine Michel (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages*, Actes Sud. École Nationale supérieure du paysage, t. II, 2002.

Caron François, *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau. La Compagnie du chemin de fer du Nord, 1846-1937*, Mouton, 1973.

Carteret Alain, *Napoléon III bienfaiteur de Vichy et de la France*, Éditions de la Montmarie, 2003.

Dunham A. L., *The anglo-french treaty of commerce of 1860 and the progress on the industrial revolution in France*, 1930.

Gaillard Jeanne, *Paris la ville, 1852-1870*, Paris, Honoré Champion, 1977.

Girard Louis, *La politique des travaux publics du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1952.

Guillaume Pierre, *La Compagnie des mines de la Loire, 1846-1854*, PUF, 1966.

Lavedan Pierre, *Histoire de l'urbanisme à l'époque contemporaine*, Paris, 1952.

Le livre des expositions universelles, 1851-1989, Union centrale des arts décoratifs, Paris, 1983.

Lévy-Leboyer Maurice et Bourguignon François, *L'économie française, analyse macro-économique*, Paris, 1985.

Markham Dewey, *1855. Histoire d'un classement des vins de Bordeaux*, Éd. Féret, 1997.

Moncau Patrice et Heurteux Claude de , *Le Paris d'Hausmann*, Paris, Éditions du Mécène, 2002.

Musso Pierre, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF, 1997.

Nourry Louis-Michel, *Les jardins publics en province. Espace et politique au XIXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 1997.

Papy Louis, *Les Landes de Gascogne et la Côte d'Argent*, 1978.

Pinkney David H., *Napoleon III and the rebuilding of Paris*, Princeton, 1972 (2^{ème} éd.).

Pinon Pierre, *Atlas du Paris haussmannien. La ville en héritage du Second Empire à nos jours*, Paris, Éditions Parigramme, 2002.

Racine Michel (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages*, Actes Sud- École nationale supérieure du paysage, t. II, 2002.

b) Population, société, groupes sociaux :

Armengaud André, *La population française au XIXème siècle*, Paris, PUF, 1971.

Cholvy Gérard et Hilaire Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France, 1800-1880*, Toulouse, Privat, 2000.

Cohen David, *La promotion des juifs en France à l'époque du Second Empire*, Aix-en-Provence, 1980.

Daumard Adeline, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987.

Dehan Thierry et Sénéchal Sandrine, *Les Français sous le Second Empire*, Toulouse, Privat, 2006.

Ligou Daniel (dir.), *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, PUF, 1997.

Ligou Daniel, « L'évolution de la maçonnerie française au XIXème siècle » in Jean Sagnes (dir.), *Cent cinquante ans de franc-maçonnerie en France (1789-1940)*, Ville de Béziers, 1992.

Moulin Annie, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1988.

Plessis Alain, *La Banque de France et ses deux cents actionnaires sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1982.

Plessis Alain, *Régents et gouverneurs de la Banque de France sous le Second Empire*, Genève, Droz, 1985.

Tudesq André-Jean, *Les grands notables de France, 1840-1849*, Paris, PUF, 1964.

b) Condition ouvrière :

Bernard Henri, *Le livret ouvrier*, thèse, Lyon, 1903.

Canfora-Argandona et Guerrand Roger H., *La répartition de la population : les conditions de logement des classes populaires à Paris au XIX^{ème} siècle*, Paris, Centre de sociologie urbaine, 1976.

Codaccioni Félix- P., *De l'inégalité sociale dans une grande ville industrielle : le drame de Lille de 1850 à 1914*, Lille, 1976

Debrabant François-Xavier, *Le droit social dans les houillères françaises (1810-1939)*, 2 vol., thèse, Université Strasbourg III, 2001.

Duveau Georges, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1946.

Le Grand Daniel, *Sur le travail des enfants dans les manufactures, 1830-1855*, EDHIS, 1979.

Lequin Yves, *Les ouvriers de la région lyonnaise, 1848-1914*, 2 t., Lyon, 1977.

Merriman John-M., *Limoges la ville rouge. Portrait d'une ville révolutionnaire*, Paris, Belin, 1990.

Merriman John-M., *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France, 1815-1870*, Paris, Le Seuil, 1991.

Olszak Norbert, *Mouvement ouvrier et système judiciaire (1830-1950)*, thèse, Strasbourg, 1987.

Pierrard Pierre, *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Paris, Bloud et Gay, 1965

Le Grand Daniel, *Sur le travail des enfants dans les manufactures, 1830-1855*, EDHIS, 1979.

Pujolar Olivier, *Le livret ouvrier*, DEA, Université Bordeaux 1, 1994.

Trempé Rolande, *Les mineurs de Carmaux*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1971.

Willard Claude (dir.), *La France ouvrière, t.1 Des origines à 1920*, Éditions Sociales, 1993.

4°- Vie religieuse :

Aubert Roger, *Le pontificat de Pie IX*, Bloud et Gay,

Boudon Jacques-Olivier, *Paris capitale religieuse sous le Second Empire*, Le Cerf, 2001.

Cholvy Gérard et Hilaire Yves-Marie, *Histoire religieuse de la France, 1800-1880*, Privat, 2000.

Encrevé Daniel, *Protestants français du milieu du XIX^e siècle : les réformés de 1848 à 1870*, Labor et fides, 1986.

Encrevé André, « Protestantisme et bonapartisme », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 28, 2004/1.

Laurioz Pierre-Yves, *Louis Veuillot, soldat de Dieu*, Editions de Paris, 2006.
Maurain J., *La politique religieuse du Second Empire*, Paris, Alcan, 1930

5°- Arts, culture, sciences :

Aubenas Sylvie (dir.), *Des photographes pour l'empereur. Les albums de Napoléon III*, BNF, 2004.

Bresc Bautier Geneviève, *Le Louvre architecture*, Ed. Assouline, 1995.

Carbonell Charles-Olivier, *Histoire et historiens. Une mutation idéologie des historiens français, 1865-1885*, Privat, 1976.

Carroy Jacqueline et Nathalie Richard (dir.), *Alfred Maury érudit et rêveur. Les sciences de l'homme au milieu du XIXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Collectif, *La musique en France à l'époque romantique*, Flammarion, 1991.

Correspondance générale de Théophile Gautier sous la direction de Claudine Lacoste-Veysseyre, Genève, Droz, 2000.

Corbin Alain (dir.), *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, Aubier, 1995.

Darcos Xavier, *Prosper Mérimée*, Flammarion, 1998.

Darmon Pierre, *Pasteur*, Fayard, 1995.

Goldschmidt Florence, *Nieuwerkerke, le bel Emilien. Prestigieux directeur du Louvre sous Napoléon III*, Paris, 1997.

Goudineau Christian, *Le dossier Vercingétorix*, Actes Sud/ Errance, 2001.

Granger Catherine, *La liste civile de Napoléon III : le pouvoir impérial et les arts*, EPHE, 2000.

Haymann Emmanuel, *Labiche ou l'esprit du Second Empire*, Olivier Orban, 1988.

Le comte de Nieuwerkerke, art et pouvoir sous Napoléon III, Catalogue de l'exposition, château de Compiègne, 2000.

Leniaud Jean-Michel, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Mengès, 1994.

Mengès Jean-Michel, *Charles Garnier*, Éd. du Patrimoine, 2003.

Mauvais André, *Olympio ou la vie de Victor Hugo*, Hachette, 1954.

Mussat Marie-Claire, *La Belle Epoque des kiosques à musique*, Du May, 1992.

Napoléon III et l'archéologie. Fouilles en forêt de Compiègne sous le Second Empire, Catalogue de l'exposition édité par la ville de Compiègne, 2000.

Napoléon III et l'archéologie. Une politique archéologique nationale sous le Second Empire, Bulletin de la Société historique de Compiègne, XXXVII, 2001.

Nicolet Claude, *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Perrin, 2003.

Nouvel-Kammerer Odile, *Le mobilier français. Napoléon III- années 1880*, Flammarion, 1996.

Nouvel-Kammerer Odile, *Le style Second Empire*, Flammarion, 1999.

Lepénies Wolf, *Sainte-Beuve. Le seuil de la modernité*, Gallimard, 2002.

Pinon P., *Baltard*, Morum, 2004.

Van Stuijvenberg J. H., *La margarine, histoire et évolution, 1869- 1969*, Dunod, 1969.

Yon Jean-Claude, *Jacques Offenbach*, Gallimard, 2000.

Zheng Kang, *Lieu de savoir social. La Société de statistique de Paris au XIXe siècle (1860-1910)*, thèse d'EHESS, 1989.

III - La nature du socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte président puis empereur :

1°- Les idées du temps :

a) La philanthropie :

Andigné Armand d', *Armand de Melun. Un apôtre de la charité*, Nouvelles Éditions Latines, Paris, 1961.

Brejon de Lavergnée Matthieu, *La Société-Saint-Vincent-de-Paul à Paris au XIXe siècle (1833-1871). Prosopographie d'une élite catholique fervente*, thèse d'histoire, Université Paris-Sorbonne, 2006.

Duprat Catherine, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIXe siècle*, Paris, Association pour l'étude de la sécurité sociale, 1996.

Duprat Catherine, « Des lumières au premier XIXe siècle. Voie française de la philanthropie » in *Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVIIIe-XIXe siècles)*. Textes réunis par Colette Bec, Catherine Duprat, Jean-Noël Luc, Jacques-Guy Petit, Paris, Anthropos, 1994.

Gubert Renzo et Tomasi Luigi, *Le catholicisme social de Pierre-Guillaume-Frédéric Le Play (1806-1882)*, Milano, FrancoAngeli, 1994.

Gueslin André et Kalifa Dominique (dir.), *Les exclus en Europe, 1830-1930*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1999.

Neurisse André, *L'économie sociale*, PUF, 1983.

Moine Jean-François, *Les barons du fer. Les maîtres de forge en Lorraine du milieu du XIXe siècle aux années trente*, Metz, Ed. Serpenoise, 2003.

Pierrard Pierre, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*, Paris, Le Seuil, 1993.

Plonger Bernard, « Des socialistes chrétiens avant l'âge du christianisme social (1760-1850) » in *De la charité à l'action sociale...op. cit.*

Tiano André, *Alban de Villeneuve-Bargemont. Le précurseur de l'Etat social ou un grand notable bien ordinaire ?*, Nîmes, Lacour, 1993.

Tiano André, *La lutte contre l'exclusion dans le Languedoc maritime (1789-2000)*, L'Harmattan, 2003.

b) Les socialismes :

D'Allemagne Henri-René, *Les saint-simoniens, 1827-1837*, Paris, Gründ, 1930.

D'Allemagne Henri-René, *Prosper Enfantin et les grandes entreprises du XIXe siècle*, Paris, Gründ, 1935.

Bravo Gian Mario, *Les socialistes avant Marx*, 3 t., Paris, François Maspéro, 1970.

- Carbonell Charles-Olivier, *L'Europe de Saint-Simon*, Toulouse, Privat, 2001.
- Coste B., *Un journaliste saint-simonien sous le Second Empire*, Adolphe Guéroult et L'Opinion Nationale, thèse de droit, Paris, 1968.
- Cuvillier Armand, P.-J.- B. *Buchez et les origines du socialisme chrétien*, Paris, 1948.
- Deville Gabriel, « Origine des mots « socialisme » et « socialiste » et de certains autres », *La Révolution Française, Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°11, 14 mai 1908.
- Derré Jean-René, *Regards sur le saint-simonisme et les saint-simoniens*, Presses Universitaires de Lyon, 1986.
- Ernouf baron, *Paulin Talabot. Sa vie et son œuvre (1799-1885)*, Paris, Plon, 1886.
- Evans D.-O., *Le socialisme utopique*, Paris, Rivière, 1948.
- Francis Claude et Gontier Fernande, *Partons pour Icarie : des Français en utopie, une société idéale aux Etats-Unis en 1849*, Paris, Perrin, 1983.
- Isambert François-André, *Politique, religion et science de l'homme chez Philippe Buchez*, Cujas, 1967.
- Lenoble Jean, *Les frères Talabot*, CCSTI.
- Leroy-Beaulieu Henri, « Les propriétaires de Montplaisir ou la rencontre de la technique, de la politique et de l'économie », in *Hommage à Fabre de Morlhon*, Albi, 1978.
- Maitron Jean, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Première partie : 1789-1864, Paris, Éditions ouvrières, 3 vol., 1964-1966.
- Petitfils Jean-Claude, *Les socialismes utopiques*, Paris, PUF, 1977.
- Musso Pierre, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF, 1997.
- Musso Pierre, *Saint-Simon et le saint-simonisme*, Presses Universitaires de France, 1999.
- Picon Antoine, *Les saint-simoniens. Raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002.
- Prochasson Christophe, *Saint-Simon ou l'anti-Marx*, Perrin, 2005.
- Rancière Jacques, *Courts voyages au pays du peuple*, Le Seuil, 1990.
- Régnier Philippe (dir.), *Études saint-simoniennes*, Presses Universitaires de Lyon, 2002.
- Religion saint-simonienne, *Napoléon ou l'homme-peuple*, slnd.
- Riot-Sarcey Michèle, Bouchet Thomas et Picon Antoine (dir.), *Dictionnaire des utopies*, Larousse, 2002.
- Sagnes Jean, « Parti communiste » et « parti socialiste » : genèse d'une terminologie », *Revue française de science politique*, août-octobre 1982.
- Samuel André, *Le socialisme. Histoire, Courants, Pratiques*, Chronique sociale, Lyon, 1981.
- Walch Jean, *Michel Chevalier, économiste saint-simonien (1806-1879)*, thèse de l'université Paris IV, Lille, Service de reproduction des thèses, 1974.

Willard Claude, *Socialisme et communisme français*, Paris, Armand Colin, 1967.

2°-Vues d'ensemble sur la politique sociale de Louis-Napoléon :

Boon Hendrick Nicolaas, *Rêve et réalité dans l'œuvre économique et sociale de Napoléon III*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1936.

Bornecque-Winandy Édouard, *Napoléon III empereur social*, Paris, Téqui, 1980.

Casin Renée, *Napoléon III ou le catholicisme social en action*, Bordeaux, 2001.

Emerit Marcel, *Les sources des idées sociales et coloniales de Napoléon III*, slnd.

Fournier Pierre-Léon, *Le Second Empire et la législation ouvrière*, thèse, Paris, 1911.

Kulstein David I., *Napoleon III and the working class. A study of Government propaganda under the Second Empire*, The California College, 1969.

Plessis Alain, « Napoléon III: un empereur « socialiste » ? », in *L'Histoire*, n°195, janvier 1996.

Plessis Alain, « Un socialiste au pouvoir ? », in *L'Histoire*, n° 211, juin 1997.

Sagnes Jean, *Les racines du socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte*, Toulouse, Privat, 2006.

Sagnes Jean, Napoléon III, l'empereur socialiste, *Les droites de 1789 à 2007*, Le Nouvel Observateur-Hors série, novembre-décembre 2007.

3°- Les réalisations dans le domaine de l'assistance et de la protection sociale :

a) Assistance :

Campagnole E., *L'assistance médicale gratuite*, Paris, Berger-Levrault, 1920.

Dreyfus L.-F., *L'assistance sous la IIIème République*, Paris, 1907.

Faure Olivier et Dessertine Dominique, *La maladie entre libéralisme et solidarité (1850-1940)*, Paris, Racines mutualistes, 1994.

Gaillard Jeanne, « Une expérience de médecine gratuite au XIXème siècle : l'arrêt d'Hausmann du 20 avril 1853 », *Colloque sur l'histoire de la Sécurité sociale*, Nancy, 1978, Paris, 1979.

De Luca Virginie, *Aux origines de l'État-Providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*, INED, 2002.

b) Logement :

Bourrillon Florence, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2000, n° 20-21.

Bullock Nicholas et Read James, *The movement for housing reform in Germany and France, 1840-1914*, Cambridge University Press, 1985.

Butler Rémy et Noisette Patrice, *Le logement social en France. De la cité ouvrière au grand ensemble*, Paris, La Découverte-François Maspero, 1983.

Flamand Jean-Paul, *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte, 1989.

Guerrand Roger H., *Les origines du logement social en France*, Paris, Éditions Ouvrières, 1967.

Shapiro Ann-Louise, *Housing the poor of Paris*, Madison, University of Wisconsin Press, 1985.

c) Mutualité et assurance :

Dreyfus Michel, *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001.

Gibaud Bernard, *Mutualité, assurances (1850-1914). Les enjeux*, Paris, Economica, 1998.

Guillaume Pierre, *La Sécurité sociale, son histoire à travers les textes*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris-Bordeaux, 1988 (2ème éd., 1994).

Richard P.-J., *Histoire des institutions d'assurance en France*, Paris, Éditions de l'Argus, 1956

Praca Edwige, *Les sociétés de secours mutuels et leur union dans les Pyrénées-Orientales*, Perpignan, Éditions du Trabucayre, 2000.

Radelet Michel, *Mutualité et syndicalisme. Ruptures et convergences de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, 1991.

d) Retraite :

Thuillier Guy, *Les pensions de retraite des fonctionnaires au XIXème siècle*, Paris, Association pour l'étude de la Sécurité sociale, 1994.

e) Droit et durée du travail :

Beck Robert, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997.

Cross Gary, *Unquest for time. The reduction of work in Britain and France, 1840-1940*, University of California Press, 1989.

Olszak Norbert, *Histoire du droit du travail*, Paris, PUF, 1999.

f) Prud'homie patronale :

Féral François, Un phénomène de décentralisation contestée : les prud'homies de pêcheurs de Méditerranée, *Économie méridionale*, n° 133-134, 1^{er} et 2^{ème} trim. 1986.

4°- Le patronage :

Arnault F., *Frédéric Le Play. De la métallurgie à la science sociale*, Paris, 1993.

Audran, *Catalogue des livres, manuscrits, cartes et autographes composant la bibliothèque de M.-F. Engel- Dollfus*, Mulhouse, 1878.

Bédarida François et Maitron Jean (coord.), *Christianisme et monde ouvrier*, Paris, Éditions Ouvrières, 1975.

Barbier Frédéric, *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*, Genève, Droz, 1989.

Barjot Dominique (dir.), *Les patrons du Second Empire : Anjou, Normandie, Maine ; Franche-Comté*, 2 vol., Paris, Picard-Cenomane, 1991-1994.

Brook M.-L., *Le Play. Engineer and social scientist*, London, Longman, 1970.

Chaline Jean-Pierre, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIX^{ème} siècle*, 1982.

Dereymez Jean-William, « Frédéric Le Play : réformateur chrétien ? » in *De la charité à l'action sociale. Religion et société*, Textes réunis et publiés par Bernard Plonger et Pierre Guillaume, Paris, Éditions du CTHS, Paris, 1995.

Desroches Henri, « Frédéric Le Play et les courants d'économie sociale au XIX^{ème} siècle », *La Revue d'économie sociale*, 1984.

Gay Annie, *Les Jobez, maîtres de forge jurassiens*, Yens-sur-Morges, Cabedita, 2002.

Jobert Philippe (dir.), *Les patrons du Second Empire. La Bourgogne*, Paris, Picard-Cenomane, 1991.

« Les monographies de famille de l'École de Le Play », *Les Études sociales*, n° 131-132, 1^{er} et 2^{ème} sem. 2000.

Kott Sandrine, *Des philanthropies aux politiques sociales. Solutions françaises et allemandes à la question sociale en Haute-Alsace (1850-1914)*, Thèse, 1991.

Noiriel Gérard, « Du patronage au paternalisme », *Le Mouvement Social*, n° 144, juill.-sept. 1988.

Ribeill Georges, *Management et organisation du travail dans les compagnies de chemin de fer des origines à 1860*, École nationale des ponts et chaussées, La Courtine, 1985.

Ribeill Georges, « Les particularismes sociaux de la Compagnie des chemins de fer du Midi » et « Le chemin de fer à Bayonne et dans le Sud-Ouest », *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne*, 1987.

Ribeill Georges, « Enjeux et politique de santé dans l'entreprise ferroviaire des compagnies de chemin de fer à la SNCF », *Revue Prévenir*, n°18, 1989.

Ribeill Georges, *Des faveurs patronales au privilège corporatif. Histoire du régime des retraites des cheminots des origines à nos jours (1850-2003)*, Dixmont, 2003.

Sagnes Jean, « Villeneuve, un cas particulier dans l'histoire économique et sociale de l'Hérault », *Études sur l'Hérault*, 1984, n°1-2.

Jonas Stéphane, *La révolution industrielle, les questions urbaines et du logement à Mulhouse, 1740-1870*, thèse, Université Strasbourg II, 1994.

Stoskopf Nicolas, *Les patrons du Second Empire. L'Alsace*, Paris, Picard-Cenomane, 1994.

5°- Les instruments de l'émancipation ouvrière : coopération, égalité devant la loi, enseignement, prud'hommes :

a) Coopération :

Delavallée L. V. Marcel, *Les précurseurs de la coopération en France*, Paris, 1904.

Gaumont Jean, *Histoire abrégée de la coopération en France et à l'étranger*, Paris, Rieder, 1921.

Gaumont Jean, *Histoire générale de la coopération*, Paris, 1924.

b) Égalité devant la loi :

Castaldo André, « L'histoire juridique de l'article 1781 du Code Civil : « Le maître est cru sur son affirmation », *Revue historique du droit français et étranger*, 1977, pp. 211-237.

c) Enseignement :

Duveau Georges, *La pensée ouvrière sur l'éducation pendant la Seconde République et le Second Empire*, Paris, Domat, 1948.

Luc Jean-Noël, *L'invention du jeune enfant. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Belin, 1997.

Nicolas Gilbert, *Le grand débat de l'école au XIXe siècle. Les instituteurs du Second Empire*, Belin, 2004. Mayeur Françoise, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France* (Dir. L.H. Parias), t. 3 *De la Révolution à l'école républicaine*, Paris, 1981.

Rohr Jean, *Victor Duruy, ministre de Napoléon III. Essai sur la politique de l'instruction publique au temps de l'Empire libéral*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967.

d) Prud'hommes :

Cottureau Alain, « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales », in *Le Mouvement Social*, n° 141, oct.-déc. 1987.

Kieffer Monique, « La législation prud'homale de 1806 à 1907 », in *Le Mouvement Social*, *op. cit.*

Olszak Nicolas, Les conseils de prud'hommes, un archétype judiciaire pour le mouvement ouvrier », in *Le Mouvement Social*, *op. cit.*

6°- Napoléon III, le droit de coalition et les syndicats :

Champagne Yves, *Le mouvement ouvrier à Sète*, DEA d'histoire, Université Paul Valéry-Montpellier III, 2004.

Fribourg Eugène, *L'Association internationale des travailleurs*, Paris, 1871.

Kieffer Monique, *Aux origines de la législation du travail en France. La légalisation des syndicats et la démocratisation des conseils de prud'hommes*, thèse, Université Paris VIII, 1986.

Kriegel Annie, *Les Internationales ouvrières*, Paris, PUF, 1964.

Lagardelle Hubert, *L'évolution des syndicats ouvriers en France. De l'interdiction à l'obligation*, thèse, Paris, 1901.

La Première Internationale. Recueil de documents, Publié sous la direction de Jean Freymond, 2 vol., Genève, 1963.

Le Goff Jean, *Du silence à la parole*, Quimper, 1985.

Lhuillier Fernand, *La lutte ouvrière à la fin du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1957.

Perrot Michelle, *Les ouvriers en grève*, Paris, EHESS, 1974.

Soubiran-Paillet Francine, *Droit, ordre social et personne morale au XIX^{ème} siècle : la genèse des syndicats ouvriers*, t. 1 *L'agrégation d'intérêts chez les ouvriers de 1791 au coup d'État de 1851*, Paris, CESDIP, 1992.

Soubiran-Paillet Francine et Pottier Marie-Lys, *De l'usage professionnel à la loi. Les chambres syndicales parisiennes de 1867 à 1884*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Soubiran-Paillet Francine, « De nouvelles règles du jeu ? Le décret d'Allarde (2-17 mars 1791) et la loi Le Chapelier (14 – 17 juin 1791) » in Crom Jean-Pierre (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Paris, Editions de l'Atelier, 1998.

Sagnes Jean (dir.), *Histoire du syndicalisme dans le monde des origines à nos jours*, Toulouse, Privat, 1994.

IV – Hors de l'hexagone, entre impérialisme et inspiration saint-simonienne :

1°- Histoire militaire :

Battesti Michèle, *La Marine de Napoléon III*, 2 tomes, Service historique de la Marine, 1997.

Chaliand Gérard, *Anthologie mondiale de la stratégie des origines au nucléaire*, Paris, Robert Laffont, 1990.

H. E. Jenkins, *Histoire de la Marine française*, Albin Michel, 1977.

Lombarès Michel (de) et les généraux P. Renauld et Cazelles, Boussarie et Couloumme-Labarthe, *Histoire de l'artillerie française*, Charles Lavauzelle, 1984.

Pestre Dominique (direction), *Deux siècles d'histoire de l'armement en France. De Gribeauval à la force de frappe*, Paris, CNRS, 2005.

Serman William, Bertaut Jean-Paul, *Nouvelle histoire militaire de la France*, t. 1, 1789-1919, Fayard, 1998.

2°- Politique coloniale et interventions outre-mer :

Deschamps Hubert, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, Paris, Armand Colin, 1953.

Martin Jean, *L'Empire renaissant, 1789-1871*, Paris, Denoël, 1987.

Meyer Jean, Tarrade Jean, Rey-Goldzeiguer Annie et Thobie Jacques, *Histoire de la France coloniale*, t. 1 *Des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 1991.

a) Afrique :

Ageron Charles-Robert, *L'Algérie algérienne de Napoléon III à de Gaulle*, Paris, Sindbad, 1980.

Charpy Jacques, *La fondation de Dakar*, Paris, Larose, 1958.

Ganiage Jean, *Histoire contemporaine du Maghreb*, Paris, 1994.

Laurens Henri, *Le royaume impossible*, Paris, 1990.

Levallois Michel, *Ismail Urbain, une autre conquête de l'Algérie*, Maisonneuve et Larose, 2001.

Rey-Goldzeiguer Annie, *Le royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III (1861-1870)*, Alger, 1977.

b) Indochine :

Brocheux Pierre et Hémerly Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris, La Découverte, 1994.

Petit-Brulfert Patricia, *Francis Garnier, une vie (1839-1873)*, thèse, Université de Perpignan, 1997.

Valette Jacques, *Les relations politiques entre la France et le Vietnam de 1867 à 1875*, thèse, Université de Poitiers, 1969.

c) Chine :

Bourgerie Raymond et Lesouef Pierre, *Palikao (1860) : le sac du Palais d'été et la prise de Pékin*, Paris, Economica, 1995.

Cordier Henri, *L'expédition de Chine de 1857-1858. Histoire diplomatique*, Paris, Alcan, 1905.

d) Levant :

Hajjar Joseph, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient. Napoléon III et ses visées orientales, 1848-1870*, Damas, Dar Tlass, 1988.

e) Mexique :

Black Shirley Jean, *Napoléon III and Mexican silver*, Silverton, Colo., Ferrell Publications, 2000.

Lecaillon Jean-François, *Napoléon III et le Mexique : les illusions d'un grand dessein*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Lecaillon Jean-François, *La campagne du Mexique. Récits de soldats, 1862-1867*, 2007.

Meyran Daniel (dir.), *Maximilien et le Mexique*, Presses universitaires de Perpignan, 1992 (avec les articles de Numa Broc, « Le Mexique vu par les savants français » ; Pierre-Luc Abramson, « Victor Considérant et le Mexique » ; Nathalie Sagnes, « La guerre franco-mexicaine » et « le Second Empire mexicain : essai de bibliographie »).

Schefer Christian, *La grande pensée de Napoléon III : les origines de l'expédition du Mexique*, Paris, Rivière, 1939.

Zavala Silvio, « Victor Considérant ante el problema social de México », *Historia Mexicana*, janv.- mars 1958, vol. VII, n°3.

f) Nouvelle Calédonie :

Reuillard Michel, *Les Saint-Simoniens et la tentation coloniale. Les explorations africaines et le gouvernement néo-calédonien de Charles Guillain (1808-1875)*, L'Harmattan, 1995.

3°- Soutien à des entreprises humanitaires ou pacifiques :

a) La Croix Rouge internationale :

Dunant Henry, *Un été à Solferino*, Genève, 1862.

Durand Roger et Meurant Jacques (éd.), *Préludes et pionniers : les précurseurs de la Croix Rouge (1840-1918)*, Actes du colloque de 1988, Genève, Société Henry Dunant, 1991.

Harouel Véronique, *L'essor du Comité international de la Croix Rouge et la France (1863-1918)*, thèse, Université de Poitiers, 1996.

Harouel Véronique, *Histoire de la Croix Rouge*, Paris, PUF, 1999.

b) Les canaux transocéaniques :

Belly Félix, *Percement de l'isthme de Panama par le canal de Nicaragua. Exposé de la question*, Paris, 1856 (Contient le texte de Louis-Napoléon sur *Le canal de Nicaragua* publié en 1846).

Dautry Jean, *Le percement de l'isthme de Suez*, Paris, Bourrelier, 1947.

Diesbach Ghislain de, *Ferdinand de Lesseps*, Paris, Perrin, 1998.

Montel Nathalie, *Le chantier du canal de Suez*, thèse, Paris, EHESS, 1993.

Taboulet Georges, « Aux origines du canal de Suez : le conflit entre Ferdinand de Lesseps et les saints-simoniens », *Revue Historique*, 1968.

4°- La question des nationalités et le concert européen :

a) Ouvrages généraux :

Arjuzon Antoine d', *Victoria et Napoléon III. Histoire d'une amitié*, Atlantica, 2007.

Béthouart Bruno (dir.), *Napoléon III, Boulogne et l'Europe*, Boulogne, Les Cahiers du Littoral, 2002.

Bruley Yves, *Le Concert européen à l'époque du Second Empire*, Relations Internationales, n° 90, été 1997.

Echard William E., *Napoleon III and the concert of Europe*, Louisiana State University Press, Baton Rouge and London, 1983.

Napoléon III et l'Europe:1856, le congrès de Paris, exposition, Paris, muse de l'Armée, Paris, Editions Artlys, 2006.

Pagès Georges, *La politique extérieure de Napoléon III*, Paris, PUF, 1933.

Pingaud Albert, « Un projet de désarmement de Napoléon III, 1863 », *Institut de France, Académie des sciences morales et politiques, CR II*, nov.-déc. 1931.

Renouvin Pierre, *Histoire extérieure du Second Empire*, Paris, Tournier et Constant, 1940.

Renouvin Pierre (dir.), *Histoire des relations internationales*, t.V, 1815-1870, Paris, Hachette, 1954.

b) La guerre de Crimée :

Gouttmann Alain, *La guerre de Crimée*, SPM, 1995 (Perrin, 2006).

Monnier Luc, *Étude sur les origines de la guerre de Crimée*, Genève, Droz, 1977.

c) La guerre d'Italie :

Bourgerie Raymond, *Magenta et Solferino (1859) : Napoléon III et le rêve italien*, Paris, Economica, 1993.

Conilleau Roland, *L'entrevue de Plombières*, Presses universitaires de Nancy, 1991.

Guichonnet Paul, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, Roanne, Horvath, 1982.

Ruggiero Alain (Dir.), *Nouvelle histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 2006.

d) La question belge :

Jean-Leo, *Napoléon III et la Belgique*, Bruxelles, Racine, 2003.

e) La question polonaise :

Borr-Tylingo, *Napoléon III, l'Europe et la Pologne*, Rome, 1963.

f) La question roumaine :

Borango Gerald F., *The emergence of the Romanian Nation State, 1848-1866*, New York, 1979.

Bratianu George Ioan, *Napoléon III et les nationalités*, Paris, Droz, 1934.

Cristescu Surin, Hortense Cornu. Confidentul Redelui Carol I(II), *Magazin Istoric*, n° 9, 1998.

Iancu Carol, « Napoléon III et la politique française à l'égard de la Roumanie », *La Revue d'histoire diplomatique*, 1974.

Bordei-Boca Ramona (dir.), *La Révolution de 1848. La France et l'identité nationale roumaine*, Presses Universitaires de Dijon, 2003.

g) La guerre franco-prussienne :

Audouin-Rouzeau Stéphane, *1870. La France dans la guerre*, Armand Colin, 1989.

Delouée Sylvain, Haine populaire, monnaie satirique et oubli : le nexus « Sedan » d'hier à aujourd'hui, *Bulletin de psychologie*, 2006, t. 59 (4), n°484.

Giovanangeli Bernard et alii, *1870, les soldats et leurs batailles*, Bernard Giovanangeli éditeur et ministère de la Défense, 2006.

Lecaillon Jean-François, *Les Français et la guerre de 1870*, Bernard Giovanangeli, 2004.

Levillain Philippe et Riemenschneider Rainer (dir.), *La guerre de 1870-71*, 1990.

Romain (Commandant C.), *Contribution à l'histoire de l'artillerie. Les responsabilités de l'artillerie française en 1870*, Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1913.

Roth François, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990.

Wawro Geoffrey, *The Franco-Prussian War: The German Conquest of France in 1870-1871*, Cambridge University Press, 2003.

h) Les Français du Canada:

Pichette Robert, *Napoléon III, l'Acadie et le Canada français*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1998.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE LIEUX

Les noms d'historiens sont en italiques, les autres noms de personnes en romains et les noms de lieux en caractères gras. Ne figurent pas dans cet index, parmi les noms de personnes, « Napoléon III », « Louis-Napoléon Bonaparte », « Louis Bonaparte » ainsi que, parmi les noms de lieux, « France ».

- Abd-el-Kader : 247, 254, 463, 473
Abel : 459
About Edmond : 435, 441, 442, 486
Adriatique (mer) : 483
Afrique : 141, 459, 460, 463, 464, 465
Afrique du Sud : 539
Afrique orientale : 460, 465
Agulhon Maurice : 171
Ain : 374
Aisne : 239, 374
Aix-en-Provence : 247
Ajaccio : 182, 194
Aladenize : 66
Albert (archiduc) : 523
Alès : 294
Alésia : 415, 416, 418, 454
Alexandre 1^{er} : 12
Alexandrie (Égypte): 210, 415, 471
Alexandrie (Italie): 520
Allemane Jean : 538
Alger : 463, 509
Algérie : 63, 83, 86, 92, 105, 141, 143, 152, 194, 196, 198, 206, 232, 247, 289, 291, 292, 294, 302, 316, 386, 415, 416, 458, 459, 460, 462, 463, 464, 467, 473, 505, 506, 516, 517, 551, 552
Alise-Sainte-Reine : 415, 416
Allemagne : 13, 19, 27, 32, 47, 56, 70, 72, 86, 159, 168, 185, 207, 256, 303, 353, 369, 396, 401, 409, 425, 431, 446, 471, 480, 487, 488, 491, 515, 519, 523, 533, 534
Alombert Alfred d' :
Allier : 374, 427
Alpes : 297, 520
Alpes Maritimes: 266
Alphand : 424, 425
Alsace : 97, 226, 236, 405, 523, 524, 541
Alsace-Lorraine: 552
Amail Léopold : 295
Amérique : 86, 91, 197, 287, 398, 404, 459
Amérique centrale : 458
Amérique du Nord : 287, 467
Amérique latine : 545
Amiens : 94, 340, 371
Amigues Jules : 532, 533, 535, 536, 537, 538, 539
Anceau Eric : 265, 269
Ancône : 22, 23, 24
Andelaure marquis d' : 354
Angers : 232, 239
Angleterre : 14, 19, 27, 28, 31, 32, 41, 43, 51, 55, 73, 77, 80, 90, 91, 92, 96, 97, 112, 123, 183, 185, 193, 198, 210, 211, 216, 217, 218, 232, 256, 285, 289, 295, 316, 320, 322, 326, 328, 332, 337, 347, 383, 401, 409, 410, 412, 425, 426, 448, 451, 457, 465, 466, 472, 473, 480, 482, 485, 487, 492, 496, 509, 510, 516, 533, 548
Annam : 465
Antilles : 65, 91, 459, 460
Anzin : 198, 221
Aps : 150
Arago François : 67, 71, 89, 442
Arcachon : 137, 213, 215, 424, 451
Arcole : 498
Ardennes : 173
Arenenberg : 13, 14, 15, 16, 20, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 48, 49, 51, 78, 90, 189, 194, 195, 197, 425, 430, 495, 496, 497

- Arese Francesco : 18, 26, 31, 32, 199, 503
 Arlès-Dufour : 285, 291, 298, 301, 332, 333, 554
 Armandi : 22, 23
 Arrault Henry : 474
Asie : 459
Asie Mineure : 415
Aspromonte : 491
 Attila : 415
 Auber : 200, 443, 452
Aubin : 405
 Aubry : 400
Auch : 392
 Augier Émile : 440
Augsbourg : 13, 14, 15, 183, 189, 409, 495
 Aumale duc d' : 330
 Audiganne Armand : 397
Auray : 249, 253
Australie : 207, 460, 461
Autriche : 13, 22, 25, 28, 54, 134, 192, 201, 219, 266, 268, 286, 328, 329, 401, 457, 467, 472, 474, 475, 476, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 488, 489, 491, 492, 515, 516, 518, 519, 523

 Babeuf : 22
Bac Ferdinand : 15, 16, 18, 188, 189, 480
 Bacciochi Elisa Napoleone, comtesse Camerata : 191, 196
 Bacciochi Félix, comte : 196
 Bacciochi Napoléon : 196
 Bach Charles-Henri : 188, 189, 480
Bade : 13, 16, 17, 18, 50, 474, 490
 Badinguet : 190, 277
 Bakounine : 228, 391
Balaklava : 517
 Baltard : 429
 Balzac : 28, 75
 Bancel : 401
 Banville Théodore de : 251, 442
 Baraguay d'Hilliers : 507
 Barberet Jean : 398
 Barbès Armand : 99, 102, 107, 108, 123, 229, 231
 Barbier Auguste : 441
Barbier Frédéric : 225, 441
 Barillet-Deschamps : 424
Bar-le-Duc : 374
 Baroche : 355
Barral Pierre : 538
 Barrault Émile : 286, 295, 478
 Barre J. A. : 182
 Barrot Odilon : 24, 126, 127, 133, 134, 276, 560
 Bartholdi : 200, 445
Basses-Pyrénées : 374
 Bassano, duc de : 200
 Bastelica : 402
 Bauchart Quentin : 109
 Baudin (député) : 173
 Baudin (amiral de France) : 507
Bavière : 13, 15, 16, 474, 480, 523
Bayonne : 209, 214
 Bazaine : 467, 469, 470, 507, 515, 517, 524,
 Bazard Saint-Amand : 17, 20, 31, 74
 Bazin A. : 301, 324
Beaucaire : 294
Beaucourt : 221, 374
 Beauharnais Alexandre de : 15, 62
 Beauharnais Eugène de : 13, 75, 192, 273
 Beauharnais Hortense de (voir Hortense)
 Beauharnais Joséphine de (voir Joséphine impératrice)
 Beauharnais Stéphanie de : 13, 16, 17, 490
 Becquerel : 445
Bédarieux : 152, 175
 Béhic Armand : 284, 296, 508
Belgique : 28, 29, 32, 209, 219, 232, 256, 293, 357, 492
 Bellanger Marie : 185
 Belly Félix : 468
 Beluze Jean-Pierre : 396
 Benoît Joseph : 404
 Béranger : 39, 89, 297, 328
 Berger : 422
 Berlioz : 216, 443
 Bernard Claude : 445, 449

- Berne** : 29, 51, 497
 Bernetti : 22
 Berry duchesse de : 28, 48
 Berryer : 67, 385, 441
 Berthélémy :
 Berthelot : 303, 445
 Berthier : 519
Bertho Catherine : 211
 Berton Adolphe : 316
Besançon : 424
 Béville : 507
Beyrouth : 466
Béziers : 26, 148, 150, 175, 247, 248, 249, 424, 427
 Biarritz : 200, 213, 489
 Bigot de Morogues : 282
 Billaut Adolphe : 284, 296, 487
 Bineau Jean-Martial : 284, 296, 297
Birmingham : 513
 Bismarck : 159, 190, 353, 363, 489, 490, 491, 492, 532, 534, 552
 Blanc Gaspard : 533
 Blanc Jean-Jacques : 301, 341
 Blanc Louis : 40, 61, 64, 70, 75, 77, 78, 81, 82, 83, 86, 87, 89, 98, 99, 104, 106, 108, 111, 117, 123, 213, 231, 243, 275
Blanzay : 239, 374
 Blerzy : 361
Blois : 424
Bluche Frédéric : 104, 264, 268, 270, 540
Bologne : 22, 23
 Bonaparte Antoine : 279
 Bonaparte Caroline : 96, 196
 Bonaparte Charles (père de Napoléon 1er, de Louis etc.) : 184
 Bonaparte Charles (fils de Lucien) : 135
 Bonaparte Charles-Joseph (Patterson) : 197
 Bonaparte Charles- Lucien : 195
 Bonaparte Elisa : 196
 Bonaparte Jérôme (voir : Jérôme, le roi)
 Bonaparte Jérôme-Napoléon (Patterson) : 197
 Bonaparte Jérôme-Napoléon 2 (Patterson) : 197
 Bonaparte Joseph (le roi Joseph) : 32, 49, 468
 Bonaparte Louis (roi de Hollande) : 11, 23, 183
 Bonaparte Louis-Lucien : 279
 Bonaparte Lucien (frère de Napoléon) : 128, 135, 191, 279
 Bonaparte Lucien (fils de Lucien) : 191
 Bonaparte Napoléon (fils de Jérôme, voir Napoléon prince (Jérôme))
 Bonaparte Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph (Voir : Prince impérial)
 Bonaparte Pierre : 95, 96, 128, 135, 279, 407
 Bonaparte-Patterson : 191, 197
 Bonapartes : 30, 38, 39, 69
 Bonheur Rose : 192
 Bonhomme J. : 78
Bordeaux : 132, 206, 209, 214, 215, 222, 245, 247, 249, 293, 424
 Borghesi Bartolomeo : 417
 Bosquet : 507
 Boucher de Perthes : 454
 Boudet : 261
Boudon Julien : 36
 Bouilhet Louis : 440
 Boulay de la Meurthe : 410
Boulogne : 27, 51, 65, 66, 89, 190, 276, 277, 410, 412, 495, 545
 Bourbaki : 477, 534
 Bourbons : 25, 30, 38, 39, 66, 241, 330, 331
 Bourcart Jean-Jacques : 237
 Bourdin : 437
 Bourgeois Léon : 544
Bourgerie Raymond : 521
 Bourgois : 510
Bourgogne : 150
 Bousmard : 496
 Bouvereau : 182
Bouvier Jean : 207
 Brennus : 479
Brescia : 513
Brésil : 28, 88, 273
Brest : 249, 509

- Bretagne** : 114, 247, 249, 250
Brie : 213, 214
 Brousse Paul : 531
 Bruat : 507
 Bruno Pierre : 373
 Brutus : 539
Bruxelles : 90, 171, 406, 440, 481, 534
Bucarest : 517
 Buchez Philippe : 17, 20, 74, 77, 83, 84, 86, 87, 213, 298, 338, 352, 479, 549
 Bugeaud : 113, 150, 289, 462
 Bülher Daniel et Eugène : 427
 Buonarrotti : 22, 62, 63, 74
 Bure : 89, 199
 Bureau Jean : 503
 Buret Eugène : 73, 77, 78, 80, 83, 87, 304
Byzance: 12
- Cabanel Alexandre : 444
 Cabanel Jean : 423, 424
 Cabet Etienne : 61, 62, 66, 74, 75, 78, 82, 84, 91, 370, 396, 421
Caen : 209, 392
 Cailletet : 445
 Caïn : 459
Californie : 207
Calvados : 374
 Cambacérès, duc de : 200
Cambodge : 84, 457, 465, 510
 Campana Giampetro : 453, 454
 Canrobert : 507, 517, 518, 524
Canton : 466
 Carayol Alfred : 536
Carbonell Charles-Olivier : 419
Carcassonne : 173, 247
 Carion de Nisas : 503
 Carlier : 168
Carmaux : 221
 Carnot Hippolyte : 17, 231, 265, 295, 297, 298
 Carnot Lazare : 479, 496
Caron François : 205
 Carpeaux Jean-Baptiste : 182, 200, 255, 442, 445
 Carrel Armand : 502
- Carrier A. : 182
Casaglia Gherardo :
 Casimir-Périer : 23, 397
Cassel : 525
Castaldo André : 391
 Castellane : 505, 507
 Castellon :
Castelnaudary : 392
 Castelveccchio Louis de : 183
 Castiglione, comtesse de : 185
 Caussidière : 123
 Cavaignac Eugène : 105, 106, 108, 109, 111, 112, 113, 115, 117, 118, 119, 120, 125, 127, 134, 148, 157, 231, 265, 295, 296, 434
 Cavaignac Godefroy : 89
 Cavour : 190, 484, 485, 486
Cayenne : 152, 176, 247
 Cazeaux P.E : 137
 Cazelles Marius-Brutus : 281
 César Jules : 52, 56, 177, 302, 412, 413, 414, 417, 418, 419, 420, 434, 454, 500
Centre : 120, 531
Cette (Sète) : 151
 Cézanne : 444
 Chabaud : 301, 324, 330, 331, 333, 341, 373, 374
 Chabert : 139
Châlons : 251, 254, 415, 416, 516, 519, 524
 Chalpagny Franz de : 413
Champagne : 213, 214
 Changarnier : 113, 114, 118, 130, 141, 142, 145, 148, 155, 173, 505, 514
Chappe Claude : 210
Charente-Inférieure : 95, 97, 101, 102, 111
 Charlemagne : 52, 56, 413, 414
 Charles de Hohenzollern-Sigmaringen : 490, 492
 Charles 1^{er} : 410, 411
 Charles II : 410, 411
 Charles VIII : 504
 Charles X : 21, 25, 30, 114, 246
 Charner : 507

- Chartres** : 94
 Chasles Michel : 448
 Chasseloup-Laubat : 460, 462, 465
 Chassepot : 512
 Chateaubriand François-René : 16, 28, 29, 30, 115
Châteaulin : 249
Châteauroux : 164
 Chaudey Gustave : 393
Cher : 143, 382
Cherbourg : 249, 509
 Chevalier Auguste : 137, 160, 219, 226, 285, 322, 470
 Chevalier Michel : 74, 91, 158, 212, 217, 242, 248, 278, 283, 286, 287, 288, 289, 294, 295, 304, 340, 430, 435, 442, 448, 468, 470, 529
Chine : 80, 81, 84, 87, 430, 465, 466, 515, 546, 552
Chislehurst : 533, 534, 536, 538, 539
Choisel François : 544
Clamecy : 150, 175
 Cobden Richard : 217, 218, 472
 Cochelet Louise : 19
Cochinchine : 457, 465, 515
 Colbert : 237
Compiègne : 185, 200, 201, 277, 415, 428, 442
 Comte Auguste : 43, 318, 420
 Condorcet : 33
 Conneau Henri : 26, 32, 66, 67, 69, 71, 89, 90, 140, 148, 184, 199, 278, 279, 503
 Considérant Victor : 82, 84, 89, 91, 469, 470
Constance : 13, 30, 425
Constance lac de : 13, 425
 Constantin : 52, 413
 Coquard : 301, 330, 331, 333
Corbin Alain : 449
 Corbon Claude : 77, 348, 392
 Cornu Hortense (née Lacroix) : 70, 77, 89, 187, 285, 302, 400, 415, 446, 454, 490, 503
 Cornu Sébastien : 70, 415, 503
 Cornudet : 365, 380
Corse : 95, 101, 102, 111, 193, 531
 Corvisart Lucien : 184
 Cottrau Félix : 16, 30, 181
 Courbet : 444, 445
 Cousin-Montauban : 267, 408, 466
 Cousin Victor : 56, 57, 420
 Coutant Jean-Baptiste : 301, 324, 341
 Couza Alexandre : 485, 490:
 Crassus : 418
 Crawford Mrs: 90
 Crémieux Gaston : 280
Creusot le : 173, 209, 221, 237, 405,
Crimée : 194, 208, 250, 253, 256, 265, 274, 300, 328, 401, 457, 474, 480, 481, 482, 483, 495, 508, 510, 515, 517, 518, 552
 Cromwell : 410, 411
Csergo Julia : 450
 Daguerre : 182
Danemark : 256, 489
Dakar : 465, 509
Da-Nang : 465
Dansette Adrien : 60, 156, 157, 524
Danube : 482, 483
 Darboy Mgr : 259
 Darimon Alfred : 240, 266, 281, 282, 283, 302, 325, 342, 378, 379, 383, 384, 385
 Daudet Alphonse : 198
 Daumier Honoré : 141, 213, 372
 David Jérôme : 281, 382, 385
 David Louis (peintre): 281, 282
 Davioud : 425
 Degeorge Frédéric : 70
 Deguerry : 139
 Delacroix : 200, 216, 444
 Delessert Benjamin : 139
 Del Paso Fernando: 186, 187
 Demidoff: 474
 Demidoff Anatole : 195
 Dentu : 330
Deschamps Hubert : 459
 Deschanel Emile : 435
Descotes Maurice : 186
 Desfossés : 507
Deux-Siciles : 484, 491
 Dézamy Théodore : 84

- Dhuys** : 423
 Didion Alfred : 536
 Dietrich Eugène de : 237
Digne : 150, 297
Dijon : 173
Dinan : 249
 Disderi : 182
 Dollfuss Jean : 237
Dombes : 213, 214
 Doré : 200
 Dorian : 379, 385
 Doudart de Lagrée : 465, 510
Doullens : 92
 Doutre : 348
Drenthe :
Dreyfus Michel : 357
 Dreysel : 512
Drôme : 143, 175, 383
 Drouyn de Lhuys : 475, 490, 491
 Du Camp Maxime : 24, 64, 277, 303, 440, 442
 Duchemin Angélique : 255
 Duclos N. : 567
 Ducos de la Hitte : 510
 Dufour Guillaume-Henri (Général) : 14, 21, 29, 32, 48, 49, 52, 415, 416, 474, 475, 476, 495, 496, 497, 499, 500, 501, 503, 506
 Dufournel : 353
 Dufresne : 18
 Dumas Alexandre fils : 200, 255, 439, 440, 442
 Dumas Alexandre père : 16, 31, 70, 303, 443
 Dumas Jean-Baptiste : 355, 442
 Dunant Henri : 473, 474, 475, 476, 477, 522, 551
 Dupanloup Mgr : 260, 437, 441
 Duplay : 15
 Dupont Pierre : 142
 Dupuy de Lôme Henri : 210, 416, 508
 Durkheim Emile : 64
 Duruy Victor : 171, 192, 257, 260, 267, 282, 298, 303, 335, 340, 400, 402, 406, 413, 414, 415, 419, 432, 434, 435, 436, 437, 438, 452, 468, 475, 550
Duveau Georges : 174, 220
 Duvergier Jean-Baptiste : 296, 297
 Duvernois Clément : 326
 Duveyrier Charles : 284, 295, 482, 487
 Duvivier Henri-Jules : 115, 116

Earls Irene A. : 428
Eaux-Bonnes : 213
Echard William E. : 481
Edwards Milne : 449
Égypte : 31, 91, 210, 289, 415, 458, 467, 471, 472, 473
 Eichtal Gustave d' : 292, 295, 457
 Eiffel Gustave : 429, 550
Elbe île d' : 12, 534
 Elizabeth 1ère : 410
Ems : 492
 Enfantin Prosper : 14, 17, 18, 20, 31, 65, 74, 83, 84, 86, 87, 91, 92, 130, 137, 155, 204, 212, 242, 285, 286, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 297, 318, 430, 461, 470, 471, 472, 488, 554
 Engels Friedrich : 34, 72, 74, 84, 87, 165, 458
Espagne : 28, 108, 219, 293, 294, 302, 415, 465, 468, 471, 472, 474, 492
 Esquiros : 137, 396
 Este-Guelph (Charles), duc de Brunswick : 90
États-Unis : 50, 286, 466
 Eugénie impératrice : 176, 182, 185, 191, 192, 195, 472, 473, 476, 493, 524
Europe : 15, 20, 22, 27, 32, 33, 34, 44, 47, 53, 54, 56, 57, 62, 69, 134, 144, 168, 187, 190, 197, 206, 214, 242, 245, 252, 256, 273, 290, 304, 398, 411, 451, 459, 467, 472, 477, 478, 479, 482, 483, 487, 488, 489, 491, 492, 503, 504, 523, 530, 534, 546, 551, 553
 Exelmans : 505, 507

 Faidherbe : 644
 Falloux comte de : 114, 133, 134, 135, 136, 138, 149, 169, 173, 258, 267, 276, 431, 433, 436, 441

- Favé I. : 416, 502
 Favre Jules : 104, 105, 106, 120, 148, 231, 243, 266, 281, 303, 323, 341, 379, 382, 383, 384, 385, 394, 399, 400, 441, 514, 527, 528, 531, 535
 Fazy James : 50
 Ferrère Aristide : 94, 101
Ferro Marc : 206, 565
 Ferrouillat Jean-Baptiste : 352, 353
 Ferry Jules : 432, 438
 Feuillet Octave : 200, 441, 442
 Féval Paul : 200
Finlande : 482
 Flachat Eugène : 281
 Flachat Stéphane : 281
 Flahaut (Comte de) : 147, 198, 505
 Flandrin Hippolyte : 182, 200, 444
 Flaubert Gustave : 200, 277, 440
 Fleury Emile-Félix : 114, 143, 148, 199, 278, 505, 507, 522, 534
 Floquet Charles : 280
Fontainebleau : 12, 200, 466
 Forcade de la Roquette : 219, 315, 348, 354, 389
 Forey : 507
Forli : 23
 Fortoul Hippolyte : 284, 296, 297, 298, 432, 433, 550
 Foucault Léon : 445
 Fould Achille : 118, 136, 157, 167, 206, 208, 261, 293
 Fournel Henri : 554
Fournier Pierre-Léon : 229
 Fourier Charles : 73, 82, 84, 85, 87, 139, 275, 318, 371, 396, 421, 422
 François-Joseph : 473, 486, 487, 492, 522
 François 1er : 504
 Frédéric le Grand : 187
 Fribourg Eugène : 393, 394
 Froehner Wilhelm : 415
 Froissard : 522
 Fromentin : 443
Frontignan : 248
 Frossard : 503, 522, 523
Fuhrer Hans Rudolph : 497
 Fustel de Coulanges : 443
Gabon : 457, 465
Gaillard Jeanne : 363
Galles pays de :
Gallipoli : 517
 Gambetta Léon : 280, 342, 531, 538
Gard : 114, 239, 294
Garde (lac de) : 520
 Garella :
 Garibaldi : 329, 491
 Garneray Auguste : 16
 Garnier Charles : 200, 428, 429
 Garnier Francis : 466, 510
 Garnier-Pagès Louis-Antoine : 97, 106, 109, 280, 344
Gascogne : 150, 213
Gaule : 413, 414, 415, 418, 419
 Gaulle Charles de : 552
Gaumont Jean : 289
 Gautier Théophile : 200, 442, 448, 522
Gênes : 520, 537
Genève : 14, 48, 50, 74, 331, 393, 395, 459, 473, 474, 475, 476, 477
 Germain Henri : 29
 Gérôme Jean-Léon : 182, 444
 Gibaud Bernard : 355
Girard Louis : 64, 154, 161, 205, 208
 Girardin Emile de : 114, 333, 364, 397, 463
Gironde : 102, 111, 293, 374
 Gladstone : 217, 275
 Godin André : 371, 372
 Goethe : 187
Golfe Juan : 534
Gomorrhe : 200
 Goncourt (les) : 440, 441
Gorce Pierre de la : 315
 Gordon Eléonore : 50
Goudineau Christian : 418
 Gounod : 200, 442, 443, 451
 Gouvion Saint-Cyr : 39, 516
 Gracques : 418
 Gramont : 492
Grande-Bretagne : 474

- Granger Catherine* : 444
 Granier de Cassagnac : 136, 145, 323, 421
Grèce : 20, 21, 47, 415, 481, 483
 Greppo : 348
 Grévy Jules : 148, 531
 Gribeauval : 503, 510
 Guérout Adolphe : 281, 295, 296, 298, 302, 325, 326, 332, 334, 335, 341, 379, 385, 397, 435, 470, 484, 488, 489, 495, 548, 554
Guerrand Roger H. : 369, 373, 375
 Guesde Jules : 531
Gueslain André : 235
 Guibert : 500
 Guichardin : 503
 Guillain Charles : 461, 462
 Guillaume Eugène : 182
 Guillaume III : 409, 410, 411
 Guillaume d' Orange : 71, 409, 412
 Guillaume 1er : 525
 Guillaumin : 382
Guingamp : 249
 Guizot François : 28, 47, 53, 167, 280
 Gustave Adolphe : 504
Guyane: 292, 461
 Guyot A. : 457
 Guyot Jules : 448
 Gyulai : 520

 Hadrien : 428
 Halévy : 443
Halphen Henri : 419
Ham : 40, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 75, 78, 89, 90, 91, 92, 101, 103, 123, 179, 182, 183, 185, 190, 199, 228, 257, 281, 289, 302, 318, 322, 323, 326, 409, 413, 480, 495, 502, 533
 Hamelin : 507
 Hamilton duc de : 426
 Hamilton Mrs: 23, 24
Hampton : 50
Hanovre : 474
 Harispe : 505, 507
Harouel Véronique : 473
 Haussmann Georges-Eugène : 211, 212, 222, 420, 421, 422, 423, 424, 426, 543, 550
Haute-Savoie : 266, 373, 374
Haute-Vienne : 387
 Hautpoul d' : 136
Haut-Rhin : 239, 374, 405
 Havin : 322, 325, 341, 385, 435, 484
Hazareesingh Sudhir : 251, 252, 256, 270
 Hébert : 103
 Hegel : 56, 57, 72, 411, 420
 Heine : 39
 Héliçon : 392, 393, 394
 Helvétius :
 Hénou : 266
 Henri IV : 434, 479, 480, 504
Hérault : 114, 150, 151, 172, 175, 176, 226, 237, 247, 248, 279, 281, 287
 Hérouel Fouquier d' : 70, 76
Hesse : 474
 Hetzel P.-J. : 161, 163
Heurteux Claude : 422
Hollande : 11, 12, 13, 18, 256
 Honoré V prince de Monaco : 73
Hong Kong : 210
 Hortense reine (voir aussi duchesse de Saint-Leu) : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 56, 57, 70, 77, 91, 181, 183, 197, 425, 430, 490, 513, 546
 Howard Miss : 90, 102, 147, 185, 195
Huard Raymond : 164
Hué : 465
 Hugo Adèle : 440
 Hugo Victor : 75, 100, 104, 114, 148, 149, 165, 168, 172, 185, 225, 440, 441, 541, 542
 Hugelmann Gabriel : 302, 318, 325
 Hume : 410

Ile-de-France :
Ille-et-Vilaine : 374
Indes Orientales :
 Isabey : 16, 200
Isère : 143, 239

Italie : 13, 14, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 32, 44, 47, 54, 55, 63, 101, 135, 177, 190, 193, 199, 204, 219, 238, 253, 256, 259, 260, 267, 274, 291, 295, 297, 301, 329, 330, 409, 418, 434, 457, 458, 476, 480, 481, 483, 484, 485, 486, 487, 489, 491, 492, 495, 496, 500, 503, 504, 515, 517, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 534, 543, 551, 552

Jagerschmidt Charles : 475

Japy : 221, 239, 374,

Jaurès Jean : 274, 336

Jérôme (le roi) : 11, 15, 23, 63, 90, 93, 188, 191, 193, 195, 197, 256, 279, 441, 505

Jobez Alphonse : 237

Joinville prince de : 141, 147

Jomini : 21, 496, 516, 519, 520, 521

Jongkind : 444

Joseph II : 54, 187, 469

Joséphine impératrice : 11, 12, 30, 75, 192, 425

Juarez : 467, 469, 470

Jupiter: 65

Jurieu de la Gravière : 476

Juvenal : 503

Kabylie : 516

Keller Emile : 267, 329, 330, 335, 384

Kertch : 518

Kestner Charles : 237, 405

Keynes : 205

Kolb-Bernard : 219, 381, 385

Krupp : 511

Kulstein David I. : 318

Labiche Eugène : 254, 442, 573

Labrousse Ernest : 224, 227

Lacalonge Léon : 108

La Chapelle comte de : 446

Lacroix (conseiller): 235

Lacroix Frédéric : 463

Lafargue Paul : 172, 542

La Fontaine : 28, 82

Lafayette : 24

Lagardelle Hubert : 340, 388, 390

La Grand Combe :

La Grandière : 465

La Guéronnière : 278, 282, 329

Laity : 50, 51, 70, 89, 92, 93, 278

Lamarque : 19

Lamartine : 28, 40, 67, 93, 103, 104, 113, 118, 413

Lamé-Fleury : 360

Lamennais : 49, 115, 231

Lamoricière : 142, 145, 148

Landes : 186, 214, 215, 293

Lanjuinais vicomte de : 379

Lapasset colonel : 462, 463

Laponneraye Albert : 37, 38

La Ricamarie : 405

La Roche foucault-Liancourt :

Larousse Pierre : 420, 449, 575

Larrey : 24, 184

Las Cases : 39

Laurent : 17, 290, 478

Laurent Émile : 316

Laurent (de l'Ardeche) : 335, 489, 554

Lausanne : 51, 394

Laval : 374

Leamington Spa : 183

Le Bas Philippe : 14, 15, 16, 18, 20, 33, 62, 63, 64, 183, 189, 192, 257, 303, 409, 495

Leboeuf : 507, 514, 523, 524

Lebrun : 523

Le Chapelier : 87, 230, 238, 338, 344, 352, 358, 368, 377, 378, 380, 382, 384, 385, 553

Le Corbusier : 85, 372

Le Creusot : 173, 209, 221, 237, 405

Ledoux Claude-Nicolas : 85

Ledru-Rollin : 113, 118, 135, 231

Lefort Henri : 342

Lefrançais Gustave : 527

Lefuel : 200, 428

Legoyt Alfred : 447

Léopold empereur d'Autriche: 54,

Léopold Hohenzollern Sigmaringen : 492

Lepelletier Michel : 16

Le Play Frédéric : 203, 216, 225, 236, 285, 303, 304, 305, 404, 434, 442, 443, 547,

561

Lepoutre Auguste : 397

Lequien Alexandre : 182

Lequin Yves : 222

Lermontov : 39

Leroux Pierre : 73, 148, 297

Leroy : 301, 330, 331

Leroy-Beaulieu Paul : 529, 530

Les Mées : 150

Lespérut baron : 226

Lesseps Ferdinand de : 289, 458, 466, 471, 472, 473

Levante : 467, 581*Levasseur Émile* : 223*Lévêque Pierre* : 115

Le Verrier : 442, 447

Lévy Armand : 300, 301, 325, 327, 331, 332

Lévy Lazare : 345

L'habitant César : 554

Lhuillier Fernand : 406*Ligou Daniel* : 63**Liban** : 466, 487**Liège** : 59, 513, 565**Lille** : 73, 173, 222, 232, 292, 371, 424**Limoges** : 277, 294**Limousin** : 120**Lissa** : 476

Littré : 303

Loemine :**Lodève** : 173, 287**Loir-et-Cher** : 374**Loire-Inférieure** : 296, 374

Lombard : 66, 67

Lombardie : 473, 482, 484, 486, 520

Longuet Charles : 280

Londres : 25, 27, 33, 49, 61, 66, 90, 93, 95, 105, 193, 194, 198, 216, 217, 291, 299, 301, 324, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 340, 344, 346, 377, 378, 388, 391, 424, 425, 429, 434, 481, 482, 491, 529, 533, 536, 537*Loosli Jean-Paul* : 501**Lorient** : 50, 249, 509**Lorraine** : 523, 541

Louis XI : 503, 504

Louis XIV : 246, 410, 430, 455, 479, 504

Louis XVIII : 12, 13, 17, 246, 468

Louis-Philippe : 23, 24, 25, 27, 32, 48, 50, 51, 69, 70, 90, 91, 92, 97, 101, 109, 114, 193, 198, 204, 246, 294, 330, 331, 410, 434

Loyola : 49

Luc Jean-Noël : 433**Luçon** : 259 **Lunel** : 248, 287**Luxembourg** : 98, 99, 107, 108, 304, 332, 426, 453, 491**Lyon** : 47, 48, 111, 119, 154, 173, 209, 221, 222, 223, 247, 291, 292, 294, 319, 320, 332, 333, 334, 335, 357, 367, 389, 392, 396, 397, 402, 424, 427, 438, 519, 532, 533, 534

Machiavel : 28, 413, 503

Mac Mahon : 289, 463, 464, 507, 518, 519, 521, 523, 524, 538

Madagascar : 465**Maëstrich** : 513

Mage Eugène : 510

Madrid : 131, 194**Magenta** : 254, 486, 489, 495, 510, 515, 520, 521, 524, 542, 552

Magnan : 147, 150, 200, 256, 280, 505, 507

Magne : 157, 282, 401

Maistre : 237

Maitron Jean : 62

Malakoff : 517, 518, 542

Malmesbury lord : 70

Malon Benoît : 395, 398, 400, 402, 407

Malot Hector : 443

Manche : 289

Manet Édouard : 444

Manzoni : 39

Marche : 98

Marestaing Hippolyte : 358

Marie (ministre) : 98, 108

Marius : 418

Marmier marquis de : 379

- Marrast Armand: 24
Marseille : 105, 111, 173, 182, 206, 209, 210, 222, 247, 291, 294, 371, 372, 389, 392, 402, 424
 Martel : 382
 Martin Henri : 443
 Marx Karl : 34, 37, 47, 61, 72, 74, 119, 161, 164, 165, 166, 167, 168, 171, 180, 203, 227, 246, 391, 394, 537
Masson Raphaël : 452
 Mastai comte : 256
 Mathieu de la Drôme: 447
 Mathilde (princesse) : 147, 187, 195, 277, 303, 430, 441, 442, 452
 Maury Alfred : 414, 415
 Maurice de Nassau : 504
 Masuyer Valérie : 23, 24
 Maupas : 147, 149, 150, 279
 Maupassant Guy de : 254
 Maury Louis-Alfred : 413
 Maximilien de Habsbourg empereur du Mexique : 186
Mayenne : 374
 Mayer frères : 445
 Mazure F. A. J. : 410
Méditerranée mer : 209, 286, 294, 296, 471
 Mège-Mouriès Hippolyte : 446
 Meissonnier : 182
Mékong : 465, 510
 Melun Anatole de : 139
 Melun Armand de : 14, 137, 139, 149, 157, 160, 351, 355, 356, 365
Ménager Bernard : 115, 284
 Mendès Catulle : 440
Mentana : 491, 512
 Mercy Argenteau Madame : 185
Mers-el-Kébir : 509
 Mérimée Prosper : 192, 201, 413, 414, 428, 442
 Metternich chancelier : 21, 32, 472
 Metternich Pauline de : 192, 201
 Metternich Richard de : 186, 189, 207, 487
Metz : 17, 25, 111, 173, 237, 451, 523, 524
Meudon : 278, 417, 511, 512
Meuse : 374
Mexique : 187, 210, 274, 295, 297, 398, 457, 458, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 487, 515, 541, 551, 552
 Michel de Bourges : 148
 Michelet : 64, 420, 434, 439, 443
 Mignet : 47, 565
Milan : 491, 519, 520
Milanais : 504, 519
 Mill Stuart : 295
 Millet : 255
 Milza Pierre : 543
 Minerve: 65
 Mirès : 322
 Mocquart François : 139, 278
Modène : 22, 23, 484
Moldavie : 295, 416, 482, 483, 485
 Molé : 116, 142
 Mommsen Theodor : 415
Moncau Patrice de : 422
 Monnier : 192, 264, 303, 440, 481, 569, 583
 Monnier Francis: 192, 303
 Monnier Henri : 440
 Montalembert : 173, 243, 265, 441
Montauban : 267, 408, 466
Montchanin : 237
Montebello : 520, 521
 Montépin Xavier de : 440
 Montfort, prince de : 193,
 Montholon : 66, 67, 69, 71, 94, 413
Montpellier : 113, 151, 176, 247, 248, 249, 279, 343, 424, 568, 579
Morcenx : 214
 More Thomas : 28
Morée : 21, 467
 Morin : 378, 383
 Morlot Mgr : 259
 Morny Charles-Auguste : 147, 150, 151, 152, 157, 163, 168, 197, 198, 199, 211, 212, 213, 217, 223, 265, 268, 273, 280, 284, 298, 335, 426, 470, 472, 505, 544
 Morogues : 316
Moselle : 111, 239

- Moulins** : 247
 Moynier Gustave : 474, 476
Mozambique : 460
Mulhouse : 113, 151, 173, 236, 237, 363, 371, 374, 396, 405
Munich : 27, 173, 523
 Murat Caroline : 96, 191, 196
 Murat Joachim (roi) : 96, 507
 Murat Joachim : 196, 279
 Murat Lucien : 95, 96, 196, 278, 279, 280, 505
Mussat Marie-Claire : 450
 Musset Alfred de : 200
Musso Pierre : 155
 Mutzig : 512
- Nadar : 182
 Nadaud Martin : 173
Nancy : 25, 259, 295, 362, 485, 511, 519
Nantes : 113, 123, 296, 392, 424
 Napoléon 1er : 12, 19, 21, 22, 24, 25, 35, 38, 44, 46, 50, 66, 67, 69, 75, 94, 97, 103, 129, 159, 184, 185, 189, 191, 193, 195, 196, 197, 198, 199, 251, 255, 256, 257, 288, 290, 296, 331, 366, 367, 422, 448, 457, 479, 490, 495, 507, 516, 528, 534, 542, 543, 544, 546, 549, 550, 554
 Napoléon II (Voir aussi Reichstadt duc de) : 12, 35
 Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph (Voir Prince impérial)
 Napoléon-Louis (frère aîné de Napoléon III) : 11, 13, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 190
 Napoléon-Louis (prénoms que prend le futur Napoléon III après la mort de son frère de 1832 à 1848) : 78, 94, 95, 101, 103, 190
 Napoléon prince (Jérôme) : 11, 63, 70, 78, 97, 131, 132, 163, 188, 193, 194, 196, 197, 217, 278, 279, 283, 285, 298, 299, 300, 303, 324, 325, 330, 333, 334, 408, 459, 463, 472, 474, 485, 487, 539
Napoléonville : 249, 419
Narbonne : 247, 248
 Nerval Gérard de : 39
- Neufchâtel** : 481, 483, 484
Nevers : 247
New York : 168, 210, 482, 533
 Ney Edgar : 14, 135, 136, 507
Nicaragua : 8, 91, 289, 458, 467, 468
Nice : 213, 297, 451, 485, 487, 552
 Nicolas 1er : 195, 254
 Nicolet Claude : 418
 Niedermeyer Louis : 451
 Niel maréchal : 184, 476, 507, 513, 514, 519, 523
 Nieuwerkerke Émilien de : 182, 195, 441, 444, 447, 452, 453, 454, 573
Nièvre : 143, 174, 175, 374
 Nightingale Florence : 474
Nil : 471, 473
Nîmes : 94, 247, 248, 294
Nivernais : 150
 Noir Victor : 196, 232, 407
Noire mer : 482
 Noizet de Saint-Paul : 496
Nord : 111, 209, 217, 218, 226, 238, 286, 287, 292, 293, 294, 319, 374, 381, 423, 426, 470, 491, 519, 520, 531, 539
 Normand Augustin : 210
Normandie : 119, 226, 578
Nouméa : 462
Nourry L.M. : 427
Norvège : 219
Nouvelle-Calédonie : 460
- Obok** : 457, 465
 Offenbach : 255, 443
 Ollivier Emile : 219, 261, 266, 269, 270, 281, 284, 296, 302, 323, 329, 330, 342, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 403, 404, 405, 407, 408, 441, 493, 514, 524, 544
Oran : 63, 509
Orléans : 238, 392
 Orléans duc d' : 19
 Orléans : 7, 38, 39, 145, 156, 157, 198, 282, 285, 330, 331, 356, 359
 Ornano : 507
Orne : 111, 374

- Orsini : 27, 189, 232, 266, 291, 297, 329, 335, 484, 507, 519, 548
 Oudinot général : 135, 149, 165, 196
Oural : 303
 Owen Robert : 28, 73, 78, 84, 87, 91, 215, 433, 470
Ozanam Yves : 235
- Pagézy Jules : 113, 226, 248
 Pagnerre : 61, 78
 Palasciano : 474
Palestine : 265
Palestro : 521
Palikao : 466
 Palikao (comte de) : 408, 466, 524
Paris : 11, 12, 14, 16, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 27, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 40, 46, 48, 49, 50, 53, 55, 56, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 72, 75, 76, 77, 78, 82, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 111, 112, 115, 116, 119, 120, 129, 130, 134, 135, 137, 138, 139, 142, 143, 144, 147, 148, 149, 150, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 168, 172, 173, 174, 177, 182, 185, 193, 195, 201, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 216, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 240, 242, 244, 251, 252, 256, 259, 261, 266, 267, 270, 277, 279, 282, 286, 289, 290, 292, 293, 294, 296, 297, 299, 300, 304, 305, 315, 316, 317, 320, 321, 322, 326, 332, 333, 334, 337, 340, 341, 344, 346, 347, 348, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 359, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 378, 380, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 400, 402, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 417, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 434, 435, 436, 438, 440, 441, 444, 445, 446, 447, 448, 450, 451, 452, 459, 460, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 471, 472, 473, 474, 476, 477, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 490, 491, 496, 497, 500, 505, 507, 510, 511, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 523, 524, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 542, 543, 546, 549, 550, 552
Parme : 22, 23, 484
 Parquin : 16, 19, 25, 50, 66, 67, 199, 495
 Parseval-Deschênes : 507
Pas-de-Calais : 70, 71, 78, 119, 374, 382, 431, 458
 Padeloup Jules-Étienne : 255, 452
 Paso Fernando del : 186, 187
 Passy : 139
 Pasteur : 200, 255, 437, 442, 445, 446, 549
 Patterson Elisabeth : 193
Paxton Robert O. : 543
Pays-Bas : 219, 474
 Pearl Cora : 411
 Pecqueur Constantin :
 Peel Robert : 218, 401
 Pékin : 466
 Pelet : 496, 502
 Pélissier : 256, 463, 464, 507, 518
 Pelletan Eugène : 280, 379
 Pelletier : 348
 Pereire (les) : 156, 198, 207, 208, 209, 210, 212, 214, 215, 216, 281, 285, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 385
 Pereire Emile : 292, 442
 Pereire Eugène : 293
 Pereire Isaac : 287
 Périgois Ernest :
Périgord : 97, 120
Pérouse : 22
Perrot Michelle : 387
 Persigny (Victor Fialin, duc de) : 49, 50, 66, 67, 92, 93, 94, 95, 100, 101, 102, 104, 110, 114, 118, 125, 137, 148, 152, 158, 162, 188, 209, 217, 245, 247, 260, 263, 264, 267, 278, 279, 284, 323, 330, 331, 334, 335, 421, 422, 448, 524
Pesaro : 23, 24
Petit J.-G. : 235
 Peyrefitte Alain : 552

- Pézenas** : 247, 248
Philippe de Valois : 503
Philippeville : 462
Pianori : 188
Piat général : 92, 93, 94, 140
Picard Ernest : 231, 379, 385, 399, 531, 535, 542
Picard Jean-Jacques :
Picardie : 67, 69, 119, 220
Picon Antoine: 430
Pie VIII : 21
Pie IX : 192, 256, 472
Piémont-Sardaigne : 330, 482, 484, 485, 520
Pierrefonds : 201, 428
Piétri Pierre-Marie : 278, 279, 484, 529, 536
Pimienta Robert : 104, 106, 109
Pissarro : 444
Plessis Alain : 155, 225, 275, 328, 334, 403, 432
Plivard : 502
Plombières : 184, 200, 213, 484, 485
Plon Henri : 56, 447
Plonger Bernard :
Pô : 519, 520
Poilhes : 175
Pologne : 32, 44, 47, 99, 101, 103, 256, 297, 458, 482, 487, 488, 489
Pompée : 418
Ponsard : 224, 440
Ponson du Terrail : 404
Pont-Jest René de : 537
Pontivy : 249, 419
Port-de-France : 462
Portugal : 219, 415
Pouchkine : 39
Poulichot Thierry : 151
Pouthas Charles-Henri :
Pouyer-Quertier : 218, 219, 226, 382, 385
Prévost-Paradol : 441
Prince Impérial (Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph): 192, 193, 537
Procuste : 457
Proudhon Pierre-Joseph : 61, 113, 114, 119, 125, 129, 131, 138, 154, 156, 157, 160, 161, 164, 165, 168, 169, 170, 171, 175, 228, 240, 280, 281, 290, 299, 300, 302, 330, 341, 347, 396, 470
Provence : 103, 114, 120, 150, 247, 367
Prusse : 32, 123, 216, 268, 270, 274, 283, 289, 347, 401, 457, 467, 470, 471, 474, 476, 480, 482, 483, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 495, 500, 501, 512, 515, 516, 519, 522, 523, 525, 527, 532, 535, 541, 552
Pückler-Muskau Hermann von : 16, 425
Ouy-de-Dôme: 198
Puy d'Issolud : 415
Pyat Félix : 537
Queretaro : 467
Quinet : 549
Rabutin : 503
Randon : 474, 475
Raspail : 99, 102, 113, 118, 120
Raspail madame : 231
Rateau : 130
Ravaisson Félix : 449
Reclus Elisée : 475
Reddé Michel : 416
Reffye (voir Verchère de Reffye): 417, 511, 512, 513
Regnault de Saint-Jean d'Angely : 507
Reichstadt duc de (Voir aussi Napoléon II) : 12, 21, 25, 32, 35, 47, 469
Renan Ernest : 303, 415, 439, 467
Renault Léon : 537, 539
Rénier Léon : 415, 417, 453
Rennes : 249, 250, 262, 392, 414, 424, 427
Rességuier : 17
Reuillard Michel : 21
Réunion : 459, 460
Rey : 101
Reynaud Jean : 297, 298, 478
Reynaud Léonce : 430
Reyniers colonel : 504
Rhin : 15, 239, 374, 405, 490, 491

- Rhône** : 111, 190, 209, 348, 362, 374
 Richard Albert : 302, 400, 402, 532, 533, 534, 537, 538
 Richard de la Hautière Auguste : 400
 Rigault de Genouilly : 507
Rimini : 23
Rio de Janeiro : 210
Rive-de-Giers : 231
Rivoli : 498
Roanne : 247, 478
 Robert Charles : 340, 406, 475
 Roberts Henry : 140, 369
 Robespierre Augustin : 15
 Robespierre Maximilien : 15, 33, 37, 59, 85, 96, 257, 296, 495
Rochefort : 509
 Rochefort Henri : 401, 403, 406, 407
 Rodrigues (les) : 17
 Rodrigues Olinde : 287, 292
 Rolland : 361
Romagne : 22, 23, 114, 279, 484
Rome : 12, 14, 19, 20, 24, 44, 134, 135, 140, 171, 183, 185, 261, 331, 413, 415, 417, 418, 453, 454, 478, 481, 484, 488, 491, 523
 Romieu Auguste : 142
 Roosevelt Théodore : 197
 Rosebery (lord) : 69
 Rossel Louis : 533, 538
 Rostand : 210
 Rothschild : 154, 208, 209, 289
 Rothschild James de : 156, 292
Rougerie Jacques : 224
Rouen : 173, 210, 226, 359, 363, 374, 389, 392, 400, 424
Rouge mer : 471
 Rouher Eugène : 136, 148, 226, 282, 284, 296, 385, 393, 397, 402, 524, 530, 533, 538, 554
 Rouland Gustave : 433, 434
Roumanie : 414, 482, 483, 490
 Rouveure Pierre : 352
 Ruegger John : 500
 Ruhmkorff : 445
Russie : 12, 19, 28, 33, 110, 198, 199, 211, 265, 303, 328, 457, 472, 475, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 488, 492, 516
Sadowa : 467, 475, 476, 491, 511
 Saïd Pacha : 471
Saïgon : 465, 509
 Saint-Arnaud : 147, 150, 200, 505, 507, 516, 517
Saint-Bonnet François : 178, 264
Saint-Brieuc : 249, 250
Saint-Cloud : 143, 200, 417
Saint-Étienne : 222
Saint-Eugène : 237
 Saint-Just : 33, 57
 Saint-Leu (duchesse ou, par erreur, comtesse de; voir aussi Hortense reine) : 12, 13, 17
Saint-Malo : 249
Saint-Pierre-en-Chastres : 415
 Saint-Simon (Claude Henri de) : 17, 18, 28, 31, 37, 43, 46, 53, 56, 59, 60, 61, 73, 74, 75, 78, 87, 88, 92, 155, 180, 204, 207, 213, 216, 241, 242, 257, 260, 275, 285, 286, 287, 290, 293, 296, 297, 298, 318, 411, 420, 424, 447, 448, 449, 457, 458, 459, 471, 477, 478, 488, 489, 495, 546, 549
 Sainte-Beuve : 200, 442, 443
 Sainte-Claire Deville : 445
Sainte-Hélène : 15, 66, 69, 250, 252, 255, 256, 268, 488
Saintes : 94
Salenstein : 29
Salzbourg : 492
 Sand George : 28, 49, 64, 89, 106, 161, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 171, 176, 180, 189, 192, 299, 303, 427, 443
 Sandeau Jules : 441, 442, 443
Saône-et-Loire : 239, 374
Sardaigne : 195, 330 482, 484, 485, 520
Sarthe : 193
 Saussois du Jonc (du) : 316
 Savary (général) : 39
 Savary : 539
Savoie : 266, 297, 373, 485, 487, 552

- Savoie (Marie-Clotilde de): 195
 Sax Adolphe : 451
Saxe : 474
 Say Jean-Baptiste: 77, 78, 80, 87
 Scheffer Ary : 16
 Scheurer-Kestner : 405
 Schiller : 187
Schleswig-Holstein : 481, 489
 Schmitt Hervé : 183, 184
 Schneider : 209, 221, 237, 239, 268, 405
 Schneider Constance : 237
 Schoelcher Victor : 148, 171
 Schulze-Delitzsch : 396, 398
 Sckell : 425
Sébastienopol : 210, 235, 320, 422, 482, 517, 518, 542, 551
Sedan : 185, 515, 525, 533, 534, 541, 551
Seine : 98, 111, 129, 156, 281, 302, 364, 374, 416, 422, 450
Seine-et-Marne : 364, 374
 Ségur : 28, 39
Sénégal : 457, 464, 515
Serman William : 521
 Serre de : 438
 Seydoux : 381, 383, 384, 385
 Shakespeare : 186, 187
 Sibour Mgr: 137
 Simiand François : 207
 Simon Jules : 236, 262, 280, 292, 379, 382, 383, 393, 423, 435, 514, 531, 542
 Sismondi : 87
 Smith Adam : 11, 77, 78, 87, 180, 192
Soboul Albert : 59
Sodome : 200
Solferino : 254, 473, 474, 486, 520, 521, 522, 524, 542
Sologne : 99, 105, 124, 213, 214
Sonora : 470, 471
 Soubirous Bernadette :
 Sout : 294
 Staël Madame de : 28, 59, 296, 495
 Steinheil Gustave : 237
 Stendhal : 39
 Stéphanie de Bade : 490
 Stoffel : 415, 416, 418
Stoskopf Nicolas : 236
Strasbourg : 25, 27, 29, 48, 50, 51, 64, 89, 127, 129, 190, 195, 199, 209, 233, 236, 276, 277, 287, 367, 412, 422, 451, 495, 497, 545
 Stuarts : 241, 411
Stuttgart : 523
 Sue Eugène (Sue Marie-Joseph dit) : 28, 75, 76, 355, 396, 438, 439
Suède : 16, 192, 219, 273, 474, 482
 Suétone : 418
Suez : 289, 457, 466, 467, 468, 471, 472, 473, 582
Suisse : 13, 14, 17, 28, 31, 33, 43, 44, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 219, 244, 245, 256, 289, 293, 409, 474, 480, 483, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 502, 522, 533, 534, 550, 557, 558
 Sully : 28, 480
Sunderbund : 474
 Sylla : 418
Syrie : 16, 457, 466

Taillemite Étienne : 210, 508
 Taine Hippolyte : 303, 443
 Talabot Edmond : 17
 Talabot Émile : 286
 Talabot Jules : 294
 Talabot Paulin : 204, 285, 289, 294, 298, 472
 Talabot Pierre : 294
 Talleyrand : 198
Tarascon : 182, 190
 Tartaret Eugène : 345, 346, 347, 398
 Tascher de la Pagerie : 197
 Tascher de la Pagerie Charles-Joseph : 197
 Tascher de la Pagerie Pierre-Claude : 197
Tehuantepec : 468
 Ténnot Eugène : 171, 172
Tessin : 521
Texas : 469, 470
 Thélin : 69, 89, 90, 199
 Thierry (général) : 145
 Thierry Amédée : 419

- Thierry Augustin: 419
 Thiers Adolphe : 113, 115, 116, 142, 148, 150, 165, 189, 219, 262, 267, 286, 296, 385, 519, 531, 538
Thomas Albert : 274, 301, 336, 349, 538
 Thomas Ambroise : 450
 Thomas Émile : 98, 99, 104
Thonon : 534
Thoune : 21, 29, 496, 497, 500
Thurgau (voir Thurgovie) : 51
Thurgovie : 13, 14, 28, 29, 48, 51, 181, 185
 Tirmache : 199
 Tissier : 182
 Tocqueville Alexis de : 73, 134, 136
 Tolain Henri : 296, 332, 333, 336, 339, 340, 341, 342, 344, 393, 394, 402, 405
Toscane : 484
Toulon : 29, 50, 247, 502, 509, 520
Toulouse : 49, 247, 364, 424, 468, 487, 519
Tourcoing : 173
Tours : 209, 424, 519, 538
 Tréhouart : 507
Trélazé : 232
 Tremblaire : 94
 Treuille de Beaulieu : 509, 510, 512
 Trochu : 474, 527
 Troplong : 241
 Troubetzkoï Sophie : 198
Tudesq André-Jean : 102, 111, 114, 115
Tunbridge Wells : 183
Tunisie : 415, 465
Turin : 94, 102, 487, 520
 Urbain Ismayl (Appoline-Thomas) : 285, 291, 457, 463
 Ursins des : 503
 Vacherot Étienne : 440
 Vaillant : 200, 256, 505, 507, 519
Valachie : 415, 482, 483, 485
Valenciennes : 90, 232
 Vallès Jules : 280
 Vandal : 401
Vanne: 423
Vannes : 249
 Varé : 424
 Varlin Eugène : 392, 395, 400, 402, 403, 406
Varna : 517
 Vauban : 401
Vaud : 51
 Vaudin : 450
 Vaudrey Claude-Nicolas : 50, 64, 92, 199, 278
Vénétié : 482, 484, 486, 490, 491, 519
Venise : 44, 46
 Verchère de Reffye : 417, 511
 Vercingétorix : 413, 418, 419, 445
 Verdi : 200, 255, 443
 Vergeot Elisabeth : 89, 185
 Verhuell : 183
 Verlaine : 440
 Verne Jules : 255
Versailles : 92, 182, 316, 428, 453
 Veuillot Louis : 114, 328
Vichy : 182, 184, 185, 200, 213, 424, 427, 428, 451, 542
 Victor-Emmanuel II : 195, 330
 Vieillard Narcisse : 14, 17, 18, 26, 28, 30, 31, 32, 43, 46, 57, 59, 62, 70, 71, 89, 92, 93, 95, 112, 148, 153, 199, 242, 245, 283, 285, 495, 500, 546
 Viel-Castel Horace de : 142, 145, 187, 188, 200, 277, 439, 562
Vienne : 21, 196, 387, 425, 477, 480, 482, 489, 492, 513, 519, 523
 Vierge Marie: 253
Vietnam : 457, 465
Vigier Philippe : 554
 Vigny Alfred de : 200, 442
 Viguier B.-V. : 301, 330
Villafranca : 473, 486, 518, 522
Villedieu : 237
Villegenis : 193
 Villeneuve-Bargemont Alban de : 72, 73, 80, 87
 Villermé Louis : 73, 80, 83, 87, 304
Vincennes : 145, 236, 323, 324, 363, 372,

404, 417, 421, 426, 446, 508

Viollet le Duc : 182, 201, 428, 441, 442, 443

Vire :

Visconti : 182, 428

Vittel : 213

Voisin G. : 292

Voltaire : 28, 85, 160, 228, 544

Vosges : 239

Vougy vicomte : 211

Wagner : 443

Waldeck-Rousseau René : 352

Walewska Marie : 198

Walewska Marie (épouse de Walewski Alexandre): 185

Walewski Alexandre : 27, 197, 198, 268, 482

Walras Léon : 398

Waterloo : 12, 13, 15, 67, 88, 193

Weitling Wilhelm : 84, 86

Wendel de : 239, 385

Westphalie : 15, 44, 193

Wikoff : 183

Wilhelmshöhe : 525, 532

Winterhalter Franz-Xavier : 182, 200, 255, 444

Wissembourg : 524

Woerth-Freschwiller : 524

Wright Vincent :, 282

Wurtemberg : 16, 27, 193, 197, 474, 523

Yahque :

Yon Jean-Claude : 444

Yonne : 101, 102, 111, 112, 172, 174, 538

Zaba : 25

Zangiacomì : 25

Zanzibar : 460

Zappi : 24

Zola Emile : 64, 181, 185, 186, 227, 429

Zurich : 486, 522

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- 1- **La reine Hortense à Arenenberg** par Félix Cottrau (*Napoleon Museum Arenenberg*).
- 2- **Le château d'Arenenberg vers 1850** par E. Labhardt (*Napoleon Museum Arenenberg*).
- 3- **Le salon de la reine Hortense à Arenenberg** (*Napoleon Museum Arenenberg*).
- 4- **Le prince Louis-Napoléon dans les environs d'Arenenberg** par Félix Cottrau (*Napoleon Museum Arenenberg*).
- 5- **Le château de Ham** (*Archives départementales de la Somme*).
- 6- **Le prince Louis- Napoléon, président de la République, remet les insignes de la Légion d'honneur à l'ouvrier charretier Jean-Baptiste Pruvost, le 9 juin 1850 à Saint-Quentin** par Charles Giraud (*Musée national du château de Compiègne*).
- 7- **Napoléon III** par Hippolyte Flandrin (*Musée national du château de Compiègne*).
- 8- **Le docteur Henri Conneau (1803-1877)** (*Coll. particulière*).
- 9- **Le duc de Persigny (1808-1872)** (*Coll. particulière*).
- 10- **Le duc de Morny (1811-1865)** (*Coll. particulière*).
- 11- **Le prince Napoléon (1822-1891)** par Hippolyte Flandrin (*Coll. particulière*).
- 12- **Fête de nuit aux Tuileries** par Pierre Tetar Van Elven (*Musée Carnavalet*).
- 13- **Le Plateau des poètes à Béziers** (*Photo Christian Féménias*).
- 14- **L'impératrice Eugénie** par Franz-Xavier Winterhalter (*Napoleon Museum Arenenberg*).

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	p. 7
Chapitre I : FILS DE LA RÉVOLUTION FRANCAISE	p. 11
- Un entourage de Montagnards et de Carbonari	
- Les premiers écrits : les références jacobines et napoléoniennes	
Chapitre II : CONTEMPORAIN DE LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE	p. 43
- Des préoccupations de type saint-simonien : souci des « classes pauvres » et mission de l'homme providentiel	
- L'idée napoléonienne : « une idée sociale, industrielle, commerciale, humanitaire »	
Chapitre III : RÉFORMATEUR SOCIALISTE AVEC <i>EXTINCTION DU PAUPÉRISME</i>	p. 69
- « L'université de Ham »	
- La reconnaissance d'une exception ouvrière	
- Pour extirper le paupérisme, l'intervention de l'État est nécessaire	
Chapitre IV : <i>EXTINCTION DU PAUPÉRISME</i>, INSTRUMENT DE L'ACCESSION AU POUVOIR (1844-1848)	p. 89
- Le projet nicaraguayen de 1846	
- L'irruption du bonapartisme socialiste sur la scène politique	
- Les premiers succès électoraux	
- Élu par les paysans et les ouvriers à la présidence de la République	
Chapitre V : L'IMPOSSIBLE RÉALISATION DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (10 décembre 1848 - 2 décembre 1851)	p. 121
- Le programme social présidentiel	
- Allié ou otage du parti de l'ordre ? Une cohabitation difficile	
Chapitre VI : LE DEUX DÉCEMBRE 1851, UN COUP D'ÉTAT SAINT-SIMONIEN ?	p. 147
- Quatre mois de dictature : répression politique et mise en place de réformes économiques et sociales	
- Interprétations du Deux Décembre	

**Chapitre VII: PRÉSIDENT PUIS EMPEREUR, L'HOMME
ET SON ENTOURAGE** **p. 181**

- L'homme privé et l'homme public
- Parents, fidèles et courtisans

**Chapitre VIII : CONTRE LE PAUPÉRISME : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE,
MAINTENIR L'ORDRE, PRATIQUER L'ASSISTANCE** **p. 203**

- La croissance de l'emploi par le développement économique
- Société française et condition ouvrière : permanence et changements
- « Les masses sans organisation ne sont rien ; disciplinées, elles sont tout »

Chapitre IX : LE CÉSARISME DÉMOCRATIQUE **p. 241**

- Le contact avec le peuple: plébiscites, voyages, remises de décorations, fête du 15 août (Saint-Napoléon)
- La place privilégiée de la religion : l'union du trône et de l'autel
- Les limites du césarisme : rôle du Corps législatif et évolution du régime vers le parlementarisme

**Chapitre X : LE SOCIALISME CÉSARIEN, SES SOUTIENS
ET SES AGENTS** **p. 273**

- L'empereur et ses marges de manœuvre
- Les héritiers de Saint-Simon
- Le groupe du Palais-Royal et les compagnons de route

**Chapitre XI : UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À
« LA CLASSE OUVRIÈRE »** **p. 315**

- Le discours de l'empereur aux ouvriers
- Le tournant des années 1861-1863
- La parole ouvrière sollicitée

Chapitre XII : L' EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE **p. 351**

- Face à la maladie, à l'accident, à la vieillesse : entre mutualité et assistance sociale
- Santé publique, assurances agricoles, conseils de prud'hommes
- Une innovation : le logement ouvrier. Aux origines des HBM et des HLM

Chapitre XIII : LES MESURES ÉMANCIPATRICES DES ANNÉES 1860 **p. 377**

- La loi du 25 mai 1864 rend la grève possible
- La promotion des associations ouvrières : syndicats, Association internationale des travailleurs, coopératives
- Derniers projets : mai 1869- septembre 1870

Chapitre XIV : L'HOMME DE CULTURE	p. 409
<ul style="list-style-type: none"> - L'historien et le promoteur d'une archéologie scientifique - L'urbaniste, « l'architecte paysagiste », « l'empereur-architecte » : la « napoléonisation » de l'espace urbain - Le souci de démocratiser et de laïciser l'instruction - Surveiller mais aussi aider les activités intellectuelles - Étendre l'accès à la culture 	
Chapitre XV : LE RÔLE MESSIANIQUE DE LA FRANCE : ENTRE IMPÉRIALISME, HUMANITARISME ET CONCERTATION INTERNATIONALE	p. 457
<ul style="list-style-type: none"> - Interventions militaires outre mer et soutien apporté à des entreprises pacifiques ou humanitaires - Les guerres européennes et la recherche du concert européen 	
Chapitre XVI : « UN SAINT-SIMON À CHEVAL »	p. 495
<ul style="list-style-type: none"> - L'artillerie, arme de prédilection du capitaine Bonaparte - Le chef des armées de terre et de mer - La conduite personnelle de la guerre 	
ÉPILOGUE	p. 527
CONCLUSION	p. 541
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE	p. 555
INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE LIEUX	p. 585
TABLE DES ILLUSTRATIONS	p. 603